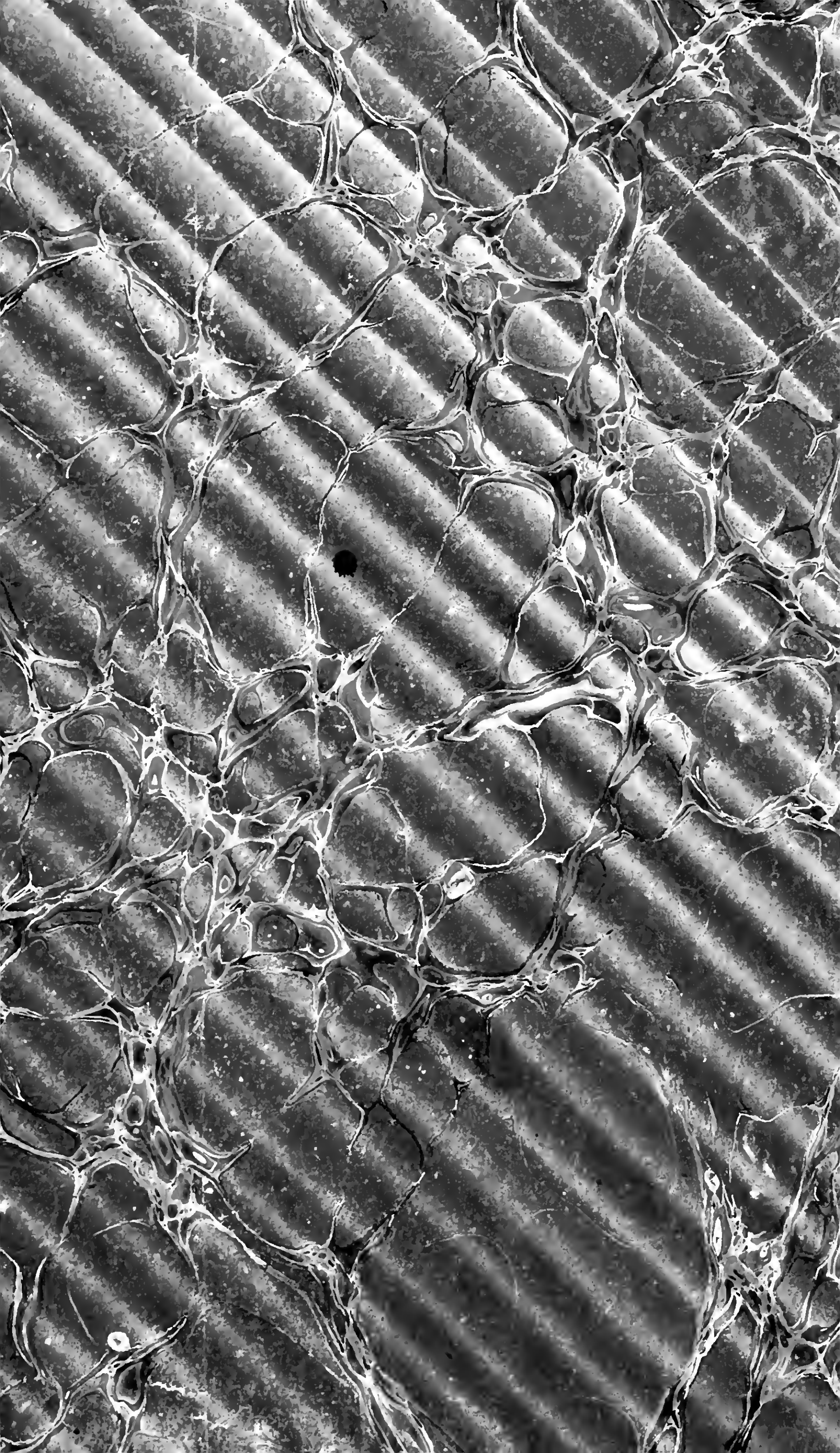








ANNALES CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE — DÉCEMBRE

1875

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES
CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

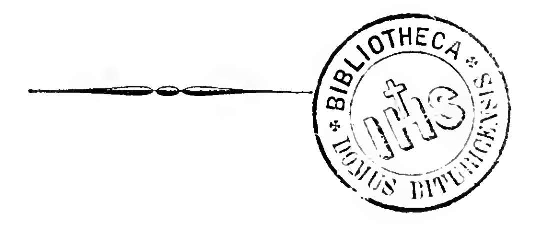
TOME QUATRIÈME

OCTOBRE — DÉCEMBRE

—

1875

(TOME XIV DE LA COLLECTION)



PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

A NOS LECTEURS

Avec cette livraison commence le quatorzième volume des *Annales catholiques*; il commence dans des circonstances qui nous paraissent rendre de plus en plus nécessaire cette revue hebdomadaire des faits et des choses intéressant la religion, et qui nous imposent le devoir de faire de nouveaux efforts pour que ces *Annales* n'omettent rien d'essentiel dans les faits et ne négligent aucune des questions importantes, et combien n'y en a-t-il pas d'importantes qui s'agitent aujourd'hui, combien qui sont soulevées dans la presse, combien qui sont traitées dans les livres et qui vont l'être dans l'enseignement, enfin devenu libre, ou au moins débarrassé des plus étroites entraves à ses divers degrés!

Quel beau spectacle, remarquons-le ici, présente en ce moment la sainte Eglise catholique, cette Eglise contre laquelle s'est acharné un siècle de persécutions, de calomnies, contre laquelle on a lancé tour à tour le sarcasme et la science, des lois despotiques et les corruptions des honneurs et des plaisirs, qu'on a dépouillée de ses biens, chassée en plusieurs endroits de ses temples, à la-

quelle on a enlevé toutes les libertés qui sont la condition de la vie, et qui a résisté à toutes ces causes de mort, qui a grandi dans les épreuves, qui se montre plus belle, plus glorieuse, plus puissante, plus vivante qu'elle ne l'a jamais été!

A la tête, un Pontife intrépide, et qui, selon la magnifique image employée par Mgr Langénieux au congrès de Reims, semblable à l'antique Noé sauvant dans l'Arche les débris de l'humanité, conserve, dans ses immortelles Encycliques, dans ce *Syllabus* où il foudroie les erreurs contemporaines, conserve les vérités seules capables de sauver le monde, et ouvre, comme le vieux patriarche, après avoir vu périr l'ancienne société, l'ère nouvelle pendant laquelle la sainte Eglise achèvera d'établir sur toute la terre le règne de Jésus-Christ.

Autour du Pontife, les Evêques, dont l'union et le zèle n'ont jamais été plus admirables, et qui gouvernent dans l'unité de la foi et de la doctrine les mille provinces de cet empire dont les conquêtes s'étendent tous les jours.

Sous l'œil des évêques, un clergé que la persécution a purifié, qui se livre avec la même ardeur à l'étude de la science et au travail de la sanctification des âmes, et qui forme une armée immense, fidèle au devoir, aussi intrépide qu'obéissante, dévouée, zélée, charitable, imposant par ses vertus le respect et l'estime même à ceux qui rejettent la religion qu'il prêche.

Et, à côté de la sainte hiérarchie, combattant avec elle et lui prêtant le plus actif concours, tous ces ordres religieux d'hommes et de femmes, ces congrégations, ces so-

ciétés, qui répondent à toutes les aspirations et à tous les besoins, les uns se vouant à la prière et à la contemplation, les autres à l'étude ou au travail manuel, ceux-ci à l'enseignement des enfants et de la jeunesse, ceux-là au soin des pauvres et des infirmes, des orphelins et des vieillards, d'autres portant la parole de Dieu dans les villes et dans les campagnes, où courant jusqu'aux extrémités du monde pour porter la lumière, la civilisation et le bonheur aux peuples encore assis à l'ombre de la mort.

Et, pendant que le clergé et les ordres religieux agissent ainsi, de toutes parts les simples fidèles, réveillés par le bruit des catastrophes, enflammés d'une ardeur nouvelle, s'arment pour la réparation du mal et pour la conquête des droits dont on les avait privés. Pèlerins, ils implorent la miséricorde de Dieu; membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, des cercles d'ouvriers, des comités catholiques, ils travaillent à ranimer partout l'esprit chrétien, et, de temps en temps, réunis en plus grand nombre dans ces grandes assemblées qu'on appelle des Congrès, ils mettent en commun leur expérience et leur zèle, et avisent aux meilleurs moyens de ramener à Jésus-Christ une société qui s'en est si malheureusement éloignée.

Voilà le mouvement catholique, et nous n'indiquons pas tout. C'est ce mouvement que nous essayons de suivre et de faire connaître de semaine en semaine : les actes du Souverain-Pontife, l'enseignement des évêques, les manifestations religieuses, les faits de la persécution, le mouvement de la science, de la littérature et

des arts dans leurs rapports avec la religion, les livres, les revues, les questions soulevées et agitées dans la presse, etc. C'est un champ immense à parcourir, ce sont des détails infinis, et, pour tout dire en deux mots que nous empruntons à la lettre si bienveillante dont Mgr Mermillod nous a honoré, c'est l'histoire périodique de l'Eglise contemporaine.

Certes, il ne faudrait pas moins d'un volume par semaine pour suivre comme il le mérite ce merveilleux mouvement du catholicisme; nous pensons qu'il n'y a pas un prêtre, pas un catholique digne de ce nom, qui ne veuille au moins en prendre une connaissance suffisante pour ne pas rester étranger à ce qui se passe autour de lui dans la sphère religieuse. Sachant combien peu il reste de temps, combien peu, quelquefois, il reste de ressources et au prêtre et au catholique qui s'occupe des œuvres chrétiennes, nous avons adopté un cadre assez restreint pour qu'on puisse le parcourir en quelques heures, et nous nous sommes efforcé de résoudre le problème assez difficile de donner beaucoup pour peu d'argent.

Nous croyons avoir atteint la limite extrême du bon marché. Ceux qui voudraient s'en rendre compte n'auraient qu'à comparer les prix des publications périodiques qui partent de Paris; nous posons en fait que la plupart ne donnent autant de matière que pour un prix double, et que celles qui sont au même prix ou à peu près en donnent une moitié ou un tiers de moins. Nous ne faisons point cette remarque pour nuire à d'autres

œuvres : nous savons qu'en se plaçant dans les conditions de prix où elles sont, elles ne peuvent point encore réaliser de gros bénéfices, et, que d'ailleurs, ce n'est pas au nombre, mais à la qualité des pages qu'il faut s'attacher, *non numerantur, sed ponderantur*; mais, accoutumé à nous expliquer tout simplement avec nos lecteurs, nous tenions à noter aujourd'hui ce point pour répondre au reproche de *cherté* que quelques-uns nous ont adressé, sans doute parce qu'ils ne se rendaient pas bien compte des frais qu'entraîne une publication semblable à la nôtre.

Les conditions de bon marché dans lesquelles nous nous sommes placé sont telles, que, malgré l'accroissement si satisfaisant du nombre de nos abonnés, nous serions en perpétuel déficit s'il y avait quelque rétribution pour la rédaction et pour l'administration. C'est en réduisant nos dépenses aux simples frais de papier, d'impression et de poste que nous avons pu, et nous en rendons grâces à Dieu, faire vivre par leurs seules ressources ces *Annales* qui comptent maintenant quatre années d'existence ; notre plus grand désir serait de pouvoir encore y apporter des améliorations matérielles, mais cela est au seul pouvoir de nos abonnés. Qu'ils nous restent fidèles, qu'ils fassent connaître les *Annales* autour d'eux, qu'ils leur attirent de nouveaux et de nombreux souscripteurs, et ces améliorations seront faites.

On nous pardonnera d'entrer dans ces détails de ménage; nous avons pensé qu'ils ne seraient pas inutiles. Nous travaillons à une œuvre appelée à faire beaucoup

de bien, — de vénérables prélats ont daigné nous le dire ; — ce bien, il nous serait impossible de le faire seul ; nous avons besoin pour cela non-seulement de la sympathie de nos lecteurs, mais de leurs concours actif et efficace, et nous y comptons, en plaçant d'ailleurs notre œuvre sous le patronnage de la sainte Vierge et sous la protection du glorieux Archange dont l'Eglise célèbre aujourd'hui la fête, l'Archange qui a vaincu les premiers révoltés et la première hérésie en proclamant les droits de Dieu et de la vérité par ce cri, devenu son nom : *Michael*? qui est semblable à Dieu ?

J. Chantrel.

Paris, 29 septembre, en la fête de saint Michel Archange.

ANNALES CATHOLIQUES

PROVISIONS D'ÉGLISES

Notre Très-Saint-Père le Pape, assisté des membres du Sacré Collége présents à Rome, a tenu, le 23 septembre, une nouvelle réunion consistoriale au palais du Vatican.

Après avoir procédé à la cérémonie de la fermeture de la bouche aux trois nouveaux cardinaux Nobili-Vitelleschi, Randi et Pacca, créés le 16 mars et publiés le vendredi 17 septembre, Sa Sainteté a préconisé un archevêque et 13 évêques, dans l'ordre suivant.

Ont été nommés :

1. *A l'église archiépiscopale de Thèbes in partibus infidelium*, Mgr Louis *Piscioni Amadori*, transféré du siége de Borgo San Sepolcro.

2. *A l'église cathédrale de Grenoble*, Mgr Amand-Joseph *Fava*, transféré du siége de Saint-Pierre-et-Fort-de-France (Martinique).

3. *A l'église cathédrale de Borgo San Sepolcro*, le Rév. Don Justin *Pulétti*, curé archiprêtre de la cathédrale, lecteur de théologie au séminaire et examinateur prosynodal de la même ville.

4. *A l'église cathédrale de Nîmes*, le Rév. Don Nicolas-François-Louis *Besson*, chanoine de Besançon et directeur du collége de Saint-François-Xavier.

5. *A l'église cathédrale de Troyes*, le Rév. Don Pierre-Marie *Cortet*, ancien professeur de théologie au séminaire de Nevers, vicaire général de la Rochelle et de Nevers.

6. *A l'église cathédrale de Gérone*, le Rév. Don Isidore *Valls y Pascual*, archiprêtre et administrateur de la cathédrale de Lérida, juge et examinateur synodal, licencié en droit civil et canonique.

7. *A l'église cathédrale de Plasencia*, le Rév. Don Pierre *Casas y Souto*, chanoine, pénitencier de la cathédrale d'Orense, autrefois professeur de théologie au séminaire de Tolède, docteur en théologie.

8. *A l'église cathédrale de Pampelune*, le Rév. Don Joseph *Oliver y Hurtado*, chanoine de la cathédrale de Grenade, vicaire général du même diocèse, docteur *in utroque jure*.

9. *A l'église cathédrale d'Almeria*, le Rév. Don Joseph *Orbera y Carrion*, chanoine de la métropole de Saint-Jacques de Cuba, vicaire général et capitulaire du même siége vacant, docteur en théologie et licencié en droit civil et canonique.

10. *A l'église cathédrale de Saint-Christophe de la Havane*, le Rév. Don Apollinaire *Serrano Diez*, chanoine de la cathédrale d'Avila, et docteur *in utroque jure*.

11. *A l'église cathédrale d'Orense*, le Rév. Don Césaire *Rodrigo*, trésorier de l'église métropolitaine de Valladolid, docteur en théologie.

12. *A l'église cathédrale de Lerida*, le Rév. Don Thomas *Costa y Fornàguera*, chanoine de la cathédrale de Cadix, docteur en théologie.

13. *A l'église cathédrale d'Avila*, le Rév. Don Pierre-Joseph *Sanchez Carrascosa y Carrion*, autrefois prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, missionnaire, docteur *in utroque jure* et licencié en théologie.

14. *A l'église cathédrale de Sion*, le Rév. Don Adrien *Jardinier*, du diocèse de Sion, curé à Troistorrents, chanoine titulaire de la cathédrale de Sion et vicaire forain du doyenné de Monthey.

Sa Sainteté a ensuite ouvert la bouche, selon le rite prescrit, aux trois cardinaux Nobili-Vitelleschi, Randi et Pacca, puis il leur a remis l'anneau cardinalice, en assignant à Son Em. le cardinal Nobili-Vitelleschi le titre presbytéral de Saint-Marcel, à Son Em. le cardinal Randi, le titre diaconal de Sainte-Marie *in Cosmedin*, et à Son Em. le cardinal Pacca, le titre diaconal de Sainte-Marie *in Portico*.

LE CONSISTOIRE DU 17 SEPTEMBRE

Le *Journal de Florence* a publié, sur le consistoire du 17 septembre, des détails qui intéresseront nos lecteurs. Nous leur ferons d'ailleurs remarquer que ces détails se rapportent à toutes les réunions du même genre dans lesquelles le Saint-Siége crée de nouveaux cardinaux.

Le Consistoire secret tenu le 17 du mois de septembre comprend neuf actes consistoriaux parfaitement distincts : 1° la translation de Son Em. le cardinal *Martinelli* de l'ordre des diacres à l'ordre des prêtres; 2° la cérémonie de la fermeture de la bouche à Son Em. le cardinal *Mac-Closkey*, créé et proclamé dans le Consistoire du 15 mars; 3° l'allocution pontificale adressée aux membres du Sacré-Collége, allocution dans laquelle Sa Sainteté a expliqué les raisons qui l'ont portée à proclamer les cinq cardinaux réservés *in petto;* 4° la publication de cinq cardinaux créés et réservés *in petto* dans le Consistoire du 15 mars, et dont les noms sont déjà connus; 5° la création et la publication de Son Em. le cardinal archevêque de Rennes; 6° la préconisation des nouveaux archevêques et évêques, suivie de la publication des évêques nommés par Brefs, depuis le dernier Consistoire, tenu le 5 juillet, le tout conformément à la liste publiée dans les *Annales* du 25 septembre; 7° la cérémonie de l'ouverture de la bouche de Son Em. le cardinal *Mac-Closkey*; 8° la postulation des palliums pour les six nouveaux archevêques; 9° l'imposition de l'anneau et l'assignation du titre cardinalice à Son Em. *Mac-Closkey.*

Voici dans quel ordre et avec quelles circonstances se sont accomplis ces différents actes, et les cérémonies auxquelles elles ont ensuite donné lieu.

Le matin du 17, les membres du Sacré-Collége présents à Rome, au nombre de vingt-et-un, se sont réunis dans la salle consistoriale, habillés en simarre noire, ceinture rouge et manteau violet, selon ce que prescrit la rubrique en un jour de quatre-temps, et ont pris place selon leur ordre d'ancienneté.

Vers dix heures et demie, Pie IX est sorti de ses appartements, accompagné de sa Cour et s'est rendu dans la salle du

Consistoire. La Cour s'est retirée, aussitôt que Sa Sainteté a pris place sur son trône et a béni le Sacré-Collége ; et il n'est plus alors resté dans la salle que le Pape, les cardinaux et les maîtres des cérémonies pontificales.

Sa Sainteté a prononcé la prière *Adsumus, Domine Sancte Spiritus*, après quoi Son Em. le cardinal *Martinelli* a demandé, selon l'usage, d'être transféré de l'Ordre des diacres à l'Ordre des prêtres; et le Saint-Père ayant accédé à sa demande, et prononcé la formule de translation, en lui assignant le titre presbytérial de Sainte-Prisque, Son Eminence a pris rang parmi les cardinaux prêtres selon son degré d'ancienneté.

Le Saint-Père a alors fermé la bouche à Son Em. le cardinal archevêque de New-York, en prononçant la formule d'usage; et après une courte allocution, il a publié les noms des cinq cardinaux créés et réservés *in petto* dans le Consistoire du 15 mars. Bien que publiés seulement le 17 de ce mois, ils prendront rang dans le Sacré-Collége, comme s'ils avaient été proclamés au Consistoire du 15 mars. Ainsi LL. EE. *Antici Mattei* et *Nobili Vitelleschi* prendront rang avant Son Em. Giannelli, sur lequel ils ont le pas, le premier en sa qualité de patriarche, et le second comme archevêque de création plus ancienne; LL. EE. *Randi* et *Pacca* prendront rang avant Son Em. Bartolini, sur lequel ils ont la préséance par la raison qu'ils étaient prélats di *fiocchetti*, le premier comme vice-camerlingue de la sainte Eglise romaine, et le second en sa qualité de Majordome de Sa Sainteté, tandis que le cardinal Bartolini était seulement pronotaire participant. Enfin Son Em. *Simeoni* prendra place avant Son Em. le cardinal archevêque de Rennes, parce qu'il est de création plus ancienne.

Après avoir prononcé quelques paroles d'éloge à l'adresse de la France et de la Bretagne, le Souverain-Pontife a créé cardinal prêtre, et proclamé Mgr *Brossais Saint-Marc*, archevêque de Rennes; puis il a préconisé les nouveaux archevêques et évêques, et proclamé les archevêques et évêques nommés par brefs depuis le dernier Consistoire.

Le Pape a alors ouvert la bouche à Son Em. le Cardinal *Mac-Closkey*, en prononçant la formule d'usage.

Est venue ensuite la cérémonie de la postulation du pallium

pour les six nouveaux archevêques de Valladolid, de Tarragone, d'Athènes, de Besançon, de Brindisi et de Naxos. Mgr *Aguilar*, archevêque de Brindisi, était seul présent. Mgr l'archevêque de Besançon était représenté par Mgr Bianchi, clerc national pour la France, les archevêques espagnols de Valladolid et de Tarragone par le Rév. Abbé Langa, recteur de l'église espagnole de Sainte-Marie de Monserrat, enfin les archevêques d'Athènes et de Naxos, par deux employés ecclésiastiques de la secrétairerie de la Propagande. Mgr Castaldi a tout d'abord introduit Mgr Aguilar, accompagné d'un des avocats du Consistoire. Le nouvel archevêque était en *cappa magna*. Après les trois génuflexions d'usage, l'avocat a fait la demande du *pallium* pour ledit archevêque de Brindisi. Les procureurs des autres archevêques préconisés ont été introduits à leur tour par les maîtres des cérémonies pontificaux, et les avocats du Consistoire qui les accompagnaient ont rempli les mêmes formalités à l'égard des différents siéges pourvus en ce jour.

Cette formalité remplie, Mgr Cataldi, maître des cérémonies du Saint-Père, s'est avancé vers Son Em. le Cardinal *Mac-Closkey*, lequel était venu au Consistoire sans avoir au doigt son anneau archiépiscopal, et l'invitant à le suivre, il l'a accompagné jusqu'au pied du trône de Sa Sainteté. Le Cardinal s'est agenouillé et a reçu des mains du Souverain-Pontife l'anneau cardinalice; puis le Pape, prononçant la formule d'usage, lui a assigné le titre presbytéral de Sainte-Marie sur Minerve. Le Cardinal a baisé le pied et la main de Sa Sainteté, puis s'est levé pour recevoir son embrassement.

Là se sont terminés les actes du Consistoire. La Cour est rentrée dans la salle, et le Saint-Père s'est retiré, après avoir de nouveau béni les membres du Sacré-Collége. Ces derniers sont demeurés quelque temps dans la salle du Consistoire pour traiter avec le secrétaire, Mgr Lasagni, les affaires administratives du Sacré-Collége.

Pendant ce temps, le Saint-Père s'est rendu dans la salle du trône, avec les prélats de sa Cour. Dès qu'il eut pris place sur son fauteuil, Mgr Cataldi a annoncé les nouveaux évêques présents. Ils étaient seulement au nombre de trois : Mgr *Aguilar*,

archevêque élu de Brindisi, Mgr de *Neckere*, archevêque élu de Mélitène, et Mgr *Nisio*, évêque élu d'Ariano. Ils se sont avancés vers le trône pontifical, en faisant les génuflexions d'usage, et ont tour à tour baisé le pied du Pape qui leur a imposé le rochet et les a bénis, après leur avoir adressé un petit discours. De la salle du trône, les trois prélats sont allés chez Son Em. le cardinal Antonelli qui, en sa qualité de premier diacre de la sainte Eglise romaine, a reçu leurs serments de fidélité à l'Eglise et au Saint-Siége apostolique.

Après la cérémonie de l'imposition du rochet, le Souverain-Pontife a reçu en audience particulière Son Em. le cardinal Mac-Closkey, avec lequel il s'est assez longtemps entretenu.

Alors Mgr Cataldi, délégué officiellement pour le Saint-Père, et accompagné du maître de Chambre de Son Em. le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, et d'un des officiers de la Chancellerie apostolique, s'est rendu dans les appartements occupés au Vatican par Son Em. le cardinal Randi. Introduits avec les formalités d'usage, les trois envoyés ont présenté au nouveau prince de l'Eglise le billet de la secrétairerie d'Etat, qui lui annonçait officiellement sa promotion au cardinalat. Son Eminence a décacheté le pli, et l'a passé à l'un des prélats présents, Mgr Folicaldi, chanoine de Saint-Pierre et *votante* du tribunal de la Signature, lequel en a donné lecture à haute voix. Mgr Cataldi, prenant alors la parole, a adressé au nouveau cardinal le compliment d'usage et lui a annoncé que le Saint-Père daignerait le recevoir le lendemain pour lui imposer la barrette cardinalice. Son Eminence a remercié l'orateur en des termes très-dignes et l'a chargé de transmettre au Souverain-Pontife l'expression de sa vive gratitude. Enfin l'officier de la Chancellerie apostolique a remis entre les mains du Cardinal le décret consistorial de sa promotion. Les trois envoyés sont descendus pour remplir les mêmes formalités dans les appartements de Son Em. le cardinal Pacca, où le billet de la secrétairerie d'Etat a été lu par Mgr Casali, camérier secret participant du Saint-Père. Ils se sont ensuite rendus dans une voiture de la cour pontificale, d'abord au palais Mattei, résidence du cardinal Antici Mattei, où le billet a été lu par Mgr Pentini, chanoine de Saint-Jean de Latran, puis au palais du cardinal

Nobili Vitelleschi, où Mgr Masotti, auditeur de Rote, a donné lecture du billet de la secrétairerie d'Etat. Les appartements des quatre cardinaux étaient remplis de personnages de distinction, venus selon l'usage leur présenter leurs hommages et leurs félicitations. Les nouveaux princes de l'Eglise étaient habillés en simples prélats.

Les trois envoyés, de retour au Vatican, sont allés rendre compte au Saint-Père du résultat de leur mission et transmettre à Sa Sainteté l'expression de la gratitude de leurs Eminences.

Le lendemain samedi, les nouveaux cardinaux, en simarre noire cardinalice, ceinture rouge et manteau violet cardinalice, se sont réunis dans les appartements de Son Em. le cardinal Antonelli, lequel les a accompagnés dans la salle du Consistoire. Là les attendaient LL. EE. le cardinal Patrizi, chef de l'ordre des évêques, et le cardinal Asquini, chef de l'ordre des prêtres, auprès desquels s'est placé Son Em. le cardinal Antonelli, en sa qualité de chef de l'ordre des diacres. Le cardinal Patrizi représentait en même temps dans cette cérémonie Son Em. le cardinal Amat, vice-chancelier de la sainte Eglise, retenu chez lui par le mauvais état de sa santé; de même le cardinal Antonelli représentait LL. EE. le cardinal De Angelis, camerlingue de la sainte Eglise, et le cardinal Pitra, camerlingue du Sacré-Collége, absents l'un et l'autre de Rome (1). A côté des trois cardinaux chefs d'ordres était Mgr Lasagni, secrétaire du Sacré-Collége, avec ses officiers.

Un autel avait été dressé sur l'emplacement du trône. C'est devant cet autel que les nouveaux cardinaux ont prêté serment, selon les constitutions, en présence des trois cardinaux chefs d'ordres rangés du côté de l'épître. Son Em. Antici Mattei a lu à haute voix la formule du serment que chacun des autres a ratifié pour son propre compte, en prononçant les paroles usitées.

De la salle du Consistoire, les nouveaux princes de l'Eglise se sont rendus dans l'antichambre d'honneur du Souverain-Pontife, attendant qu'il plût au Saint-Père de les recevoir dans la salle du Trône. Pie IX est entré dans cette salle vers onze

(1) Son Em. le cardinal Pitra est en ce moment en France (N. des *Ann.*).

heures et les trois cardinaux chefs d'ordres sont venus peu après s'asseoir sur un banc, à sa droite. Les prélats de la cour se sont placés debout autour de son trône. Mgr Ricci, faisant les fonctions de majordome, était à sa droite, et Mgr Negrotto, faisant les fonctions de maître de chambre, à sa gauche.

Mgr Cataldi a tout d'abord introduit Son Em. Antici Mattei, en annonçant à haute voix : *Monsieur le cardinal Antici Mattei!* Ce dernier a fait les trois génuflexions d'usage et, arrivé au bas du trône, il a baisé à genoux les pieds du Pape. Mgr Ricci a pris une barrette rouge dans un plateau d'argent que tenait le sous-garde-robe du palais, agenouillé à la droite du trône, et l'a présentée au Souverain-Pontife, qui l'a posée sur la tête du Cardinal. Celui ci se découvrant aussitôt a de nouveau baisé le pied, puis la main de Sa Sainteté, et s'est levé pour recevoir son embrassement. Ensuite il est allé se placer sur un banc, à gauche du trône.

Le même cérémonial ayant été rempli à l'égard des trois autres cardinaux, tous les quatre se sont placés devant le Saint-Père, la tête découverte; et l'un d'eux a pris la parole pour remercier Sa Sainteté, en son nom et au nom de ses collègues, d'avoir bien voulu leur conférer l'éminente dignité dont ils venaient d'être revêtus. C'était au cardinal Antici Mattei de prendre la parole; mais se sentant gravement indisposé, il a prié le cardinal Nobili Vitelleschi de remplir ce devoir à sa place. Pie IX a répondu par quelques paroles respirant l'affection pour les nouveaux membres du Sacré-Collége, en même temps que sa sollicitude pour le bien de l'Eglise.

Lorsque les cardinaux ont repris leurs places, le maître des cérémonies a dit à haute voix : *Extra omnes* (tous dehors). Toutes les personnes présentes sont sorties de la salle dont les portes ont été fermées et le Saint-Père est resté seul, en conversation intime avec les cardinaux.

Au bout de quelques minutes, le Pape ayant sonné, la Cour est rentrée, et a accompagné le Saint-Père dans ses appartements.

En repassant dans l'antichambre d'honneur, chacun des nouveaux cardinaux s'est placé sur la tête une calotte rouge que lui a présentée sur un plateau d'argent le sous-garde-robe du

palais ; et au sortir des appartements du Pape, ils se sont couverts pour la première fois du chapeau noir cardinalice, avec cordon rouge et glands d'or.

Enfin les nouveaux princes de l'Eglise sont de nouveau montés chez Son Em. le cardinal Antonelli, pour lui faire la visite de formalité.

DOCUMENTS

POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Mgr Siméoni, nonce de Sa Sainteté à Madrid, qui vient d'être promu au cardinalat, a adressé la circulaire suivante aux évêques espagnols, au sujet des articles du projet de constitution touchant la religion et les rapports de l'Eglise et de l'Etat (1).

Monseigneur,

Le projet de constitution qu'on se propose de soumettre aux Cortès étant parvenu à la connaissance du Saint-Siége, son article 11, relatif à la tolérance des cultes, a dû appeler l'attention du Saint-Père. En conséquence, l'Eminentissime Cardinal secrétaire d'Etat a adressé, au nom du Saint-Siége, au gouvernement espagnol, par le canal de son ambassadeur à Rome, une protestation, et il m'a ordonné d'en communiquer le contenu, en temps opportun, à Votre Grandeur, ce que je fais sans retard.

Les paragraphes 2 et 3 dudit article, comme Votre Grandeur doit le savoir, sont rédigés dans les termes suivants :

« Nul ne pourra être inquiété sur le territoire espagnol, ni pour ses opinions religieuses, ni pour l'exercice de son culte respectif, sauf le respect dû à la morale chrétienne.

« Ne seront autorisées, néanmoins, nulles autres cérémonies ou manifestations publiques que celles de la religion de l'Etat. »

Le fond et la forme des paragraphes transcrits ne peuvent manquer d'être un juste motif de préoccupation et même de plainte de la part du Saint-Siége, soit qu'on les considère dans leur rapport avec le Concordat de 1851, lequel a force de loi dans les domaines de Sa Majesté catholique, soit qu'on tienne compte des funestes conséquences que la publication de cette loi apporterait à la nation espagnole, en possession, de temps immémorial, du précieux joyau de l'unité catholique.

(1) Traduction du *Monde*.

Et, en effet, il convient avant tout de faire remarquer, comme point indiscutable, que ni le gouvernement, ni les Cortès, ni aucun autre pouvoir civil du royaume n'a le droit ni d'altérer, ni de changer, ni de modifier aucun des articles du Concordat sans le consentement nécessaire du Saint-Siége. Cette maxime de droit doit être strictement observée en toute affaire sujette à convention, et à plus forte raison doit-elle être mise en pratique quand il s'agit d'un point fondamental, lequel est la religion, base principale de toute société bien organisée. Donc, le projet de la nouvelle Constitution est rédigé de telle manière qu'à première vue on s'aperçoit d'une très-grande différence entre ce qu'il ordonne et ce que prescrit l'article 1er du Concordat.

Il est dit en cet article : « La religion catholique, apostolique, romaine, qui, à l'exclusion de tout autre culte, continue à être l'unique religion de la nation espagnole, se maintiendra toujours dans les domaines de Sa Majesté catholique avec tous les droits et prérogatives dont elle doit jouir, selon la loi de Dieu et les dispositifs des sacrés canons. »

Cet article déclare expressément et sanctionne, comme il est évident, le principe de l'unité religieuse; il reconnaît de plus que la seule religion de l'Etat est la religion catholique, et il exclut enfin la profession de tout autre culte. L'article 11 de la nouvelle Constitution, au contraire, ne déclare pas que la religion catholique est la seule et unique religion de la nation espagnole; il exprime encore moins l'exclusion de tout culte en dehors du culte catholique; et en allant jusqu'à ordonner, en sa seconde partie, que « nul ne sera inquiété sur le territoire espagnol ni pour ses opinions religieuses, ni pour l'exercice de son culte respectif, sauf le respect dû à la morale chrétienne, » il autorise explicitement l'exercice extérieur de quelque culte que ce soit, garantissant ainsi la liberté des cultes par la tolérance religieuse, contre la lettre et l'esprit de l'article précité du Concordat.

Jamais il ne pourra être soutenu que dans le premier article de ce pacte solennel on ait exprimé un simple fait, ou pour mieux dire un vœu de voir l'unité catholique se conserver en Espagne, sans toutefois qu'une obligation réelle de la maintenir perpétuellement et de ne pas admettre, quant à l'avenir, l'existence des autres cultes, n'ait été contractée.

La seule lecture de l'article cité manifeste clairement que s'il comprend deux parties, l'une incidente, et l'autre principale, elles sont toutes les deux liées de telle façon, qu'elles ne peuvent se

séparer ni avoir substantiellement un autre sens que le suivant: Cette religion sera toujours conservée en Espagne, qui, de fait, est la religion de la nation espagnole.

C'est ainsi que de fait la religion catholique est l'unique religion de ladite nation, à l'exclusion de tout autre culte, et comme elle est annoncée expressément avec ce caractère, en la proposition incidente de l'article mentionné, quand on convint, en la proposition principale, que cette même religion serait toujours maintenue, on entendit aussi admettre, relativement au mode de la conserver, l'exclusion de tout autre culte; et de la même manière que cette exclusion était dans la pensée des hautes parties contractantes, elle entra dans l'obligation réciproquement contractée et exprimée dans l'article.

S'il en était autrement, la proposition principale de cet article ne correspondrait pas à l'incidente; et la religion, dont le maintien stable est formellement proclamé en la proposition principale, ne serait pas cette même religion indiquée dans l'incidente, où elle est déterminée et caractérisée comme l'unique et exclusive religion de la nation espagnole. En outre, la partie incidente de l'article serait tout à fait inutile et n'aurait aucune raison d'être, ce qui répugne au caractère d'une stipulation solennelle, à la très-grave importance de l'affaire qui a fait l'objet du contrat, et à la sagesse et à la prudence des hautes parties contractantes.

Par conséquent, si l'exclusion de tout autre culte ne fût pas entrée dans les vues et dans l'obligation contractée par les hautes parties, on aurait omis le paragraphe de l'article auquel nous nous référons, de la même façon qu'on l'a fait dans les concordats stipulés entre le Saint-Siége et d'autres puissances catholiques, lesquelles n'ont pu consentir à l'exclusion de tout autre culte en dehors du culte catholique par la raison que la liberté ou la tolérance des cultes existait de fait sur leur territoire.

Mais ce n'est pas seulement l'article 1er du Concordat qui se trouve atteint par le projet de la nouvelle Constitution. L'article 2, stipulé comme dérivation et conséquence de l'article 1er, et qui, par cela même, en éclaire et fortifie le sens, établit et dispose que l'enseignement dans les écoles publiques ou privées, de n'importe quel genre, sera en tout conforme à la doctrine de la religion catholique; et, à cette fin, il fut également convenu que les évêques et autres prélats diocésains, chargés, en vertu de leur ministère, de veiller à la pureté de la foi, des mœurs et de l'éducation religieuse de la jeunesse, ne seraient en butte à aucun empêchement

ou obstacle quelconque dans l'exercice de ce droit et de ce devoir.

Par l'article 3, en vue d'assurer décidément aux prélats une pleine liberté dans l'emploi de leurs biens et dans l'exercice de leurs fonctions pastorales, la reine catholique et son gouvernement promirent à l'épiscopat protection et secours, avec toute l'efficacité du bras séculier, toutes les fois qu'il aurait à s'opposer à la malignité de ces hommes qui cherchent à pervertir les âmes et corrompre les mœurs des fidèles, ou quand il devrait empêcher l'impression, l'introduction et la circulation des mauvais livres.

Or, en consignant dans le paragraphe 2 de l'article 11 de la nouvelle Constitution que nul ne sera inquiété sur le territoire espagnol, ni pour ses opinions religieuses, ni pour l'exercice de son culte, sauf le respect dû à la morale chrétienne, on arrive à ce résultat, que même l'enseignement public ou privé des doctrines anti-catholiques se trouve en dehors de l'action de la loi, et qu'il ne peut être ni empêché ni réprimé par le pouvoir civil ou par le pouvoir ecclésiastique ; en d'autres termes, il est implicitement autorisé et positivement admis. C'est là pour sûr une infraction manifeste à l'article 2 du Concordat, par lequel il est convenu solennellement, et en termes formels, que l'enseignement public et privé de n'importe quel genre d'écoles sera conforme en tout à la doctrine de l'Eglise catholique. Et quoique, par l'article 11 de la nouvelle Constitution, on ne laisse seulement en dehors de l'action civile et ecclésiastique que l'enseignement privé des doctrines anti-catholiques, on ne comprend que difficilement comment pourra se réaliser et subsister en sa pleine intégrité et extension le libre exercice des devoirs et des droits réciproques formellement garantis aux évêques par l'article 2, déjà cité, du Concordat, lequel leur enjoint de veiller à la pureté de la foi, des mœurs et de l'éducation religieuse de la jeunesse.

Il est aussi peu possible de comprendre comment les évêques pourront invoquer avec fruit et espérer l'aide du pouvoir civil contre les trames occultes et les desseins ténébreux des personnes intéressées à pervertir les intelligences et à corrompre les mœurs de pauvres imprudents, de même que contre la presse clandestine et la diffusion des mauvais livres.

Les considérations présentes exposées, il est facile de prévoir les funestes conséquences qui découleraient de l'article 11 de la nouvelle Constitution, au cas où il serait adopté par les Cortès, surtout comme il s'agit d'introduire un principe funeste dans une nation qui, en même temps qu'elle repousse la liberté ou la tolérance des

cultes, demande à haute voix qu'on rétablisse en Espagne cette unité religieuse incarnée, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans son histoire, dans ses mœurs et dans ses gloires.

Et qu'on n'oublie pas que l'ingratitude des gouvernements antérieurs à l'égard de son unité religieuse fut une des causes de la guerre civile qui se maintient encore dans quelques provinces du royaume.

Par tout cela, et en vue des tristes conséquences auxquelles il a été fait allusion, le Saint-Siége a pensé qu'il avait l'impérieux devoir de soumettre à l'attention du gouvernement espagnol ces brèves considérations, l'engageant à ne pas souffrir l'introduction de l'article 11 dans le projet précité, parce que son existence pourrait compromettre l'harmonie tant désirée entre le Saint-Siége et le gouvernement espagnol.

Ce que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Grandeur, conformément aux ordres de l'Eminentissime Cardinal secrétaire d'Etat, est à seule fin de lui servir de règle pour apprécier l'importance avec laquelle le Saint-Siége envisage une si grave affaire.

Je profite de cette occasion pour réitérer à Votre Grandeur les sentiments de ma considération la plus distinguée, avec lesquels je suis, de Votre Grandeur, le très-affectionné et très-fidèle serviteur.

Madrid, le 25 août 1875.

JEAN,
Archevêque de Chalcédoine, nonce apost.

On fait beaucoup de bruit en Espagne à l'occasion de cette circulaire, que les libres-penseurs et les libéraux trouvent abusive. Or, une dépêche partie de Rome le 27 septembre fait savoir que le gouvernement espagnol, sollicitant l'envoi d'un nonce à Madrid, avait promis, comme condition, de rétablir le concordat de 1851. Le Saint-Siége a donc une raison de plus de demander le maintien de ce concordat.

AVIS

Nous rappelons, pour nos nouveaux Abonnés, que chaque livraison des *Annales catholiques* se compose de deux cahiers de 32 pages chacun. Pour mettre la livraison en ordre, il faut d'abord retirer le second cahier, qui est intercalé dans le premier, et le mettre à la suite du premier. Les deux cahiers

sont recouverts de quatre pages qu'on détache, lorsqu'on veut faire brocher ou relier le volume, lequel se termine par une double Table des matières.

Nous avons reçu du Vénézuéla une longue et très-intéressante correspondance, datée du 26 août 1875; cette correspondance continue l'histoire de la persécution, dont les *Annales catholiques* ont raconté les diverses vicissitudes ; nous en commencerons la publication dans notre prochain numéro.

La multiplicité des manifestations religieuses et des congrès qui ont eu lieu dans les deux derniers mois nous empêchent de rendre compte de ces événements à mesure qu'ils se produisent; nous ne les omettrons pas pour cela. Nous indiquons ici ceux dont les *Annales* s'occuperont :

Le centenaire d'O'Connell (suite et fin).

Le congrès de Reims.

Le Jubilé de l'évêque de Mayence, le congrès de Fribourg et la réunion de Mayence.

La réunion du Pius-Verein à Schwitz.

Le congrès de Florence.

Nous avons en outre des travaux tout préparés sur divers sujets : livres, revues, science ; la question du mariage chrétien ; le droit ; le *Syllabus*, etc. Tout viendra à sa place, mais l'espace dont nous disposons ne nous permet pas de tout publier aussitôt que nos lecteurs le désireraient.

Les conférences diocésaines attirent l'attention du clergé sur une multitude de questions d'un intérêt général ; nous serons reconnaissant à ceux de MM. les Ecclésiastiques qui voudraient bien nous faire parvenir le programme des conférences de leur diocèse ; c'est une communication que nous sollicitons particulièrement de MM. les Secrétaires des évêchés. Nous aurions ainsi l'indication de questions qui pourraient être traitées dans les *Annales* et qui leur donneraient un intérêt et une utilité de plus.

Nous serons très-heureux aussi d'insérer les travaux qui auraient été remarqués dans les Conférences diocésaines, et nous savons qu'il y en a beaucoup de cette sorte; mais nous ne voudrions insérer ces travaux qu'avec l'approbation de Nos Seigneurs les Evêques et nous demanderions, dans ce cas, que cette approbation nous fût connue d'une manière certaine. Nous ne saurions avoir, d'ailleurs, de meilleurs collaborateurs que ces membres studieux et distingués du clergé, qui voudraient bien ainsi enrichir les *Annales* de travaux qui deviendraient en même temps plus utiles en acquérant plus de publicité.

Nous soumettons humblement cette idée à nos vénérés Evêques et à notre respectable clergé.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Le mouvement s'accentue de plus en plus, et les encouragements du Saint-Père vont donner une nouvelle impulsion aux efforts qui se font de toutes parts pour la fondation des Universités catholiques en France.

Disons-le avec la *Gazette du Midi* : la liberté de l'enseignement supérieur produit déjà un grand résultat. Les forces religieuses de la France se groupent, et nos Evêques se voient obligés d'agir collectivement. Sous Louis-Philippe, ils n'avaient pu agir qu'individuellement dans la lutte pour obtenir la liberté de l'enseignement secondaire, et leur zèle se trouvait ainsi en partie paralysé. Dans les circonstances actuelles, on sent la nécessité d'une grande réunion de capitaux, de talents et d'influences pour fonder les Universités libres. Les Evêques se trouvent naturellement à la tête de cette croisade intellectuelle, et, pour la conduire, ils sont obligés de se concerter, d'unir leur expérience et leurs lumières, de faire un grand appel au concours moral et financier de tous les hommes de bien.

Ainsi l'Eglise reprend en France une liberté que les articles organiques ajoutés au Concordat cherchaient à lui enlever; elle retrouve cette force collective que Napoléon Ier avait prétendu annuler et contre laquelle les gouvernements suivants

s'étaient toujours tenus en défiance. Ce ne sera point là l'un des moindres fruits de la loi de liberté qui vient d'être votée.

Mgr l'évêque d'Angers a reçu du Saint-Père le Bref suivant :

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, salutem et Apostolicam Benedictionem. Minime miramur, Venerabilis Frater, populum antiquæ memorem patriæ gloriæ in litteris et scientia, qui diu gravissimis obnoxius fuit difficultatibus in prole sua rite pieque instituenda, exultasse facta sibi libertate docendi, eamque opibus et opera ultro collatis, citius ad rem perducere contendisse. Verum dum ipsi gratulamur, quod oblata propitiæ legis occasione studiose sic utatur, cumque adhortamur, ut quod tam propensa exorditur voluntate, id perpeti deinde provehat auxilio et suffragio ; pastoralem sollicitudinem tuam amplissime commendamus, quæ, cum nondum supremæ illius disciplinæ cathedras erigere liceat, quæ cæterarum omnium est moderatrix, animum convertit ad fingendas, laicorum præsertim, mentes, easque sana et solida civilium et canonicarum legum notitia imbuendas. Civili namque et religiosæ societati diutissime crebris perturbatæ commotionibus, quæ leges permultis infecerunt erroribus, non parum proderit vera et perspicua recti justique notitia. Itaque bene precamur ex animo proposito incœptoque tuo, eique ominamur, ut ex cæterarum disciplinarum accessione brevi sic adolescat et perficiatur, ut experientia commendatum et fructibus laudes promereatur et confirmationem hujusce Sanctæ Sedis. Interim vero divini favoris auspicem accipe Benedictionem Apostolicam, quam præcipuæ benevolentiæ nostræ pignus tibi, Venerabilis Frater, totique clero et populo tuo peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 16 septembris anno 1875. Pontificatus Nostri anno tricesimo.

PIUS PP. IX.

Traduction.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous ne sommes nullement surpris, vénérable frère, de ce qu'un peuple, se souvenant de son antique gloire nationale dans les lettres

et dans la science, après avoir éprouvé si longtemps les plus grandes difficultés pour donner à la jeunesse une sainte et pieuse éducation, se réjouisse d'avoir obtenu la liberté de l'enseignement et s'applique à la mettre à exécution le plus promptement possible, en réunissant spontanément ses efforts et ses ressources. Aussi le félicitons-nous d'avoir saisi avec empressement l'occasion que lui offre une loi faverable, et nous l'exhortons à donner son concours persévérant et ses suffrages à une entreprise commencée avec tant de bonne volonté. Quant à vous, nous donnons les plus grands éloges à votre sollicitude pastorale. Ne pouvant encore ériger les chaires de cette science suprême, qui est la modératrice de toutes les autres, vous vous êtes appliqué surtout à former l'esprit des laïques, pour les pénétrer d'une saine et solide connaissance des lois civiles et canoniques. Et, en effet, ce ne sera pas un mince profit que la connaissance vraie et claire du droit et du juste pour la société civile et religieuse, troublée depuis si longtemps par tant de commotions, qui ont infecté les lois de beaucoup d'erreurs. C'est pourquoi nous souhaitons de tout cœur le succès de vos desseins et de votre entreprise, et nous aimons à présager que, par l'adjonction des autres branches de l'enseignement, votre institution croîtra rapidement et se perfectionnera; et qu'ainsi recommandée par l'expérience et par les résultats, elle méritera les éloges et la confirmation de ce Saint-Siége.

En attendant, recevez comme un augure de la faveur divine la bénédiction apostolique que nous vous accordons avec amour en témoignage de notre bienveillance particulière, à vous, vénérable frère, à tout votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 16 septembre 1875, de notre pontificat la trentième année.

PIE IX, PAPE.

Le cardinal-archevêque de Cambrai et Mgr l'évêque d'Arras ont adressé cette lettre circulaire au clergé de leurs diocèses, au sujet de l'établissement d'une Université catholique dans la ville de Lille :

Messieurs et chers coopérateurs,

Depuis qu'une loi réparatrice nous a rendu la liberté de l'enseignement supérieur, la création d'universités catholiques est devenue, pour tous les diocèses de France, l'objet d'une vive et universelle sollicitude.

Partout on a senti l'urgente nécessité de rendre aux hautes études un caractère chrétien et de les dégager des aberrations irréligieuses et des immoralités qu'elles ont eu trop souvent à subir en ces derniers temps.

Notre province ecclésiastique ne pouvait être étrangère à ce mouvement de régénération : elle a été une des premières où il s'est manifesté. C'est pour nous, messieurs, un devoir d'honneur et de conscience de compléter des essais qui nous ont déjà signalés à l'attention du monde catholique et nous ont valu quelques félicitations et de précieux encouragements.

Dans les autres contrées, les diocèses se groupent, en nombre plus ou moins considérable, pour former les circonscriptions et subvenir aux frais de leurs universités libres. Pour nous, reculés que nous sommes à l'extrémité de la France, nous nous trouvons réduits à notre seule province.

Mais, si nous avons désiré, si nous avons pu espérer pendant quelque temps des adjonctions qui nous eussent été d'un réel secours, nous avons pensé qu'elles n'étaient pas absolument indispensables pour le succès de notre œuvre.

La population de nos deux diocèses, qui s'élève à plus de deux millions deux cent mille habitants et s'accroît notablement chaque année, toutes ces grandes villes que renferment nos départements du Nord et du Pas-de-Calais, le grand nombre de nos maisons ecclésiastiques d'éducation, la richesse de notre contrée, l'activité entreprenante et surtout la foi généreuse de nos diocésains nous permettent d'espérer que, Dieu aidant, notre université de Lille prendra les développements qu'autorise la loi, qu'elle répondra, en ce pays, aux besoins moraux de notre époque et qu'elle donnera satisfaction aux vœux des familles chrétiennes.

Nous ne nous sommes point dissimulé, messieurs et chers coopérateurs, les difficultés que présenterait cette grande œuvre, ni les sacrifices qu'elle exigerait. Mais devant l'offre spontanée que nous faisaient du plus large et plus dévoué concours des catholiques éprouvés, présentant par les hautes positions qu'ils occupent les plus sûres garanties, et accoutumés d'ailleurs au maniement des grandes affaires et à la direction des grandes entreprises, toute hésitation de notre part a dû disparaître.

Maintenant donc, messieurs, que dans chacune de nos paroisses toutes les bonnes volontés s'unissent pour le succès d'une œuvre que réclament impérieusement aujourd'hui les périls de la foi; œuvre sainte et féconde dont la divine Providence veut bien, après

une si longue attente et malgré de si puissantes oppositions, rendre l'accomplissement possible et facile.

Tout le monde le sait, messieurs, vous ne pourrez pour la plupart, à raison de l'exiguïté extrême de vos ressources et des charges multipliées que vous impose votre ministère, concourir que dans des proportions bien restreintes à la fondation et à l'entretien de notre université. Vous voudrez néanmoins vous y associer personnellement.

Vous provoquerez les souscriptions de ceux de vos paroissiens dont vous connaissez le dévouement à tous les intérêts religieux et que leur fortune met à même de nous venir en aide plus ou moins largement.

Les plus petites offrandes seront recueillies dans des quêtes dont les époques seront ultérieurement fixées.

Nous voyons, messieurs et chers coopérateurs, dans un pays voisin, les merveilleux résultats que peuvent produire cette religieuse organisation et cette fraternelle entente : que l'université de Louvain nous serve de modèle.

De toutes parts, dans nos deux diocèses, s'élèvent vers Dieu de ferventes prières pour *la création d'une université catholique dans le nord de la France* : c'est là surtout qu'est notre espoir. C'est bien lorsqu'il s'agit d'une œuvre aussi grave que la nôtre qu'il faut se rappeler humblement la parole du roi-prophète : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

Les efforts que fait en ce moment l'Eglise de France pour l'assainissement et l'extension de l'enseignement supérieur, prouveront une fois de plus à quel point on calomnie le clergé quand on l'accuse d'obscurantisme systématique : ils montreront aux plus prévenus que nous ne craignons pas la lumière, et que ce n'est point sous la garde honteuse de l'ignorance que nous voulons placer la foi.

Recevez, messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement.

28 août 1875, en la fête de saint Augustin.

† R.-F., cardinal Régnier,
archevêque de Cambrai.

† Jean-Baptiste-Joseph,
évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

Nous avons d'autres documents à reproduire; nous le ferons dans nos prochains numéros.

Aujourd'hui, voici quelle est la situation :

Dans le Nord, il y aura l'université catholique de Lille, entretenue par les deux grands diocèse de Cambrai et d'Arras. Cette Université sera complète; on espère qu'elle pourra avoir, dès l'ouverture de ses cours, une Faculté de médecine.

Au centre-nord, vingt-six diocèses se groupent autour de l'Université de Paris, dont les cours s'ouvriront au mois de novembre; on ne pense pas que la Faculté de médecine puisse être immédiatement organisée, mais elle le sera prochainement.

A l'Ouest, on aura l'Université d'Angers, à laquelle se rattachent les diocèses de Bretagne (à l'exception de celui de Saint-Brieuc), et quelques autres diocèses voisins de celui d'Angers. Déjà, nous dit-on, de vastes terrains sont achetés; Mgr Freppel veut que cette Université se présente avec toutes les conditions possibles de succès.

La grande province ecclésiastique de Bordeaux, formant le sud-ouest, se rattachera probablement à Toulouse; on espère qu'il y aura à Poitiers une Faculté de théologie canoniquement instituée.

Lyon possèdera la grande Université catholique de l'est; on s'occupe activement de la fondation de cette Université.

Trois villes se disputent actuellement l'honneur et l'avantage d'avoir l'Université catholique du sud-est : Marseille, Avignon et Nîmes; les diocèses qui s'y rattacheraient seraient ceux d'Aix, de Marseille, d'Avignon, de Montpellier, de Mende, du Puy, de Gap, de Digne, de Fréjus, de Nice, d'Ajaccio, d'Alger, de Constantine et d'Oran. Il ne nous appartient pas de nous prononcer à ce sujet; pour mettre nos lecteurs au courant de la lutte, nous nous contenterons de citer ici le plaidoyer de M. Louis Allemand :

« Où résidera la future Université? demande-t-il.

« Sur ce point la presse catholique peut fournir des indications précieuses; elle est dans son rôle, lorsque, en dehors de toute passion locale, elle fait valoir les raisons de convenance qui peuvent contribuer à guider les supérieurs ecclésiastiques dans leur choix du chef-lieu universitaire.

« Trois considérations nous paraissent devoir s'imposer à leurs réflexions.

« 1. Ne convient-il pas d'exclure les villes où fonctionnent déjà des facultés de l'Etat? On le pense généralement, et nous estimons justement fondées les appréhensions qui se sont manifestées à cet égard. Des comparaisons suivies de trop près, des conflits probables, une facilité trop grande de passer avec légèreté d'un camp dans un autre, une trop grande centralisation de la population scolaire, tous ces périls existent et peuvent s'accumuler.

« A ce titre, Aix, Montpellier et même Marseille se trouveraient éliminées.

« 2. La position géographique de la ville où résidera l'Université doit offrir un accès facile à tous les étudiants de la région. Marseille et Montpellier sont situées aux deux pôles opposés, et nul doute que le choix de ces deux centres ne nous fît perdre le concours de quelques-uns des diocèses sus-nommés, soit au profit de Toulouse, soit au profit de Lyon.

« 3. La Faculté de médecine dont la fondation est peut-être la plus urgente, est aussi celle qui offre, sans contredit, le plus de difficultés sérieuses. Par son immense population, Marseille présente le plus de ressources. Mais, si Marseille est écartée, soit parce qu'elle a déjà une école de l'Etat, qui va être appelée au degré supérieur, une école dont l'esprit est excellent et qui n'a jamais provoqué les plaintes des familles, soit parce que la ville de Marseille n'est peut-être pas un milieu bien favorable aux études et aux mœurs virilement chrétiennes des étudiants, si, pour ces raisons ou d'autres, la fondation à Marseille n'est pas possible, il restera à déterminer le centre le plus populeux après cette cité sans rivale. Une Faculté de médecine appelle un hôpital et un hôpital bien pourvu de sujets, où la clinique ait à s'exercer sur des cas très-variés et très-nombreux.

« Nîmes a près de 70,000 habitants. La présence dans cette ville d'une brigade et d'une école d'artillerie, l'obligeront infailliblement à se pourvoir d'un hôpital nouveau, par l'accroissement de la population militaire.

« Toutes les lignes de chemin de fer qui étendent leur réseau sur la région du sud-est rayonnent de Nîmes comme d'un cen-

tre. Et surtout, la ligne de Brioude met en communication directe avec cette ville les diocèses de Mende, de Viviers et de Clermont.

« Enfin, Nîmes ne possède aucune école, aucune Faculté de l'Etat, dont la présence puisse entraver le développement de la nouvelle Université.

« Un mot encore en faveur de Nîmes. N'est-il pas permis de prévoir que nos frères séparés profiteront incessamment de la liberté pour y fonder une Faculté de théologie protestante ? Et conviendrait-il de laisser se dresser des chaires d'erreur, sans que la vérité catholique se fasse entendre avec autorité ?

« Déjà des cours libres de droit existent dans cette ville, professés par des docteurs en droit dont la science ne saurait être comparée qu'à leur dévouement. Au mois de novembre, des cours supérieurs de lettres et de sciences seront probablement ouverts. Pourquoi cette première semence serait-elle oubliée dans le sillon ? Pourquoi ne lèverait-elle pas sur un sol brûlant de catholicisme et sous le souffle fécondant de l'Eglise ?

« L'autorité des évêques, de qui dépend en première instance la création des Universités, saura peser toutes les raisons de convenance ; mais il est bien permis d'espérer qu'elle tiendra compte des services rendus, qu'elle n'oubliera point d'où est parti le premier signal de l'émancipation en ce qui touche l'enseignement supérieur et que ses premières bénédictions seront attirées par des efforts persévérants qui n'ont pas craint de devancer l'opinion publique, au risque de la froisser, par des sacrifices que les hommes ont estimé sans compensation, parce qu'ils n'ont pas été couronnés de succès dans les premiers jours et qu'aujourd'hui, au bout de trois ans, on a paru ne plus s'en souvenir.

« L'Université que fonderont nos évêques appartiendra à toute la région. Peu importe qu'elle ait son siége dans telle ou telle ville. Elle sera l'Université de tous les diocèses qui l'auront dotée et toutes les familles qui la tiendront en estime y enverront leurs étudiants.

« Au point de vue des éléments de prospérité qu'une telle fondation procurera à la ville choisie pour chef-lieu, Marseille

est peut-être la plus désintéressée. Elle emprunte à d'autres sources un développement incomparable.

« Sachons envisager la question de haut et sacrifier tout égoïsme de clocher à l'amour de l'Eglise et de la vérité. Rien n'est possible sans l'union, et l'union vit de sacrifices. Ce que Rennes a fait pour Angers, ce que Bordeaux n'a pas hésité à faire pour Poitiers, catholiques de la Provence, du Comtat et du Bas-Languedoc, nous saurons aussi le faire pour le centre que l'intérêt commun de nos diocèses appellera et que nos chefs auront adopté. »

Nous ne saurions que nous associer à la sagesse toute chrétienne de ces dernières paroles.

J. CHANTREL.

MICHEL-ANGE

On vient de célébrer à Florence le quatrième centenaire de Michel-Ange. L'incrédulité a voulu faire de ce grand peintre un homme de la libre-pensée ; il convient de rétablir la vérité sur ce point.

Quelque diverses que soient les appréciations auxquelles donne lieu le mouvement extraordinaire désigné dans l'histoire sous le nom de Renaissance, nul ne saurait méconnaître l'incomparable grandeur de Michel-Ange et la nature éminemment chrétienne du génie qui inspira ses plus belles œuvres. Le *Moïse*, le *David*, la *Pietà*, le *Jugement dernier*, le dôme de Saint-Pierre proclament le génie chrétien de Michel-Ange comme sculpteur, comme peintre et comme architecte. Artiste éminent dans tous les genres, il fut tel, surtout parce qu'il cherchait son inspiration au ciel, tout en imprimant à ses œuvres un frappant cachet de vie et de réalité, par exemple dans ses statues et dans ses peintures, la vie et la réalité du corps humain, — mais du corps humain d'après un type parfait et toujours plein de noblesse et de majesté.

Si, depuis, les fils de la Renaissance ont dégénéré, c'est qu'ils ont perdu de vue ce type parfait et qu'ils se sont tellement courbés vers la matière qu'il n'y a plus d'âme, plus de

vie dans leurs œuvres, hormis la vie de la matière : l'abject réalisme.

Michel-Ange ne pouvait d'ailleurs s'égarer sous la conduite des protecteurs éminents qui lui montraient le chemin où le Beau et le Vrai répandent à la fois leurs divines clartés. Cette protection aussi éclairée que généreuse, il la trouva surtout à Rome, auprès des papes Jules II, Léon X, Paul III et Jules III. Par là encore Michel-Ange représente le génie chrétien dans les arts, et sa gloire immortelle rejaillit sur la Cour de Rome, où s'épanouirent ses brillantes qualités.

Enfin, Michel-Ange fut chrétien dans sa vie privée. Sa correspondance le prouve éloquemment. Rappelons ici une phrase dont la simplicité touchante semble inspirée par la pratique des *Exercices spirituels de saint Ignace*, lesquels, à cette époque-là précisément, commençaient à être connus à Rome. La lettre est du 21 mai 1553; elle est adresséee par Michel-Ange à son neveu Léonard Buonarroti :

« J'apprends par ta dernière lettre, lui dit-il, que tu as ta femme chez toi et que tu en es très-content... Ta satisfaction me cause un grand plaisir et *nous devons en remercier Dieu continuellement, autant que cela est possible à l'homme et ainsi qu'il doit le faire.* »

Citons encore cette plainte admirable que le grand artiste adressa au pape Jules III :

« Hélas! Père saint, lui dit-il, si mes fatigues ne profitent pas à mon âme, j'ai perdu mon temps. » Le Pape le rassura, et, lui mettant la main sur l'épaule, il lui dit : « Vous gagnez et pour l'âme et pour le corps, n'en doutez pas. »

Au déclin de sa vie laborieuse, Michel-Ange écrivait à son neveu : « Parce que je suis vieux, comme tu le sais, je voudrais faire quelque bien à mon âme, c'est-à-dire des aumônes, ne pouvant faire autre chose; et je voudrais faire payer, à Florence, une certaine quantité d'écus que tu donnerais en aumônes là où le besoin serait plus urgent, environ trois cents écus. » Et ailleurs, il recommande vivement que ces aumônes soient faites « en secret et sans bruit. »

C'est donc l'artiste chrétien qu'il fallait honorer dans Michel-Ange. Ses œuvres, sa vie, le siècle qui a été le témoin de sa

gloire exigeaient des fêtes chrétiennes... Et notre siècle aussi, ce siècle de décadence et d'abrutissement pour les arts, comme pour les mœurs et la civilisation, aurait eu absolument besoin de fêter Michel-Ange avec toute la dignité des pompes religieuses. Mais le bon sens et la dignité ont disparu de la vie publique des peuples depuis que la Révolution leur a inoculé le poison de l'athéisme.

Aussi, les fêtes commencées le 12 septembre à Florence n'ont été autre chose qu'un long étourdissement procuré au peuple pour lui faire oublier la triste réalité de son sort.

Il a bien fallu, cependant, se présenter dans l'église de Santa-Croce et déposer une couronne sur le tombeau de Michel-Ange. Mais il n'y a eu aucune cérémonie religieuse; quelques personnages ont harangué le cortége qui stationnait sur le seuil de l'église... et dans ce cortége on remarquait le drapeau des libres-penseurs.

Ajoutons une dernière remarque; c'est que les fêtes décorées du nom de centenaire de Michel-Ange ne sont pas du tout des fêtes centenaires. Michel-Ange est né en 1474; c'est donc l'an passé que devait être célébré le quatrième centenaire de sa naissance. Je ne sais pour quelles raisons on ne put s'y prendre à temps, mais le fait est qu'en renvoyant le centenaire à l'année courante, on devait compenser le délai par la magnificence des fêtes. Hélas! ça été la montagne en travail enfantant la souris.

J.-B. V.

NÉCROLOGIE

1. Le cardinal Grassellini. — 2. Mgr Viçoso. — 3. Le P. Moriarty. — 4. Le peintre Pils. — 5. Le marquis de Cavour.

Le cardinal *Gaspard* Grassellini, qui vient de mourir, était né à Palerme, le 19 janvier 1796. Il parcourut la carrière scientifique avec le plus grand succès; et le 17 juin 1830, le Souverain-Pontife Pie VIII l'inscrivit dans la prélature romaine. Dès son début, il fit concevoir les plus belles espérances, surtout par la fermeté de son caractère et par une aptitude particulière pour le gouvernement des hommes. En 1832, le Pape

Grégoire XVI l'envoya à Ascoli comme délégat apostolique, et en 1834, il fut promu à la délégation d'Ancône, où son souvenir n'est pas encore effacé.

En 1837, il fut rappelé à Rome pour remplir la charge de *Clerc de la Révérende Chambre Apostolique*, charge distinguée dans la prélature, et qui, dans ce temps, touchait de près aux affaires importantes de l'Etat. A ce titre, Mgr Grassellini fit partie de la commission chargée de la révision des comptes du Trésor public, et fut nommé président du *Cens*. En 1845, lorsqu'il fut question de la reconstruction de l'église Saint-Paul hors les murs, une Congrégation spéciale s'occupa de cette reconstruction, et Mgr Grassellini en fit encore partie.

A son avènement, au mois de juin 1846, Sa Sainteté Pie IX, reconnaissant le mérite de ce prélat pour le maniement des affaires publiques, le nomma gouverneur de Rome et Vice-Camerlingue. Après les troubles politiques de 1848, et lorsque le gouvernement pontifical fut rétabli, Mgr Grassellini fut nommé commissaire extraordinaire pour les quatre légations et envoyé à Bologne comme pro-légat.

C'est pendant qu'il remplissait encore cette charge importante que, dans le Consistoire secret du 16 juin 1856, il fut créé et publié cardinal-diacre, en même temps que le cardinal Barnabo; il reçut le chapeau cardinalice dans le consistoire public du 19 juin, avec le titre des *Saints-Vite-et-Modeste*, qu'il échangea en 1867 avec celui de *Sainte-Marie des Martyrs* (le Panthéon).

Dans ces dernières années, la santé du cardinal Grassellini était fort altérée. Il y a quelques semaines, il était parti pour Frascati, espérant trouver durant la belle saison dans la villa Gaetani, un soulagement à ses douleurs. Malgré les soins les plus intelligents et les plus assidus, le prélat a succombé le 16 septembre.

Mgr *Antoine* Ferreira Viçoso, évêque de Marianna au Brésil, est mort le 7 août dernier dans sa ville épiscopale, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, après avoir administré son diocèse pendant trente-et-un ans.

Ce prélat était né à Peniche, au patriarcat de Lisbonne (Por-

tugal), le 13 mai 1787, et après de fortes études, il entra dans la Congrégation de Saint-Vincent de Paul, dont il devint plus tard supérieur pour la province de Rio-de-Janeiro; il fut aussi lecteur de philosophie et de théologie au séminaire d'Angra de Reis; et c'est là qu'il apprit que le Souverain-Pontife l'élevait à la dignité épiscopale malgré sa résistance. Il fut préconisé évêque de Marianna dans le consistoire du 22 janvier 1844. Il laisse dans son diocèse le souvenir des plus grandes vertus. Il l'avait évangélisé longtemps comme missionnaire, avant de le gouverner comme premier pasteur.

Marianna ou *Mariana*, province ecclésiastique de Bahia (Brésil), est une petite, mais belle ville du district de Minas-Geraes, à cinquante lieues de Rio-de-Janeiro, sur la rive droite d'un affluent de la Piranga; elle a environ sept à huit mille habitants. L'évêché fut créé par le pape Benoît XIV, comme il est dit dans la Constitution apostolique *Candor lucis æternæ*, et formé de la plus grande partie de la province de Minas-Geraes, avec des parcelles des évêchés de Diamantino et de Saint-Paul. Ce diocèse compte cent quarante-et-une paroisses et deux cent mille catholiques.

Le R. P. *Patrice* Moriarty, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, est mort au monastère de Saint-Thomas de Villeneuve (comté de Delaware, Etats-Unis), le 10 juillet. C'était un grand prédicateur et un savant controversiste.

En 1841, il acheta, à trente milles de Philadelphie, le monastère et le collége de Saint-Thomas de Villeneuve, et en fut le premier supérieur.

Collaborateur assidu du *Catholic Record*, il a publié dans ce recueil, sous le titre de : *Marks of the Church* (Notes de l'Eglise) et de : *Letters to a protestant friend* (Lettres à un ami protestant), de remarquables articles de controverse.

Pendant ces dernières années, sa santé ne lui permettant plus les fatigues du ministère sacerdotal, le R. P. Moriarty s'était retiré à Chestnut-Hill. Il y écrivit une *Vie de saint Augustin*, qui a été publiée en 1873.

Le monde des arts vient de faire une grande perte dans la personne de M. Pils, le célèbre peintre des batailles.

Pils était né à Paris en 1813. Il commença par suivre l'atelier de Picot et les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, où il remporta le grand prix de Rome au concours de 1838, sur ce sujet : *Saint Pierre guérissant les boiteux à la porte du temple.*

A son retour, il exposa un certain nombre de tableaux religieux, entreprit plusieurs lointains voyages et suivit l'armée française lors de l'expédition de Crimée, à laquelle il a emprunté le sujet de ses meilleurs tableaux. Il faut citer de cet artiste : le *Christ prêchant dans la barque de Simon*, la *Mort de sainte Madeleine*, le *Passage de la Bérésina*, *Rouget de l'Isle chantant pour la première fois la Marseillaise*, la *Mort d'une sœur de charité*, la *Prière à l'hospice*, *Une tranchée devant Sébastopol*, le *Débarquement de l'armée française en Crimée*, l'*Ecole à feu de Vincennes*, *Bataille de l'Alma*, etc., etc.

M. Pils avait été nommé membre de l'académie des beaux-arts le 7 novembre 1868, en remplacement de son ancien professeur, le peintre Picot.

Le marquis *Eynard Benso de* Cavour, neveu du trop fameux fondateur de l'unité italienne, vient de mourir à Santena, près de Turin. C'est la fin de la maison de Cavour. Ce nom ne reste plus que dans l'histoire, et dans quelle histoire !

Le 11 octobre 1860, Cavour disait à la Chambre de Turin :

« Notre étoile, messieurs, je le dis ouvertement, est de faire que la Ville Eternelle, sur laquelle vingt-cinq siècles ont accumulé tous les genres de gloire, devienne la capitale splendide du royaume d'Italie. »

Il était loin de se douter que Pie IX lui survivrait et verrait mourir le dernier des Cavour. Ce sont là les jeux et les leçons de la Providence.

L'ASSOCIATION (1).

Il y a dans l'association une force naturelle dont il est superflu de faire ressortir l'énergie.

(1) Extrait du *Bien public* de Gand.

Dans l'ordre matériel, cette force est mathématiquement évidente.

Dans l'ordre moral, il y a aussi une « mécanique » dont les lois n'échappent point à l'observateur exercé et sont d'ailleurs attestées par l'histoire.

Et, si à la force naturelle de l'association se joint l'action d'une puissance surnaturelle ; si l'effusion de la grâce divine se surajoute aux efforts de la liberté humaine, qui donc osera assigner une limite à l'irradiation d'une telle influence?...

Cette vérité, trop longtemps méconnue par les catholiques, commence heureusement à être mieux comprise et surtout à être mieux pratiquée. Dans les sphères de l'activité intellectuelle, artistique, charitable et politique, nous les voyons chaque jour unir plus étroitement leurs efforts et les placer sous les auspices de l'Auteur suprême de la fécondité et de la vie.

Nous vivons malheureusement en un temps de promiscuité morale et religieuse. Le mal use, avec une audace et une activité inouïes, des armes qui devraient être la ressource exclusive du bien. En dépit des illusions du catholicisme libéral, l'expérience atteste que sur le terrain du droit commun et de la libre concurrence, dans le sens étroit de ces mots, la lutte pour les catholiques n'est pas possible avec quelques chances sérieuses et durables de succès. Nous voyons se vérifier en nous et autour de nous, la vérité de cet aveu du poète antique :

Video meliora proboque;
Deteriora sequor.

Le mal trouve de secrètes complicités dans notre nature déchue; souvent même, avant de livrer assaut, il entretient des intelligences dans la place.

Pour contrebalancer cette influence délétère et soutenir efficacement une lutte qui s'engage de toutes parts, il est donc indispensable de demander à la foi des armes surnaturelles qui non-seulement rétablissent l'équilibre, mais sont encore un gage de supériorité.

C'est un fait bien remarquable que la prospérité des œuvres catholiques soit en raison directe de la franche orthodoxie de

leur programme et de l'esprit de prière qui préside à leur organisation. A ce point de vue, les associations les plus humbles à leur berceau et les moins destinées en apparence à de grands développements, sont devenues précisément les plus nombreuses et les plus fécondes. Témoin l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, la *Société de Saint-Vincent de Paul*, l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre!*

En revanche, les entreprises éclectiques semblent prédestinées à de piteux avortements et à d'irrémédiables échecs.

La raison en est fort simple : c'est que les associations catholiques, composées d'hommes, ont collectivement, quel que soit d'ailleurs leur but, la valeur des hommes qui en font partie.

Or, la valeur des hommes se mesure à l'énergie des caractères, et l'énergie des caractères résulte de la fixité des principes, de la précision des doctrines, de la fermeté de la foi.

D'où il suit que, pour les associations comme pour les individus, les croyances bien arrêtées et les buts bien définis sont le meilleur gage d'une influence efficace et de succès durables. L'exactitude du sens doctrinal leur donne la sagesse du sens pratique et le tact de l'opportunité.

C'est là une vérité qu'il n'est pas inutile de rappeler au moment où se manifeste, de toutes parts, dans le monde catholique, un généreux élan qui pousse en masse les laïques sur le terrain des œuvres. Si noble qu'il soit dans son origine, ce mouvement a besoin d'être dirigé et contenu pour répondre pleinement aux espérances de ceux-là mêmes qui s'y associent avec le plus d'ardeur. Il ne suffit pas de vouloir le bien, il faut le comprendre comme l'Eglise, et c'est mal le réaliser que de vouloir l'atteindre sans Elle et autrement qu'Elle. N'oublions pas à ce propos que Dieu a confié à son Vicaire ici-bas, non-seulement la garde de la vraie doctrine, mais qu'il lui a donné en même temps une autorité de direction, qui par l'intermédiaire de nos légitimes pasteurs s'étend sur la catholicité tout entière. En dehors de cette autorité tutélaire, rien ne se fait de grand, ni de solide; en revanche, les œuvres les plus modestes acquièrent, à son ombre, une puissance merveilleuse. C'est le secret de la force divine et la récompense de la soumission. Ne nous croyons pas plus sages que l'Eglise. Elle est de

tous les temps et elle a l'intelligence de tous les temps. Notre rôle est de la servir et non pas de la guider; notre but doit être, non pas de la sauver, mais de nous sauver nous-mêmes, en nous dévouant aux âmes qui lui sont chères et dont le salut est, à vrai dire, son unique et suprême ambition.

L'ÉTUDE DU DROIT CANON.

M. le vicomte Gabriel de Chaulnes fait ainsi ressortir, par un exemple, dans le *Journal de Florence*, à quel point l'étude du droit canon est nécessaire même aux jurisconsultes, et combien il y a à réformer dans l'étude du droit :

Le jurisconsulte Merlin, procureur général à la cour de cassation sous Napoléon Ier, a composé un Répertoire de jurisprudence en 18 volumes in-4°, qui possède une grande autorité en France. L'examen attentif des thèses de ce recueil qui touchent aux rapports de l'Eglise et de l'Etat, nous permet d'affirmer qu'il est rempli d'erreurs. La connaissance approfondie du droit canon, jointe à une véritable impartialité, aurait empêché le procureur général Merlin de professer ces erreurs. En voici un exemple :

Je lis dans le Répertoire de jurisprudence de Merlin (tome III, édition v, page 341, 2e col.) ce qui suit :

« Quant aux règlements que les conciles, même généraux, font sur ce qui concerne la *discipline*, on ne doit pas douter que l'Esprit-Saint ne dirige l'Eglise à cet égard, comme tout le reste.

« *Cependant, et d'après les règles* et décisions des conciles généraux eux-mêmes, *ces règlements n'ont pas la même force que les définitions dogmatiques.* Celles-ci, comme on vient de le dire, obligent par elles-mêmes tout le monde. Il n'en est pas de même des règlements de discipline. Les conciles, surtout les conciles généraux, ont certainement le droit d'en faire. mais suivant les dispositions du concile général de Nicée et de plusieurs autres, *les Eglises particulières ont aussi le droit de conserver leurs anciens usages et leurs libertés*, et de ne rien admettre qui n'y soit *conforme.* Suivant les maximes du droit

commun, les princes chrétiens, comme protecteurs des Eglises de leurs Etats, *ont droit de veiller à la conservation de l'ancienne discipline et de maintenir les usages anciens*... Cette vérité a été solennellement reconnue par le concile de Bâle. » Cette même vérité n'est pas moins formellement attestée par les efforts multipliés et redoublés que les Souverains Pontifes n'ont cessé de faire pour obtenir des rois qu'ils fissent publier en France les décrets sur la Réformation dressés par ce concile... Quelque peine qu'en aient ressentie les Souverains Pontifes, jamais ils n'ont condamné ni les refus de la France ni les modifications et restrictions des autres pays, et, à cet égard, ils n'ont jamais agi que par voix de prières, de sollicitations, de recommandations.

« On voit par là *quelle différence il faut mettre entre les décrets sur la foi et les canons sur la discipline* qui sont faits dans les conciles généraux. Les premiers ne laissent point d'examen à faire : ils obligent indépendamment de toute acceptation. *Les églises nationales et les Etats particuliers ne sont soumis aux seconds qu'autant qu'ils les adoptent et les reçoivent* ; et la diversité qui peut en résulter pour la discipline entre les églises ne nuit point à l'unité de la foi qui doit les réunir et n'en faire qu'un même tout. »

Examinons en détail cette page du plus pur gallicanisme.

Elle fourmille d'erreurs matérielles et d'erreurs doctrinales. Volontaires ou involontaires, les erreurs n'en ont pas moins eu des conséquences lamentables sur toutes les générations des jurisconsultes qui se sont succédé depuis le premier empire jusqu'à nos jours.

Il est temps de clore l'Ecole qui commence à Merlin, et qui, il faut l'espérer, aura vu son dernier avocat dans le président Bonjean.

Commençons par dire que jamais le concile de Nicée n'a *pu* ni *voulu* abandonner au pouvoir séculier la faculté de repousser ou d'accepter une décision disciplinaire d'un concile œcuménique.

Quant aux décisions du concile de Bâle confirmées par Charles VII dans *sa pragmatique sanction* du 7 juillet 1438,

voici ce qu'en dit le cardinal Gousset dans son *Exposition des principes du droit canonique* (page 429).

« Pour en revenir à la question de savoir si cette pragmatique était canonique nous répondons : NON, ELLE N'ÉTAIT POINT CANONIQUE. Il en est de la pragmatique sanction de l'assemblée du clergé de 1438 comme de la déclaration de l'assemblée de 1682; elle était radicalement NULLE. »

« Il n'appartenait pas plus aux rois de France qu'à tout autre prince de statuer, même de concert avec les Evêques du pays, sur les droits du Pape et les rapports des Eglises du Royaume avec le Pape. *Une pragmatique, une ordonnance en matière de discipline ecclésiastique est sans valeur aucune en ce qui concerne la discipline générale, à moins qu'elle n'ait été sanctionnée par le Chef de l'Eglise universelle.* »

« A défaut de cette sanction apostolique, tout acte public du genre de celui dont il s'agit est un *acte schismatique.* »

Autre erreur matérielle, Merlin prétend que les Papes n'ont pas protesté contre le refus des gouvernements d'accepter les décisions disciplinaires des conciles œcuméniques.

Les Papes ont si bien protesté *que jamais la pragmatique sanction* de Bourges *n'a été approuvée à Rome*, que le Saint-Siège en a toujours poursuivi l'abolition et que le Pape Léon X l'a formellement condamnée en ces termes au cinquième concile général du Vatican :

« Bituricencem sanctionem sive CORRUPTELAM, ejusque approbationem tacitam vel expressam, et in ea contenta omnia et singula, etiam inserta quæcumque, REVOCAMUS, CASSAMUS, ABROGAMUS, IRRITAMUS, ANNULAMUS, AC DAMNAMUS, et pro infectis, revocatis, cassatis, abrogatis, irritatis, annulatis, et damnatis haberi volumus, decernimus et declaramus. »

Examinons maintenant les erreurs doctrinales dont est émaillée la page de Merlin citée plus haut.

En vertu de quel principe l'autorité séculière aurait-elle le droit de contrôler les règlements disciplinaires de l'Eglise? Les décrets portés en cette matière n'émanent-ils pas de la plus auguste autorité qui soit sur la terre? Ne touchent-ils pas de près à l'œuvre la plus excellente à laquelle les hommes puissent mettre la main, c'est-à-dire à la gloire divine procurée par

l'exercice de la religion? Enfin les sociétés humaines ne sont-elles pas la collection d'hommes créés à l'image de Dieu et rachetés par le sang de Jésus-Christ? — Les lois divines qui obligent en conscience les individus, obligent aussi les sociétés; transgresser ces lois est donc l'acte de la plus insigne désobéissance que l'on puisse commettre. D'où il suit qu'il n'est nullement permis d'établir dans sa soumission aux enseignements de l'Eglise, des distinctions entre ce qui est strictement de foi, et ce qui est point de discipline. L'Eglise n'aime pas qu'on marchande son obéissance, car elle sait que cette désobéissance emporte avec elle un grave péril.

En effet, celui qui commence à refuser sa soumission sous de futiles prétextes, se trouve sur une pente facile pour arriver jusqu'à contester le droit d'autorité même. C'est ce que démontre l'expérience journalière.

Ainsi ont fait les hérétiques; l'histoire ecclésiastique est remplie de ces exemples.

Et maintenant nous allons terminer cette réfutation des erreurs de Merlin par quelques solutions canoniques qui, en démontrant l'exactitude de notre thèse, pourront être utile à nos lecteurs.

Nous commençons par affirmer que les décrets du concile de Trente en matière de discipline *sont obligatoires* pour toute l'Eglise.

En effet, les lois générales de l'Eglise obligent tous les fidèles qu'elles concernent; or, les canons disciplinaires sont des lois générales : on ne peut être dispensé de cette obligation que par une autorité égale à celle qui nous l'impose, c'est-à-dire l'autorité d'un concile œcuménique *subséquent*, ou d'une constitution apostolique, ou d'une coutume, nous ne disons pas *non improuvée*, mais *positivement approuvée par le Pape.* Voilà ce que nous enseigne l'éminent cardinal Gousset et il ajoute que le pape Pie IV dans sa Bulle *Benedictus Deus* du 26 janvier 1564 pour la confirmation des décrets du saint concile de Trente n'a entendu faire aucune exception, car il ordonne de la manière la plus expresse que tous ces décrets en général et chacun d'eux en particulier soient reçus et observés par tous les fidèles, « mandant en vertu de la sainte

obéissance et sous les peines portées par les saints canons à tous les patriarches, archevêques, évêques, et autres prélats de l'Eglise de quelque état, rang, dignité, qu'ils soient, fussent-ils honorés de la pourpre, *d'avoir à observer lesdits décrets et statuts dans leurs églises, villes et diocèses, soit en jugement, soit hors de jugement, et d'avoir soin de les faire observer inviolablement par ceux qui leurs sont soumis, y contraignant les réfractaires par sentences, censures et autres peines ecclésiastiques, invoquant s'il en est besoin le bras séculier.* »

Sans doute les évêques français, malgré leurs doléances, n'ont pu obtenir soit des souverains français, soit des parlements la reconnaissance intégrale de tous les canons du concile de Trente, mais ils ne se sont pas crus dispensés d'obéir, *autant que faire se pouvait*, à l'injonction de Pie IV. C'est ce que constatent les conciles provinciaux de Reims de 1564 et 1583; de Rouen de 1581; de Bordeaux de la même année; de Tours de 1583; de Bourges de 1584; d'Aix de 1585; de Toulouse de 1590; de Narbonne, de 1609; de Sens et d'Aix de 1612. De plus, les évêques français, chacun dans leur diocèse respectif, s'empressèrent d'exécuter les décrets non-seulement pour le dogme, *mais aussi pour la discipline.*

Ici se présente la question subséqnente, les coutumes contraires au concile de Trente et aux constitutions apostoliques qui ont paru depuis la tenue de ce concile, sont-elles légitimes? Il y a une double réponse à faire, et c'est le cardinal Gousset qui la fera!

. « Toutes les anciennes coutumes qui ont été abrogées par les décrets du concile de Trente, dit-il, *ont cessé d'être légitimes.*

Le même théologien ajoute qu'il regarde comme *illégitimes* les coutumes qui se sont établies contre la teneur du concile de Trente à partir de la Bulle *Benedictus Deus* de Pie IV. Il n'excepte que celles qui auraient eu pour elles une approbation *positive et certaine* de la part du Saint-Siége.

C'est le sentiment de Benoit XIV, de Pie IV, dans ses Constitutions *Sicut ad sacrorum* de 1564 et *In principiis* de 1565.

Cette solution nous entraîne à examiner si toutes les an-

ciennes coutumes des églises de France, même celles qui étaient légitimes, ont été abolies par le Concordat de 1801.

Le cardinal Gousset répond affirmativement, et il s'appuie sur la Bulle *Qui Christi* annexée au Concordat. En effet, dans cette Bulle Pie VII annulle, supprime et éteint à perpétuité l'état des anciennes églises archiépiscopales et épiscopales avec leurs chapitres, droits, priviléges et prérogatives de quelque genre que ce soit, nonobstant les statuts, coutumes, même immémoriales, priviléges, indults de ces églises. »

Enfin nous arrivons à la quatrième et dernière question ainsi conçue :

« Les coutumes abrogées par la Bulle *Qui Christi* de Pie VII ne sont-elles pas rétablies depuis en se continuant dans les églises de France?

Ici la réponse du cardinal Gousset n'est pas douteuse.

Légitimes ou non, dit-il, les anciennes coutumes de l'Eglise de France ayant été abrogées par la Bulle *Qui Christi* de Pie VII, n'ont pu se rétablir en France, du moins en ce qu'elles avaient de contraire aux constitutions apostoliques, aux saints canons, et aux décrets du concile de Trente. Non, s'écrie-t-il, il n'est pas de coutume, pas de loi contre la volonté du législateur qui a le droit de commander à tous.

En résumé : nous avons montré que les décrets du concile de Trente en matière de discipline sont obligatoires dans toute l'Eglise ; que toutes les anciennes coutumes qui ont été abrogées par le concile de Trente, ont cessé d'être légitimes; que l'on doit regarder comme illégitimes les coutumes qui se sont établies contre sa teneur, n'exceptant que celles qui auraient pour elles une approbation *positive* et *certaine* de la part du Saint-Siége ; que toutes les anciennes coutumes des Eglises de France, même celles qui étaient légitimes, ont été abolies par le Concordat de 1801 ; que les coutumes qui ont été alors abrogées, ne sont point rétablies parmi nous.

C'est, comme on peut s'en convaincre, la doctrine diamétralement opposée à la thèse du jurisconsulte Merlin.

On voit l'abîme qui nous sépare de l'école parlementaire encore aujourd'hui en renom dans le monde laïque, grâce à l'ignorance du droit canonique.

Il importe donc de populariser dans le monde laïque l'étude de ce droit.

V. Gabriel de Chaulnes.

SAINT LOUIS

ROI DE FRANCE.

Nous complétons aujourd'hui la belle lettre de Mgr Lavigerie (Voir les *Annales* du 11 et du 18 septembre), par quelques pages empruntés au *Journal de Florence.*

Il ne sera pas inutile de présenter au lecteur une rapide étude sur ce roi, à la fois grand saint et grand homme.

Et d'abord nous prendrons à témoin l'ennemi le plus acharné de la religion catholique, Voltaire. Redisons ce que lui-même a été contraint d'écrire :

Voir d'un même œil la couronne et les fers, la santé et la maladie, la vie et la mort ; faire des choses admirables et craindre d'être admiré ; n'avoir dans le cœur que Dieu et son devoir, voilà saint Louis, voilà le héros chrétien, toujours grand et toujours simple. Il a régné pour les peuples ; il a fait tout le bien qu'il pouvait faire, même sans rechercher les bénédictions de ceux qu'il rendait heureux. Il a étendu les bienfaits dans les siècles à venir, en redoutant la gloire qui devait en être le prix.

Il n'a combattu que pour ses sujets et pour son Dieu. Vainqueur, il a pardonné ; vaincu, il a supporté la captivité sans affecter de la braver. Sa vie a coulé tout entière dans l'innocence et dans la pénitence. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Il a vécu sous le cilice ; il est mort sur la cendre à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la sainteté d'un religieux et le courage d'un grand homme. C'est ainsi que la religion produit dans les âmes un courage supérieur et des vertus supérieures aux vertus humaines ; elle a sanctifié dans saint Louis tout ce qu'il eut de commun avec les héros et les bons rois. Il suffit de raconter son histoire pour trouver dans les traits qui la composent, le *modèle* donné de Dieu aux monarques ; le *sage* qui a enseigné l'art de gouverner les peuples ; le *héros* qui les a conduits aux combats ; le *saint* qui, ayant Dieu dans son cœur, a rendu chrétien tout ce qui, dans les autres grands hommes, n'était qu'héroïque.

Tel est le portrait que trace Voltaire. Il faut en convenir, c'est de la peinture de maître.

Mais saint Louis se peint lui-même, plus éloquemment encore, au moment d'expirer devant Tunis, étendu sur un lit de cendres *tracé* en forme de croix. Il dit à ses braves compagnons en pleurs :

« Mes amis, me voilà parvenu au terme où Dieu m'attendait. Pourquoi me plaindre? Nos malheurs sont communs; il est naturel que je vous précède dans la mort comme vous me suiviez dans la vie. »

Le testament royal qu'il laissa à son fils est un chef-d'œuvre de simplicité et de politique, et il pourrait à cette heure passer pour un reproche à tous les rois.

« Aime Dieu de tout ton cœur, et sois doux et compatissant pour les pauvres : soulage-les tant que tu pourras.

« Ne mets sur ton peuple de tailles et des subsides que les moins onéreux et seulement pour l'indispensable.

« Recherche la compagnie des hommes prudents; fuis les mauvais.

« Fais justice, beau fils, à toi et aux autres. Tiens toujours ta promesse comme si elle était engagée à Dieu même.

« Conserve la paix; si tu es obligé de faire la guerre, ménage le malheureux peuple et épargne les vaincus.

« Veille sur les juges et informe-toi sans cesse de quelle manière ils accueillent la plainte du pauvre ou de l'opprimé. »

N'est-ce pas bien un testament politique et serions-nous où nous en sommes si les rois le méditaient et en suivaient les enseignements? Nous ne parlons ici que des rois qui règnent, car ceux que la révolution a détrônés ont de meilleures visées, et sont certainement tenus en réserve pour le jour où Dieu voudra rendre la paix aux peuples chrétiens.

Parmi les rois détrônés, nous comptons, hélas! le Vicaire de Jésus-Christ. Il est captif, mais le monde a les yeux fixés sur lui et l'amour des fidèles fera tomber plus tôt ou plus tard les murs de sa prison. Comme le disait l'illustre M. Louis Veuillot, dans un langage figuré, et bien avant les événements de 1870, « les baisers de la chrétienté useront ces murs. »

Quels traits de ressemblance entre saint Louis et Pie IX! Même foi; même courage; même tendresse pour les pauvres et les opprimés; même respect du peuple; même ménagement à

l'égard des tailles et des subsides; même amour de la justice dans la guerre; même générosité envers les vaincus!

Si Pie IX flétrit les persécuteurs afin de faire détester le mal, il les appelle sur son cœur, il tend les bras à leur repentir. Et les persécuteurs sentent cela; ils en sont témoins et Dieu seul sait les mouvements de leur âme, et les contraintes que subissent plusieurs d'entr'eux. Ils sont placés entre le devoir et le poignard de la secte et ne savent pas exposer leur vie. Ils croient que vaincre des ennemis sur le champ de bataille est plus glorieux que se vaincre soi-même... parce que c'est plus facile. Ils croient que maudire et blasphémer en public, dans les Parlements et les gazettes est plus noble que se taire et prier... parce que leur nom a quelque retentissement; et ils ne considèrent pas que l'histoire mettra ces noms au pilori, si tant est qu'elle daigne les recueillir.

Il y a quelque temps un religieux franciscain, le R. P. Fedele da Fanna, a parcouru toutes les bibliothèques de l'Europe afin de recueillir les ouvrages et opuscules inédits de saint Bonaventure et de doter le monde des œuvres complètes de ce patriarche. Dans ces papiers inédits nous avons copié une page relative à saint Louis, roi de France; elle trouve ici sa place et parfait cette douce et grave et majestueuse physionomie.

Quæstio S. Bonaventuræ proposita a S. Ludovico Francorum rege.

Refert frater Bonaventura generalis minister dominum Ludovicum Francorum regem, quæsiisse ab eo de illa quæstione, utrum videlicet homo possit præeligere omnino non esse, quam semper in tormentis esse, ut puta in inferno; vel utrum qui deberet præligere illud, etc. Cui eum repondisse dicens : Domine, quæstio ista duo includit, scilicet perpetuam Dei offensam, neque enim aliter Deus justus judex perpetuam infigeret pœnam ; et interminabilem ipsius pœnæ sufferentiam, et nullus debet eligere in perpetua Dei offensa remanere. Et ideo præeligendum est non esse, quam esse hostem Dei perpetuum. Addidit ipse piissimus Dei cultor et christianissimus rex : Ego teneo me cum sententia fratris Bonaventuræ, et assero vobis, ait circumstantibus, quod ego mallem et præeligerem omnino non esse, in nihilum redigi, quam in æternum vivere in hoc mundo et semper regnare, sicut regno, cum perpetua offensa Creatoris mei. O virum mirabilem inter mundi Principes, orthodoxæ

fidei singulare lumen, qui nec mori timuit, immo in nihilum redigi, quod natura horret, minime recusavit, ubi absque Dei offensa, haberi vita non possit; qui naturale esse maluit perdere, quam in regni deliciis regnique gloria cum Dei offensa perpetuo regnare.

Question proposée à saint Bonaventure par saint Louis, roi des Francs.

Frère Bonaventure, ministre général (*des franciscains*) rapporte que le seigneur Louis, roi des Francs, lui posa cette question :

« L'homme peut-il préférer absolument ne pas être que d'être toujours dans les tourments, par exemple, en enfer, ou doit-il préférer d'être dans les tourments? »

Je lui répondis : Sire, cette question renferme deux choses, à savoir une offense perpétuelle de Dieu, car autrement Dieu, qui est un juste juge, n'infligerait pas une peine perpétuelle et la souffrance sans fin de cette peine. Or, nul ne doit choisir de rester dans l'offense perpétuelle de Dieu. C'est pourquoi on doit préférer ne pas être que d'être éternellement l'ennemi de Dieu.

Le roi très-pieux et très-chrétien, qui aimait Dieu, répliqua :

« Je suis du même avis que le frère Bonaventure et je vous assure, dit-il aux assistants, que j'aimerais mieux et préfèrerais absolument ne pas être et rentrer dans le néant que de vivre éternellement dans ce monde et de toujours régner, comme je règne, en offensant perpétuellement mon Créateur. »

O homme admirable entre les princes du monde, lumière merveilleuse de la foi orthodoxe, qui ne craignez pas, bien plus, qui ne refusez pas de mourir, de rentrer dans le néant, et dont la nature à horreur, parce qu'on ne peut vivre sans offenser Dieu, qui aimez mieux perdre l'*être* naturel que de régner perpétuellement au milieu des délices de la royauté et de la gloire des rois en offensant Dieu.

Il nous a semblé que ce trait parfaisait la physionomie du saint roi. Avons-nous eu tort?

REVUE DES LIVRES.

1. Un cours de théologie dogmatique. — 2. Bibliothèque ascétique bénédictine. — 3. La Vendée, Stofflet et Charette.

1. *Compendium theologiæ dogmaticæ*, auctore Teissonnier, presbytero, in seminario Nemausensi professore, Ecclesiæ Diniensis canonico honorario, 4 vol. in-12 formant 2480 pages, en vente au grand séminaire de Nîmes, à Paris et à Lyon, chez Pélagaud.

Nous avons promis de revenir sur cet excellent ouvrage; nous croyons ne pouvoir mieux faire, au moment de la rentrée des classes, que de reproduire ici le jugement qu'en porte la revue romaine intitulée : *Il divin Salvatore*, dans son numéro du 18 août dernier.

« Le prêtre, dit cette excellente Revue, doit aujourd'hui plus que jamais être toujours prêt à combattre et à repousser les attaques du scepticisme et de l'incrédulité. C'est pourquoi il faut qu'il soit homme d'action et d'énergie; il faut qu'il possède une science profonde et solide pour lutter victorieusement contre l'incrédulité et défendre les droits sacrés de la vérité chrétienne; il faut, en un mot, qu'il ait toujours en quelque sorte sous la main les armes, fortement trempées, qui tranchent et réduisent à néant les sophismes les plus subtils.

« Le *Compendium* que nous annonçons pourvoit amplement à ce besoin de la controverse actuelle. Pendant trente ans et plus, l'auteur s'est vu, par la confiance de ses supérieurs, maintenu dans l'exercice de l'enseignement dogmatique. Aussi trouve-t-on admirablement condensé dans son *Compendium* tout ce que d'autres ont pu recueillir dans des ouvrages bien plus volumineux, comme fruit de leurs longues et pénibles recherches.

« Là sont exposées de main de maître et pertinemment résolues les questions les plus ardues de la polémique moderne : touchant les rapports de la raison et de la foi; l'histoire de la théologie dogmatique; la religion, la nécessité de la révélation divine; l'Eglise, sa constitution, les vérités capitales dont elle reçut le dépôt; Dieu, la grâce, les sacrements; en un mot tout

l'ensemble des vérités dont la science complète fait le parfait théogien.

« Cet ouvrage mérite donc largement nos éloges; toutefois nous n'insisterons pas à le louer. Le plus bel éloge qu'on puisse en faire lui a été décerné par Notre Saint-Père le Pape. Pie IX daigna en effet adresser à l'auteur un bref où se lisent ces mots bien significatifs : « Nous avons trouvé dans le Com-« pendium de la méthode, de la science, de la clarté et de « la solidité (ordinem, scientiam, perspicuitatem et solidita-« tem). » — On ne saurait rien ajouter, ce semble, à des paroles si flatteuses à la fois et si autorisées. »

---

2. *Bibliotheca ascetica ex ordinis S. Benedicti scriptoribus collecta. — Spiritus S. P. N. Benedicti*, pars I; in-24 de 472 pages, chez Charles et Nicolas Benziger, à Einsiedeln (Suisse), 1875.

Excellent recueil de méditations à l'usage du clergé et des religieux, et particulièrement de ceux qui vivent sous la règle du patriarche saint Benoît. L'ouvrage est en latin; il n'est que le premier volume d'une série qui va être publiée; le premier volume, orné du portrait de saint Benoît, parfaitement imprimé et très-correct, fera vivement désirer les suivants. Nous donnerons l'idée de toute la collection à ceux qu'elle intéresse spécialement, en reproduisant le prospectus suivant, publié par les éditeurs et par le maître des novices, le P. Rohner, du monastère de Notre-Dame des Ermites (Einsiedeln) :

Quamquam et inter recentiora asceseos opera inveniuntur multa, quæ omni commendatione sint digna, tamen, testantibus viris eruditissimis, negari non potest, cæteris omnibus illa veterum auctorum opera longe præstare.

Quos inter auctores et doctrina cœlesti et divina sapientia non ultimum tenent locum *Filii S. Benedicti*, ex cujus Regula, quasi ex fonte uberrimo, pretiosos disciplinæ christianæ thesauros haurientes et mirabili quodam modo severitatem rigorosam lenitate haud laxa temperantes, tutam jucundamque ad cœlum viam demonstrarunt.

Hanc ob rem, quum exemplaria horum operum, longo jam

tempore, ex quo primum prodierunt, intermisso, sint rariora quam ut usui quotidiano suppetant, a multis, ut novæ editiones adornarentur, etiam atque etiam optatum est.

Cui pio desiderio, ut saltem aliqua ex parte obsequamur, opera quædam ex schola S. Benedicti profecta edituri sumus, quorum tota series a nobis ita inscribitur : *Bibliotheca ascetica ex ordinis S. Benedicti scriptoribus collecta.*

Ad præsentem vero penuriam nulla mora interposita sublevandam, continuo librum meditationes de S. Regula continentem, qui inscribitur : *Spiritus SS. P. N. Benedicti* a monacho quodam congregationis helveto-benedictinæ compositum editione emendata iterum typis describendum curavimus.

Nemo est enim qui non videat, tum demum S. Regulam, qua par est diligentia ac fide servatum iri, si ea ex continua attentaque meditatione a nobis in dies pluris æstimata magisque adamata, in nostrum, quod aiunt, sucum et sanguinem abierit.

Has vero meditationes non tantum filiis S. Benedicti, sed omnibus omnino monachis, quemcunque ordinem ingressis, quin etiam omnibus clericis usui esse, nemini dubium esse potest consideranti Spiritum S. Benedicti, utpote « *viri Dei omnium justorum spiritu pleni* » non differre neque a spiritu sanctorum neque ab illo spiritu Christi, quo omnes fideles Dei repletos atque inflammatos esse oportet.

Hoc opus quatuor constat partibus, quarum prima meditationes usque ad calendas Aprilis continens typis jam mandata constat 3 frc. (2 M. 40 Pf. vel 1 fl. 45 Neuk.)

Quodsi lectorum judicio opus nostrum probabitur, neque temporum iniquitas ullum afferet impedimentum, et alia ejusmodi opuscula usui monachorum clericorumque servientia ex tanta præclarissimorum operum multitudine typis repetenda curabimus.

---

3. *Stofflet et la Vendée*, par Edmond Stofflet, ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale; in-12 de 438 pages, Paris, 1875, chez E. Plon.

A une époque où l'on peut craindre le retour des plus violentes persécutions, et où certain parti ne recule pas devant la

réhabilitation et même la glorification des monstres les plus abominables de la grande Révolution, il est bon de montrer le courage et la constance d'un peuple soulevé pour la défense de ses autels et de rappeler les atrocités commises par les hommes qui détruisaient les églises et qui massacraient les prêtres. Sous ce double rapport, l'histoire de Stofflet est pleine d'enseignements élevés. Elle est en même temps la justification de l'illustre chef contre des calomnies qui ne l'ont pas épargné, et elle témoigne une fois de plus que si les Vendéens se battaient pour Dieu et pour le Roi, c'était surtout pour Dieu, pour la conservation de leurs prêtres et de leurs autels qu'ils prodiguaient leur sang. En se battant pour le Roi, ils se battaient pour la défense de leur religion, et s'ils confondaient ainsi la cause royale et la cause religieuse, c'est que la cause républicaine ne se présentait à eux que comme la cause de l'impiété, de la sauvagerie et de l'athéisme.

M. Edmond Stofflet a bien fait de mettre ces choses en lumière. Son livre apporte de nouveaux documents pour l'histoire de cette Vendée qui ne peut que gagner à être connue; on sent, à travers ces pages, le souffle religieux et patriotique, et aussi l'accent de la bonne foi : c'est un mérite que nous sommes heureux de constater.

Maintenant, nous devons le dire, il y a deux noms sur lesquels les récits de M. E. Stofflet jettent des nuages qu'on voudrait voir se dissiper. Nous croyons qu'il serait difficile de justifier l'abbé Bernier, le fameux curé de Saint-Laud, devenu plus tard évêque d'Orléans, de l'esprit d'intrigue et d'ambition qui lui est reproché; a-t-il été jusqu'à la trahison? La question ne nous paraît pas encore résolue, quoique nous craignions qu'elle ne puisse se résoudre à son honneur. Quant à Charette, à qui l'auteur reproche d'avoir compromis la cause vendéenne, d'abord en ne se joignant pas à la grande armée, ensuite en recommençant trop précipitamment la guerre, et plusieurs fois en ne rendant pas à Stofflet la justice qui lui est due, nous avouons qu'il nous serait pénible de penser que le glorieux général ne peut être justifié. Les accusations de l'historien de Stofflet font d'autant plus d'impression, qu'il ne cache pas d'ailleurs son admiration pour le courage et l'intré-

pide dévouement de Charette; mais n'a-t-il pas été conduit lui-même à exagérer plusieurs fautes par l'admiration sans réserve qu'il professe pour Stofflet! Nous ne voulons pas nous prononcer. Le nom de Charette est en ce moment si glorieusement porté, que nous serions heureux de le voir entièrement à l'abri des reproches de l'histoire. Mais ce désir ne doit pas nous empêcher de reconnaître les droits de la vérité : nous désirons que la vérité soit favorable au généreux martyr de la cause vendéenne; avant tout, nous demandons que la vérité soit respectée.

J. Chanterl.

VARIÉTÉ

Trois manières de travailler. — Mgr Freppel commente ainsi, dans un discours de distribution de prix, une ingénieuse pensée du moine Bacon sur les trois manières de travailler :

Il y a d'abord le *travail de l'araignée*, travail patient mais stérile.

L'araignée tire tout d'elle-même, de son propre corps. Après avoir filé sa toile par ses seuls efforts, sans le secours d'autrui, elle s'en enveloppe, s'y fixe, s'y cantonne et ne sort pas de là.

Voilà l'image de ceux qui prétendent faire sortir toute vérité de leur propre fonds, sans rien devoir à l'expérience des autres.

Ne leur dites pas de chercher au dehors des secours pour leur faiblesse : leur raison leur tient lieu de tout, ils se suffisent à eux-mêmes; ils n'ont de confiance que dans leurs propres lumières et s'imaginent volontiers avoir la science infuse.

C'est le travail des rêveurs, des utopistes, des libres-penseurs, de tous ces hommes à fantaisie et systèmes, qui s'épuisent sur eux-mêmes dans leur fol orgueil et qui, après tout ce labeur infructueux, ne réussissent qu'à se mettre dans la tête des toiles d'araignée.

Il y a en deuxième lieu le *travail de la fourmi*. Celle-ci mérite plus d'éloges. L'Ecriture-Sainte elle-même n'a pas dédaigné de recommander au paresseux l'exemple de la fourmi. (Prov. VI, 6.)

Cependant il y a bien des lacunes dans son travail. A l'encontre de l'araignée, elle ne tire rien de son propre fonds. Elle prend son bien partout : elle entasse, elle empile, elle emmagasine sans discernement ni mesure. Il y a de tout dans les provi-

sions qu'elle accumule, et les choses les plus disparates se rencontrent dans son butin mélangé et ramassé de partout.

Image frappante de cette classe de travailleurs qui ne sont occupés qu'à se remplir la tête d'une infinité de matières mal digérées, mal cousues, mal ordonnées. C'est un pêle-mêle de connaissances venues de ci, de là, mais dans lesquelles il est impossible de trouver de la suite et de l'unité. Pourvu qu'ils arrivent à se garnir la mémoire, à la meubler avec profusion, ils croient que tout est dit, que tout est fait.

Ce genre de travail produit des esprits superficiels qui ont appris quantité de choses et n'en savent bien aucune.

L'*abeille* est plus sage et plus habile. Elle ne s'obstine pas, comme l'araignée, à vouloir tout tirer de son fonds. Elle ne se borne pas, comme la fourmi, à entasser pêle-mêle les provisions qu'elle rassemble.

Plus modeste que l'une, moins avide que l'autre, elle va droit au meilleur et au plus parfait des choses. Elle néglige tout ce qui n'est pas utile; elle passe par-dessus les fleurs dont elle n'espère tirer aucun profit et ne s'arrête qu'à celles dont elle peut s'assimiler la substance.

Et là encore elle prend le suc, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus doux, de plus nutritif; elle extrait la moëlle, la digère, l'élabore, et après s'en être nourrie elle-même, elle en fait une nourriture exquise pour les hommes.

Ainsi travaillent les bons esprits. Ils ne s'amusent pas à des riens : c'est au fond et à la substance des choses qu'ils s'attachent.

Ils ne multiplient pas trop leurs lectures; mais ils lisent bien et avec réflexion; *non multa, sed multum.* Pour eux, il ne s'agit pas simplement d'amasser des connaissances de toute sorte, plus ou moins utiles, mais de bien se pénétrer des vérités qui leur sont nécessaires, d'en faire leur profit, de se composer un trésor inépuisable pour tout le cours de la vie.

De tout ce qu'ils lisent, de tout ce qu'on leur enseigne, ils retiennent ce qu'il y a de plus substantiel et de plus nourrissant, ils passent outre à tout ce qui est superflu.

Ainsi se forment les esprits sains, vigoureux, acquérant la science et pour leur propre compte et en même temps afin de la répandre autour d'eux pour le bien de leurs semblables.

Le Directeur-Gérant : J. **Chantrel.**

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CONGRÈS DE FLORENCE

Quoique nous n'ayons pas encore rendu compte de ce congrès, nous croyons ne pas devoir attendre pour faire connaître l'Adresse qui a été présentée au Saint-Père au nom des congressistes, et la réception faite par le Pape au président et aux membres de la députation chargés de porter l'Adresse au Vatican. Voici le récit fait par un des membres de cette députation; nous ajoutons à ce récit, publié par le *Journal de Florence*, le texte même de l'Adresse :

Ce matin 29 octobre, à 11 heures, nous avons été introduits dans la bibliothèque privée de Sa Sainteté.

Pie IX était debout les mains appuyées sur son bureau. Dans son regard brillait toujours cette lumière pure et vive qui donne tant de charme à sa physionomie. Du geste il nous a invités à nous ranger en cercle dans la salle, et chacun a pu ainsi, après le président, s'approcher, s'agenouiller et baiser le pied et la main de Sa Sainteté.

Puis d'une voix ferme, cette voix que nous avons si souvent entendue ces jours passés à San Gaetano, M. le duc Scipion-Salviati (de la famille Borghèse) a lu l'Adresse votée aux acclamations du Congrès.

En voici le texte :

Très-Saint Père,

Les Lettres apostoliques de Votre Sainteté nous sont arrivées dès le premier jour où nous nous sommes réunis à Florence, accueillis, salués et bénis, au nom du Seigneur, par l'illustre et très-digne successeur de saint Antonin.

Votre nom auguste de Père et de Pontife a été salué par les applaudissements unanimes de vos fils. Tous debout et le cœur débordant de joie et d'enthousiasme, nous avons ensuite écouté avec respect la lecture qui a été donnée de vos précieuses paroles, remplies de lumière et de vérité.

Votre sollicitude paternelle n'a pas voulu qu'en présence des mille embûches tendues à notre unité religieuse, qu'au milieu des trompeuses promesses par lesquelles on essaie d'entraîner hors du droit sentier le réveil redouté des peuples catholiques d'Italie, vinssent à nous manquer, de la part de Celui qui tient de Dieu le magistère infaillible de la vérité, les encouragements et les lumières qui nous étaient nécessaires, et dans votre bienveillance extrême et tout à fait paternelle, vous nous avez rappelé le devoir de nous maintenir plus que jamais fermement attachés à la solennelle profession de foi, pure et simple, sans adjonction d'épithète, que nous avions faite lors du premier congrès de Venise. Tout cela nous a profondément émus et touchés jusqu'au fond de l'âme.

Traversant les distances sur l'aile du cœur et de la pensée, il nous semblait voir de loin, sur les lignes indéfinies de l'horizon, l'immense et prodigieux édifice qu'un génie, fils de cette noble cité où nous recevions une si cordiale hospitalité, éleva en l'honneur du Prince des Apôtres, et là nous vous apercevions, ô Maître de la foi, ô Père de la civilisation chrétienne, nous vous apercevions, près du plus glorieux des tombeaux, dans l'exercice le plus sublime de votre charité, les mains levées en haut pour faire pleuvoir sur nous toutes les bénédictions du Ciel.

Et alors, tous les solennels enseignements et les admirables discours que vous avez adressés aux populations catholiques de l'Italie dans tant de circonstances diverses, soit de joie, soit de deuil, se réveillèrent en foule et pleins de vie dans nos esprits. Aussi, la tribune de notre Congrès en a-t-elle été l'écho salutaire, et chaque fois qu'un de nos orateurs venait à rappeler une de vos paroles, cette parole était saluée et reçue au milieu des plus unanimes et des plus enthousiastes applaudissements.

De même au moment de nous raffermir dans les modes d'action pour obtenir à notre patrie la vraie paix, nous vous avons entendu, très-saint Père, définir très-sagement cette paix après laquelle nous soupirons tous, la tranquillité dans l'ordre vrai et parfait ; et lorsque nous sommes arrivés au moment de déterminer les caractères et les modes d'action dans lesquels nous allions nous lancer, nous vous avons écouté dans les lettres que vous veniez de nous adresser pour nous signaler les embûches de ceux qui voulaient rendre notre œuvre stérile, et pour nous mettre en même temps sous les yeux les exemples lumineux sur lesquels nous devions modeler notre action qui, nous l'espérons, arrivera à une réparation entière et complète de tous les préjudices consommés contre l'Eglise au nom du peuple italien.

Vous nous avez signalé *dans le catholicisme libéral* un ennemi des plus dangereux, et nous avons élargi l'abîme qui nous séparera à tout jamais de ceux qui veulent sophistiquer sur la plénitude de votre autorité. Vous nous avez montré en O'Connell le *compendium* de ces principes et de cette énergie à l'aide desquels on contraint les injustes à devenir justes envers Dieu et envers les peuples, et nous nous sommes empressés de mettre son nom à la tête de notre ligue, ligue sous l'enseigne de laquelle nous demanderons, par milliers et par millions, sans nous lasser jamais, que l'on brise le plus barbare des liens imposés à l'Eglise, le joug le plus ignominieux auquel on assujettit les intelligences, c'est-à-dire le lien du silence et le joug de l'erreur.

Très-saint Père! modelant nos propositions sur vos conseils et sur vos enseignements, nous avons senti, en un mot, la joie nous ravir le cœur, parce que, une fois de plus, nous avons pu acquérir la certitude de ne nous être pas éloignés du Vicaire de Jésus-Christ, et par là, de Jésus-Christ lui-même.

Après cette lecture le Souverain-Pontife a daigné répondre aux sentiments exprimés par le Congrès en les louant. D'un mouvement de la tête il avait approuvé l'honorable président au moment où celui-ci disait :

« Vous nous avez signalé dans le catholicisme libéral un « dangereux ennemi et nous avons élargi l'abîme qui nous « séparera à jamais de ceux qui discutent sur la plénitude « de votre autorité. Vous nous avez montré dans O'Connell « le compendium des principes et des énergies à l'aide des« quelles on contraint les hommes injustes eux-mêmes à être « justes envers Dieu et envers les peuples, et nous plaçons le « nom d'O'Connell à la tête de la ligue sous les drapeaux de « laquelle rangés en milliers et en millions de chrétiens, nous « demanderons, sans trêve, que l'on brise le plus barbare des « liens imposés à l'Eglise, et le joug le plus ignominieux imposé « aux intelligences, — c'est-à-dire les liens du silence et le « joug de l'erreur. »

Le Saint-Père a traduit ce mouvement par des paroles énergiques.

Il faut revendiquer la liberté sans nul doute, puisque les hommes de l'injustice et de l'erreur méconnaissent la vraie li-

berté et la changent pour eux-mêmes en licence, pour l'Eglise en servitude.

Ici Pie IX a énuméré de nouveau les dangers de cette licence et de cette servitude.

D'un côté, il a fait le tableau de la jeunesse en proie à la corruption, afin d'exciter les catholiques à préserver l'honneur de leur nom et de leur sang ; de l'autre, il a cité un grand exemple de ce qu'a pu la revendication de la vraie liberté en d'autres pays, afin d'encourager la ligue d'O'Connell.

Le Pape voulait parler de l'Angleterre, où il a eu le bonheur de rétablir la hiérarchie catholique. En 1850 il y avait à peine 1,400 enfants catholiques ou non, élevés par quelques prêtres romains. A cette heure, d'après les relations des évêques, on compte 140,000 enfants, tous catholiques, élevés par le clergé.

Les hommes de la Révolution refusent la liberté à l'Eglise : c'est que beaucoup d'entr'eux, pleins d'ignorance et de préjugés, se persuadent que l'Eglise est méchante, ambitieuse ; ils la répudient et la veulent esclave ; mais elle est et sera toujours une mère, et de droit divin elle est et sera toujours maîtresse.

Le Pape engage donc les catholiques de l'Italie à persévérer dans la voie qu'ils ont entreprise.

Peut-être leurs efforts seront-ils ou sembleront-ils stériles. Mais Dieu en tiendra compte. C'est nous qui trevaillons le terrain, qui y jetons la semence. Lui seul donne la fécondité.

Enfin, après avoir indiqué les règles du combat chrétien, c'est-à-dire énergie contre les erreurs, charité envers les hommes, le Saint-Père a parlé de la presse catholique.

Ses appréciations sont d'une finesse extrême.

« Ah ! il y a d'excellents articles dans nos journaux ; j'en lis « souvent de magnifiques. Mais à côté j'en trouve de médiocre- « ment pensés. Ces journaux ressemblent au comptoir de ces « marchands qui vendent de toute chose. On y trouve de la « toile et du sel, etc. Or, il faut de l'unité, il faut que tous les « efforts tendent au même but : la vérité. »

Nous ne donnons là qu'une idée bien imparfaite de la réponse du Pape ; mais même telle que nous la donnons, elle mérite l'attention de nos amis et de nos frères, et nous sommes convaincus qu'elle ne sera pas sans influence sur tous.

Avant de nous congédier, Pie IX nous a permis une seconde fois de lui baiser la main. M. le duc Salviati nous a présentés, et Sa Sainteté a eu pour chacun de nous un mot plein de bonne grâce. E.

L'EGLISE EN ANGLETERRE

Dimanche dernier, 3 octobre, l'Eglise catholique a célébré en Angleterre le vingt-cinquième anniversaire d'un événement qui avait rempli tous les cœurs d'espérance, et qui a produit, en effet, des résultats supérieurs encore aux espérances conçues ; nous voulons parler du rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique en Angleterre par notre Saint-Père le Pape Pie IX.

C'est du 29 septembre 1850, jour de saint Michel, qu'est datée la bulle *Universalis Ecclesiæ regendæ* qui a rétabli la hiérarchie catholique en Angleterre. Pie IX y disait :

« Le pouvoir de gouverner l'Eglise universelle, confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ au Pontife romain dans la personne de saint Pierre, prince des apôtres, a maintenu pendant tout le cours des siècles dans le Siége apostolique cette admirable sollicitude qui lui fait veiller au bien de la religion catholique par toute la terre et pourvoir avec zèle à son progrès. Ainsi s'accomplit le dessein de son divin Fondateur, qui, en établissant un chef, a, dans sa profonde sagesse, assuré le salut de l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles. »

Pie IX traçait ensuite un rapide tableau de l'histoire de l'Eglise en Angleterre, et de ce que les Souverains-Pontifes avaient fait pour ce royaume ; il ajoutait :

« Ayant donc devant les yeux ce bel exemple de nos prédécesseurs, et voulant, en l'imitant, remplir les devoirs de l'apostolat suprême, pressé d'ailleurs de suivre les mouvements de notre cœur pour cette partie de la vigne du Seigneur, nous nous sommes proposé, dès le commencement de notre pontificat, de poursuivre une œuvre si bien commencée, et de nous appliquer de la manière la plus sérieuse à favoriser tous les jours le développement de l'Eglise dans ce royaume. C'est pourquoi, considérant dans son ensemble l'état actuel du ca-

tholicisme en Angleterre, réfléchissant au nombre considérable des catholiques, qui va s'accroissant toujours davantage, remarquant que tous les jours les obstacles qui s'opposèrent si fort à la propagation de la religion catholique allaient diminuant, nous avons pensé que le temps était venu de ramener en Angleterre la forme du gouvernement ecclésiastique à ce qu'elle est librement chez les autres nations, où il n'y a pas de cause particulière qui nécessite le ministère des vicaires apostoliques. Nous avons pensé que, par le progrès du temps et des choses, il n'est plus nécessaire de faire gouverner les Anglais catholiques par des vicaires apostoliques, et qu'au contraire le changement opéré dans la situation des choses exigeait la forme du gouvernement épiscopal ordinaire. Ces pensées ont été fortifiées par le désir que nous ont en commun exprimé les vicaires apostoliques, ainsi que beaucoup de clercs et de laïques distingués par leur vertu et leur rang, et par le vœu de la très-grande majorité des catholiques anglais...

« C'est pourquoi, après avoir pesé avec une attention scrupuleuse toute l'affaire, de notre propre mouvement, de notre science certaine, et par la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous avons arrêté et nous décrétons le rétablissement dans le royaume d'Angleterre, et selon les règles communes de l'Eglise, de la hiérarchie des évêques ordinaires, tirant leur dénomination de leurs siéges, que nous créons par la présente Lettre dans les différents districts des vicariats apostoliques.

« Pour commencer par le district de Londres, il formera deux siéges, savoir : celui de *Westminster*, que nous élevons à la dignité métropolitaine ou archiépiscopale, et celui de *Southwark*, que nous lui assignons pour suffragant, ainsi que *Hexham*, *Beverley*, *Liverpool*, *Salford*, *Shrop* ou *Shrewsbury*, *Menevia* et *Newport* réunis, *Clifton*, *Plymouth*, *Nottingham*, *Birmingham*, *Northampton*.

« Ainsi, dans le très-florissant royaume d'Angleterre, il y aura une seule province ecclésiastique, composée d'un archevêque ou métropolitain, et de douze évêques, ses suffragants, dont le zèle et les fatigues pastorales, nous l'espérons de la grâce de Dieu, donneront tous les jours de nouveaux accroissements au catholicisme. C'est pourquoi nous voulons réserver

dès à présent à nous et à nos successeurs de diviser cette province en plusieurs diocèses et d'en augmenter le nombre selon que les besoins l'exigeront, et en général de fixer librement leurs nouvelles circonscriptions selon qu'il paraîtra convenable devant le Seigneur. »

Quand on relit, au bout de vingt-cinq ans, cette Lettre apostolique, et qu'on réfléchit aux progrès faits par le catholicisme en Angleterre, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Pie IX avait parfaitement jugé la situation, et que ce grand acte du rétablissement de la hiérarchie en Angleterre était non-seulement opportun, mais admirablement propre à promouvoir l'admirable mouvement dont la génération actuelle est témoin. Les trois quarts du dix-neuvième siècle se sont écoulés; chaque quart de ce siècle a été marqué, en Angleterre, par un merveilleux progrès du catholicisme. Dans le premier quart, c'est la grande lutte pour l'émancipation des catholiques, lutte pendant laquelle le nom d'O'Connell brille d'un si vif éclat : elle se termine par l'acte d'émancipation, obtenu en 1828. Le second quart de siècle voit se produire d'innombrables conversions, principalement dans les hautes classes et parmi les membres mêmes de l'Eglise anglicane; il aboutit au rétablissement de la hiérarchie catholique. Ce rétablissement donne, selon les espérances de Pie IX, une nouvelle impulsion au mouvement catholique, qui est tel aujourd'hui, qu'il effraie sérieusement les anglicans obstinés, qu'il excite les alarmes du protestantisme en général, et que les ennemis de l'Eglise jugent qu'il est temps de provoquer une persécution, si l'on ne veut pas que le catholicisme soit le maître de l'Angleterre à la fin de ce siècle.

Une lettre du cardinal Manning a informé son diocèse que la journée du 3 octobre serait consacrée à remercier Dieu du grand bienfait du rétablissement de la hiérarchie, et à lui adresser des prières publiques pour demander la paix de l'Eglise, aujourd'hui troublée sur tant de points. Il a demandé en même temps que des sermons fussent prêchés dans les différentes églises et chapelles du diocèse pour faire bien comprendre aux fidèles l'importance de la mesure prise par Pie IX au point de vue social et spirituel pour les catholiques d'An-

gleterre. Sa lettre indique les principales conséquences de cette mesure :

1° Elle a rendu à l'Eglise d'Angleterre son organisation apostolique et lui a restitué sa place parmi les Eglises de la chrétienté ;

2° Elle a donné à cette Eglise, par le rétablissement des synodes diocésains et provinciaux, la faculté de pourvoir aux besoins de la discipline locale ;

3° Elle a ramené dans les diocèses et les circonscriptions de missions l'ordre sur lequel reposent la paix et le bien-être spirituel des fidèles ;

4° Elle a multiplié les centres d'activité et a augmenté par là les églises, le clergé, les écoles, les colléges, les couvents et tous les moyens d'avancement spirituel ;

5° Elle a donné à l'Eglise les moyens de satisfaire aux besoins des masses qui avaient été laissées sans pasteurs ;

6° Elle a enfin amené, année par année, dans toutes les parties de l'Angleterre et dans toutes les classes de la société, un grand nombre d'âmes à reconnaître la vérité.

Tels ont été, en peu de mots, les fruits spirituels du rétablissement de la hiérarchie épiscopale ; ce sont là les points que les prédicateurs de dimanche dernier ont été invités à mettre le plus en lumière.

On sait que Mgr Wiseman, qui fut appelé à appliquer la grande et féconde pensée de Pie IX, fut nommé archevêque de Westminster le 29 septembre 1850, et qu'il fut, le lendemain, élevé à la dignité de cardinal. Son successeur, le cardinal Manning, l'un des plus illustres convertis de l'anglicanisme, poursuit son œuvre avec un succès égal à son zèle et à son immense érudition.

Nous ne saurions mieux faire, pour montrer les progrès faits par le catholicisme en Angleterre, que de rapporter ici le témoignage de l'un des journaux les plus hostiles à l'Eglise. Voici donc ce qu'un correspondant écrit de Londres à l'*Indépendance belge*, l'organe du béralisme incrédule et de la maçonnerie européenne :

La grosse question qui se discute en ce moment dans les Revues les plus autorisées et dans les salons les plus *high-life* (la haute

société), c'est de savoir si la florissante Angleterre réussira téger ses rives fortunées contre les deux ennemis du deh signale sir Wilfrid Lawson : le Pape et la maladie des pomm... terre.

Laissons les pommes de terre, mais discutons sérieusement des chances que le papisme ou catholicisme romain a de triompher tôt ou tard en Angleterre.

Maints Anglais s'exaspèrent lorsqu'on leur pose seulement la question ; ils ne veulent pas admettre en principe que leur île libre puisse jamais tomber sous la domination de cette étrangère qui a nom Rome et qu'ils ont répudiée depuis 1544. Cependant, oui ou non, le papisme fait-il chaque jour des progrès en Angleterre ? Force est de répondre affirmativement ; car non-seulement nous entendons M. le cardinal Manning exprimer les plus belles espérances sur l'avenir du catholicisme romain en Angleterre, mais encore nous le voyons sinon présenté à la reine, du moins invité à une fête champêtre donnée par le prince de Galles, lui cardinal papiste ! Chaque jour de nouvelles églises romanistes se construisent ; les frères tiennent école à Londres même, les jésuites de Farmstreet sont de plus en plus fréquentés, etc. Il est incontestable que le chiffre des papistes augmente, quoi qu'en disent les statistiques fantaisistes de telle ou telle secte intéressée à l'amoindrir. Or, toute Eglise qui est en voie de progrès a des chances de victoire ; c'est là un principe de sens commun que les habitants de la libre Angleterre sont obligés d'accepter comme tous les simples mortels.

Ils y sont d'autant plus obligés qu'ils ne savent quels moyens employer pour arrêter les progrès du papisme. En effet, les uns, comme MM. Whalley, Newdegate, Cranmore, voudraient que le gouvernement anglais prît une attitude répressive ; d'autres, comme le *Catholic Times*, se rient de ceux qui redoutent l'inoffensif papisme ; les autres, enfin, veulent qu'on se croise les bras, sans se donner ni la peine de réprimer ni le plaisir de rire. Pendant ce temps-là, les ultramontains gagnent du terrain. Encore une fois, c'est un fait.

Une des choses qui favorisent et qui favoriseront de plus en plus l'ultramontanisme en Angleterre, c'est le discrédit dans lequel tombent les évêques de l'Eglise établie. D'abord, leurs richesses offusquent le clergé inférieur, qui est presque aussi pauvre qu'en Hongrie et qui ne saurait perpétuellement se résigner à sa misère. Pendant que l'archevêque de Cantorbéry touche annuellement 1,875,000 fr., l'archevêque d'York 1,250,000, l'évêque de Durham

1,000,000, l'évêque d'Ely 687,500, l'évêque de Gloucester et Bristol 625,000, l'évêque de Lincoln 625,000, l'évêque de Worcester 625,000, l'évêque de Carlisle 562,500, l'évêque de Peterborough 562,500 (voir l'*Indépendant* du 9 septembre 1875), comment veut-on que le prêtre, qui est en définitive de la même famille sacerdotale que l'évêque, puisse se résigner à être privé du nécessaire? Si encore les évêques anglicans étaient, par le fait de leur épiscopat, des hommes hors ligne, au point de vue du génie, de la science, de la vertu! Mais il paraît qu'il n'en est rien.

De fait, leurs productions théologiques, qui devraient être marquantes, sont à peu près nulles. Il faut lire, par exemple, le *Church Times*, organe officiel des ritualistes, pour se faire une idée de la déconsidération dont M. le primat de Cantorbéry, en particulier, jouit parmi ses confrères en anglicanisme. Cette quasi-nullité de l'épiscopat anglais ne poussera certainement pas les membres de l'Eglise épiscopale à se faire presbytériens, mais elle leur fera estimer de plus en plus le système romaniste dans lequel le Pape est tout (1). Sans aucun doute les ritualistes préféreraient la dépendance d'un évêque résidant à Rome à la dépendance de leurs propres évêques. D'ailleurs la supériorité du cardinal Wiseman et même du cardinal Manning sur les évêques anglicans est évidente, et toute supériorité exerce toujours finalement une influence à son avantage.

D'autre part, c'est un fait non moins certain que l'hostilité qui existe entre les trois partis de l'Eglise établie ne fait que croître. Plus les partisans de la *low church* se sentent attaqués par leurs adversaires, plus ils accentuent leur puritanisme; plus les partisans de la *broad church* traitent les partisans de la *high church* de fanatiques et de papistes masqués, plus ceux-ci les traitent à leur tour d'incrédules, d'impies, de gens sans religion. Ce qui résulte de cette triple bataille, à laquelle il faudrait, pour être complet, ajouter toutes celles des *dissenters*, c'est le scandale. En face de divisions et d'hostilités aussi profondes, les esprits pacifiques désirent la paix et l'unité, et croyant trouver cette paix et cette unité dans le système romaniste, ils se font romanistes.

En troisième lieu, ce qui milite encore en faveur de Rome, c'est la conduite du parti ritualiste. Les prêtres ritualistes s'appliquent tellement à imiter tout le rituel et tout le cérémonial de Rome, qu'à certains détails il serait difficile de saisir, extérieurement, la diffé-

(1) Inutile de remarquer ici que le correspondant de l'*Indépendance* ignore ce qu'est le Pape dans l'Eglise. (N. des *Ann.*)

rence qui existe entre un ritualiste et un romaniste. Sans doute les personnes instruites connaissent cette différence; mais les masses ne sont pas instruites, et d'un jour à l'autre le clergé ritualiste pourrait déclarer leurs troupeaux romanistes, sans que ceux-ci s'aperçussent du changement. Déja Rome s'en gaudit par avance.

Conclusion du correspondant :

Donc, il est permis de penser que, tant que durera l'attitude des hommes d'Etat d'Angleterre et des chefs de l'Eglise anglicane, le romanisme, qui croît déjà numériquement, aura des succès de plus en plus considérables. A chaque parti de tirer les conclusions.

Nous nous arrêterons sur ces aveux et sur cette conclusion, qui est un appel non déguisé à la persécution. Le libéralisme libre-penseur ne connaît pas d'autres procédés de discussion contre l'Eglise catholique, que ceux qui sont employés par M. de Bismarck et ses imitateurs.

J. Chantrel.

L'ÉGLISE AU VÉNÉZUÉLA (1).

(Correspondance particulière des *Annales catholiques.*)

26 août 1875.

Monsieur le Rédacteur des *Annales catholiques*,

Le ralentissement apparent, pendant les derniers mois, de la persécution que souffre la sainte Eglise dans notre patrie, m'a permis de garder le silence, pour vous les communiquer plus tard, sur les nouvelles attaques et les nouvelles intrigues que préméditait le gouvernement de Guzman Blanco, et qu'il achève d'exécuter.

Je reprends aujourd'hui la correspondance que je vous ai offerte et que vous avez bien voulu accepter, afin qu'on n'ignore pas en Europe les tristes suites de cette persécution, qui ne ressemble que trop exactement à celle qu'exercent les ennemis du catholicisme en Suisse, en Allemagne et au Brésil.

Presque en même temps que le général Guzman adressait, en

(1) Voir les pages 41, 82, 139, 241 et 298 du tome Ier de 1875, XIe de la collection.

sa qualité de président de la République, au Congrès national de cette année un Message dont je vous donne plus loin le passage relatif à nos affaires religieuses, — il envoyait au Délégat apostolique une personne spécialement chargée de faire de nouvelles et hypocrites protestations sur les bonnes dispositions du gouvernement, qui était bien éloigné de vouloir attaquer l'Eglise : il n'y avait d'autre question, disait l'envoyé, que celle de Mgr Guevara, question toute personnelle à ce Prélat, de sorte que si le Saint-Siége consentait à lui substituer comme archevêque le prêtre que le gouvernement présentait, l'harmonie se trouverait aussitôt rétablie entre l'Eglise et l'Etat.

Vous remarquerez la contradiction qui existe entre cette assurance secrète et le message public, contradictions qu'a rendue dans la suite plus évidente la réponse faite par le Congrès au message du Président. Dans ces deux documents, le message et l'adresse, on soutient, en effet, le droit qu'aurait l'Etat de déposer les évêques; on n'y parle pas de Mgr Guevara, mais des audacieuses prétentions de la Cour de Rome et de la nécessité de recourir au schisme, si Sa Sainteté ne cède pas devant la souveraineté du pays.

Il n'est pas difficile de voir le but que se proposent les persécuteurs en faisant remplacer Mgr Guevara par un autre archevêque; ils veulent tout simplement gouverner l'Eglise eux-mêmes et sans entraves par le moyen d'un prélat qui leur soit soumis, et obtenir une apparente approbation du Saint-Siége pour ce qu'ils ont fait contre l'Eglise et contre ses légitimes pasteurs. En effet, jamais ils n'accepteront pour archevêque un homme qui refuserait d'obéir aveuglément à leurs ordres, et ils auraient bien soin, s'ils réussissaient, de montrer au peuple vénézolan que la nomination d'un autre Prélat à l'archevêché de Caracas implique la réprobation de la noble conduite de Mgr Guevara.

Le général Guzman ne s'écarte pas un moment de cette voie d'hypocrisie et de calomnies. Ainsi, pour calmer l'agitation des esprits, qui ne peuvent rester calmes pendant cette persécution dans un pays catholique, il a, aux fêtes nationales du 5 juillet dernier, prononcé un discours dans lequel, persistant dans ses prétentions, il a été usqu'à calomnier Son Excellence le Délégat

apostolique, en le présentant comme son propre complice et en prétendant qu'il était d'accord avec lui pour demander à Sa Sainteté la déposition et le remplacement de Mgr Guevara. Autre contradiction, car si ces hommes ont le droit de déposer les évêques, qu'ont-ils besoin de le faire déposer par le Saint-Siége, puisque eux-mêmes l'ont déjà déposé?

Poussé par son esprit de charité et de sacrifice, et suivant de hauts conseils qu'il est heureux de respecter, décidé d'ailleurs par des déclarations significatives, quoique incroyablement perfides du général Guzman, Mgr l'Archevêque s'est déterminé à s'adresser directement à cet orgueilleux despote dans une lettre particulière, remplie de sentiments de douceur et d'abnégation, où il l'exhorte à en venir à un arrangement pour lequel il l'assure que le Prélat et son clergé ne reculeront devant aucun sacrifice permis, devant aucune concession possible. Cette lettre a mérité de recevoir, de la bouche même de Sa Sainteté, la qualification *d'acte héroïque*.

Guzman avait dit à plusieurs personnes notables qu'il désirait terminer la question religieuse par un arrangement avec Mgr Guevara, et que, pour cela, il demandait seulement que Mgr l'Archevêque fit la première démarche en lui écrivant une lettre. Mais ce n'était là qu'une de ces comédies que sait si bien jouer l'*illustre Américain*. Le 13 juillet, arriva à La Guayra la personne chargée par Mgr Guevara de remettre la lettre au président Guzman, en même temps qu'une autre, conçue dans le même sens, de Son Excellence le Délégat apostolique, avec d'amples instructions des deux prélats destinées à fixer, d'accord avec le gouvernement, les bases de l'arrangement désiré.

L'envoyé eut à peine mis pied à terre, que le gouvernement donna ordre de le mettre en prison et de le priver de toute communication avec le navire qui l'avait amené. On lui enleva tous ses effets, en même temps que les lettres qu'il apportait, et, au bout de neuf jours, on l'obligea de s'en retourner, en lui remettant deux plis fermés pour le Délégat et pour l'Archevêque.

Il est inutile de vous dire que le prêtre envoyé par le pasteur du troupeau vénézalan souffrit un traitement tel qu'il pouvait l'attendre de ces hommes exercés aux cruautés. Laissant de

côté le douloureux récit des privations physiques et morales auxquelles on le soumit inutilement pendant de longs jours, je me contenterai de vous faire connaître en substance le sens des réponses du gouvernement.

Le général Guzman ne daignait pas répondre aux *lettres particulières* que lui avaient adressées les deux Prélats ; il les avait lues en conseil des ministres et il avait chargé de la réponse son secrétaire des relations extérieures (ministre des affaires étrangères), qui la donna avec toutes les *formules officielles* les moins appropriées à la circonstance, et dans le style le plus arrogant et le moins conciliant. Il y dit que le gouvernement ne peut entrer en négociations avec une personne qui commence par prendre le titre d'archevêque de Caracas, ce qui est méconnaître les lois du pays et offenser les droits de la souveraineté du peuple. Il répète alors les vieilles calomnies qui présentent Mgr Guevara comme l'instigateur de la guerre civile, et toujours sans préciser aucun fait, sans donner la moindre preuve de ces imputations. Il fait entendre ensuite, au nom du gouvernement, qu'un schisme est imminent, si l'on n'obtient pas du Saint-Siége la déposition de Mgr Guevara.

Il n'est que trop probable que le général Guzman avait pour but de provoquer cet incident par les déclarations particulières dont je vous ai parlé plus haut, afin de mieux montrer avec quelle ténacité il poursuivait ses plans impies, et d'amener le Délégat apostolique à les faire réussir, en l'effrayant par la vue du péril extrême et imminent où se trouverait l'Eglise au Vénézuéla, si l'on ne faisait pas les concessions qu'il demandait.

Mais il est certain, pour quiconque connaît les choses et les hommes du Vénézuéla, que le prétendu schisme est aujourd'hui absolument impossible. L'évêque de Guayana, qui avait faibli, s'est vu, après avoir été réprimé par la main puissante du Vicaire de Jésus-Christ, s'est vu, dis-je, abandonné et mis de côté par le gouvernement civil, dont la main sacrilége avait donné à ce faible vieillard l'archevêché de Caracas. On citerait à peine quelques prêtres égarés qui seraient disposés à se soumettre en tout au gouvernement, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, et le général Guzman ne trouve aucun évêque pour

arriver à réaliser ses désirs. Or l'on sait bien qu'un schisme sans évêque se réduit à une comédie ridicule, et qui est destinée à finir honteusement, sans laisser de traces, avec ceux qui en ont été les fauteurs et les complices. Un schisme sans évêque est comme le bonnet de la liberté, un bonnet sans tête ; comme l'arbre de la liberté, un arbre sans racine.

Tout en gémissant profondément sur les abominables scandales que ce gouvernement donne à notre malheureux pays, confiants dans la divine Providence, nous espérons que la persécution religieuse du Vénézuéla se terminera au commencement de l'année 1877, où doit être changée l'administration actuelle. Ce changement, nous l'espérons, amènera au moins dans les tendances, dans les passions et dans les intérêts de la politique, des modifications dont l'Eglise pourra profiter. Au reste, la question est, comme toujours, une question de temps, entre les *esprits forts*, qui passent bientôt, et la *faible Eglise*, qui ne passe pas.

Si quelque esprit craintif ou égaré pouvait croire que le remplacement de Mgr Guevara suffirait à satisfaire les désirs impies du gouvernement et serait avantageux à la paix et à la liberté de l'Eglise au Vénézuéla, je lui présenterais un dilemne qui doit dissiper toute illusion à cet égard. Le nouvel archevêque sera un prélat fidèle à son devoir, ou il sera disposé à y manquer. Dans le premier cas, le gouvernement ne consentira d'aucune manière à l'accepter ; d'ailleurs, comme il s'attribue le droit de présenter au Saint-Siége un candidat pour l'élection, certainement ce candidat ne sera qu'un homme jouissant de la confiance des persécuteurs. Dans le second cas, la persécution continuera avec la coopération du nouvel archevêque qui, en obéissant au gouvernement, se changera de pasteur en loup pour son troupeau. L'offre que fait le gouvernement pour arriver à ses fins, est un mensonge ; heureusement la perfidie ne peut rester cachée pour le regard pénétrant du Siége apostolique.

Quelque forme que l'on donnât au remplacement de Mgr Guevara, de ce prélat qui a mérité du Saint-Père le titre de *très-bon* (optimus), voyez, monsieur le Rédacteur, quelles en seraient les conséquences. Quel funeste précédent pour ces républiques sud

américaines où les gouvernements changent si souvent, s'il suffisait aujourd'hui de la ténacité et de la fureur de quelques persécuteurs, pour que l'Eglise remplacât les évêques déposés par le pouvoir civil! Ceux qui pensent que cela devrait se faire, ceux-là ne connaissent ni la sainte Eglise catholique, ni Pie IX.

J'espère que je pourrai prochainement vous donner communication de la décision de Sa Sainteté relativement aux perfides et audacieuses prétentions des tyrans du Vénézuéla. Ce sera un nouveau motif de joie pour les fidèles catholiques, qui trouvent toujours dans le grand Pie IX le constant et invincible défenseur des droits de la conscience.

A.

Nous donnerons dans notre prochain numéro les extraits des documents dont parle notre honorable correspondant, le Message présidentiel et l'Adresse du Congrès.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

(Voir les numéros du 25 septembre et du 2 octobre).

Le mouvement ne se relentit pas : Lille, Paris, Angers, Toulouse, Lyon, Aix, Avignon et Nîmes s'occupent vivement de la fondation d'Universités ou de Facultés catholiques.

Notre chronique de ce jour a une grande nouvelle à annoncer : c'est qu'Angers va avoir son Ecole libre de droit; ce n'est plus un projet, l'Ecole existe. La déclaration légale a été faite le 1er octobre. Le Recteur de l'Université catholique d'Angers est désigné : c'est M. l'abbé Sauvé, qui conduisait naguère auprès du Saint-Père les pèlerins du diocèse de Laval, et qui est l'un de nos théologiens les plus distingués ; le doyen de la Faculté de Droit sera M. Gavouyère, actuellement professeur à la Faculté de Droit de Rennes. Ces choix ont été faits par S. E. le cardinal archevêque de Rennes, par Mgr l'archevêque de Tours, et par NN. SS. les évêques de Laval, d'Angers, du Mans et de Luçon, qui ont approuvé le Règlement suivant, déposé en même temps que la déclaration :

RÉGLEMENT

De la Faculté de Droit d'Angers.

TITRE Ier

De l'inscription.

Article premier. — Pour prendre une inscription à la Faculté de droit, il faut avoir seize ans révolus et fournir les pièces suivantes : 1° une expédition dûment légalisée de son acte de naissance ; 2° son diplôme de bachelier ès-lettres, ou un certificat d'admission à ce grade, visé par le recteur de l'Académie dans laquelle on aura été reçu.

Si l'étudiant est mineur, il doit justifier du consentement du parent sous la puissance duquel il se trouve ou de son tuteur.

Art. 2. — Ceux qui n'aspirent qu'à obtenir un certificat de capacité, ne sont pas tenus de produire le diplôme de bachelier ès-lettres.

At. 3. — Le registre des inscriptions pour le premier trimestre de l'année scolaire est ouvert du 1er au 15 novembre, de 1 heure à 4 heures.

Ceux qui ont été reçus bacheliers ès-lettres dans la session de novembre sont admis à prendre leur première inscription jusqu'à la fin de la session.

Le registre sera ouvert, pour le deuxième trimestre, le 3 janvier ; pour le troisième, le 1er juin. Il sera clos le 15 des mêmes mois. Le prix d'inscription est de 40 fr.

Art. 4. — Les étudiants ne peuvent prendre de nouvelles inscriptions qu'après avoir justifié de leur assiduité aux cours du trimestre écoulé.

TITRE II

De la fréquentation des cours.

Art. 5. — La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

Une dissertation écrite sur les mêmes matières est obligatoire pour chaque trimestre. Il en sera rendu compte publiquement par les professeurs respectifs.

Art. 6. — Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude

tous les cours, même extraordinaires ou facultatifs pour lesquels ils se sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour les conférences préparatoires du baccalauréat, de la licence et du doctorat.

Art. 7. — Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à la Faculté.

Art. 8. — Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au registre des inscriptions, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

Art. 9. — Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur, qui transmet leur demande au recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur, soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

Art. 10. — Un concours annuel sera ouvert entre les étudiants de la même année. Des prix seront distribués aux lauréats.

TITRE III

Des autorités de la faculté.

Art. 11. — La Faculté sera administrée conformément à l'article 4 de la loi du 22 juillet 1875.

Art. 12. — Les autorités académiques de la Faculté sont le recteur et le doyen. Les professeurs, conjointement avec le secrétaire, forment, sous la présidence du recteur, le conseil rectoral. La réunion ordinaire du conseil a lieu le premier lundi de chaque mois.

TITRE IV

De la discipline de la Faculté.

Art. 13. — Le maintien de la discipline est spécialement confié au recteur.

Des internats seront ouverts pour les étudiants au gré de leurs familles. Ces maisons auront chacune un règlement particulier, approuvé par le conseil rectoral.

Art. 14. — Les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

Art. 15. — Les dimanches et les jours de fête les étudiants externes assisteront aux offices de leur église paroissiale.

Art. 16. — Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

Art. 17. — Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de leur prise de domicile, remettre au recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes renseignements devront être fournis à chaque changement de domicile.

Art. 18. — Les étudiants externes devront habituellement rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

Art. 19. — L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

TITRE V

Des peines académiques.

Art. 20. — Les peines académiques sont :

1° Les admonitions ;
2° La suspension du droit de fréquenter les cours ;
3° L'exclusion de la Faculté.

Art. 21. — Les admonitions sont faites par le professeur ou par les autorités académiques ; les autres peines sont appliquées par le conseil rectoral.

On le voit, la période des projets et des délibérations va se fermer, celle des faits vient de s'ouvrir ; la liberté de l'enseignement supérieur ne sera pas une lettre morte : Nos Seigneurs les évêques agissent, les catholiques les suivent, et, comme nous le disions récemment, ni l'argent, ni les professeurs, ni le zèle, ni la science ne manqueront. Les libres-penseurs et les matérialistes jettent des cris de fureur, tant mieux ; ils vont essayer de fonder des Universités rivales, tant mieux encore, car nous ne doutons pas de l'issue définitive de cette lutte.

Quoique la lettre pastorale par laquelle Mgr Freppel, évêque d'Angers, annonçait au clergé et aux fidèles de son diocèse son projet de fonder une Université libre dans sa ville épiscopale,

remonte déjà au 15 août dernier, nous croyons qu'on la trouvera ici avec plaisir; elle renferme, d'ailleurs, des considérations générales qui sont partout et toujours utiles. Nous la reproduisons presque intégralement.

Dès notre entrée dans le diocèse, il y a cinq ans, nous n'avons cessé de poursuivre le projet de restaurer l'antique et célèbre Université d'Angers. Ce désir, bien légitime de notre part, nous vous l'avons manifesté dans toutes les occasions, en même temps que nous en faisions monter l'expression jusqu'aux pouvoirs publics. Il nous semblait impossible qu'après un passé universitaire si glorieux, cette grande et belle ville continuât indéfiniment à n'avoir aucune faculté, elle qui les possédait toutes et depuis tant de siècles. C'est le sentiment que nous vous exprimions, le 15 janvier 1872, dans la séance d'inauguration du cercle catholique d'Angers :

« En voyant ces conférences qui s'annoncent avec tant d'éclat, disions-nous, cette jeunesse studieuse qui se presse autour d'une chaire improvisée, ces maîtres du savoir et de la parole que n'effraie aucune des difficultés de l'enseignement supérieur; en voyant cet élan des esprits vers tout ce qui est noble et élevé, je ne puis m'empêcher de croire qu'une ville où tant d'éléments peuvent se réunir pour assurer le progrès de la science, est capable de plus grandes choses encore, et qu'il lui suffira un jour de reprendre les traditions de son ancienne et glorieuse Université, pour égaler dans l'avenir et surpasser même les splendeurs de son passé. »

Ces traditions, qui sont l'honneur de la cité angevine, nous aimions à les rappeler dans une autre circonstance, devant la Société d'agriculture, sciences et arts. « Nous reportant vers les origines de cette société savante, rejeton de l'Université d'Angers, nous nous demandions quelle était alors la physionomie de cette ville qu'un roi de France, Charles V, pouvait appeler déjà, en 1364, *une source incessante de sciences, qui produit depuis des siècles des hommes de haut conseil*. A qui l'eût contemplée dans ce temps là, disions-nous, elle se serait présentée tout d'abord avec sa grande université, œuvre de ses évêques, des Papes et des rois. De ce tronc antique et vénérable partaient cinq branches vigoureuses, les facultés de théologie, de droit canonique, de droit civil, de médecine et des arts.

« A ces branches nourries d'une même sève venaient se rattacher, comme autant de rameaux, une quarantaine de colléges, dont un seul, le collége Neuf ou d'Anjou, comptait, en 1682, plus de 2,000 élèves. Et ce n'est pas l'Anjou seulement qui alimentait cette source féconde de vie scientifique et littéraire; sous le nom de *Nations*,

les provinces avoisinantes comme les régions plus éloignées venaient chaque année y verser leur tribut. Il y avait là, outre la nation d'Anjou, les nations de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine, de France et d'Allemagne. On eût dit un temple majestueux vers lequel on affluait de tous côtés par autant de portiques à la fois semblables et divers. Voilà le spectacle qu'offrait aux amis de la science et des fortes études l'ancienne capitale des Plantagenets, vers l'époque où vos prédécesseurs se réunissaient pour la première fois dans la salle du pavillon réservé à leurs travaux (1). »

Et, pour montrer comment de tels souvenirs venaient fortifier nos espérances, nous ajoutions :

« Il y a des villes prédestinées pour telle fin plutôt que pour telle autre : c'est la tradition des siècles qui leur marque la voie providentielle, et il ne faut pas aller témérairement contre ces traditions consacrées par le temps et par le consentement général. On risque de se heurter à la volonté de Dieu, qui dispose en souverain des hommes et des choses d'ici-bas. Il se forme à la longue des centres d'attraction qu'on ne déplace pas facilement, et auxquels il faut toujours en revenir pour ne pas manquer le but. Si, par exemple, au lieu de suivre la tradition qui leur indiquait Louvain, nos vénérables collègues de Belgique avaient transféré à Bruxelles ou à Anvers leur institution universitaire, ils eussent commis une grande faute et compromis peut-être à jamais le succès de leur œuvre. Il en est de même pour notre région.

« D'autres cités de l'Ouest, sœurs de la vôtre, peuvent lui disputer la palme du commerce et de l'industrie ; mais l'université d'Angers est un fait historique qui s'impose à tout le monde et qui a traversé les siècles avec un éclat que nul ne saurait contester. La ville au sein de laquelle ont afflué, tant de siècles durant, le Maine et la Bretagne, la Normandie et l'Aquitaine, comme une image vivante des fleurs qui viennent se joindre et se mélanger sur notre sol ; la ville qui d'Ulger à Charles V et à Charles VII, de Jean XXIII à Eugène IV, a vu les évêques, les papes et les rois travailler à faire d'elle un foyer permanent de sciences et de lumières ; la ville qui, au commencement du seizième siècle, recueillait les débris des écoles de Paris pour reconstituer les siennes ; la ville au nom de laquelle se rattachent les souvenirs d'une université que l'un de mes prédécesseurs pouvait appeler sans présomption « la seconde du royaume (2), » et dont le P. d'Avrigny disait « qu'il n'y en

(1) Discours de réception à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
(2) Mgr de Lorry, *lettre pastorale du 6 novembre* 1772.

avait pas dont la foi fût plus pure, ni qui eût été plus constamment attachée à l'Eglise et au centre de l'unité (1), » notre ville, dis-je, son doux climat, ses habitudes paisibles, sa population aussi intelligente qu'hospitalière, est marquée du doigt de Dieu pour redevenir ce qu'elle avait été, le siége d'une grande université.

« Pour cela que nous faut-il? Deux choses : le secours de Dieu, qui ne nous fera pas défaut, et la liberté, que nous attendons avec confiance d'une assemblée aussi capable de la comprendre que digne de l'accorder (2). »

Cette liberté de l'enseignement supérieur, si ardemment désirée, l'assemblée nationale vient de nous l'accorder. Assurément, nos vœux allaient au-delà de ce que nous avons obtenu. Il nous semblait que, devant une décadence des hautes études incontestable et incontestée, du moins en province, une plus grande latitude dût être laissée aux efforts collectifs ou individuels. La liberté nous a été mesurée avec une parcimonie qui affligera beaucoup de bons esprits. Mais nous n'avons pas l'habitude de récriminer contre les lois de notre pays : nous les acceptons, telles qu'elles sont, avec le désir d'en tirer le meilleur parti possible. C'est à l'avenir de combler les lacunes du présent; et quand les universités libres auront fait leurs preuves devant le pays, l'équité et la logique, d'accord avec l'intérêt social, obligeront de consacrer dans toute leur étendue des droits reconnus en partie et d'achever pleinement une organisation restée incomplète.

Nous n'avons donc pas hésité un seul instant à user du bénéfice de la loi ; et, en attendant qu'il nous soit donné de remplir les formalités légales, nous avons tenu à vous instruire sans retard de notre projet. Déjà plusieurs de nos vénérables collègues dans l'épiscopat nous ont témoigné leurs meilleures sympathies pour une œuvre qui intéresse si vivement le clergé et les familles chrétiennes. Dans la réunion des comités catholiques convoqués à cet effet, le 19 février 1874, NN. SS. les archevêque de Rennes et de Tours, les évêques de Laval et du Mans (3) avaient bien voulu nous envoyer des délégués pour nous faire part de leurs vœux, et nous osons espérer que le cercle de ces hauts personnages ira s'élargissant de plus en plus. Des sous-commissions ont travaillé depuis lors, avec un zèle et une intelligence remarquables, pour étudier

(1) Mémoires chronologiques du P. d'Avrigny.
(2) Discours de réception, ibid.
(3) NN. SS. Brossais Saint-Marc, Fruchaut, Wicart, Fillion.

le plan et tracer les lignes d'un édifice qui demandait à être préparé de longue main et jusque dans les moindres détails.

Est-ce à dire qu'une université complète, pourvue de tous ses organes, puisse sortir de là immédiatement et comme d'un seul jet? Nos pères n'ont pas procédé de la sorte dans ces vastes créations, qui resteront l'éternel honneur des temps passés. C'est lentement et par degrés que se sont formées, sous le nom d'universités, ces puissantes agrégations scientifiques et littéraires, comme le fruit qui se développe autour d'un noyau solide. Telle faculté devra rester quelque temps à l'état d'ébauche, attendant sa forme définitive; telle autre pourra être constituée à l'instant même. Le choix dépend du milieu où l'on opère et des ressources que l'on possède. En nous autorisant, par indults du 30 août 1871 et du 17 février 1875, à conférer des grades théologiques aux clercs qui viendraient, avec le consentement de l'ordinaire, achever leurs études dans notre grand séminaire, le Souverain-Pontife nous a permis de poser une pierre d'attente pour la restauration d'une faculté à laquelle les immortelles *conférences d'Angers* assureraient à elles seules le droit d'être rappelées à la vie.

Pour transformer en faculté des lettres notre école des hautes études littéraires qui s'est déjà distinguée par tant de succès dans la préparation à la licence ès-lettres, il suffira d'une seule année : le vaste et beau local dans lequel elle se trouvera installée dès le mois d'octobre prochain, ne lui laissera rien à désirer pour ses développements ultérieurs. Mais c'est à la faculté de droit que nous désirons consacrer pour le moment nos principaux efforts : suivant l'avis des personnes considérables qui nous aident de leur concours, nous avons formé le projet de l'organiser tout entière, dès le mois de novembre prochain, suivant toutes les conditions exigées par la loi. Siége d'une Cour d'appel à laquelle ressortissent trois grands départements, Angers est un centre de vie juridique, qui appelle de lui-même et avant tout une école de droit. C'est autour de cette faculté, la première dans l'ordre des sciences humaines, que viendront se grouper les autres, en attendant qu'elles puissent trouver toutes ensemble dans la théologie leur faîte et leur couronnement.

Est-il besoin de vous dire qu'en toutes ces choses nous avons en vue les progrès de la science, et que tous nos efforts tendront à élever le niveau de l'enseignement supérieur? Ce n'est pas seulement l'intérêt du pays qui se trouve ici en jeu; il y va également de l'honneur de l'Eglise : c'est dire assez que le succès est certain. Après la bataille d'Iéna, le 10 août 1807, le souverain de la Prusse disait aux professeurs de l'Université de Halle : « Il faut que l'Etat

regagne en force spirituelle ce qu'il a perdu en force physique. » Telle doit être la devise d'une nation au lendemain de ses désastres; et la revanche que l'on prend sur le terrain de la science et des mœurs est la meilleure de toutes : le reste vient de soi.

Voilà pourquoi nous entendons mener de front le développement de l'esprit et la culture du cœur, en nous efforçant de donner une grande place à l'éducation religieuse et morale dans la vie universitaire. Car ce serait une grave erreur de s'imaginer que l'éducation s'achève au collége et qu'il ne reste plus au jeune lauréat qu'à compléter son instruction. La haute éducation religieuse et morale commence précisément au seuil des facultés ; et l'Université catholique, telle que nous la comprenons, devra remplir dans toute leur étendue les devoirs que renferme le beau titre de mère, *alma mater*. Il ne lui suffira pas d'ouvrir à ses élèves la voie des carrières sociales par l'enseignement complet des sciences, des lettres et des arts. Rien ne serait fait, ou du moins elle n'aurait rempli sa tâche qu'à moitié, si, au sortir des cours, elle les abandonnait à eux-mêmes, pour tout le reste, sans guide ni direction morale; si elle les jetait pour ainsi dire sur le pavé d'une grande ville, loin de leurs pères et de leurs mères, sans s'inquiéter d'autre chose que de leur assistance aux cours, et encore!

A cet âge périlleux de la vie, où il est si facile de subir l'entraînement des passions et où les habitudes se forment pour toujours, les jeunes étudiants ont besoin de trouver autour d'eux une sollicitude active et vigilante, qui les suive partout et qui ne craigne même pas de s'étendre à leur vie privée, ne serait-ce que pour en écarter le vice et le déshonneur. Ce qu'il faut, ce sont des conseils données par des voix amies et autorisées; des associations où les délassements honnêtes excluent jusqu'à l'idée du plaisir qui avilit et qui dégrade; des conférences religieuses et philosophiques, où les vérités de la foi, scrutées et approfondies, deviennent pour l'intelligence une base inébranlable; des règlements disciplinaires dont la stricte exécution sauvegarde l'honneur et la réputation du corps entier : bref, tout un ensemble de secours et de moyens, d'œuvres et d'institutions qui préserveront la jeunesse du danger de l'isolement, et lui permettront de se retrouver, au terme du stade universitaire, avec une foi intacte et des mœurs restées pures.

Voilà ce que les pères de famille ont le droit d'attendre des universités libres. Le moment n'est pas encore venu de faire connaître les méthodes et les programmes à l'aide desquels nous espérons imprimer aux études une direction à la fois plus élevée et plus pratique. Jusqu'à l'accomplissement des prescriptions légales nous

avons dû nous borner à vous annoncer notre projet et à solliciter le secours de vos prières en faveur d'une entreprise qui, en raison même de son importance, ne laisse pas d'offrir de grandes difficultés. C'est ici plus que jamais le cas de s'écrier avec le Psalmiste : « *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam :* Si le Seigneur n'édifie la maison, en vain travaillent ceux qui cherchent à la construire (1). » Elevons nos mains vers le « Père des lumières, de qui descend tout don parfait (2), » afin qu'il daigne bénir une œuvre qui n'a d'autre but que de glorifier son saint nom et d'étendre son règne sur les âmes.

DON GARCIA MORENO

I

L'assassinat du président de la république de l'Equateur a fait briller d'un nouvel éclat la figure de ce grand chrétien qui avait su si bien montrer que la prospérité matérielle d'un peuple peut parfaitement s'accorder avec l'application des principes catholiques et sort même complète et magnifique de cette application. Plus on étudie la vie et le gouvernement de cet homme, mieux on reconnaît cette vérité. Rien d'étonnant donc que les sectaires ennemis de l'Eglise aient tramé sa mort, rien d'étonnant que la presse libre-penseuse des deux mondes affecte de garder le silence sur le crime et sur la victime. Cette presse voudrait que l'événement passât presque inaperçu. Elle est embarrassée du crime, elle déteste toujours la victime, contre laquelle certains de ses organes, se rendant ainsi les complices des assassins, ont essayé d'accréditer des calomnies qui retombent sur elle. C'est une raison de plus pour les catholiques de s'arrêter à cette figure ; il est bon de montrer comment, de notre temps, l'on peut, avec de la vertu et du dévouement, relever un peuple, et s'en faire aimer. Car l'Equateur a atteint, sous la présidence de Don Garcia Moreno, une prospérité extraordinaire ; ses institutions ont acquis une solidité que n'a pu ébranler l'effroyable catastrophe du 6 août, et les Equa-

(1) Ps. cxxvi, 1.
(2) Ep. de saint Jacques, i, 17.

toriens pleurent leur président comme un père, ils ont le mérite de sentir la perte qu'ils ont faite : « Nous n'étions pas dignes de lui, s'écrie-t-on de toutes parts; il n'a fait que du bien, le saint est mort ! »

Le *saint*, voilà le mot qui explique tout. Don Garcia Moreno était le chrétien complet, le chrétien qui vise à la sainteté. C'était pour son Dieu qu'il travaillait, et c'est pourquoi il faisait tout pour le bien de son peuple, et par là se vérifiait une fois de plus cet axiome de la politique divine : *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît.*

On a reçu des détails sur la mort de ce grand homme. Il venait, comme on le sait, d'être réélu pour la troisième fois président par une immense majorité. L'ouverture des nouvelles chambres était fixée au 10 août. Le 6, en quittant sa demeure, où il avait travaillé une partie de la nuit à préparer son Message, il rencontra quatre individus et les dépassa sans défiance. Un des assassins, se retournant aussitôt, se précipita sur Garcia Moreno et lui appliqua, par derrière, sur la tête, un violent coup de *machete* (sabre court en usage dans toute l'Amérique espagnole).

Le président tomba; mais, se relevant immédiatement, il marcha, la figure ensanglantée, avec cette énergie qu'on lui connaissait, droit sur l'agresseur, cherchant à le saisir et faisant semblant de tirer une arme des poches de son habit. Ce que voyant, les autres conspirateurs lui tirèrent deux coups de revolver à bout portant. Garcia Moreno fit quelques pas en chancelant et tomba pour ne plus se relever.

Avant de prendre la fuite, les assassins lui portèrent plusieurs coups de *machete* pour l'achever ou le défigurer.

Lorsqu'on le releva, il respirait encore. On le porta dans la cathédrale. Il reprit un moment connaissance, balbutia une prière et dit à ceux qui se désespéraient autour de lui : *Dios no se muere!* (Dieu ne meurt pas !) Il expira quelques minutes après.

En apprenant ces faits, le vice-président François-Xavier Léon, qui était en même temps ministre de l'intérieur, se rendit au milieu des troupes avec le général Salazar, ministre de la

guerre. Là, il proclama l'état de siége. L'attitude des troupes et du peuple intimidèrent les factieux qui ne bougèrent point.

Des quatre assassins un a été arrêté presque sur-le-champ et massacré par les gens du peuple de Quito. On connaît la direction prise par les autres. On sait qu'ils cherchent à gagner la république voisine de la Nouvelle-Grenade. Leurs signalements ont été donnés aux autorités des moindres villages et il paraît impossible que les coupables s'échappent. Un de leurs complices, nommé Gregorio Campuzano, a été traduit devant le conseil de guerre ; sa complicité prouvée, il a été condamné à mort et fusillé le 11 au matin. Une foule immense cherchait à voir l'exécution.

Au moment de l'attentat, Garcia Moreno portait sur lui le Message qu'il devait lire aux Chambres et qui a été taché de son sang. Ce Message a été publié immédiatement. Dans ce remarquable écrit, que nous avons sous les yeux, le président rend compte de ce qui a été fait sous son admisnistration et expose ce qui reste à faire. Le tout est dit avec cette clarté, cette véracité et cette rude franchise qui formaient le fond du caractère de ce grand homme.

II

Les ministres de Don Garcia Moreno ont recueilli le Message, comme l'un des documents les plus précieux de la république, et ils en ont donné lecture au Congrès. Nous donnons, d'après la traduction de l'*Univers*, le commencement et la fin de cet acte mémorable, devenu le testament d'un grand homme d'Etat. « Il ne s'adresse pas moins, dit M. Louis Veuillot, au monde entier qu'à l'humble république de l'Equateur, si grande en ce moment dans le rayonnement de son admirable martyr. Un homme comme Garcia Moreno, parlant à son peuple en présence de Dieu, a le droit de parler à tous les peuples, et tous ont besoin de l'entendre. Des paroles de cette gravité, de cette dignité, de cette bonne foi ne retentissent pas souvent sur la terre; il faut honorer autant que l'homme qui les a dites le peuple, quelque petit qu'il soit, qui a mérité de les recevoir. »

Voici le commencement du Message :

Sénateurs et députés.

Parmi tous les grands biens que Dieu accorde à la République. dans l'inépuisable abondance de sa miséricorde, j'estime surtout celui de voir réunis sous sa protection tutélaire, à l'ombre de la paix qu'il nous concède et nous conserve, quoique nous ne soyons rien, que nous ne puissions rien, et que nous ne sachions répondre à sa bonté paternelle que par une inexcusable et honteuse ingratitude.

Il y a à peine quelques années, l'Equateur répétait chaque jour les tristes paroles que le libérateur Bolivar adressait en son dernier message au congrès de 1830 : « Je rougis de l'avouer : *l'indépendance est un bien unique que nous avons acquis au prix de tous les autres.* »

Mais depuis que, mettant en Dieu toute notre espérance, nous nous sommes éloignés du courant d'impiété et d'apostasie qui entraîne le monde en cette époque d'aveuglement, et que nous nous sommes réorganisés en 1869 comme nation vraiment catholique, tout va changeant jour par jour pour le bien et la prospérité de notre chère patrie.

L'Equateur était autrefois un corps duquel se retirait la vie, et qui se voyait dévoré comme les cadavres par cette multitude d'insectes hideux que la liberté de la putréfaction fait toujours éclore dans l'obscurité du sépulcre; mais aujourd'hui, à la voix souveraine qui ordonna à Lazare de sortir de sa tombe fétide, il revient de nouveau à la vie, quoiqu'il conserve encore les liens et le linceul de la mort, c'est-à-dire les restes de la misère et de la corruption dans lesquelles nous étions ensevelis.

Pour justifier mes paroles, il suffira que je vous rende un compte sommaire de nos progrès durant ces deux dernières années, m'en remettant aux informations spéciales de chaque ministère pour tout ce qui concerne les documents et les détails; et afin qu'on voie exactement combien nous avons avancé en cette période de régénération, je comparerai l'état actuel avec son point de départ, non pour nous glorifier, mais pour glorifier celui à qui nous devons tout et que nous adorons comme notre Rédempteur et notre Père, comme notre protecteur et notre Dieu.

Voici le sommaire des autres parties du Message :

La république est en paix.

Quelques conspirations : pour les réprimer, il a suffi de

mettre en état de siége certaines provinces du Sud pendant cinquante jours.

En 1875, les revenus publics dépassent de 154,782 pesos (le peso vaut 5 fr.) ceux de 1872; ils baissent en 1874 par suite de la crise commerciale.

Tableau des importations de janvier 1869 à décembre 1874: l'augmentation approche du triple. Pour apprécier ces résultats, qui attestent les progrès du pays, il est nécessaire de remarquer que, loin d'augmenter les impôts, on en a supprimé six. Dans les deux dernières années, le gouvernement a satisfait à toutes les dépenses ordinaires; de plus, il a amorti diverses dettes et payé 358,000 pesos, et dégrevé de 4,845,598 pesos la dette publique.

Total des dépenses pour le service de la dette intérieure et extérieure des établissements d'instruction et de bienfaisance, etc., et les travaux publics, 9,948,089 pesos.

La dette consolidée sera éteinte l'année prochaine et la dette flottante est réduite au chiffre de 1,668,904, bientôt éteint.

Le président rend au Congrès les pouvoirs dont il a été investi pour contracter un emprunt en Europe pour achever le chemin de fer de Yaguachi, parce que, dans l'état présent des républiques américaines, cet emprunt ne pourrait être fait qu'à des conditions onéreuses.

On a acheté ou construit : une prison, un observatoire, des écoles, des maisons d'orphelins, un palais pour les impositions, un conservatoire de musique et des beaux-arts, — ce qui paraît incroyable à ceux qui se souviennent de l'ancienne misère du pays. Mais ce qu'on a fait n'est rien en comparaison de ce qui reste à faire. Il faut terminer les chemins commencés, établir des écoles dans toutes les paroisses, des colléges et des hôpitaux dans toutes les provinces, une école de médecine à Quito, etc.

Ce qu'il y a de plus consolant, ce sont les progrès de l'instruction publique, laquelle est avant tout religieuse et catholique. Tableau comparatif du nombre des élèves de 1867 à 1875. Il a monté de 13,000 à 32,000.

Le président n'est pas satisfait de l'instruction des filles. Si elle laisse à désirer, la faute en est au manque d'institutrices

dans les maisons d'école, à l'éparpillement de la population, aux préjugés des parents : il faut redoubler de zèle.

Le manque de professeurs se fait sentir dans les établissements d'instruction secondaire. Pour obvier à ce mal, il faut que l'enseignement soit libre, etc.

L'enseignement supérieur donne de bons résultats.

L'esprit de l'armée est excellent. Une loi sur la réorganisation de l'armée et une autre sur la réforme du code militaire.

L'administration de la justice a provoqué de nombreuses plaintes. Le président pense qu'il serait bon que le pouvoir exécutif fût autorisé à suspendre les jurys dès que les habitants et les autorités cantonales le lui demanderaient par une pétition.

Puisque la loi autorise le gouvernement à étendre l'institution du jury aux cantons qui la demandent, il paraît juste que les cantons d'un avis contraire en soient délivrés.

Il y a nécessité d'établir une sorte d'hospice pour les fous volontaires appelés ivrognes. Les incorrigibles seront soumis à un régime hygiénique et au travail agricole.

Comme la prison qui vient d'être terminée peut contenir trois cents individus, le président demande au Congrès s'il ne serait pas bon d'y réunir tous les condamnés qui se trouvent sur le territoire de la République.

Le Message se termine ainsi :

A la liberté complète dont jouit l'Eglise parmi nous et au zèle apostolique de nos vertueux pasteurs, nous devons la réforme du clergé, l'amélioration des mœurs et la diminution des crimes, au point qu'en une population de plus d'un million d'habitants, il ne se trouve pas un nombre suffisant de criminels pour habiter la *pénitencerie*.

A l'Eglise nous devons encore ces corporations religieuses qui produisent tant de fruits heureux par l'enseignement de l'enfance et de la jeunesse et par les secours qu'elles prodiguent aux malades et aux délaissés. Nous lui sommes redevables aussi du renouvellement de l'esprit religieux en cette année de Jubilé et de sanctification, comme la conversion à la vie chrétienne et civilisée de 9,000 sauvages de la province del Oriente, où il est urgent, en raison de son immense étendue, d'établir un second vicariat.

Si vous m'autorisez à solliciter cette fondation du Saint-Siége, nous aviserons ensuite à ce qui est opportun, afin de promouvoir le commerce de cette province, y extirpant, ainsi qu'il a déjà été fait, les spéculations et les exactions violentes auxquelles ses pauvres habitants sont exposés par de cruels et inhumains traficants. Toutefois, les ouvriers manquent, et pour les former de la manière qu'il convient, il est juste que vous veniez en aide annuellement à notre révérend et très-zélé archevêque, pour la construction du grand séminaire qu'il n'a pas hésité à commencer, se confiant sur la protection du Ciel et en notre coopération efficace.

Ne perdez jamais de vue, législateurs, que tous nos petits succès seraient éphémères et infructueux si nous n'avions pas fondé l'ordre social de notre république sur le roc toujours combattu et toujours vainqueur de l'Eglise catholique. Son enseignement divin, que ni les hommes ni les nations ne peuvent renier sans se perdre, est la règle de nos institutions et la loi de nos lois. Fils dociles et fidèles du vénérable vieillard, du Pontife auguste et infaillible que tous les puissants abandonnent alors que la vile et lâche impiété l'opprime, nous avons continué de lui envoyer chaque mois le petit secours pécunier que vous avez destiné depuis 1873.

Puisque notre faiblesse nous oblige à rester spectateurs passifs de son lent martyre, que ce pauvre don lui soit au moins une preuve de notre affection et de notre tendresse, un gage de notre obéissance et de notre fidélité.

J'achèverai dans quelques jours la période du mandat pour lequel je fus élu en 1869.

La république a joui de six années de paix, interrompues seulement pendant quelques jours à Riobamba, lors du soulèvement de la race indigène contre la race blanche en 1872, et en ces six années elle a marché résolûment dans le sentier du véritable progrès, sous la protection visible de la Providence. Ils eussent été certes plus grands, les résultats obtenus, si j'avais possédé pour gouverner les qualités qui me manquent malheureusement, ou si pour faire le bien, il suffisait de le désirer avec ardeur.

Si j'ai commis des fautes, je vous en demande pardon mille et mille fois, et je le demande avec des larmes très-sincères à tous mes compatriotes, étant bien persuadé que ma volonté n'y a été pour rien. Si, au contraire, vous croyez que j'ai réussi en quelque chose, attribuez-en d'abord le mérite à Dieu et à l'Immaculée dispensatrice des inépuisables trésors de sa miséricorde, puis ensuite à vous-mêmes, au peuple, à l'armée et à tous ceux qui, dans les différentes branches de l'administration, m'ont secondé avec intel-

ligence et fidélité dans l'accomplissement de mes difficiles devoirs.

Quito, août 1875.

Gabriel-Garcia Moreno.

III

A la suite du Message, les ministres ont placé la note suivante :

Le Message qui précède est la voix solennelle d'un mort, ou, pour mieux dire, son testament scellé matériellement avec son propre sang, puisque le noble magistrat venait d'en écrire la dernière partie de sa propre main quand il fut assailli par les assassins. Les dernières paroles de ce Message sont celles d'un père à l'agonie qui, bénissant ses enfants, jette sur eux un regard suprême, troublé par les ombres de la mort, et leur demande pardon, comme s'il avait fait autre chose que les combler de ses bienfaits! Profondément émus et troublés par la douleur, il nous est impossible de trouver des paroles capables d'exprimer nos sentiments d'amour et de vénération. La postérité honorera sans doute la mémoire souveraine du grand magistrat, du politique habile, du noble patriote et du vertueux défenseur de la foi qui nous a été arraché. La patrie, dignement représentée par ses législateurs actuels, versera des larmes sur cette tombe qui renferme tant de vertus et tant d'espérances, et, reconnaissante, elle gravera sur un marbre et sur un bronze éternel le nom glorieux de ce fils qui, prodigue de son sang, ne vivait que pour elle et fut, pour elle, immolé...

Le Congrès a répondu au Message en s'adressant au peuple équatorien. Après avoir rappelé ce qu'a fait Garcia Moreno pour les travaux publics, pour l'instruction et pour la bienfaisance, le Congrès parle de ce qu'il a fait pour la morale :

Le sage président a compris l'importance extrême de la morale pour le sort des peuples. Comme les mœurs corrompues occasionnent la mort du corps social, don Garcia Moreno mit un soin particulier à développer la morale publique, en la restaurant dans toute sa pureté. Pour y arriver, il étendit sa main protectrice sur le clergé en lui donnant l'appui de l'autorité dans l'enseignement et la prédication de la doctrine catholique, l'antithèse de l'immoralité et de la licence.

Rien ne le caractérise davantage et ne brille plus dans son auréole que cette protection franche et décidée, efficace et constante,

accordée par don Garcia Moreno à la religion, dont la vérité s'était présentée à cette vaste intelligence avec le sceau éternel de l'infaillibilité de la parole divine.

Concitoyens! contemplez votre éminent président, seul debout au milieu de la tempête déchaînée contre l'Eglise!

Tandis que l'on prend parmi tant de peuples de la terre, au nom d'une malheureuse civilisation païenne, la hache sanglante de la révolution sauvage et barbare pour frapper sur la croix rédemptrice, il arbore dans ses fortes mains l'étendard de la régénération du monde en donnant aux nations et aux rois un noble exemple. Il présente sa vaillante poitrine au torrent de l'impiété qui inonde la terre, et il change notre patrie en une arche qui surnage sereine et tranquille au milieu du déluge universel.

L'iniquité, la médisance, la calomnie le poursuivent; la rage féroce des ennemis de la vérité et l'envie en font autant; mais c'est en vain. Le monde n'a pu oublier le noble courage avec lequel notre célèbre chef a élevé la voix et protesté au milieu de l'indigne silence des monarques et des puissants de la terre, lorsque des mains sacriléges arrachaient la couronne de l'auguste et vénérable tête du Père universel de tous les fidèles et lorsqu'on usurpait ses domaines. Le monde n'a pas non plus oublié qu'il a fait cause commune avec le Saint-Pontife, tombé, tourmenté, prisonnier et dépouillé; qu'il a compati à ses douleurs et outrages, qu'il était à ses côtés quand il a fallu boire le calice amer de la plus affligeante tribulation.

Les ennemis de Dieu ont ri de cette protestation filiale, lancée à la face du siècle au nom d'une faible république! Insensés! Est-ce que l'on raille un faible enfant quand il pleure sur le malheur de son tendre et saint père et proteste contre les malfaiteurs qui l'ougent, le dépossèdent, l'oppriment? Non, le monde catholique l'a exalté et applaudi pour cette noble protestation et l'a présenté comme un brillant exemple aux chefs des plus grandes nations!

Pourtant, citoyens, le poignard criminel l'a atteint, et il est tombé au milieu d'un cri unanime de douleur que ce crime néfaste a arraché à tous les habitants de la capitale désolée.

Le Congrès se félicite ensuite que l'ordre n'ait pas été troublé, et il termine ainsi son Adresse :

Ces iniques assassins cherchaient la ruine de la religion et de la morale, le changement de nos institutions, la ruine du bien. Ils voulaient étouffer dans le sang les espérances de notre patrie, barrer

le chemin à notre progrès, en y jetant le corps du célèbre régénérateur de la nation équatorienne. Ils se sont trompés.

Au-dessus de celui que le peuple arrose de ses larmes se lèvera la glorieuse et resplendissante croix rédemptrice, que les assassins n'ont pas pu abattre. Le sang versé a été versé pour la sainte cause de la religion, de la morale, de l'ordre, de la paix et du progrès.

La république, quoique atteinte, reste en paix. Unie aux citoyens qui exercent les pouvoirs publics, elle a proclamé la continuation du régime constitutionnel et de l'empire des lois. L'armée n'a pas démenti les dernières paroles de son chef : « Qu'elle continue « d'être le boulevard de l'ordre et de se distinguer par sa moralité « et sa discipline. »

Compatriotes! gloire au nom de l'infortuné champion de la civilisation catholique! Ordre et paix à notre patrie! Appui à la législation et au gouvernement! Punition sévère au crime! Liberté pour tous et en tout, excepté pour le mal et les malfaiteurs!

Quito, le 16 août 1875.

Le nouveau président de l'Equateur, don François-Xavier Léon a adressé au Congrès un Message non moins digne d'éloges. Il fait d'abord le récit de l'assassinat, et rappelle que les dernières paroles de la victime ont été des paroles de pardon pour ses ennemis. Au sujet même du crime, il rapporte, d'après l'instruction qui se poursuit, que ce crime était le commencement d'un vaste plan, « qui ne pouvait pas se réaliser, dit-il, à cause de la noble attitude du peuple et de l'armée, à cause du zèle et de l'énergie de tous les fonctionnaires, dont tous étaient résolûment à leur poste. » Enfin, il termine par ces nobles paroles : « Mon unique désir est de me retirer devant « celui qui sera appelé à me succéder, pour pouvoir pleurer au « sein de ma famille l'homme le plus pur, le plus vertueux et « le plus noble que j'aie connu. C'est à vous, honorables législateurs, qu'incombe la tâche de prendre toutes les dispositions que réclame l'état de moralité et de progrès dans « lequel le pays est laissé par l'illustre victime immolée pour « la foi catholique, dont le Message empourpré de son sang a « été trouvé sur son cadavre, et était digne de s'y trouver. »

Ces documents n'appartiennent pas seulement, on peut le voir, à l'histoire de l'Equateur, mais à l'histoire même de l'E-

glise catholique, dont ils formeront l'une des plus belles pages.

Nous donnerons dans notre prochain numéro une esquisse de la vie de don Garcia Moreno.

J. CH.

LE PÈLERIN FRANÇAIS

Au moment où les pèlerins français se rendent en plus grand nombre à Rome des différents diocèses de France, nos lecteurs seront heureux d'entendre une voix qui vient de l'étranger, et qui nous apporte l'expression des sentiments et des espérances qu'excite cet admirable spectacle. Voici ce que nous lisons, sous le titre placé ci-dessus, dans le *Journal de Florence* du 3 octobre :

I

Je brûlais d'envie d'étudier de près une grande figure qui renaît, après avoir été quelque temps effacée sous le sourire sardonique de Voltaire et de ses disciples ; je voulais l'étudier dans la nation qui a le plus été ravagée par le souffle de la secte antichrétienne : je cherchai le pèlerin français. Je l'ai trouvé dans le convoi qui vient de me transporter de Florence à Rome. Le compartiment où je pris place — et bien d'autres encore — était comble : nous étions tous des pèlerins — prêtres ou laïques — en route vers la nouvelle Jérusalem, avides de nous prosterner aux pieds du nouveau Moïse qui — seul de tous les puissants de la terre — tient encore fermes et hautes les tables de la loi divine.

M. Thiers a dit il n'y a pas longtemps à l'Assemblée de Versailles : « Les pèlerinages ne sont plus dans nos mœurs, » et cela avait si bien l'air d'une vérité qu'il ne s'éleva presque pas de contestation. Le diable a toute une fabrique de ces axiomes qu'il nous fait débiter par les hommes d'Etat du monde moderne. Mais Dieu qui se rit du diable, du monde moderne et de ses hommes d'Etat, réduit au néant les aphorismes pompeux de l'enfer. Non-seulement les pèlerinages sont dans les mœurs françaises de ce temps, mais la France est trop petite pour en contenir l'ardeur. La Salette, Lourdes, Paray-le-Monial, Pontmain, Issoudun ne peuvent la satisfaire complètement : elle

déborde, elle envahit l'extérieur et voilà les pèlerins français en Italie.

II

Voulez-vous reconnaître un pèlerin français? Entrez à la gare de Florence au moment où les voyageurs se précipitent vers la porte qui vient de s'entrebâiller pour leur donner accès aux salles d'attente. Chacun présente silencieusement son billet à l'employé qui le poinçonne. Le pèlerin tend sa main tremblant d'une fièvre d'impatience qui ne lui permet pas de se taire, il oublie même sa langue. Dire : « Je vais à Rome » est quelque chose qui n'exprime pas le sentiment dont il est dominé : c'est la langue latine ou italienne qui répond mieux à sa pensée ; il s'écrie : *Roma! Roma!* avec un accent si chaud, si pénétré, si vif que l'éternel anagramme de la ville éternelle se présente à votre esprit : *Roma*, *Amor*. En effet *Roma* est *Amor* dans la bouche du pèlerin français — exactement comme *Roma* était *Amor* pour Charlemagne et ses glorieuses légions.

Ce cri du cœur n'est pas de la *furia francese*, ainsi qu'il pourrait paraître de prime abord. Non! Nous avons bien encore, Dieu merci, le *francese*, mais depuis Sedan, nous n'avons plus la *furia*. Un grand changement s'est produit chez nos frères d'outr'Alpes depuis 1870. Tous les Français doivent à M. de Bismark d'être devenus calmes et dignes, le catholique d'avoir mieux connu et mieux pratiqué sa religion, le pèlerin d'avoir compris ce qu'est Rome. C'est une leçon qui vaut bien cinq milliards et deux provinces — surtout lorsqu'on pense que ces deux provinces en feront leur profit comme les autres et qu'un jour on pourra peut-être rendre à M. de Bismark la leçon qu'il a donnée.

On ne peut demander à la France ni de l'humilité, ni, même dans un certain sens, de la modestie : la grandeur du rôle qu'elle ne cesse de jouer dans le monde s'y opposerait : la Providence met chacun à une place où il faut que chacun reste; les qualités du pauvre ne conviennent pas au riche; l'exercice de la vertu et la sainteté elle-même gagnent à éviter la confusion; saint Louis ne doit pas se conduire comme

Benoît Labre : aussi sont-ils tous les deux parvenus à la gloire céleste par des voies bien différentes.

III

Le pèlerin français est simple et grave ; l'enjouement perce encore sur ses lèvres, mais cet enjouement est sobre et doux ; son langage répond à la situation actuelle de l'Eglise qui est remplie d'angoisses, mais conserve toujours des espérances immortelles. Si ces espérances sont l'apanage du monde chrétien tout entier, elles sont mieux comprises par la France ; elle est la fille aînée de l'Eglise.

Ce rôle de la France est une loi providentielle si visible que les pouvoirs antichrétiens eux-mêmes qui se sont succédé aux Tuileries depuis 89, ont dû s'y soumettre à leur corps défendant ; Napoléon Ier signe un concordat avec le Pape, et Napoléon III tient garnison à Rome.

Aucun gouvernement n'est considéré en France comme une autorité régulière s'il ne se donne au moins les apparences du dévouement à l'Eglise. C'est là une condition indispensable devant laquelle la secte elle-même s'incline. Seulement le pouvoir chrétien est sincère, là où l'usurpateur antichrétien est hypocrite. Mais l'hypocrisie — un vice détestable — est un hommage à la vertu : dans le cas qui nous occupe il vient rendre témoignage à une grande vérité, c'est que le sort de la France est lié par des nœuds si solides au sort de l'Eglise qu'il n'est pas de force humaine qui puisse les rompre ostensiblement.

Napoléon Ier — inscrit à la secte dès ses premières années sous le nom de Brutus et se faisant représenter dans les Loges par ses généraux — relève les autels en même temps qu'il veut asservir l'Eglise. Son neveu le carbonaro de Césène conspire contre le Pape et envoie ses soldats pour le défendre à Mentana. La secte poursuit la série de ses triomphes en France depuis le commencement du siècle jusqu'à l'année 1870 ; elle domine aux Tuileries, et cependant quelque chose de plus fort que les hommes met toujours entre la secte et l'Eglise, l'épée de la France.

Par la chute du second empire, M. de Bismark est devenu l'exécuteur des hautes œuvres de la secte. C'est l'antichristianisme brutal remplaçant l'antichristianisme hypocrite, et Rome a succombé du contrecoup ; mais il a fallu que l'influence française en Europe subît une éclipse pour que la secte s'établît en souveraine dans la Ville éternelle.

IV

La sentinelle vigilante du Vatican — qui connaît les signes du temps et les révèle au monde — s'est écriée, en présence de la nouvelle situation que la prépondérance prussienne faisait à la chrétienté : « Il n'y a plus rien à espérer des gouvernements ; mettons notre confiance en Dieu et dans les peuples. » La parole du Pape n'a pas retenti en vain : de là les pèlerinages — ces démonstrations que la *plebs christiana* oppose à la persécution des gouvernements contre l'Eglise.

Ici encore c'est la France qui marche à la tête du monde chrétien : le Français se met en chemin vers Rome et les autres peuples le suivent ; il vient visiter le tombeau des Apôtres, n'ayant d'autres armes que le chapelet, la prière et l'obole qu'il dépose aux pieds du successeur de Pierre. La croisade est essentiellement pacifique et peut paraître aux yeux des hommes bien inefficace. Cependant une voix mystérieuse s'élève du fond des consciences et murmure tout bas que ces pèlerinages sont plus puissants pour la défense de l'Eglise que l'armée d'occupation de Napoléon III. Les généraux que l'empereur carbonaro envoyait à Civita-Vecchia avaient des comptes à rendre à la politique ; le pèlerin ne rend ses comptes qu'à Dieu.

V

La France officielle ne semble préoccupée d'autre chose que de se faire oublier : elle parle à voix basse et met son grand mérite à s'effacer ; mais la France réelle vient à Rome et proteste par sa présence au Vatican, qu'elle vit encore ; et comme là elle est à la tête du mouvement des pèlerinages, elle se trouve encore digne de son passé. La gloire de ce passé — dont il n'y

a presque plus de trace ailleurs — elle la retrouve aux pieds du Pape qui la bénit. Et elle ne se trompe pas si elle croit que cette bénédiction est un gage pour elle d'un avenir non moins glorieux.

Lorsque tous nos frères d'au-delà des Alpes auront pu entrevoir tout ce que leur indissoluble alliance avec l'Eglise leur réserve de gloire et de bonheur, ils se feront pèlerins — ne fût-ce que par patriotisme. M. Gambetta lui-même deviendra catholique — ou retournera au génois.

JEAN-ETIENNE DE CAMILLE.

THÈSE, HYPOTHÈSE, ANTITHÈSE

I

1. — La société a-t-elle des devoirs ?

R. Oui, comme tous les individus dont elle est composée.

2. — A quoi se résume le devoir de l'homme comme individu ?

R. A être chrétien : nul ne peut refuser le bienfait de la rédemption.

3. — Les hommes ont-ils la puissance de ne pas vouloir être chrétiens?

R. Oui, ils ont cette puissance, mais elle constitue une imperfection de la liberté humaine.

4. — Les hommes qui usent de cette puissance et ne veulent pas être chrétiens, que font-ils ?

R. Ils pèchent grièvement.

5. — Si l'homme persévère dans cette volonté jusqu'à la mort, qu'adviendra-t-il de lui ?

R. Il adviendra de cet homme ce qu'il a voulu lui-même : il sera banni éternellement de la présence de Dieu.

6. — La société a-t-elle aussi le devoir d'être chrétienne ?

R. Oui, elle a aussi le devoir d'être chrétienne, comme elle a aussi la puissance de ne pas vouloir l'être.

7. — La société pèche-t-elle en ne voulant pas être chrétienne ?

R. Oui, elle pèche, et ce péché ne restera pas impuni.

8. — Comment sera punie une société qui pèche?

R. Elle sera punie dans ce monde, parce que son existence finit dans le temps : elle sera éprouvée par la famine, la guerre, la peste, le pétrole, et autres calamités bien connues de l'espèce humaine.

9. — Qui représente principalement la société comme agissante?

R. Les législateurs ou gouvernants.

10. — Quel est le devoir de la société dans sa législation?

R. De protéger le bien et de punir le mal : c'est ce qu'on est convenu d'appeler la *thèse.*

11. — Qu'entend-on par l'*hypothèse*?

R. Ce sont les circonstances plus ou moins favorables dans lesquelles les législateurs sont appelés à appliquer la thèse.

12. — Qu'est-ce que l'*antithèse*?

R. C'est la règle du démon et le contraire de la thèse : punir le bien, protéger le mal.

II

13. — Les législateurs doivent-ils toujours protéger tout bien et punir tout mal?

R. Non, ils doivent tenir compte de l'hypothèse, c'est-à-dire de l'état moral du peuple auquel les lois sont destinées. Ils peuvent s'abstenir de protéger certain bien et de punir certain mal : c'est ce qu'on appelle *tolérance.*

14. — Quand et jusqu'à quel point la tolérance est-elle licite?

R. Quand et pour autant que l'application de la thèse est impossible, inutile ou nuisible : *Ad impossibile, inutile aut nocivum nemo tenetur.*

15. — Comment un législateur chrétien peut-il remplir son devoir dans toute son étendue?

R. Il lui suffit de connaître la thèse et d'y conformer sa conduite pour autant que cela est possible et utile : il remplira ainsi la plénitude de son devoir, parce que ses lois, tout en étant incomplètes relativement à la thèse, seront complètes relativement à l'hypothèse.

16. — La tolérance du mal peut-elle être jamais élevée à la dignité du droit, ou, en d'autres termes, les hommes posant des actes mauvais, laissés impunis à cause de circonstances fâcheuses, peuvent-ils jamais acquérir le droit de n'être pas punis?

R. Jamais; mais ces hommes auront une liberté *de fait* et ne seront pas punis. Cette liberté de fait pourra et devra leur être enlevée, dès que les circonstances le permettront. Accorder le droit de faire le mal, c'est tomber dans l'antithèse.

17. — Quelle doit être la conduite des gourvernants en présence de l'antithèse?

R. Ils doivent absolument s'en éloigner : la loi ne peut, sous aucun prétexte, punir ou entraver le bien, protéger ou ordonner le mal.

18. — Les libertés dites *modernes* sont-elles conformes à la règle divine, c'est-à-dire à la thèse, ou inspirées par la règle satanique?

R. Elles sont évidemment l'application de l'antithèse, puisque, par ces libertés, on ne se borne pas à laisser impunies certaines infractions aux lois de Dieu, mais on garantit et protége la liberté du mal, laquelle mène à la corruption des mœurs et de l'esprit, et propage la peste de l'indifférentisme (79e prop. du *Syllabus*).

N. B. Voici quelques textes servant à prouver ce que nous avançons :

1° *Déclaration des droits de l'homme* (1791), qui fut la base des libertés modernes : « Les hommes naissent libres et égaux « en *droits*... La loi n'a le droit de défendre que les actions « nuisibles à la société ; elle doit être la même pour tous, soit « qu'elle protége, soit qu'elle punisse... La libre communi- « cation des pensées est un des *droits* les plus précieux de « de l'homme. »

2° *Constitution belge*, Tit. II : Des Belges et de leurs *droits*. — « La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi « que la liberté de manifester ses opinions en toutes matières, « sont *garanties*. »

3° En juillet 1845, le célèbre auteur de la *Pacification religieuse* ne fit pas de distinction entre les principes de la Révolu-

tion française et ceux qu'on n'a cessé de prôner depuis : « Nous « proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la Révo- « lution française... Nous tendons au vrai, grand but des grands « esprits de l'Assemblée constituante... La Révolution est le « triomphe des *droits* de la conscience humaine. » (P. 287, 288.)

4° « La liberté comme en Belgique, dit M. Laurentie, c'est la « liberté du bien et du mal, de l'ordre et de l'anarchie... Dans « le christianisme, il peut arriver que l'Etat se fasse païen au- « tant qu'il le peut être, et c'est alors quelque chose de mons- « trueux, car c'est une profession publique de révolte contre « Dieu. La liberté comme en Belgique, c'était cela et c'est cela « encore. » (*Courrier de Bruxelles*, 17 février 1875.)

19. — La loi civile a-t-elle jamais réalisé la perfection de la thèse?

R. Non, parce que l'homme est un être faible et déchu.

20. — Le démon est-il jamais parvenu à établir dans les lois civiles l'entière antithèse?

R. Non, parce que ce serait l'enfer sur la terre.

III

21. — Que doivent faire les gouvernés dans un pays où la thèse a été relativement réalisée dans la loi?

R. Ils doivent remercier Dieu de la grande grâce qu'il leur a accordée, et s'efforcer de la mériter de plus en plus, en observant fidèlement les lois de Dieu et de la sainte Eglise.

22. — Que doivent faire les gouvernés dans un pays où les gouvernants ont été contraints, par des circonstances fâcheuses, à ne pas appliquer la thèse si rigoureusement et à laisser certains maux impunis?

R. Ils doivent travailler, de concert avec les gouvernants, à améliorer les mœurs, à développer la foi, et à rendre possible de cette manière un pas vers la thèse.

23. — Que doivent faire les gouvernés qui ont le malheur de vivre dans l'antithèse?

R. Les devoirs qu'ils auront à remplir varieront d'après le degré de perversité de la loi. Celle-ci peut, en effet, ou ordonner de faire le mal, ou défendre de faire le bien, on mettre sur le même pied le bien et le mal, l'erreur et la vérité.

24. — Que doivent faire les gouvernés si la loi ordonne de faire le mal?

R. Ils n'ont qu'à imiter les premiers chrétiens, à dire *Non licet,* et à mourir plutôt que d'obéir.

25. — Que doivent faire les gouvernés si la loi prohibe de faire le bien?

R. Si ce bien est *nécessaire* au salut, les gouvernés ont le devoir de ne pas obéir et de faire tout ce qui est possible pour procurer ce bien à eux-mêmes et aux autres. Si ce bien n'est pas *nécessaire*, ils ne sont pas toujours tenus de se le procurer malgré la loi.

26. — Que doivent faire les gouvernés si la loi est indifférente et met sur le même pied l'erreur et la vérité?

R. Ils doivent gémir de vivre sous un régime si opposé à la règle de Dieu et faire tout ce qu'ils peuvent pour en amener le changement. A cet effet ils feront usage de la liberté pour le bien — que la loi leur laisse, — pour redresser les idées, exposer les vrais principes, et faire comprendre combien Dieu a ces libertés générales en horreur.

27. — Quel est le devoir des gouvernés s'ils sont appelés par le gouvernement à prendre part à l'administration du pays?

R. Ils peuvent et doivent appliquer toutes les lois, tous les règlements qu'ils ne savent pas être contraires à la loi divine et aux droits de l'Eglise; ils ne peuvent dans aucun cas exécuter, promettre d'exécuter ou approuver des lois qui y sont contraires.

N. B. Pour sortir d'embarras, on a distingué entre celui qui *porte* la loi et celui qui l'*exécute*. Ce dernier, dit-on, n'est pas responsable, puisqu'il n'est qu'un instrument passif. Nous demandons depuis quand un acte coupable devient innocent parce qu'un autre l'a ordonné. Ensuite, connaît-on une loi qui subsiste sans exécution? Or, si l'exécution est une partie essentielle ou du moins intégrante de la loi, nous ne comprenons plus le sens de la distinction. Les chrétiens pourraient-ils adorer des idoles en exécution de la loi? Les magistrats pourraient-ils les faire adorer?

Comte de Hemptinne.

LE PHYLLOXERA

DEVANT LA BIBLE (1)

Le pain et le vin sont les premiers soutiens continuateurs de la vie. Il n'en est pas de plus naturels, de plus vivifiants. Le Créateur les avait destinés à l'alimentation corporelle de l'homme; son divin Fils a consacré cette destination première, en les choisissant à son tour pour emblèmes de la nourriture de l'âme. Jésus-Christ s'est donné sacramentellement à nous sous les espèces du pain et du vin.

Mais, détourné de sa voie et de son but, ce qui était le meilleur devient le pire, *corruptio optimi pessima.* Alors les malédictions abondent là où étaient descendues les plus amples bénédictions. On sait que de tous les maux d'entrailles, les plus terribles sont ceux que cause un excès de pain, et personne n'ignore l'abîme où conduit l'abus du vin. Ce qui était créé pour conserver la vie engendre la mort, le bienfait lui-même contient le châtiment de l'ingrat qui en mésuse. *Vitis, vita, vitium.* La liqueur de la vigne, modérément employée dans ce qu'elle a de bon, donne la *vie*; prise sans mesure, elle conduit au *vice,* c'est-à-dire à la double mort intellectuelle et corporelle.

La propension à l'excès du vin est une pente si dangereuse, que la tentation même en était évitée à ceux qui devaient se consacrer à Dieu. « Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la « vigne, qu'il ne boive ni vin ni rien de ce qui peut enivrer (2). » Cette urgente recommandation est réitérée plusieurs fois. « Il « sera grand devant le Seigneur (Jean, fils de Zacharie et d'Eli- « sabeth), il ne boira pas de vin, ni rien de ce qui peut eni- « vrer (3). » Ceux « qui ont fait vœu de se sanctifier, qui ont « voulu se consacrer au Seigneur d'une manière particulière, « s'abstiendront du vin et de tout ce qui peut enivrer; ils ne « mangeront rien de ce qui peut sortir de la vigne, depuis le

(1) Ce travail, justement recommandé par l'*Univers*, mérite d'être sérieusement médité, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue philosophique et religieux. (N. des *Ann. Cath.*)

(2) Judic., XIII, v. 14.

(3) Luc, I, v. 15.

« raisin sec jusqu'à un pepin (1). » Sans doute la loi a été mitigée, mais tel était jadis le texte en vigueur et obéi.

L'Ecriture sainte, reconnaissant le mérite supérieur de la vigne, qui est le porte-sang de l'humanité, l'a aimée, louée, célébrée plus que tous les autres arbres de la création. Le Liban n'a point eu de sycomores et de cèdres, Jérusalem et le Cédron d'Oliviers, Ephraïm et Cadès de palmiers, l'Euphrate et le Jourdain de saules, Basan et Béthel de chênes, l'Horeb de buissons ardents, Jéricho de rosiers plus fêtés, plus chantés dans ses admirables poésies que les vivaces et généreux plants de Noé. Voyez avec quelle tendresse elle en parle jusque dans ses comparaisons : « J'ai aimé Israël comme des grappes de raisin « dans le désert (2)! » C'était le bois de prédilection, *lignum vitis inter ligna sylvarum.* Dieu ne voulait pas que les restes en fussent utilisés pour les usages communs : « Entre les arbres « des forêts le bois de la vigne est celui que j'ai plus particu- « lièrement destiné à être consumé par le feu (3). » Ne point posséder de vignoble était un châtiment, une peine afflictive : « Qu'il ne marche point par le chemin de la vigne! *Nec ambu-* « *let per viam vinearum* (4). » Ne pas avoir soin de sa vigne était un crime : « J'ai passé par les champs du paresseux et « par la vigne de l'homme insensé (5). » « Ils m'ont mise dans « les vignes pour les garder, et je n'ai pas su garder ma propre « vigne (6). » Combien peuvent se faire le même reproche!

En revanche, de quels anathèmes la vigne n'a-t-elle pas été chargée? Quels fléaux n'ont point été invoqués contre elle? Quelles foudres ne sont pas venues menacer ses tiges orgueilleuses! Quelles leçons n'a-t-elle pas déjà reçues? ne va-t-elle point, peut-être, recevoir encore? *Qui bene amat, bene castigat.* — C'est l'homme, c'est le vigneron qui les paie, ces leçons, par sa faute, sa double faute, parce qu'il ignore ou transgresse les lois divines. Ici, comme toujours, comme partout, la chose donnée contient logiquement en germe la punition future de

(1) Numer., VI, v. 3 et 4.
(2) Osée, IX, v. 10.
(3) Ezéchiel, XV, v. 6.
(4) Job, XXIV, v. 18.
(5) Prov., XXIV, v. 30.
(6) Cantic, I, v. 30.

quiconque méprisera assez le don pour en abuser. *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur* (1).

Mais admirez la bonté de celui qui avertit avant de frapper, parce qu'il est le tout-puissant. Il offre lui-même les moyens d'éviter les coups qu'il tient en réserve; il tonne avant de foudroyer. Il conseille, et ses conseils sont de deux sortes : les premiers visent le mode de culture, car la Bible est un traité d'agriculture supérieur à tous les autres, et, pour ce qui est de la vigne en particulier, autrement pratique et certain que beaucoup d'ouvrages spéciaux très-connus et dont nous nous dispensons d'énumérer ici la trop longue nomenclature.

Ecoutons Jérémie : « Vous planterez encore des vignes sur « les MONTAGNES de Samarie, et ceux qui les planteront n'en « recueilleront pas le fruit *jusqu'à ce que le temps en soit* « *venu* (2). » Deux enseignements, la main céleste n'écrivant pas un mot qui n'ait sa portée, et ne découle de la sagesse éternelle et de la suprême expérience. Entendez bien, vignerons! « Sur les MONTAGNES! » à terre végétale, bien entendu, c'est-à-dire sur les coteaux et non dans les plaines. « *Vitis amat colles*, » disait aussi l'épicurien Horace, qui s'y connaissait. « Il (Ozias) avait aussi des vignes et des vignerons *sur les montagnes* et dans le Carmel (qui est une chaîne de *monts* fertiles longeant la mer sur les confins d'Aser), *parce qu'il* était adonné à l'agriculture (3).

Aujourd'hui, ne plantons-nous pas indiféremment partout? Dans le palus, dans les marais putréfiants, — jusque sur les alluvions à limons corrompus? — En second lieu, ne vendangeons-nous pas nos vignes trop jeunes? Et ne négligeons-nous pas en ce point une règle d'hygiène intéressant la force, la stabilité de la santé publique? La loi primitive déclarait *impurs* les fruits des trois premières années; ceux de la quatrième devaient être consacrés au Seigneur; on ne pouvait en user librement que depuis la cinquième année. Et cette loi, limitant la production et l'avilissement du vin, devait avoir d'autres raisons importantes, car elle était suivie de cette injonction :

(1) Sap., IX, v. 17.
(2) Jérémie, XXXI, v. 5.
(3) Paralip., liv. II, c. XXVI, v. 10.

« Je suis le Seigneur votre Dieu, observez ce que je vous « ordonne (1). » Le même livre dit ailleurs : « Vous taillerez « votre vigne et vous en recueillerez les fruits durant six ans ; « mais la septième année ce sera le sabbat et le REPOS de la « terre, consacré en l'honneur du repos du Seigneur. Vous ne « taillerez point votre vigne cette année là. Vous ne recueillerez « point les raisins de la vigne dont vous avez accoutumé d'offrir « les prémices » (hélas ! nous croyons qu'on s'en est désaccoutumé) ; « vous ne les cueillerez point comme pour faire ven- « dange, car c'est l'année du REPOS de la terre..... (2). »

Nous savons que cette prescription va donner à rire au *Siècle*, qui ne veut même plus du repos du dimanche au profit de l'homme et en hommage à celui dont il tient l'être ; cependant c'est un conseil qui en valait sans doute bien d'autres, puisqu'on ne se repentait point de l'avoir suivi. Ne fallait-il pas d'ailleurs s'éclairer quelque part, alors qu'on n'avait encore inventé ni le *foyer des lumières*, ni le phare universel des sciences positivistes?... « Et le fumier? les engrais? » vont répondre tous ceux qui regardent la terre comme notre bête de somme, la jugent infatigable, et ne lui accordent pas le temps de souffler. Eh bien ! nous croyons encore que la profusion et la surcharge des fumures sont un appel constant à la pourriture, à la décomposition des tissus ligneux radicants surtout, et à toutes les invasions exotiques et délétères. « Trop de nourri- « ture, mauvaise nourriture ; » et qui donc peut affirmer que la terre, l'*alma parens* par excellence, n'éprouve pas, après l'enfantement et la production, un impérieux et inévitable besoin de repos, lorsque son créateur lui-même s'est reposé après l'avoir lancée sous le soleil ! Qu'étaient les jachères disparues, démodées, sinon une suite amoindrie et dégénérée de la première tradition ?

Et plus loin : — « Parce que c'est l'année du jubilé, la cin- « quantième année, vous ne recueillerez point les prémices de « vos vignes, vous en abandonnerez tous les fruits à ceux qui « en auront besoin (3). » Chacun reste juge des aumônes qu'il

(1) Lévit., XIX, v. 23 et 25.
(2) Lévit., XXV, v. 5.
(3) Lévit., XXV, v. 11.

peut se permettre, mais la donnons-nous libéralement, joyeusement, la dîme du Seigneur, cette dîme éternellement obligatoire, que les bouleversements des nations ne peuvent jamais faire périmer? « Nous apporterons aussi aux prêtres, au trésor « de notre Dieu..... les premiers fruits de la vigne (1). » Or, combien peu y pensent et s'en mettent en peine! « Les vigne« rons poussent de grands cris, *ululaverunt vinitores,* la vigne « est perdue, anéantie, *vinea confusa est*, PARCE QUE LE SACRI« FICE DU VIN A ÉTÉ RETRANCHÉ DE LA MAISON DE VOTRE DIEU (2). » — « Quand vous avez vendangé votre vigne, vous n'irez point « cueillir les raisins qui y sont restés (3). » C'est encore ici l'avarice du propriétaire qui est signalée comme pouvant nuire aux sources de la libéralité divine. Le modérateur suprême y revient : « Vous ne recueillerez point dans votre vigne les « grappes qui restent après la vendange, ni les grains qui « tombent, mais vous les laisserez prendre aux pauvres..... ET « C'EST MOI QUI VOUS ORDONNE CES CHOSES (4). »

Mais revenons aux conseils agricoles, dont le dédain est certainement une cause des fléaux actuels. — « Vous ne sèmerez « point d'*autre graine* dans votre vigne, de peur que la graine « que vous aurez semée et ce qui naîtra de la vigne *ne se cor« rompent l'un et l'autre* (5). » Qui ne connaît la culture à rangs simples, aujourd'hui si généralement adoptée pour faciliter l'adjonction de ce qu'on est convenu d'appeler les *petites récoltes* ou récoltes de surcroît, genre de culture où *tout* est semé entre les lignes de la vigne, et soigné concurremment avec elle? Et qui n'a remarqué avec quelle facile promptitude les contagions diverses descendent de ces fruits et feuilles pour empoisonner les céréales usurpatrices et les légumes intrus, et réciproquement? Quel cas fait-on néanmoins de l'expérience souveraine?

Les conseils rejetés, vient la menace, formelle, explicite, multipliée : « Si vous ne voulez point écouter la voix du Seigneur

(1) Néhém., x, v. 37.
(2) Joël, I, v. 12 et 13.
(3) Deutér., XXIV, v. 21.
(4) Lévit., XIX, v. 10.
(5) Deutér., XXII, v. 9.

« votre Dieu, et que vous ne gardiez et ne pratiquiez pas « toutes ses ordonnances, toutes ces malédictions (celles dont « le dénombrement va suivre) fondront sur vous et vous acca- « bleront : vous serez maudits dans la ville et vous serez mau- « dits dans les champs. Votre grenier sera maudit, et les fruits « que vous aurez mis en réserve seront maudits. Vous plan- « terez une vigne et vous la labourerez, mais vous n'en boirez « pas le vin et vous n'en cueillerez RIEN, parce qu'elle sera « dévastée par les vers : *Vineam plantabis et fodies, et vinum* « *non bibes, nec colliges ex ea quidpiam* (il n'y a pas à dire, « rien, quoi que ce soit) *quoniam* VASTABITUR *vermibus* (1). » Remarquez la conformité du verbe *vastare* avec l'épithète *vastatrix* donnée au phylloxéra. Sachez en outre que l'objection puérile s'efforçant de persuader que le phylloxéra n'est point clairement désigné dans les formidables lignes qui précèdent, parce qu'il n'est point un *ver*, tombe devant sa propre ignorance, car le mot *vermis* ne signifie pas seulement l'annélide qui doit un jour nous détruire nous-mêmes, mais veut aussi dire *insecte*, dans le sens générique du mot, et cela d'après tous les dictionnaires latin-français, y compris ceux qu'approuve le Conseil de l'instruction publique. « *Et scatere cœpit* VERMIBUS *et computruit* (2). » Les racines du cep sont mangés par les insectes comme un vêtement. « *Sicut enim vestimentum sic comedit eos vermis* (3). »

(*La fin au prochain numéro.*) JULES DE GÈRES.

REVUE DES LIVRES (4).

4. Madame de Girardin. — 5. Les ennemis des curés. — 6. La visite des malades. — 7. Tony Brenner, récit alsacien.

4. *Madame de Girardin*, par Imbert de Saint-Amand, avec des lettres inédites de Lamartine, Chateaubriand, Mlle Rachel; in-12

(1) Deutér., XXVIII, v. 15, 16, 17 et 39.

(2) Exod., XVI, v. 20.

(3) Isaïe, LI, v. 8.

(4) Dans cette Revue des livres, nous ferons suivre les numéros des comptes-rendus depuis la première jusqu'à la dernière livraison de chaque volume; c'est pour cela que nous commençons aujourd'hui par le numéro 4.

de 272 pages (avec le portrait de Mme de Girardin). Paris, 1875, chez E. Plon.

Voici un livre qui intéresse profondément et qui afflige ; il intéresse en vous faisant pénétrer dans l'intimité de ces illustres et puissantes individualités qu'on appelle Mme de Girardin (Delphine Gay), Lamartine, Chateaubriand, Mlle Rachel ; il afflige, parce qu'il nous montre que ces personnages, si heureusement doués, si bien pourvus de tout ce qui devrait faire le bonheur ici-bas, le génie, l'admiration, la gloire, ont passé presque toute leur vie dans la souffrance, cette souffrance indéfinissable, qui est le sentiment douloureux du vide et de la vérité des choses humaines. C'est pour nous la leçon qui ressort de ce livre, sans que l'auteur ait sans doute pensé à l'en faire sortir, car il admire sincèrement ses héros, — la matière à l'admirtion ne manquait pas, — et il semble s'étonner de ne les point avoir heureux.

Mme de Girardin, déjà célèbre lorsqu'elle n'était que Mlle Delphine Gay, rappelle Mme de Sévigné par plus d'un côté ; il faut ajouter à son portrait la figure de journaliste, qu'elle a été, ce à quoi Mme de Sévigné ne pensait guère, et celle d'auteur dramatique, devant laquelle Mme de Sévigné aurait sans doute reculé. Elle était donc poëte, journaliste, et elle ne tenait pas moins bien sa place dans un salon dont elle était la reine. Cependant, malgré les apparences, il y eut toujours chez elle un fond de mélancolie ; le monde la croyait heureuse autant qu'on peût l'être, elle ne l'était pas, et elle comprenait parfaitement ces mots que Lamartine lui écrivait en 1841 : « La gaieté est amusante, mais, au fond, c'est une jolie grimace. Qu'y a-t-il de gai dans le ciel et sur la terre ? Le bonheur est triste lui-même quand il est complet, car l'infini est sublime, et le sublime n'est pas gai. » Voilà bien le cri de ces âmes qui ne savent pas combler le vide qui se fait en elles en y jetant Dieu, et qui, par. conséquent, ne peuvent comprendre ce mot sublime de l'apôtre : *Gaudete in Domino*. Mme de Girardin, Lamartine, Chateaubriand, Rachel n'étaient certes pas irréligieux ; les premiers ont écrit de magnifiques pages à l'honneur de la religion, la dernière a magnifiquement rendu, dans *Polyeucte*, par exemple, les émotions et les exaltations de la

foi la plus vive; mais, en même temps, ils cherchaient la gloire, ils aimaient les louanges et les applaudissements, ils n'en avaient jamais assez, et le vide ne pouvait être comblé, ils souffraient, ils se désolaient.

Mme de Girardin comprenait bien, à ses heures, la grandeur de la religion : « Oh! qu'elle est généreuse, dit-elle dans sa « *Lettre parisienne* du 22 mars 1837, cette religion qui d'un « sacrifice nous fait une espérance; qui nous montre toujours « après la nuit, et même à cause de la nuit, un beau jour; qui « nous promet le bonheur comme une récompense des larmes; « qui nous fait d'un revers un gage de triomphe et nous dit : « Souffrir, c'est mériter. » Et, dans sa *Lettre parisienne* du 25 mars 1841 : « Heureuse l'âme qui a l'intelligence de ses « douleurs! Pour elle, les larmes ont un langage qu'elle com- « prend, le désespoir a des promesses qu'elle écoute. Oh! qui « de nous ne l'a senti qu'en nous frappant Dieu s'engage, et « qu'il est de certains chagrins, de certains tourments inouïs, « insupportables, horribles, qui le compromettent avec nous « pour l'éternité! Non, ceux qui auront toujours ignoré ces « affreuses peines ne seront pas, au jour du jugement dernier, « les égaux de ceux qui les auront connues et dévorées. » Voilà bien le son que rend l'âme chrétienne, et, à ces cris sublimes et si vrais, nous connaissons mieux la cause des douleurs intimes de ceux que Dieu devrait d'autant plus posséder tout entiers, qu'il leur a plus donné.

Sous ce rapport, la vie de Lamartine est une leçon plus frappante que toutes les autres. Cet homme a toujours réussi, et il a toujours souffert; tout lui est venu comme sans effort, et il a toujours gémi, et il a fini par se débattre contre des maux réels qu'il ne pouvait attribuer qu'à lui-même. Cela n'empêche pas, on le pense bien, de prendre le plus vif intérêt à sa correspondance avec Mlle Delphine Gay, d'abord, avec Mme de Girardin, ensuite. C'est principalement avec ces lettres que M. de Saint-Amand reconstruit la vie littéraire de Mme de Girardin, et qu'il nous la montre tour à tour poète, journaliste, auteur dramatique, romancier, jeune fille, épouse et femme du monde. Les pages consacrées à ses derniers jours présentent un touchant intérêt, et l'on sait gré à son historien de rappeler qu'elle est morte en

chrétienne, digne de cet éloge fait par le prêtre sur sa tombe : « Elle était chrétienne, cette âme forte qui, voyant venir de « loin la mort, l'attendait avec calme, la défiait en invoquant « Celui qui est la résurrection et la vie. Elle était chrétienne, « cette femme du monde élégant et spirituel, qui, trop fière « pour fléchir devant les puissants de la terre, se prosternait « humblement aux pieds du ministre du Christ qu'elle avait « appelé, courbant, par son exemple, tous les fronts autour « d'elle sous l'œil de Dieu. »

Lamartine et Chateaubriand sont morts aussi en chrétiens; que de douleurs, ils se seraient épargnées, ou qu'ils auraient trouvées moins amères, s'ils avaient été aussi chrétiens dans leur vie que dans leur mort! Rachel, née et élevée dans le judaïsme, ou, pour mieux dire, presque dans l'absence de toute religion, n'a point donné la même consolation aux admirateurs de son beau talent et à ces véritables amis qui auraient voulu voir la religion assister au départ suprême de cette grande âme d'artiste. M. de Saint-Amand a recueilli les lettres échangées entre elle et Mme de Girardin : ces lettres font honneur à toutes deux, mais avec quelle puissance elles montrent le vide de cette vie d'artiste, si brillante, si enivrante, lorsqu'il n'y a pas une pensée supérieure et divine pour la remplir!

Un lecteur sérieux trouvera donc un grand charme, d'excellentes leçons dans *Mme de Girardin*; mais ce livre ne conviendrait pas à de jeunes lecteurs, à des imaginations faciles à émouvoir, et à cause de certains détails, et à cause de certains jugements sur les hommes et sur leurs œuvres, que le critique chrétien ne saurait partager.

---

5. *Les ennemis des curés*, ce qu'ils sont, ce qu'ils disent, par Mgr de Ségur; in-18 de 72 pages; Paris, 1875, chez Tolra, rue de Rennes, 122; — prix 20 cent.

Mgr de Ségur vient de publier sous ce titre un petit opuscule tout à fait populaire, auquel nous souhaitons la plus grande diffusion possible et dans les villes et dans les campagnes.

L'auteur commence par démasquer les ennemis des Curés,

en disant *ce qu'ils sont ;* puis, il répond brièvement à leurs calomnies, en réfutant *ce qu'ils disent.* Tout cela est dit avec autant de clarté que de force, et le lecteur, arrivé au bout de ces pages qui peignent si bien au vif les chefs et les soldats de l'armée hostile au clergé, conclut nécessairement avec l'auteur : « En somme, c'est un ridicule et dangereux métier, pour ce monde et pour l'autre, que d'être *ennemi des curés.* »

Nous n'avons pas besoin de recommander ce nouvel opuscule de Mgr de Ségur ; ce qui sort de la plume de l'aimable et vénérable Prélat se recommande de soi-même ; il ne reste qu'à l'indiquer à ceux qui s'occupent de la propagande de bonnes lectures.

---

6. *Visite des malades*, ou Entretiens spirituels pour consoler et exhorter les malades, tirés de l'Ecriture et des Pères, suivis d'un essai d'exhortations pour les sacrements de baptême et de mariage, par M. l'abbé Blanchet, curé de Salornay-sur-Guye, ancien missionnaire du diocèse d'Autun ; in-24 de XII-168 pages, Lyon, 1875, chez Josserand ; Prix : 1 fr. 25.

Voici un petit livre qui sera très-utile aux prêtres qui exercent le saint ministère. A notre époque, l'affaiblissement de la foi exige impérieusement qu'on prenne un soin tout particulier des malades pour les disposer à mourir saintement. C'est pour cela qu'un pieux prêtre du diocèse d'Autun a réuni en un petit volume un certain nombre d'entretiens spirituels gradués pour ainsi dire selon l'état du malade et très-propres à préparer un chrétien à la patience, à la résignation et à une bonne mort. L'auteur y a joint quelques exhortations pour le baptême et le mariage et il termine par la formule du prône. Les prêtres qui ont charge d'âmes seront heureux de trouver réunies toutes ces bonnes pensées tirées de la Sainte Ecriture et des Pères, tous ces conseils et ces bons exemples qu'ils pourront communiquer aux fidèles dans ces importantes circonstances de la vie où les catholiques reçoivent avec tant de profit de leur bouche quelques pieuses paroles, qui les instruisent, les édifient, réveillent leur foi, réchauffent leur piété et les préparent à la réception des grâces sacramentelles.

---

7. *Tony Brenner*, récit alsacien, par Mme Caroline Ernst ; 2e édition, in-12 de IV-234 pages ; Paris, 1875, chez Hachette.

Tony Brenner est le tableau touchant de la vie d'une famille alsacienne il y a cinquante ans. Là sont peintes les mœurs simples et pures d'un village resté chrétien, et les vertus non moins énergiques que modestes de ces braves gens qui sont des héros sans le savoir, et qui atteignent au sublime en croyant à peine faire leur devoir. Il y a des types bien présentés : celui de l'ami dévoué dans le tailleur du village, de l'enfant fidèle à tous ses devoirs dans Tony Brenner, celui de l'épouse chrétienne, dévouée jusqu'aux plus pénibles sacrifices et à la mort pour ramener au bien son mari qui n'a pas reçu une éducation chrétienne et qui est la victime du vice hideux de l'ivrognerie, celui même de ce mari dont la conversion finale vient récompenser tous les dévouements qui se sont agités autour de lui. « Les types que vous présentez à vos lecteurs, écrit le cardinal Donnet à l'auteur, sont honnêtes et francs. Il n'est pas jusqu'à ce pauvre Wild dont les vices trouvent une circonstance atténuante dans l'isolement de sa première enfance. Et puis le dévouement d'une épouse admirable, d'une Monique plébéienne relève peu à peu cette âme flétrie et la mène au seuil de l'éternité bienheureuse. Les douleurs d'une invasion, qui du moins nous laissa l'Alsace, sont peintes dans votre récit en traits saisissants, nous y admirons ce courage, ce patriotisme énergique dont nos frères de Strasbourg avaient recueilli l'héritage, hélas ! et qui fait couler tant de larmes aujourd'hui et sur les bords du Rhin et sur tous les chemins de l'exil. »

Nous n'avons rien à ajouter à un jugement si bien formulé et avec tant d'autorité. Le récit de Mme Ernst fait aimer la religion la patrie ; il n'y a pas un mot à en retrancher, et l'on ne peut que dire à l'auteur avec l'éminent Cardinal : « Composez, Madame, pour l'enfance et pour la jeunesse, d'autres récits du même genre. Vous contribuerez pour votre part à alimenter le feu sacré qui couve dans les âmes ; vous-même, en parlant de la patrie absente, vous la rendrez à votre imagination et à votre cœur.

J. Chantrel.

DISCOURS DE PIE IX

AUX PÈLERINS BELGES.

Nous recevons trop tard pour les reproduire aujourd'hui, les détails très-intéressants relatifs à l'audience accordée par le Saint-Père aux nombreux pèlerins belges venus à Rome pour le Jubilé. Nous devons nous contenter de mettre sous les yeux de nos lecteurs le résumé du discours que Pie IX leur a adressé :

Si votre présence me console et m'encourage, je ne puis me défendre d'un sentiment de tristesse, quand je songe à l'état actuel de l'Eglise et aux persécutions dont elle est victime, sur différents points du globe, et spécialement en Italie et à Rome. On pourrait appliquer aux persécuteurs modernes ces paroles de l'Ecriture : *Cur me cædis?* et leur dire : Pourquoi me persécutez-vous? pourquoi empêchez-vous les Evêques de guérir les plaies, et conférez-vous des honneurs et des dignités à ceux qui en sont indignes? pourquoi autorisez-vous à Rome un enseignement contraire à la religion, et éloignez-vous les religieux et les religieuses de la direction des écoles? pourquoi permettez-vous qu'on profane le jour du Seigneur, et donnez-vous l'exemple de cette profanation?

Hélas! les ennemis de la religion répondent à ces demandes avec un terrible cynisme, et travaillent à la destruction de l'Eglise avec la même audace et la même persévérance diabolique. Les malheureux! ils ne réfléchissent pas au sort qui les attend, lorsqu'ils paraîtront devant Dieu, chargés du poids de leurs iniquités.

Je me réjouis de nouveau de vous voir en ma présence. Persévérez dans la bonne voie, et priez avec constance et à l'unisson, car comme l'a bien dit votre Président : *L'union fait la force*. Demandez sans cesse que l'Eglise rentre en possession de toutes ses libertés, et particulièrement de ses droits sur le mariage, afin de prévenir les liaisons indignes et coupables qu'on a aujourd'hui à déplorer en divers pays.

L'Eglise n'a pas à craindre les attaques de l'enfer, car elle a pour elle les promesses de Jésus-Christ. Ses ennemis le savent et même la respectent et la redoutent ; et cependant ils s'opposent à son action sur la société. Malgré leurs efforts, Dieu la fera triompher, et j'espère par la miséricorde de Dieu et l'intercession de Marie que nous assisterons à ce triomphe.

Prions en même temps pour que les ennemis de l'Eglise se convertissent.

Quant à nous, demeurons fermes et constants dans la bonne voie, et Dieu nous récompensera.

Je vous bénis de tout mon cœur. Je bénis le peuple belge, selon que votre Président me l'a demandé, et je prie Dieu que cette bénédiction vous fortifie durant votre vie et vous console au moment de votre mort.

Nous nous permettons d'appeler l'attention de nos lecteurs sur un nouveau livre que nous venons de publier sous ce titre : *Le Monument du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, à Rouen* (fête du 2 juin 1875). On n'a peut-être pas oublié le compte-rendu que nous avons fait de cette fête ; mais nous avons pensé qu'il y avait là un événement d'une trop haute signification pour qu'il suffît de quelques pages à le célébrer, et nous avons voulu qu'un volume tout entier en consacrât le souvenir et en fît ressortir l'importance.

Nous dirons en deux mots ce qui se trouve dans ce volume. Pour l'écrire, nous avons recueilli tous les documents relatifs au monument qui vient d'être élevé sur une des places publiques de Rouen : il y a dans notre livre un grand nombre de pièces inédites, des renseignements très-complets sur la souscription et sur l'œuvre d'art à laquelle ont concouru MM. Falguière et de Perthes, tous les discours prononcés à cette occasion par le cardinal-archevêque de Rouen, par le préfet de la Seine-Inférieure, par le maire de Rouen, par les généraux Lebrun et Robert, par M. Deltour, représentant du ministre de l'instruction publique, et, entre tous, deux discours qui sont, à eux seuls, deux monuments élevés à la gloire du Vénérable de la Salle et des frères des Ecoles chrétiennes, savoir : une conférence prononcée par M. de Germiny, la veille de la fête, et le panégyrique prononcé, le jour même, dans la cathédrale de Rouen, par M. le chanoine Besson, l'une des gloires de la chaire française contemporaine et qui vient d'être appelé à succéder à l'éloquent évêque de Nîmes, Mgr Plantier.

Nous désirons que notre livre perpétue, pour ainsi dire, la belle manifestation dont Rouen a été le théâtre le 2 juin dernier, qu'il contribue à faire mieux connaître ces admirables Frères des Ecoles chrétiennes, qui rendent tant de services à l'enseignement des classes populaires, et qu'il montre que les hommes les plus éminents du clergé, de la magistrature, de l'armée, de l'administration, savent apprécier ces services et ne craignent pas de les glorifier hautement.

J. Ch.

Le **Monument du Vénérable de la Salle** forme un beau volume in-8° de 260 pages, avec deux groupes représentant : l'un le monument, l'autre le groupe du Vénérable et des deux enfants qui l'accompagnent. — En vente chez l'auteur, rue de Vaugirard, 371. Prix : 2 francs, et par la poste, 2 fr. 50.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LES PÈLERINS BELGES

AU VATICAN.

Nous n'avons pu qu'indiquer, dans notre dernier numéro, l'audience accordée, le dimanche 3 octobre, par le Saint-Père aux pèlerins belges venus à Rome pour le Jubilé, et le sens du discours que leur a adressé Sa Sainteté. Nous pouvons aujourd'hui mettre sous les yeux de nos lecteurs l'Adresse des pèlerins et la réponse textuelle de Pie IX.

Les pèlerins étaient sous la conduite de M. le chanoine De Molder ; ce fut M. L. Henry qui lut l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Aucune expression ne saurait rendre la joie et le bonheur que nous éprouvons en nous trouvant en présence de Votre Sainteté pour lui offrir nos hommages et nos sentiments de vénération profonde et d'attachement filial.

Chargé de porter la parole au nom des pèlerins, mes chers compatriotes ici présents, je sens que l'émotion étoufferait ma voix, si je n'étais rassuré par la double pensée que le Saint-Père aime les Belges et qu'il est en même temps convaincu d'être immensément aimé en Belgique (Pie IX fait un signe d'assentiment).

Oui, Très-Saint Père, Votre Sainteté aime les Belges; elle a daigné le dire, en maintes circonstances, à plusieurs de nos compatriotes venus isolément ou par groupes se prosterner aux pieds de son trône sacré, et ces paroles ont retenti dans les cœurs de tous les catholiques belges et ont été accueillies parmi nous comme la plus douce des consolations. Elle l'a montré encore par l'aimable et bienveillant accueil qu'elle a fait en tout temps aux députations que la Belgique a envoyées au Vicaire de Jésus-Christ pour lui transmettre l'expression de son dévouement sans bornes au Saint-Siége. Enfin, c'est dans l'affection que Votre Sainteté porte à notre pays qu'il faut chercher la raison des grandes faveurs dont elle a

été prodigue envers un nombre considérable de ses enfants. Le poste d'honneur confié au regretté Mgr de Mérode à côté du représentant de Dieu sur la terre, la pourpre romaine décernée à notre bien-aimé archevêque de Malines, la récente promotion de Mgr de Neckere à l'épiscopat, enfin les dignités et les distinctions conférées à d'autres ecclésiastiques et laïques dont il serait trop long de faire ici l'énumération, font connaître d'une façon éclatante au monde catholique la place de choix que notre chère Belgique occupe dans le cœur de Votre Sainteté.

Mais si le Pape aime les Belges, les Belges ont tenu en tout temps à lui rendre amour pour amour; et Votre Sainteté connaît mieux que tout autre les preuves multiples qu'ils ont données de leur dévouement à Votre personne sacrée et de leur attachement à ce Siége apostolique (Nouveau signe d'assentiment de Pie IX).

Aucune nation, nous le constatons avec une noble fierté, ne se distingue plus que la Belgique par sa pureté de doctrine, par son entière et parfaite soumission aux enseignements et aux décisions qui émanent de cette Chaire de vérité. Nous nous faisons une gloire de penser et de croire comme Rome, et de vivre pour ainsi dire de la vie du Saint-Siége. Nos regards sont sans cesse tournés vers le Vicaire de Jésus-Christ, comme vers le phare qui illumine le monde de sa clarté.

La publication du *Syllabus*, coup meurtrier porté contre la plus monstrueuse des erreurs modernes, et la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, audacieux défi lancé contre le matérialisme du haut de la Chaire de Pierre, ont été reçues par nous avec une joie qui s'est traduite par des bénédictions et des remerciements au Vicaire de Jésus-Christ. De même, la proclamation du dogme de l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife, puissante barrière opposée à l'esprit d'indocilité et d'orgueil qui est le fléau de notre époque, a été non-seulement accueilli avec soumission, mais encore chaleureusement acclamée dans notre pays, où d'ailleurs cette vérité avait déjà en quelque sorte force de loi et faisait partie de l'enseignement chrétien dans les écoles, les colléges et les séminaires, comme au sein des familles; et l'une des gloires les plus enviables, c'est que l'histoire ait à enregistrer le nom du cardinal-archevêque de Malines à la tête des savants et zélés défenseurs de ce dogme au sein du Concile du Vatican.

C'est en Belgique qu'ont pris naissance l'œuvre aujourd'hui si répandue du Denier de Saint-Pierre et celle des Etrennes au Vicaire de Jésus-Christ, et ces deux Œuvres s'y développent chaque jour davantage.

C'est encore la Belgique qui a fourni les premiers zouaves pontificaux, et c'est à la suite d'une conversation avec Son Eminence le cardinal Dechamps et l'illustre autant que regretté général Lamoricière, qu'a été conçu et exécuté le projet, en apparence irréalisable, de la formation de l'armée dont la présence a tenu pendant dix ans en échec l'audace de la Révolution enivrée de ses triomphes sur tous les points de la Péninsule.

Nous nous plaisons, Très-Saint Père, à rappeler toutes ces circonstances, parce qu'elles constituent une de nos gloires nationales.

Sur l'ordre de Votre Sainteté, dont le cœur tendre et généreux a horreur de l'effusion du sang, les zouaves ont cédé, mais bien à contre-cœur, devant la violence soutenue par la supériorité écrasante du nombre. Mais si la Révolution a pu leur arracher les armes matérielles, il est une arme qu'on ne parviendra jamais à enlever aux catholiques belges : c'est l'arme de la prière. Nous prions sans cesse dans nos familles et dans nos églises. Nous nous transportons en pèlerins, malgré les obstacles que cherchent à nous susciter les ennemis de la religion, non-seulement dans les sanctuaires les plus célèbres de la Belgique, mais encore dans ceux que l'on vénère en dehors des limites de notre patrie.

Après avoir imploré la miséricorde divine dans tous ces sanctuaires, nous inaugurons aujourd'hui le premier pèlerinage à Rome, persuadés que nos prières seront plus agréables à Dieu sur cette terre arrosée par le sang des martyrs, et que le Seigneur exaucera nos vœux dans cette Ville sainte qui est comme le cœur du monde chrétien et qui abrite dans ses murs le Chef auguste de la grande famille catholique.

Nous sommes ici en petit nombre, Très-Saint Père, mais tous nos frères dans la foi, tous les vrais catholiques belges dignes de ce nom sont unis à nous d'esprit et de cœur, ou plutôt ne forment avec nous qu'un cœur et une âme : *Cor unum et anima una*, car en Belgique, plus que partout ailleurs, on comprend la valeur de ces paroles qui forment notre devise nationale : *L'union fait la force*. Nous prions avec d'autant plus de ferveur que le résultat à obtenir est grand et important, et avec d'autant plus de confiance et de certitude d'être exaucés, que nous nous rappelons la promesse infaillible de notre divin Sauveur, promesse que nous avons trouvée écrite en lettres d'or autour de la coupole de Saint-Pierre : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Eclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

Très-Saint Père, nous terminons en exprimant un vœu, objet et

but des prières qui, depuis tant d'années, s'élèvent vers Dieu, non-seulement en Belgique, mais sur toute la surface du globe. Que le Dieu de bonté et de clémence qui a daigné accorder à Votre Sainteté la grâce de dépasser les années de Pierre, complète l'œuvre de sa miséricorde en faisant luire bientôt le jour du triomphe de la sainte Eglise, et en réservant à l'auguste Prisonnier du Vatican, comme récompense de l'énergie et de l'héroïque persévérance qu'il a déployées dans la lutte contre les puissances des ténèbres, le bonheur d'assister de son vivant à ce triomphe tant désiré.

Tel est le vœu le plus cher de la grande famille catholique, et les pèlerins belges sont heureux de pouvoir l'exprimer à Votre Sainteté, en la priant de répandre ses précieuses bénédictions sur leur chère patrie, sur la famille royale de Belgique, sur nos vénérables prélats, sur tous les catholiques belges, et tout spécialement sur ceux qui ont le bonheur de se trouver en ce moment en présence de Votre Sainteté, et qui se disent avec les sentiments de la plus profonde vénération les très-humbles et très-dévoués fils de la sainte Eglise et de son auguste Chef.

Le Saint-Père avait écouté cette Adresse en donnant plusieurs fois des signes de son approbation, et son attendrissement était visible, lorsque l'orateur parlait de l'amour de la Belgique pour le Pape et de l'attachement des catholiques de ce pays à la Chaire de Saint-Pierre et aux enseignements du Saint-Siége. Il répondit :

Je confirme, mes très-chers fils, tout ce qui m'a été dit par celui qui a parlé avec tant de vérité, en votre nom et au nom des nombreux amis que vous comptez dans votre patrie. Mais je regrette, au milieu de la joie que vos déclarations si belles et si bien exposées m'ont fait ressentir, et des motifs de consolation qui me parviennent aussi d'autre part, je regrette de devoir toujours faire entendre des paroles de plainte et de tristesse à cause de l'état où se trouve l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais est-il possible que je tienne un autre langage? Constitué par Jésus-Christ comme la première sentinelle dans la vigne mystique, devrais-je dire : *Posuerunt me custodem in vineis : et vineam meam non custodivi*? A

Dieu ne plaise que le Vicaire de Jésus-Christ devienne jamais un chien muet. Non! que le monde entier sache que si je déplore les maux que souffre l'Eglise, c'est que Dieu me le commande, et que le plus sacré de mes devoirs est de lui obéir. L'Eglise dépouillée, enchaînée, opprimée se tourne vers ses persécuteurs, surtout vers ceux d'entre eux qui dirigent les destinées des peuples, et élevant un cri de douleur, elle répète les paroles de son divin fondateur : *Cur me cædis*? Pourquoi, leur dit-elle, en certaines contrées de l'Europe, mes fils, par la seule faute que ce sont mes fils, c'est-à-dire les fils de la vérité, pourquoi sont-ils exilés, condamnés à l'amende et à l'horreur des prisons? Pourquoi me ravissez-vous les droits que Jésus-Christ lui-même m'a donnés? la liberté d'enseigner, la liberté de choisir les lévites qui doivent entrer dans la hiérarchie? Pourquoi empêchez-vous les Evêques d'enlever les souillures et de guérir les plaies qui déshonorent le sanctuaire, non-seulement en les rendant impuissants à punir, mais ce qui est pire encore, en distribuant des emplois et des honneurs à ceux qui méritent des châtiments exemplaires?

Pourquoi hélas! *ici*, *ici* à Rome, au centre du catholicisme, permettez-vous le libre exercice de toutes les fausses religions? pourquoi permettez-vous aux maîtres de l'erreur d'enseigner toutes sortes d'hérésies, et pourquoi d'autre part torturez-vous les maîtres et surtout les maîtresses catholiques, en les soumettant à des examens insidieux, et en vous érigeant en juges pour des matières qu'il ne vous appartient pas de juger et en vous prononçant sur le mérite des candidats selon votre caprice? Pourquoi profanez-vous les fêtes en permettant et parfois en commandant qu'on travaille, au mépris public du précepte ecclésiastique? *Cur me cædis*? Et comment, vous, gouvernants de l'Italie, prétendez-vous au patronage des bénéfices ecclésiastiques, en affirmant que vous en avez

hérité, sans songer que ce patronage ne s'acquiert pas par un héritage de cette nature et moins encore par les usurpations? Voilà quelques-unes des nombreuses demandes que fait l'Eglise, demandes auxquelles on ne répond pas, ou bien auxquelles on répond avec un mépris cynique.

Cependant, dit encore l'Eglise, en me frappant vous chargez vos âmes de mille fautes, dont le poids devient chaque jour plus pesant en accélérant votre fin : *Paucitas dierum vestrorum finietur brevi, et peregrinatio vestra super terram vergit ad finem.* Si vous ne vous arrêtez pas, vous serez aussi frappés de la terrible sentence : *Mors peccatorum pessima.* Plaise à Dieu que ma voix soit écoutée !

Du reste, mes très-chers fils, je renouvelle l'expression de mes sentiments d'affection envers vous, et je vous exhorte, vous et tous les bons catholiques, à demeurer fermes et constants, et à vous unir pour réclamer sans cesse des gouvernements la liberté de l'Eglise. Je vous répète ce que je disais il y a quelques jours aux bons pèlerins de Laval : Parlez; et parmi les nombreuses demandes à adresser aux gouvernements, demandez que le sacrement du mariage précède le contrat civil : de cette manière cesseront les angoisses des curés qui se trouvent en certains cas dans une position très-difficile; ainsi les contractants qui se contentent du contrat civil ne seront plus exposés à vivre dans une union illicite et réprouvable. Parlez, afin que l'Eglise soit libre de tout lien et de tout obstacle pour agir à l'avantage des âmes.

Je sais que l'Eglise ne redoute pas les oppositions, de quelque nature qu'elles soient, parce qu'elle est fondée sur une pierre très-solide et ses ennemis mêmes, s'ils ne l'avouent pas, du moins le comprennent. Mais ils ne veulent pas la reconnaître telle qu'elle est, cette Eglise, c'est-à-dire comme notre mère; ils la considèrent, au contraire, comme une ennemie, la regardent avec envie et méfiance,

et lui refusent la liberté qui lui appartient. Et pourtant si, délivrés des passions qui les aveuglent, ils considéraient le caractère de cette Église, ils trouveraient que la liberté qui lui est accordée est avantageuse pour celui même qui l'accorde. Donnez, par exemple, aux religieux la liberté de se constituer en corporations, et vous verrez les avantages qui en résulteront.

Je ne répéterai pas ici les apologies faites en d'autres circonstances. Je parlerai seulement d'un avantage pratique, c'est celui de l'aumône faite à la porte du cloître au pauvre qui souffre la faim. Ce pauvre est soulagé par un peu de soupe, et le pain qu'on lui donne ranime ses forces languissantes. Cela se pratiquait à Rome, avant le moment des expulsions sacriléges, et la société en ressentait les avantages. A présent que cette source est tarie, n'est-il pas vrai qu'on a parfois trouvé des pauvres gisant à terre, exténués de faim? Si le clergé n'était pas dépouillé, il pourrait catéchiser et instruire le peuple avec plus de soin; il rendrait ainsi un grand service à la société, et le nombre des détenus dans les prisons diminuerait. Moralisez notre peuple qui en a un grand besoin, disait une notabilité britannique appartenant au cabinet anglais, et il le disait à un évêque catholique qui me le rapporta, peu de temps avant le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre : l'évêque promit de s'employer de toutes ses forces avec ses collègues à la réalisation des désirs si légitimes du noble lord. Ici le cabinet agit en sens inverse, et abandonne les peuples à la merci de ces prédicateurs qui sèment le vent pour recueillir la tempête.

En général certains gouvernements craignent que les nations ne deviennent, comme ils le disent, cléricales, et voilà pourquoi ils désirent qu'elles s'approchent peu ou qu'elles ne s'approchent pas du tout de Jésus-Christ. Semblables aux habitants de Gerasa, ces gouvernements

imitent leur conduite. Les habitants de Gerasa voient plusieurs de leurs concitoyens délivrés des esprits infernaux, lesquels, après avoir été chassés, demandent à entrer dans les corps d'un troupeau d'animaux immondes. Poussés par ces esprits, les animaux allèrent se précipiter dans un lac, où ils se noyèrent.

Les habitants se présentèrent alors à Jésus-Christ et le prièrent de sortir des limites de leur territoire. Craignant peut-être que leurs autres troupeaux ne périssent de la même manière, ils se déterminèrent à éloigner Jésus-Christ, aimant mieux être privés de sa présence que de perdre leurs biens et leurs bestiaux. De même à présent on préfère l'amitié des libres-penseurs à l'amitié de Dieu, et le genre de vie d'un bon chrétien est qualifié de fanatisme religieux.

Mais si telles sont les pensées de ceux qui se trouvent à la tête du mouvement révolutionnaire, ce ne sont pas les vôtres, ce ne sont pas celles de tant de millions de catholiques qui cherchent avant tout la gloire de Jésus-Christ, le bien des âmes et la liberté de l'Eglise. Après avoir quitté les habitants de Gerasa, Jésus-Christ traversa le lac sur une petite barque et trouva sur l'autre bord un peuple qui l'attendait, désireux d'écouter les paroles de la vie éternelle qui sortaient de ses lèvres et d'admirer les prodiges qu'opérait son bras tout-puissant.

C'est ce qui est arrivé encore aujourd'hui. Jésus-Christ est chassé par les novateurs politiques, mais il est accueilli par vous et par tous les peuples qui vivent dans l'esprit de foi. Les premiers, hélas! chercheront un jour le rédempteur, et ne le trouveront pas : *Quæretis me et non invenietis, et in peccato vestro moriemini.* Quel sujet sérieux de réflexion pour tous!

Mais vous qui appartenez à Dieu, parce que vous l'écoutez : *Vos auditis me, quia ex Deo estis*, vous trouverez Dieu toutes les fois que vous aurez besoin de lui. Persé-

vérez dans la bonne voie, très-chers fils, et que tous ceux qui sont unis à vous d'esprit y persévèrent : *sic state in Domino, carissimi.*

Mon Dieu, jetez sur tous vos enfants un regard de miséricorde. Bénissez tous ceux qui sont présents et leurs amis, leurs parents et leurs alliés. Bénissez, réconfortez et éclairez ceux qui les gouvernent; bénissez-les tous, de quelque classe qu'ils soient, afin que votre bénédiction rende pour eux moins sombre cette vie mortelle, et leur soit dans l'avenir un gage de la vie éternelle.

Dimanche dernier, 10 octobre, c'est aux pèlerins franc-comtois, arrivés à Rome sous la conduite de M. l'abbé Jeannin, que le Pape a fait entendre sa parole toujours pleine d'enseignements. Répondant à l'Adresse qu'ils lui ont présentée, le Saint-Père a dit que le mouvement catholique en France est considérable; que la grande majorité de la nation est franchement catholique, et que les ennemis de la religion regardent cette union et cette concorde avec épouvante.

Le Saint-Père a ajouté : « J'admire cette rénovation de la « France. Dieu a voulu récompenser sa piété. Qui ignore que la « France, dans ces derniers temps, fut soumise à de dures « épreuves? Je ne rappellerai pas l'histoire de vos malheurs. « Tout le monde s'est ému de votre situation. Dieu a accueilli « vos prières et a récompensé votre piété. En effet, le commerce « fleurit en France, les récoltes sont bonnes, l'argent circule « avec abondance, pendant qu'il disparaît ailleurs, et spéciale« ment en Italie. »

Le Pape a parlé ensuite des perturbateurs de l'ordre public, de ceux qui discutent sur la religion sans autorité et voudraient en régler la discipline et peut-être les dogmes. Il a dit que les orgueilleux troublent la société et désireraient voir l'Eglise esclave.

Sa Sainteté a dit encore que l'Eglise et ses ministres ne passeront pas, que l'Eglise a résisté et résistera toujours, qu'il faut coopérer à cette résistance par ses prières. Il a conclu en priant

Dieu de bénir les assistants, ainsi que les catholiques du monde entier, de bénir aussi la France en la dédommageant des maux qu'elle a soufferts, de conserver sa piété et sa foi en la défendant contre tous les dangers qui peuvent la menacer.

Nous espérons être en mesure, la semaine prochaine, de reproduire intégralement ce discours.

REMISE DE LA BARRETTE

AU CARDINAL BROSSAIS SAINT-MARC (1).

Le Maréchal Président de la République a remis, samedi 9 octobre, dans la chapelle du palais de l'Elysée, la barrette à S. Em. le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, promu à la pourpre romaine, sur la présentation du gouvernement français, dans le consistoire du 7 septembre dernier.

A dix heures et demie, le Maréchal a reçu Monsignor Taliani, désigné par le Pape pour remplir les fonctions d'Ablégat, et M. le comte Folicaldi, garde noble de Sa Sainteté, chargé d'apporter la barrette.

Monsignor Taliani a adressé au Maréchal l'allocution suivante :

Excellentissime Præses,

Biennium nondum plane expletum est, ex quo Sanctissimus Dominus noster Pius Papa IX, evectis ad Romanæ purpuræ honorem Parisiensium et Cameracencium archiepiscopis, tum Tibi, Excellentissime Reipublicæ Præses, tum catholicæ nobilissimæque Gallorum genti universæ singularem benevolentiam, qua primogenitam hanc Ecclesiæ filiam complectitur, solemni testimonio significatam esse voluit et comprobatam.

Jam vero eadem mens, idem animus Summo Pontifici fuit, quum nuper in consistorio die decima septima septembris habito, votis tuis quam libentissime obsecundans, Gottifredum Brossais Saint-Marc Rhedonensem archiepiscopum in sacrum cardinalium collegium cooptavit. Cujusquidem viri egregii tot tantæque sunt laudes, ut dignissimus videretur, in quo et commendatio tua et Pontificis judicium (pro sua in re christiana tuenda illustrandaque solertia), conquiescerent. Enitet enim ille profecto inter præcipua

(1) *Journal officiel.*

Gallici Episcopatus ornamenta; ac Britanniæ minoris provinciam, unde ortum duxit, catholicæ Religionis studio omnique laudum genere præstantem, triginta quatuor ab hinc annis tamquam vigilantissimus pastor seu parens potius regit ac moderatur.

Quo in munere officiis omnibus, quæ sacerdotem maxime decent, tum sollicitudine erga gregem sibi commissum, denique invicta in tuendis juribus S. Sedis, tum constantia, tum alacritate, non modo provinciæ illius celeberrimæ et fidelissimæ, sed Galliæ totius in se animos et studia jure meritoque convertit.

In partem enim suæ sollicitudinis nobilem felicemque provinciam nactus, populares suos optimis præceptis in dies excolere, adversus errorum fallacias communire atque ad omne officii genus erga Deum, erga homines, erga communem Galliarum patriam incendere omni ope contendit. Itaque quemadmodum inter Rhedonensis Ecclesiæ antistites primus archiepiscopus est renuntiatus, ita decuit quodammodo, ut ex iis princeps purpuræ honorem consequeretur.

Atque hæc iterato honoris significatio a Summo Pontifice Britanniæ exhibita, luculenta quædam remuneratio est insignium officiorum a religiosissima fortissimaque gente in Sanctam Sedem profectorum; maxime vero eximiæ illius pietatis, qua Ipsa Pium IX, divino quodam numine in ea Sede collocatum, inauditæque diuturnitatis exemplo reipublicæ christianæ votis conservatum constantissime est prosecuta.

Quæ cum ita sint, jure certe summo honori mihi vertere sentio, quod Sanctitas Sua, etsi nullo meo merito, mihi id negotii dederit, ut amplissimum novæ dignitatis insigne per Te, Excellentissime Præses, tanto viro imponendum, deferrem. Accedit et illud æque jucundum atque honorificum, quod ea legatione coram Te fungor, qui, nationali conventu provide solemniterque decernente, publicam rem magna cum tui nominis laude administras. Et si Britannia privato, ut ita dicam, beneficio adstricta, quod Antistiti benemerentissimo dignitatis ornamenta augenda curaveris, domesticas gratulationes Tibi decernet; Gallia eximia tua in Religionem et universam Rempublicam merita publicis monumentis in omni posteritate commendabit.

Reliquum est ut dum Tibi, Excellentissime Præses, litteras exhibeo, quibus me Summus Pontifex Ablegatum Apostolicum esse jussit, profusis verbis vota exprimam, quæ pro Galliæ salute et prosperitate, pro tua diuturna et felici conservatione toto animo concipio.

L'Ablégat a présenté le Bref par lequel Sa Sainteté l'accrédite

auprès de M. le Président de la République. Le Maréchal l'a félicité d'avoir été choisi par le Saint-Père pour remplir cette mission.

Après cette audience, M. le Maréchal Président, suivi des officiers de sa maison, ainsi que MM. les ministres, se sont rendus à la chapelle où une messe basse a été célébrée par M. le Curé de la Madeleine. Son Em. le Cardinal, accompagné du Nonce et de l'Ablégat, et suivi des ecclésiastiques de son diocèse qu'il avait amenés, a été conduit dans la chapelle par l'introducteur des ambassadeurs et a pris place dans le chœur. L'Ablégat, après avoir donné lecture du Bref pontifical, a présenté la barrette à M. le Maréchal, qui l'a posée sur la tête de Son Eminence.

A l'issue de cette cérémonie, le Cardinal, revêtu de ses habits de pourpre, a été reçu en audience par le Président et il a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu me faire, en acceptant de m'imposer, au nom du Saint-Père, la barrette cardinalice et en témoignant par là si hautement des bons rapports qui existent entre le Souverain-Pontife et le gouvernement de mon pays. Ce spectacle console le cœur d'un évêque des tristesses qui l'assaillent à la vue des douleurs de son chef bien-aimé, par la pensée que nous avons dans notre chère France le bonheur de jouir de la paix religieuse, principale garantie de tranquillité pour le pays aussi bien que de liberté pour les citoyens.

Monsieur le Maréchal, si je ne considérais en ce moment que ma personne, je serais embarrassé pour vous offrir, à l'occasion de mon élévation au cardinalat, mes respectueux hommages et mes remerciements. Mais je sais qu'en m'honorant de cette haute dignité, le Souverain-Pontife a voulu surtout donner au clergé et aux fidèles de la religieuse Bretagne, dont je suis le métropolitain, une éclatante preuve de sa paternelle tendresse pour le dévouement et l'amour que lui ont toujours témoignés ses enfants bretons.

Je sais aussi, monsieur le Président, qu'en me signalant à la haute bienveillance de Sa Sainteté, vous vous êtes souvenu qu'il y a quelques mois à peine vous visitiez cette catholique province, et qu'elle vous faisait voir, à son accueil si cordial et si sympathique, combien une population fortement imbue des principes chrétiens

donne de sécurité à l'ordre public, et par là même à ceux qui ont reçu la difficile mission de gouverner les peuples. Quant au nouveau cardinal, soyez convaincu, monsieur le Maréchal, qu'il s'efforcera constamment, selon les obligations de sa charge, de maintenir l'esprit de paix et de concorde qui doit exister dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Je prie Dieu, monsieur le Maréchal, de répandre ses plus abondantes bénédictions non-seulement sur le chef de l'Etat, mais aussi sur le père de famille qui, par ses vertus privées, sait commander le respect de tous.

Le Maréchal président de la République a répondu :

Monsieur le cardinal,

J'attache le plus grand prix à cette prérogative qui m'a permis de vous remettre les insignes de la haute dignité qui vous a été conférée; je vois comme vous dans la décision de Sa Sainteté un nouveau témoignage des bons rapports qui existent entre le Saint-Siége et mon gouvernement.

Je suis heureux d'avoir pu contribuer à l'élévation parmi les princes de l'Eglise, d'un prélat qui a montré tant de vertus dans l'accomplissement de sa mission. Je n'ai pas oublié l'accueil que j'ai reçu dans votre diocèse et je sais de quelle affection vous y êtes entouré.

Je vous remercie des prières que vous adressez au Ciel pour ma famille et pour moi.

Le Cardinal a présenté ensuite au Maréchal les ecclésiastiques qui lui avaient fait cortége et le garde noble de Sa Sainteté. L'audience terminée, Son Eminence a été reçue par Mme la Maréchale de Mac-Mahon, et a déjeuné à la Présidence avec l'Ablégat et les personnes de sa suite.

L'ÉGLISE AU VÉNÉZUÉLA.

(Voir le numéro précédent.)

Nous donnons aujourd'hui la traduction des documents que nous a transmis notre honorable correspondant du Vénézuéla, et dont il parlait dans la lettre qu'il nous a adressée.

Message du Président de Vénézuéla.

Au Congrès national de 1875.

..... La première des questions que vous devez résoudre est celle de l'Archevêque de Vénézuéla. L'année passée, vous avez décrété la vacance du siége archiépiscopal et vous avez nommé à ce siége le révérend M. Arroyo. Celui-ci a prêté le serment conforme à la loi de patronat, et a ensuite recouru à Rome pour obtenir la confirmation de Sa Sainteté. Le résultat de cette démarche a été une éclatante offense à la souveraineté de la République. Le Saint-Père non-seulement ne voulut pas confirmer l'élection du Congrès, mais usant du langage acerbe de M. Guevara, il improuva la conduite de l'évêque de Guayana et lui imposa le devoir de renoncer à l'archevêché de Caracas.

Le Congrès doit compter, comme je compte moi-même, que l'élu acclomplira les devoirs du patriotisme. Cependant, en tout cas, et si malgré tout M. Arroyo ne peut se séparer de Rome, nous ne pouvons ni ne devons nous séparer de la patrie.

Il vous appartient de décider. Pour moi, depuis 1873, dans a circonstance la plus solennelle de ma vie, j'ai assumé en pleine connaissance de cause toute la responsabilité de mes profondes convictions. Vénézuéla n'a que deux moyens de résoudre cette *difficulté cléricale* : ou abdiquer sa souveraineté, accepter M. Guevara tel que Rome veut l'imposer, et laisser convertir la patrie en une sacristie étrangère ; ou, soutenant les droits légitimes d'un *souverain*, s'élevant à la hauteur de sa dignité nationale, répondant aux lumières du siècle et à sa propre régénération, *repousser* loyalement et valeureusement *les usurpations de la Curie* et instituer *son Eglise essentiellement Vénézolane*, réglée conformément aux principes et aux pratiques de la religion primitive de Jésus.

Puissiez-vous profitez de cette occasion pour assurer aux générations futures tout le bien dont l'humanité a été privée depuis que l'*Eglise romaine* a renoncé à sa mission évangélique et s'est précipitée dans le trafic des intérêts et des passions de peuples et de gouvernements temporels !...

Caracas, 29 avril 1875.

GUZMAN BLANCO.

Réponse du Congrès national

Au Message précédent.

Illustre Américain, Président de la République.

Le Congrès national a entendu et ensuite lu avec un intérêt patriotique le Message que vous lui avez présenté pour rendre compte de votre conduite pendant l'année qui vient de s'écouler.....

..... Parmi les nombreuses questions que vous soumettez à la considération du Congrès pour en obtenir la décision, se trouve celle du Patronat ecclésiastique, que le Congrès qualifie de transcendante pour l'avenir de ce pays. Pour cette raison, les sénateurs et les députés du peuple vénézolan manqueraient à leurs devoirs de loyauté envers la patrie et de loyauté envers les principes de la Révolution d'avril, s'ils négligeaient d'exposer ici très-explicitement leur opinion sur ce point. C'est pourquoi, Illustre Américain, *le Congrès approuve solennellement votre conduite dans la lutte que le Gouvernement a eu à soutenir contre les prétentions de Rome*, et il vous présente un vote de remerciement pour n'avoir pas laissé déshonorer par un *pouvoir étranger* la souveraineté de la patrie. Le Congrès a la confiance que vous pourrez bientôt lui faire connaître le but qu'auront atteint vos nobles et patriotiques efforts dans les négociations pendantes entre votre gouvernement et la Curie romaine.....

Caracas, 28 mai 1875.

Le Président du Sénat, Antonio L. GUZMAN.
Le vice-Président id., José MANUEL, évêque de Guayana.

Il serait inutile d'insister sur ces documents. Il est clair que le président Guzman Blanco voudrait établir le schisme dans la république de Vénézuéla et constituer l'Église de ce pays en une Église nationale absolument indépendante et séparée de Rome. Il sait qu'avec une Église de cette sorte, les gouvernements ne rencontrent plus d'obstacles pour établir leur tyrannie; les consciences n'ont plus d'appui contre eux; c'est le

régime césarien imposé au nom de la liberté et de l'indépendance du pays.

Il est bon, du reste, de voir la *statolâtrie* se montrer dans ces petites républiques dont la maçonnerie s'est rendue maîtresse. Il devient clair que par l'Etat, la Patrie, le Pays, la Souveraineté nationale, ces hommes entendent tout simplement leur propre domination. Ainsi, au nom de la souveraineté nationale, ils s'arrogent le droit de nommer les évêques et de les imposer à la confirmation du Pape, sous peine de schisme; qu'a donc à voir le pouvoir civil dans une question qui est absolument du domaine spirituel? Quel droit a-t-il de désigner souverainement les hommes qui seront les guides de la conscience en tout ce qui concerne le dogme et la morale? Et en quoi les droits de l'Etat, de la nation, de la patrie sont-ils lésés parce que le chef de l'Eglise catholique, successeur de saint Pierre et Vicaire de Jésus-Christ, leur refuse le droit de déposer les évêques et retient le droit, — qui est un devoir pour lui, — de ne confirmer les évêques élus qu'autant qu'ils lui paraissent irréprochables dans la doctrine et dans la conduite? Où sont donc les usurpations de ce qu'on appelle la Curie romaine? quelles en sont les prétentions illégitimes? en quoi viole-t-elle la religion primitive de Jésus? On prononce et l'on écrit de grandes phrases, on n'articule pas un seul grief sérieux; tout se réduit à la raison du plus fort, qui n'est pas toujours la meilleure.

Au reste, la persécution actuelle que l'Eglise subit au Vénézuéla ne doit pas trop effrayer pour l'avenir de la religion dans ce pays. Comme nous l'a dit notre honorable correspondant, les gouvernements passent, l'Eglise ne passe pas. Il y a au Vénézuéla un archevêque et quatre évêques; on connaît l'intrépidité de l'archevêque, qui a mieux aimé endurer l'exil que d'abandonner les droits de l'Eglise à un gouvernement qui ne craint pas de proclamer ouvertement son intention de recourir au schisme, si le Saint-Siége ne cède pas à ses exigences; parmi les quatre évêques, il s'en est trouvé un, celui de Guayana, qui a eu la faiblesse d'accepter sa nomination à l'archevêché de Caracas ou Vénézuéla, pendant que ce siége a un possesseur légitime, mais qui, cependant, n'a pas cru pouvoir

se passer de la confirmation du Pape et qui recule devant le schisme. Le gouvernement vénézolan n'a point d'évêque avec lui ; le clergé, aussi, reste fidèle à très-peu d'exceptions près. Il n'y a donc pas au Vénézuéla les éléments d'un schisme durable. La bourrasque passera, et les droits de l'Eglise n'en seront que mieux reconnus; l'épreuve aura, en outre, servi à réveiller les catholiques et à leur ouvrir les yeux sur les perfidies et sur les infernales intentions de la secte dont la ruine du catholicisme et de toute religion est le but.

J. CHANTREL.

L'EGLISE EN ANGLETERRE.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que l'Angleterre catholique devait célébrer, le dimanche 3 octobre, le vingt-cinquième anniversaire du rétablissement de la hiérarchie. Cette fête jubilaire a été, en effet, célébrée dans toutes les églises et chapelles catholiques. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et le peuple anglais s'est honoré en n'apportant aucun trouble aux manifestations de la joie et de la reconnaissance des catholiques.

A cette occasion, le cardinal Manning a prononcé, après l'Evangile de la messe, un sermon qui comptera parmi les plus remarquables, et qui a produit une grande impression parmi les protestants aussi bien que parmi les catholiques ; nous le reproduisons en partie par analyse, en partie textuellement :

L'acte d'Henri VIII, par suite duquel l'Angleterre a été séparée de la chrétienté, a ouvert les portes à toutes les formes de l'aberration humaine, à toutes les hérésies de l'imagination humaine, à tous les caprices de la volonté humaine, et avec elle aux passions et aux jalousies, à la convoitise et à la cruauté.

L'histoire d'Angleterre, depuis ce jour-là jusqu'aujourd'hui, a été celle des vains efforts de la royauté et de la législature pour établir une règle de foi et une forme de culte à l'aide d'une longue série de décrets et de lois.

L'épiscopat anglais n'eut pas plus tôt rejeté l'autorité du Pape que les ministres rejetèrent celle des évêques ; et le peuple anglais, guidé par son gros bon sens, rejeta l'autorité du clergé. A peine

l'*Eglise établie par la loi* eut-elle été constituée sous la protection de l'autorité royale qu'une séparation eut lieu et qu'un grand nombre d'hommes sérieux sortirent de sa communion ; aujourd'hui, les sectes dissidentes comptent autant de membres que ce qui reste de l'Eglise anglicane.

Les dissidents d'Angleterre ont divisé et subdivisé à l'infini le nom et la forme de l'opinion religieuse. Quant à l'Eglise anglicane, qui demeure établie par la loi et richement dotée, elle est tellement déchirée par les controverses intestines que tout récemment il a fallu invoquer l'autorité du Parlement pour mettre fin à ces luttes; que dis-je? pour déterminer comment il fallait adorer le Dieu tout-puissant.

Je ne dis pas ces choses dans un but de controverse, et Dieu m'est témoin que je les rappelle avec douleur. Elles sont la désolation de notre pays, et, je dois l'avouer, la honte de notre christianisme anglais. Pourquoi donc viens-je de dire que le rétablissement de la hiérarchie catholique est une source de grâces et de bénédictions pour l'Angleterre? Parce qu'au milieu de la confusion il a rétabli l'autorité visible de l'Eglise universelle de Dieu.

Il y a en ce moment, au cœur de l'Angleterre, non-seulement l'Eglise catholique, mais la foi catholique dans son inflexible unité, la même dans tous les pays, dans la bouche de tous les prêtres, même du plus humble. Ce que je prêche ici, est prêché en ce moment dans toutes les églises et chapelles d'Angleterre; au milieu des contradictions, de la confusion et des incertitudes des opinions religieuses, il y a une voix divine parlant avec une divine certitude et enseignant « comme quelqu'un qui en a le pouvoir, et non comme les scribes. »

Je crois fermement que le temps viendra où l'intelligence et la conscience du peuple anglais dira : Je reconnais cette confusion ; j'ai erré dans le crépuscule jusqu'à ce que je me sois perdu dans l'obscurité ; j'ai étendu la main pour chercher un guide, et je n'ai trouvé personne. Je vais d'église en église, et je ne rencontre que la contradiction. J'entends l'après-midi l'opposé de ce que j'avais entendu le matin. Que croire ? La vérité n'existe-t-elle pas? L'unité est-elle un rêve ? Les chrétiens n'ont-ils été rachetés par le précieux sang de Jésus-Christ que pour se contredire les uns et les autres?

Les Anglais ont trop de bon sens pour demeurer longtemps dans cette croyance. Soyez-en certains, je ne le verrai pas et peut-être ne le verrez-vous pas non plus; mais ceux qui viendront après nous verront le cœur et l'intelligence des Anglais se tourner de nouveau vers

cette Eglise chrétienne qui remplit le monde ; vers ce grand et divin témoin qui n'hésite jamais ; vers cette grande communion qui n'a jamais été rompue, et de laquelle quiconque se sépare cesse de faire partie de la chrétienté, comme la branche qui tombe de l'arbre cesse d'appartenir à l'arbre...

Autrefois les Anglais redoutaient l'Eglise catholique, quand l'ambition de la France et l'ambition de l'Espagne apparaissaient derrière elle dans le lointain. Ils savent aujourd'hui que l'Eglise catholique vient parmi eux, sans armes, sans ambition, sans personne derrière elle. Ils savent qu'elle se présente simplement comme le royaume spirituel de Jésus-Christ ; leur crainte de toutes ces influences politiques s'est évanouie.

L'Eglise catholique en Angleterre n'est pas royale ; elle n'a rien à démêler avec la couronne, en dehors de l'obéissance que doivent à cette dernière tous les fidèles sujets ; elle n'est point aristocratique ; elle ne se rattache à aucune classe en particulier ; elle n'a rien de politique, car elle constitue un corps peu considérable qui ne possède que les droits communs à tous les Anglais ; elle n'a point de priviléges, et, par conséquent, elle n'excite point la jalousie ; n'ayant point de richesses, elle ne provoque point la cupidité.

Aussi, les Anglais n'ajoutent-ils pas foi à ces prophètes errants qui s'en vont déclarant qu'il y a dans l'ombre des conspirations ténébreuses prêtes à faire explosion et à détruire la paix publique. Il y a quelques hommes peu sérieux qui croient ces choses, mais leur nombre est infiniment petit.

Le grand peuple anglais, si sage et si calme, n'ajoute pas foi à ces fables. Je vais vous dire pourquoi il n'y croit pas :

Les catholiques d'Angleterre sont pauvres, ils vivent parmi les pauvres et travaillent pour eux ; nos prêtres et nos religieuses se montrent dans nos rues, dans nos ruelles, dans nos allées, dans nos mansardes, dans nos caves, au milieu de la pauvreté et de la misère. Personne ne redoute les gens de cette espèce. Le peuple anglais, et surtout ses pauvres, ne répètent jamais dans leur conversation les sottises que l'on a écrites touchant je ne sais quelles conspirations ultramontaines...

Les Anglais cherchent un enseignement divin, et ils ne savent où le trouver. Le jour où ils arriveront à croire que de même que le Fils de Dieu a été envoyé dans le monde pour les racheter, de même le Saint-Esprit a été envoyé dans le monde pour les enseigner à tout jamais ; que la voix de Dieu qui a enseigné dans tous les temps et dans tous les pays est non pas une voix humaine, mais

une voix divine, — ce jour-là, ils verront la solution de leurs doutes.

C'est pourquoi je dis encore une fois : prions pour notre pays. Je ne crois pas que les Anglais se laisseront de nouveau entraîner à des sentiments d'animosité, à des attaqués contre l'Eglise de Dieu. Il y a trop de justice, de vérité, de foi, parmi nous pour cela, et la lumière a lui avec trop d'éclat depuis ces jours sombres. C'est pourquoi prions avec ferveur pour notre pays.

L'EGLISE EN HOLLANDE.

Le ministère néerlandais vient de soumettre aux chambres de la Haye un projet de loi sur le temporel du culte qui témoigne d'excellentes dispositions à l'égard de la liberté religieuse. Loin de se laisser guider, comme trop d'autres gouvernements, par d'injustes défiances et par une hostilité sans raison contre l'Eglise, le cabinet de la Haye semble, au contraire, avoir en vue, par le nouveau projet de loi, de compléter l'émancipation des catholiques. Au lieu d'aggraver, comme on l'a fait récemment en Belgique, le régime bureaucratique établi par le décret impérial de 1809, la nouvelle législation fait table rase de cette organisation plus césarienne qu'ecclésiastique.

A dater de la réforme présentée aux Chambres par le cabinet de la Haye, les fabriques d'église disparaîtront. Leur succession sera recueillie par des administrations paroissiales, librement et exclusivement organisées par l'autorité ecclésiastique, et dont la loi se borne à reconnaître la capacité légale.

Comme preuve de l'esprit de bienveillance qui dicte ce changement de législation, nous ajouterons que le législateur prend des mesures spéciales pour faciliter la transition d'un régime à un autre. Ces mesures auront leur effet pendant la période réputée nécessaire pour que « les paroisses aient le temps de subvenir elles-mêmes à leur besoin. »

Il faut le dire, à la honte du continent européen et à l'honneur de nos voisins, remarque le *Bien public* de Gand, la Hollande est le seul pays où la liberté religieuse des catholiques soit assez complétement et assez sincèrement respectée

pour rendre possible l'établissement d'un tel régime. Presque partout ailleurs, le vent est au libéralisme le plus intolérant, le plus despotique, le plus persécuteur. L'absorption de l'Eglise par l'Etat, tel est l'idéal des libéraux cosmopolites et ils cherchent partout à le réaliser par le développement d'une centralisation véritablement césarienne.

Le gouvernement néerlandais est assez bien inspiré pour résister à cet entraînement général. Les Hollandais ont du bon sens et de l'esprit pratique. Ils se sont aperçus, par une heureuse expérience, que la paix et la prospérité de leur pays n'ont fait que gagner à l'apaisement des luttes religieuses et à l'émancipation des catholiques.

Les folles terreurs qu'avait fait naître l'admission des « papistes, » à la jouissance des droits civils et politiques, les préjugés qu'avait soulevés le rétablissement de la hiérarchie romaine se sont évanouis comme des brouillards devant le soleil.

Ou nous nous trompons fort, ou le royaume des Pays-Bas n'aura pas à se plaindre d'être entré dans la voie qu'il suit à peu près seul en Europe. Il verra se vérifier en lui la promesse, cent fois accomplie, des Livres saints : *Justitia elevat gentem*. En reconnaissant, dans une mesure inconnue ailleurs, l'existence sociale de l'Eglise, il aura affermi sa propre indépendance et consolidé, dans la concorde et dans la paix, cette homogénéité nationale qui est, aux jours d'épreuve, un meilleur rempart que les bastions et les citadelles. Ajoutons que la pratique des vertus surnaturelles, que la loyauté, la sincérité, l'équité appellent, non-seulement des récompenses terrestres, mais quelles deviennent souvent la source de bénédictions plus précieuses et plus élevées. Ce sont les protestants les plus honnêtes et les plus convaincus qui rentrent le plus facilement dans le giron de la vraie Eglise. Or, ce qui est vrai des individus, l'est aussi des nations. Les catholiques s'en souviennent et ils hâteront par leurs prières l'aurore du jour où la Néerlande pourra retrouver un trésor plus précieux que tout l'or de ses comptoirs et toutes les richesse de ses colonies : la paix parfaite dans l'unité et dans la vérité.

Voici les principaux articles du projet de loi qui vient d'être déposé :

Art. 1er. Le décret impérial du 30 décembre 1809, concernant les fabriques, pour autant qu'il est encore en vigueur, est abrogé au premier janvier qui suit la promulgation de la présente loi.

Les fabriques d'église, où elles existent en vertu de ce décret, sont abolies en même temps.

Art. 2. Lors de leur dissolution les fabriques d'église remettront leurs archives *aux administrations ou administrateurs d'église indiqués à cet effet par l'autorité ecclésiastique compétente.*

Dans les deux mois à partir du jour indiqué dans l'article premier, le receveur de la fabrique d'église rend compte aux administrations ou administrateurs d'église et leur délivre le solde actif, s'il en existe, et les autres biens appartenant à son administration.

Si dans le délai fixé le receveur n'a pas satisfait à son obligation de rendre ses comptes, il peut y être contraint par voie de justice.

Art. 3. En même temps que le décret du 30 décembre 1809 est mis hors de vigueur, sont abolis pour autant qu'ils ont encore force de loi, les lois, arrêtés et décisions d'origine française, qui ont rapport à l'administration des fabriques d'église.

Art. 4. Partout où en vertu du § 2 de l'article 92 du décret du 30 décembre 1809, les communes civiles fournissent un presbytère et une demeure qui leur appartient aux prêtres y ayant droit, ces bâtiments sont laissés pendant dix ans après le jour indiqué à l'article 1, à la disposition des intéressés.

Les communes peuvent se libérer de la charge résultant pour elles de cette stipulation, par la cession du presbytère ou de l'habitation.

L'indemnité pécuniaire fournie par quelques communes en vertu du § 2 du susdit article 92 pour manque de presbytère ou d'habitation sera continuée aussi pendant l'époque de dix ans fixée ci-dessus, de la manière usitée, à moins que les intéressés ne s'entendent entre eux pour le rachat de cette indemnité durant cette époque.

Art. 5. A l'époque fixée par l'article 1, le décret impérial du 5 mai 1806 relatif au logement des ministres du culte protestant et à l'entretien des temples (Bulletin des lois, n° 90) est également abrogé en ayant égard aux stipulations de l'article 4.

Art. 6. Les actes qui devront être faits par suite de cette loi seront exempts de timbre et de droits d'enregistrement.

On lit dans l'*Exposé des motifs :*

« L'abrogation du décret produira un avantage moral, à savoir la jouissance d'une liberté égale (dans les communes où il existe des fabriques d'église) à celle des communautés religieuses et leurs administrations dans les autres endroits du pays.

« Ainsi après l'abrogation du décret *les autorités civiles et l'Etat ne s'occuperont plus de l'administration du temporel des cultes ; plus d'immixtion dans les affaires religieuses* ; *en un mot c'est un pas vers la liberté et l'indépendance des communautés religieuses et de leurs administrations d'église.*

« Cependant en changeant l'état des choses actuel, le gouvernement ne peut pas perdre de vue que le décret de 1809 a existé plus de 60 ans dans les contrées indiquées ; que pendant ce laps de temps, les fabriques se sont appuyées sur le secours que leur accordait l'article 92, et que cette situation a jeté des racines profondes dans les usages et coutumes de la population, surtout dans le Limbourg.

« Pour faciliter la transition et afin de laisser aux paroisses *le temps de se créer des moyens pour subvenir elles-mêmes à leurs besoins*, le gouvernement a eu recours aux stipulations de l'article 4. Le gouvernement a aussi l'intention de porter au budjet de l'année où la loi entrera en vigueur une somme de fl. 14000 pour *indemniser* plus ou moins les communautés et les ministres des cultes qui souffriront de l'abolition des lois françaises. Cette somme sera diminuée chaque année de manière à disparaître entièrement au bout de dix ans. »

NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR.

On nous a demandé de faire connaître le décret de la Sacrée-Congrégation de l'Inquisition romaine sur l'invocation de Notre-Dame du Sacré-Cœur et sur la prohibition faite de représenter la sainte Vierge avec l'Enfant-Jésus devant ses genoux. Voici le texte de ce décret, provoqué par une demande de l'évêque latin de Przémysl, en Galicie, Mgr Hirschler :

Illme. ac Rme. Done. uti Frater. — Supplici libello per nun-

tium apostolicum Vindobonensem SSmo. Dno. Ntro. Pio Papæ IX oblato ac commendato exponebat Amplitudo Tua in ista diœcesi Premisliensi Latinorum, sicuti in tota Polonia vigere ac florescere devotionem erga Bmam. Virginem incarnati Verbi Matrem immaculatam, piaque sodalitia in ejus honorem approbata frequenter fuisse inducta, quæ inter recentissime erectum illud sic dictum: *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, a Sede Apostolica indulgentiarum favoribus ditatum plurimos inibi numerare asseclas. Addebat insuper ipsam cum gaudio accepisse mox factam versionem Gallicæ invocationis, quæ genio linguæ Polonicæ quam maxime respondens sonat idem ac *Mater Cordis Jesu*, adnotans per eam optime occurri erroneæ ac periculosæ quorumdam versioni in idem idioma quæ invocationi *Regina Cordis Jesu* responderet. Quibus præjactis rogat eadem Amplitudo Tua ut genuinæ ac pietati congruæ versioni seu invocationi Polonica lingua ut supra expressæ indulgentiæ Gallica invocatione *Notre-Dame du Sacré-Cœur* jam concessæ et in posterum concedendæ applicare valeant.

Porro Emi. Patres Cardinales una mecum Inquisitores Generales quibus rei cognitio a SSmo. Dno. Ntro. commissa est, haud potuerunt quin ex hujusmodi expositione deprehenderent ac laudarent zelum et studium Amplitudinis Tuæ in protuenda fidei puritate, quæ identidem præsertim hisce diebus a viris, ut piis, sed nimio forsan novitatis amore abrepti incaute posthaberi videtur, haud perpendentes periculum ne doctrinis variis ac peregrinis rudium saltem fidelium mentes a recto pietatis ac devotionis sensu facile abducantur. Cui sane ut occurreret alias jam suprema hæc S. Congregatio, ipso auctorante Pontifice, reprehendendos ac monendos censuit eos, qui memorati sodalitii titulum explicare ejusque sensum illustrare adlaborabant, Ecclesiæ traditioni, rectoque catholico sensui haud plene cohærentes prædicatum potentiæ B. M. Virginis ex ejus divina maternitate emanans plus æquo extollebant, et novum ita magnificabant titulum quasi novus celsitudinis ac gloriæ cumulus hactenus ignotus Virgini ex eo accesserit, et quasi in ejus sublimis dignitatis notione, qualem hucusque juxta SS. Patrum doctrinam tenuit Ecclesia aliquid desideraretur; haud considerantes quod quamvis plurimum ipsa apud Filium valeat, attamen pie asseri nequit quod imperium super eodem exerceat. Hoc sane sensu Apostolica Sedes titulum *Notre-Dame du Sacré-Cœur* haud improbandum censuit, eo quod Christi fideles hac formula eam invocant, uti eorum Dominam. Huc quoque se refert decretum jam editum, quo instantibus probari titulum verbis Polonis redditum, quæ significabant : *Regina Cordis Jesu*, prescriptum fuit

servandam esse invocationem Gallicam : *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, sub quocumque idiomate. Huc demum subsequens Pontificis mandatum ut simulacra seu picturæ cultui dicandæ repræsentare debeant Virginem, Puerum Jesum non ante genua, sed ulna gestantem. Quæ quidem innuisse juverit ut plene perspiciatur Sedis Apostolicæ sollicitudo ac vigilantia nedum in damnandis ac proscribendis erroribus qui palam catholicis veritatibus opponuntur, sed et in reprobandis commentis ac sententiis, quæ de hoc aliis id genus argumentis prodeuntes, doctrinæ puritatem obumbrare vel leviter videantur.

Cæterum tuæ petitionis objectum quod attinet, scias, nihil impedimento esse quominus sodalitium isthinc erectum ejusdem indulgentiarum Thesauri particeps fiat, quo principalis Issolduni ditatum fuit, dummodo tamen sensus tituli seu invocationis Polonico idiomate vertendæ significationis tituli Gallici : *Notre-Dame du Sacré-Cœur*, fideliter respondeat. Hæc ex amplissimi Ordinis mente plene a SSmo. Dno. Ntro. probata Amplitudini Tuæ perscribenda lubenter habui. Ad me quod attinet impensos animi mei sensus testatos tibi volo, dum fausta omnia ac felicia a Domino precor. — Amplitudinis Tuæ. — Romæ, die 28 Februari 1875. — *Addictissimus uti frater.* C. Card. Patrizi. — Rmo. Episcopo Premisliensi Latinorum. — In Gallitia.

Il ressort de ce décret :

1° Que les indulgences accordées à l'invocation de Notre-Dame du Sacré-Cœur peuvent être gagnées quand elle est faite dans n'importe quelle langue, pourvu que le sens soit parfaitement gardé. Ainsi les mots *Mère du Cœur de Jesus* sont improuvés, et encore plus ceux de *Reine du Sacré-Cœur*, parce qu'ils pourraient induire les fidèles en erreur, quoiqu'ils puissent être pris dans un sens orthodoxe, tandis que ceux de *Notre-Dame du Sacré-Cœur* n'impliquent aucune idée de supériorité de la sainte Vierge sur son divin Fils, puisque nous l'invoquons comme *notre* dame et souveraine.

2° Que le Saint-Siége improuve les images (peintures ou statues) qui présentent la sainte Vierge ayant l'Enfant-Jésus devant ses genoux, et non dans ses bras, quand il s'agit d'images qui doivent être consacrées au culte. Tous les priviléges de la sainte Vierge dérivent de sa Maternité divine, il est très-convenable qu'elle soit représentée avec l'Enfant-Jésus dans ses

bras ; en le plaçant devant elle comme un enfant à qui sa mère peut donner des leçons, il semble qu'on lui donne sur Jésus une supériorité qu'elle ne possède point.

Nous devons faire remarquer, en terminant, que la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun n'est point *proscrite et improuvée*, comme on l'a dit, en interprétant inexactement le document qui précède ; Son Em. le cardinal Patrizi l'a formellement déclaré dans une lettre adressée, le 14 avril dernier, à Mgr l'archevêque de Bourges. Pour être complètement édifiés à cet égard, nos lecteurs voudront bien se reporter au numéro des *Annales catholiques* du 11 septembre dernier, pages 576 et suivantes du tome XIII de la collection, tome III de l'année 1875.

J. CHANTREL.

DON GARCIA MORENO.

(Voir le numéro précédent).

IV

Nous donnons maintenant, en nous servant de la traduction faite par l'*Univers*, les principaux traits de la biographie de Don Garcia Moreno.

Le docteur Gabriel Garcia Moreno, né à Guayaquil, principal port de l'Equateur, était fils de don Gabriel Garcia, Espagnol, et de dona Rosario Moreno, tante du cardinal de ce nom.

Jusqu'à l'année 1837 ou 1838, ses parents, peu riches, l'envoyèrent au collége florissant de Quito, fondé par M. Rocafuerte, en ce temps-là président de la République. Il y fit de brillantes études et fut tout de suite distingué par sa précocité et son caractère.

En 1850, il parcourut l'Angleterre, la France et l'Allemagne. A son retour il rencontra sur les côtes de la Nouvelle-Grenade les Jésuites que le gouvernement de cette république venait d'expulser. Il s'aperçut aisément qu'ils n'étaient point tels qu'on les avait dépeints et devint leur ami dévoué. Lorsqu'ils arrivèrent ensemble à Guayaquil, un changement politique venait de s'opérer. Le général Urbina avait fait une révolution et

obtenu que le respectable Noboa se mît à la tête du mouvement en qualité de chef suprême. Dès que l'on sut l'arrivée des Jésuites au port, les ennemis de ceux-ci intriguèrent pour les empêcher de débarquer. L'ordre en fut en effet donné, mais à l'insu du chef suprême. Garcia Moreno, avec cette activité qui le caractérisait, se rendit auprès de Noboa, s'entretint avec lui et en obtint le débarquement des proscrits. Ces Jésuites et quelques autres qui arrivèrent par la frontière du nord, furent les premiers que l'Equateur ait vus dans ce siècle-ci.

Avant son voyage en Europe, Garcia avait fait plusieurs excursions scientifiques avec M. Sébastien Wisse, ingénieur en chef de la république. Ils descendirent ensemble dans le cratère du Pichincha, où ils passèrent un jour et une nuit. Le baron de Humboldt y fait allusion dans un de ses derniers ouvrages. Ils visitèrent ensuite le terrible volcan Sangai, et ce sont eux jusqu'à ce jour qui ont fait les recherches les plus avancées.

Peu de temps après que Noboa eut été élevé à la présidence, Urbina s'empara du pouvoir, s'entoura de libéraux, et un de leurs premiers actes fut de chasser les Jésuites, non sans leur prodiguer les tourments et les avanies.

Ce que les populations de l'Equateur eurent alors à souffrir est à peine croyable. La force armée ne se composait plus que d'une soldatesque sans frein, à tel point que les autorités ne pouvaient donner aux pères de famille d'autre conseil que celui de ne jamais sortir de chez eux la nuit, quelle qu'en fût la nécessité, et cela dans la capitale même de la république. Il ne restait plus un seul collége, les écoles étaient totalement abandonnées, les revenus de l'Etat étaient à la discrétion des soudards et, pour combler les vides du trésor, on criblait les propriétaires d'impôts.

Garcia Moreno résolut, sinon de réprimer, au moins de signaler ces abus monstrueux. Dans ce but, il fonda un journal; mais à peine eut-il paru qu'Urbina fit arrêter Moreno, ainsi que plusieurs de ses amis, uniquement coupables du délit d'amitié. Tous furent brutalement exilés. Moreno était en exil lorsque la province de Guayaquil le nomma sénateur. Il voulut assister au Congrès et retourna dans l'Equateur, se prévalant de l'immunité due aux représentants de la nation; mais au mé-

pris de ce droit, il fut détenu dans le port de Guayaquil, et exilé de nouveau. Il revint en France, où il se consacra à l'étude de la chimie et d'autres sciences. M. Boussingault reconnut son mérite et le prit en amitié.

Urbina étant enfin tombé du pouvoir, Moreno put retourner dans l'Equateur. A peine arrivé à Quito, il fut nommé alcade par la municipalité de cette ville, et recteur de l'université par le corps des docteurs. Dès qu'il eut pris possession de sa charge, il établit dans l'université un cours de chimie complétement gratuit, qui n'existait pas encore et qu'il professa lui-même.

Il fut élu sénateur une seconde fois par la ville de Quito, capitale de la république; mais à partir de ce moment le Congrès se tint à Guayaquil. Il s'y rendit et un jour il y fut arrêté et banni de nouveau, sans autre forme de procès. Ainsi procèdent souvent les révolutions du nouveau monde. Cependant, l'indignation contre les misérables représentants de l'autorité allait toujours croissant. Enfin, le 1er mai 1859, un *pronunciamiento* se fit dans la capitale, sans autres armes que la force de l'opinion; le gouvernement établi s'écroula dans le mépris public et fut remplacé par un gouvernement provisoire, chargé de sauver la république; celui-ci fut composé de trois consuls et de trois suppléants. Le premier nommé fut Garcia Moreno, quoiqu'exilé. Il se trouvait alors sur les côtes du Pérou voisines des frontières de l'Equateur. Dès qu'il connut les évènements accomplis à Quito, il se mit en marche, franchit à travers mille difficultés des montagnes incultes et inhabitées, traversa Guayaquil au milieu de ses ennemis, et arriva enfin à Quito.

Un volume ne suffirait pas à rapporter tous les travaux qu'il entreprit pour le triomphe de l'ordre et le salut de sa patrie. Le gouvernement provisoire lui donna pleins pouvoirs et le mit à la tête de l'armée en qualité de chef suprême, partageant avec le général Florès le commandement de toutes les opérations de la campagne. Le gouvernement provisoire finit par triompher entièrement, grâce à la prise glorieuse de Guayaquil, le 24 septembre 1860.

En conséquence, une Convention fut assemblée en 1861. Cette Convention nomma Garcia président de la république,

l'autorisa à négocier un concordat avec le Saint-Siége pour régler certaines questions, et fixa le traitement du président. Dans le concordat, Garcia Moreno reconnut à l'Eglise tous ses droits et priviléges.

Les affaires publiques étaient auparavant un véritable chaos. Garcia Moreno dressa un règlement de comptabilité, basé en grande partie sur le système adopté en France, et établit un tribunal des comptes chargé de vérifier toutes les parties du budget.

Il consacra la plus grande partie de ses revenus à relever le collége où il avait brillé et à faire venir de France des Frères des écoles chrétiennes pour les garçons, des Sœurs du Sacré-Cœur pour les filles. Son zèle pour l'éducation est reconnu par ses ennemis eux-mêmes.

Du petit Etat de l'Equateur, Garcia Moreno se proposa de faire un grand peuple. Il voulut le transformer, mais il fallait commencer par le moraliser, et comme il ne connaissait rien qui pût mieux y parvenir que l'influence de la religion, il rechercha son puissant appui. Ses premiers soins furent de réformer les couvents, où le relâchement gagnait de plus en plus. Il ne disait pas comme tant d'autres : « Les moines sont mauvais, donc mettons les moines à la porte. » Tout au contraire, il avait soin que les biens des couvents ne fussent pas dissipés, mais il exigeait que les religieux demeurassent fidèles à l'esprit de leur fondation.

On l'a accusé de dureté; pouvait-il obtenir la réforme nécessaire, sans constance et sans énergie? Il fut énergique, ayant vu que les prélats ecclésiastiques n'obtenaient rien avec les moyens de douceur. Le clergé séculier avait aussi, en très-grande partie, besoin d'être réformé, car les mauvais exemples introduisent la démoralisation dans toutes les classes de la société. Aujourd'hui, cette réforme est un fait accompli, et les évêques y tiennent la main.

Ce n'est pas là tout ce qu'a fait Garcia Moreno. Quand il fut nommé président, il n'y avait pas un seul collége. Le désordre des gouvernements libéraux antérieurs, encore plus que le tremblement de terre, avaient ruiné les établissements scolaires. Son activité y pourvut, même au point de vue matériel.

Il appela sans retard les Jésuites pour prendre la direction des colléges qu'il voulait établir, et comme il y avait peu de fonds, son traitement y passa.

L'Equateur occupe le point le plus élevé de la Cordillière des Andes. Quito et les villes les plus considérables du pays sont entourées de ces masses énormes. Pendant l'hiver nous étions privés de communications avec la mer à cause du mauvais état des chemins. Garcia Moreno entreprit la grande route qui doit relier Quito à Guayaquil. Un petit nombre de personnes appuyèrent avec enthousiasme ce projet ; les autres, quoique remplies de patriotisme, en croyaient la réalisation impossible, principalement à cause du manque de fonds. Garcia Moreno ne s'arrêta devant aucune difficulté. Aujourd'hui une grande partie de la route est achevée ; elle a nécessité la construction de plus de 100 ponts en pierres et en briques, et l'on travaille avec une grande activité au chemin de fer du littoral qui doit la compléter.

La fin de sa première présidence a été marquée par un fait particulier. Certains révolutionnaires de profession s'emparèrent de l'unique vaisseau de guerre que possédait l'Equateur, après avoir assassiné le capitaine. Ils agissaient d'accord avec le général Urbina et quelques autres émigrés qui se trouvaient sur les côtes du Pérou. Le vaisseau servit de repaire à ces factieux. Ils crurent qu'ils ne trouveraient personne pour leur résister ; mais à peine la nouvelle en fut-elle arrivée à Quito, que Garcia Moreno vola vers Guayaquil, requit, non sans difficulté, un vapeur du service des messageries, l'arma comme il put et marcha sur les révoltés. Il dirigea lui-même la manœuvre, et, rencontrant les insurgés sur la côte de Jambeli, il les attaqua avec une telle résolution, qu'il coula à fond le vaisseau volé par les rebelles, fit prisonniers ceux qui s'y trouvaient, et s'empara facilement des autres navires de moindre importance.

Urbina, qui se trouvait à terre, où il occupait un village de la côte, fut effrayé et alla se réfugier dans son ancien asile. Quand Garcia Moreno sortit de Guayaquil à la recherche de ses ennemis, il excita l'hilarité de quelques marins étrangers à cause de l'aspect étrange de ses forces improvisées ; mais après

la victoire, ils vinrent le complimenter sur son courage. Dernièrement M. Lasso a raconté ce beau fait d'armes ; il a dit comment, de retour à Quito, ce héros remit le pouvoir au nouveau président et se retira dans la vie privée. Vers cette époque, il épousa, en secondes noces, une nièce de sa première femme, la senora Mariana del Alcazar y Ascasubi, et il alla s'établir à Guayaquil.

En l'année 1869, l'Equateur vit s'opérer un nouveau changement politique, heureusement tout à fait pacifique, à la suite duquel se réunit une Convention qui fit la Constitution aujourd'hui en vigueur, et qui nomma président Garcia Moreno. Comme il refusait cet honneur, l'Assemblée tout entière se transporta auprès de lui, regardant son acceptation comme absolument nécessaire au maintien de l'ordre.

Dès qu'il fut investi de la présidence, il donna une impulsion considérable aux travaux publics. On fit venir de nouveau des Frères pour les écoles, dont le nombre alla croissant de jour en jour ; des Sœurs de charité pour les hôpitaux, des Sœurs de la Providence pour l'éducation des enfants du peuple, des religieuses du Bon-Pasteur pour le rétablissement des mœurs, etc. Une école polytechnique fut fondée et confiée à de savants Jésuites allemands pour l'enseignement des mathématiques supérieures, de la chimie, etc. Tout ce qui a été nécesaire à l'établissement d'un laboratoire, on l'a fait venir de France. Désirant fonder un conservatoire de musique, il envoya à Rome un professeur pensionné pour se perfectionner dans l'étude du chant religieux.

On fit venir d'immenses chargements d'instruments et d'outils de tous genres pour charpentiers, forgerons, etc. On entreprit de nouveaux chemins, d'Ibarra au port de Esmeraldas, de Quito à la province de Nanavi, de Loja au port de Santa Rosa, ainsi que d'autres chemins intérieurs, pendant que l'on continuait la grande route de Cuenca et le chemin de fer de Guayaquil. Un observatoire astronomique est sur le point d'être terminé : l'année dernière il ne restait qu'à placer le couronnement en fer commandé en Europe. Les instruments, parmi lesquels se trouve un grand télescope, ont été construits avec soin en Allemagne. Garcia Moreno s'intéressait vivement à l'établisse-

ment d'un observatoire à Quito; pendant sa première présidence, il proposa au gouvernement impérial de construire cet observatoire à frais communs, idée qui fut appuyée par la presse française, mais qui, néanmoins, ne fut suivie d'aucun résultat. Un des avantages de cet observatoire, placé à une grande hauteur, est la pureté de l'atmosphère qui permet d'apercevoir les étoiles avec une extrême lucidité.

L'armée a été dotée d'un costume et d'un armement analogues à ceux de la France, et l'on peut dire qu'il n'y a presque aucune différence entre un soldat français et un soldat équatorial. La plus grande moralité règne dans l'armée; un soldat est regardé comme une garantie de l'ordre, ce qui était bien différent du temps des libéraux.

Les revenus de l'Etat se sont considérablement accrus, grâce au soin et à la probité avec lesquels ils ont été maniés. Cet accroissement a rendu possible un grand nombre de travaux publics, sans qu'on ait eu à augmenter les impôts, ni à faire aucun emprunt. Du temps où les libéraux et les ennemis des Jésuites étaient au pouvoir, on ne mettait pas une seule pierre sur les chemins, aucun travail public n'a jamais été entrepris, aucune école n'a été fondée, et les soldats ne touchaient presque jamais leur ration, pendant que les propriétaires étaient accablés d'impôts.

Tout cela était dû à la sollicitude, à la constance et au vif intérêt que Garcia Moreno apportait dans les travaux publics. Si quelque chose avait pu lui être reproché, c'eût été de vouloir trop entreprendre à la fois, car il voulait laisser tout en règle à l'Equateur, comme s'il eût pressenti sa fin prochaine. A l'intelligence il unissait le courage, l'activité et le désintéressement. Profondément religieux, il enseignait lui-même, tous les dimanches, la doctrine chrétienne aux membres de sa famille; plein de simplicité dans sa vie privée, il disait que ce qui se dépense en repas somptueux doit être compensé par de bonnes œuvres. Nous pouvons mettre au défi qu'on nous présente un semblable magistrat dans l'Amérique tout entière.

Ses ennemis, voulant le décrier, ont eu recours à la calomnie et au mensonge, faisant publier par les journaux de leur bord les fourberies où ils le défiguraient.

Dans plusieurs occasions, des agents diplomatiques ont visité l'Equateur, remplis de préventions contre Garcia Moreno, et ajoutant plus ou moins foi aux innombrables calomnies répandues sur son compte; mais à peine étaient-ils arrivés à l'Equateur et avaient-ils vu les œuvres du nouveau président, son assiduité au travail, etc., que leur enthousiasme éclatait en éloges publics et officiels sur les progrès de ce pays. Il faut d'ailleurs reconnaître que l'exemple de Garcia Moreno a stimulé les gouvernements voisins.

Parmi les éminentes qualités dont il était orné, celle qui nous paraît la plus précieuse et qui l'exposait particulièrement aux coups des francs-maçons et des libéraux, était son ardent amour pour le catholicisme. La vérité est que seul de tous les chefs d'Etat du monde entier il a lutté en faveur de cette noble cause... Cet homme est tombé victime de ces lâches et vils ennemis qui n'ont pas craint de recourir au poignard. L'Equateur est privé désormais de celui qui était sa gloire et son espoir; il ne le pleurera jamais assez.

R. de Ascasubi.

LE PHYLLOXERA

DEVANT LA BIBLE.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Il en est parmi nous qui se refusent encore à l'évidence. Le mal est lent, le malade n'a pas partout une mine de moribond. Attendez! « Dans quelques jours et dans une année, votre assu-« rance se changera en un grand trouble, car on ne fera plus « de vendanges dans les vignes (1). » — « Le vin pleure, la « vigne languit; le bruit des tambours a cessé, les cris de « réjouissance ne s'entendent plus, la harpe a fait taire ses doux « accords; et tous ceux qui avaient la joie dans le cœur sont « dans les larmes... ils ne boiront plus du vin en chantant... les

(1) Isaïe, XXII, v. 10.

« cris retentiront dans les rues parce qu'*il ne se trouvera plus* « *de vin* (1). »

Ce qui survit encore d'apparence ne sert qu'à prolonger nos illusions. « Il me *semblait* que je voyais devant moi un cep de « vigne (2) ! » Hélas! je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Et pourquoi les *ravageurs* (*super omnes vias deserti venerunt* VASTATORES) (3) ont-ils « changé en une affreuse solitude « l'héritage que j'avais choisi et que j'avais rendu si beau? « (pauvres grands vignobles du Midi !) parce qu'il n'y a per- « sonne ATTENTIF A DIEU (4) ! » — Malheur à vous qui « vous « levez dès le matin pour vous livrer à l'ivrognerie et pour « boire jusqu'au soir, en sorte que le vin vous échauffe (5) ! » Et penser qu'il s'est trouvé des gouvernants auxquels ne déplaisaient ni la multiplication, ni l'extension des cabarets de toute grandeur et de toute classe, sans même prévoir qu'ils annihilaient ainsi leur fameux : « Enrichissez-vous ! » car il est écrit que « l'ouvrier sujet au vin ne deviendra jamais riche ! *Operarius ebriosus non locupletabitur* (6). » Un journal annonçait la semaine dernière que le nombre des cabarets en France atteignait le chiffre effrayant de 400,000, dans lesquels venait s'engloutir près de 300 millions de salaires et d'épargnes de toute sorte! Sans compter les intelligences, les cœurs et les âmes!

Aussi, écoutez la fureur divine : « Je gâterai, *corrumpam*, « toutes les vignes, je les réduirai en un bois abandonné aux « *bêtes sauvages* qui les *dévoreront* (7). » Dans notre civilisation de luxe et de richesses amassées par les fruits jadis si abondants de nos vignes, le phylloxera n'est-il pas la bête sauvage dévorante ?

Sans doute, ces hautes considérations morales pèsent d'un poids léger dans les travaux et les calculs de MM. Dumas, Mouillefert, Kohart, et tant d'autres savants louablement voués

(1) Isaïe, XXIV, v. 7, 8 et 9.
(2) Genèse, XL, v. 3.
(3) Jérém., XII, v. 12.
(4) Jérém., XII, v. 9.
(5) Isaïe, V, v. 4.
(6) Eccli., XIX, v. 1.
(7) Osée, II, v. 12.

à l'étude des moyens préservatifs ou curatifs, mais elle pourraient avoir quand même leur petite valeur, sinon pour découvrir le secours à porter aux racines atteintes, du moins pour la connaissance des véritables sources du mal et celle du secret de la préservation future, car nous sommes de ceux qui croient que c'est justement dans les causes premières de la maladie qu'il faut aller chercher son remède, *ablata causa tollitur effectus.* « Tout le pays est ravagé, *devastatum*, la terre est dans les « larmes parce que la vigne est perdue (1). » — « La chenille « a mangé vos jardins et vos nombreuses vignes (2) » — « Vous ne boirez point du vin de ces excellentes vignes, *vineas* « *amantissimas*, que vous avez plantées, car je connais vos « crimes qui sont en grand nombre, « *quia cognovi multa* « *scelera vestra et fortia peccata vestra* (3). » *Quia!* Voilà une raison, une cause absolument oubliée dans la recherche scientifique des procédés de guérison, recherche que nous ne blâmons certes pas. « Toutes les vignes retentiront de voix lamen- « tables, *parce que je passerai au milieu de vous*, dit le Sei- « gneur (4). » — « Et j'ai appelé la sécheresse sur la terre, « *sur le vin* (5). » — « Et les vignes ne produiront point, *et* « *non erit germen in vineis* (6). » — « Ils planteront des vignes, « et ils n'en boiront pas le vin (7). » — « Ceux qui doivent « piller la vigne viennent fondre sur elle de tous les endroits « du désert (en effet, qui a su dire d'où ils sortent?) parce que « l'épée du Seigneur va la dévorer d'une extrémité à l'autre (8). » — « Elle ne sera point taillée ni labourée, les ronces et les « épines la couvriront (9). » — « Ils ont semé, et ils n'en tire- « ront aucun fruit; vous serez confondus par la perte de vos « fruits *à cause* de la colère et de la fureur du Seigneur (10). » — « Alors les vignes n'auront point de raisin, dit le Seigneur,

(1) Joël, I, v. 10.
(2) Amos, IV, v. 9.
(3) Amos, V, v. 11 et 12.
(4) Amos, V, v. 17.
(5) Aggée, I, v. 11.
(6) Habac., III, v. 17.
(7) Sophon., I, v. 13.
(8) Jérém., XLVIII, v. 32.
(9) Isaïe, V, v. 6.
(10) Jérém., XII, v. 13.

« *non est uva in vitibus*! (1). » — « Dix arpents de vigne rem-
« pliront à peine un petit vase de vin (2). » — « *Consummata*
« *est enim vendemia!* (3). » — « Car on ne coupe point des
« grappes de raisin sur des ronces! (4). »

Nous savons bien qu'il y a le sulfo-carbonate de potasse, sans compter ce qu'on tient sous le boisseau et qu'on ne nous dévoile pas encore, et pour cause. Mais, mon Dieu! que ces agents minéralisés sont donc peu de chose pour se garantir de tant de flèches et ne plus s'inquiéter des menaces de ces grandes voix!

Mais voici que le cultivateur en vient à comprendre que ce n'est pas seulement la récolte qu'il perd, mais que son capital disparaît aussi, parce que le sol qui ne produit pas ne rapporte plus d'intérêt, et que celui qui ne rapporte plus voit avilir sa valeur. L'Ecriture n'a eu garde d'oublier ce détail, qui ajoute la ruine entière à la ruine partielle. « Il viendra un temps, dit-
« elle, auquel dans tous les lieux où l'on avait vendu mille
« pieds de vigne mille pièces d'argent, il ne croîtra plus que
« des ronces et des épines (5). »

Ce n'est pas tout. Ecoutez ceci en passant, *erudimini*, ô vous! les dirigeants, qui, distinguant entre nos voisins, êtes à la fois si durs contre les pays faibles et si complaisants pour les nations devenues puissantes : « Le Seigneur fera venir d'une
« région reculée un peuple qui fondra sur vous comme un
« AIGLE sur sa proie, et dont vous ne pourrez entendre la lan-
« gue, un peuple fier et insolent, qui ne sera touché ni de res-
« pect pour les vieillards, ni de pitié pour les petits enfants ; il
« dévorera tout ce qui naîtra de vos bestiaux et tous les fruits
« de votre terre. Jusqu'à ce que vous périssiez, il ne ne vous
« laissera ni blé, ni *vin*, ni huile (les savants auront du fil à
« retordre!) ni troupeaux de bœufs, ni troupeaux de brebis,
« jusqu'à ce qu'il vous détruise entièrement. Il vous réduira en
« poudre dans toutes vos villes, et vos murailles si fortes et si

(1) Jérém., VIII, v. 13.
(2) Isaïe, V, v. 10.
(3) Isaïe, XXXII, v. 1 .
(4) Luc, VI, v. 44.
(5) Isaïe, VII, v. 23.

« élevées, où vous aviez mis votre confiance, tomberont dans « toute l'étendue de votre terre, et vous demeurerez assiégés « dans toutes les villes du pays que le Seigneur votre Dieu vous « laissera (1). » Ce qui ressemble singulièrement à l'état de « siége! « Il prendra ce qu'il y aura de meilleur dans vos « vignes, et vous fera payer la dîme du revenu de vos « vignes (2). Ce seront d'autres, des étrangers qui les possé- « deront (3). » — « Si quelqu'un adore la bête et son image « ou qu'il en reçoive le caractère sur le front ou dans la main, « il boira aussi du vin de la fureur de Dieu, de ce vin tout pré- « paré dans le calice de sa colère, *et hic bibet de vino iræ Dei.* » Le texte grec peut se traduire : « du vin *mortel* de la colère de « Dieu. » Et encore : « Babylone est tombée » (les prophètes emploient souvent le passé pour le futur); elle est tombée cette grande ville « qui a fait boire à toutes les nations (Exposition « de 1867!) le vin *empoisonné* de sa prostitution, *quæ a vino « iræ fornicationis suæ potavit omnes gentes* (4). » — Et il « frappa leurs vignes, *et percussit vineas eorum* (5). » — « Et « un ange sortit du temple qui est dans le ciel, ayant aussi une « faux tranchante. Il sortit encore de l'autel un ange qui avait « pouvoir sur le feu, (et sur les rayons rôtisseurs des soleils du « soir qui crament la vendange et la dessèchent,) et il cria à « haute voix à celui qui avait la faux tranchante : Jetez votre « faux tranchante, et coupez les grappes des vignes de la terre, « et en jetez les grains dans la grande cuve de la colère de Dieu! « Et l'ange obéit, et il vendangea d'un seul coup tous les rai- « sins de la terre, *et vendemiavit vineam terræ* (6). »

Et cependant ces menaces terribles sont toujours condition- nelles, ce n'est qu'à la dernière extrémité que le bras levé retombe pour frapper : « Et lorsque je les aurai ainsi déracinés « de leur terre, je me tournerai vers eux et j'aurai compassion « d'eux, et je les ramènerai chacun à son héritage et à sa terre.

(1) Deutér., XXVIII, v. 50.
(2) Reg. I, v. 8, 14 et 15.
(3) Esdras, II, liv., V, v. 5.
(4) Apoc., XIV, v. 8, 9 et 10.
(5) Psalm. CIV, v. 33.
(6) Apoc., XIV, v. 17, 18 et 19.

« Si, au contraire, ils n'écoutent point ma voix, je détruirai « ces nations *jusqu'à la racine*, et je les perdrai, dit le Sei- « gneur (1). »

Mais le Seigneur aime tant la vigne, la sienne, que lui-même est pris de pitié à la vue du sort qui lui est réservé ! Il pleure d'avance sur la destruction qu'elle et ses vignerons ont méritée, il s'attendrit sur sa ruine, il voudrait encore pouvoir la sauver. « Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne que je n'aie point fait? « Ai-je eu tort d'attendre qu'elle portât de bons raisins, au lieu « qu'elle n'en a produit que de mauvais (2) ? » — « C'est pour- « quoi je mêlerai mes pleurs avec ceux de Jaser pour pleurer la « vigne de Sabama, je vous arroserai de mès larmes, ô Hé- « sébon et Elcalé, parce que l'ennemi s'est jeté avec de grands « cris sur vos vignes (3). » — « O vignes de Sabama, je vous « pleurerai comme j'ai pleuré Jaser ! *Vos rejetons ont traversé* « *la mer*, l'ennemi a ravagé vos blés et vos vignes... (4). » — « Pour moi, je vous avais plantée comme une vigne choisie, où « je n'avais mis que de bon plant ; comment donc êtes-vous « devenue à mon égard *un plant bâtard*, ô vigne *étran-* « *gère* (5) ! » — Cela ne fait-il pas songer aux maigres cépages américains?...

Nous connaissons donc maintenant celui dont la main s'est appesantie sur nos vignes ; n'est-ce pas connaître celui seul qui aura le pouvoir de la retirer ? « Seigneur, regardez du haut du « Ciel, et voyez et visitez cette vigne, et donnez la perfection « à celle que vous avez plantée. *Respice de cœlo, et vide et vi-* « *sita vineam* (6) ! » Et quand le vigneron sera redevenu *attentif* à vous, « vous rassasierez la terre des fruits qui s'échap- « pent de vos mains ! Seigneur, vous faites naître des sillons « le pain qui nourrit l'homme, et de la vigne le vin qui réjouit « son cœur (7). » Alors, et quand vous aurez pardonné,

(1) Jérém., II, 12, 15 et 17.
(2) Isaïe, V, v. 4.
(3) Isaïe, XVI, v. 9.
(4) Jérém., XLVIII, v. 32.
(5) Jérém., II, v. 21.
(6) Psalm., LXXIX, v. 15 et 16.
(7) Psalm., CIII, v, 13.

« chacun se reposera sous sa vigne (1). » — « En ce jour-là, « dit le Seigneur des armées, l'ami invitera l'ami sous sa « vigne (2). » Car, sous le gouvernement de Simon, chacun se « tenait assis sous sa vigne (3), » ce qui était le signe d'une heureuse sérénité dans les esprits, d'une grande paix sur la terre; ce qui prouvait aussi que la vigne était guérie et que, par la miséricorde divine plutôt que par *le sel de nitre et l'herbe de Borith* (4), elle n'était plus minée par les insectes dévastateurs. « Ils renaîtront comme les blés et germeront comme la « vigne (5) ! »

Car « je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron. *Ego « sum* VITIS VERA. Il (mon Père) retranchera toutes les branches « qui ne portent point de fruit en moi, et il taillera toutes « celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage. « Comme la branche de la vigne *ne saurait porter du fruit « d'elle-même, — non potest ferre fructum a semetipso*, mais « il faut qu'elle demeure unie au cep; ainsi vous ne pouvez « porter aucun fruit si vous ne demeurez en moi. Je suis le cep « de la vigne, et vous êtes les branches. Celui qui demeure en « moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit, car (lors « même que vous seriez assemblés en comices viticoles!) *vous « ne pouvez rien faire sans moi* (6). »

La science, nous dit-on, a marché depuis la Bible; c'est possible, mais, dans le cas présent, quelle preuve en donne-t-elle?... Et l'expérience, cette science positive et pratique, a-t-elle progressé depuis Moïse? Il est permis d'en douter. Mais celui qui pense, comme nous, que la main qui a frappé pourra seule guérir au moment venu, *donec tempus veniat non vendemiabunt* (7), celui-là ne saurait perdre toute espérance. Quand il lui est dit : « Il viendra et perdra ces vignerons, et il donnera sa vigne à d'autres (8), » il répond comme les princes des

(1) Mich., IV, v. 4.
(2) Zach., III, v. 10.
(3) Macch. I, XIV, v. 12.
(4) Jérém., II, v. 22.
(5) Osée, XIV, v. 8.
(6) S. Jean, XV, v. 1.
(7) Jérém., XXXI v. 5.
(8) S. Luc, XX, v. 16.

prêtres : « *Absit!* » A Dieu ne plaise! Que cela ne soit pas! Ce qui était une prière, une supplication à celui qui peut dire aussi : « Je vous donnerai une vigne meilleure en place de celle-là : *Daboque tibi pro ea vineam meliorem* (1). »

Et cela le rassure plus que tous les procédés chimiques, lesquels, jusqu'à présent au moins, n'ont rassuré personne. Il sait que si la Bible lui montre les terrifiants effets de la colère du Tout-Puissant, elle n'oublie jamais de lui laisser apercevoir à l'horizon l'aurore de sa miséricorde, et, d'accord avec l'Ecriture, il pense et il affirme que c'est le VITIS VERA qui seul triomphera du phylloxera.

Jules DE GÈRES.

LA GRANDE PYRAMIDE.

M. Piazzi Smyth, astronome royal d'Ecosse, a récemment publié sous ce titre : *La Grande Pyramide, pharaonique de nom, humanitaire de fait*, un travail très-curieux dont nous avons déjà parlé, et dont le savant abbé Moigno a fait dans les *Mondes* le compte-rendu qu'on va lire.

Ce livre semblera étrange à beaucoup de ceux qui le liront, et il révoltera un grand nombre d'égyptologues habitués à considérer les pyramides d'un tout autre point de vue, archéologique et païen.

Mais je me suis rappelé l'adage : LE VRAI PEUT, QUELQUEFOIS, N'ÊTRE PAS VRAISEMBLABLE, et je n'ai pas hésité un instant à en assumer la responsabilité.

J'ai fait beaucoup plus, je l'ai provoqué, et il me tardait grandement qu'il parût.

Il est le résumé rapide de quatre ouvrages éminemment consciencieux, fruits d'un travail herculéen. 1° L'*Héritage que nous a laissé la grande Pyramide.* Première édition publiée en 1867 ; seconde édition publiée en 1874. 2° *Vie et travaux à la grande Pyramide.* Trois forts volumes in-8, 1865. 3° *Antiquité de l'homme intellectuel*, 1863, un volume in-8. 4° *Pro-*

(1) Regum III, XXI, v. 2.

jection homolographique et Plan de la terre de la grande Pyramide, 1870.

Son auteur, M. Piazzi Smyth, astronome royal d'Ecosse, fils du célèbre amiral Smyth, que son *Celestial Cycle* a rendu immortel, est un homme d'un immense savoir, aux convictions profondes, aux mœurs sévères, profondément religieux, que la fausse science n'a jamais ni séduit, ni entraîné, qui est très au courant de ses dangers, et qui lui fait une guerre incessante. Il a, sans doute, son genre d'originalité ; c'est à plusieurs égards un homme antique, une figure d'un autre âge, mais il sait dompter son imagination, et ne marche qu'appuyé de chiffres positifs, qu'on ne peut ni révoquer en doute, ni récuser.

C'est à force d'études, comme on n'en fit jamais, que, héritier des convictions encore mal définies de John Taylor, mort en 1864, à l'âge de quatre-vingt cinq ans, le savant astronome est arrivé, peut-être malgré lui, et conduit où il n'aurait pas voulu aller, à affirmer que la grande Pyramide n'est pas une œuvre des Pharaons, ni même, à proprement parler, une œuvre humaine, mais bien une œuvre inspirée, conçue et exécutée dans un but mystérieux et surhumain, qui ne devait se révéler qu'à l'époque où la science humaine aurait assez fait de progrès pour entrer d'elle-même en possession des données grandioses, inscrites et monumentalisées dans la grande Pyramide, tant de siècles à l'avance, et aussi assez fière de ses conquêtes pour aspirer à s'émanciper de Dieu et de la foi.

C'est alors seulement et pour l'humilier saintement qu'on devait lui montrer dans la grande Pyramide de Gizeh le rapport de la circonférence au diamètre, la rectification et la quadrature du cercle ; la longueur de l'axe de rotation de la terre ; la longueur de l'année et du parcours diurne de la terre sur son orbite ; la distance de la terre au soleil ; la densité moyenne de la terre, et son poids approché ; le cycle de la précession des équinoxes, etc., etc.

Que toutes ces données, quelque merveilleux, quelque incroyable que cela puisse paraître, soient écrites non pas une fois, mais plusieurs fois dans les dimensions de la grande Pyramide et de ses parties essentielles, l'antichambre, la chambre du roi, la chambre de la reine, les couloirs souterrains, etc., etc.,

c'est ce qu'aucun homme sensé et impartial ne saurait essayer de révoquer en doute, car les chiffres sont là, plus évidents que le jour.

Tous ceux qui consentiront seulement à refaire les calculs de M. le professeur H.-L. Smith, de New-York, sur les mesures prises au sein de la chambre de la reine et de la chambre du roi, ou même ceux qui referont les calculs beaucoup plus simples de M. Simpson, relatifs à l'antichambre, ne pourront pas résister à l'évidence des faits.

Le nombre des coïncidences extraordinaires est tellement grand qu'il ne reste aucune place pour le hasard.

On essayera bien de dire qu'on peut grouper les nombres de manière à en tirer ce qu'on veut, mais on ne renversera jamais l'édifice complet, bâti sur les fondements les plus inébranlables, que les recherches savantes de M. Piazzi Smyth, en suivant les indications premièrement données au monde par feu John Taylor, de Londres, ont élevé.

Non, mille fois non, ce n'est pas le hasard qui a pu faire et qui a fait que la coudée de la grande pyramide soit égale à la coudée de Moïse, égale à la coudée de Salomon, soit la dix-millionnième partie exacte de l'axe de rotation de la terre; que le périmètre de la base de la grande pyramide nous donne la longueur exacte de l'année et l'excursion diurne de la terre sur son orbite; que sa hauteur nous révèle la distance exacte du soleil à la terre, etc., etc. Par cela même que les mesures de ces grandeurs, prises par les savants, ont approché d'autant plus des chiffres de la grande pyramide que la science a fait plus de progrès, ces chiffres sont nécessairement vrais, intentionnellement et non accidentellement vrais.

Qu'on le remarque, d'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que la science numérique et géométrique de la grande pyramide nous est révélée. Hérodote déjà avait formulé, dans des termes que peut-être il ne comprenait pas puisqu'il les avait faussés, mais que sir John Herschell a rectifiés sans peine, l'une des principales lois géométriques qui ont assigné à ce monument unique sa forme d'une simplicité vraiment admirable. Hérodote s'est fait aussi l'écho, il y a plus de deux mille ans, de ce fait,

que le triangle de chaque face de la Pyramide est égal au carré construit sur la hauteur.

Le père de l'histoire est allé plus loin encore, il nous a presque révélé le caractère inspiré de la grande pyramide en constatant la présence, auprès et au milieu des ouvriers, d'un roi pasteur, d'un descendant de Sem, que l'on croit aujourd'hui avoir été le grand-prêtre et roi Melchisédech.

Ces deux affirmations d'Hérodote suffisent presque seules à rendre possible et probable tout ce que M. Piazzi Smyth et ceux qui ont marché sur ses traces nous ont révélé des merveilles de la grande Pyramide.

Son astronomie semble certainement dépasser les limites du possible. Mais le fait aussi extraordinaire que palpable de l'orientation exacte de ses quatre faces et de l'axe du couloir d'entrée, orientation qui défie presque les forces de la science du dix-neuvième siècle, est en elle-même un fait plus incroyable que les culminations observées de ses étoiles typiques, parfaitement visibles, quoiqu'elles ne soient pas de première grandeur, si admirablement appropriées aux besoins chronologiques de tous les âges de l'homme sur la terre, si mystérieusement significatives. Ce fait, ce grand fait plus éclatant que le jour, nous force à accepter tout le reste.

J'arrive enfin aux conclusions et aux révélations des couloirs ascendants et descendants. Elles irriteront à la première lecture les trop nombreux adversaires du surnaturel. Mais que répondre à l'existence certaine, et que tous peuvent vérifier, de ces lignes de foi tracées sur des parois en calcaire dur, ainsi qu'à la précision et à l'éloquence des nombres?

Retrouver là, mesurée en pouces, cette célèbre date de 2170, que l'inclinaison de l'axe du couloir descendant et les dimensions principales nous crient sous tant de formes, c'est étourdissant, j'en conviens, mais comment faire que ce ne soit pas?

Et ce chiffre miraculeux est le résultat de mesures qui ne laissent rien à désirer!

Je m'arrête, j'ai été convaincu et je n'hésite pas à tenter de faire partager mes convictions à tous.

J'étais d'ailleurs préparé par de très-longues et très-sérieuses études au cruel démenti que cette masse écrasante de science

et de vérité devait donner un jour à la théologie insensée du départ de l'état sauvage et du développement continu du genre humain.

J'avais été amené invinciblement à penser que la science antédiluvienne était incomparablement plus avancée qu'on ne l'a cru jusqu'ici, et je n'ai nullement été étonné quand M. Piazzi Smyth m'a appris que le premier monument en pierre élevé par l'homme après la dispersion, a été réellement un monument de science surhumaine et visiblement inspirée.

Je me résigne sans peine à toutes les répulsions que soulèveront ces révélations si inattendues, à toutes les colères qu'elles inspireront aux égyptologues, colères qui se sont manifestées quand j'ai publié, dans les *Mondes*, ma première étude de la grande Pyramide, mais dont le temps fera certainement justice.

Ce n'est plus M. Piazzi Smith seul qui combat pour la vérité avec une ardeur toujours nouvelle. La divine Providence lui a suscité des auxiliaires éminemment intelligents et énergiques, choisis parmi ces Anglo-Saxons Américains qui vont droit devant eux sans s'arrêter jamais (*Go a Head!*), qui auront bientôt triomphé de toutes les oppositions, et mis complétement hors de doute la théorie éminemment scientifique de la grande Pyramide.

F. Moigno.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES CLASSIQUES CHRÉTIENS.

Au moment où les classes vont se rouvrir et où les maîtres se préoccupent des livres qu'ils ont à mettre entre les mains de leurs élèves, nous croyons devoir attirer leur attention sur les *Nouveaux classiques chrétiens* qu'ont édités MM. Martin et Monier (1) et sur lesquels l'un des hommes qui méritent d'être le plus écoutés à ce sujet, nous a remis l'étude qu'on va lire. Nous rappelons, à cette

(1) *Nouveaux classiques latins*, tirés des *Mélanges littéraires* de l'abbé Gorini, depuis la Cinquième jusqu'à la Rhétorique, par MM. Martin et Monier. — 5 vol. in-12, prix : 7 fr. 50. — *Mélanges littéraires*, 3 vol. in-8°, prix : 12 fr. A. Chaillot, libraire-éditeur, Avignon.

occasion, que les idées du savant chanoine de Belley sont sur ce point celles pour lesquelles Mgr Gaume a combattu avec tant d'énergie, et qui lui valaient, l'année dernière, un Bref bien encourageant de Pie IX. Il y a là une question vitale, et à laquelle la fondation des Universités catholiques ne pourra que donner une importance de plus en plus grande. Nous espérons bien qu'elle sera résolue dans le sens que demandent la raison et la foi, et que, sans abandonner les classiques païens, qui ont leurs mérites, surtout celui de la forme, on fera une part de plus en plus large aux classiques chrétiens, qui ont souvent le mérite de la forme, qui ont toujours celui du fond et de la vérité.

J. Ch.

Il n'est rien peut-être de plus inconnu des hommes du monde et quelquefois même de ceux du clergé que la littérature chrétienne. N'est-il pas entendu que du quatrième siècle à la Renaissance, la nuit s'est appesantie sur les intelligences et que l'esprit humain a dormi?

Cette fâcheuse ignorance est le fruit de notre éducation littéraire toute saturée de paganisme et d'où, depuis trois siècles, l'élément chrétien est à peu près complètement absent.

C'est cette ignorance qui nous a conduits à rejeter, avec la plus étrange légèreté, et souvent avec le plus dédaigneux mépris, tout le passé littéraire du christianisme et à laisser peser sur lui cette vague et sourde accusation de simplicité, pour ne pas dire de barbarie, à l'influence de laquelle il est moralement impossible que puissent se soustraire les esprits cultivés par notre méthode d'enseignement.

Je ne sais si l'humanité a jamais été le jouet d'une plus fatale erreur; car il me paraît évident que l'on a livré par là à l'incrédulité les motifs les plus plausibles de rejeter le christianisme, puisque le beau tient au vrai par des liens indissolubles et que toute doctrine qui est inhabile à le reproduire est convaincue, par là-même, de n'être plus en communauté de parenté avec la vérité.

Qui pourrait nier aujourd'hui que cette infirmité de notre éducation littéraire n'ait puissamment contribué à cette renaissance du paganisme dans les idées, les mœurs, la conception politique et sociale de la religion, de la famille, de la pro-

priété, de l'état, laquelle étant depuis longtemps partout en germe, est maintenant partout en éclosion, menaçant la vraie civilisation, qui est le produit du christianisme, d'une ruine totale.

Nous en sommes là. Le mal que nous signalons a envahi l'Europe ; mais nulle autre part il n'a plus rongé la Société qu'en France, ce qui ne contribue pas peu à nous expliquer pourquoi la France, nation si catholique, s'est cependant trouvée à la fin, par une transformation étrange, la nation révolutionnaire par excellence.

Quand, à la sinistre lueur des événements contemporains, on examine le cours des choses et ce développement progressif et bientôt victorieux de la révolution païenne, on demeure véritablement stupéfait de voir que les chrétiens même les plus sincères soient demeurés trois siècles à ouvrir les yeux, et qu'ils ne les ouvrent pas encore, et qu'ils s'obstinent à croire que l'on peut impunément demeurer païen en littérature et en histoire sans porter atteinte à ses croyances et à celles des peuples.

Ce n'est que de nos jours qu'une réaction s'est produite et avec elle des tentatives de réforme ; mais il est désolant d'être obligé de l'avouer, sans importants résultats. Il est vrai que l'on a été arrêté dès les premiers pas par une difficulté énorme et trop souvent insurmontable, l'omnipotence de l'Etat en fait d'enseignement, et par ses programmes, dont il a été jusqu'à présent impossible de secouer le joug, parce qu'ils sont la règle des examens obligatoires où lui seul est juge et à l'aide desquels il tient la clef de toutes les carrières. Cette situation a été déplorable ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que les hommes ont manqué pour l'application des idées réformatrices, même dans les séminaires où quelque liberté était possible. Le préjugé favorable à la littérature païenne, contraire à la littérature chrétienne, a continué à prévaloir, ou bien le courage, la persévérance et surtout le travail nécessaire dans une œuvre de ce genre ont fait défaut. On est demeuré esclave de la routine, qui est la pire des méthodes, parce que c'est elle qui engendre la paresse et la favorise.

Mais la nécessité est un grand maître ; elle finira bien, grâce au train des événements, par nous imposer une autre marche.

Ou périr, ou redevenir chrétien en tout, en littérature, en histoire, en politique, aussi bien qu'en religion et en morale : il n'y aura bientôt plus d'autre alternative. Et c'est logique, et il est étonnant qu'on ne l'ait pas vu plus tôt. La vérité ne se scinde pas au gré des hommes, exerçant ici son empire, reconnaissant là des limites; son droit, comme celui de Dieu, de qui elle découle, est absolu.

Signalons ici, à travers les tristes perspectives du moment, un symptôme consolateur. Malgré la guerre acharnée faite au christianisme et peut-être à cause de cette guerre, un mouvement favorable à la littérature chrétienne s'opère dans les idées. La cause de l'architecture chrétienne est gagnée. Il n'y a que quelques années on l'appelait gothique et tout était dit ; car tout ce qui n'était pas grec ou romain était barbare. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Cette architecture si honnie est universellement considérée comme l'une des formes les plus merveilleuses du beau ; et elle n'est pas seulement admirée, on la fait revivre. Or, la question de la littérature chrétienne ne diffère pas de celle de l'architecture ; ou tout au moins, l'une conduit à l'autre et, résolue, elle sert à la résoudre.

Aussi les esprits les plus distingués se mettent-ils à étudier sérieusement la littérature chrétienne et leurs investigations consacrent chaque jour les résultats les plus inattendus. Qui aurait pu le croire il y a quarante ans? La *Chanson de Roland* est préférée à la *Henriade* ; notre hymnologie sacrée, jetée au rebut au commencement du siècle dernier, reprend la place que l'Eglise lui avait faite et redevient la plus belle ou plutôt la seule vraie forme littéraire de la prière (1) ; saint Thomas est salué non plus seulement comme le plus grand théologien, mais comme le premier des philosophes ; on commence à soupçonner que nos saints pourraient bien balancer en véritable grandeur les héros les plus vantés de l'antiquité. On n'est pas bien avancé encore, mais on est sur la voie. Pour accélérer le mouvement et le généraliser il ne s'agit plus que de le faire entrer dans l'éducation.

(1) M. l'abbé Pimont nous semble avoir établi cette thèse d'une façon aussi intéressante que solide dans son récent ouvrage intitulé : *Les Hymnes du Bréviaire Romain* ; *Etudes critiques littéraires et mystiques.* Paris, Poussielgue frères, 1874.

L'un des meilleurs moyens pour y réussir est, assurément, de mettre entre les mains des jeunes gens de nos écoles une collection graduée d'extraits choisis avec goût dans les auteurs chrétiens. Ce moyen, quoi qu'on en ait pu dire, ne suffira pas; mais il est indispensable.

Il existe déjà un certain nombre de recueils de ce genre, dont le mérite est fort divers, mais dont quelques-uns sont excellents. L'un des meilleurs est, sans contredit, celui qui vient d'être publié par M. Martin, ancien grand-vicaire d'Avignon, et par M. l'abbé Monier, professeur d'un rare mérite, aujourd'hui membre de la Congrégation de Saint-Sulpice.

L'origine de ce recueil est intéressante et elle suffirait à lui attirer les sympathies des hommes religieux. Elle remonte à cet excellent abbé Gorini, si modeste durant sa vie, mais que la gloire a visité après sa mort et que tous s'accordent à regarder comme le type du savoir sacerdotal et l'honneur du clergé de France. L'un des premiers il avait songé à détacher des Pères de l'Eglise latine les passages les plus remarquables pour les introduire dans l'enseignement classique; il avait même mis la main à l'œuvre; le travail était assez avancé lorsqu'il en fut détourné par l'idée d'une entreprise plus importante, celle de réfuter les innombrables erreurs de nos modernes historiens. Il laissa néanmoins de nombreux manuscrits sur son premier projet. Ces manuscrits furent recueillis, classés, complétés par MM. Martin et Monier. Ceux-ci ajoutèrent au travail rudimentaire de nombreuses notices sur les auteurs, élucidèrent les textes par de précieuses notes et en donnèrent la traduction. Il en résulta un ouvrage en trois volumes, intitulé : *Mélanges littéraires extraits des Pères Latins.* Nous n'en connaissons pas de plus intéressants et dont la lecture puisse être plus utile aux hommes de nos jours si étrangers aux choses religieuses. Il y a là pour eux tout un monde nouveau. Au point de vue littéraire, toute la chaîne de la littérature chrétienne depuis Tertullien jusqu'à saint Bernard s'y déroule sous les yeux dans toute sa beauté, son originalité, sa variété, sa grâce, sa vigueur, et surtout avec ce caractère qui n'appartient qu'à elle seule, de ne jamais poursuivre l'art pour l'art, mais de se proposer toujours un noble but, le relèvement de

l'humanité vers Dieu. Au point de vue religieux, moral, politique, social, l'intérêt et le profit ne sont pas moindres; car on trouve dans ce recueil un enseignement religieux très-étendu et fort solide, et, ensuite, le redressement d'un grand nombre de ces idées fausses qui sont partout en circulation et qui, envahissant les intelligences, y opèrent une incroyable cécité. Je suis tenté de croire qu'il y a peu de livres d'apologétique moderne qui soient capables de produire une impression plus salutaire que cette mosaïque de lambeaux antiques sans lien apparent, mais formant en réalité un ensemble lumineux et un faisceau de preuves qui subjuguent facilement l'esprit.

C'est dans cette collection élaborée avec tant de conscience et de savoir que MM. Martin et Monier ont fait un nouveau triage pour en tirer leurs classiques chrétiens.

Je n'hésite pas à dire que leur choix n'est pas moins une œuvre d'expérience que de goût. On sent à toutes les pages des hommes du métier. Ainsi tout y est parfaitement gradué, non-seulement pour le syle et la difficulté littéraire, mais aussi — ce qui n'importait pas moins et a peut-être été trop perdu de vue dans d'autres recueils, — pour les idées qui ne doivent point être présentées indifféremment aux intelligences et ont besoin, par conséquent, de n'arriver qu'à leur heure, c'est-à-dire en harmonie avec le développement progressif des esprits dont elles doivent être la nourriture. Il est évident, en effet, que toutes celles qu'ils reçoivent prématurément, ils ne peuvent ni les saisir ni se les assimiler. Rien dans chacun des cinq volumes qui ne soit à la portée des éléves auxquels il est destiné.

Pour nous en convaincre, prenons le volume de cinquième.

Il se compose de narrations historiques, de traits biographiques pleins de charme et d'originalité, de descriptions intéressantes, de notions empruntées à l'histoire naturelle et doucement animées par la pensée religieuse, de leçons morales qui ne plongent pas trop profond, qui ne s'élèvent pas trop haut. Vingt-cinq auteurs y sont mis à contribution depuis saint Jérôme jusqu'à Pierre le Vénérable: Les difficultés ne sont pas abondantes; il ne le faudrait pas; mais tout est intelligible sans trop d'effort à des élèves de cinquième. Ajoutons que ce

volume est pour eux une excellente école de savoir et de vertu. Il n'est guère possible, s'ils s'en pénètrent véritablement, qu'ils ne commencent à acquérir cette lucidité d'intelligence et cette vigueur de volonté qui font si fort défaut de nos jours, sans lesquelles il n'y a pas d'hommes, et que le cours complet a pour but de conduire à un entier développement.

Ces observations, au sujet du volume de la cinquième, s'appliquent, dans une proportion croissante, à tous les autres. Ils suivent pas à pas le développement intellectuel et s'y adaptent. En rhétorique, le jeune homme est arrivé à l'âge adulte de l'esprit ; aussi ne lui ménage-t-on plus la lumière ; on ne craint plus de lui faire aborder les hauts problèmes de l'humanité, en religion, en philosophie, en histoire ; il les voit se dérouler tour à tour devant lui, s'élucider en un magnifique langage ; ses maîtres et ses guides, ce sont les plus grands génies du christianisme, Tertullien, saint Augustin, saint Jérôme, saint Bernard, etc. Les habiles compilateurs n'ont pas perdu de vue que la rhétorique est la classe de l'éloquence et ils lui ont ménagé une large place dans cette partie de leur recueil.

Chaque auteur a sa notice biographique ou littéraire dont les éléments sont presque toujours empruntés à nos écrivains modernes les plus célèbres. L'ensemble de ces notices ne forme rien moins qu'une excellente histoire de la littérature chrétienne pendant dix siècles.

Les textes sont accompagnés de courtes introductions, de rapides commentaires, d'éclaircissements et de notes philologiques et grammaticales qui en rendent l'étude plus facile et plus utile. Cette partie du travail pourrait être lue avec profit même par les hommes qui savent beaucoup.

F. Martin,

(*La fin au prochain numéro*). Chanoine de Belley.

DÉCRETS RELATIFS AU JUBILÉ.

Voici quelques nouveaux décrets pontificaux relatifs au Jubilé :

1° Ceux qui, depuis leur dernière confession, n'ont commis aucun péché mortel, ou qui, n'ayant commis que quelque

péché véniel, sont jugés par leur confesseur comme n'ayant pas à recevoir l'absolution, ont-ils besoin de recevoir l'absolution sacramentelle pour gagner les indulgences?

2° L'état de grâce est-il nécessairement requis pour gagner les indulgences concédées directement ou indirectement en faveur des défunts?

La Sacrée Congrégation des Indulgences a répondu :

A la première question : *Négativement.*

A la seconde : *Solution différée.*

Réponse du 20 août 1822.

Quand, pour gagner les indulgences, il y a une prière prescrite avec une fin déterminée, par exemple l'extirpation des hérésies, etc., faut-il que cette intention explicite soit exprimée chaque fois?

La Sacrée Congrégation des Indulgences a répondu *Négativement* le 22 février 1847.

Les prières pour gagner les indulgences n'étant pas spécialement désignées, restent à la volonté des fidèles; dans ce cas, on demande s'il suffit de réciter cinq fois le *Pater* et l'*Ave*, comme on a coutume de le faire dans la visite d'une Eglise ou d'un autel.

La Sacrée Congrégatiou des Indulgences a répondu, le 29 mai 1841 : « Les prières exigées dans les concessions d'indulgences pour l'accomplissement de l'intention du Souverain-Pontife, restent à la volonté de chacun des fidèles, excepté dans le cas où elles sont spécialement désignées. »

Les sourds-muets pourront-ils gagner les indulgences, incapables qu'ils sont de réciter les prières prescrites pour les gagner?

Réponse de la Sacrée Congrégation :

Comme pour gagner les indulgences on exige souvent, outre les autres conditions, des prières vocales, sur la demande de l'Eminentissime cardinal Santiago-Louis Brignole, protecteur du pieux Institut des Sourds-Muets, ainsi que de beaucoup

d'autres directeurs de cette sorte d'établissements, le doute suivant a été proposé par la Sacrée-Congrégation :

Les sourds-muets peuvent-ils, et de quelle manière, suppléer l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de réciter les prières prescrites pour gagner les indulgences ?

Ce point ayant été longuement discuté dans les réunions générales qui ont eu lieu au Vatican, le 16 février de cette année, les Eminentissimes Cardinaux, d'accord avec l'avis du consulteur, ont répondu :

« Le Saint-Père sera supplié de décréter : 1° Que si parmi les œuvres prescrites pour gagner une indulgence, se trouve la visite des églises, les sourds-muets sont obligés à cette visite, même quand ils ne peuvent qu'élever à Dieu leur esprit et leurs pieuses affections ; 2° Que si parmi les œuvres prescrites, il y a des prières publiques, les sourds-muets peuvent gagner les indulgences attachées à ces prières, pourvus qu'unis de corps aux autres fidèles qui prient dans le même lieu, ils élèvent également leur esprit à Dieu avec les pieuses affections de leur cœur ; 3° Que s'il s'agit de prières privées, les confesseurs des sourds-muets peuvent changer ces prières en d'autres œuvres pieuses manifestées de quelque manière, selon qu'ils le jugeront convenable dans le Seigneur. »

Ces résolutions ayant été proposées à Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX, dans l'audience du 15 mars de cette année, Sa Sainteté les a approuvées et a disposé qu'elles seraient publiées au moyen d'un décret général.

Donné à Rome, dans la Secrétairerie de la même Congrégation, le 15 mars 1852.

Les prières déjà obligatoires, par exemple la récitation des heures canoniques, suffisent-elles pour les prières prescrites par le Souverain-Pontife pour gagner l'indulgence plénière ?

La Sacrée Congrégation des Indulgences a répondu, le 7 mars 1771, *Négativement.*

1° Les personnes qui n'ont pas reçu l'absolution parce qu'on la leur a différée, sont-elles obligées de recommencer les œuvres qu'elles ont accomplies dans le temps du Jubilé ?

2° Ceux qui se disposent à gagner les indulgences et qui, pour s'occuper de leurs affaires, sont obligés de quitter la maison et le lieu qu'ils habitent, et de rester deux ou trois jours dans un autre lieu, peuvent-ils accomplir dans ce lieu les œuvres prescrites pour le Jubilé ?

Réponses :

Au premier point : *Elles ne sont pas obligées de recommencer les œuvres prescrites et déjà accomplies.*

Au second point : *On peut les accomplir hors du lieu de son domicile.*

Donnée dans la Sacrée-Congrégation des Indulgences, le 28 novembre 1759.

LE CURÉ DE VILLAGE.

I

Quel est ce beau vieillard, aux vêtements de deuil,
Qu'un bienveillant respect salue à chaque seuil ?
Son pas semble fléchir sous le fardeau de l'âge...
— C'est le prêtre du Christ, le curé du village,
Le pasteur vigilant d'un bien pauvre troupeau,
L'étoile directrice et l'âme du hameau !
Ses cheveux argentés tombent sur ses épaules,
Comme de blancs frimas sur la tête des saules ;
Les longs plis de sa robe et ses pieds sont poudreux ;
Un bâton le soutient sur l'étroit chemin creux,
C'est sa crosse d'apôtre ; un pur reflet de l'âme,
Illuminant ses traits de sa secrète flamme,
Y mêle la douceur avec la gravité ;
Son cœur vient d'étancher sa soif de charité
Et, riche de bonheur, l'avare solitaire
Va cacher son trésor dans son cher presbytère !

Son toit, près de l'église, à l'abri de la tour,
Semble, au soleil levant, sourire à son retour ;
Une vigne, où bourdonne un éternel cantique,
Encadre de festons sa cellule rustique
Dont un rayon furtif dore l'austérité ;
Seuls, pour en réchauffer la froide nudité,
Un beau Christ expirant, confident de sa peine,
Penche son front jauni sur une croix d'ébène
Et, sur la table épars, ses fidèles amis,
Ses livres préférés reposent endormis ;
Dans son foyer désert qui rarement s'allume,
Nul tison, sous la cendre, en l'attendant, ne fume ;

Mais la fenêtre ouverte, à travers l'oranger
Qui l'égaie au midi, laisse voir son verger
Dont les fleurs, au printemps, nourrissent ses abeilles
Et les fruits, en automne, emplissent ses corbeilles.

Eh ! que lui font, à lui, le faste et la splendeur ?
La noblesse de l'âme est sa seule grandeur ;
S'il fait, de son peu d'or, deux parts qu'il égalise,
L'une est pour l'indigent, l'autre pour son église !
Il dérobe aux regards ses vertus, son savoir ;
Il n'a qu'un but : le Ciel ! qu'une loi : son devoir !
Et Dieu seul, qui connaît le fardeau du message,
Connaît aussi l'obscur dévouement de ce sage.

Voici son pauvre temple où l'indiscret pinson,
Par les vitraux brisés, pénètre sans façon ;
Le parvis est ouvert ; entrons, c'est jour de fête :
Ainsi qu'un champ d'épis courbés par la tempête
Le peuple est prosterné ; l'instant est solennel ;
Tous les chants ont cessé, le prêtre, à l'Eternel,
Offre pour ses enfants l'auguste sacrifice.
De ses tremblantes mains, élevant le calice,
Il prononce ces mots que disait le Sauveur
Aux Douze recueillant sa suprême faveur :
« Partagez entre vous le pain de l'espérance,
« Prenez, buvez le vin de nouvelle alliance,
« Car ce pain, c'est ma chair, car ce vin, c'est mon sang
« Qui doit régénérer le monde agonisant ;
« En mémoire de moi, que ce divin mystère,
« Par vous se perpétue à jamais sur la terre,
« Et ceux qui recevront mon corps avec la foi
« Auront l'éternité bienheureuse avec moi ! »

Mais où le serviteur grandit, se transfigure,
Et semble d'un archange avoir pris l'envergure,
C'est quand parmi les siens l'impitoyable sort
A choisi froidement une proie à la mort !...
Regardez !... Il est là, dans une chambre nue,
Il prie, en attendant que l'heure soit venue.
Les tremblantes clartés d'un funèbre flambeau
N'éclairent qu'à demi le sublime tableau ;
Le prêtre offre au mourant qui va quitter la terre
Les consolants secours de son saint ministère ;
Il assiste, courbé sur un maigre grabat,
Aux derniers soubresauts du terrible combat ;
C'est une lutte à mort !... Brisé par l'insomnie,
Il voit que sur le front du vaincu, l'agonie,
En imprimant son pied, fait rouler la sueur.....
Saisissant de l'esprit la dernière lueur,

Quand un calme apparent semble apaiser la fièvre,
Il parle au moribond ; de sa brûlante lèvre
Il approche la croix où le divin Sauveur,
Du supplice et du fiel connut l'âpre saveur ;
Il dit que l'existence est une rude épreuve,
Une coupe fragile où notre âme s'abreuve
Pour y puiser la force ou bien l'énervement ;
Que pour qui s'enivra de fol égarement,
Dieu fit le repentir, le pardon, l'espérance ;
Que la mort, après tout, n'est qu'une délivrance
Et qu'un seul cri du cœur peut nous ouvrir le Ciel !
A la sombre amertume, il mêle ainsi le miel :
« Allez, frère, dit-il, en montrant de sa droite
« L'azur tout étoilé par la fenêtre étroite ;
« Allez, je vous absous ! Vous ne souffrirez plus ;
« Vous avez mérité le bonheur des élus ! »
Puis, afin d'écarter toute pensée amère,
Il promet d'avoir soin des enfants, de la mère
Qui pleurent en silence autour de l'âtre éteint,
Et quand tout va finir, que le but est atteint,
Il prononce à genoux les suprêmes prières,
Reçoit le dernier souffle... abaisse les paupières...
Et bientôt, entouré de la famille en deuil,
Il escorte, en pleurant, le modeste cercueil !...

Ah ! quand on pense alors que la sauvage insulte
Poursuit, jusqu'à l'autel, le prêtre du vrai culte ;
Que notre indifférence, à chaque heure du jour,
Fait pâlir son espoir et saigner son amour ;
Que toutes ses brebis, volontaires victimes,
N'écoutent plus sa voix et courent aux abîmes...
On se sent pris pour lui d'amer accablement,
Et puis on se demande, en soi-même, comment
Il n'assiste pas seul, les bras croisés, dans l'ombre,
A l'engloutissement du navire qui sombre.
Tel, lorsque la tempête a brisé son effort,
Le pilote vaincu s'abandonne à son sort !...
Il pousse un dernier cri !... la terrible tourmente
Répond seule en hurlant à son cri d'épouvante !
Il sent que, sous ses pieds, le gouffre va s'ouvrir...
Il se signe en silence et s'apprête à mourir !...

Mais non ! le prêtre marche au but, malgré l'orage.
Il se venge... en priant pour celui qui l'outrage.
Quand le soleil d'été fait chanter les grillons,
Il bénit les épis mûris sur les sillons
Et rend grâces à Dieu, le Père qui convie
Sa famille innombrable au banquet de la vie ;
Lorsque le sombre hiver fait pulluler les maux,
Que le froid et la faim désolent les hameaux,

L'aumône, à son appel, docile et fécondée,
Ruisselle dans ses mains comme une large ondée;
Alors, la joie au cœur, donnant la liberté
Au souffle contenu d'ardente charité
Qui l'inspire et l'anime, il chasse la misère
Des foyers en détresse où, fatal garnisaire,
Elle s'était assise; aux enfants éplorés,
Il apporte du miel et de beaux fruits dorés;
A la mère affaiblie, au père sans ouvrage,
Il dit les mots du cœur qui donnent du courage,
Tant ils sont imprégnés de persuasion;
Puis, dans sa main, qui serre avec effusion
Celle de l'artisan, se grave alors l'empreinte
De l'obole qu'il glisse au milieu de l'étreinte,
Pour que le pauvre au moins n'en puisse pas rougir,
Et quand le malheureux, confondu, peut agir,
Qu'il veut crier : Merci! bénir et rendre grâce,
Il interroge en vain les sentiers et l'espace...
L'apôtre a disparu!... D'autres infortunés
Peuvent, en l'attendant, se croire abandonnés;
(Le doute est si facile à qui souffre en silence),
Que malgré son amour, ses soins, sa vigilance,
Le pasteur craint encor, parmi son cher troupeau,
Les ravages mortels du ténébreux fléau,
Et son rôle sublime, au seuil de la chaumière,
Se résume en deux mots : Providence et Lumière!...

E. Le Goux.

(*La fin au prochain numéro*).

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LE REGARD DU PAPE

Nous touchons aux derniers mois de l'année jubilaire : sur toute la terre, dans les mille provinces de l'Eglise catholique, qu'on appelle des diocèses, dans ces provinces futures qui ne sont encore que des missions, et dans les provinces autrefois perdues que l'Eglise reconquiert peu à peu, les supplications se sont élevées vers Dieu, les œuvres de piété et de charité se sont accomplies, il y a eu de magnifiques manifestations de pénitence et de foi, des conversions nombreuses, des retours inattendus, et maintenant encore les saints exercices se poursuivent; maintenant surtout, les pèlerins prennent en nombre de plus en plus grand la route vers la Ville éternelle, qui est le centre du catholicisme, et se rendent au Vatican, où ils trouvent la sentinelle attentive qui veille aux intérêts de l'Eglise universelle, la voix intrépide et infatigable qui dénonce l'injustice et le crime, qui encourage le bien, qui enseigne la vérité, le successeur de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, le Pontife infaillible dans la doctrine qu'il oppose comme un inébranlable roc aux entreprises de l'erreur et des passions.

Nous avons entendu cette voix s'adressant aux pèlerins du diocèse de Laval, puis aux pèlerins venus de la Belgique; elle vient de se faire entendre encore aux pèlerins de la Franche-Comté et aux pèlerins de la Bretagne : à tous elle dit des paroles opportunes, et, par eux, c'est au monde entier qu'elle s'adresse, et nulle parole ne mérite d'être mieux écoutée, — même au point de vue humain,

— car elle est celle d'un vieillard expérimenté qui a vu passer les révolutions devant lui, celle d'un Pontife qui est, plus que personne, par les évêques, par ses envoyés, par les milliers de visiteurs qui lui arrivent de toutes les parties du monde, en position de connaître les divers mouvements qui agitent l'humanité et la situation des âmes et des esprits.

Or Pie IX, qui gémit sur les épreuves de l'Eglise, et qui recommande à tous la prière et la pénitence, Pie IX recommande aussi la confiance, et se plaît à faire entrevoir à ceux qui l'écoutent les magnifiques et consolantes perspectives d'un meilleur avenir et d'un avenir prochain.

N'en doutons pas, c'est que le regard de ce Patriarche qui se trouve placé, comme l'antique Noé, entre les temps anciens et les temps nouveaux, aperçoit des signes de résurrection, là où d'autres ne voient encore que des cadavres et des ossements desséchés, c'est qu'il voit déjà se gonfler et germer dans la terre le grain qu'y a jeté le père de famille, et que, devançant les mois et les années, il contemple déjà dans tout son épanouissement la merveilleuse moisson que préparent les épreuves actuelles, pluie fécondante et soleil vivifiant dont la semence a besoin pour se transformer en luxuriants épis.

Suivons un moment ce regard de Pie IX, et voyons si l'auguste Pontife n'a pas raison, en effet, de recommander la confiance au milieu des épreuves.

L'Allemagne, enorgueillie de ses victoires et aspirant à dominer les âmes aussi bien que les corps, cherche à étouffer le catholicisme ou à l'asservir à l'Etat; elle expulse les religieux et les religieuses; elle emprisonne les évêques, les exile et prétend les *destituer*; elle fabrique et fait exécuter des lois qui ne sont pas moins attentatoires à la justice naturelle qu'à la conscience chrétienne; mais que résultera-t-il de cette persécution? Les évêques préfè-

rent la prison et l'exil aux honneurs dont on entourerait leur lâcheté; le clergé se serre autour des évêques, les catholiques se réveillent, et l'œuvre de l'unification allemande se trouve gravement compromise du coup. *Nous n'irons pas à Canossa*! a dit le prince de Bismark; Napoléon Ier non plus n'y a pas été, mais il a été à Sainte-Hélène.

La Suisse, dont les petits tyrans libéraux reçoivent le mot d'ordre de Berlin, expulse aussi les religieux et les religieuses; elle prend de force les églises qui appartiennent aux catholiques; elle chasse les prêtres fidèles pour les remplacer par des intrus dont la conduite déshonore même leurs protecteurs, et elle accueille les révolutionnaires et les prêtres tarés de tous les pays. Les populations catholiques restent fidèles; elles laissent aux intrus les églises qu'ils ont volées et prient Dieu dans des granges. C'est déjà la défaite du schisme et de l'hérésie; heureuse la Suisse si elle échappe aux conséquences des doctrines et des actes des persécuteurs de Berne et de Genève!

L'Italie officielle reste ennemie de l'Eglise et court à Milan se jeter sous le joug de l'Allemagne; mais la vraie Italie, l'Italie catholique, elle aussi, se réveille, comme on vient de le voir au Congrès de Florence, comme on le voit dans toutes les œuvres de foi et de charité qui s'y développent merveilleusement.

La Révolution croyait s'être à tout jamais emparée de l'Espagne, et voici qu'un jeune roi, qui veut combattre avant tout pour les droits de Dieu, rend à l'Eglise sa pleine liberté dans les provinces soumises à son autorité, tandis que le gouvernement qui est maître du reste de l'Espagne se voit lui-même obligé, malgré son esprit peu favorable à la religion, de rester en bons termes avec le Saint-Siége et de négocier avec lui pour obtenir des modifications au Concordat, qu'il aurait bien voulu tenir pour non avenu et abrogé. C'est que le peuple espagnol a

gardé sa foi, et il en impose encore, malgré tant de révolutions, aux gouvernements libres-penseurs que les événements ont placés à sa tête.

En Angleterre, où il a rétabli, il y a vingt-cinq ans, la hiérarchie catholique, Pie IX voit les progrès du catholicisme devenir de plus en plus marqués ; en Hollande, où la hiérarchie a été aussi rétablie par lui à la même époque, il voit un gouvernement protestant plein de respect pour les droits de l'Eglise, et reconnaissant qu'il n'a rien à redouter des populations catholiques, qui sont à la fois les plus tranquilles et les plus fidèles.

La Russie continue ses persécutions hypocrites ou violentes ; c'est de ce côté que le Saint-Père éprouve le moins de consolations ; mais, par compensation, il voit la Turquie, embarrassée par l'insurrection de l'Herzégovine, revenir, — forcément ou non — à de meilleurs sentiments et disposée à respecter les droits des Arméniens restés fidèles.

En Grèce, la hiérarchie se rétablit : au lieu d'un vicaire apostolique, c'est un archevêque qui vient d'être nommé à Athènes, et le catholicisme reprend une position officielle dans ces contrées où le schisme dominait exclusivement depuis des siècles.

Le Canada et les Etats-Unis ne donnent que des consolations au Saint-Père : là le catholicisme fait de continuels progrès, et il ne se passe pas dix ans sans qu'il soit nécessaire d'y établir de nouvelles circonscriptions diocésaines, signes et témoignages des conquêtes de l'Eglise.

Le Brésil, gouverné par des francs-maçons, ne présentait plus que des sujets de tristesse : deux évêques et plusieurs prêtres éminents emprisonnés, la franc-maçonnerie triomphante, les insultes prodiguées au clergé, les outrages même aux sœurs de charité, tel était le spectacle qu'il offrait. Le ministère est tombé sous la réprobation

publique. Peut-être les nouveaux ministres ne sont-ils pas meilleurs catholiques que les précédents; mais l'opinion leur impose une conduite moins violente, et, pour conserver le pouvoir, ils se sentent obligés d'agir autrement. Les deux évêques emprisonnés ont été *amnistiés* par l'Empereur, qui aurait pu mieux faire, puisqu'il n'y a point de grâce à accorder, là où il n'y a qu'une injustice à réparer; la persécution cesse : elle aura contribué à ranimer aussi les catholiques du Brésil, qui s'endormaient dans un trop grand relâchement, et à faire mieux connaître cette secte maçonnique, dont le langage libéral ne peut plus masquer le caractère despotique et irréligieux.

Pour le moment, les républiques espagnoles sont en bons rapports avec le Saint-Siége, à l'exception du Mexique, où sévit la persécution, et du Vénézuéla, où le président Guzman Blanco, qui a exilé l'archevêque de Caracas, cherche à établir une église schismatique. Si l'assassinat du président Garcia Moreno a rempli d'amertume le cœur de Pie IX, il a dévoilé une fois de plus les sinistres desseins de la maçonnerie, et l'on a au moins la consolation de voir que le successeur de ce grand homme trouve dans les dispositions de la nation et de l'armée l'appui nécessaire pour en continuer l'œuvre.

Ne quittons pas cette glorieuse figure de Garcia Moreno, sans la contempler encore un instant. On connaît maintenant le texte d'une lettre que le président de la république de l'Equateur adressait au Saint-Père aussitôt après sa réélection :

« J'implore votre bénédiction apostolique, ô très-Saint-Père, écrivait-il, ayant été, sans que je l'aie mérité, réélu pour gouverner pendant six nouvelles années cette république catholique. Bien que cette nouvelle période ne commence que le 30 août, jour où je prêterai le serment constitutionnel, et qu'alors seulement il sera de mon devoir d'en donner officiellement connaissance à

Votre Sainteté, je veux cependant dès aujourd'hui lui faire part de ma réélection, afin d'obtenir du ciel la force et les lumières dont j'ai besoin plus que tout autre pour rester le fils dévoué de notre Rédempteur et l'obéissant serviteur de son Vicaire infaillible.

« Aujourd'hui que les Loges des pays voisins, à l'instigation de l'Allemagne, vomissent contre moi toutes sortes d'injures atroces et d'affreuses calomnies, se procurant en secret les moyens de m'assassiner, j'ai plus que jamais besoin de la protection divine pour vivre et pour mourir en défendant notre sainte religion et cette chère république que Dieu m'a donné à gouverner.

« Quel bonheur pour moi, Très-Saint Père, que celui d'être détesté et calomnié pour l'amour de notre divin Rédempteur; quelle immense félicité ce serait pour moi si votre bénédition m'obtenait du Ciel la grâce de verser mon sang pour celui qui, étant Dieu, a voulu verser le sien en s'immolant pour nous sur la croix! »

Il est inutile de faire remarquer l'héroïsme sublime de ce vœu d'un vrai chrétien : don Garcia Moreno méritait la glorieuse couronne du martyre, il l'a obtenue, et il restera, dans ce temps, le modèle, il deviendra peut-être le patron des chefs d'Etat qui veulent être chrétiens et gouverner en chrétiens.

Nous le répétons, l'assassinat du président de l'Equateur a rempli d'amertume le cœur de Pie IX, mais le grand Pape sait que les triomphes de l'Eglise s'achètent par les épreuves et par le martyre, et son regard, pénétrant dans l'avenir, voit sans doute une magnifique légion de chefs d'Etat chrétiens se former à l'exemple de Garcia Moreno : ce sera le salut de la société, et le triomphe de l'Evangile par toute la terre.

Nous ne nous arrêterons pas aujourd'hui au spectacle si consolant qu'offre la France, avec ces œuvres de foi et de charité qui se multiplient de toutes parts, avec la fon-

dation de ces Universités catholiques qui permettent d'entrevoir la résurrection religieuse et la prochaine régénération morale et intellectuelle de notre pays, avec ces pèlerinages, enfin, qui rentrent dans nos mœurs, s'ils n'y étaient plus, et que ne fera point cesser la petite religion philosophique dont M. Thiers, dit-on, s'occupe en ce moment de confectionner la constitution.

Il est donc vrai que s'il y a bien des sujets de tristesse, il y a aussi bien des motifs d'espérance. L'arbre de l'Eglise n'est point mort. On a pu en abattre quelques branches, en souiller quelques fruits; le tronc résiste et reprend une vie plus vigoureuse; il pousse de nouveaux rameaux et de robustes branches qui se couvrent de fleurs et qui vont porter de savoureux fruits. La génération qui suivra celle-ci aura sans doute aussi ses épreuves et ses luttes, car les épreuves et la lutte sont la vie même de l'Eglise, — mais nous croyons que ses angoisses seront moins vives et ses joies plus nombreuses.

J. Chantrel.

LES PÈLERINS AU VATICAN

Pèlerins franc-comtois.

Les pèlerins franc-comtois, conduits par M. l'abbé Jeannin, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, ont eu l'honneur d'être reçus en audience solennelle par le Saint-Père, le dimanche 10 octobre, fête de la Maternité de la sainte Vierge.

M. l'abbé Jeannin a lu l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Les pèlerins franc-comtois que vous voyez réunis autour de votre trône sacré et au nom desquels je suis heureux de porter la parole, se font gloire de compter parmi les enfants les plus soumis de votre Sainteté et les serviteurs les plus dévoués du Siége apostolique. C'est pour exprimer leurs sentiments de respectueuse af-

fection pour votre personne sacrée, et de docilité parfaite et entière envers la sainte Eglise qu'ils ont quitté leurs travaux et leurs chères montagnes; et tous les catholiques de la Franche-Comté les accompagnent de leurs vœux et de leurs prières aux pieds de l'auguste représentant de Dieu sur la terre.

Notre Père est dans les larmes; il est bien juste que nous venions lui apporter notre tribut de consolations. Le plus doux et le plus miséricordieux des Pontifes est victime de violences et d'injustices sans exemple dans l'histoire; nous regardons comme un devoir de protester contre ces violences et ces injustices; et nous aimons à proclamer, en face de la révolution enivrée de son triomphe momentané, que l'auréole du malheur qui entoure le front de Pie IX dans sa prison du Vatican nous le fait apparaître plus grand et plus glorieux, et le rend plus digne de notre amour et de notre respectueuse vénération.

Notre province, Très-Saint Père, s'est de tout temps fait remarquer par sa foi et son dévouement au Siége apostolique, comme le prouve cette vieille devise : *Fidèle à Dieu*, inscrite sur le fronton de ses monuments et dans les plis de son drapeau; et c'est sans doute ce qui lui a valu l'honneur de donner à l'Eglise un grand Pontife, dans la personne de Calixte II, de Bourgogne.

Malgré les efforts de l'impiété, la foi de nos ancêtres vit encore dans nos cœurs. Nous sentons le même amour pour l'Eglise et son auguste Chef. Au milieu de nos récents malheurs, lorsqu'un ennemi implacable foulait le sol de notre patrie, notre objectif était Rome, nos regards étaient tournés vers le Saint-Siége, et nos cœurs battaient à l'unisson de celui du Pontife bien-aimé, qui, oubliant ses propres épreuves, implorait pour nous, au milieu de l'abandon général, la clémence du vainqueur.

Très-Saint Père,

L'amour des Franc-Comtois n'est pas un amour stérile et purement spéculatif. Il entraîne une fidélité pleine et entière pour l'Eglise et une parfaite docilité aux enseignements qui émanent de cette chaire de vérité. Nous avons été nourris dans les pures doctrines du catholicisme par les Gerbet, les Gousset, les Doney et tant d'autres enfants illustres de la Franche-Comté, dont les noms et les travaux occuperont une des pages les plus glorieuses de l'histoire de l'Eglise. Formés par de tels maîtres, nous ne pouvons avoir pour règle de conduite que les enseignements du Siége apostolique. Aux sollicitations de l'erreur, aux perfides insinuations du

mensonge et de l'ennemi du bien, nous répondons constamment par le cri de guerre de nos vaillants guerriers : *Comtois, rends-toi !* — *Nenny, ma foy !*

Oui, Très-Saint Père, nous repousserons toujours avec énergie, comme nous l'avons fait par le passé, toutes les doctrines que le Saint-Siége réprouve. Nous repousserons tous ce libéralisme prétendu catholique que votre auguste parole a si souvent dénoncé, proscrit et condamné. Nous tenons à être catholiques tels que l'entend le Pape, docteur infaillible, et non tels que le voudraient certains esprits turbulents et indociles qui n'appartiennent plus à l'Eglise, du moment où ils se mettent en contradiction avec le Vicaire de Jésus-Christ.

Vous êtes pour nous, nous le proclamons bien haut, l'organe infaillible de la vérité. Ce que vous dites, nous le croyons ; ce que vous commandez, nous l'observons ; ce que vous défendez, nous l'abhorrons ; ce que vous définissez, nous le croyons de cœur et nous le confessons de bouche.

Très-Saint Père,

Nous vous remercions de ne pas avoir laissé longtemps dans le veuvage notre église de Besançon et nous sollicitons une bénédiction spéciale pour le nouvel archevêque que votre sollicitude paternelle nous a donné. Je suis heureux d'avoir été chargé par S. G. Mgr Paulinier de déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de sa vénération filiale.

Je prie Votre Sainteté d'agréer cette faible offrande des membres du pèlerinage franc-comtois unis aux jeunes gens du cercle de l'Immaculée-Conception de Besançon. C'est une plume d'or qu'ils destinent à Pie IX, en sa qualité de docteur infaillible. Elle convient merveilleusement à l'auguste main qui a signé le *Syllabus*, dont la publication a sauvé le monde chrétien de la plus perfide et de la plus dangereuse de toutes les erreurs.

Bénissez-nous, Très-Saint Père ; votre bénédiction sera pour nous un gage de salut. Enfin, daignez adresser à vos enfants, prosternés à vos pieds, quelques-unes de ces paroles qui encouragent et fortifient. Ce sera le plus précieux souvenir de notre pèlerinage à la Ville Eternelle.

Le Saint-Père a répondu (1) :

Grand et admirable est le mouvement catholique qui se

(1) Traduction du *Journal de Florence.*

produit en ces temps en France, mes très-chers fils, car la plus grande partie de cette nation est animée de l'esprit de foi et se montre ouvertement chrétienne. Quant à vous, vous participez à ce mouvement catholique d'une façon noble, franche et énergique; votre désir est de vous tenir de plus en plus unis à ce centre de la vérité, au Saint-Siége de Rome.

Les ennemis de la religion voient avec terreur cette union et cette concorde, car ils frémissent avec Satan et ses suppôts à la seule idée de voir les peuples devenir catholiques, apostoliques et romains.

Mais laissons les sectateurs de Satan dévorer à leur aise leur rage, et allons de l'avant, en nous remettant entièrement entre les mains de Dieu, qui nous guide et nous soutient.

J'admire, je le répète, cette transformation de la France et je m'en réjouis. J'admire ses pèlerinages édifiants, l'assiduité avec laquelle on y approche des sacrements, les œuvres de charité qui s'y multiplient; j'admire enfin tout ce qui s'y fait de grand en faveur de la religion. Mais j'admire bien plus encore la miséricorde et la bonté de Dieu envers vous. Ce Dieu a voulu récompenser tout de suite votre piété, pour la confusion des hommes trop timides et surtout de ses ennemis.

Qui ne sait que la France a passé en ces derniers temps par de dures épreuves? Je ne ferai pas ici l'histoire des grands maux qui ont pesé sur vous. Tout le monde les connaît et tout le monde a plaint votre situation. Vous qui en avez fait l'épreuve, vous savez mieux que tout autre combien le fardeau était pesant. Mais si vous le savez, si tout le monde le sait, Dieu surtout connaissait votre situation. Il a vu votre affliction, et avant même de mettre complètement fin à vos malheurs, il a voulu vous donner un gage extérieur de l'amour paternel qu'il a pour vous.

Je ne dirai pas seulement, mes chers fils, que Dieu a écouté les prières que vous lui avez adressées dans les temples ; qu'il a, en Père rempli de tendresse, étendu les bras pour vous serrer contre son cœur et remplir vos âmes d'une vraie consolation, d'une force solide, inébranlable, constante; qu'il a béni vos pèlerinages et surtout vos œuvres de charité en faveur du pauvre, de l'infirme et de l'égaré. Non content de cela, Dieu a voulu montrer par des bienfaits que vos œuvres de justice et de sainteté sont montées vers son trône, comme un encens embaumé. N'est-il pas vrai qu'en ce moment le commerce est florissant en France, que les récoltes sont riches et luxuriantes en plusieurs provinces, que la monnaie sonnante circule abondamment dans vos contrées; tandis qu'ailleurs et spécialement ici, en Italie, elle disparaît, pour faire place à un autre monnaie qui ne rend d'autre son que le son produit par un grand amas de papier jeté avec violence sur une table dure ou sur le pavé ?

Je dirai donc et vous direz avec moi que ces actes publics de piété et de charité, ces pratiques religieuses, loin de mériter les sarcasmes des méchants et la désapprobation des faibles, touchent le cœur de Dieu en notre faveur, et le porte à nous consoler par la paix de l'esprit et même par l'abondance des biens terrestres. Oui, les actes d'humilité, loin d'avilir, élèvent : *Qui se humiliat, exaltabitur*. Et Jésus-Christ dit dans sa parobole : *Ascende superius*, à celui qui par humilité s'était placé au dernier rang.

Au contraire Jésus-Christ répète la sentence de condamnation aux perturbateurs de l'ordre public, et aux novateurs en matière de religion, à ceux qui parlent de religion sans en avoir l'autorité et qui voudraient diriger à leur gré la discipline et les dogmes mêmes de son Eglise : *Quomodo huc intrasti*, leur dit-il, *non habens vestem nuptialem?... Projicite eum in tenebras exteriores.*

On voit par là que l'humilité élève et que l'orgueil rend l'homme méprisable. L'homme humble charme ses semblables et plaît à Dieu, tandis que le superbe est un objet d'abomination pour lui-même et de mépris pour les hommes. Ne sont-ce pas les superbes qui troublent la société, qui ne souffrent aucune contradiction, et qui prêts à seconder les caprices de certains gouvernants, voudraient réduire l'Eglise à l'état de servante et d'esclave?

D'ailleurs l'homme vraiment chrétien connaît la fin que Dieu réserve à ces misérables gens. Laissez-moi rappeler un fait arrivé dans une des plus illustres villes d'Italie, que j'ai traversée dans ma jeunesse, me dirigeant ailleurs. Dans cette ville vivait un Italien incrédule, très-connu alors, connu encore aujourd'hui dans toute l'Italie et même hors d'Italie. Cet homme était ennemi de l'Eglise et ennemi des prêtres, dont il ne voulait *qu'un petit nombre*. De plus il voulait que les prêtres fussent *muets*, et n'importunassent pas les peuples par des prédications et des instructions. Selon lui, ils ne devaient pas inquiéter les consciences. Il écrivait et faisait imprimer ces paroles qu'un très-grand nombre d'Italiens se rappellent encore : *Que les prêtres soient en petit nombre et se tiennent tranquilles.*

Qu'arriva-t-il? Il arriva que Dieu l'appela; surpris par une violente maladie, le malheureux fut réduit à l'extrémité.

On s'empressa de courir à la recherche d'un prêtre qui pût assister l'infortuné aux derniers instants de sa vie. On trouva un prêtre très-connu dans la ville pour sa doctrine et sa vie exemplaire. Il courut à la maison du malade, gravit les escaliers en toute hâte, traversa les chambres qui précédaient celle du moribond; mais quand il s'approcha du chevet de son lit pour lui faire entendre des paroles de paix et prier Dieu d'user de mi-

séricorde envers lui, il ne trouva plus un moribond mais un cadavre déjà froid ! Cet incrédule ne put réaliser son désir de voir les prêtres réduits à un petit nombre, mais Dieu permit que le seul prêtre qui accourut pour soulager son âme devînt nécessairement *muet* et *tranquille* à son égard. C'est bien à lui qu'on peut appliquer cette divine sentence : *Quæretis me et non invenietis* (1).

Aujourd'hui l'impiété a progressé ; et non-seulement on voudrait que les ministres du sanctuaire fussent en petit nombre et muets, mais on désirerait qu'ils eussent disparu de la surface de la terre, et avec eux tout ce qui regarde la religion. Prétention vaine et insensée ! l'Eglise restera ainsi que ses ministres jusqu'à la consommation des siècles. De même que l'Eglise a résisté par le passé, de même elle résiste aujourd'hui et elle résistera à l'avenir. Mais nous devons coopérer à cette résistance par nos prières, afin d'obtenir la patience qui nous est nécessaire pour soutenir d'une façon méritoire les maux qui pèsent sur nous ; afin d'obtenir pour cette Eglise la paix que nous sollicitons de Dieu ; et afin d'obtenir même pour les ennemis de l'Eglise la lumière qui leur est nécessaire pour sortir des ténèbres épaisses dans lesquelles ils marchent : horrible nuit, au sein de laquelle ils ne craignent pas de railler les choses les plus saintes, comme les pharisiens raillaient Jésus-Christ : *Deridebant eum* !

Mais les incrédules meurent et l'Eglise reste pour le bonheur des hommes et pour la gloire de Dieu. Elle reste compagne inséparable de son époux céleste : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*.

Mon Dieu ! faites que tous vos enfants présents, et

(1) Il s'agit ici du poète tragique Alfieri, mort à Florence en 1803. Le jeune Mastaï-Ferretti (Pie IX), alors âgé de dix ans, se trouvait en ce moment de passage dans la capitale de la Toscane pour se rendre au collége de Volterre où il allait commencer ses études.

tous ceux qui sans nombre et semblables à eux sont répandus sur la surface du monde catholique, faites que tous restent constants dans le saint giron de l'Eglise que vous avez fondée, et dont vous êtes le gardien vigilant, le défenseur plein de force, et le chef inexpugnable. Daignez encore aujourd'hui renouveler votre bénédiction; qu'elle descende sur eux et les rende forts contre leurs ennemis, qu'elle les rende unis, serrés et fermes dans leurs saintes résolutions. Bénissez la France, relevez-la des désastres qui l'ont accablée, mais surtout conservez, augmentez développez la foi qui ennoblit toujours plus cette grande nation, et que cette foi la défende de tous les dangers qui pourraient la menacer.

Pèlerins bretons

Le 12 octobre, c'étaient les pèlerins venus de tous les diocèses de la Bretagne et particulièrement du diocèse de Nantes, sous la conduite de M. l'abbé Morel, vicaire général de ce diocèse, qui étaient reçus en audience par le Saint-Père, à qui M. l'abbé Morel a eu l'honneur de présenter l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Pendant ces jours, l'Eglise de Nantes chantera en l'honneur du saint Pontife qui fut son premier évêque :

Huc sede Petri fervidus advolat,
Quo sperata seges, Clarus apostolus,
Et fecunda Dei certat inertibus
Sulcis credere semina.

Plus de seize siècles se sont écoulés depuis que saint Clair, ardent apôtre, quittait ce sol sacré et abordait aux rives de l'Armorique, apportant à cette terre inculte, avec la bénédiction de Pierre, la semence féconde de la parole divine. Après seize siècles, Pierre toujours vivant et toujours fort donne encore aux Pontifes leur mission; c'est d'ici qu'ils partent et c'est ici qu'ils viennent successivement, quelques-uns mêmes des contrées les plus lointaines. Il

y a un an, l'éminent Pontife qui gouverne l'Eglise de Nantes, le successeur de Clair, déposait à vos pieds les vœux et les largesses de son peuple. Accueilli avec une tendresse toute paternelle, comblé de faveurs qui nous honorent, il vit maintenant de ces souvenirs qu'un cœur d'évêque n'oublie pas. Près de Pierre, se plaît-il à répéter souvent, j'ai senti grandir ma foi et augmenter mon amour pour la sainte Eglise et son auguste Chef; j'ai senti s'allumer en mon âme de plus ardents désirs de consacrer ma vie à labourer les sillons rebelles encore, afin d'y faire germer la semence féconde de la grâce. Pour encourager dans leurs pieux projets les pèlerins nantais, il nous disait il y a quelques semaines : « Heureux ceux « qui contempleront les traits de l'homme le plus vénérable de « notre temps, consacré par la triple auréole de la dignité, de la « sainteté et de la souffrance, le doux et invincible Pie IX, dont les « âges à venir rediront avec admiration les grandeurs, les vertus « et les épreuves... Avec quelle joie nous partirions de nouveau « pour ces plages lointaines, pour ces rives sacrées! Mais le devoir « nous enchaîne; il nous retient auprès du troupeau confié à nos « soins et à nos sollicitudes journalières. »

Hier, le père vous entretenait ainsi de sa famille; Il vous parlait de sa chère Eglise de Nantes, et Votre Sainteté, par les organes autorisés, lui a fait savoir qu'il avait reçu une brillante portion dans l'héritage du Seigneur. Aujourd'hui les enfants sont à vos pieds. Plus de soixante prêtres sont à leur tête. On les compterait par centaines si la voix du devoir ne les eût retenus. Ils viennent sur le tombeau des saints apôtres chanter le *Credo* qu'ont chanté toutes les générations, jurer fidélité au Siége apostolique, affirmer que la foi de Pierre est leur foi, la foi de leur Eglise, que ses doctrines sont leurs doctrines et qu'au besoin ils écriraient avec leur sang leur attachement à Pie IX. A leurs côtés ont pris place de vaillants champions de toutes les grandes et saintes causes. Auxiliaires puissants du prêtre, ils font partie de ce groupe que n'ont pas entamé les commotions sociales ni les sophismes modernes. Plusieurs appartiennent à ces comités catholiques, nés comme les croisades du moyen-âge d'une inspiration de la foi pour s'opposer à l'invasion des Barbares, protéger la croix du Christ et la venger des blasphèmes de l'impie. Sous une direction sage et zélée, la section des pèlerinages a pu à six reprises procurer à dix mille Nantais l'immense consolation de visiter Notre-Dame de Lourdes. Elle a conduit les pèlerins à Paray-le-Monial, à Sainte-Anne, si aimée, si vénérée des Bretons, au Mont-Saint-Michel, à Pontmain, à Rome enfin, où tant de bonheur nous était réservé.

Ce groupe représente toute une phalange, la phalange des pieux d'Israël qui récitent le *Credo* de l'Eglise romaine et n'acceptent ni les habiletés, ni les artifices d'une foi restreinte. Ils adhèrent au Pontife infaillible, aiment ce qu'il aime et condamnent ce qu'il condamne. Quelques-uns portent sur leurs poitrines la croix noblement conquise par leur attachement à Votre Auguste Personne et les services rendus à l'Eglise.

Enfin Votre Sainteté peut voir ces chrétiennes dont ni les fatigues ni les difficultés de la route n'ont pu arrêter la religieuse ardeur. C'est une partie de cette légion de femmes fortes qui ont pris à tâche de prouver à ce monde qu'étouffe l'atmosphère desséchante d'un froid égoïsme que le dévouement s'épanouit encore sous notre ciel et qu'on y connaît toujours la vertu du sacrifice. Elles ont lu ces pages dans lesquelles vous tracez si merveilleusement le rôle de la femme chrétienne à l'heure présente, et elles se sont mises à l'œuvre. Toutefois, cela ne suffisait pas à leurs aspirations : elles sont venues chercher sur vos lèvres inspirées, une parole qu'elles graveront profondément dans leurs cœurs et qui les soutiendra dans leur rude mission.

On nous a dit souvent, Très-Saint Père, que votre cœur était consolé quand il vous était donné de voir dans cette enceinte sacrée les nombreux chrétiens conduits par leur foi et leur amour s'incliner sous votre main paternelle. Vous disiez vous-même aux catholiques de Laval le bonheur que vous apportait leur visite. Alors nous sommes partis au nombre de cent quatre-vingt deux, presque tous enfants de Nantes et de la Bretagne. Quelques pèlerins appartenant à d'autres diocèses ont demandé à prendre place parmi nous, à se faire Bretons pour un mois, nous les avons accueillis avec empressement ; ici il n'y a que des frères, parce qu'il n'y a qu'un Père. Et tous, avant de prendre le chemin de la Ville Eternelle, nous avons écouté les battements de notre cœur, et il nous a semblé que nous pouvions sans témérité compter parmi vos fils les plus dévoués. Et maintenant nous voici à vos pieds.

Au roi dépossédé, dépouillé, nous apportons l'aumône de la piété filiale. L'année dernière, par les mains de son premier Pasteur, le diocèse de Nantes vous offrait cent dix mille francs ; l'opulence, la richesse, l'aisance, la pauvreté elle-même, tous avaient apporté leur offrande. Aujourd'hui, moins riches, mais non moins généreux, malgré les besoins qu'il a fallu soulager, nous remettons entre vos mains les cinquante-six mille francs, dont nous ont chargés nos frères de Nantes.

A Pierre, oracle infaillible de la vérité divine, nous apportons

notre vieille foi bretonne. On a dit qu'elle ressemblait au granit qu'on trouve sur nos rivages. En quittant Rome, saint Clair et les premiers apôtres de ces contrées apportèrent dans le pan de leur robe une parcelle du roc sur lequel a été établie l'Eglise, et c'est pour cela que la foi n'a pas failli. Nous croyons pouvoir vous dire que nous vous l'offrons dans sa pureté. Puisse-t-elle, fortifiée par la bénédiction du Père, résister toujours aux entraînements des doctrines malfaisantes.

Au Pontife prisonnier dans l'étroite enceinte d'un palais et d'un jardin, mais aussi à Celui dont la parole libre et forte atteint d'un pôle à l'autre et cause des insomnies aux puissances qui passent, nous apportons les hommages de cœurs profondément soumis et dévoués. En vain ils ont tracé autour de ce palais la ligne qui limite les frontières de notre empire, ce sceptre qu'ils croient brisé, nous le baisons avec amour et ses tronçons les font encore pâlir.

Ce trône qu'ils disent renversé, le monde l'entoure avec une vénération profonde et les rois de la terre lui envient ses promesses éternelles. Cette couronne qu'ils voulaient fouler aux pieds n'a jamais brillé d'un éclat plus merveilleux. Sur votre auguste front vos fils la comtemplent toujours et parfois les étincelles qui s'en échappent, semblables aux lueurs de la foudre, vont frapper ceux qui se disent les ouvriers de Satan et les couche dans la tombe où la honte les suit, où la honte les couvre aussitôt.

Très-Saint Père, vous êtes roi : le ciel le dit et la terre le proclame.

Au Père qui gémit sur les égarements de ses fils ingrats et révoltés, nous apportons toutes les tendresses de nos cœurs. — On vous aime dans nos religieuses contrées; le prêtre qui parle de l'Eglise, parle de Pie IX; — quand il passe à certaines heures dans les rangs pressés des fidèles, il tend la main pour le Pape-Roi. La mère chrétienne à son tour redit ce nom vénéré à ses enfants. — — Dans les agapes de famille on le répète encore et partout dans nos églises, nos communautés, dans nos associations on prie pour que vous voyiez le triomphe et l'exaltation de la sainte Eglise. Ah! laissez-nous répéter encore ce cri qui s'échappe de nos cœurs avec tant d'amour : Père des croyants, nous vous aimons, nous vous aimerons toujours.

Enfin, au Vicaire du Christ outragé, nous apportons plus que notre dévouement, nous lui offrons notre sang. La race des croisés n'est pas éteinte parmi nous; La Moricière, il est vrai, s'est endormi du sommeil des héros, et dans notre vieille basilique nantaise sa gloire gravée sur le marbre enfantera d'autres Machabées. Mais

Gédéon vit encore, et dans le sang du Cœur de Jésus sa vaillante épée se retrempait naguère. — Ici à l'ombre de ce trône, près des restes sacrés des martyrs, est tombé à côté de tant d'autres compagnons d'armes qui furent ses frères, et qui sont les nôtres, Guérin, le lévite devenu un moment soldat pour la plus sainte des causes. Nous prendrons un peu de cette poussière détrempée du sang de ces héros, et si dans nos veines nous sentions que le nôtre fût moins généreux un jour, cette relique nous rappellerait ce cri de la fidélité : *Moriamur et pro rege nostro.*

Très-Saint Père,

Ce langage, tous les cœurs ici présents le tiendraient à ma place. — J'ai été choisi pour parler en leur nom. Mes titres, je n'en connais qu'un. — Ni mon âge, ni ma science ne me donnerait ce droit; un autre eût parlé avec plus d'éloquence. Mais l'âge, mais la science, mais l'éloquence n'ont ici rien à faire : le cœur a seul des droits, et nos frères me pardonneront d'avoir la prétention d'aimer autant qu'ils peuvent aimer Celui dont la vue fera de ce jour un des plus beaux jours de ma vie.

Et maintenant, Très-Saint Père, bénissez vos enfants. Bénissez la France catholique encore. Bénissez notre chère Bretagne : il semble qu'elle a conquis un nouveau droit à votre amour depuis que vous avez revêtu de la pourpre romaine un de ses enfants, Mgr l'archevêque de Rennes. Bénissez l'Eglise de Nantes, la fille aînée du Cœur de Jésus, puisque la première, dans un moment de suprême détresse, elle fut consacrée à ce Cœur divin. Bénissez le Pontife qui la gouverne et qui voudrait être à notre place. J'ai vu si souvent son émotion, ses larmes quand il parlait de Pie IX! — Bénissez nos familles, et forts de cette bénédiction nous combattrons jusqu'au bout les bons combats du Seigneur.

Le Saint-Père a répondu :

Que de consolations Dieu nous envoie au milieu même des tristes événements qui nous assaillent! Quel bonheur que de voir s'accroître de jour en jour les phalanges de la grande armée qui doit soutenir les droits de l'Eglise contre ses adversaires! C'est là vraiment une grande consolation pour moi et pour tous les bons.

L'armée qui a été placée par l'ordre de Dieu sous mon

commandement ne porte pas entre ses mains des instruments fratricides et matériels de guerre; elle n'a d'autres armes et d'autres soutiens que la parole, l'exemple et la prière. Munis de ces armes, soutenus de la sorte, marchons toujours en avant : Dieu est avec nous. Nous ne viendrons jamais à un accord avec l'adversaire, parce que la lumière et les ténèbres, Jésus-Christ et Bélial, la vérité et l'erreur ne pourront jamais s'entendre. Ce n'est pas là le cas de la parabole de Jésus-Christ, dans laquelle il s'agit d'un roi qui déclare la guerre à ses ennemis, et qui s'aperçoit trop tard que ses forces restreintes ne sont peut-être pas suffisantes pour se mesurer avec celles de son adversaire. Ce roi se vit alors contraint à lui envoyer un parlementaire pour traiter de la paix : *Legationem mittens rogat ea quæ pacis sunt.* C'est à nous, au contraire, qu'on est venu, et on nous a fait des propositions et des exhortations à la paix. Nous avons reçu des émissaires officiels et des émissaires officieux. Mais la paix ne peut se conclure avec ceux qui s'obstinent toujours à suivre la même voie funeste.

Vous êtes heureux, vous qui avez choisi le rôle qui convient à une âme chrétienne, à une âme qui pense et qui se souvient qu'elle n'a pas été créée pour le monde, mais qu'elle est créée pour l'éternité.

Vous avez fait le bon choix, mes chers fils, et vous voulez rester toujours unis à Jésus-Christ, parce que, qui n'est pas uni à lui, qui ne marche pas avec lui, quelque chose que celui-là fasse, il se perd : *Qui non colligit mecum dispergit.* Vous êtes donc heureux, je le répète encore, vous qui avez été inspirés de Dieu pour faire partie de cette armée de combat qui présente exactement le véritable état de l'Eglise, qu'on nomme militante.

Vous, je le sais bien, vous avez été éprouvés de Dieu, éprouvés par le feu, éprouvés par l'eau : par le feu, sur les champs de bataille; par l'eau, avec les terribles oura-

gans. Le feu des batailles a porté chez vous la mort, le carnage; vous êtes sortis de ces épreuves, qui pour toute autre nation que la France bénie de Dieu auraient peut-être été irréparables. L'eau des ouragans a fait crouler en France bien des maisons, dévasté bien des campagnes. Aussi, en entendant la voix de Dieu, cette voix qui parlait au milieu des désastres et des tempêtes, vous vous êtes adressés à lui, vous lui avez consacré vos pensées, votre amour, vos œuvres, et vous lui avez dit : O Jésus, nous sommes avec vous, nous sommes vôtres; accueillez-nous et délivrez-nous du fléau.

Et Jésus-Christ, par le fait, a répondu comme il l'avait promis dans la parabole de la pauvre veuve, qui s'était présentée devant un juge indigne pour obtenir justice. Si un juge inique, dit Jésus-Christ, si un juge inique qui ne craint pas Dieu et dédaigne les hommes, ennuyé des instances réitérées de la veuve et pour se délivrer de ses importunités, finit par lui rendre justice, comment un tendre Père comme Dieu, ne fera-t-il point grâce à celui qui lui adresse des prières avec persévérance? Et il a levé sa main compatissante, et vous a réconfortés par toutes ces faveurs et tous ces bienfaits, que je rappelais l'autre jour aux bons pèlerins de la Franche-Comté, qui sont venus aussi me consoler par leur présence.

Aujourd'hui j'ajoute seulement, mes chers fils, que c'est à vous à persévérer avec l'aide de Dieu dans la voie où vous êtes entrés; car ce n'est que par la persévérance que nous pouvons mériter la couronne de la justice et de la béatitude immortelle. Et comment en serait-il autrement? Est-il possible que, tandis que de nos yeux nous voyons tant et tant de gens qui s'obstinent dans le mal, opprimant l'Eglise par tous les moyens que peuvent suggérer la violence et l'hypocrisie, est-il possible, dis-je, que nous ne mettions pas une égale persévérance à leur opposer l'union et la fermeté pour défendre les droits de Dieu,

de la religion et du Saint-Siége, et revendiquer pour l'Eglise elle-même toute la liberté qui lui est due? Mais que Dieu soit loué, tout cela vous le faites et je suis assuré que vous le ferez toujours, désireux comme vous l'êtes de ceindre votre front de cette couronne dont je vous ai parlé, et c'est ce que je demande au Seigneur.

Mon Dieu! souvenez-vous de vos miséricordes! Mon Dieu, vous voyez un peuple prosterné devant le trône de votre majesté infinie; souvenez-vous, mon Dieu, que la veuve de l'Evangile a enfin été écoutée, et que nous aussi nous désirons être écoutés. Qui représente aussi bien aujourd'hui cette veuve, si ce n'est pas l'Eglise votre épouse, qui, dans ces moments, vous dit : Je me suis présentée à la porte des nouveaux conquérants sacriléges, et je n'ai jamais pu obtenir justice; au contraire je n'ai trouvé que nouveaux refus, j'ai dû supporter de nouvelles pertes, et j'ai vu river les chaînes de ma servitude.

Ah! mon Dieu, cette femme céleste s'écrie devant le trône de votre justice : *Vindica me de adversario meo*! Mon Dieu et Seigneur, écoutez-la, et faites que votre justice s'appesantisse sur la tête de ses ennemis. Vous voyez un nouveau Goliath qui insulte votre peuple et votre Eglise; vous voyez les flatteurs qui le redoutent, et qui, pour cela, l'applaudissent; que ce Goliath soit terrassé par la main d'un nouveau David, et avec lui tous ses faux adulateurs. Punissez-les ou convertissez-les.

Mais bénissez vos enfants ici présents, bénissez la Bretagne et la France particulièrement; apportez dans les familles la concorde, l'union et la paix, paix avec eux et avec Jésus-Christ. Que votre bénédiction les accompagne toute leur vie, afin qu'ils soient dignes de chanter un jour votre gloire dans le Paradis.

LES PRIÈRES PUBLIQUES

On lit dans le *Journal officiel* du 20 octobre :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante à NN. SS. les archevêques et évêques :

Versailles, le 16 octobre 1875.

Monseigneur,

Le 22 juillet dernier, l'Assemblée nationale a adopté la résolution suivante :

« Art. 1er. — L'Assemblée nationale se prorogera du mercredi 4 août au jeudi 4 novembre 1875.

« Art. 4. Le premier dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et les temples pour appeler ses secours sur les travaux de l'Assemblée. »

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution des intentions de l'Assemblée nationale.

Votre Grandeur n'ignore pas que l'attention du ministre des cultes a été appelée sur la diversité des formules employées pour les prières publiques prescrites par l'article 8 du concordat.

Le Souverain-Pontife a pensé, comme le gouvernement, qu'il convenait de revenir à la formule *Domine, salvam fac Rempublicam*, adoptée en 1801, et suivie, depuis 1870, dans l'église de Saint-Louis des Français, à Rome, dans le diocèse de Paris et dans plusieurs autres diocèses. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Grandeur copie de la décision du Saint-Siége.

Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

H. WALLON.

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents des consistoires protestants et israélites.

La décision du Saint-Siége dont parle la circulaire ministérielle est datée du 9 octobre. En voici le texte :

DECRETUM

Gubernium Reipublicæ Galliæ, per suum in urbe legatum, huic

sanctæ sedi apostolicæ supplicia vota porrexit ut amodo reassumi valeat in omnibus Galliarum ecclesiis mos cantandi, post divina officia, versiculum *Domine salvam fac Republicam*, ad tramitem concessionis factæ in articulo VIII concordati anni 1801.

Sanctissimus vero Dominus noster, Pius Papa IX, hæc vota clementer excipiens, de speciali gratia, precibus benigne annuere dignatus est; mandavitque quod eadem dispositio, per præsens sacrorum rituum congregationis decretum nota fieret Rev. ordinariis diœcesanis enunciatæ ditionis, contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 9 octobris 1875.

Sign. : C. Ep. Ostien et Velitern., card. Patrizi,
S. R. C. præfectus.

Pro R. C. D. Placido Ralli, secretario;
Josephus Ciccolini, substitutus.

Nos lecteurs n'ont pas oublié le discours dans lequel un député sommait le ministre de prescrire aux évêques le chant du *Domine salvam fac republicam*. Les *Annales catholiques* ont, à cette occasion, établi la vérité des règles liturgiques, et montré qu'il fallait une décision du Souverain Pontife pour introduire dans l'office public une nouvelle formule de prière. Cette décision étant intervenue, l'affaire est terminée.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

La liberté de l'enseignement supérieur porte ses fruits : à Angers, on sera prêt vers le 15 novembre, à Paris, vers le 15 décembre; à Lille, tout se prépare; les catholiques de Lyon se mettent vivement à l'œuvre; le clergé du diocèse de Toulouse donne un exemple de générosité qui sera suivi, et qui l'a déjà été par celui de Cambrai et d'Arras; une Faculté théologique, dont les rudiments existaient déjà, va se constituer peu à peu à Poitiers : c'est un mouvement très-remarquable qui s'est déjà communiqué à l'Université d'État, obligée de faire de sérieux efforts pour ne pas succomber devant la concurrence; de sorte que la liberté de l'enseignement supérieur, acte de justice, et acte exigé par la liberté de la cons-

cience religieuse, contribue dès maintenant à relever l'enseignement de l'Etat, à le tirer de la torpeur dans laquelle il se mourait.

Il n'y a que ceux qui détestent le catholicisme et qui ne font semblant d'aimer la liberté que pour l'étouffer, qui puissent se plaindre d'une loi qui produit de si bons résultats, et menacent de l'annuler s'ils arrivaient au pouvoir. Au reste, c'est un hommage de plus rendu à la vérité catholique, puisque la libre pensée n'espère l'étouffer qu'en empêchant les catholiques d'enseigner librement leurs doctrines.

Aujourd'hui, nous nous contenterons de cette vue d'ensemble et de ces rapides indications, pour faire place à un remarquable article publié par le *Moniteur universel*, qui ne passe pas pour clérical, et qui apprécie comme il suit le réglement de la Faculté de droit d'Angers, que nos lecteurs ont eu sous les yeux.

J. Ch.

De toutes les Facultés ou universités libres dont la création prochaine était depuis quelque temps annoncée, c'est la Faculté de droit d'Angers qui se produit la première, qui la première se présente au public avec un programme arrêté et qui ouvre ainsi le débat sur les réformes que la liberté de l'enseignement supérieur peut amener, soit dans les études mêmes, soit dans la discipline. Prélat plein d'activité et de zèle, passionné pour les questions de science et d'instruction, Mgr Freppel était animé depuis longtemps déjà du désir de créer dans son diocèse un vaste établissement scientifique : il avait de longue main tracé ses plans, et l'on ne doit pas s'étonner qu'il se présente le premier dans la carrière. Ancien professeur de Sorbonne, il avait, d'ailleurs, de l'enseignement supérieur une expérience personnelle qui ne lui a pas été inutile, et dont il est infiniment curieux d'étudier les résultats dans le nouveau réglement de la Faculté libre de droit qui va s'ouvrir à Angers sous ses auspices.

Ce règlement ne touche, il est vrai, qu'aux questions de discipline, et aucun programme d'études n'y est encore annexé. Contentons-nous donc, pour le moment, de ce règlement, et

voyons en quoi il innove sur le régime des Facultés de l'Etat.

Ces innovations sont nombreuses, et nous ne nous en plaindrons pas. A quoi servirait, en effet, cette liberté si ardemment demandée par les uns, si ardemment combattue par les autres, si elle ne devait produire que des Facultés dont le plan aurait été exactement calqué sur celui des Facultés de l'Etat? On a parlé d'émulation, de concurrence nécessaire, utile pour l'Université elle-même, fort bien! Mais que ce soit dans la diversité; et l'on pourra d'autant mieux apprécier l'arbre aux fruits qu'il aura donnés.

Assurer plus efficacement l'assiduité des élèves aux cours, ainsi que le maintien de la discipline intérieure : voilà ce dont s'occupe d'abord le règlement de la Faculté d'Angers, comme tous les règlements analogues. Mais il y joint un certain nombre de mesures de surveillance à l'extérieur, qui sont une véritable innovation sur le régime très-libre des universités de l'Etat.

Quant aux moyens destinés à garantir l'assiduité aux cours, et à assurer l'efficacité de l'enseignement, ils consistent dans la défense de sortir avant la fin de la leçon, dans les questions que chaque professeur peut adresser séance tenante à ses élèves, dans des épreuves écrites trimestrielles, dans un concours annuel entre les élèves de la même année, et aussi dans l'obligation de justifier de son assiduité au cours de trimestre écoulé avant la prise d'une nouvelle inscription. Il n'en est pas ainsi, comme on sait, dans les Facultés de l'Etat, l'examen de fin d'année, examen exclusivement oral — sauf à la fin de la troisième année — étant l'unique épreuve à laquelles les élèves soient soumis.

Dans les universités de l'Etat, la liberté est le principe : chaque élève étudie à sa guise, et tout ce qu'on lui demande, c'est de faire preuve de science suffisante quand il se présente aux examens. A Angers, il en sera tout autrement; et l'on y continuera en quelque sorte le régime de l'enseignement secondaire; les interrogations, les devoirs écrits, les concours. Il n'est pas contestable que ce régime se prête moins que l'autre aux défaillances de certains élèves qui ne recouvrent un peu d'énergie studieuse qu'à la veille des examens, et n'apportent aux examens qu'un savoir improvisé et trop souvent insuffisant.

La discipline n'est pas seulement un élément d'ordre; on peut dire qu'elle est aussi un élément de science. Qu'attendre, en effet, scientifiquement de jeunes gens qui viennent apporter aux pieds de la chaire des professeurs, non le recueillement de l'étude, mais l'agitation de la place publique? Pour assurer cette discipline, le règlement d'Angers n'admet aux cours que les élèves inscrits et munis de leur carte. Quant aux étrangers, ils ne peuvent assister à ce cours qu'avec l'autorisation expresse du professeur. Est-ce à dire que les cours de la Faculté d'Angers cessent pour cela d'être publics, et faut-il leur en faire un reproche? Ce serait aller trop loin, et nous ne voyons là que l'application d'un principe qui existe dans les Facultés de l'Etat, et que celles-ci ont le tort de n'appliquer que quand des troubles graves se sont déjà produits. En réalité, les cours sont faits pour les étudiants; et nous ne voyons pas pourquoi l'Etat y admettrait d'autres personnes que les étudiants.

En résumé, quant à l'assiduité aux cours et quant à la discipline, le règlement d'Angers développe encore plus qu'il n'innove. Les Facultés d'Etat elles aussi ont une épreuve écrite, rien ne les empêche d'en avoir plusieurs : elles ont leurs cartes d'inscription, rien ne les empêche de s'en servir.

Mais où la Faculté d'Angers innove bien réellement, c'est en ce qui concerne la discipline à l'extérieur. Sorti du cours, l'étudiant n'est pas abandonné à lui-même. Il doit non-seulement faire connaître à la Faculté l'endroit où il loge, mais encore le nom et la profession des personnes chez lesquelles il loge : ces personnes doivent s'engager à tenir la main à ce qu'il soit rentré chaque soir à dix heures. Enfin, la croyance catholique étant une des conditions d'admission à la nouvelle Faculté d'Angers, les étudiants ont le devoir d'assister, les dimanches et fêtes, aux offices religieux de la paroisse, et de suivre les conférences religieuses qui auront lieu à certaines époques de l'année. De plus, à côté de l'externat, un régime d'internat pourra être établi sur la demande des familles.

Nous n'avons rien à dire en ce qui concerne l'accomplissement des devoirs religieux, conséquence du caractère exclusivement catholique de la Faculté libre d'Angers. Les catholiques y verront une satisfaction donnée à leurs vœux les plus

chers, et les libres-penseurs ne pourront y trouver à redire puisqu'il n'y a là que l'application pure et simple du grand principe de la liberté de conscience.

Trouverons-nous bien rigoureuses, comme l'a déjà fait un journal qui s'était cependant dès la première heure prononcé en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur, — trouverons-nous bien rigoureuses les mesures qui restreignent la liberté des étudiants en dehors de la Faculté? Nous avouons qu'à Paris certains spectacles donnés trop souvent par le quartier Latin nous en ôteraient l'envie. Si nous étions tentés de le faire, nous nous dirions que les plus illustres, les plus savantes écoles du gouvernement, l'Ecole polytechnique et l'Ecole normale, sont des internats où la liberté est encore moins grande que ne le sera l'externat de la nouvelle Faculté libre d'Angers.

L'Etat n'a pas à se plaindre de ce régime de sévérité, et la science n'y a rien perdu. Avons-nous le droit de nous en défier quand, à côté de l'intérêt de la science, il y a l'intérêt de la famille, qui peut y trouver également son compte?

En résumé, si l'on peut faire un reproche aux nouvelles Universités libres, ce n'est pas d'emmieller la coupe de la science. A ceux qui veulent venir à elles, elles disent hautement que le travail et la régularité de la vie sont les premiers devoirs qu'ells s'imposent; et un pareil programme ne sera pas inutile pour encourager l'Université elle-même dans l'application de certaines mesures qu'elle n'a pas à inventer, mais qu'elle a souvent mises en oubli.

Eugène Asse.

LA PERSÉCUTION EN SUISSE

Chaque jour de nouveaux actes montrent que les persécuteurs suisses restent fidèles aux injonctions du libéralisme incrédule et ne craignent pas d'étendre leurs mains même sur des prêtres qui n'appartiennent pas à leur nationalité. Ecoutons le récit du *Courrier de Genève*, qui nous fait connaître un nouvel acte de persécution, et aussi un généreux confesseur des droits de l'Eglise et de la conscience.

M. Pissot, curé de Meinier, est citoyen français ; il exerçait le saint ministère depuis plus de dix ans dans notre canton ; il a été vicaire à Notre-Dame d'abord, puis quelque temps curé intérimaire d'Hermance, et enfin, il était curé de Meinier depuis sept ans, jouissant de l'estime et de l'affection de toute la paroisse, comme l'ont prouvé les marques éclatantes de sympathie qu'il recueillait dimanche encore et au moment de la triste exécution de mardi.

M. Pissot, comme tous les autres curés, comme les maires des communes qui ont subi le même attentat que Meinier, a protesté contre le crochetage illégal de son église ; il l'a fait avec modération et a usé de son influence pour contenir la foule irritée. Pour cet acte auquel l'obligeaient sa conscience et son honneur de prêtre, le conseil d'Etat a prononcé contre lui un décret d'expulsion immédiate, faisant expier au *citoyen français* l'accomplissement du devoir du *prêtre.*

Voici le texte de l'arrêté d'expulsion :

Le Conseil d'Etat, vu les rapports en date de ce jour de M. Comte, secrétaire du département de l'intérieur et des cultes, et de M. Caille, commissaire de police, chargés, par arrêté du 1er octobre, de procéder à l'inventaire des objets du culte se trouvant dans un certain nombre d'églises, rapport constatant que le lundi 4 octobre M. Philippe-Claude Pissot, prêtre, résidant à Meinier, a refusé de leur livrer les clefs de l'église paroissiale dont il était détenteur pour y laisser procéder à cet inventaire ; qu'il a résisté au commisaire de police agissant dans l'exercice de ses fonctions, et a donné à la population, au nom d'une autorité non reconnue dans le canton, lecture d'une protestation de nature à exciter à la désobéissance aux lois ;

Vu l'article 28 de la loi du 9 février 1844 sur la police des étrangers, arrête :

Il est adjoint au prêtre Pissot (Philippe-Claude), né à Yvoire (Haute-Savoie), le 10 octobre 1836, actuellement domicilié à Meinier, de quitter immédiatement le territoire du canton.

M. le curé de Meinier répondit par cette protestation :

Messieurs,

C'est avec indignation que je me vois dans la nécessité de pro-

tester contre une spoliation et des spoliateurs. Je proteste contre vous, Messieurs, ici présents, qui vous associez à cet acte que l'avenir qualifiera. Je proteste contre la violation par l'Etat des traités, et j'ose dire des serments de 1815. C'est ici que nous verrons comment les nations protestantes gardent la foi jurée. Les traités de 1815 garantissent aux catholiques de cette paroisse une liberté égale à celle dont jouissent les paroisses de la Savoie; on trouve dans celles-ci une liberté entière en matière religieuse, et dans les malheureuses paroisses du canton, on ne rencontre que la spoliation de nos églises et la confiscation de nos libertés. La différence ou la cause de cette différence, je tiens à le constater publiquement et officiellement, elle est, elle réside tout entière dans la violation de la foi jurée par une république et une majorité protestante genevoise. Cette indignité et cet immoral mépris des serments, je les constate et je les flétris au nom des catholiques, au nom de cette paroisse, au nom de mon évêque, Mgr Mermillod, et au nom de ma charge pastorale, que je tiens non de l'Etat, mais de la seule véritable Eglise, l'Eglise catholique, l'Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Meinier, le 4 octobre 1875.

P. Pissot, *curé de Meinier*.

M. Pissot, croyant que le Conseil fédéral devrait nécessairement suspendre ce décret d'expulsion si peu motivé, comme il avait suspendu récemment celui de l'expulsion de trois étrangers dans le canton de Saint-Gall, faisait les démarches nécessaires pour obtenir cette justice par l'entremise de l'ambassadeur de sa nation et attendait paisiblement dans sa cure le résultat de ces démarches.

Cependant M. le curé n'était point sans crainte, les abords de sa cure étaient sans cesse gardés par des agents de police déguisés : M. le curé passait les jours et les nuits dans de terribles angoisses que ne pouvait calmer l'émouvant et admirable dévouement de ses paroissiens qui lui faisaient aussi jour et nuit une escorte d'honneur et de sympathie autant que de protection.

Le mardi, 12 octobre, deux prêtres de Genève, MM. les vicaires de Saint-Joseph, étaient allés le visiter dans cette prison anticipée. A l'heure de midi, ils allaient se mettre à table pour

un modeste repas, lorsqu'un roulement de voitures et des cliquetis d'armes se firent entendre.

C'était l'heure fatale. Un peloton de gendarmes, l'arme au bras, un peloton d'agents de police secrète arrivaient avee des serruriers et un commissaire de police, M. Duvillard. Celui-ci demande à parler à M. le curé de Meinier. M. le curé lui répond d'une fenêtre : Que voulez-vous ? — Le commissaire : Je viens faire exécuter le décret du conseil d'Etat. — M. le curé : Qui êtes-vous, quel est votre nom, quel est votre mandat ? — M. Duvillard décline ses titres et lit le décret d'expulsion, puis ajoute : Voulez-vous sortir ? — M. le curé : Non, je ne sors pas et je vous refuse l'entrée de mon domicile.

Après trois sommations, le commissaire ordonne aux serruriers de se mettre à l'œuvre. La foule qui peu à peu s'était amassée crie : Voilà le rossignol ! à bas les chevaliers du rossignol !

M. le curé, voyant crocheter sa porte, dit : Eh bien, je ne céderai qu'à la force et je veux que toute ma paroisse entende ma protestation. Il lit d'un ton ferme, mais calme, cette protestation où se révèle un si vif sentiment du devoir du prêtre dans la persécution comme dans la paix.

PROTESTATION AU MOMENT OÙ JE SUIS APPRÉHENDÉ AU CORPS.

Après la violation de mon église par la force armée, c'est aujourd'hui la violation de mon presbytère et de ma liberté. Je proteste encore contre le nouvel attentat sur ma personne et mon domicile.

Je proteste au nom de l'Eglise catholique, ma mère, au nom de Pie IX, le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au nom de Mgr Mermillod, notre évêque exilé, à qui la paroisse gardera amour, respect, et fidélité.

Je proteste au nom de cette paroisse dont l'honneur et la noble conduite sont au-dessus de tout éloge et de toute admiration. L'immense majorité m'a entouré depuis jeudi ; et dimanche, en me conduisant en masse à l'église, pour me protéger contre un coup de main éventuel, le peuple de Meinier m'a prouvé son respect et sa fidélité. Au nom même du principe démocratique et de l'indépendance communale, je devrais rester à Meinier, puisque la très-grande majorité me protége et m'acclame ; si je pars, c'est que la république dite libérale viole le principe même de la liberté et de la

république. L'Europe redira ce mépris des droits populaires, et répéterera avec enthousiasme : Honneur et trois fois honneur à la paroisse de Meinier !

Je proteste enfin, au nom de la France, dont je suis l'enfant et le citoyen. Un traité entre la France et la Suisse garantit le libre établissement des Français sur le territoire helvétique. Mes papiers sont en règle, j'ai payé mon permis de séjour, je n'ai violé aucune loi civile et politique, je n'ai fait qu'accomplir mon devoir de prêtre catholique, au nom de cette même religion catholique dont la liberté est garantie par les traités de 1815 violés aujourd'hui par l'Etat de Genève; c'est donc sans motif plausible et réel que je suis expulsé du canton de Genève.

Je proteste au nom des traités, et ici publiquement et officiellement, je demande et j'invoque la protection de la France.

Vivent les catholiques de Meinier !

Cette protestation a été entrecoupée plusieurs fois par les applaudissements de la foule : Bravo ! Vive M. le curé ! Vive l'Eglise ! Vive Mgr Mermillod !

Pendant ce temps, les serruriers n'ayant pu crocheter la serrure, avaient brisé la porte. M. Duvillard pénètre avec des agents dans la chambre de M. le curé, pendant que les gendarmes croisaient la baïonnette devant les habitants qui voulaient entrer à la cure.

M. le curé s'assied et déclare encore qu'il ne cédera qu'à la force. M. Duvillard lui dit : Cédez au moins à mes prières et à mes instances ; je remplis un devoir pénible, vous le savez ! — M. le curé : Si mon évêque m'ordonnait une chose injuste, je ne la ferais pas : devant l'injustice il n'y a pas de devoir. Puis s'adressant à M. Rollard, brigadier de police, qui est de Meinier : « Vous, monsieur Rollard, qui êtes de ma paroisse, je suis désolé de vous voir ici : est-ce pour me récompenser du bien que j'ai fait à votre famille ? » Enfin M. Duvillard fait signe à deux agents qui saisissent M. le curé, le traînent brutalement dehors et le jettent de vive force dans une voiture, bien qu'il demandât au moins la liberté d'aller à pied là où on voudrait le conduire.

Ce coup de main achevé, la voiture part au galop. Cependant un jeune homme de Meinier, M. Dusseiller, et l'un des vicaires de Saint-Joseph se hissent précipitamment derrière la voiture afin de ne pas abandonner M. le curé seul

entre les mains des sbires. M. Rollard qui a pris place sur le siége les repousse à coups de canne; mais ils ne cèdent pas et enfin, sur la demande impérieuse de M. le curé, il est permis à M. le vicaire de Saint-Joseph d'entrer dans la voiture.

M. Duvillard avait ordre de conduire M. Pissot à la frontière; au lieu de cela, furieux de la résistance, cependant bien légitime et légale, qu'il avait rencontrée, il l'a, de *sa propre autorité*, conduit à l'Hôtel-de-Ville comme un criminel. Là, M. le curé de Meinier a été écroué dans une des cellules infectes où l'on dépose provisoirement les malfaiteurs cueillis sur la rue. Il était deux heures; on pouvait facilement lui faire subir avant la nuit son interrogatoire et l'envoyer passer la nuit à la prison préventive. Mais non, plusieurs catholiques ont fait des démarches à l'Hôtel-de-Ville, les chefs supérieurs de la police se dérobaient tous; ils avaient résolu de laisser un prêtre passer VINGT-QUATRE HEURES dans une cellule ouverte au vent, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, et cela pendant une nuit froide et un temps pluvieux. On n'aurait pas traité plus durement un assassin pris en flagrant délit.

Pendant la nuit, un agent subalterne, ému de pitié, lui a fait passer une couverture pour s'envelopper la tête; il était transi de froid, et le matin il crachait le sang.

Des personnes charitables lui avaient fait porter quelque nourriture le soir, — et il en avait grand besoin, car il n'avait pas dîné. — M. Duvillard, s'en étant aperçu, arrêta cet acte de charité en disant d'un ton courroucé : *Au pain et à l'eau jusqu'à nouvel ordre!*

Mercredi seulement, vers les trois heures, M. le curé a été tiré de ce cachot pour être conduit au milieu d'un peloton de gendarmes à la prison de Saint-Antoine.

Quel est donc son crime, pour être traité comme le plus vil criminel? Il a commis le délit de ne pas courir à la frontière aussitôt après le décret d'expulsion, délit passible de *huit jours* de prison au maximum et de 50 fr. d'amende. Et cependant n'était-il pas fondé à croire qu'il pouvait en toute sécurité attendre à son domicile l'effet de son recours à Berne?

Nous ne devons pas nous apitoyer sur le sort, tout terrible qu'il soit, de M. le curé de Meinier. Nous savons qu'il est heu-

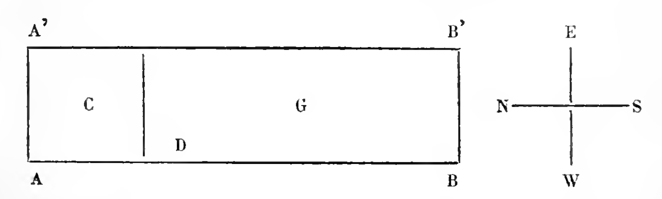
reux de souffrir, à l'exemple des apôtres et des martyrs, pour le nom de Jésus-Christ. M. Pissot a une âme profondément sacerdotale; il donnerait son sang pour l'Eglise. Genève n'a pas appris en 1835 ce que c'est qu'un prêtre catholique, elle l'apprendra en 1875.

LA GRANDE PYRAMIDE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Dans l'impossibilité où j'ai été d'exposer, dans un si petit nombre de pages, l'ensemble des résultats fournis par l'étude mathématique de la grande Pyramide, dans son ensemble et ses détails, je tiens à soulever ici, dès le début, un petit coin du voile, en reproduisant les révélations étonnantes du pavé de l'antichambre ou vestibule de la chambre du roi.

Le pavé de l'antichambre est formé de deux parties : l'une BD en granit, l'autre AD en pierre calcaire; on ne saurait nier que l'architecte a intentionnellement fait usage de deux matériaux différents; et ce qui suit prouvera qu'une intention bien plus mystérieuse encore a présidé aux dimensions relatives assignées par lui à ces deux matériaux différents.



La longueur AB est, en pouces pyramidaux, $116,26 \pm 0,02$.

La longueur BD de la portion de granit est $103,03 \pm 0,01$.

Or : 1° 116,26 est le diamètre ($2\,r$) d'un cercle dont l'aire est 106,16; et 103,033 est le côté (c) d'un carré dont l'aire est 106,16, c'est-à-dire que $\pi\, r^2 = c^2$.

2° $116,26 \times \pi = 365,24$, nombre de jours de l'année; nombre aussi des coudées sacrées contenu dans la longueur du côté de la base carrée de la grande Pyramide.

3° $116,26 \times \pi \times 5 \times 5$ (5 est un nombre essentiellement pyramidal) $= 9131$ pouces pyramidaux; c'est la longueur du

côté de la base carrée de la grande Pyramide, déduite de la moyenne de toutes les mesures.

4° 116,26 × 50 (nombre des couches horizontales de la maçonnerie entre le niveau de l'antichambre et la base de la Pyramide entière située au-dessous) = 5813 pouces pyramidaux, hauteur verticale primitive de la grande Pyramide, déduite de la moyenne de toutes les mesures.

5° 103,033 pouces pyramidaux × 50 ≐ 5151,65 p. p.; c'est la longueur du côté d'un carré égal en surface à la section principale de la grande Pyramide, longueur déduite de la moyenne de toutes les mesures.

6° La longueur 116,26 de l'antichambre divisée par 2 est 58,13 pouces pyramidaux, et c'est exactement le centième de la hauteur 5814 de la grande Pyramide calculée d'après la longueur 9131 pouces pyramidaux du côté de la base, jointe à l'inclinaison 51°51'15" des faces, et aussi mesurée directement.

7° 103,033 pouces pyramidaux × 5 = 515,165; c'est la longueur de la diagonale cubique de la chambre la plus capitale de toute la grande Pyramide, la plus pleine de données scientifiques, c'est-à-dire de la chambre dite du roi, dont toutes les dimensions sont des multiples de 5 et de 10, ou de 50.

A ces coïncidences surprenantes, M. le professeur Hamilton L. Smith, de New-York, en a ajouté d'autres non moins frappantes.

8° Le centre de la pierre inférieure de granit de la paroi de l'antichambre divise sa hauteur, égale à 149,59 pouces anglais, en deux parties, qui sont entre elles, à l'échelle d'un centième, dans le rapport du côté de la base à la hauteur verticale de la grande Pyramide, de sorte que : la hauteur de l'antichambre que M. Piazzi Smyth a trouvée égale à 149,59 pouces est égale à la somme de la base de la grande Pyramide et de sa hauteur divisée par 100; on a en effet ici en pouces anglais :

$$\frac{\text{base } 9140 + \text{haut. } 5819}{100} = 149,59 \text{ pouces anglais.}$$

9° Ce n'est encore là qu'un début; le problème grandit chaque jour et sa solution va se déroulant sous nos yeux, toujours plus étourdissante.

La dernière lettre du professeur Hamilton L. Smith à M. Piazzi

Smyth, en date du 21 mars 1875, annonce la découverte faite par lui dans l'antichambre d'une nouvelle particularité singulièrement importante, qui nous révèle l'intention de l'architecte quand il donnait à la grande chambre du roi, située au-delà, ses proportions actuelles, et qui prouve de nouveau, jusqu'à l'évidence, que dans cette pièce, la plus merveilleuse de la grande Pyramide, rien n'est accidentel, ou sans une signification noble et grandiose.

Les parois est et ouest de l'antichambre sont revêtues de deux lambris en granit poli; le lambris de l'est a 103,033; le lambris ouest 111,8 ou 111,803 pouces pyramidaux de hauteur, moyennes des mesures prises par M. Piazzi Smyth en 1865, et publiées en 1867.

La raison pour laquelle le lambris est à 103,033 pouces de hauteur a été déjà donnée dans ce qui précède; mais qui, dans le monde entier de la science moderne, aurait osé dire pourquoi la paroi ouest est à une hauteur différente et pourquoi cette hauteur est de 111,803 pouces?

Personne évidemment!

Et voici cependant que M. L. Smith nous le révèle dans le nouveau monde.

10° La largeur de la chambre du roi multipliée par la hauteur du lambris de la paroi ouest de l'antichambre, et divisée par 100, ou 206,066 × 1,1103 = 230,388 pouces = la hauteur de la chambre du roi déduite de la moyenne de toutes les mesures, = aussi la moitié de la diagonale du parquet, 460,777 pouces pyramidaux, moyenne de toutes les mesures.

11° La diagonale solide de la chambre du roi multipliée par 10 et divisé par la largeur de la chambre du roi, ou $\frac{5151,65}{206,066}$ = 25,000 pouces pyramidaux, = la longueur de la coudée sacrée de la grande Pyramide, = la coudée de Moïse et de Salomon, = la dix-millionnième partie du demi-axe de rotation de la terre.

12° Deux angles formés par des lignes dont les directions sont fixées par des points marqués sur le pavé et les murs de l'antichambre, sont précisément, l'un, l'angle 51°51'14" de l'inclinaison ou pente de la grande Pyramide; l'autre, l'angle

d'inclinaison de l'axe de la grande galerie; l'un nous donne π des mathématiques pures; l'autre le nombre exact des jours de l'année solaire tropicale, des mathématiques appliquées, ou des sciences physiques de précision.

Un de mes savants amis, M. Richard Proctor, a fait à la thèse de l'inspiration divine de l'architecte de la grande Pyramide une objection grave en apparence : « Si ces données astronomiques et mathématiques, de la nature la plus élevée et d'une précision extrême, ont été divinement inspirées et écrites dans la grande Pyramide, c'était sans doute dans le but d'enseigner ces données au genre humain. Mais le genre humain n'a pas appris ces données par la grande Pyramide, puisqu'elles viennent à peine d'y être découvertes. L'inspiration divine ne saurait donc y être affirmée. » Si nous avions à la maintenir, il ne nous serait pas difficile de la défendre du raisonnement de M. Proctor. Catholique fervent, il croit à l'inspiration des prophéties d'Isaïe, d'Ezéchiel, de Daniel : or, combien de prophéties, l'Evangile est là pour nous l'affirmer, même de celles qui concernent le Messie, et que Jésus-Christ a voulu rappeler lui-même, n'ont été comprises qu'au moment de l'événement ou après! Saint Pierre aussi parle des choses du salut qui ne doivent se révéler que dans les derniers jours : *salutem paratam revelari tempore novissimo*. Mais il ne s'agit pas ici de défendre l'inspiration divine de l'architecte de la grande Pyramide, ou sa science infiniment avancée. Il s'agit seulement de savoir si toutes ces données si élevées et si exactes sont non pas une fois, mais dix fois inscrites et monumentalisées dans la grande Pyramide. C'est un fait facile à vérifier. M. R. Proctor oserait-il le nier?

Je lui dirais alors avec M. Hamilton L. Smith :

Comment comprendre qu'en présence de tant de faits accablants, tant d'esprits distingués non-seulement n'acceptent pas, mais repoussent avec acharnement la théorie scientifique, quoique non égyptologique, de la grande Pyramide? Je suis fatalement forcé de me demander « si les hommes sont devenus fous! » quand, pour soutenir des hypothèses préconçues, ils s'obstinent à fermer les yeux à une lumière plus éclatante que le jour. C'est vraiment désespérant, j'oserais presque dire, c'est dégoûtant.

Ce n'est pas moi, humble clérical, c'est un savant astronome américain qui parle ainsi !

F. Moigno.

NÉCROLOGIE

Le cardinal Nobili-Vitelleschi. — Mgr Cousseau, ancien évêque d'Angoulême. — M. Marbeau, fondateur des Crèches. — Le sculpteur Carpeaux.

Le cardinal *Salvatore* Nobili-Vitelleschi est mort le 17 octobre : c'est une perte sensible pour le Sacré-Collége.

Son Eminence le cardinal Nobili-Vitelleschi était né à Rome, le 28 juillet 1818, et n'avait, par conséquent, que cinquante-sept ans. Il avait fait des études sérieuses dans sa jeunesse, avait été reçu licencié en droit civil et canonique, et devint successivement chanoine de la basilique patriarcale du Vatican, prélat domestique de Sa Sainteté, protonotaire apostolique surnuméraire, clerc de la révérende Chambre apostolique, commandeur du Saint-Esprit, président de la commission des hôpitaux de Rome et diacre de la chapelle pontificale.

Il fut préconisé archevêque de Séleucie *in partibus*, en Syrie, le 19 février 1856, et à la mort du cardinal Brunelli, qui était archevêque-évêque des siéges unis d'Osimo et de Cingoli, il fut transféré à ces siéges le 21 décembre 1863. Il les résigna en 1871 pour reprendre son titre d'archevêque de Séleucie. Il avait été créé cardinal le 17 septembre dernier, et n'a ainsi porté la pourpre que l'espace d'un mois ; il portait le titre presbytéral de Saint-Marcel.

Mgr Cousseau (*Antoine-Charles*), né à Saint-Jouin-de-Châtillon, au diocèse de Poitiers, le 7 août 1805, fut préconisé évêque d'Angoulême le 30 septembre 1850. Il y a deux ans, trouvant le fardeau de l'épiscopat trop lourd pour sa santé et pour son âge, il fit agréer au Saint-Père sa démission, et se retira à Poitiers, près de l'illustre évêque dont il avait toujours été l'ami.

Mgr Cousseau, dit l'*Univers*, était fort érudit et excellent

latiniste. Il avait conçu le plan d'un ouvrage historique et littéraire sur les Gaules, ou plutôt sur l'Eglise, à l'époque contemporaine de saint Hilaire. C'était une sorte d'Anacharsis chrétien qui, partant de Poitiers, parcourait tout le théâtre de la lutte sacrée, allait à Rome, à Constantinople, dans la Grèce, et jusque dans les déserts, connaissait les héros, lisait les polémiques, en un mot rendait compte de tout le grand combat, et revenait à Poitiers pour vivre et mourir en combattant. Mgr Cousseau aimait à raconter les épisodes variés de cet ouvrage en projet, qui était sa chère et constante pensée et l'occupation caressée de ses loisirs. Mais il se donnait peu de loisirs, et lorsqu'il en a voulu prendre, il n'était plus temps. C'étaient des loisirs que la fatigue et l'âge lui imposaient; il les employait au travail de sa sanctification. Sa vie saintement laborieuse ne devait plus rien au monde; son âme voulait croire qu'elle redevait beaucoup à Dieu. Nous espérons pourtant qu'il aura laissé quelques fragments, quelques ébauches, et que de tout ce travail de sa science et de son étude, il nous restera quelque chose.

Il y a, dans le projet d'ouvrage conçu par Mgr Cousseau, un beau sujet qui devra tenter quelque plume chrétienne et érudite; l'idée du pieux et savant évêque sera un jour réalisée; elle est trop belle pour rester à l'état de projet.

Mgr Cousseau fut l'un des Pères du concile du Vatican qui soutinrent avec le plus de zèle les prérogatives du Saint-Siége. A Rome, il était aussi considéré pour sa vertu qu'admiré pour son savoir. C'est de lui qu'est ce mot, qu'on n'a si souvent répété, et qu'il dit un jour à Pie IX : *Quod inopportunum dixerunt, necessarium fecerunt*, ils ont rendu nécessaire ce qu'ils prétendent être inopportun, mot dont la justesse frappa tous les esprits, et qui peignait d'un trait la situation.

Le lundi 4 octobre est mort à Saint-Cloud un homme dont le nom restera associé à l'une des créations les plus touchantes de la charité chrétienne au dix-neuvième siècle, M. Marbeau, né à Brives-la-Gaillarde (Corrèze), en 1798. Ce fut en 1844 qu'ayant été chargé, en qualité d'adjoint au maire du I[er] arrondissement de Paris, par le comité local d'instruction primaire, de faire un rapport général sur les asiles de l'arrondissement,

il fut douloureusement frappé de l'abandon dans lequel se trouvait l'enfant pauvre depuis sa naissance jusqu'à l'époque de son admission à la salle d'asile. Pour remédier à cette fâcheuse lacune dans les institutions charitables, il proposa l'institution des crèches, où l'enfant retrouve les soins maternels pendant les heures que sa mère est obligée d'employer au dehors comme ouvrière. La première crèche de Paris fut ouverte à Chaillot le 14 novembre 1844. On sait que, depuis cette époque, l'institution des crèches s'est répandue non-seulement dans toute la France, mais encore dans toute l'Europe.

M. Marbeau ne cessa pas un instant de s'occuper de cette œuvre; il puisait dans sa foi chrétienne les inspirations de sa charité et de son zèle; il fut un des bienfaiteurs du pauvre, qui bénira sa mémoire.

Le fameux sculpteur Carpeaux (Jean-Baptiste), est mort le 12 octobre. Il naquit à Valenciennes (Nord), le 14 mai 1827, de parents pauvres, qui eurent le mérite de lui faire donner une bonne éducation. Son père était maçon, sa mère travaillait pour élever ses deux enfants; elle a eu la douleur, hélas! de veiller au lit de mort de son plus illustre fils. Quand il eut l'âge, on l'envoya à l'école chez les Frères. Dès lors se révéla sa vocation. Dans l'intervalle des classes, il se plaisait à ébaucher avec de l'argile des figures bizarres, qu'il finit par modeler avec un certain art. On jugea qu'il fallait lui faire faire des études spéciales. Il vint à Paris, où il eut pour maîtres Rude, Duret et Abel de Pujol. Le prix de Rome, qu'il remporta en 1854, commença pour le public sa réputation.

Ses œuvres les plus connues sont : *Jeune Pêcheur* (1859), *Ugolin et ses enfants*, groupe, *Pêcheur Napolitain* (1863), *Jeune fille à la Coquille* (1864), *Négresse*, buste, *Rieurs et Rieuses napolitains*, *le Prince Impérial et son chien Néro*, deux autres *Portraits du Prince*; *l'Espérance*, *la Candeur*, *le Printemps*, *l'Espiègle*, *la Palombella*, *Mater Dolorosa*, les bustes de la *Marquise de la Valette*, de la *Duchesse de Mouchy*, de la *Princesse Mathilde*, de *M. Charles Garnier*, de *M. Gérôme*; le *Groupe de la danse* et les *Quatre Parties du Monde soutenant la Sphère*.

On n'a pas oublié le scandale que produisit le Groupe de la danse, placé devant la façade du nouvel Opéra. Personne ne contestait le talent de l'artiste, on lui reprochait avec raison d'avoir fait dévier l'art de son but en le consacrant à l'expression de l'ivresse voluptueuse : l'art doit élever l'âme vers la Beauté éternelle, il ne doit point flatter les sens dont les excitations la rabaissent. Carpeaux voulait que la sculpture, sortant de l'impassibilité qui fut toujours son caractère, pût lutter avec la peinture et exprimât aussi énergiquement la vie : c'est une opinion sur laquelle on peut disputer dans les écoles, et à laquelle son talent a certainement donné un grand poids, mais il ne sera jamais vrai que la sculpture, pas plus que la peinture, ait le droit et fasse bien, même dans l'intérêt de l'art, de représenter des réalités dont la pudeur a le droit de s'offenser et que la morale réprouve.

Après cette critique, nous sommes heureux de dire que Carpeaux, qui avait toujours conservé des sentiments religieux, revint complétement à la foi de son enfance pendant la cruelle maladie qui fit une véritable agonie des deux dernières années de sa vie. Retiré à Courbevoie, il assistait régulièrement à la messe le dimanche ; un mois avant sa mort, il avait communié ; il est mort, ayant à la bouche un mot de tendresse pour sa mère, et, dans le cœur, la confiance dans le Dieu qu'il n'avait jamais renié, et au sein duquel, nous l'espérons, son âme avide de la vraie beauté, inséparable de la vérité et du bien, trouvera la satisfaction de ses sublimes aspirations.

J. Chantrel.

LA CORÉE

Les lecteurs des *Annales catholiques* n'ont pas oublié que, l'année dernière, à cette même époque, nous avons analysé pour eux l'histoire de l'*Eglise de Corée* (1), que venait de publier M. Ch. Dallet, missionnaire de la société des Missions-Etrangères de Paris. (*Annales catholiques*, 3e année, nos 148, 149, 150, 151.)

(1) Paris, chez Victor Palmé.

Depuis, ce livre a fait son chemin, comme il était juste du reste qu'il le fît.

Dans l'introduction de ce remarquable ouvrage, le savant missionnaire vise surtout les érudits, les amateurs de la géographie et de l'histoire, les orientalistes. C'est pour eux qu'il a peint ces tableaux si intéressants des mœurs, des usages, des coutumes de ce peuple encore ignoré de l'Europe ; c'est pour eux qu'il a décrit minutieusement ce mystérieux pays ; c'est pour eux encore qu'il en a dressé une carte vraiment magistrale et qu'il a donné la grammaire presque complète de cette langue coréenne entièrement inconnue ; aussi les savants ont-ils accueilli cet ouvrage avec faveur et lui ont-ils fait dans leur bibliothèque une place de choix ; une fois encore c'est justice.

Mais M. Dallet n'est pas seulement un savant ; c'est avant tout un missionnaire et il avait, en composant ce livre, un but plus noble, plus élevé. Il a voulu rassembler et coordonner les actes épars de cette Eglise si jeune et si éprouvée cependant ; il a voulu que les faits étonnants de son histoire et qui sont si dignes de figurer avec honneur parmi les plus admirables dans les annales de l'Eglise de Jésus-Christ, fussent enfin fixés par l'impression pour que chacun pût les lire facilement et surtout pour qu'ils ne fussent point exposés à se perdre en partie ou à disparaître tout à coup dans quelqu'une de ces lamentables catastrophes dont notre siècle nous a donné trop souvent hélas ! le triste spectacle.

Nous savons avec quelle joie, avec quelle pieuse faveur les âmes vraiment chrétiennes ont reçu le livre issu de cette pensée, et comme cette lecture les a rendues fortes au milieu des épreuves qui les assaillent en ces temps malheureux.

Chacun des faits qui composent ce récit n'est-il pas une nouvelle preuve que l'Eglise de Dieu ne vieillit pas ? qu'elle est toujours, après dix-huit siècles de luttes et de combats, aussi généreuse, aussi forte, aussi admirable dans son dévouement et dans ses souffrances ?

Qu'ont à envier aux martyrs des premiers siècles les martyrs qui expiraient hier en Corée sous la hache du bourreau ? Est-ce que eux aussi, n'ont pas, en grand nombre, confessé avec joie la foi de Jésus-Christ dans les supplices les plus atroces ? N'en

a-t-on pas vu parmi eux, comme jadis dans Rome païenne, qui ont été visités, consolés, soulagés, guéris même miraculeusement dans leur prison? Est-ce que les vierges coréennes, jetées aux lieux infâmes, n'ont pas été, elles aussi, protégées merveilleusement par la main de Dieu contre les odieux attentats d'hommes grossiers et barbares? Est-ce que ces nouveaux prisonniers de Jésus-Christ n'ont pas vu, comme leurs aînés, le cœur de leurs plus cruels bourreaux s'attendrir et leurs yeux s'ouvrir aux radieuses splendeurs de la foi? Que dirai-je de plus! Est-ce que les miracles de la primitive Eglise ne se sont pas reproduits de nos jours dans l'Eglise de Corée, identiques et aussi éclatants?

Oui, ils peuvent prendre ce livre, les modernes ennemis de Jésus-Christ, et, le tenant ouvert devant eux, ils peuvent se pencher sur son Eglise, tâter son pouls, puis nous dire ensuite, s'ils l'osent, qu'elle est morte. Morte! cette Eglise qui, après tant de siècles, peut encore répandre les flots d'un sang si jeune, si pur, si riche, si généreux!... Qu'ils chantent leur infernal *De Profundis*, nous leur répondrons par notre chant de triomphe: *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*, *Alleluia!...*

Ainsi, admiration des savants, édification des chrétiens, tribut éclatant payé à l'immortelle jeunesse de l'Eglise de Dieu, tel est le triple but qu'a heureusement atteint M. Ch. Dallet dans l'accomplissement de son incomparable travail. Quelle plus précieuse récompense pouvait-il espérer de ses veilles et de ses fatigues? Une autre cependant lui était encore réservée et il vient de l'obtenir.

Notre Saint-Père le Pape, dont la sollicitude s'étend à la moindre des choses qui touchent à la gloire de l'Eglise, qu'il gouverne si admirablement, a lu, lui aussi, cette incomparable histoire de l'Eglise de Corée et il a été si frappé de ces étonnants récits qu'il a voulu témoigner à son savant et pieux auteur toute la satisfaction qu'il en avait ressentie. C'est dans ce but qu'il lui a adressé la lettre suivante que les lecteurs des *Annales* nous sauront gré de reproduire ici.

A Notre cher Fils, Charles Dallet, missionnaire apostolique de la Société des Missions-Etrangères, Paris.

PIE IX, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Combien les missionnaires catholiques ont mérité, non-seulement de la religion, mais aussi de la géographie, de l'histoire, de la science, est chose connue de tous ceux qui ont parcouru leurs écrits. Vous avez dignement marché sur leurs traces, cher fils, par cette histoire jusqu'à présent ignorée de la péninsule coréenne que vous venez de rédiger en deux volumes.

Tout ce que les monuments des nations voisines ont pu faire connaître sur ce peuple qui n'a pas d'histoire propre, tout ce que de longues recherches et d'intelligentes observations ont pu révéler au sujet de son pays, de ses mœurs, de sa religion, de sa langue, de son commerce, vous l'avez recueilli et mis en ordre, faisant ainsi à la science un présent d'autant plus précieux qu'il s'agit d'une contrée impénétrable aux étrangers.

Evidemment, la charité de Jésus-Christ a seule pu acquérir et répandre la connaissance de tant de choses ignorées, puisque seule elle a pu allumer dans le cœur des missionnaires ce zèle brûlant du salut des âmes qui les a poussées à affronter joyeusement toutes les fatigues, au péril certain de leur vie, afin de porter la lumière de l'Evangile aux nations assises à l'ombre de la mort. Et cette œuvre d'évangélisation, avec quel zèle, quelle constance, quel succès ils l'ont accomplie !

On le voit par toute la série des faits que vous avez racontés ; on le voit par cette persécution atroce dont les chrétiens sont depuis un siècle les victimes, et dont les écrits publics ont souvent déploré les excès ; on le voit surtout par ces légions de martyrs qui, avec un admirable courage, ont confessé, dans les épreuves et les tortures, la foi qu'on leur avait inspirée, et l'ont enfin scellée de leur sang.

C'est pourquoi nous vous félicitons d'avoir rédigé cette histoire, si glorieuse pour l'Eglise, si propre à encourager au milieu de tant de périls les chrétiens du monde entier, si utile à la science elle-même. Nous en acceptons les volumes avec re-

connaissance, et nous augurons que ce livre excitera enfin les cœurs ennemis de notre très-sainte religion à admirer tant de force et tant de vertu.

Recevez, cher fils, en témoignage de notre paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique, que nous vous accordons bien affectueusement comme un gage de la faveur divine.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le vingt-septième jour de septembre de l'an 1875, trentième année de Notre pontificat.

PIE IX, Pape.

Cette lettre porte la date du mois de septembre. Admirable coïncidence! C'est au mois de septembre 1839 que furent martyrisés les premiers missionnaires qui pénètrent en Corée, *Mgr Imbert*, *M. Chaston* et M. *Maubant*; c'est également au mois de septembre, quelques années plus tard que la tête du vénérable *André Kim*, le premier prêtre coréen, tombait sous le sabre du bourreau.

On sait que depuis la terrible persécution de 1866, l'Eglise de Corée est veuve de ses pasteurs. Mgr Ridel, son vicaire apostolique, avec M. Richard et M. Blanc sont à la porte de leur chère mission, attendant avec impatience qu'il leur soit donné de pouvoir y pénétrer enfin. Peut-être l'heure de Dieu va-t-elle bientôt sonner, peut-être l'est-elle déjà en ce moment!... prions pour le succès de la nouvelle entreprise que préparent ces généreux apôtres.

M. *Martineau* (du diocèse de Luçon, parti pour la mission de Corée en 1867), qui attendait avec impatience le moment où il lui serait donné de fouler enfin cette terre coréenne arrossé du sang de tant de martyrs, n'aura pu entrevoir que dans le lointain les hautes montagnes de la terre promise. Une mort prématurée vient de le ravir à l'affections de ses compagnons et à l'Eglise de Corée pour laquelle il prie maintenant près de Dieu.

P. TOURNAFOND.

REVUE DES LIVRES.

8. Le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray. — 9. La Somme du Catéchisme. — 10. La Dame noire de Myans.

8. *La Patronne de la Bretagne* ou le Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, par Jules Delmas; in-12 de 92 pages; Nantes, 1875, chez Libaros.

Petit livre très-bien imprimé, sur beau et fort papier, et écrit avec la piété d'un pèlerin, l'élégance d'un homme habitué à manier la plume. Tout y est : la vie de sainte Anne, la légende de l'établissement du pèlerinage, l'histoire de ce pèlerinage avant, pendant et depuis la Révolution, son histoire contemporaine, surtout, qui est déjà si riche de faits intéressants, par le concours des pèlerins, par les restaurations faites, par l'érection de l'église en basilique mineure, par le couronnement, enfin, de la statue de sainte Anne au nom du Souverain-Pontife Pie IX. C'est un livre que tous les dévots et tous les pèlerins de sainte Anne aimeront à lire et à relire : il se trouvera dans toutes les familles bretonnes, à qui l'auteur le dédie, et il mérite de se trouver dans toutes les familles chrétiennes, où le culte de sainte Anne s'allie si bien au culte de la sainte Vierge.

---

9. *La Somme du Catéchiste*, cours de religion et d'histoire sacrée, à l'usage des séminaires, colléges, institutions et catéchismes de persévérance, par M. l'abbé Regnaud, vicaire à Saint-Eustache ; 2 volumes in-12 (il y en aura 4) de XVIII-32-816 et XVIII-900 pages; Paris, 1876, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25 ; — prix : 4 francs le volume.

La *Somme du Catéchiste* est une œuvre considérable, et d'une incontestable utilité ; c'est tout un cours de religion, une théologie à la fois, un catéchisme et une histoire de l'Eglise, un vaste répertoire dans lequel le Catéchiste trouvera rassemblés les matériaux de ses leçons et disposés dans un ordre qui lui permettra d'y recourir facilement. Aussi ne sommes-nous pas étonné des nombreuses approbations que l'auteur a reçues des évêques et du Bref que le Saint-Père a daigné lui adresser.

Nous le féliciterons donc de la constance qu'il a mise à poursuivre ce travail commencé déjà depuis de longues années, et nous féliciterons également l'éditeur d'avoir mis cet ouvrage à la portée du clergé, en fournissant des volumes si considérables à un aussi bon marché.

Il serait inutile d'ailleurs d'entrer ici dans le détail; la théologie et le catéchisme ont des divisions déterminées, qui ne changent guère. Les deux volumes de la *Somme du Catéchiste* qui viennent de paraître, traitent, le premier, du dogme, le second, de la grâce; sans doute uu troisième volume sera consacré à la morale, et un quatrième à l'histoire sacrée. Nous osons dire que les Catéchistes qui auront dans les mains les deux premiers désireront vivement posséder bientôt les deux derniers, et nous ne croyons pas pouvoir faire un meilleur éloge du travail de M. l'abbé Regnaud, qu'en ajoutant qu'il se placera très-utilement à côté du grand *Catéchisme de persévérance* de Mgr Gaume, qui a rendu tant de services et qui jouit d'une réputation si méritée.

---

10. *La Dame noire de Myans*, par Charles Buet; in-12 de 280 pages; Paris, 1875, chez Th. Olmer, rue des Saints-Pères, 16; — prix : 2 fr. et *franco* par la poste, 2 fr. 25 centimes.

M. Buet est un jeune écrivain plein d'imagination et nourri de fortes études, qui se voue à la composition de romans historiques dignes du succès qu'ils obtiennent. Il n'écrit pas seulement pour amuser, mais aussi pour instruire, et, catholique, il veut que ses écrits servent à la défense de la religion et de la vérité. La *Dame noire de Myans* vient se placer très-honorablement à côté des productions précédentes. C'est une chronique émouvante et dramatique du siècle de saint Louis. Le récit est lié aux péripéties d'une catastrophe restée inexpliquée jusqu'à nos jours, la chute du mont Granier, en Savoie, qui engloutit une ville de cinq mille âmes, et quatre villages. Il renferme un tableau curieux et animé de la cour du dauphin Guy XII, souverain du Dauphiné, avant la réunion de cette province au royaume de France, et de remarquables études sur la Savoie féodale, ses mœurs, ses coutumes, ainsi que sur la sorcellerie

et la démonologie, qui eurent tant d'influence au treizième siècle. Ce livre intéressant sera lu avec d'autant plus d'intérêt, que malgré l'éclat et la vérité des peintures, il ne renferme pas une ligne que la plus scrupuleuse mère de famille puisse incriminer. Donc, bon succès à la *Dame noire de Myans* et félicitations au jeune écrivain qui entre si vaillamment dans la carrière des lettres chrétiennes.

J. Chantrel.

LES CLASSIQUES CHRÉTIENS (1).

Nous revenons à notre point de départ. Le Recueil des classiques chrétiens par MM. Martin et Monier est certainement l'un des meilleurs qui aient été publiés; mais il ne faut pas s'y tromper, le succès de leur introduction dans l'enseignement dépend surtout des professeurs. Si ceux-ci n'éprouvent pas de sympathie pour la réforme, s'ils n'en comprennent pas l'importance, s'ils la subissent comme une exigence au lieu de s'y dévouer comme à un apostolat, si, sous la leçon officielle, on sent percer l'indifférence ou même un certain sentiment de l'infériorité littéraire des auteurs chrétiens vis-à-vis des auteurs païens, non-seulement on ne fera pas pénétrer l'élément chrétien dans l'éducation, mais on arrivera à un résultat tout opposé. On convaincra les élèves, par une sorte d'expérience personnelle, qu'il n'y a pas de littérature chrétienne vraiment digne de ce nom et que ce que l'on a essayé de leur faire croire à ce sujet n'est pas sérieux. Le remède serait pire que le mal. L'auteur de cet article n'avance rien qu'il n'ait été à même de constater.

Mais si le professeur a pris le parti de s'affranchir enfin de la routine et la peine d'étudier, — car il faut ici du travail et beaucoup de travail, — s'il est convaincu et si sa parole a assez de vie pour communiquer sa conviction, je n'hésite pas à affirmer que l'on obtiendra les plus importants résultats.

(1) *Nouveaux classiques latins* tirés des *Mélanges littéraires* de l'abbé Gorini, depuis la Cinquième jusqu'à la Rhétorique, par MM. Martin et Monier. — 5 vol. in-12, prix : 7 fr. 50. — *Mélanges littéraires*, 3 vol. in-8°, prix : 12 fr. A. Chaillot, libraire-éditeur, Avignon.

Je n'en signale ici que trois.

L'une des conséquences les plus fâcheuses de notre enseignement actuel, c'est de laisser dans l'esprit des jeunes gens une absence presque totale de principes. Quels principes directeurs de la vie pourraient, en effet, développer les lettres païennes, réduites à elles-mêmes? Elles ne sont vraiment supérieures que par la forme. Limité à leur étude, le jeune homme s'habitue insensiblement à ne voir que la forme, le contingent, le phénomène, ce qui *paraît*, non *ce qui est*. C'est le chemin du scepticisme, cette plaie mortelle de notre temps. Initié, au contraire, aux lettres chrétiennes, il sera pénétré peu à peu par elles de toutes les grandes lumières qui ne sont que le reflet de la vérité et qui mettent l'esprit en rapport avec la vérité, et s'en étant pour ainsi dire imbibé, il acquerra cette lucidité précieuse qui fait voir les choses dans leur jour réel. Il y aura dans son intelligence, par les principes chrétiens qui ne diffèrent pas de cette lumière, une clarté habituelle et cette clarté suffira pour lui faire juger sainement de toutes les questions religieuses, philosophiques, politiques, sociales, si pleines d'obscurité pour la plupart des hommes de notre temps, et pour le mettre à même d'apprécier à leur juste valeur les doctrines, les événements, les hommes. Le jeune homme ainsi formé sera aisément à l'abri du scepticisme, de la piperie des mots et des séductions du sophisme; trois choses qui semblent former aujourd'hui l'atmosphère même des intelligences. Ce sera le premier résultat.

Le second a trait à l'histoire, école de vérité ou d'erreur selon la manière dont elle est traitée. On l'a dit avec raison, l'histoire n'est guère depuis trois siècles qu'une trahison de la vérité. Le protestantisme a commencé sa falsification; le philosophisme l'a continuée, la révolution l'a achevée, en sorte que de nos jours l'erreur est partout, même dans les meilleurs livres, souvent à l'insu de leurs auteurs, copistes inconscients des altérations les plus graves, échos eux-mêmes des préjugés qui ont prévalu. On ne dira jamais tout le mal qui est arrivé à la société chrétienne par cette voie. Le jeune homme, élevé à notre école, y échappera tout naturellement, parce que dans sa longue fréquentation avec les auteurs chrétiens, il aura rencontré cent

passages qui lui auront fait voir l'histoire dans sa source, dans le document original. Il ne sera pas un savant en histoire assurément, mais, grâce à ce contact, il aura acquis le sens et, si je puis m'exprimer de la sorte, le flair de la vérité historique et, sans pouvoir dire toujours, quand il lira nos écrivains modernes, où est chez eux l'erreur, il aura par l'habitude même de la vérité, la divination de l'erreur. Qui ne comprend combien cela est important ?

Je signale enfin un troisième avantage.

L'un des fléaux de notre époque, c'est cette enflure phraséologique, qui a fait presque tout le succès de la Révolution et qui, malgré l'enseignement de nos malheurs, ne discontinue pas de livrer la France aux avocats, au rhéteurs, aux romanciers. Hier encore, au milieu de la plus terrible des invasions, notre pays ne se grisait-il pas de dithyrambes sonores, soi-disant patriotiques? D'où nous vient cet amour de l'emphase? En ligne directe de nos classiques païens. Nous singeons Brutus, Timoléon et les *Conciones*. La raison est étouffée sous ce pompeux appareil de mots, et l'erreur, le sophisme, le crime, toutes les sottises imaginables ont beau jeu. Celui qui nous délivrerait de ces boursouflures nous rendrait assurément un service signalé. Le service serait bien plus grand si, après nous avoir inspiré l'horreur de la métaphore, il nous accoutumait à la sobriété du langage, à la simplicité de l'expression, à ne nous servir de la phrase que pour rendre notre pensée, ni plus ni moins, — ce qui nous ferait juger indispensable d'avoir une pensée pour parler et pour écrire, — et enfin, à nous convaincre que plus la pensée est vraie, moins elle a besoin de ces fanfreluches et de ces dorures. Si cette simplification s'opérait dans notre langage, la révolution aurait reçu un rude coup. Nous croyons qu'on pourrait espérer ce résultat de notre méthode; et voici pourquoi :

La littérature païenne, nous l'avons dit, est à peu près toute dans la forme et, de plus, aujourd'hui et relativement à nous, tout y est conventionnel; rien qui nous y touche de près et qui réponde à nos mœurs, à nos croyances, à notre état politique et social. Elle n'est donc au fond, pour nous, qu'une matière à phrases et à faire de l'art pour l'art; ce qui est bien la chose,

non pas seulement la plus vaine, mais la plus dangereuse du monde, parce que l'art, devenant ainsi son propre but, se croit affranchi par là même des règles de la vertu et de la justice, et ne se propose plus que l'amusement et le plaisir. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'une pareille littérature développe l'amour exagéré de la phrase et conduise à l'enflure révolutionnaire, qui n'est dans nos temps chrétiens qu'une contrefaçon ridicule des temps païens? Ce qui aurait lieu de nous étonner, c'est qu'il en fût autrement. Il n'y a rien de semblable à craindre avec l'étude de la littérature chrétienne ou plutôt les résultats doivent être diamétralement opposés. L'auteur chrétien peut être écrivain plus ou moins habile, mais il n'écrit jamais pour écrire ; il a toujours un but utile et pratique. Pour lui, la parole est une action. C'est là son caractère. Il ne s'inquiète, par conséquent; de la forme qu'autant qu'elle peut l'aider à atteindre son but, mais la pensée, et remarquons-le soigneusement, la pensée directement pratique prime toujours la forme. On comprend que le jeune homme élevé à cette école, se fasse une haute idée de la parole humaine et de sa mission, et qu'il ne la regarde comme digne d'estime qu'autant que traduisant une pensée vraie et utile, elle répand aussi une lumière vraie et profitable. Il n'en faut pas davantage pour le dégager à tout jamais de l'enflure qui ne recouvre que le vide et l'habituer à s'exprimer simplement, sinon comme tout le monde, au moins avec le langage de tout le monde.

Je termine par une observation.

Ce serait exagérer la portée de cet article de penser que l'introduction des classiques chrétiens dans notre enseignement, serait l'exclusion des classiques païens. Non. Les auteurs païens ont connu le beau et le vrai naturel; les auteurs chrétiens ont affirmé le beau et le vrai surnaturel : chacun de ces deux ordres de choses a également sa source en Dieu, et, à ce titre, est digne de notre étude. Mais je crois qu'il ne serait bon de commencer l'éducation de nos enfants qu'avec les Pères de l'Eglise, l'Evangile et la Bible, et de ne leur mettre les auteurs païens entre les mains que lorsque leur raison serait suffisamment développée et que la foi serait affermie dans leurs cœurs ; ils les liraient alors non-seulement sans danger, mais avec profit.

C'est par ce mélange fait en temps opportun que l'on arrivera à former des hommes complets, dignes d'être les membres de cette cité chrétienne qui tient sans doute sa civilisation du ciel, mais qui n'en regarde pas moins comme un devoir de recueillir tout ce qu'il y a eu de bon et de beau dans les civilisations qui l'ont précédée, afin qu'aucun des dons de Dieu ne se perde.

F. MARTIN,
Chanoine de Belley.

LE CURÉ DE VILLAGE

(Suite et fin. — Voir le précédent numéro).

II

Quand Jésus, escorté par un peuple nombreux,
Prêchait son Evangile au milieu des Hébreux
Et semait sur ses pas son dogme salutaire,
Comme le laboureur, le bon grain sur la terre,
Il écartait souvent les groupes attendris
Que sa parole avait consolés ou guéris,
Et qui voulaient baiser de sa robe les franges,
Puis, montrant des enfants, semblables à des anges
Surpris d'avoir quitté leur beau ciel pour l'exil :
« Laissez venir à moi ces petits, » disait-il ;
Il couvrait de baisers leur blonde chevelure ;
Sur leur front, vierge encor de la moindre souillure,
En invoquant son Père, il imposait la main
Et, du futur martyre il suivait le chemin !...
Mais il avait suffi d'une simple caresse
Pour faire, dans son cœur, épanouir l'ivresse
Des jeunes souvenirs parés d'illusions
Et pour en éloigner les sombres visions ;
Il avait oublié le seul but de sa vie :
Son prochain sacrifice, et son âme ravie
Avait comme entrevu les êtres adorés
Qui lui faisaient, enfant, les jours purs et dorés !...
Eh bien ! l'apôtre obscur dont le foyer austère,
Sans flammes ni rayons, doit rester solitaire,

Le disciple isolé qui vit et mourra seul,
Sans que l'amour d'un fils lui prépare un linceul,
Le serviteur du Christ suit ce touchant exemple,
Lorsque, réunissant à la porte du temple.
Sous l'orme séculaire et sous l'œil des aïeux.
Les enfants, il leur dit les merveilles des cieux,
La puissance de Dieu visible en ses symboles
Et le sens transparent des saintes paraboles :
Pur froment qu'il confie à de vierges terrains,
Opulente moisson, germes remplis de grains,
S'ils ne sont pas détruits par quelque mauvaise herbe
Qui les prive de sève et dessèche la gerbe!

Tenant, par sa nature, à notre humanité
Et, par le sacerdoce, à la Divinité,
Propagateur de foi, le Curé de village
Est du Christ, sur la terre, une vivante image.
Pauvreté, sacrifice, amour et dévouement
Sont les hôtes discrets de son isolement;
Dans la prière, unie à ces sources divines,
Il puise la douceur du Couronné d'épines.
Et le calme puissant du devoir accompli,
Il semble que son corps, par les ans ennobli,
Des plus rares vertus, pour mourir, se parfume;
L'amour de Dieu grandit son âme et la consume,
Comme la flamme épure et tarit la liqueur!
Tendre père qui berce, endormi sur son cœur,
Son enfant qu'ont meurtri les ronces de la route,
Eclair de vérité qui dissipe le doute,
Rayon de charité qui vient sécher nos pleurs,
Il est le confident des intimes douleurs,
L'apôtre convaincu, l'humble et généreux prêtre
Prêt à mourir pour nous, comme son divin Maître,
Le soldat de la Croix qui porte, ferme et haut,
Son sublime étendard au plus terrible assaut!

Et qu'a-t-il pour charmer sa triste solitude?
— Son Christ! — Et que veut-il pour sa sollicitude?
— Gloire à Dieu dans le ciel, paix à l'homme ici-bas,
Les clartés de la Foi pour éclairer nos pas,
Les simples fleurs des champs pour parer son église,
L'or que la Charité sème et qu'il réalise

Pour ses pauvres honteux qu'il assiste en secret,
Enfin, sur son tombeau, quelques pleurs de regret!...
Et cette vie austère, au douloureux calice,
Et ces rêves brisés sous le poids du cilice,
Et de l'âme et du corps ces combats éternels,
Et ce constant amour et ces soins paternels
Nous trouveraient muets!... Ah! tous tant que nous sommes
Alors qu'ils prient pour nous, prions pour ces saints hommes,
Car la mêlée est rude et l'indomptable espoir
Pousse seul au combat ces champions du devoir!...
Mais pour que la prière, amis, soit plus féconde,
Il faut la confier aux anges de ce monde;
Tout est grâce chez eux; leur voix va droit au cœur;
Dieu l'écoute : il est père... et l'enfant est vainqueur!...

III

Prière des enfants

Dieu des enfants qui, sur la terre,
Voulus être enfant comme nous,
Afin, sans doute, qu'une mère
Pût te bercer sur ses genoux;

Toi qui mesures la rosée
Aux fleurs, les rêves aux berceaux
Et fait chanter l'onde irisée
Dans le lit nacré des ruisseaux;

Toi pour qui nos lèvres rieuses
Abandonnent leur pli mutin,
A l'heure où nos mères pieuses
Nous font prier soir et matin.

Ah! si tu le voulais, sans doute,
On ne verrait plus d'orphelins,
On ne verrait plus sur la route
Errer ces frêles pèlerins!

Ecarte de nous ce martyre
Qui rend sombres les plus beaux cieux
Et qui glace le doux sourire
Sur nos fronts trop tôt soucieux!

Garde aussi l'enfant à sa mère :
Elle est la tige, il est la fleur,
Et pour elle, la vie amère,
Sans lui, n'est que deuil et douleur!...

On dit que les trésors du monde
Brillent sur beaucoup d'affligés...
Mon Dieu, quand la tempête gronde,
Viens au secours des naufragés!...

Au pauvre pasteur du village,
Ton serviteur, tends une main;
Donne-lui l'espoir qui soulage
De l'aridité du chemin.

A peine venons-nous de naître,
Qu'il nous bénit dans le berceau;
Il nous apprend à te connaître
Et nous marque à ton divin sceau.

Que ta science l'illumine,
Pour enseigner la vérité;
Que dans ta voie il s'achemine,
Précédé par la charité!

Que ta paix soit dans son Église,
Dans son âme et dans son troupeau,
Qu'en lui la Foi se symbolise,
Comme l'honneur dans le drapeau!

Et quand cette lumière auguste
Sur nous ne rayonnera plus,
Ah! Seigneur, accorde à ce juste
La couronne d'or des élus!

Mais, nous en gardons l'espérance,
Nous t'en supplions à genoux,
Ah! tiens ce jour de délivrance
Bien loin encor... bien loin de nous!

E. Le Goux.

VARIÉTÉS

Les messes matinales. — Monsieur l'abbé, dit son médecin à un vicaire, vous perdez votre temps à me consulter. Votre mal de gorge durera tant que vous direz la messe à cinq heures du matin dans votre église qui est une glacière, et cela pour trois ou quatre dévotes.

— Pardon, monsieur, j'ai ordinairement de vingt-cinq à trente personnes et, à la moindre fête, ce nombre est doublé.

— Mais la messe n'est obligatoire que le dimanche, et vos vingt-cinq dévotes pourraient bien entendre la messe de M. le curé à sept heures.

— Mes dévotes, comme il vous plaît de les nommer, ne peuvent, à cause de leur travail, attendre sept heures.

— Eh bien, quelles se passent de messe !

— Vous ne parleriez pas ainsi, si vous saviez combien ces personnes ont besoin de consolation. Mes deux premières « dévotes » sont nos deux Frères instituteurs. Il se lèvent à quatre heures.

— Pauvres gens ! Je voudrais bien savoir si nos brouillons de *l'instruction gratuite* se lèvent à cette heure-là.

— Ce sont ensuite trois religieuses garde-malades qui, avant d'aller prendre un peu de repos, viennent entendre la messe et communier.

— Saintes filles !.... Ah ! c'est vous qui dites la messe à nos garde-malades, il fallait me le dire plus tôt. Eh bien ! je vous ferai un julep qui vous guérira, ou j'y perdrai mon latin.

— Il y a ensuite une pauvre vieille mère qui a perdu son fils dans un incendie ; elle vient demander à Dieu la grâce de ne pas tomber dans le désespoir ; car en outre de cette douleur, elle a huit enfants de ce fils à soigner, leur mère ne pouvant y suffire. Pensez-vous que la messe de chaque jour soit inutile à toutes ces pauvres âmes ?

— Non, je ne le pense pas. Nous, gens du monde, nous parlons en étourdis de ce que nous ignorons.

— Mais voici « une dévote » qui vous intéressera, ajouta le vicaire. C'est un jeune étudiant en médecine ; il vient souvent à cette messe matinale.

— Un étudiant en médecine ? N'est-il pas grand, élancé, blond ?

— Parfaitement.

— Mais c'est mon meilleur élève ! Je me doutais bien de quelque chose comme cela.

— Mes autres dévotes sont de pauvres servantes, de jeunes couturières et quelques apprentis. Ces braves enfants viennent à la messe pour conserver leur première innocence. Je ne puis pas ne pas les satisfaire.

— Vous avez raison. Eh bien ! je vais vous donner un sirop qui fait des merveilles. Puis demain, à votre messe, au *memento*, vous aurez la bonté de vous souvenir d'un pécheur que je connais bien. — (*Bulletin de l'Association de Saint-François de Salles.*)

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LES PRIÈRES PUBLIQUES.

Le dimanche, 7 novembre, dans l'octave de la Toussaint, des prières s'élèveront de toutes les parties de la France vers le ciel pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux de l'Assemblée nationale et sur la France. Ces prières sont demandées par le gouvernement au nom même de la Constitution : c'est dire que la France reconnaît solennellement, et comme nation, l'intervention de Dieu dans les affaires humaines. C'est donc un grand acte de foi public et national qui s'accomplira dans quelques jours; c'est une protestation légale et constitutionnelle contre le matérialisme, qui ne reconnaît rien en dehors de la matière, contre l'athéisme, qui ne veut voir que les forces aveugles de la nature dans les phénomènes physiques et moraux, contre ce vague déisme, qui admet bien un Etre suprême, mais qui le relègue dans des régions inaccessibles d'où il s'inquiète peu de l'humanité, livrée à ses instincts, à ses passions et à ses caprices.

Un pas de plus, et ce serait la reconnaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, du Dieu-Sauveur, dont l'incarnation et la mort ont délivré le monde de l'antique esclavage, effet de la servitude du péché, et qui, en laissant à la terre son Eglise, lui a laissé, même au seul point de vue de la vie présente, le plus puissant instrument de régénération, de civilisation et de progrès.

Les fêtes que nous allons célébrer sont une preuve irrécusable des bienfaits de cette Église. Qu'on parcoure une *Vie des Saints* quelconque et qu'on se de-

mande s'il est possible de trouver, hors de l'Eglise catholique, une telle masse de vertus, de charité, de dévouement, de services rendus à l'humanité, de services rendus à la science et de progrès promus et réalisés. On a dit que l'humanité s'avançait dans sa marche progressive à la suite de quelques hommes, de ces grands hommes dont l'histoire fait passer les actes à la postérité la plus reculée; si cela est vrai, s'il est incontestable que les Cyrus, les Alexandre, les César, les Charlemagne, les Napoléon, ont été les instruments illustres de ces grands mouvements qui sont autant de secousses imprimées à l'humanité, combien n'est-il pas plus vrai de dire aussi que les saints, ces vrais grands hommes, ont été d'admirables instruments de progrès moral, et par là même de véritable progrès dans tous les sens?

Qu'on se rappelle seulement les apôtres, ces hommes extraordinaires dont la prédication a changé le monde; ces vierges, dont les nobles combats ont relevé la femme et fait connaître à l'homme la supériorité de l'esprit sur le corps; ces figures colossales des Pères de l'Eglise, réunissant en eux aux plus sublimes vertus toute la science de leur temps et la plus entraînante éloquence; ces fondateurs d'ordres religieux, les Benoît, les François d'Assise, les Dominique, les Ignace, qui ont créé d'invincibles armées de travailleurs, de missionnaires et de savants; ces Papes, ces évêques, qui ont intrépidement résisté jusqu'au martyre aux plus orgueilleux tyrans et sauvé les droits de la conscience, la liberté des peuples, la sainteté du mariage, la famille; ces héros de la charité, qui se sont sacrifiés au milieu des pestes et des épidémies, qui ont trouvé des consolations pour toutes les douleurs, des asiles pour toutes les misères, et qui ont, eux aussi, comme les Vincent de Paul, créé des armées de vierges qui renoncent à toutes les joies de la famille, pour se faire les mères et les sœurs des déshérités de ce monde, en se

faisant les épouses de Jésus-Christ ! Ce sont des légions innombrables de héros ; c'est bien cette foule immense que personne ne peut compter et que saint Jean contemplait dans l'île de Pathmos. En dehors de la sainte Eglise, on cite çà et là quelques hommes généreux, quelques femmes dévouées, dont les noms brillent d'autant plus qu'ils sont plus isolés ; dans la sainte Eglise de Dieu, les noms se multiplient tellement, qu'on ne peut les connaître tous ; les actes de vertu, de dévouement, de charité sont si multipliés, qu'ils paraissent ordinaires, et nous assistons ainsi, comme à une chose toute naturelle, à ce spectacle merveilleux de milliers et de milliers d'hommes et de femmes qui ne vivent que pour Dieu et pour leurs frères, spectacle que n'a jamais connu le monde païen et qui ne se voit qu'au sein du catholicisme.

Nous prierons, le 7 novembre, pour l'Assemblée, qui a besoin de tant de lumière pour voir où est la vérité et le bien, de courage, pour voter les mesures législatives les plus convenables ; nous prierons pour cette chère France, si malheureuse par suite de ses fautes et si digne d'être aimée pour ses qualités et pour les vertus qui lui restent ; nous prierons Dieu de ne pas permettre que cette patrie si chère abandonne jamais cette religion qui l'a faite si grande et si glorieuse dans le passé, cette Eglise, dont elle est la fille aînée, et qui produit encore chez elle tant de vertus, tant de dévouements qui en font la gloire et qui en sont l'espérance, en même temps qu'ils sont un signe, aux yeux de l'étranger, que la vie ne s'est point retirée d'elle et qu'elle a de magnifiques desseins à accomplir.

J. CHANTREL.

PIE IX ET LE CHAH DE PERSE.

Le 7 octobre a eu lieu au Vatican une solennelle et touchante cérémonie : c'était une audience accordée au général Nazar-

Aga, envoyé extraordinaire du Chah de Perse et ministre plénipotentiaire en France, qui était chargé de remettre au Saint-Père une lettre autographe du souverain persan, en réponse à une lettre que Sa Sainteté lui avait adressée, au mois de juillet dernier, pour lui recommander Mgr Cluzel, premier vicaire apostolique en Perse, et les catholiques de son empire.

Arrivé devant le Saint-Père, qui était entouré de plusieurs cardinaux et de prélats de la cour pontificale, Son Excellence l'envoyé extraordinaire a adressé à Sa Sainteté les paroles suivantes en français :

Très-Saint Père,

C'est avec un véritable bonheur et avec un cœur plein de sentiments de joie et de félicité que je viens me présenter à Votre Sainteté pour remettre entre Ses mains la lettre que S. M. I. le Chahin-Chah de Perse, mon Auguste Souverain, Lui a adressée, et par laquelle Il Lui exprime les sentiments d'affection et de vénération, dont Il est pénétré pour Votre Sainte Personne.

Les termes de cette lettre sont si éloquents et si expressifs que je me trouve incapable d'ajouter quelques autres expressions, craignant d'atténuer la portée de chaque parole d'amitié et de nobles sentiments dont elle est empreinte.

Cependant je croirais ne point remplir ma mission tout entière, si je ne déclarais pas à Votre Sainteté que j'ai reçu des instructions formelles, qui m'enjoignent de Lui répéter de vive voix que S. M. I. le Chah est rempli pour Elle des sentiments de tendresse et d'affection et que par considération pour Votre Sainte Personne, Il est aujourd'hui plus que jamais disposé et plein de bienveillance envers ses sujets catholiques, et que, surtout après avoir reçu Votre affectueuse lettre, Il a bien voulu donner des ordres aux gouverneurs de toutes les provinces pour les recommander à leur protection spéciale.

Fier d'avoir rempli ma haute mission auprès de Votre Sainteté, je retournerai heureux à mon poste en remportant avec moi l'agréable souvenir d'avoir eu le bonheur de Vous voir avant ma mort, de Vous présenter mes respectueux hommages, et de Vous demander, en ma qualité d'enfant de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, votre bénédiction pour moi et pour toute ma famille.

Le général Nazar-Aga a ensuite remis au Souverain-Pontife,

très-ému et touché des paroles qu'il venait de prononcer, la lettre autographe du Chah de Perse, qui est ainsi conçue :

A Sa Sainteté très-vénérable et illustrissime le Pape, orné d'un caractère de Messie, élevé autant que les habitants du monde céleste. Puisse-t-il être assisté de la grâce du Seigneur !

Elle est parvenue jusqu'à nous, qui sommes animés du sentiment de sincère amitié, la tendre et vénérable lettre de Votre Sainteté, aux qualités angéliques, par vous tracée dans l'abondance de votre amitié. Cette lettre, qui avait été confiée à S. Exc. le très-honorable Augustin, archevêque d'Héraclée, par vous envoyé vers nous avec des présents, chers et précieux gages, illustres souvenirs, destinés à accroître toujours notre affection.

Afin de faire connaître d'une façon plus particulière quelle valeur et quelle considération nous accordons à la lettre et aux présents de Votre Sainteté, nous les avons reçus de nos propres mains, de notre propre personne impériale; nous avons parlé en présence de tous, ainsi qu'il était convenable, de l'amitié et de l'affection de Votre Sainteté pour nous.

En outre, nous avons cru nécessaire en vous adressant cette lettre, inspirée par l'amitié, de vous signifier notre joie cordiale et notre intime satisfaction pour cette marque d'amitié et de sincère affection que nous donne Votre Sainteté. Conformément à vos désirs, les délégués de la religion catholique, tous les individus de cette nation, ont été et seront objets de bienveillance, comblés de tous égards et de toute protection.

Pour augmenter ces égards, nous avons adressé des instructions aux gouverneurs des provinces et des ordres formels concernant les droits, la protection et la liberté des catholiques, relativement à leur religieuse croyance.

Et en fait, nous considérons les individus de la susdite nation catholique habitant l'empire persan comme un dépôt fait par Votre Sainteté à notre sauvegarde, et, comme il est naturel, nous nous chargeons du dépôt qui nous est confié. Car nous considérons votre personne comme la plus grande parmi les disciples du Messie (salut à lui !) et pour cela digne de vénération.

Nous désirons que grâce à la pureté de votre cœur, vous ne nous oubliiez pas dans vos prières et que nos relations avec Votre Sainteté continuent toujours.

Ecrit dans notre royal château de Téhéran le mois de Ribi-Oub Sami 1292 mai 1875.

(Suit l'empreinte du sceau et la signature de S. M. le Chah.)

Le Saint-Père ne fit pas de réponse directe à l'envoyé persan, mais il l'invita à s'asseoir près de lui, et du ton le plus affectueux il lui dit combien il était reconnaissant à son souverain de la bienveillance qu'il témoigne aux catholiques de son empire et du bel exemple qu'il donne ainsi aux autres souverains. « Nous rendons grâces au Seigneur, dit-il, des consolations qui « nous viennent d'un pays si éloigné et d'un monarque qui « n'est pas chrétien, tandis qu'il ne nous en vient pas d'autres « pays d'où nous serions en droit d'en attendre. » Puis il s'entretint avec l'envoyé persan de la situation religieuse et sociale de cet antique empire qui remonte aux temps les plus reculés, et la conversation devint des plus intéressantes. Le général Nazar-Aga, interrogé par Sa Sainteté, lui apprit qu'il appartient à une ancienne famille persane qui s'est toujours maintenue dans la foi catholique, ce qui n'a pas empêché son souverain de l'honorer de sa haute bienveillance et de lui confier les missions les plus importantes, comme celle de le représenter à Paris depuis 1870, et de l'envoyer se prosterner aux pieds de Sa Sainteté.

L'audience du 7 octobre, on le voit, a une importance exceptionnelle; elle fait honneur au Chah de Perse et permet d'entrevoir de nouveaux progrès pour le catholicisme dans l'antique royaume d'Iran.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Nous allons entrer dans le mois où se rouvrent habituellement les cours des Facultés, à Paris et dans les départements. Malgré le peu de temps dont ils ont pu disposer, les catholiques ne seront point trop en retard, et le zèle soudain dont leurs adversaires se sentent tout à coup saisis pour la réforme et l'avancement de l'enseignement supérieur, ne pourra qu'exciter le leur encore davantage.

Voici une note que M. l'abbé d'Hulst, vicaire général de Paris, adresse aux journaux religieux pour « répondre en une seule fois aux nombreuses demandes adressées chaque jour au Comité d'organisation de l'Université catholique de Paris. »

Les trois Facultés, de droit, des lettres et des sciences, sont en préparation et ouvriront prochainement leurs cours. Les déclarations légales seront faites dans les premiers jours de novembre. Aussitôt le délai réglementaire expiré, les cours de droit commenceront le mardi 16 novembre prochain.

Le registre des inscriptions sera ouvert au secrétariat de l'Université, rue d'Assas, 19, à partir du 2 novembre jusqu'au 20 du même mois.

Les inscriptions pourront être prises, dans cet intervalle, tous les jours ouvrables, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Elles seront closes le 20, à 9 heures du soir. Toutefois MM. les étudiants qui auront subi avec succès leur examen du baccalauréat ès-lettres dans la prochaine session de novembre, seront admis à s'inscrire jusqu'au 5 décembre inclusivement. Les prix des inscriptions sera le même qu'à l'Ecole de Droit de Paris.

Le corps professoral pour les neuf chaires réglementaires étant dès à présent constitué, les inscriptions pourront être prises non-seulement pour la première et la seconde année de droit, mais aussi pour la licence et le doctorat.

Les étudiants de première année auront à produire les pièces suivantes :

1° Leur acte de naissance ;

2° L'autorisation légalisée de leur père ou tuteur ;

3° Leur diplôme de bachelier ès-lettres ou le certificat d'aptitude délivré par le recteur de l'académie près laquelle ils auront subi leur examen.

Les étudiants des Facultés de l'Etat qui voudront s'inscrire à la Faculté libre, devront en outre se munir d'un certificat constatant le nombre d'inscriptions qu'ils ont prises.

Si le règlement d'administration publique, qui doit déterminer à quelles conditions on pourra passer d'une Faculté de l'Etat dans une Faculté libre, contient encore d'autres dispositions, il en sera promptement donné avis aux étudiants et à leurs familles par la voie des journaux.

Tous les étudiants admis à prendre leurs inscriptions devront présenter un correspondant résidant à Paris.

Aussitôt que les déclarations légales auront été faites, on publiera la liste des professeurs.

On demande de tous côtés si des internats seront créés pour offrir un domicile et des ressources de toutes sortes aux étudiants qui n'ont pas de parents à Paris. Sans entreprendre encore elle-même

la création de semblables établissements, l'Université catholique encouragera à cet égard l'initiative des particuliers et des congrégations enseignantes. Dès à présent on peut indiquer aux familles le Cercle catholique du Luxembourg, avec le grand hôtel Belzunce, qui en dépend, rue de Madame, 69; l'hôtel Fénelon, rue Férou; l'internat choisi de M. Audley, rue de Madame, etc.

La *Décentralisation* nous apprend que toutes les formalités qu'exige la loi de l'enseignement supérieur ont été remplies par le comité d'organisation d'une Université catholique à Lyon, pour le sud-est et le centre de la France, afin de pouvoir ouvrir vers le 20 novembre prochain la Faculté de droit dont la fondation avait été décidée, il y a moins de deux mois.

En conséquence, les inscriptions pour les cours qui préparent aux grades de capacité, de baccalauréat, de licence, de doctorat en droit, seront reçues, à partir du 3 novembre, au secrétariat de la Faculté, rue du Plat, 35, et place Saint-Michel, 3 *bis*.

Les étudiants trouveront, au milieu d'un quartier tranquille, dans un local bien aéré, spacieux et commode, de vastes amphithéâtres, des salles de conférences et de travail, une grande bibliothèque dont l'aménagement sera terminé dans quelques jours, grâce à l'habileté de l'architecte et à l'intelligente rapidité des ouvriers.

La commission exécutive a travaillé sans relâche sous la présidence de Mgr Thibaudier. Des comités auxiliaires ont été formés dans plusieurs villes importantes. Les premières souscriptions ont été recueillies, et la presse catholique a prêté à l'œuvre naissante le plus chaleureux appui.

En même temps, la commission faisait parvenir au Saint-Siége l'expression de sa soumission filiale, et obtenait de NN. SS. les évêques des diocèses voisins des encouragements et des bénédictions dont elle s'honore.

Grâce au concours empressé des catholiques de la région, elle a la satisfaction d'annoncer que la Faculté de droit est aujourd'hui définitivement fondée.

Le personnel des professeurs est complet. On les jugera à l'œuvre.

Les neuf chaires sont occupées par des docteurs dont la plupart ont remporté les palmes académiques aux concours officiels. Quelques-uns ont abandonné, pour se vouer à l'enseignement, des situations acquises et qui n'étaient pas sans éclat. C'est dire qu'ils sont absolument dignes de la confiance des familles, et promettent un enseignement sérieux en même temps que profondément chrétien.

La Faculté catholique de droit de Lyon est placée sous l'autorité ecclésiastique. Sa loi fondamentale est la soumission au Saint-Siége et aux évêques, comme à tous les enseignements de l'Eglise catholique. Aucun professeur n'est admis dans son sein, s'il n'a d'avance adhéré à ce principe. Pour l'étudiant, le seul fait de la signature de ses inscriptions équivant, s'il est catholique, à la déclaration qu'il se soumet aux enseignements de l'Eglise, et, s'il est protestant ou israélite, qu'il respectera ce même enseignement. Tous s'engagent à observer les règlements de l'Ecole.

L'organisation de la Faculté vient d'être publiée; la voici :

Organisation de la Faculté de droit de Lyon.

CHAPITRE PREMIER

DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de droit comprend les matières qui font l'objet des examens de capacité, de baccalauréat, de licence.

Une quatrième année d'études pour les aspirants au doctorat comprendra les leçons nécessaires.

La nomination du doyen, l'institution des chaires de droit naturel et de droit civil ecclésiastique, l'établissement du règlement définitif sont entièrement réservés à NN. SS. les évêques.

Le nombre des chaires est provisoirement fixé à neuf.

Ce sont les suivantes :

Première année

Droit romain. Les deux premiers livres des *Institutes de Justinien.*

Professeur, M. A. *Roux*, avocat à la cour d'appel d'Aix, docteur en droit, lauréat de la Faculté d'Aix.

Code civil. Les articles 1 à 710, moins les articles 2, 3, 4, 5, et les articles 120 à 132.

Professeur, M. A. *Gairal*, avocat à la cour d'appel de Lyon, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Paris.

Deuxième année

Droit romain. Les deux derniers livres des *Institutes*.

Professeur, M. A. *Flachat*, docteur en droit.

Code civil. Les articles 711 à 1287; les articles 2219 à 2281.

Professeur, M. C. *Jacquier*, avocat à la cour d'appel de Lyon, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Paris.

Procédure civile. Les articles 48 à 517.

Professeur, M. R. *Mouterde*, avocat à la cour d'appel de Lyon, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Grenoble.

Droit criminel. Code pénal : articles 1 à 74; les parties du code d'instruction criminelle expliquées par le professeur.

Professeur, M. C. *de La Judie*, docteur en droit, ancien juge d'instruction.

Troisième année

Code civil. Les articles 1387 à 2219, plus les articles retranchés du premier examen.

Professeur, M. A. *d'Hauthuille*, avocat à la cour d'appel d'Aix, docteur en droit, lauréat de la Faculté d'Aix.

Droit administratif. Les parties enseignées par le professeur.

Professeur, M. *Saint-Giron*, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Toulouse.

Code du commerce. En entier.

Professeur, M. O. *Boucaud*, avocat à la cour d'appel de Lyon, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Grenoble.

Doctorat

Conférences spéciales sur les matières de l'examen.

Conférences sur les Pandectes.

Examens de capacité

Les cours prescrits par les programmes officiels.

Professeur suppléant, M. *Magnin*, avocat à la cour d'appel de Lyon.

CHAPITRE II

DES INSCRIPTIONS

Pour prendre une première inscription à la Faculté catholique de droit, il faut avoir seize ans révolus et fournir les pièces suivantes :

1° Une expédition dûment légalisée de son acte de naissance;

2° Son diplôme de bachelier ès-lettres ou un certificat d'admission à ce grade visé par le recteur de l'Académie dans laquelle l'examen aura été subi ;

3° La justification écrite, dans le cas où l'étudiant est mineur, du consentement du parent ou du tuteur sous la puissance duquel il se trouve.

L'étudiant doit aussi être présenté par une personne domiciliée à Lyon, qui inscrira elle-même ses nom, profession et adresse, au secrétariat de la Faculté.

L'étudiant qui aura commencé à suivre les cours d'une autre Faculté, devra être muni, en outre, d'un certificat constatant le nombre d'inscriptions qu'il a prises, et délivré dans les formes légales.

Les aspirants au certificat de capacité ne sont pas tenus de produire le diplôme de bachelier ès-lettres.

Les personnes qui, sans aspirer à aucun grade, se font inscrire à un ou plusieurs cours, sont également dispensées de la production du diplôme.

Dans ce cas, le prix de chacune des inscriptions, pour un cours isolé, est de dix francs par trimestre.

Le registre des inscriptions pour le premier trimestre de l'année scolaire, est ouvert du 2 au 15 novembre, de une heure à quatre heures.

Ceux qui ont été reçus bacheliers dans la session de novembre, sont admis à prendre leur première inscription jusqu'à la fin de la session.

Le registre sera ouvert :

Pour le deuxième trimestre, le 3 janvier.

Pour le troisième trimestre, le 1er avril.

Pour le quatrième trimestre, le 1er juin, aux heures ci-dessus indiquées. Il sera clos le 15 des mêmes mois.

Le coût de chaque inscription est fixé à quarante francs.

L'inscription pour les conférences, soit facultatives pour les exa-

mens de baccalauréat et de licence, soit obligatoire pour la préparation au doctorat, est fixée au prix de soixante francs pour l'année scolaire.

Les certificats d'inscriptions seront délivrés par le secrétaire de a Faculté, et signés par un professeur désigné à cet effet par le comité.

CHAPITRE III

DE LA FRÉQUENTATION DES COURS

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins, et d'une heure et demie au plus.

Tout étudiant qui se permettrait de troubler l'ordre du cours serait passible des peines disciplinaires ci-dessous indiquées.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au registre des inscriptions. Ils recevront une carte d'entrée.

CHAPITRE IV

§ 1. DES PROFESSEURS

Les professeurs sont choisis par le comité.

Il y a deux classes de professeurs : les professeurs titulaires et les professeurs suppléants.

Les professeurs font leurs cours en robe.

Le comité a seul le droit de nomination et de révocation.

La Faculté est dirigé par le comité.

§ 2. DU CONSEIL FACULTATIF

Un conseil facultatif, composé de trois administrateurs, du secrétaire général désigné par le comité des professeurs, s'occupe de tout ce qui concerne la Faculté, et présente au comité les propositions qu'il juge utiles.

Le comité statue.

§ 3. DU SECRÉTARIAT

La Faculté a un secrétaire général et un secrétaire adjoint.

Le secrétaire général a le rang de professeur.

Il rédige les procès-verbaux du conseil consultatif.

Il a le dépôt de la garde des archives.

Il a la direction générale du secrétariat.

Le secrétaire adjoint est plus spécialement chargé des détails de la comptabilité et de la correspondance.

Il tient le registre des inscriptions.

Il est également investi du service de la bibliothèque, et s'y tient pendant tout le temps de son ouverture.

§ 4. DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est établi, dans le local de la Faculté, une bibliothèque spécialement destinée à l'usage des étudiants qui en fréquentent les cours.

La bibliothèque est ouverte aux jours et heures déterminés par le règlement.

Des tables y sont disposées pour le travail.

Un règlement particulier détermine les conditions spéciales de son fonctionnement intérieur.

§ 5. DES PEINES DISCIPLINAIRES

Les peines disciplinaires sont :

1° L'observation du professeur ;

2° L'avertissement qui est donné par le délégué du comité ;

3° La réprimande ;

4° L'expulsion.

Ces deux dernières peines ne peuvent être infligées que par le comité.

Mgr l'archevêque de Toulouse, qui avait déjà provoqué par une première lettre l'adhésion et le concours de ses vénérables collègues les archevêques et évêques du sud-ouest pour la création d'une Université catholique dans sa ville métropolitaine, leur a adressé, à la date du 26 septembre, la circulaire suivante, qui montrera que le projet d'Université est en bonne voie d'exécution :

Monseigneur,

L'accueil bienveillant qui a été fait par bon nombre de NN. SS. les évêques à ma première ouverture concernant la fondation, à Toulouse, d'une Université indépendante, m'impose le devoir de poursuivre ce projet, et de vous soumettre quelques idées pratiques sur la manière de le réaliser.

Les juges les plus autorisées, en apprenant que la création de

tels établissements se poursuit dans beaucoup de nos villes, s'inquiètent autant qu'ils se réjouissent de ce mouvement. Ils estiment avec raison que, s'il est mal combiné, il peut neutraliser nos forces en les éparpillant.

Mais Toulouse est regardée unanimement comme un centre intellectuel tout indiqué par sa position topographique pour être le siége d'une Université libre. Je ne viens donc pas m'ingérer dans l'exercice d'un dévouement facultatif; je remplis une obligation rigoureuse de ma charge en travaillant à organiser dans ma ville métropolitaine l'enseignement supérieur catholique.

Je m'estimerais coupable, en effet, envers la sainte Eglise, si je ne m'efforçais, selon toute la mesure de mon pouvoir, de lui procurer cet inappréciable bienfait dans nos contrées méridionales. Et comme j'ai tout lieu de croire que, sur ce point, les inspirations de votre conscience sont d'accord avec celles de la mienne, pardonnez-moi, Monseigneur, d'oser vous proposer quelques moyens de grouper, de concentrer notre action épiscopale, afin qu'elle s'exerce avec ensemble, avec efficacité et avec honneur.

Deux principales difficultés constituent le nœud de la question : celle de l'argent et celle des hommes à se procurer. A proprement parler, elles n'en forment qu'une, car, avec de l'argent, il est facile de se procurer des hommes.

Ceci soit dit, sans nous départir du respect le plus sincère pour nos futurs professeurs. Sans doute, quelques-uns, choisis parmi les prêtres ou les religieux, seront au-dessus de toute préoccupation relative à leurs honoraires; mais la plupart étant pères de famille ou destinés à le devenir, ne pourraient sacrifier une position certaine et lucrative pour une autre qui leur offrirait moins d'avantages.

Ayons donc des revenus universitaires considérables et assurés; des collaborateurs éminents viendront à nous, dès que nous pourrons leur garantir une rémunération proportionnée à leur mérite. Et ce point est très-capital; car, plus tard, les Universités libres formeront leurs professeurs, tandis que maintenant ce sont les professeurs qui vont les former elles-mêmes.

Mais, par quel moyen fonder cette caisse d'entretien de laquelle dépend, après le secours d'en haut, tout l'avenir de l'œuvre? Si nous consultons l'expérience faite à Louvain avec un si brillant succès, trois sources de revenus peuvent alimenter la fortune de telles institutions.

1° *Les dons de la charité* : Nous espérons qu'ils ne feront pas

défaut ; mais ils composent une ressource précaire et fort longue à réaliser.

2° *Les droits de contribution scolaire* : Ils ne formeront qu'un modeste produit tant que les étudiants ne seront pas nombreux.

3° *Les cotisations diocésaines*, provoquées par NN. SS. les évêques, sous forme de souscription ou de quête : Ce sera là, évidemment, si nous en jugeons d'après l'exemple que j'ai déjà cité et qui est suivi par nos vénérables collègues du nord de la France, le fonds le moins chanceux pour subvenir aux frais de notre enseignement supérieur.

En Belgique, deux quêtes par an, prescrites en vertu d'un ancien accord conclu entre tous les évêques, fournissent à l'Université de Louvain la part la plus certaine de ses recettes. Sans doute, cet actif s'accroît encore de la rétribution scolaire de ses onze cents étudiants ; mais aussi elle a soixante-dix professeurs à sa charge, tandis qu'avec une vingtaine nous pourrions établir trois Facultés.

Donc, ainsi que les évêques de ce généreux pays, après la chute du régime hollandais qui avait été oppresseur pour l'Eglise, se concertèrent pour remédier au mal par la restauration de l'Université catholique de Louvain, pourquoi, nous, évêques d'une patrie qui a tant souffert des mêmes fléaux, ne mettrions-nous pas nos forces en commun pour fonder l'Université catholique de France? L'emploi des mêmes moyens nous donnera les mêmes résultats.

Dans la Belgique les deux quêtes affectées à cette œuvre atteignent annuellement un chiffre de 30 à 40,000 francs par diocèse. Si dans chacun de nos 90 diocèses elle s'élevait seulement à une moyenne de 12,000 fr. nous fonderions une rente de 1,080,000 fr., largement suffisante pour l'entretion de quatre Universités.

D'autant qu'il y aurait erreur à croire qu'il est nécessaire d'acquérir de grands immeubles pour installer toutes les Facultés d'une Université sur le même point. L'intérêt de la discipline demande plutôt qu'elles soient séparées. En Angleterre, il est des Universités dont chaque Faculté habite une ville différente du chef-lieu. Tout le personnel ne se rassemble qu'en de rares circonstances, déterminées par les règlements.

D'ailleurs, rien n'est plus simple que le logement de certaines Facultés de l'Etat. Une salle de conférence pour le public; auprès, un cabinet pour l'appariteur ; quelquefois une pièce pour les réunions de MM. les professeurs, c'est tout. Sans compter que, souvent les cours de sciences se font dans le même endroit que le cours de lettres, et que l'Etat se contente d'être locataire quand il ne peut

être propriétaire. Pourquoi ne commencerions-nous pas sur ce pied restreint, remettant à plus tard les dépenses qui ne sont pas absolument indispensables, telles que l'achat de bibliothèques, collections, locaux et outillages coûteux?

Il suit de là que si un évêque, désigné par la place territoriale de son siége pour prendre la direction d'une Université, obtient le concours de vingt de ses collègues, aux conditions énoncées plus haut, la difficulté pécuniaire de sa fondation est résolue.

Qu'il annonce de riches émoluments aux laïques éminents en vertu et en savoir qui voudront lui prêter leur concours, ce concours ne lui manquera pas.

Il ne faut pas d'ailleurs se faire illusion sur la qualité des professeurs qui conviennent à notre enseignement supérieur. S'il se présente des hommes d'éclat, acceptons-les ; mais, si nous pouvons nous associer de vrais savants, capables d'en former d'autres, donnons-leur ordinairement la préférence. Dans les Universités, il ne s'agira point de distraire un public blasé, mais de former des étudiants. Le plus grand lustre du maître ne sera pas dans le brillant de sa forme, il sera dans le succès de ses élèves aux examens.

Rien de moins sérieux, sous ce rapport, que les habitudes de certaines Facultés de l'Etat. Là, le professeur, souvent remarquable, est entraîné, tantôt par la légèreté de ses auditeurs, tantôt par sa propre pente, à devenir un *dilettante* de la parole, qui sacrifie la science à l'art, qui se prodigue le moins possible, qui captive une assemblée d'oisifs par des dissertations à effet, dont personne ne se rend compte ; enfin qui semble dispensé d'enseigner, pourvu qu'il provoque beaucoup d'applaudissements. Nous blâmons le genre, non les hommes qui le pratiquent avec supériorité, et à qui nos exigences publiques l'ont imposé.

Les cours de nos Universités, au contraire, devront être rarement des séances d'apparat : donner un enseignement moins orné que substantiel, communiquer le savoir plutôt que l'enthousiasme, être fréquents autant qu'instructifs et se préserver du caractère d'exhibition stérile, pour rester une préparation efficace aux grades supérieurs.

Quand on pèse ces diverses considérations, on est moins effrayé des difficultés que présente l'organisation des Universités libres, et l'on ne désespère pas de trouver les fonds et les collaborateurs nécessaires.

Mais, si l'on se rappelle que la régénération de la jeunesse française dépend d'un tel succès; que l'Eglise pourrait être humiliée,

si nous ne faisions pas un glorieux usage de cette liberté ; qu'il serait désolant que celle-ci servît plutôt aux ennemis de Dieu qu'à ses défenseurs; enfin que la religion serait confondue si l'on avait le droit de nous reprocher d'avoir beaucoup promis, en matière d'enseignement supérieur, et d'avoir peu tenu, alors on se sent disposé à tous les sacrifices pour étendre les bienfaits de la nouvelle loi, plutôt qu'à se déclarer impuissant.

C'est ce qui me donne la confiance, Monseigneur, de solliciter votre précieuse coopération, supposé qu'elle ne soit pas déjà promise à quelque projet du même genre.

Que Votre Grandeur veuille donc bien me pardonner si je me permets de lui demander une réponse aux questions suivantes :

Entrerait-il dans ses vues de se joindre à un groupe d'évêques du Midi, unissant leurs efforts et leurs influences, pour la fondation d'une Université libre, à Toulouse, dans les mêmes conditions que certains de nos vénérés collègues l'ont fait pour Paris ?

Seriez-vous disposé, Monseigneur, à signer une lettre collective qui annoncerait, à la fois, cette création, et les quêtes diocésaines destinées à l'entretenir ?

Enfin, vous serait-il possible de vous rendre ou d'envoyer votre représentant à une réunion dans laquelle on déterminera le nombre des évêques qui devront constituer le conseil supérieur de notre Université, et la commission permanente qui, sous leur contrôle et avec l'obligation de leur adresser son compte-rendu annuel, veillera sur les personnes ainsi que sur les intérêts de l'œuvre?

Si j'obtenais un nombre suffisant d'adhésions, on pourrait commencer sans retard la collecte universitaire et se mettre immédiatement en mesure de poser au moins les premières assises des trois Facultés de droit, des lettres et des sciences. Celle de médecine demande une plus longue préparation.

Au reste, supposé que l'entreprise réussisse, ce sera pour nous une belle occasion d'établir, à côté des trois enseignements précédents, une Faculté de théologie canonique, dont le personnel exclusivement ecclésiastique coûtera peu, et dont l'organisation approuvée par le Saint-Siége restaurera la notion de ce principe, oublié et violé en France : l'enseignement de la science sacrée relève de l'Eglise, non de l'Etat.

Que si les négociations actuellement pendantes pour obtenir l'institution apostolique aux Facultés de théologie déjà érigées par l'Etat ont une heureuse issue, notre tâche sera simplifiée quant à la fondation de ces dernières chaires. La Faculté que Toulouse possède

et que les scrupules de nos vénérés prédécesseurs ainsi que les miens ont empêché de ressusciter renaîtra d'elle-même à la voix du Souverain-Pontife ; et cette restauration sera une économie pour la nouvelle Université, en même temps qu'une légitime réparation accordée aux principes, à l'Eglise et à notre ville.

Il n'est pas besoin d'ajouter, Monseigneur, que notre concert une fois établi, nous nous hâterons d'informer le Souverain-Pontife de toutes nos démarches, et qu'en attendant de pouvoir lui soumettre les statuts définitifs, nous ne ferons point un pas important sans demander la lumière de ses conseils et la grâce de ses bénédictions.

Veuillez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon respectueux et fraternel dévouement.

† FLORIAN, *archevêque de Toulouse.*

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai :

La future Université catholique de Lille s'ouvrira, comme les facultés de l'Etat, vers la mi-novembre.

Elle sera formée, durant l'année scolaire 1875-76, du cours de première année de médecine, et d'une Faculté de droit, comprenant les trois années, à laquelle seront annexés des cours de philosophie ou de littérature, qui seront plus tard transformés en Faculté de lettres.

La déclaration légale n'ayant pas encore eu lieu, nous ne pouvons pas publier le règlement social, mais nous avons appris, de source certaine, que les registres d'inscription seront ouverts à Lille, en l'hôtel de l'Université, rue Royale, 70, à partir du 1er novembre. Les demandes de renseignements peuvent y être adressées dès aujourd'hui, à M. le secrétaire de l'*Institut catholique.* Le nouvel établissement sera désigné sous cette dénomination, jusqu'au jour prochain, il faut l'espérer, où comprenant trois facultés complètes, il pourra porter légalement le nom d'Université.

Les catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai veulent établir, pour toute la région du nord de la France, une puissante institution qui soit d'une valeur indiscutable au point de vue scientifique, d'une orthodoxie irréprochable au point de vue des doctrines, et d'un dévouement complet à l'Eglise, au Saint-Siége. Adoptant tous les progrès de la science moderne et tout ce qu'il y a d'utile dans les Facultés de l'Etat et les Universités étrangères, complétant et animant les hautes études par un profond enseignement philosophique et religieux, ils ont la noble ambition de

former à Lille un vaste foyer de lumière, le centre d'un large mouvement catholique.

Pour réussir, il leur faut une mise de fonds considérable, il leur faut des professeurs et des étudiants.

Les ressources pécuniaires ne feront pas défaut. Ce qui s'est passé à Cambrai la semaine dernière prouve suffisamment que les organisateurs de l'œuvre n'ont pas eu tort de compter sur la générosité des catholiques. On sait que les membres du clergé sont loin d'être riches, et que leur maigre budget annuel est encore diminué par les libérales aumônes qu'ils distribuent aux pauvres et aux malades : néanmoins, comprenant l'importance capitale d'une Université catholique, les prêtres du diocèse de Cambrai n'ont pas hésité à s'imposer d'eux-mêmes un sacrifice annuel qui doit durer dix ans; et le 30 septembre, ils ont offert à Son Em. le cardinal-archevêque le total de la souscription qui s'élève à 570,000 fr.

En y ajoutant les offrandes des maisons religieuses et celles des prêtres du diocèse d'Arras, la souscription de tout le clergé de la province ecclésiatique atteindra au moins le chiffre de un million. S. Em. le cardical, donnant une nouvelle preuve de son désintéressement sans bornes et de l'intérêt qu'il porte à l'œuvre de l'Université, a bien voulu offrir, pour la seule année scolaire 1875-76, la somme de dix mille francs.

Dans quelques jours, un appel sera fait, par l'intermédiaire du clergé, à tous ceux qui comprennent les œuvres catholiques. Nous avons la ferme conviction que partout le pasteur de la paroisse et les hommes dévoués qui l'accompagneront seront accueillis avec bonheur, avec générosité, quand ils iront demander une souscription pour l'Université catholique. Une institution de cette importance exige les sacrifices de tous; tous se montrent généreux.

Au sujet de la médecine, la possibilité des cours de clinique est assurée par une convention faite avec la commission des hospices, qui accorde aux professeurs de l'Université catholique deux pavillons de cent lits chacun à l'hôpital Sainte-Eugénie; les salles d'anatomie et de dissection seront pourvues de tout ce qui est nécessaire pour l'étude. Un cercle médical, innovation heureuse, offrira aux étudiants des bibliothèques et les objets nécessaires pour leurs travaux en même temps que des salles de réunion et des œuvres de zèle et de charité; ce cercle sera dirigé par un médecin. Les jeunes gens ne seront pas abandonnés à eux-mêmes; l'assistance aux cours devra être effective; une surveillance paternelle, mais ferme et active, sera exercée par les directeurs.

Déjà, plusieurs étudiants se sont fait annoncer pour suivre les cours de la Faculté de droit et le cours de première année de médecine.

Le Conseil supérieur de l'institution publique est en ce moment réuni ; nous nous occuperons de cette session dans notre prochain numéro.

LE CONCORDAT

et les articles organiques (1).

I

Un journal, la *France*, a récemment écrit ces mots :

Le concordat et les articles organiques ont été l'objet d'un seul et même vote du pouvoir législatif : ils sont légalement inséparables. Si les articles organiques sont dépourvus du caractère obligatoire, il en sera de même du concordat, qui, avant la sanction législative, n'existait encore qu'à l'état de projet comme serait une convention conclue par le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon avec une puissance étrangère, avant l'approbation de l'Assemblée nationale.

Le signataire de ces lignes, M. Garcin, avouera sans peine que ces articles organiques viennent statuer sur la doctrine, les mœurs et la discipline du clergé, régler les droits et les devoirs des évêques et des ministres inférieurs, déterminer leurs relations avec le Saint-Siége et le mode d'exercice de leur juridiction. Ils présentent en un mot un véritable code ecclésiastique.

Ont-ils été, comme le concordat qui ne renferme que dix-sept articles, l'objet d'un traité entre la puissance civile et la puissance ecclésiastique? La question est des plus graves, et la solution qui doit suivre, quelle qu'elle soit, sera décisive. Si le Pape Pie VII, qui n'avait eu aucune part dans la rédaction et la publication des articles organiques, les a constamment rejetés, ils ne sont, en réalité, ni un traité, ni une loi, mais un simple règlement de police,

(1) *Univers*.

n'ayant, par conséquent, que la quantité de vie que peut avoir un règlement de police; si, au contraire, ils ont obtenu, ne serait-ce que longtemps après leur promulgation, l'approbation formelle ou implicite du Souverain Pontife, la cause des organiques est gagnée: ils ne sont plus un simple règlement de police, ils sont un traité de puissance à puissance, ils participent à la nature d'un véritable contrat. Quel est donc en cet endroit le témoignage de l'histoire? Je défie M. Garcin de me prouver que le Pape ait jamais approuvé les articles organiques : il a, au contraire, en toute circonstance, protesté contre eux énergiquement.

Mais qu'ai-je besoin de recourir à l'autorité du Saint-Siége pour affirmer que les articles organiques ne font point partie du concordat? Le gouvernement français lui-même l'avoue par l'organe de ses représentants les plus autorisés, un ministre de l'empereur et un des plénipotentiaires qui négocièrent le concordat, M. de Talleyrand et M. Bernier.

On sait avec quel zèle et quelle ardeur l'abbé Bernier, ancien curé de Saint-Laud d'Angers, devenu évêque d'Orléans, avait servi la cause du premier Consul. Bonaparte l'avait choisi pour négocier, avec Consalvi, la fameuse convention de messidor.

Lorsque de nouvelles négociations s'ouvrirent entre le gouvernement et le Saint-Siége, à l'occasion du sacre de Bonaparte proclamé empereur, M. Bernier fut chargé d'examiner deux mémoires, l'un du cardinal Fesch et l'autre du cardinal Caprara, sur les conditions posées par le Pape. Voici ce qu'il dit dans son rapport :

J'ai prouvé que le serment de l'empereur ne présentait pas le sens qu'on lui attribuait. M. Portalis a dit, le 13 nivôse dernier, dans une Note adressée au légat : « Le concordat est un traité; les articles organiques sont une loi d'exécution. Il est impossible de confondre les objets qui ne se ressemblent pas. J'ai dû suivre ces mêmes principes. » (Artaud, *Histoire du Pape Pie VII*, t. II, p. 105.)

L'évêque d'Orléans s'appuie sur l'autorité même de Portalis; les paroles qu'il emprunte au ministre des cultes sont tirées, non d'un rapport au conseil d'Etat, ou même d'un discours au Corps législatif, mais d'une Note diplomatique adressée au

cardinal-légat. Or, Portalis a démontré dans cette Note que le concordat et les articles organiques sont parfaitement distincts, puisque, d'après son aveu, le concordat est un traité, tandis que les articles organiques sont une loi d'exécution.

M. Bernier avoue que lui aussi a dû suivre ces principes, c'est-à-dire que pour lui aussi le concordat est un traité, les organiques une loi d'exécution, un simple règlement de police.

M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, fut chargé lui-même par l'empereur de faire un rapport, sur le mémoire du cardinal Fesch et la note du cardinal-légal, touchant les conditions du Pape. Il exposa, dans son rapport, que la majorité des cardinaux consultés par le Pape, en adhérant au projet de voyage, avaient fait néanmoins quelques réserves basées sur deux difficultés.

La seconde difficulté, dit le ministre, se subdivise en deux griefs. Le serment, disent les cardinaux, n'est pas catholique : 1° en ce qu'il consacre la tolérance des cultes ; 2° en ce qu'il assimile au concordat les lois organiques que la cour de Rome regarde comme étant, en quelques points importants, subversives de l'autorité de l'Eglise.

Mais le serment, dût-il être prêté dans le temps de l'onction impériale, et sous les yeux mêmes et les auspices du Saint-Père, ne renferme rien qui puisse offenser sa piété, parce qu'il est entièrement politique et n'exprime rien de relatif à la croyance religieuse.

Il prescrit l'obéissance aux lois du concordat, parce que, en langage de droit public, les stipulations de deux puissances sont des lois que les publicistes appellent *lois de la lettre*. Les organiques sont des lois d'une autre nature. Le prince ne peut pas jurer de les faire observer, parce qu'elles peuvent être changées. (Artaud, *Histoire du Pape Pie VII*, t. II, p. 108.)

Dans la partie du rapport que nous venons de citer, le ministre se propose de réfuter un des griefs soulevés par les cardinaux, en montrant que le serment, tel que l'empereur doit le prêter, n'assimile pas au concordat les lois organiques. Il en donne la raison : Les lois du concordat étant les stipulations de deux puissances, sont des lois que les publicistes appellent *lois de la lettre*, tandis que les organiques sont des lois d'une autre nature.

Donc les articles organiques ne peuvent être regardés comme

les stipulations de deux puissances, et par là même ils ne peuvent en aucune manière être assimilés au concordat. C'est le gouvernement français qui l'avoue lui-même par l'organe de ses représentants les plus autorisés, un ministre de l'empereur et un des plénipotentiaires qui négocièrent le concordat : M. de Talleyrand et M. Bernier. C'est un point acquis à l'histoire que les articles organiques ne font pas partie du concordat.

Si les articles organiques et le concordat ont été l'objet d'un même vote du pouvoir législatif, ce vote, d'après les principes du droit, ne pouvait dans l'esprit des représentants s'affirmer que des stipulations des deux puissances, c'est-à-dire du concordat qui comprenait dix-sept articles.

Si le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, pour employer la comparaison de M. Garcin, s'avisait, après avoir arrêté certaines conventions avec une puissance étrangère, d'ajouter à ces stipulations d'autres articles dont ce gouvernement serait exclusivement l'auteur, le vote de l'Assemblée nationale ne pourrait évidemment engager la puissance étrangère que relativement aux articles qui ont été préalablement l'objet de la convention projetée.

Donc la conclusion du rédacteur de la *France* : *Pas d'articles organiques, pas de concordat*, est fausse. Le concordat peut exister et existe réellement sans les articles organiques.

II

Les articles organiques sont-ils une loi de l'Etat? Et d'abord, qu'est-ce que la loi du 8 avril 1802, la loi de germinal ?

Cette loi renferme quatre parties. Voici la première : Le premier consul, au nom du peuple français proclame loi de la république le décret du Corps législatif. Ce décret de l'Assemblée promulgue et déclare exécutoires les trois choses suivantes : le concordat, les articles organiques du culte catholique et les organiques du culte protestant. Toutes ces pièces se présentent au Corps législatif avec la quantité de vie et de force qu'elles ont.

L'Assemblée législative les déclare exécutoires, mais elle les prend telles qu'elles se présentent. Aucune d'elles ne s'offre dans les mêmes conditions.

Le concordat se présente comme un traité diplomatique, comme un acte de puissance à puissance, ayant sa vie, sa force, sa virtualité. La sanction, l'approbation des représentants du peuple mettra en exercice ce qui était simplement virtuel.

Les articles organiques du culte catholique, que leur nature assimilait à un traité diplomatique, se sont présentés à la sanction législative, non comme un traité, une convention de puissance à puissance, mais comme un simple règlement de police, n'ayant que la quantité de vie que peut avoir un règlement de police.

Ils ne se présentaient pas comme loi, car on était sous la constitution de l'an VIII. Les articles 25, 28, et 34 de cette constitution déterminent le mode, la forme selon lesquels devaient être faites les lois. Les articles organiques ne se sont pas présentés de cette façon et n'ont pas été votés : ils ne sont pas une loi, ils revêtent la forme d'un simple règlement de police.

« Un traité sanctionné et érigé en loi, dit l'auteur des *Institutions diocésaines de Digne* (1), ne peut avoir une véritable force légale que s'il est un véritable traité. Tout ce qui pourra vicier le traité et le rendre nul viciera en même temps la loi; de telle sorte qu'il n'y aura point de loi s'il n'y a point de traité, c'est évident. Or, en examinant les actes dont nous nous occupons en ce moment, c'est-à-dire le concordat et les articles organiques, nous reconnaissons bien dans le concordat une véritable convention, dont les clauses et conditions ont été réglées et régulièrement échangées entre les parties. Mais il nous est impossible de reconnaître ce même caractère dans les articles organiques.

« Les articles organiques, qui devaient faire partie du traité, qui furent présentés comme en faisant partie, n'eurent rien de ce qui peut constituer une véritable convention. Ils furent dressés par le gouvernement seul, à l'insu du Souverain-Pontife. L'essence du contrat, qui réside dans la concurrence et l'accord des deux parties, accord sans lequel il ne peut pas y avoir d'obligation, ne se trouve nullement dans les articles organiques. Le gouvernement manqua de sincérité en les présen-

(1) Mgr Sibour.

tant aux assemblées législatives d'alors comme convenus avec le Souverain-Pontife, comme faisant partie du concordat qu'il avait signé. Il en manqua ensuite vis-à-vis du Souverain-Pontife, en lui présentant ces articles comme une loi. Ils n'avaient rien ni d'un traité ni d'une convention quelconque, puisqu'ils n'émanaient que du gouvernement français tout seul ; ils n'étaient pas non plus une véritable loi, puisque le Corps législatif ne les avait pas votés comme tels, mais seulement les annexes d'un traité. »

C'est là, si je ne me trompe, un vice radical pour les articles organiques. Ils ne sont en réalité ni un traité ni une loi ; nous ne pouvons y voir qu'un règlement de police qui s'est glissé furtivement, sous le manteau d'une convention mémorable, dans le sanctuaire du Corps législatif, et qui ensuite, à la faveur d'un titre coloré, mais usurpé, a trouvé place dans le *Bulletin des lois*.

Le concordat s'étant présenté à la sanction du Corps législatif comme un traité, un acte de puissance à puissance, ayant sa force et sa virtualité, cette sanction a mis légalement en exercice ce qui était simplement virtuel avant le vote. Les articles organiques n'avaient point le caractère d'un traité diplomatique, le vote du Corps législatif ne pouvait point leur restituer ce caractère.

Ils ne se présentent même pas comme loi de l'Etat, car les articles organiques ont été votés sans observer les prescriptions de la constitution de l'an VIII, qui déterminait le mode, la forme selon lesquels devaient être faites les lois.

Il est donc faux de dire que le concordat et les articles organiques, quoique simultanément votés, sont inséparables.

UN DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

CHATEAUBRIAND (1)

Un monument élevé à Chateaubriand (2) ramène sa mémoire, qui paraissait s'enfoncer dans l'oubli. On a relu ses livres et

(1) Extrait de l'*Univers*.

(2) Statue érigée à Saint-Malo le mois dernier.

on a scruté son caractère : avec leurs imperfections et malgré nos jalousies, ils nous ont cependant donné à penser. L'opinion commune est assez que nous ne l'égalons pas. Nous ne voyons rien depuis lui qui s'élève à sa taille. C'est un homme tel que nous n'en fournissons plus. Les statues ne manquent pas, mais les statures font défaut. On peut estimer, non unanimement, que quelques-uns le dépassent çà et là. Il est évidemment plus haut par l'ensemble, plus ferme par la masse, plus sérieux, plus noble. Chacun a plus d'endroits faibles, sent davantage la décadence. Lui aussi, sans doute, est un homme de décadence; toutefois, il a moins descendu, et, en même temps, il est homme de recommencement. Heureux ceux qui recommencent, qui découvrent dans le passé les traces interrompues de la beauté et de la vérité éternelles! Ceux-là rétablissent le monde dévié. Un seul moderne a plus remonté que Chateaubriand; c'est Joseph de Maistre, qu'aucun autre ne dépasse, ni peut-être n'atteindra. Il faut le placer à part, parmi les grands hommes, presque parmi les prophètes; mais Chateaubriand est davantage un héros. Ses troubles, ses chutes, ses élans lui donnent je ne sais quoi de plus humain. Aux yeux de la foule il grandit de tout ce qui l'abaisse devant le spectateur isolé. Il fait comprendre comment la bruyante fusée et le météore peuvent paraître jeter plus d'éclat que les silencieuses étoiles. Peut-être aussi qu'on leur sait gré de retomber, de s'éteindre dans le sein de la nuit, et de ne pas garder leur place immuable au milieu de l'azur! De Maistre n'a point d'aventures, ni de l'esprit, ni des sens; il n'a que l'immense passion du vrai, qui ne s'endort pas, qui ne dévie pas et qui reste inconnue des hommes. Il semble être né où on le voit; on le voit toujours où on l'a toujours vu. Chateaubriand est plein d'aventures et de passions; il a des ignorances, il remue, s'inquiète, déchire; il cherche, croit avoir trouvé, doute, se désespère et cherche encore. Ainsi, il excite toujours nos sympathies et nos antipathies; il faut toujours l'entendre, et notre pensée ne l'oublie pas.

Quelle belle vie de grand artiste! quelles péripéties de toutes sortes, quels écarts, quels beaux malheurs réels, quelles trompeuses félicités! En lui plusieurs existences semblent se com-

battre exprès pour susciter la phrase et l'emphase et pour les faire pardonner. Elles y viennent par tempêtes irrésistibles, il en prend l'habitude et ne peut plus s'en passer. Lorsque l'orage va lui manquer, il le provoque, il court après lui. Sa voile a besoin de ce vent ; mais comme il sait le manier, l'assouplir ou se laisser emporter ! Comme il est noble et au fond, même dans les orages imaginaires, sérieusement tourmenté et malheureux !

Voilà ce que nous n'avons plus et ce qui fait de Chateaubriand un homme à qui les nôtres ressemblent peu. Ils ont l'air de jouer un rôle étudié longtemps et qu'ils ne sauront jamais bien. Ce sont parfois des gens de talent, mais originairement mal faits et qui cèdent trop à une basse nature. Il y a de la boutique, du bureau, du comptoir au fond de leurs vices et même de leurs qualités. Ils ont de l'instruction, point d'éducation ; du travail, point de génie ; de la force ou naturelle ou simulée, point de grandeur. Poètes, peintres, musiciens, hommes d'Etat, tous finissent par aspirer à des rentes et par faire quelque chose pour s'en procurer. C'est l'histoire de Pygmalion, qui s'est proposé de faire une déesse ; mais qui prie les dieux de faire de la déesse une femme pour lui. Est-ce la cause de la mesquinerie générale? En tous cas, elle existe. Tous, au fond, ne travaillent que pour le pot-au-feu. Que nous fassions en tout de grands progrès, je le veux bien, mais pas en grandeur d'âme pourtant! Chateaubriand n'eut point cet instinct vénal, je dirais volontiers simoniaque. Il demanda de la gloire ; peut-être fit-il descendre son génie jusqu'au goût de la popularité ; mais il s'arrêta là et sut du moins sacrifier sa fortune. Il eut ou il prit vaillamment ce qu'il demandait, et dédaigna le reste.

Hélas ! ce qu'il prit était trop encore, sans doute. L'homme favorisé du génie ne prend rien pour lui-même sans un certain abaissement du don que Dieu ne lui a pas fait pour l'enfler ou pour l'engraisser. Il y a eu dans sa faute quelque considération du monde ; il a craint ou il a voulu plaire, il a trop reculé, ou trop avancé. Laissons à la conscience de Chateaubriand et au jugement de Dieu la juste appréciation des influences auxquelles il a cédé. Lui seul et Dieu les ont bien connues.

L'homme qui serait sans péché aurait seul le droit de jeter la première pierre, et il ne la jetterait pas.

On peut noter des écarts dans Chateaubriand, on en peut noter beaucoup, et de graves. Comme écrivain et comme homme, il est parfois difficile à aimer. Mais je dis qu'il n'est point vulgaire et qu'on ne peut méconnaître en lui un habituel et beau sentiment de la grandeur. Lorsqu'il n'est pas grand, il a du moins la pompe, et s'il est quelquefois trivial, c'est encore par horreur de la trivialité. Il n'a point l'ineptie enflée, trivialité suprême ; il ne l'admet ni dans ses écrits ni dans sa conduite : il dirait plutôt une grossièreté, il commettrait plutôt un crime.

C'est un homme de condition, un homme de fer, né à une mauvaise époque et tombé en plume, mais qui a été élevé chez lui et qui n'a pu perdre l'habitude d'être chez lui. L'un des reproches qu'il fait à Bonaparte est d'avoir écrit des brochures anonymes : Signe de basse origine! dit-il. En effet, un homme né pour le sceptre n'écrit pas des brochures ; et un homme né pour tenir la plume, et que son destin condamne à écrire une brochure dans une époque qui en produit tant, jette un cri qui sera entendu du monde et que la postérité n'éteindra pas. Ainsi a-t-il fait lui-même. Ses brochures, toutes signées, étaient des actions de guerre, des coups d'épée dans la bataille, et qui plus d'une fois l'ont gagnée.

Il avait le droit d'élever la voix, de donner des avis, de répandre des idées. Il avait un nom, des ancêtres, des vues à lui, une patrie générale et une patrie particulière, et dans cette seconde patrie, à l'illustration de laquelle il ajoutait, un lieu fier de son souvenir. C'était un patricien de Bretagne et de France ; il était *lui* et chez lui. Il avait un Dieu.

Il a fait un livre dont l'idée est de tout temps, et dont le titre tout au moins est immortel. Le *Génie du Christianisme* a pu vieillir, il peut n'être qu'une ébauche très-imparfaite, son nom ne périra pas. L'idée était abaissée et méprisée même de ceux qui regrettaient l'ordre auquel elle avait présidé, et qu'on venait d'abolir. Il eut le mérite de la relever avec éclat et d'y faire rentrer avec lui tout un peuple, prémices de l'esprit humain. Il était jeune, seul, plein de préjugés irréligieux comme

son siècle saturé de démence et d'orgueil. On ne voyait rien de dédaigné et d'humilié autant que la croix. Elle apparaissait vaincue, on la croyait et on la voulait morte. Il la releva, l'admira, et d'une admiration si sincère et si communicative que, sans l'adorer peut-être lui-même, il la fit adorer. Nous disions dernièrement que la première grande victoire du Christ depuis sa déchéance sonnée sur toutes les cloches de la libre pensée, fut l'émancipation des catholiques d'Angleterre, procurée par l'énergie et l'éloquence d'O'Connell. Un succès moins acheté avait été le précurseur de ce grand jour. Il était dû à Chateaubriand. Sans doute, avant le *Génie du Christianisme*, il y eut d'autres victorieux. Le premier coup porté à la révolution antichrétienne l'a été par celui de ses obscurs bourreaux qui frappa le premier de ses obscurs martyrs. Alors éclata dans le ciel, pour consoler les anges, l'arrêt qui la condamne à l'avortement et à l'ignominie. Chateaubriand en fut le premier exécuteur. Le sècle ne s'accomplira pas sans en avoir vu l'entier accomplissement.

L'homme qui fut inspiré pour une action si haute n'en conserva pas tout l'honneur. Elle lui réussit trop au sens humain, il en fut trop fier. Plus tard, il parut n'avoir pas compris et presque n'avoir pas voulu ce qu'il avait fait. Il s'en attribuait toute la fortune. Et l'auteur du livre se crut par moments l'inventeur de l'idée. Cette vanité d'homme fit déchoir le chrétien. Vainqueur avant d'être affermi, appelé peut-être à s'élever au rang des Pères de l'Eglise, il s'embourba dans sa gloire et ne devint qu'un homme de lettres. Ce qu'il y perdit de majesté, d'horizon et de force, Dieu le sait! Mais enfin, quoique la frivolité de l'esprit le retînt misérablement rattaché aux erreurs et aux besognes de ce bas monde, il domina de toute la tête l'arrogant troupeau de ses contemporains. Il ne fut qu'homme de lettres, pas autre chose, c'est vrai, mais il fut le plus fier, le plus coloré, le plus ample, le plus retentissant. Le regard rapide et encore voilé qu'il avait pu jeter au-delà des limites de la vue de son temps, en arrière et en avant, lui resta, sinon dans les yeux, au moins dans le souvenir et un peu dans le cœur. Dieu, qui est reconnaissant de ses dons, lui fit la grâce de ne l'oublier jamais, pour le préserver des immenses lacunes

ou de la stérilité totale qu'on remarque quasi partout autour de lui. Au milieu de la foule des célébrités plus ou moins illuminées et plus ou moins éphémères qu'il a traversées pendant un demi-siècle, il ne cessa de porter un rayon particulier, le rayon de l'homme qui a entrevu Dieu et l'Eglise, et qui s'en souvient. Ce seul rayon fait pâlir tous les autres. Tâchez de les nommer, prosateurs et poëtes. Est-ce Michelet, Lamennais, Guizot, Thiers, Lamartine, Musset ou même Hugo, qui peuvent le disputer à Chateaubriand?

Son étonnante popularité a eu des éclipses parmi les esprits opposés qui avaient commencé par la subir également, quoique à différents titres. Les uns ne voulaient pas du christianisme et protestaient contre le charme qui les avait subjugués; les autres trouvaient qu'il le défendait mal et d'une façon périlleuse. Tous ont senti qu'il ne fallait pas mépriser un tel joûteur : les uns parce qu'il avait des armes auxquelles, après tout, ils ne pouvaient pas répondre; les autres, parce qu'il ne serait ni généreux ni sage de l'écarter. Il est, à certains égards, comme ces précurseurs et ces figures du Christ, qu'on aimerait mieux ne pas voir tout entiers dans la Bible; mais ils y sont, et il faut les y laisser. Prenons Chateaubriand tel qu'il est, avec le bien et le mal. Ses actions mauvaises sont encore de grandes actions, et sa figure est toujours une grande figure. En bien et en mal, il n'a rien de bas. Et, assurément, c'est quelque chose d'avoir longtemps vécu au cours de ce siècle, parmi tant de séductions, dans le scabreux métier de faiseur de livres, sans renier Jésus-Christ.

Dans ses années de jeunesse, apostat insconscient, comme tant d'autres, il avait dormi aux éclats de la foudre, et la tempête l'emportait avec son nom, sa fortune et son rang, sans qu'il se réveillât. Il revint, à l'appel et aux pleurs de sa mère mourante, non pour essayer de ressaisir ses biens terrestres, mais son Dieu. Il s'accrocha aux franges du manteau de Jésus, et après cinquante ans, roulé par les passions et les enivrements de la terre, il mourut le tenant dans ses mains. Le fils de tant de larmes ne pouvait périr! Il l'a souhaité peut-être, il s'y est exposé certainement; il n'a pas pu.

Il avait dit : *On a prouvé que le christianisme est excellent*

parce qu'il vient de Dieu; il faut prouver qu'il vient de Dieu parce qu'il est excellent. C'était à peine une idée, ou plutôt ce n'était guère qu'un jeu de mots, la frange du manteau divin. Mais cette frange peut encore faire le plus grand des miracles. « Que je puisse seulement toucher la frange, disait la femme « abandonnée des médecins, et je serai guérie. » Avec moins de foi, peut-être, Chateaubriand toucha cette frange; et lui-même et le monde commencèrent à guérir.

La guérison ne fut pas instantanée et complète. Toutefois, le faible apologiste était déjà plus fort que Voltaire et Mirabeau et toute la science de la révolution. Il avait épelé quelques lettres du nom de Jéhovah et entrevu de loin l'ombre bienfaisante de la sagesse infinie ; il savait que la vie était là où l'on ne montrait que des tombeaux, qu'elle pouvait surgir et qu'enfin tout allait mourir de la mort de Dieu et des œuvres de Dieu, mais que ni Dieu ni ses œuvres n'étaient morts. Il le cria d'une voix si puissante et soudain répétée par tant d'échos que ce monde, couvert de boue et de sang, dut l'entendre. Il trouva des pleurs, il éveilla les repentirs. Bientôt la prière publique humilia l'orgie révolutionnaire. Sur la tombe des martyrs on commença de voir à genoux les fils des meurtriers épelant le *Credo.*

Chateaubriand n'a pas fondé une école; il n'était pas un maître que l'on pût suivre. Les héros ne sont pas des tacticiens. Il était un créateur d'émotions puissantes et, par la grâce de Dieu, fécondes; plus fécondes pour ceux qui les recevaient que pour lui-même. Plus tard, l'école naquit; lui, resta longtemps un catholique honoraire. Certains hommes font des fautes dont il plaît davantage à Dieu de tirer bon parti. Les hommes subissent des entraînements, l'éducation d'un peuple est lente. Cependant ce catholique honoraire n'oublia pas le chemin du temple qu'il avait aidé à reconstruire et dont il avait sonné la cloche d'une main vigoureuse et généreuse.

Ce pauvre fragile honneur du monde, il l'avait sagement mis de ce côté. Ne pouvant plus tenir à rien du reste, il s'était invinciblement maintenu sur le pavé de l'Eglise. Partout ailleurs il se serait trouvé trop bas. Un jour de naufrage, il s'était écrié, dit-on : Qu'ai-je besoin d'un roi! Mais il ne reprochait à Dieu aucun oubli, aucune injustice, aucune erreur, et tout Chateau-

briand qu'il était, il n'aurait pas dit : Qu'ai-je besoin d'un Dieu? Cela c'était de l'ineptie enflée, *signe d'une basse nature!* Enfin, vieux, désabusé des longs mensonges de la vie et des illusions de la gloire humaine, il vint appuyer ses derniers jours plus près de l'autel et mourut pénitent. Il était mûr pour voir la gloire de Dieu. Si la bénigne et amoureuse justice du pardon tarde encore, c'est à la reconnaissance des chrétiens d'en hâter l'heure. La prière peut s'élever avec confiance pour l'âme intrépide qui a donné le premier signal du retour.

Voilà près de trente ans qu'il est mort. Sa littérature aussi est morte, et le siècle qu'elle a charmé finira bientôt; mais son nom survivra. Des légions de travailleurs ardents et savants se sont levées pour refaire et achever son livre interrompu. Déjà ce peuple nouveau a prouvé, sous mille formes, que le christianisme vient de Dieu parce qu'il est excellent. La preuve est faite et l'œuvre serait terminée au-delà de ce qu'il avait pu rêver lui-même, si l'on pouvait se lasser à cette œuvre infinie. Elle renouvellera la face de cette prétendue science qui depuis trois siècles est une conspiration contre la vérité; et déjà aussi recommence, pour être menée plus loin, la reconstitution de la demonstration inverse, mais parallèle et non pas contraire, que le même christianisme *est excellent parce qu'il vient de Dieu.* Certes, personne de ce temps n'a engagé l'esprit humain dans un plus grand travail, et ni Dieu ni les hommes n'oublieront que Chateaubriand en a été le premier ouvrier.

Louis Veuillot.

LA RELIGION CATHOLIQUE (1)

EST-IL VRAI QU'ELLE SE MEURT?

I

L'arsenal des objections contre la religion n'est jamais épuisé; quand les anciennes sont usées on en fait de nouvelles, ou plutôt, on rajeunit les pauvres vieilles, de sorte que *plus ça change, plus c'est la même chose.*

(1) Extrait de l'excellent journal hebdomadaire qui paraît à Moutiers, sous le titre d'*Echo des Alpes.*

Il y a un siècle, on disait avec ironie : *Dans vingt ans Dieu aura beau jeu* ; il y a quarante ans avec dédain : *La religion catholique n'a plus que pour quelques années de vie dans le ventre ;* aujourd'hui, on dit avec pitié : *La religion se meurt.*

Et notez que ce ne sont plus les disciples haineux de Voltaire ni les membres fourvoyés de certaines académies qui tiennent pareil langage, mais de braves gens, de fort braves gens.

Faites donc attention, braves que vous êtes, que cette objection conduit à des conclusions trop fausses et trop pernicieuses pour que vous puissiez les admettre, et repose sur des allégations qui tomberaient à plat devant le moindre regard de votre attention et de votre réflexion.

Si la religion se meurt, il est évident qu'elle n'est pas divine.

Si elle n'est pas divine elle est fausse, et, conséquemment, on est exempté de croire ses dogmes, de pratiquer sa morale : deux bâts qui blessent quantité d'épaules, le second surtout.

Si la religion se meurt, pourquoi entrer dans une maison qui s'écroule, dans un vaisseau qui va sombrer ?

Et tel et tel, à qui vous vous intéressez dans l'intimité de votre cœur, prendra le dimanche la route du café au lieu du chemin de l'église et se rendra à son cercle, un jour de la semaine sainte, au lieu d'avoir un bout de conversation avec qui vous savez bien.

Est-ce ce que vous voulez ?

Ce qui fait croire à certains habiles et à leurs congénères que la religion se meurt, c'est la prétendue décadence des peuples catholiques, autrement dit la décadence des races latines. Ce thème est célèbre et exploité dans les journaux rouges et les cabarets à l'égal de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. C'est pour régénérer la France, l'Italie, l'Espagne les arrêter sur le penchant de l'abîme que ces messieurs ont déclaré la guerre aux prêtres et juré une haine à mort à l'enseignement congréganiste.

Combien de fois faudra-t-il répéter à ces pauvres gens que la décadence des peuples catholiques, si décadence il y a, n'est dûe en rien à leur religion ? Pour ne parler que de la France, ce n'est pas la religion, c'est la révolution qui a causé l'éclipse de gloire que subit notre malheureux pays. Jamais la France

ne fut plus grande que sous Charlemagne, sous saint Louis, sous Louis XIV, et jamais elle ne fut plus chrétienne.

Les citoyens les plus dévoués, les plus courageux soldats dans la dernière guerre furent ceux qu'animait l'esprit religieux.

Au lieu de juger en bloc une nation de trente-six millions d'habitants, dans laquelle le bien et le mal sont dûs à des causes nombreuses, variées et difficiles à démêler, qu'on procède par individus, et on verra tout de suite la supériorité morale que donnent les croyances religieuses.

Jusqu'à ce qu'on m'ait démontré que ce qui améliore les individus détériore un peuple, je continuerai de croire que le catholicisme, loin d'être une cause de ruine pour les races latines, a été la source de leur supériorité et deviendra, si elles le veulent, l'instrument de leur régénération. La France, l'Italie, l'Espagne ont vu diminuer leur gloire, non point parce que ces nations sont catholiques, mais parce qu'elles ne le sont pas assez, parce qu'elles ne le sont plus que de nom. Tout porte à croire que ces pays se débarrasseront des étreintes du génie révolutionnaire et redeviendront tels qu'ils furent aux beaux jours de leur histoire. Que si leur état actuel devait durer ou même empirer, la religion catholique n'en souffrirait pas. L'Asie, l'Afrique, l'Amérique ne tarderaient pas à voir multiplier le nombre des fidèles qu'elles contiennent. Le flambeau de la foi serait déplacé et non éteint.

Rien, surtout en nos religieuses contrées, n'autorise ce cri d'alarme : *La religion se meurt.* Nos villes et nos campagnes reviennent au respect du dimanche, aux pratiques du culte, aux devoirs et aux vertus du catholicisme. Une jeunesse s'élève qui s'associe aux réunions et aux œuvres de la religion ; les vertus viriles rentrent au cœur de nos hommes faits et les vieillards qui s'éteignent voient poindre sur leur tombe une aurore semblable à celle qui éclaira leur berceau.

En définitif, les destinées du catholicisme ne sont liées au sort d'aucune nation, si grande, si glorieuse que cette nation puisse être. Aucun peuple, en tombant, ne peut entraîner l'Eglise dans sa chute.

Rien n'autorise et ne justifie ce mot : *La religion catholique se meurt.*

II

« De par l'Evangile et l'histoire, me disait mon voisin, brave homme, mais chrétien timide, il m'est démontré que le catholicisme a résisté, résiste et résistera aux persécutions de l'infidélité, du schisme et de l'hérésie.

« Ce que je crains pour l'Eglise catholique, ajouta-t-il, c'est la haine que lui portent ses propres disciples, ceux qui dans leur enfance et leur jeunesse ont cru ses dogmes, balbutié ses prières et reçu ses sacrements. Savez-vous que depuis quelques années cette haine va jusqu'au fanatisme, à la folie, à la rage? Les prêtres les plus dévoués à la classe laborieuse en sont haïs.

« J'ai vu dans un faubourg d'une ville, cinq ouvriers qui n'étaient pas ivres, jeter à une sœur de charité des injures qu'ils n'auraient pas osé adresser à la dernière des femmes.

« Si quelque chose devait échapper à cette haine, c'étaient les Ecoles chrétiennes ; elles n'y ont pas échappé. Tel père de famille, fou de l'instruction gratuite et obligatoire, préférerait laisser ses enfants dans l'ignorance plutôt que de les confier aux instituteurs congréganistes.

« Et les solidaires, monsieur? Quoique un peu encore clairsemés dans nos pays et presque honteux, je ne sais pas si vous connaissez tout le mal qu'ils font.

« J'ai bien peur, je vous l'avoue, que l'Eglise périsse des coups qui lui sont portés par ses propres enfants, devenus apostats et renégats. »

— Vous n'auriez pas cette crainte, répondis-je, si vous aviez un peu plus de foi. Quoi qu'il en soit, au seul point de vue de la raison, l'Eglise ne court pas autant de dangers que vous le dites, de la défection de ses enfants. Commençons par les solidaires. Vous savez aussi bien que moi qu'ils ne sont pas un sur cent. Pour un malheureux qui, à Paris, à Lyon et à Marseille, crève sans avoir voulu faire acte d'homme et de chrétien, il y a des milliers de fidèles qui meurent la prière sur les lèvres, les yeux tournés vers le ciel, et l'âme purifiée et confortée par les secours de la religion. Seulement on ne parle pas de ces morts chrétiennes, tandis que vingt feuilles radicales jouent de leur

cornet à bouquin autour des funérailles d'un libre-penseur.

Et encore de tous ces cadavres, qu'on enfouit avec une pompe où le silence et le respect sont de commande, il n'en est pas la moitié qui soient cadavres de bon aloi, de purs de la gent libre-penseuse ; ce sont dépouilles de noyés, de pendus, de faillis, de débauchés, d'ex-déportés et de demi-idiots.

Qu'est cette infime minorité contre ces phalanges de chrétiens dont la mort, sagement prévue, saintement acceptée, précieuse aux yeux du Seigneur, fait envie aux vivants et dont les funérailles sont un triomphe, une récompense et une consolation ?

Pour deux ou trois solidaires, braillards et malhonnêtes, qui dans un bourg plus ou moins lugubre, barreront le passage au curé de la paroisse lorsqu'il se présentera pour offrir à un agonisant les secours et les consolations de son ministère, nous avons, ici, tout un monde qui l'accueille avec autant de plaisir que de respect. C'est la famille entière, c'est tout le hameau qui, flambeaux allumés en main, vient à sa rencontre et l'accompagne jusqu'au pied du lit du malade.

Pour cent *frères et amis* qui, sous la surveillance du commissaire de police, font queue au cercueil d'un des leurs, c'est tout le village, c'est la paroisse entière qui préside et qui suit, sous la présidence d'un clergé aussi nombreux que possible, le convoi d'un des nôtres mort dans le Seigneur.

Quant aux ennemis des Frères des Ecoles chrétiennes, ils se réduisent souvent, dans telle localité, à une douzaine de conseillers municipaux qui font tant de bruit et de vacarme qu'ils couvrent les réclamations et les protestations de l'immense protestation des pères de famille. Les honnêtes gens sont prudents et divisés d'opinion (trop, hélas !), les méchants sont audacieux et s'entendent comme larrons en foire. Laissez s'écouler quelques années, peut-être quelques mois, et vous verrez les instituteurs congréganistes réclamés à cor et à cri par les villes qui paraissent, à cette heure, les plus hostiles à leurs gros souliers et à leur tricorne de feutre.

Ce qui est haï dans certaines couches sociales, c'est bien moins la religion que la politique, c'est bien moins le prêtre que le type faux et exagéré qu'il s'en forme ou se laisse im-

poser. Les ouvriers croient l'Eglise inféodée à des hommes et à des opinions qui leur déplaisent : de là leur hostilité au catholicisme. Que notre malheureux pays retrouve un peu d'ordre et de sécurité, et on verra la haine contre la religion diminuer et disparaître rapidement.

Malgré les apostats et renégats, l'Eglise subsiste comme subsistent la patrie, la famille et la propriété, en dépit des internationaux, des communistes et des socialistes.

« En sorte que, me dit mon voisin, vous ne croyez pas l'Eglise en danger de mort ? »

— Je ne la crois pas même sérieusement malade. Elle ne fait que traverser une crise bénigne en comparaison d'une foule d'autres desquelles elle est sortie saine et sauve et même fortifiée et rajeunie.

Quelle que soit sa vieillesse, un arbre a toujours de la séve et de la vie tant qu'on lui voit des feuilles, des fleurs et des fruits. Je vous assure que l'Eglise a rarement porté autant de feuilles, de fleurs et de fruits que de nos jours. Les docteurs, les confesseurs, les vierges, les martyrs ne manquent point ; le dévouement, l'humilité, la charité, la pauvreté volontaire fleurissent. Les prêtres s'attachent aux évêques, les évêques se serrent autour du Pape infaillible : jamais la hiérarchie catholique ne montra autant de cohésion, de solidité et d'harmonie. Les autres religions et les autres églises sont à l'état de cadavre : le catholicisme est la seule religion prise au sérieux, à laquelle on fasse l'honneur de la surveiller, de la craindre et de la persécuter ; mais ne craignez rien, voisin, la vieille enclume brisera tous les marteaux.

LE MISSIONNAIRE

PROTESTANT ET LE MISSIONNAIRE CATHOLIQUE.

Il nous arrive des extrémités de l'Orient, de Jokohama (Japon), un témoignage en faveur de la supériorité du missionnaire catholique sur le missionnaire protestant, d'autant plus remarquable qu'il vient d'une plume protestante, et qu'il est formulé avec autant d'impartialité et de calme que de force et de raison.

L'auteur de l'article dont on va lire la traduction commence par

dire qu'il maintient toujours le principe protestant : *La Bible, et rien que la Bible :* mais qu'il est forcé d'admettre que les missionnaires catholiques sont infiniment supérieurs aux missionnaires protestants sous le rapport du dévouement et de la manière dont les premiers suivent la voie tracée tout d'abord par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Voici, dit il ensuite, les raisons pour lesquelles, tout en préférant la religion protestante, je dois cependant donner la palme au système de la mission catholique.

Tout le monde sait que la méthode suivie par les protestants dans leurs travaux prosélytiques diffère totalement de celle que le Christ a prescrite. Quant à la question de savoir si l'expérience n'a pas prouvé laquelle des deux méthodes, la protestante ou la catholique, est la plus efficace, nous répondrons que c'est là une toute autre chose, à laquelle nous ne nous arrêterons qu'un moment.

En se plaçant à un certain point de vue, et se persuadant que les hommes attachés à la glèbe sont peu faits pour s'enthousiasmer — qualité que le système protestant tend à étouffer entièrement, — on croirait que, pour travailler dans les missions, il vaudrait mieux employer des instruments que la classe la plus nombreuse de notre pays fournit en abondance, et qui s'accommoderaient facilement à toutes les nécessités qu'imposent les autres conditions de la vie. Mais quiconque se refusera à mélanger l'or pur des instructions du Christ avec des métaux vils et grossiers dans le but d'en faciliter la circulation, ne tardera pas à rejeter catégoriquement et à tout prix une méthode qui se met en opposition ouverte avec ces instructions. Il sera convaincu que, pour l'accomplissement d'une mission aussi élevée, il faut des hommes d'une autre trempe que ceux qu'on y emploie ordinairement.

Qu'est-ce donc que le Christ leur demande ?

Il leur demande de quitter leur maison, leur pays, d'abandonner et père et mère et femme et enfants : il leur dit que, quand ils auront mis la main à la charrue, ils ne pourront regarder en arrière ; il leur ordonne de sacrifier les affections les plus tendres et de laisser les morts enterrer leurs morts, et d'aller, dégagés de tout lien terrestre, annoncer aux nations la

bonne nouvelle du royaume de Dieu. Il veut qu'ils n'aient pas même d'emplacement où ils puissent se retirer, plus dépourvus en cela que les renards qui ont leurs tanières et les oiseaux qui ont leurs nids. Il leur prescrit de partir pour leur sublime message, sans bourse, sans habit et sans souliers, et de secouer la poussière de leurs pieds contre les cités qui refusent de les écouter.

N'était que la vénération que les hommes portent envers l'Evangile les empêche de rire à l'énonciation de ces idées, ils n'hésiteraient pas, pour la plupart, à les regarder comme impraticables et absurdes. Quant à nous, nous avouons avec franchise que nous en pensons tout autrement. Nous les tenons comme supérieurement, oui, divinement sages : elles nous paraissent non-seulement comme pouvant se pratiquer, mais encore comme étant les plus propres à élever le genre humain à un niveau moral infiniment au-dessus de celui qu'il occupe à présent. A notre avis, ce zèle inspiré, qui a pour but le bien de ses semblables et qui exige une complète renonciation à soi-même, ce zèle est le ressort le plus puissant dans le mécanisme de la religion. Moins de trois cents ans ont suffi à cet enthousiasme pour changer la face du monde et pour laisser un exemple et l'idéal de philanthropie, dont l'éclat et la perfection grandissent à nos yeux à mesure qu'on les scrute davantage. Or, *ce zèle, cette renonciation, on les trouve largement dans l'Eglise romaine; chez nous n'existe ni l'un ni l'autre : tout y est éteint.* C'est que, dans l'Eglise protestante, le fortifiant exemple que le Christ a donné pendant qu'il était sur terre, est déjà perdu et oublié.

Il y a excessivement peu d'esprit de sacrifice dans l'existence du missionnaire protestant. Généralement parlant, c'est un homme digne, vivant simplement, — nous tenons pour injurieux le reproche qu'on oserait lui faire d'aimer les demeures splendides et la vie somptueuse, — c'est un homme qui reçoit de la société à laquelle il appartient, un salaire à peu près égal à celui que lui rapporterait une autre position quelconque. Il est complètement à l'abri des risques du commerce, des responsabilités qu'on rencontre dans la plupart des autres états ou fonctions; il n'est surtout pas exposé au plus terrible fléau du

vulgaire, les jalousies sociales. Son travail n'est fatigant d'aucune manière, et il n'a pas à craindre de s'y épuiser comme cela arrive à bien d'autres. Il vit au milieu de ses amis; il vaque à l'éducation de ses enfants, et leur procure une position dans le monde. Il prend ses repas avec autant de tranquillité qu'aucun de nous. S'il mène une vie réglée et paisible, il se procure toutes les jouissances du cœur et de l'esprit, jouissances dans lesquelles on trouve un bonheur plus réel et plus stable que dans la fiévreuse poursuite des plaisirs matériels. Sa vie est donc utile, vertueuse et remplie de félicité. Mais en tout cela, il n'y a, généralement parlant, rien d'héroïque ni rien qui provoque l'admiration, pas plus qu'en ce que ferait un porteur de contraintes.

Nous ne prétendons nullement déprécier les vertus domestiques qui ne cherchent pas à faire montre; nous sommes, au contraire, persuadé qu'elles sont une source de bonheur bien grand pour ceux qui les pratiquent, ainsi que pour ceux envers qui elles s'exercent. Nous désirons encore moins de voir des hommes poser devant le monde, ne songeant qu'à leurs propres personnes, et faisant tout pour gagner la sympathie ou l'estime. Mais nous disons, et nous le répétons, ce serait simplement se faire illusion de supposer qu'une vie telle que nous venons de l'esquisser — quand même elle serait consacrée à ces difficultés intellectuelles que le missionnaire rencontre si fréquemment dans un pays déjà en possession d'une forme de civilisation ancienne et profondément enracinée, — que pareille vie, disons-nous, puisse avoir d'autre succès que la conversion d'un *individu* par-ci par-là, et cela même en des occasions extraordinairement favorables.

Voulez-vous convertir des *nations*, faites comme ont toujours fait et font encore les Franciscains et les Bénédictins, et non pas comme nous faisons à l'heure qu'il est. Un homme qui trouve l'aisance et la félicité dans sa vie de tous les jours, ne sera jamais capable de convertir les multitudes. Il ne sent pas le poids des misères humaines; il n'est pas « un homme de douleurs et connaissant le chagrin, » ou, s'il a des chagrins, ils lui sont tout uniquement personnels. Il n'entend rien de ce sourd mugissement qui s'élève continuellement du cœur déchiré de

l'humanité, et il n'a pas le moindre pressentiment de ses véritables angoisses. A ses heures il donne des consultations, des pilules et autres drogues spirituelles; et il ne faut pas nier que parfois il réussit bien dans ses diagnostics des maladies de ses patients, et même de leur traitement. Mais il n'a que bien peu de connaissance pratique et de sentiment de cette douce compassion et de cette ardente sympathie que le Christ témoignait aux larmes de l'humanité souffrante. L'aisance est le tombeau de l'enthousiasme; et un homme qui doit enseigner la religion et qui est dépourvu d'enthousiasme, est comme une lumière sans chaleur.

Les succès remportés dans les missions orientales sont dus, pour la plupart, à l'Eglise romaine; nous attribuons ce fait à ce que ses missionnaires imitent à un degré éminent l'exemple de leur divin Maître, par cet abandon complet d'eux-mêmes qui est la marque la plus évidente du véritable enthousiasme pour la cause de l'humanité. Chez eux, c'est une vocation, un appel de la part de Dieu : chez nous, c'est une profession, une affaire. Répétons-le de nouveau, notre méthode n'a pour résultat que d'enfouir le zèle et l'esprit de sacrifice. Saint Paul a embrasé l'univers, nonobstant sa contrariante logique; mais il a produit cette merveille par son enthousiasme et par son inépuisable charité envers tous les hommes, par sa pauvreté, ses souffrances, ses flagellations, ses emprisonnements, ses voyages, ses périls, ses naufrages, ses veilles et ses jeûnes, sa faim et sa soif, le froid et la nudité. S'il eût dîné tous les jours de trois plats et à deux heures sonnant, nous verrions probablement encore de nos jours les combats de gladiateurs trôner dans toutes les villes de l'Europe.

Qu'on ne vienne pas nous dire que tout a changé depuis le temps de la primitive Eglise. Les hommes, alors comme aujourd'hui, mangeaient, buvaient, s'habillaient, voyageaient par terre et par mer; et Jésus-Christ parlait en homme aux hommes, sachant tout cela aussi bien que nous. Mais il n'est pas moins vrai qu'il a dit ce qu'il a dit; et si l'on veut nous objecter que ses paroles ne doivent pas s'appliquer à l'état de choses actuel, qu'on nous permette au moins de demander quel est celui qui avance cela et pourquoi il le fait. Parmi ses sentences,

nous ne citerons que celle-ci : « Pourquoi m'appelez-vous Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous pas ce que je vous dis? »

Nous avons la confiance de ne pas avoir écrit un seul mot de nature à blesser un membre quelconque d'une corporation d'hommes qu'une expérience de plus de vingt ans nous a appris à respecter bien profondément. Mais nous traitons cette question comme Jésus-Christ lui-même l'envisagerait, s'il apparaissait en ce moment sur la terre, et nous sommes intimement et douloureusement convaincu que lui-même déclarerait que ses instructions ont été complètement négligées.

UNE VILLE RETROUVÉE (1)

(Archéologie biblique).

« Le pharaon d'Egypte était monté et avait pris Gezer et l'avait brûlée, est-il dit dans le livre des Rois, et il avait tué les Cananéens qui habitaient dans cette ville. Mais il la donna pour dot à sa fille, femme de Salomon. »

Cette ville que Salomon reconstruisit dès qu'elle fut en sa possession, était une des plus anciennes cités de la Palestine ; Josué y trouva un roi, Horam, le tua et donna Gezer avec ses faubourgs aux lévites de la famille de Kehath et elle eut le rang de cité sacerdotale. Point stratégique sans nul doute d'une haute importance, elle joua plus tard un rôle considérable pendant la lutte des Hasmonéens contre les rois grecs successeurs d'Alexandre.

L'emplacement de cette ville était, malgré les recherches, demeuré inconnu. Un jeune savant français, M. Clermont-Ganneau, vient de retrouver Gezer.

Il est curieux de voir par quelles suites de recherches ingénieuses M. Clermont-Ganneau est arrivé à cette importante découverte.

« Les renseignements sur la position de Gezer, dit-il dans son rapport au *Palestine exploration fund*, abondaient soit dans les Ecritures, soit dans les textes non bibliques ; l'on savait par les livres hébreux, par l'histoire des Machabées, par Fl. Josèphe, par Eusèbe et saint Jérôme, que Gezer était

(1) Extrait du *Journal officiel*.

située non loin de Bethoron, dans la région de Tabné et de Jaffa, sur les confins du territoire d'Azoth, à quatre mille romains d'Emmaüs-Nicopolis, dont l'emplacement est parfaitement déterminé.

« Il est rare d'avoir sur les villes de la Palestine des éléments d'information aussi précis, et pourtant, malgré cela, l'identification de Gezer était restée jusqu'en 1870 une des pierres d'achoppement de tous les exégètes, une des lacunes les plus regrettables de la topographie biblique, puisque ce point, outre son intérêt propre, devait nous donner la clef de de la jonction des trois territoires de Dan, de Juda et d'Ephraïm, et partant leurs limites.

« Je vous ferai grâce des divers systèmes proposés pour adapter aux exigences des textes les observations erronées faites sur le terrain. En désespoir de cause, la plupart des commentateurs, s'appuyant sur une ressemblance superficielle des noms, mirage auquel trop souvent se laissent prendre les explorateurs peu familiarisés avec les langues sémitiques, se décidèrent à mettre Gezer au petit village de Jazoûr, à l'ouest et tout près de Jaffa. La philologie et l'histoire étaient cependant d'accord pour faire écarter ce rapprochement, insoutenable, comme vous l'allez voir ; mais il fallait bien se contenter de cet expédient, après avoir inutilement, et à vingt reprises, fouillé dans tous les sens cette région, si facile d'ailleurs à parcourir.

« Eh bien, j'ai eu à cette époque le privilége de résoudre ce problème, et de réussir là où tous mes devanciers avaient passé et échoué. Je l'ai même résolu sans bouger de place, du fond de mon cabinet ; comme un astronome qui fixe dans l'espace la place d'une planète encore inaperçue par lui, j'ai marqué sur la carte le point exact en disant : C'est là ! avant même de l'avoir visité, et ma visite n'a fait que confirmer des prévisions établies *a priori*.

« N'allez pas crier au miracle ! Oh ! mon Dieu, c'est bien simple ; ce résultat, qui semble tenir du prodige, n'en a que les apparences, et je me hâte de dire qu'il n'est nullement dû à une pénétration exceptionnelle ou à une inspiration subite. Il s'explique de la façon la plus naturelle du monde.

« En lisant certain chroniqueur arabe de Jérusalem, Moradjir-ed-Din, dont on parle beaucoup, sur la foi de quelques très-mauvais extraits donnés par M. de Hammer-Purgstall, mais qu'on connaît fort peu, je remarquai, au milieu d'un fatras rebutant, j'en conviens, la relation d'un incident qui eut lieu en Palestine en l'an 900 de l'hégire. Il s'agissait d'une escarmouche entre un parti de Bédouins pillards et un gouverneur de Jérusalem, nommé Djan-Boulat, en tournée dans le district de Ramlé. Je vous épargne les détails de ce fait divers qui manque un peu trop d'actualité; qu'il vous suffise seulement de savoir que, dans cette affaire, les cris des combattants qui se pourfendaient au village, parfaitement connu aujourd'hui de Khoulda, étaient distinctement perçus à un autre village appelé Tell-el-Djezer, la colline de Djezer.

« Or, le mot de Djezer est l'exact correspondant du nom hébreu Gezer, surtout si on le prononce à l'égyptienne Guézer, la région convenait à merveille à l'identification. Malheureusement, toutes les cartes que je consultai restaient muettes sur cet endroit, dont l'existence m'était cependant démontrée de la façon la plus positive et corroborée par l'assertion d'un géographe arabe du treizième siècle de notre ère, Yakout, qui cite ce Tell-el-Djezer comme une place forte du district de Falestin, c'est-à-dire de Ramlé.

« En y réfléchissant bien, ce Tell-el-Djezer étant à portée de voix de Khoulda, ne pouvait en être guère éloigné; même en accordant aux hurlements poussés dans cette sanglante *fantasia* par les gosiers bédouins une extraordinaire intensité, je ne pouvais tourner autour de Khoulda que dans un rayon assez restreint.

« Je me mis donc en chasse sur cette piste, et, après quelques recherches aux environs, je découvris mon Gezer à moins de trois milles de Khoulda, tout près d'un village figurant dans les cartes sous le nom d'Abou-Chouché. J'y constatai l'emplacement d'une grande cité présentant tous les caractères d'une ville forte et répondant à toutes les conditions énoncées. Ce ne fut pas sans peine, du reste, que j'arrivai à la réalisation matérielle de mes calculs; le nom de ce Tell-el-Djezer conservé par tous les habitants d'Abou-Chouché qui en font partie était in-

connu aux gens de Khoulda leurs voisins à qui je m'adressai tout d'abord. C'est au moment où je désespérais du succès et où je commençais même à douter de la justesse de mes conjectures, qu'une vieille paysanne me dit que c'était à Abou-Chouché que je devais aller chercher Tell-el-Djezer.

« On m'a fait plusieurs fois l'honneur, en France surtout, de m'accuser d'avoir la main heureuse ; le hasard à qui j'abandonne très-volontiers tout le mérite de cette trouvaille me réservait la bonne fortune complémentaire d'en rencontrer la confirmation la plus inespérée, une preuve unique jusqu'ici et qu'on ne possède pour aucune autre ville de la Judée, sans en excepter Jérusalem.

« Quatre ans après être arrivé à cette solution que je fus admis à exposer devant notre Académie des inscriptions et belles-lettres et qui ne fut pas accueillie sans quelque incrédulité, je revenais sur ce lieu même chargé par vous d'une mission et j'y découvris, avec une émotion que vous comprendrez, des inscriptions bilingues, grecques et hébraïques, profondément entaillées dans le roc et marquant le périmètre hiératique, la zone sabbatique qui enveloppait Gezer, *avec son nom biblique écrit en toutes lettres et répété deux fois.* »

Quel cri de joie a dû pousser en effet l'heureux chercheur, lorsque à ses questions patientes et persistantes, le passé a répondu avec cette netteté irréfutable. M. Clermont-Ganneau, il faut bien l'avouer, semble, en effet, privilégié ; c'est lui qui a contraint à rompre le silence la Judée muette depuis tant de siècles ; elle n'a voulu livrer qu'à lui les précieuses inscriptions contemporaines des temps bibliques, et une fois domptée, c'est avec une profusion surprenante que cette terre jalouse a abandonné à son vainqueur ces textes gravés sur le roc et si vainement cherchés. Lors de son premier voyage en Palestine, le catalogue des inscriptions découvertes par M. Clermont-Ganneau fut dressé à son retour et ne contint pas moins de quatre-vingt trois numéros.

D'où cela peut-il venir ? Comment se fait-il que là où ses devanciers ont échoué il réussise si complétement ? Dans ses voyages, le jeune savant aurait-il retrouvé quelque secret des anciens mages de la Chaldée et sait-il voir à travers la terre ?

On serait tenté de le croire. Cependant, à notre avis, toute la magie de ces réussites extraordinaires tient à la profonde et intime connaissance que M. Clermont-Ganneau possède des langues sémitiques, à une rare pénétration et à une persévérance que rien ne rebute. Il faut quelquefois de l'héroïsme pour poursuivre la conquête d'un bloc de granit ou d'une simple pierre à l'apparence insignifiante. Les Arabes, dès qu'un étranger s'avise de gratter le sol ou de frapper le roc, s'imaginent qu'il cherche des trésors ou viole d'antiques sépultures, il faut lutter alors et risquer sa vie si l'on ne veut interrompre les fouilles. Souvent ne comprenant pas pourquoi on tient tant à une pierre usée et sans valeur, les Arabes la brisent pour voir peut-être si elle n'enferme pas un trésor. C'est ainsi que la stèle de Mesa, après un combat sanglant, fut mise en pièces par ces fanatiques. M. Clermont-Ganneau ne s'avoua pas vaincu et tous les débris de ce précieux bloc sont aujourd'hui au Louvre, et l'on travaille à les remettre dans leur position première, en les enchâssant dans un ciment. Sans doute, une aventure analogue, sur laquelle M. Clermont-Ganneau ne s'explique pas dans son rapport, est venue lui arracher les inscriptions de Gezer, desquelles il ne reste plus que deux lettres; fort heureusement les estampages sont intacts.

M. Clermont-Ganneau indique généreusement ses procédés de recherches : la lecture attentive des chroniques arabes où parfois la découverte d'un détail en apparence insignifiant peut devenir des plus précieuses, puis la fréquentation intelligente des habitants des campagnes, parmi lesquels les traditions les plus lointaines sont conservées d'une façon surprenante. Voilà tout le secret du jeune chercheur. Cette population attachée au sol, qu'aucune guerre, aucune invasion n'a pu détruire ni déplacer, et que M. Clermont-Ganneau recommande d'étudier, descendrait, d'après lui, non pas des anciens Hébreux, mais des peuplades (Chananéens, Jébusites, Philistins, etc.) que les Juifs trouvèrent eux-mêmes établis en Palestine.

Il serait trop long de suivre le jeune savant dans le développement de cette opinion pleine d'intérêt et de vraisemblance. Nous signalerons seulement avec lui quelques-unes des particularités qui trahissent encore à travers les voiles superposés

de mille influences étrangères, l'origine antique de ces races singulières que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de fellahs.

« J'appellerai votre attention, dit M. Clermont-Ganneau, sur leurs sacrifices propitiatoires exécutés dans des formes qui semblent empruntées au rituel phénicien; leurs superstitions relatives à la lune; leurs amulettes, mains magiques, yeux d'Osiris en émail d'Hébron fait avec les procédés des verriers phéniciens; leurs fêtes, leurs apologues, leurs contes, leurs vieux chants dans un arabe étrange; les particularités de leurs dialectes dans lesquels la vocalisation se rapproche étonnamment de la ponctuation massorétique de l'hébreu. »

Mais, selon nous, la plus curieuse de ces vieilles coutumes conservée intacte à travers les âges, c'est l'érection sur les hauts lieux de petites coupoles blanches que les fellahs nomment makams, et que du temps de Moïse on appelait makoms, et qui marquent l'emplacement ou rappellent le souvenir de ces sanctuaires détruits, maudits cependant par les prophètes hébreux et voués à l'exécration. Les makams modernes sont identiques à ceux dont parle le Deutéronome, et bien qu'ils les mettent à l'abri sous l'invocation d'un saint musulman, les fellahs, par les bizareries et les détails de leur culte, laissent deviner qu'ils adorent en réalité Baal, les Elohims ou quelque dieu dont le nom est perdu.

Il y aurait certainement une riche moisson de renseignements à récolter parmi ces hommes qui conservent avec tant de soins ces traditions obscures dont la source se perd dans la nuit des âges; ils mettront sans doute sur la voie de nombreuses découvertes; mais ils sont, paraît-il, pleins de défiance, et s'effarouchent à la moindre question. Ce sera donc avec les plus grandes difficultés que l'on parviendra à écarter le voile dont ils enveloppent leurs vieilles légendes et leurs coutumes antiques. Pourtant il faut se hâter : la civilisation, qui pénètre partout, va bientôt effacer ces vestiges du passé.

M. Clermont-Ganneau publiera incessamment le compte-rendu détaillé des découvertes qu'il a faites dans son second voyage en Palestine; il n'en donne dans son rapport qu'un résumé succinct; mais ce résumé est gros de promesses.

F. CHAULNES.

SAINT-PIERRE DE ROME (1).

On achève en ce moment d'importants travaux de restauration à la basilique de Saint-Pierre, à Rome, le plus beau temple de la chrétienté. Nous croyon utile de donner quelques détails sur ces travaux et de faire en même temps, d'après l'*Unità cattolica*, un résumé historique des diverses réparations dont la basilique du Vatican a été l'objet depuis Michel-Ange jusqu'à nos jours.

Michel-Ange Buonarotti garda pendant dix-sept ans, à travers mille difficultés, la surintendance de la construction de Saint-Pierre; ce fut alors qu'il bâtit dans un style admirable et mena à bonne fin tout le tambour de la coupole, c'est-à-dire la base qui soutient immédiatement la grande voûte. Par l'effet de diverses circonstances, les principaux travaux de la construction ne purent se continuer durant de longues années, sous le pontificat de plusieurs Papes. Après la mort de Michel-Ange, il s'écoula vingt-quatre ans, pendant lesquels les travaux de la coupole restèrent absolument dans le même état, la voûte n'étant pas construite. Les travaux déjà faits demeurèrent pendant tout ce temps exposés aux intempéries, à la pluie, aux gelées et à toutes les dégradations que ne peuvent éviter les constructions inachevées.

En 1588 seulement, le pape Sixte-Quint ordonna qu'on travaillât à la voûte de la coupole, en mettant à exécution de tous points les plans de Michel-Ange. Les historiens racontent qu'environ 800 ouvriers y travaillaient nuit et jour; le fait est que la maçonnerie de la coupole fut terminée au bout de vingt-deux mois; cette excessive promptitude explique les défectuosités de certaines parties de la construction. Sous le même Pontife ou après sa mort (1590), la coupole fut recouverte en plomb; ensuite on la couronna de la lanterne surmontée de la boule et de la croix; pour consolider le dôme, on forma une armature de deux grandes chaînes ou cercles de fer qui furent posées à la base de la coupole et à l'endroit où la lanterne prend naissance. Dans les temps qui suivirent, on découvrit quatre ou cinq fois

(1) Extrait de l'*Univers*.

des fissures à la coupole, ce qui donna lieu à des craintes très-sérieuses.

Ce fut principalement en 1740, sous le pontificat de Benoît XIV, que l'on conçut les plus graves appréhensions et que l'opinion publique fut le plus émue. Ce grand Pape s'empressa de rechercher l'avis des savants les plus célèbres, parmi lesquels le P. Boscovitch, et des plus habiles architectes, parmi lesquels Poleni qui, à sa demande, écrivit un mémoire sur l'état des défectuosités qui se remarquaient à la coupole de Saint-Pierre. Les savants et les architectes discutèrent à qui mieux mieux : il en résulta la publication de plus de vingt écrits de divers auteurs sur les détériorations et les défauts de la grande coupole et sur les mesures à prendre pour la conserver. Des réunions spéciales eurent lieu à ce sujet dans le palais du Quirinal; une particulièrement en 1743, chez Mgr Colonna, majordome du Pape. Chacun de ceux qui y prirent part ayant été invité à donner son avis par écrit sur la restauration de la coupole, l'un d'entre eux, le marquis Jérôme Theodoli, communiqua un travail remarquable qui fut entièrement approuvé par le célèbre Vanvitelli, architecte de la fabrique de Saint-Pierre.

Les détériorations susdites provenaient peut-être aussi de causes extérieures, telles que les tremblements de terre (celui de 1703 fut fort grave) ou de la foudre qui était plusieurs fois tombée sur la coupole. Le fait est que, sans parler de plusieurs fentes dans les murs, les cercles de fer placés à l'origine se trouvaient rompus. On dut, en conséquence, faire partout d'importants travaux de réparation et ajuster notamment à la coupole cinq nouveaux cercles de fer dont le poids s'élevait à 119,044 livres; cette nouvelle armature consolida entièrement et définitivement la construction. Néanmoins, comme cela était inévitable, tous les défauts n'avaient pas disparu et ceux qui restaient s'accrurent avec le temps. Après plus d'un siècle une nouvelle réparation était nécessaire ; il fallait surtout totalement renouveler les plombs, qui n'avaient jamais été changés depuis l'origine et qui étaient tout rongés de vétusté.

Cet important travail était réservé au zèle bienfaisant du

pape Pie IX, et il était véritablement digne de sa souveraine munificence. Ses intentions et ses hautes sollicitudes ont été admirablement comprises et secondées par Mgr Theodoli, économe et secrétaire de la fabrique et chanoine de la basilique de Saint-Pierre. La compétence et l'intelligence de ce prélat n'ont d'égaux que son amour et son goût exquis pour les monuments de l'art. Les travaux de restauration de Saint-Pierre n'ont pas été interrompus jusqu'à ce jour, et ils continuent journellement soit sur un point, soit sur un autre, avec le concours d'un grand nombre de *sanpietrini,* occupés sans cesse à leurs diverses fonctions. Sous Pie IX, les travaux ont été considérables, spécialement ceux de la coupole; les lames de plomb qui la recouvrent, et qui n'avaient pas été changées depuis trois siècles, l'ont été complétement; les voûtes ont été entièrement réparées, à l'intérieur et à l'extérieur; on peut dire quelle a été totalement consolidée avec du nouveau ciment et de nouvelles pierres; les fissures ont été bouchées; enfin, toutes les anciennes dégradations ont été réparées.

Au temps de Benoît XIV, pour poser les nouveaux cercles de fer à la coupole extérieure, ont dut enlever les plombs; ceux-ci furent ensuite replacés sans être cimentés; aujourd'hui, les vieux murs ont été solidement réparés, et les nouveaux plombs posés avec tous les soins désirables. La toiture a été refaite en plomb et non pas en cuivre, comme cela fut une fois proposé sous le susdit Pontife; cette étrange proposition fut alors désapprouvée par la raison que les plaques de plomb sont plus propres par leur poids à donner de la cohésion à la voûte, c'est-à-dire plus aptes à résister aux forces qui s'exercent latéralement du dedans au dehors dans cette immense construction. Anciennement les côtes saillantes étaient recouvertes de cuivre doré ainsi que la boule; ces parties furent plus tard peintes en couleur de bronze. On vient de dépenser une somme considérable à restaurer tout cela, principalement à recouvrir les seize immense côtes qui composent la coupole; chacune d'elles a nécessité la dépense de quinze mille francs. En même temps d'autres ouvriers travaillent continuellement à l'intérieur de la basilique de façon à en renouveler la fraîcheur et la beauté.

Il est assurément merveilleux qu'un Pape dépouillé de ses Etats et prisonnier dans son palais puisse répandre ses bienfaits dans le monde entier et combler de ses largesses les sciences, les lettres, les arts et un nombre considérable d'œuvres privées et publiques; mais il convenait que le souverain Pontife, qui a donné partout un nouvel élan aux arts chrétiens et qui a orné Rome de tant de monuments, couronnât sa munificence dans le plus beau temple de la chrétienté dont il n'a certainement pas moins bien mérité que son illustre prédécesseur, Benoît XIV. C'est pourquoi nous espérons que l'année prochaine la basilique du Vatican sera le sujet de la médaille commémorative de la 31e année de son merveilleux pontificat.

A l'entrée de la coupole on a placé une plaque commémorative des travaux qui s'achèvent en ce moment. Cette plaque de marbre porte l'inscription suivante due au professeur Farabulini :

ANNO . M.DCCC.LXXV
D . N . PIVS . IX . PONT . MAX.
QVO . AVCTORE
ROMA . TOT . TANTISQVE . ARTIVM . MONVMENTIS
VEL . CONDITIS . VEL . RESTITVTIS . ORNATA . EST
PRO . SVA . IN . PRINCIPEM . APOSTOLORVM . RELIGIONE
HEMISPHAERIVM . IMMENSAE . MOLIS
FASTIGIIS . SVMMIS . VETVSTATE . CORRUPTVM
PER . AVGVSTVM . THEODOLUM . CVR . TEMPLI . ET . OP . VAT .
PLVMBEIS . LAMINIS . ITERVM . OBTECTVM
IN . PRISTINAE . FIRMITATIS . ROBVR . REVOCAVIT
ET . SPECTABILIVS . URBI . CAELOQVE . REDDIDIT
AEVO . INFAVSTO . FELICIBVS . AVSIS
QVAE . POSTERITAS . ADMIRETVR

REVUE DES REVUES.

Parmi les publications qu'il importe de suivre, les Revues occupent une place qui doit attirer l'attention. Le journal signale les faits à mesure qu'ils se produisent et traite rapidement les questions qui se présentent, sauf dans quelques rares circonstances où il développe plus complètement ces études, mais sans le pouvoir faire, ordinairement, avec la maturité nécessaire, parce que le temps presse et que bientôt d'autres questions se présentent qui absorbent l'attention du lecteur et aux-

quelles les rédacteurs doivent plus particulièrement s'attacher. La revue, qui ne paraît que tous les huit jours, ordinairement tous les quinze jours ou tous les mois, quelquefois même plus rarement, dispose de plus de temps et peut consacrer généralement plus d'espace à l'étude d'une même question ou à l'appréciation des faits. Elle tient le milieu entre le journal qui traite tout à la fois et au jour le jour, et le livre, qui ne s'occupe que d'un seul sujet, l'étudie sous toutes ses faces, et le présente au lecteur comme l'œuvre de longues veilles et d'un travail assidu.

D'ailleurs, de même que les livres et les journaux, chaque revue a un caractère spécial et un but déterminé. Telle s'occupera plus spécialement des sciences physiques et naturelles, telle autre des sciences philosophiques, celle-ci des sciences historiques, celle-là de questions théologiques, etc. L'une ne se proposera que d'intéresser ou d'amuser le lecteur, l'autre de l'instruire. Il y aura de plus à en considérer l'esprit : l'une étant purement philosophique, l'autre indifférente aux questions religieuses, celle-ci hostile à la religion, celle-là consacrée, au contraire, à défendre la vérité religieuse ; il n'y en a guère, au reste, qui n'intéresse par quelque point la religion, par la raison qu'il est difficile de toucher à quelque question, sans que n'interviennent les rapports entre Dieu et l'homme, et sans qu'on puisse apercevoir bientot si l'on a affaire à un écrivain hostile ou ami.

Les *Annales catholiques*, qui veulent suivre le mouvement religieux dans les faits et dans les idées, ne doivent donc pas négliger l'étude de ces revues, qui n'ont pas seulement de l'importance par elles-mêmes, mais qui en ont encore par le grand nombre de leurs lecteurs. Sans doute, dans le court espace dont nous disposons, et que nous ne pouvons guère agrandir, si nous voulons rester dans les conditions de bon marché où nous nous sommes placé, sans doute il nous sera difficile de faire une revue complète des travaux qui paraissent dans les principales revues de France et de l'étranger ; nous espérons réussir pourtant à en dire assez pour que nos lecteurs soient suffisamment tenus au courant de ce grand mouvement littéraire et scientifique, surtout en ce qui concerne plus particuliè-

rement la religion. Nous ne nous bornerons pas, en effet, à ne parler que des revues religieuses, mais c'est principalement de celles-ci que nous nous occuperons, et nous croirons donner ainsi aux lecteurs des *Annales catholiques* un travail qui n'existe nulle part tel que nous le concevons et que nous nous proposons de l'exécuter.

Nous commencerons par donner une idée générale de ce que sont les principales revues; après cette étude préliminaire, nous en suivrons de près les travaux, en signalant déjà quelques-uns des plus remarquables, et en nous tenant en mesure pour que cette revue ne laisse plus rien à désirer à partir du volume qui suivra celui-ci.

Nous donnerons un chiffre d'ordre aux diverses revues que nous allons indiquer, afin que le lecteur puisse se rendre compte du nombre de celles dont nous résumerons ou analyserons habituellement les travaux.

1. *Analecta juris pontificii*, recueil de dissertations sur différents sujets de droit canonique, de liturgie, de théologie et d'histoire; petit in-folio à deux colonnes, paraissant tous les deux mois par livraisons d'environ 125 pages; à Rome, à la librairie de la Propagande, à Paris, chez Victor Palmé, à Bruxelles, chez Vromant; — prix annuel pour la France, l'Alsace-Lorraine et la Belgique, 16 fr.; pour l'Italie et les autres Etats de l'Europe, 18 fr.; pour l'Amérique, l'Asie, etc., 20 fr.

Rien n'indique, dans cette revue, dont cent vingt-six à cent-trente livraisons ont paru, quel en est le rédacteur principal; mais on sait que c'est Mgr Chaillot, qui jouit d'une juste réputation d'érudit et de théologien, et qui a toujours eu soin de ne pas introduire dans les *Analecta* les polémiques dont était remplie une revue rédigée en grande partie par lui pendant le Concile du Vatican. Les *Analecta* sont un recueil très-sérieux de documents pontificaux et autres et de savantes dissertations sur les questions de droit ecclésiastique, de théologie, de liturgie et d'histoire. Là se trouvent des documents qu'il serait difficile de se procurer ailleurs, et dont beaucoup ont été *déterrés*, c'est le mot, par le savant directeur dans les catacombes des bibliothèques publiques et particulières. Il s'adresse plus spécialement aux ecclésiastiques qui veulent se livrer à des

gent, pour que nous n'ayons pas besoin d'en indiquer autrement le mérite. Si on avait pu lui reprocher au commencement un certain esprit libéral, qui en déparait plusieurs articles, cet esprit a disparu, surtout depuis que le siége principal de la revue a été transporté de Paris à Lyon. Elle se distingue maintenant par une fermeté de doctrine qui la place à côté de la *Civiltà cattolica*, dirigée par les jésuites italiens avec tant de science et d'éclat, et c'est précisément dans les pages de ces *Etudes* que l'on peut trouver les plus solides articles contre le libéralisme et, en général, contre les erreurs contemporaines qui ont été signalées par le *Syllabus*. Dans ces derniers temps, les *Etudes* ont publié de très-remarquables articles sur la question ouvrière ; nous aurons plus d'une occasion de revenir sur ces articles, comme sur les autres travaux publiés dans cet excellent recueil.

5. *Revue des sciences ecclésiastiques*, recueil mensuel, paraissant par livraisons de 96 pages, et formant par an deux volumes in-octavo de près de 600 pages ; à Amiens, chez Mme veuve Rousseau-Leroy, et à Paris chez Henri Allard, rue de l'Abbaye-saint-Germain, 13 ; — prix annuel pour la France, l'Alsace-Lorraine et la Belgique, 12 fr. ; pour la Suisse, 13 fr. 50 cent., et pour les autres pays étrangers, 15 francs.

Cette revue, fondée sous les auspices de Mgr Parisis, évêque d'Arras, est actuellement dirigée par M. l'abbé Hautcœur, qui vient d'être appelé à la charge de recteur de l'Institut catholique de Lille. C'est une revue spéciale, qui s'occupe exclusivement de matières théologiques et liturgiques. Elles jouit dans le clergé d'une estime méritée par l'esprit catholique qui la distingue, par une science exacte et par une grande fermeté de doctrine, comme par le nom des savants ecclésiastiques qui y collaborent.

Nous continuerons dans quinze jours cette rapide étude des revues.

J. Chantrel.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DU VATICAN

Les cours ont leur chronique quotidienne ; le public s'intéresse aux moindres paroles, aux moindres actes des chefs d'Etat, de quelque nom qu'ils s'appellent, empereurs, rois, présidents, etc.; à combien plus forte raison les catholiques doivent-ils s'intéresser aux paroles et aux actes du Souverain-Pontife, père spirituel des âmes, organe infaillible de la doctrine, vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Nos lecteurs habituels savent avec quel soin nous les tenons au courant des paroles de Pie IX et des actes du Saint-Siége; nous avons pensé qu'il y avait quelque chose de plus à faire, et qu'une chronique spéciale du Vatican serait bien accueillie d'eux. Nous commençons aujourd'hui, avertissant d'avance que nous puiserons plus particulièrement, mais non exclusivement, nos informations dans l'excellent journal qui vient d'être fondé sous le titre de *Rome*, et qui va continuer dans la Ville éternelle le *Journal de Florence*, auquel nous avons fait dans le passé plus d'un emprunt. *Rome*, qui a pour propriétaire et pour directeur M. le marquis de Baviera, directeur de l'*Osservatore romano*, sera, en français, un journal aussi autorisé que l'*Osservatore* : nous lui souhaitons la bienvenue et nous félicitons son honorable directeur du dévouement qu'il met à soutenir la cause du Saint-Siége, qui est la cause de l'Eglise, la cause de la civilisation chrétienne, la cause de l'humanité tout entière.

J. Chantrel.

Le 24 octobre, le Saint-Père a reçu en audience particulière M. le comte de Thomar, ambassadeur du roi de Portugal près le Saint-Siége, et Mme la comtesse de Thomar.

Le même jour, au soir, le Très-Honoré Frère Irlide, le nouveau supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, s'est présenté

devant le Saint-Père avec un de ses assistants et avec le cher Frère Siméon, directeur de l'Ecole française, à Rome. Le Saint-Père s'est enquis avec le plus vif intérêt des progrès de l'Institut, et il a eu pour le supérieur et pour les Frères les paroles les plus flatteuses et les plus encourageantes. Le T.-H. Frère Irlide a présenté à Sa Sainteté une généreuse offrande que l'Institut des Frères a été heureux de prélever sur ses modestes ressources.

Le 25 octobre, le Saint-Père a reçu en audience particulière la grande-duchesse de Toscane, Marie-Antoinette, veuve du grand-duc Léopold II.

Le même jour a été reçu Mgr l'évêque de Périgueux, à qui Sa Sainteté a parlé de la France dans les termes les plus affectueux. Pie IX s'est vivement intéressé au succès des bonnes œuvres dans le diocèse de Périgueux; il a béni le cercle ouvrier établi dans la ville épiscopale. Ce cercle, désigné sous le nom de *Société de Saint-Joseph*, et agrégé à l'Union des cercles catholiques de Paris, est placé sous le patronage d'un comité dirigeant, qui pourvoie généreusement à ses besoins matériels. Mgr de Périgueux a déposé aux pieds du Saint-Père une somme de 25,000 francs, provenant du Denier de Saint-Pierre établi dans son diocèse.

Le même jour encore, M. Benavidès, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siége, a été reçu en audience de congé par Sa Sainteté. M. Benavidès a donné sa démission; c'est le premier secrétaire d'ambassade, don Eugène Corral y Ona, vicomte d'Ona, qui demeure chargé d'affaires.

M. le comte et Mme la comtesse de Mérode, conviés à Rome pour assister à l'exhumation de Mgr Xavier de Mérode, leur frère, qui a eu lieu aussi le 25, ont également été reçus en audience, ainsi qu'un bon nombre de femmes du peuple du Transtévère, qui ont lu au Pape, dans la salle du Consistoire, une adresse de fidélité et de dévouement.

Le 26 octobre, la grande-duchesse de Toscane a assisté à la messe du Saint-Père et a communié de sa main.

Le R. P. Eschbach, supérieur du séminaire français, de retour de Paris où il a assisté au premier chapitre général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, a été reçu en audience particulière. Pie IX lui a témoigné le plaisir qu'il éprouve des développements de cette Congrégation, et a accepté avec bienveillance une Adresse portant la signature de tous les Pères de la

Congrégation qui ont pris part aux travaux du Chapitre général.

Le Saint-Père a ensuite reçu M[lle] Dartigaux, née de Saint-Cricq, de Pau, et trois ecclésiastiques du diocèse de Bayonne. M[lle] Dartigaux, qui emploie sa fortune en bonnes œuvres, vient de fonder à ses propres frais un monastère de Carmélites, à Bethléem. M. le chanoine Bordache a présenté au Saint-Père le discours prononcé à l'occasion de l'installation des filles de Sainte-Thérèse dans le monastère. M. l'abbé Etchecoper, supérieur général des prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, a sollicité une bénédiction spéciale pour sa Congrégation, qui a déjà reçu un bref laudatif du Saint-Siége.

LA PERSÉCUTION EN SUISSE

En présence de nouveaux actes d'intrusion qui viennent de s'accomplir dans son diocèse, Mgr Mermillod, qui est toujours sur la brèche, a publié le Mandement suivant qui rappelle les derniers actes de la persécution et qui dépeint admirablement la situation religieuse dans son vicariat apostolique. On ne saurait trop étudier cette histoire de la persécution suisse, qui met à nu le caractère du libéralisme et qui dévoile clairement les desseins des ennemis de l'Eglise.

GASPARD MERMILLOD, *par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, etc., au clergé et aux fidèles soumis à notre juridiction, salut et bénédiction en Notre-Seigneur!*

Nos très-chers frères,

Nous avons le besoin de vous répéter les paroles de Notre-Seigneur qui s'appliquent à vous à juste titre :

« Heureux, a dit le Maître, ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. Vous serez bienheureux quand vous serez injuriés et persécutés, et quand, à cause de moi, on aura dit faussement contre vous toute sorte de mal. Réjouissez-vous alors et tressaillez de joie, parce que votre récompense est grande dans les cieux, et qu'on a ainsi persécuté les prophètes qui ont été avant vous (1). »

Depuis trois ans la persécution violente est implacable, elle multiplie nos douleurs ; mais elle vaut mieux que la persécution

(1) S. Matth., v, 10, 11, 12.

sournoise et perfide; l'une endort les âmes, l'autre ravive les consciences et ranime l'ardeur de la foi.

Ne dirait-on pas que Genève n'a des conseillers d'Etat, des législateurs, des commissaires de police et des gendarmes que pour crocheter des églises, exiler des sœurs de Charité et emprisonner des prêtres? Ne serait-on pas tenté de croire que derrière les exécuteurs de ces actes inqualifiables, il y a des inspirateurs intéressés à compromettre tout à la fois l'honneur et la nationalité de notre patrie par ce défi jeté aux principes élémentaires de la civilisation chrétienne?

L'opinion universelle s'émeut de cette situation, il y a un concert unanime pour la flétrir.

Nulle raison humaine ne peut l'expliquer. Le plan se démasque chaque jour davantage; car lorsqu'ils affichaient des terreurs artificielles sur la présence dans Genève d'un vicaire apostolique, d'un évêque missionnaire, citoyen genevois, prêtre sans budget, sans fortune personnelle, sans action dans les régions civiles, sans l'ombre d'ingérence dans le domaine de l'Etat, lorsqu'ils sonnaient l'alarme de ce qu'un membre de la hiérarchie catholique était dans notre ville comme il s'en trouve à Londres, à Amsterdam, à Stockholm, à Constantinople, notre exil aurait dû calmer ces appréhensions factices; il eût été facile à des hommes d'Etat équitables de tout pacifier, en traitant avec le Saint-Siége, qui n'a jamais demandé que de faire respecter les promesses de 1815, de 1819 et les droits mutuels. Les concessions même les plus larges étaient offertes par l'envoyé du Saint-Père, les tentatives de conciliation ont été brutalement refusées par des hommes qui n'avaient pas d'autre but que de tuer la religion catholique à Genève ou de l'asservir aux caprices de l'hérésie et de l'incrédulité. Avec plus de vérité que saint Ambroise dans ses combats contre l'arianisme, nous nous garderons bien d'attribuer à notre personne l'importance que nous rapportons tout entière à la cause de Dieu, et nous dirons avec le grand évêque de Milan : « Quelles raisons peuvent avoir ces gens de s'en prendre à un ver de terre comme moi? Ce n'est pas moi, mais c'est l'Eglise qu'ils attaquent (1). »

Plusieurs mois avant notre exil, un organe officieux du Conseil d'Etat, à l'occasion des élections du Grand Conseil, publiait un article-programme et faisait appel aux passions les plus violentes, il s'écriait dans un langage digne des plus mauvaises époques :

(1) Quæ ratio igitur est adversus hunc vermiculum gravioris tentationis, nisi quia non me, sed Ecclesiam persequuntur. (Epis. xx, n. 17.)

« L'ultramontanisme est aux abois, ébranlé dans ses fondements :
« l'ignorance et la superstition, par la réforme du seizième siècle,
« criblé par la philosophie du dix-huitième, notre époque lui ré-
« serve le coup de grâce..... A l'urne donc ! pour y jeter tous
« ensemble notre pierre à l'ultramontanisme expirant (1). »

Cette audacieuse proclamation ne semblait à quelques esprits imprévoyants qu'une clameur isolée, pourtant c'était l'expression vraie des préjugés trois fois séculaires, des hostilités coalisées dans Genève du calvinisme et de la révolution. L'Eglise catholique, qui n'avait réclamé que le droit de vivre, et de se développer dans la pauvreté et la liberté, rencontrait cette glorieuse impopularité de Jésus-Christ et de l'Evangile qui est le signe incontesté de sa vie surnaturelle. Ils se sont donc unis, les hommes du dix-huitième siècle, et ils essaient de *donner le coup de grâce à l'Eglise* et de lui *jeter la pierre* qui, d'après eux, doit la détruire.

Oui, prêtres et fidèles, réjouissez-vous ! Les protestants libéraux et les libres-penseurs ont redouté la réapparition de l'Eglise catholique, qui n'a pourtant d'autre force sociale à Genève que sa parole, sa doctrine, quelques prêtres, quelques religieuses, de modestes industriels ou de simples paysans ; eux ! qui se chantent les hommes de la lumière, du progrès et de la liberté, eux qui sont les maîtres dans tous les Conseils de l'Etat, dans les chaires de l'Académie, dans les finances, dans l'industrie, ils ont peur de la lutte de l'intelligence et du dévouement sur le terrain de la science et de la liberté ; ils recourent aux spoliations, à l'exil, à l'emprisonnement ; et, armés de toutes les puissances modernes, ils ne trouvent pas d'autre moyen de donner le *coup de grâce* au catholicisme renaissant à Genève que l'expulsion de quelques femmes, le dépouillement de quelques prêtres, le cachot et le gendarme.

Réjouissez-vous, pieux et vaillants catholiques, vous assistez à la résurrection des procédés du seizième siècle, et le monde contemple avec admiration ce duel entre la liberté de l'âme et la brutale oppression ; le procès s'instruit ; le protestantisme et la libre-pensée, dans leurs derniers efforts, étalent aux yeux de tous leur nullité doctrinale, puisque leur suprême argument, c'est l'amende, la proscription et la suppression de toute liberté.

Quelle que soit l'issue immédiate de cette lutte entre la force brutale et les principes de justice, rappelons-nous ce qui a été dit

(1) Cette proclamation qui unit le seizième siècle de Calvin au dix-huitième de Robespierre, publiée en 1872 dans le journal officieux du Conseil d'Etat, est la preuve que la guerre qui nous est faite n'a pas d'autre origine que la haine de l'Église catholique.

et ce que confirme l'histoire de dix-neuf cents ans. Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à l'affermir davantage; la violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque, au lieu que la vérité subsiste éternellement et triomphe enfin de ses ennemis, parce qu'elle est éternelle et puissante comme Dieu même.

Oui, prêtres et fidèles, vous révélez à nos adversaires la constitution divine de la sainte Eglise, vous enseignez par vos résistances pacifiques et légales les droits sacrés de Dieu, de l'Evangile et de la conscience chrétienne.

Nous accepterions la parole de Notre-Seigneur : « Réjouissez-vous », sans tristesse, si nous ne voyions pas cette patrie que nous aimons, souillée par des excès qui ruinent tout à la fois son honneur et sa prospérité. Vous avez su résister à toutes les séductions et toutes les menaces; ces marches militaires à travers vos paroisses, ces baïonnettes protégeant le bris des portes et les violations des tabernacles, ces essais de terrorisme dans nos campagnes, tous ces appareils de guerre contre des concitoyens inoffensifs et contre des curés désintéressés, ne vous ont pas enlevé l'amour que vous gardez à notre pays. Si, au-delà des frontières rapprochées, vous voyez des populations jouir en paix de leurs autels pour y prier librement, vous ne laissez pas se former dans vos cœurs des défiances contre notre chère nationalité, vous improvisez des granges et des hangars, et là, dans ces nouvelles catacombes, vous allez raffermir votre invincible attachement à la foi de vos pères et votre patriotisme meurtri et fidèle.

Malgré toutes les perfides incriminations qu'on vous lance, malgré toutes les calomnies multipliées contre nous, vous marchez entre la révolte et la lâcheté qui fléchit, vous restez debout dans l'honneur d'une conscience qui veut être catholique toujours sans verser dans la révolution.

Non, en défendant vos droits, en déclarant que notre religion a pour elle les garanties solennelles et sacrées des traités, des Constitutions fédérales et cantonales et des libertés publiques, vous ne faites pas appel à l'étranger, mais vous invoquez la parole jurée, la loyauté de nos concitoyens et les principes tutélaires de la justice dans un peuple.

On vous presse souvent d'aller aux urnes, mais vous avez admirablement refusé toute complicité avec les lois schismatiques. Quoiqu'il vous fût facile d'obtenir une victoire dans les élections de

curés et de conseils de paroisse, vous vous êtes éloignés franchement et dignement d'un scrutin condamné par la foi et formellement interdit par l'autorité du Saint-Siége; car lui seul peut permettre d'y prendre part. Vous n'avez pas voulu d'une habileté qui vous donnait un triomphe apparent; par ces universelles et courageuses abstentions, vous affirmez bien haut l'indépendance spirituelle de la conscience et votre libre soumission à l'autorité de l'Eglise. L'expédient eût été un succès momentané, mais le principe recevait une atteinte irréparable.

Nos paroisses du Grand-Saconnex, de Meyrin, et naguère celles d'Hermance et de Corsier, ont offert ce magnifique et consolant spectacle; les entrepreneurs du schisme se sont vus forcés à refaire des lois qui sont le signe que le peuple catholique n'est pas avec l'apostasie; il suffit maintenant, devant leur étrange légalité, d'un seul électeur franc-maçon pour exproprier un curé, s'emparer d'une église et désoler une population tout entière. Ces fictions du suffrage populaire, ces comédies électorales où à peine la trentième partie d'une paroisse impose un étranger intrus à la triple faiblesse des femmes, des enfants, des vieillards et à une majorité d'électeurs, rendent toujours plus évident que le schisme n'est qu'une œuvre protestante exécutée par la révolution, œuvre sans aucune racine dans la conscience du peuple (1).

Nous l'avons dit et nous le redisons encore, ce schisme organisé par un Conseil d'Etat et un corps législatif en majorité protestants, voté presque exclusivement par des protestants, a été fait sans les catholiques, contre eux et malgré eux. Ce n'est que la mise en pratique du système de l'absolue domination des princes ou de la foule sur la religion, la foi et la conscience.

Un auteur allemand (2) dit que ce système a donné naissance à un despotisme tel qu'on n'en avait jamais vu de semblable; c'est la résurrection du servilisme païen; nous en sommes les témoins. Les malheureux révoltés déguisent vainement leur rébellion sous les titres de *vieux-catholiques*, de *catholiques nationaux*, et en s'ar-

(1) Le correspondant genevois du *Journal des Débats*, dans le numéro du 29 septembre dernier, avoue que « c'est l'esprit de Calvin qui persiste à Genève, c'est bien la haine contre Rome et l'horreur du camail violet. Les dogmes calvinistes ont fait leur temps; on ne croit plus beaucoup à la prédestination et l'on n'a plus grande peur de l'enfer, mais on craint toujours la calotte..... On ne coupe plus les têtes comme il y a trois cents ans, on se contente de couper les soutanes. »

Ce spirituel aveu est précieux à enregistrer.

(2) Dœllinger, *L'Eglise et les Eglises*, p. 63.

rogeant encore le nom de catholiques, ils ne trompent plus personne, ils s'attachent à un protestantisme sans sincérité et sans courage.

Il y a là un faux prouvé par tous les monuments du passé et du présent; le bon sens et le sentiment universel du monde chrétien protestent contre cette sacrilége usurpation. Ils ont beau y ajouter une épithète quelconque pour voiler leur désobéissance, l'Eglise catholique n'est pas un produit de la police genevoise, elle est de tous les siècles comme pour toute la terre; aussi ces dévoyés tendent, comme dit Bossuet, à mettre le christianisme en pièces.

Leur vrai nom, c'est *schismatiques;* quiconque se rallie à eux, se retranche de la société de l'Eglise; l'Esprit-Saint le proclame par la bouche de son prophète : « Leur sacrifice sera comme le pain des funérailles; tous ceux qui y touchent seront souillés; leur pain peut bien nourrir leur corps, mais il n'entrera pas comme offrande dans la maison du Seigneur. »

Vos prêtres sont admirables dans leur foi, leur courage et leur unanimité. Ils n'ont pas accepté le rôle de courtisans; loyaux serviteurs de notre patrie, ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Pas un n'a fléchi devant les séductions de l'argent et les menaces de la pauvreté; pas un n'a consenti à prêter, par l'appât d'un plus fort traitement, un serment que réprouvent Dieu et le devoir. Ils n'ont pu accepter ce serment qui affirme la souveraineté de l'État dans les choses spirituelles, dans ces choses sacrées supérieures aux intérêts du temps; pas un n'a voulu asservir la chaire et l'autel à un césarisme populaire.

Comme les prêtres fidèles du seizième siècle, comme le clergé martyr aux jours sombres de la constitution d'un clergé civil en 1792, et à l'exemple de nos frères vaillants du Jura bernois, ils poussent le cri de la dignité et de la liberté : PLUTOT LA MORT QUE LE DÉSHONNEUR. *Potius mori quam fœdari!* Partout, comme Meinier vient de le prouver, vous les entourez de vos sympathies.

Vous devez être fiers et heureux de marcher sur leurs traces. Aussi cette union invincible de votre clergé a forcé le gouvernement, pour galvaniser son schisme, d'appeler de l'étranger des fugitifs de leurs diocèses et de la France. Le serment que Berlin impose à ces schismatiques est prononcé en Suisse par des Français qui oublient, hélas! ce qu'ils ont juré de fidélité à l'Eglise, lors de leur consécration sacerdotale.

Le mot de saint François de Sales sur notre chère Genève se réalise encore, quand il la nommait à son époque : « Le refuge des apostats tant séculiers que réguliers. »

Quant à vous, nos bien-aimés prêtres et chers coopérateurs, vous êtes notre consolation et notre force, et notre cœur se relève plein de confiance à la vue de votre union et de votre indomptable énergie. Les ennemis de la religion n'ont pu vous entamer et ils n'ont que de faux frères pris en dehors de vos rangs.

Que votre généreuse résistance ne se démente point, et, comme les apôtres saint Pierre et saint Jean, traduits devant les magistrats de Jérusalem, répondez aux puissances avec cette modération et ce courage dont la grâce du sacerdoce vous a remplis : « Jugez vous-mêmes, ô magistrats, en présence de Dieu, s'il nous est permis de fouler aux pieds les ordres divins, pour suivre des nouveautés dangereuses (1). »

A CES CAUSES ;

Après avoir invoqué le saint nom de Dieu et répandu notre âme en sa présence, avec l'autorité que nous avons reçue de lui et qui nous a été confiée par le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; usant de la puissance spirituelle que nous tenons du prince des pasteurs, laquelle ne peut rester inactive dans nos mains, réclamant l'obéissance que dans l'ordre de la religion tout prêtre nous doit en vertu de son ordination et tout fidèle en vertu de son baptême :

1° Nous défendons à tout prêtre et à tout fidèle de reconnaître, dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, les prétendus élus par le scrutin électoral comme de légitimes curés ; ils ne sont aux yeux de l'Église que des intrus et des usurpateurs de fonctions ecclésiastiques.

2° Nous avertissons les fidèles qu'on ne peut, sans se rendre complice de schisme et d'intrusion, communiquer avec les faux pasteurs dans l'exercice des fonctions et de la juridiction spirituelles, soit par l'assistance à leurs catéchismes ou prédications, soit par l'assistance à la messe, soit par la participation aux sacrements, aux bénédictions nuptiales, aux sépultures, en quelque manière que ce soit.

3° Si les nouveaux élus, consommant l'attentat d'une témérité sacrilége, se couvrant du prétexte des décrets de la puissance séculière, s'immiscent dans des fonctions pastorales, nous les déclarons dès lors intrus, usurpateurs de la juridiction spirituelle et schismatiques ;

4° Nous interdisons nommément à M. Rieu, qu'on dit prêtre du diocèse de Pamiers, et à M. Groult, qu'on dit du diocèse de Beau-

(1) Actes des Apôtres, IV, 19.

vais, et cela sous les peines de droit, toute célébration des saints mystères et toute fonction sacerdotale et pastorale dans le territoire de notre juridiction ;

5° Nous déclarons que tous les sacrements qu'ils administreraient dans cet état seraient autant de profanations, que tous les actes de juridiction spirituelle qu'ils tenteraient d'exercer seraient nuls et de nul effet ;

6° Nous rappelons la sentence d'excommunication *latæ sententiæ*, réservée d'une manière spéciale auS ouverain-Pontife, contre les schismatiques, portée dans la bulle *Apostolicæ Sedis ;*

7° Nous déclarons solennellement que le seul curé légitime de la paroisse de *Corsier* est M. l'abbé Aimé Bosonet, citoyen génevois et prêtre de la sainte Eglise catholique, dûment envoyé et canoniquement installé par l'autorité ecclésiastique.

Nous déclarons que M. l'abbé Ferdinand Roy, citoyen genevois et prêtre de la sainte Eglise, est le légitime administrateur de la paroisse d'*Hermance*, et qu'il a la légitime mission et juridiction.

Que le Seigneur Jésus daigne écouter les prières faites avec larmes par des familles en deuil, par un clergé en détresse, par un peuple en souffrance, pour la conversion de ces malheureux intrus qui entrent dans notre pays sous la protection de la même force brutale qui en expulse les filles de Saint-Vincent de Paul et les Petites-Sœurs des Pauvres, ces consolatrices des malades et des vieillards. Que la conscience de ces prêtres fugitifs de leurs diocèses se réveille et qu'ils s'aperçoivent, à la clarté des miséricordes divines, que leur rôle de serviteurs gagés de la persécution trouble la paix, brise l'unité et détruit la charité.

Donné à Fernex, dans le lieu de notre exil, le 15 octobre 1874, en la fête de sainte Thérèse.

Gaspard, *évêque d'Hébron,*
vicaire apostolique de Genève.

DOCUMENTS

POUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Ce qui se passe en Suisse, et particulièrement dans le canton de Genève, donne un grand intérêt d'actualité à un Bref de Pie VII, le Bref *Inter multiplices*, qui a réglé la situation canonique des paroisses cédées à la république de Genève par les traités de Vienne et de Turin (1815 et 1816), et qui a été

publié en latin et en français dans le n° 8 du *Recueil des lois et actes du gouvernement de Genève*, en 1819. Nous avons déjà montré, dans les *Annales*, que ce Bref était en parfait accord avec les actes de Pie IX, qui ne l'avait en rien violé en créant un évêché à Genève. Il est bon que nos lecteurs puissent recourir au texte même de ce document pour apprécier l'histoire contemporaine de l'Eglise en Suisse. Voici la traduction qu'en donne l'*Union savoisienne*, qui a eu soin de rétablir dans leur sens exact quelques passages d'un grand poids, mutilés dans la traduction genevoise :

A notre Vénérable Frère VINCENT, archevêque de Nisibe, notre Nonce et celui du Saint-Siége apostolique en Suisse.

PIE VII, PAPE.

Notre Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique.

Entre les charges multipliées et les plus importantes de notre apostolat, l'une des principales est celle qui regarde l'état des diocèses distribués dans tout l'univers, puisqu'il est de notre suprême pouvoir et de notre sagesse de leur assigner de nouvelles limites, ou de changer celles qui existent, selon qu'ayant égard aux temps et aux circonstances nous reconnaissons ces changements avantageux aux fidèles.

Aussitôt que par les traités des années 1815 et 1816, respectivement consentis à Vienne et à Turin, eurent été placées sous la puissance temporelle de la république de Genève (actuellement membre de la Confédération suisse) quelques portions du Duché de Savoie, autrefois sous la domination temporelle du sérénissime roi de Sardaigne, ainsi que quelques autres appartenant au royaume de France, il nous fut adressé, par un envoyé du gouvernement de la République de Genève, la prière de séparer et démembrer du diocèse de Chambéry, dans le ressort spirituel duquel elles se trouvent, toutes les susdites portions de territoire, et de les réunir à l'un des diocèses de la Suisse en nous désignant, à cet effet, celui de Lausanne comme le plus opportun.

Aux prières du gouvernement de Genève, non-seulement se joignirent les demandes de toute la Confédération Suisse, mais encore plusieurs souverains y ajoutèrent leurs bons offices, et d'un accord unanime se concertèrent pour appuyer auprès de nous et du Saint-Siége les vœux du gouvernement de Genève.

Conformément à nos devoirs pastoraux, ayant surtout en vue les intérêts de la religion catholique, nous avons estimé devoir examiner longtemps et soigneusement toute cette affaire, afin de connaître s'il était nécessaire et expédient de consentir à cette demande. Après avoir pesé toutes les circonstances qui s'y rapportent, nous avons vu clairement qu'en vertu du protocole du Congrès de Vienne de 1815, et du traité entre le sérénissime roi de Sardaigne, d'une part, la Confédération Suisse et le gouvernement de la république de Genève, d'autre part, conclu à Turin en 1816, la religion catholique sera maintenue et protégée dans les lieux cédés au gouvernement de la susdite république, de la même manière qu'elle était maintenue et protégée dans les susdits lieux par le très-religieux roi susdit, lorsqu'il en était le souverain, comme c'est le devoir d'un prince catholique et très-pieux ; ainsi nous avons reconnu que par la force de contrat solennel, donnée à l'acte de la cession des lieux susdits, acte auquel se sont jointes l'autorité et la garantie de plusieurs souverains, les intérêts de la religion catholique avaient été mis suffisamment en sûreté.

Quoique nous estimions digne d'une louange toute particulière le zèle distingué avec lequel notre Vénérable Frère *Irénée-Ives* Desolles a gouverné spirituellement la paroisse de Genève et les autres paroisses désignées ci-après, qui font partie du diocèse de Chambéry, dont il est le chef, nous sentons cependant que nous pouvons placer la même confiance dans l'évêque actuel de Lausanne et ses successeurs. Nous ne doutons nullement qu'ils n'aient pour les nouvelles brebis qui vont être ajoutées à leur diocèse, par nous et le Saint-Siége, des soins et une sollicitude dignes de la charge pastorale dont ils sont revêtus, qu'ils ne fassent tous leurs efforts pour que la religion catholique soit maintenue et protégée dans les lieux réunis au susdit diocèse, et que les fidèles qui s'y trouvent, affermis dans la foi pure, et marchant en sûreté dans les sentiers de la justice, obtiennent le salut éternel.

Et bien que nous tenions pour certain que le dévouement et le zèle des évêques de Lausanne n'ont aucun besoin d'encouragement, cependant la présence d'un nonce apostolique en Suisse, à l'aide duquel le Saint-Siége prend soin des diocèses compris dans les limites de sa nonciature, nous donne une sécurité plus grande encore, que par l'effet de la vigilance de l'évêque de Lausanne et de la sollicitude du légat apostolique (auquel nous avons vu avec reconnaissance dans les lettres de la Confédération que celle-ci rend de plein gré la justice et le respect qu'il mérite), la religion catholique subsistera dans les lieux sus-mentionnés en pleine sûreté, et rece-

vra de jour en jour, avec la grâce de Dieu, de plus grands accroissements.

Dans cet état de choses, rappelant à notre mémoire que, les années précédentes, à la prières des catholiques de la Suisse qui dépendaient au spirituel de l'évêque de Constance, dont le siége est placé hors des limites de ce pays, nous les avons séparés du susdit diocèse, en nous réservant l'érection d'un ou plusieurs siéges épiscopaux dans le territoire séparé, nous avons senti que la séparation des paroisses susmentionnées, (pour laquelle non-seulement le gouvernement de Genève nous avait fait une prière directe, mais toute la confédération Suisse et tant de souverains nous avaient aussi adressé une intervention officieuse), ne pourrait être différée plus longtemps sans offenser tous ceux qui avaient réuni leurs démarches en faveur de cette mesure.

A la vérité, l'archevêque de Chambéry nous a exprimé son désir, fondé sur des raisons qu'il nous a soumises, de conserver dans son diocèsel a paroisse de Genève et les autres dont il s'agit; mais nous, pénétrés de la grande importance des motifs exposés ci-dessus, et afin de concilier aux catholiques et à la sainte religion qu'ils professent, l'affection et la bonne volonté des gouvernements de la Suisse, considérant aussi, que la majeure partie des lieux et paroisses dont il s'agit n'appartenaient pas dans l'origine au diocèse de Chambéry, mais lui ont été très-récemment adjointes, par notre Bref apostolique de circonscription des diocèses de la France, donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1801, qui commence par ces mots : *Qui Christi Domini*, nous avons jugé devoir en venir à ce démembrement du diocèse de Chambéry et à cette réunion au diocèse de Lausanne.

Pour ce qui concerne le sérénissime roi de Sardaigne, S. M., dans le Traité de Turin susmentionné, relatif aux parties de son territoire qu'elle a cédées à la république de Genève, (indépendamment des louables précautions qu'elle a prises dans son zèle pour la religion catholique, en faveur de ceux qui la professent dans ledit territoire et lesdites paroisses), a stipulé que ces paroisses continueraient à faire partie du diocèse auquel elles appartenaient à l'époque où fut faite la convention, en ajoutant, *sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du Saint-Siége*. Nous, maintenant, déterminés par de puissants motifs, et sur le rapport de notre cher fils maître *Raphaël* MATIO, secrétaire de notre Congrégation consistoriale, nous avons jugé devoir en décider autrement.

Ainsi donc, de notre propre mouvement, de notre science cer-

taine et de notre mûre délibération, suppléant par la plénitude de notre pouvoir apostolique au défaut du consentement de l'archevêque de Chambéry, nous décrétons : que la ville de Genève, avec son église paroissiale catholique et les églises paroissiales catholiques situées dans le territoire de Savoie désignées communément par les noms de Choulex, Collonge, Corsier, Meinier, Hermance, Carouge, Bernex, Aire-la-Ville, Compesières, Confignon, Lancy, Veyrier, Chêne, Avusy, seront détachées et séparées de la juridiction spirituelle de l'archevêque de Chambéry, ainsi que de la circonscription de son diocèse dans le Duché de Savoie; comme effectivement, en vertu de la même autorité susmentionnée aux prés e nte nous les détachons et séparons.

Pareillement, de la même autorité, volonté et science susmentionnées, nous détachons et démembrons les églises paroissiales situées sur l'ancien territoire françois, désignées par les noms de Grand-Saconnex, Meyrin, Bossy, Vernier, Versoix, du gouvernement et de la juridiction spituelle de l'archevêque de Chambéry, au diocèse duquel il est affirmé qu'elles sont maintenant incorporées, ou de toute autre juridiction épiscopale quelconque.

De la même autorité, volonté et science, nous adjoignons et incorporons à perpétuité au diocèse de Lausanne en Suisse, et soumettons au gouvernement et à la juridiction de l'évêque actuel de Lausanne, tant la ville de Genève que les paroisses susmentionnées, ci-devant dépendantes pour le temporel du Duché de Savoie, ainsi que les paroisses susmentionnés de l'ancien territoire français, avec toutes et chacune de leurs églises, bénéfices, clergé, personnes séculières et régulières de quelque état, grade et ordre que ce soit.

Quant aux portions des paroisses de Thonex, Ville-la-Grand et Thairy, lesquelles *portions* (voir le latin) qui sont passées du domaine du sérénissime roi de Sardaigne dans celui du gouvernement de la république de Genève, et à la *portion* de (voir *ibid.*) la paroisse de Versonnex séparée de la France et réunie à la république de Genève, de la même autorité, sience et volonté, nous séparons lesdites portions du diocèse de Chambéry, auquel elles appartiennent présentement, et les adjoignons et unissons à celui de Lausanne.

Comme les églises paroissiales dans lesquelles est exercée la charge d'âmes des fidèles du Christ habitant ces lieux, sont établies, partie sur le territoire du sérénissime roi de Sardaigne, partie sur celui du royaume de France, de la même autorité, nous arrêtons et ordonnons que ces fidèles du Christ seront dirigés par les mêmes

curés dont ils dépendent actuellement, jusqu'à ce que l'évêque de Lausanne réunisse ces portions de paroisses à d'autres paroisses de son diocèse, si cela peut se faire sans inconvénient, ou qu'il puisse y établir une ou plusieurs églises paroissiales, suivant que le besoin et l'avantage des fidèles l'exigeront.

Enfin nous confions l'exécution du présent Bref à vous, notre frère, notre nonce apostolique et celui du Saint-Siége en Suisse, avec faculté de lever tous les doutes et de régler toutes les controverses qui pourraient s'élever dans l'acte de son exécution. A l'effet de faire exécuter tout ce qui précède, nous vous donnons également faculté de vous substituer une ou plusieurs personnes constituées en dignité dans l'Eglise, avec charge de transmettre, dans leur temps, à notre congrégation des affaires consistoriales tous actes relatifs à cette exécution.

Mandons à tous et chacun qu'il appartiendra dans l'avenir de se soumettre aux dispositions contenues aux présentes, et de les exécuter soigneusement.

Décrétons que le présent Bref demeurera à jamais ferme, valide et durable; qu'il sortira son plein et entier effet ; qu'il sera religieusement observé par tous qu'il appartient et appartiendra dans l'avenir; déclarant nul tout ce qui pourrait être fait en préjudice des présentes, soit sciemment, soit par ignorance, par qui que ce soit et quelle que ce soit son autorité.

Nonobstant les constitutions du Saint-Siége, réglements apostoliques, conciles généraux, provinciaux et synodaux, statuts et usages de l'une et l'autre églises et diocèse, quelque confirmés qu'ils puissent être par serment, par l'autorité du Saint-Siége ou tout autre, les privilgées, indults et lettres apostoliques accordées, confirmées ou renouvelées, qui seraient contraires aux présentes. Par tout ce que dessus, tenant les dites constitutions pour pleinement et suffisamment exprimées, comme si elles étoient ici littéralement transcrites, et devant demeurer pour le reste dans toute leur force, nous déclarons y déroger spécialement et expressément pour cette fois en faveur des présentes et à tout autre chose à ce contraire.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 20 septembre 1819, l'an 20 de notre pontificat.

(L. S.) H. card. CONSALVI.

Pour traduction conforme :
DE DOCHES, *secrétaire d'Etat*.

Genève, le 1er novembre 1819.

Après avoir publié ce Bref, le même *Recueil des lois et actes du gouvernement* le fait suivre de la pièce suivante, qui en rend l'autorité décisive, au point de vue des rapports tant intérieurs que internationaux du canton de Genève. Il importe de la connaître aussi.

EXTRAIT

DES

Registres des délibérations du CONSEIL D'ÉTAT *de la République et canton de Genève,*

Du 1er novembre 1819.

Les commissaires chargés, dans la séance du 1er octobre, de présenter un rapport sur le contenu d'un Bref du Saint-Père, que nous a transmis S. Ex. M. le chevalier de NIEBUHR, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse auprès du Saint-Siége, rapportent que ce Bref ordonne le démembrement, soit de la paroisse catholique de Genève, soit de toutes nos autres paroisses ou fractions de paroisse catholiques du diocèse de Chambéry, auquel elles ressortissaient et leur réunion à celui de Lausanne; que cet acte, émané du Saint-Siége, rappelle expressément le protocole de Vienne et le traité de Turin qui s'y réfère, comme le fondement des droits de notre gouvernement et la règle de ses devoirs pour le maintien et la protection de la religion dans les paroisses cédées par les deux traités susmentionnés, et exprime la confiance du Saint-Père aux dispositions de notre gouvernement pour l'exécution des clauses desdits protocole et traité.

Ouï le rapport ci-dessus, considérant, que la constitution *charge* le Conseil d'Etat *de faire toutes les démarches nécessaires pour que le clergé catholique relève d'un évêque Suisse ;* lecture faite de la dépêche où S. Em. le cardinal CONSALVI, secrétaire d'Etat, nous annonce le succès de ces démarches, laquelle exprime, en termes pleins de bienveillance, soit les motifs du retard que cette affaire a éprouvée, soit la confiance de Sa Sainteté dans la ferme et sincère résolution de notre gouvernement de protéger et maintenir la religion catholique, comme le protocole de Vienne, et nos intérêts bien entendus nous en font un devoir;

Le Conseil d'Etat arrête d'accepter avec reconnaissance le susdit Bref du Saint-Père commençant par ces mots : *Inter multiplices*; — de l'insérer textuellement dans les registres de l'Etat, et de le publier immédiatement, afin qu'il puisse recevoir sans délai sa pleine et entière exécution.

Pour copie conforme :

DE ROCHES, *secrétaire d'Etat.*

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Nous devons encore aujourd'hui faire attendre d'autres articles pour nous occuper de la question de l'enseignement supérieur et des Universités catholiques dont l'établissement sera l'une des plus intéressantes pages de l'histoire de l'Eglise en France, au dix-neuvième siècle.

Nous ne ferons guère que reproduire des documents, mais ces documents sont les matériaux qui servent à l'histoire.

Voici d'abord le discours prononcé par M. Wallon, ministre de l'instruction publique et des cultes, le 26 octobre, devant le Conseil supérieur de l'instruction publique :

Messieurs,

Je vous remercie de votre ponctualité à vous rendre à la convocation un peu hâtive qui vous a été adressée. Si j'ai dû avancer, cette année, l'ouverture de votre session d'automne, vous en avez compris les motifs. Le vote de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur nous met en présence de deux grands intérêts auxquels il faut également satisfaire : je veux parler de l'enseignement public et de l'enseignement libre. La loi votée a été accueillie avec un tel empressement qu'on n'a pas attendu, pour en réclamer les bénéfices, la publication des règlements qu'elle prévoit et que son application réclame.

Pour ma part, je n'ai cherché dans cette situation aucune fin de non-recevoir. Les déclarations ont été faites et acceptées dans les termes de la loi et dans l'esprit des règlements à intervenir. Mais il faut que ces règlements soient publiés sans retard, et ils ne peuvent l'être qu'après avoir été soumis à vos délibérations et transformés ensuite par le Conseil d'Etat en règlements d'administration publique. Je dépose donc sur votre bureau trois projets de décret : le premier sur les divers détails d'exécution de la loi ; le second sur les formes et les détails des inscriptions à prendre pour les cours isolés, conformément à l'article 2 ; le troisième, sur les conditions auxquelles un étudiant sera admis à passer d'une Faculté dans une autre.

La collation des grades présente un point sur lequel doivent aussi porter nos délibérations. L'article 14, relatif au jury spécial, porte que « si le nombre des membres de la Commission d'examen est pair, ils seront pris en nombre égal dans les Facultés de l'Etat et

dans l'Université libre à laquelle appartiendront les candidats à examiner. Dans le cas où le nombre est impair, la majorité sera du côté des membres de l'enseignement public. »

Peut-on, pour arriver au partage égal, rétablir, dans le plus grand nombre des cas au moins, le nombre pair? La question n'est pas aussi simple qu'elle le pourrait paraître au premier abord. Les examens passés, soit devant les Facultés, soit devant le jury spécial, ayant la même valeur et devant conférer les mêmes titres, doivent nécessairement être subis dans les mêmes conditions. On ne pourrait donc changer le nombre des examinateurs dans le jury spécial sans le changer aussi dans nos Facultés, et c'est par conséquent tout le système de nos examens publics qu'il s'agirait de remettre en discussion. Dans cette situation et pour préparer le travail du Conseil, j'ai dû prendre l'avis des Facultés, dont l'expérience a tant d'autorité en cette matière. La grande majorité s'est prononcée pour le maintien de ce qui est. Le résumé de leurs délibérations vous sera présenté.

Si l'enseignement libre a besoin de règlements pour l'exécution de la loi qui le concerne, l'enseignement public ne réclame pas moins instamment des mesures qui lui permettent de tenir dignement son rang dans la situation nouvelle où il est placé. La loi elle-même impose au gouvernement l'obligation de présenter, « dans le délai d'un an, un projet de loi ayant pour objet d'introduire dans l'enseignement supérieur de l'Etat les améliorations reconnues nécessaires. » La première chose à faire est évidemment de compléter nos groupes universitaires dans les centres les plus importants; les villes, par un sentiment bien entendu d'intérêt privé, où l'intérêt public trouve d'ailleurs son compte, montrent une louable émulation pour y concourir. Dès l'origine de votre institution, le 12 juin 1873, vous aviez émis le vœu qu'une Faculté de droit fût créée à Lyon.

Le Conseil municipal de Lyon vient de mettre l'administration supérieure en mesure d'exaucer votre vœu, en s'engageant à faire tous les frais d'installation, de personnel et de matériel.

Le décret est donc tout prêt. Le ministre des finances l'approuve et je n'ai différé de le soumettre à la signature du président de la République que pour vous montrer qu'il répond à vos vœux, et vous appeler à lui donner, en regard des circonstances présentes, une plus solennelle confirmation.

Quand les municipalités font de tels sacrifices pour l'enseignement public, on peut avoir la confiance que l'Etat ne négligera rien de

son côté pour le maintenir à sa hauteur et l'élever plus haut encore. L'Assemblée ne voudra pas que les professeurs qui restent fidèles à leurs premiers engagements souffrent de la concurrence d'écoles rivales, qu'ils souffrent des mesures mêmes qui, en augmentant le nombre des chaires d'une Faculté, menaceraient d'amoindrir leur position. En attendant que des projets de loi soient soumis à l'Assemblée, et que l'enseignement public reçoive les améliorations qu'il réclame, il y avait dans notre législation antérieure des dispositions utiles qu'il semble opportun de faire revivre et de développer. Telle est l'institution de l'agrégation des Facultés des Sciences et des Lettres, inaugurée en 1840, modifiée en 1855 et en 1857, et dont je vous soumets une réglementation nouvelle sur quelques points.

La loi n'exige, pour les Facultés libres, que des docteurs; nous voulons, nous, pour nos Facultés, des agrégés, c'est-à-dire l'élite des docteurs, triés au concours; mais ce projet fait place aux docteurs aussi en attendant que l'agrégation les élève d'un degré. Il leur confère le droit d'ouvrir, après avis de leur Faculté respective, des cours gratuits ou rétribués dans l'enceinte des Facultés. Ce sera dans nos établissements un premier essai de *privat docenten* dont on vante l'heureuse influence au sein des Universités allemandes. Plus l'enseignement universitaire est mis en question, plus il convient que l'Université rallie ses forces dispersées et en tire ce qui peut donner plus de puissance et d'éclat à ses cours.

Votre session, messieurs, aura donc à pourvoir en même temps aux mesures réclamées par l'enseignement libre et à celles que l'enseignement public attend de vous. La sollicitude équitable que vous y apporterez aidera, j'en ai la confiance, à l'apaisement des esprits. Qu'ils soient troublés à l'heure qu'il est, on le comprend. Pour attirer les familles aux établissements qu'on veut fonder, on ne se borne pas à donner pour soi de bonnes raisons: on est tenté d'en chercher contre les autres. On ne parle pas seulement de bien à faire; on parle de décadence, de mal, de remède. On fait des comparaisons. On nous donnerait le droit d'en faire autant. Mais avant d'établir un parallèle entre l'enseignement public et l'enseignement libre, laissons à ce dernier le temps de naître. Il serait injuste de prétendre qu'un jour il ne pourra pas avoir aussi ses grands noms et contribuer au progrès de l'esprit humain.

Pour le moment, ce que nous devons souhaiter, c'est que les deux modes d'enseignement se développent l'un auprès de l'autre. Trop d'excitation de l'un ou de l'autre côté, chez ceux qui doivent veiller à leurs destinées, ne pourrait que jeter parmi les jeunes es-

prits appelés à en profiter, et même parmi les maîtres, les germes des divisions les plus funestes aux études, les plus contraires au but que de part et d'autre on doit se proposer.

A la hauteur où vous êtes placés ici, messieurs, vous ne pouvez que partager cette pensée de concorde. Donnons à l'enseignement libre toutes les facilités légitimes qu'il réclame pour s'établir. Donnons à l'enseignement public tous les secours qui lui sont nécessaires pour s'étendre et s'élever davantage. Nous aurons satisfait à la double obligation que la loi nous impose, et nous pourrons attendre avec sécurité, mais avec vigilance, les résultats que le législateur s'en est promis.

Le décret suivant, qui a paru dans le *Journal officiel* du 30 octobre, indique un commencement de réalisation des projets de M. le ministre pour soutenir la concurrence contre l'enseignement libre.

Art. 1er. — Une Faculté de droit est établie dans la ville de Lyon ; cette Faculté comprend dix chaires, savoir :

Trois chaires de code civil ;
Deux chaires de droit romain ;
Une chaire de procédure civile ;
Une chaire de droit criminel ;
Une chaire de droit commercial ;
Une chaire de droit administratif :
Une chaire d'économie politique.

Art. 2. — Comme condition expresse de l'établissement de cette faculté, conformément d'ailleurs aux termes de la délibération de son conseil municipal en date du 11 octobre 1875, la ville de Lyon versera, chaque année, sur ses ressources ordinaires, dans les caisses du Trésor, une somme égale à l'excédant que les dépenses au compte de l'Etat, relatives au personnel et au matériel de l'enseignement et de l'administration de ladite Faculté, présenteraient sur les recettes faites par le Trésor.

Du jour où cette condition cessera d'être remplie, la faculté de droit de Lyon cessera par cela même d'exister.

Art. 3. — L'organisation définitive de la faculté de droit de Lyon aura lieu lorsque, après vérification contradictoire entre les délégués du ministre de l'instruction publique et ceux de l'autorité municipale, le ministre aura reconnu que les bâtiments sont com-

plètement appropriés aux besoins de l'enseignement et qu'ils sont pourvus du mobilier et de la bibliothèque indispensables.

Art. 4. — Dans le premier trimestre de chaque année, le ministre de l'instruction publique arrêtera le compte des recettes et des dépenses effectuées dans la Faculté de droit de Lyon durant l'année précédente.

Art. 5. — Si les dépenses ont excédé les recettes, le ministre de l'instruction publique constatera l'excédant qui reste à la charge de la ville de Lyon et doit être versé par elle, sur ses ressources ordinaires, dans les caisses du Trésor.

Le versement aura lieu dans le mois qui suivra la notification de l'arrêt du ministre à la ville de Lyon.

Art. 6. — Les ministres de l'instruction publique et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

La Faculté libre de droit de l'Institut catholique de Lille est complètement organisée pour l'année scolaire 1875-1876. Voici l'organisation arrêtée :

A partir du jeudi 18 novembre, les cours et les conférences de la Faculté auront lieu aux jours et heures ci-après :

1re *année*. — Cours de droit romain : M. *Ory*. (Mardi, jeudi, samedi, à dix heures et demie.) — Cours de code civil : M. *de Vareilles-Sommières*, prodoyen. (Lundi, mercredi, vendredi, à dix heures et demie.)

2e *année*. — Cours de droit romain : M. *Arthaud*. (Mardi, jeudi, samedi, à neuf heures.) Cours de code civil : M. *Rothe*. (Lundi, mercredi, vendredi, à neuf heures.) — Cours de procédure civile : M. *Vanlaer*, professeur suppléant. (Mardi, jeudi, samedi, à dix heures et demie). — Cours de droit criminel : M. *Selosse*. (Lundi, mercredi, vendredi, à dix heures et demie.)

3e *année*. — Cours de code civil : M. *Delachenal*. (Mardi, jeudi, samedi, à neuf heures.) — Cours de droit commercial : M. *Trolley*. (Lundi, mercredi, vendredi, à dix heures et demie). — Cours de droit administratif : M. *Groussau*. (Mardi, jeudi, samedi, à dix heures et demie.)

Doctorat. — Cours de Pandectes : MM. *Arthaud* et *Ory*. — Cours de droit des gens : M. *Selosse*. — Cours de droit civil et approfondi : M. *de Vareilles-Sommières*.

Conférences sur le droit financier, industriel et maritime : MM. *Trolley* et *Groussau*.

Il sera fait en première année un cours de droit naturel et en troisième année un cours de droit canon.

Des conférences obligatoires pour la préparation aux examens seront faites par chaque professeur sur les matières enseignées dans son cours.

I. — Tout étudiant qui se présentera pour prendre une première inscription sera tenu de déposer entre les mains du secrétaire :

1° Son acte de naissance, constatant qu'il est âgé de seize ans accomplis ;

2° S'il est mineur, le consentement de son père ou de son tuteur ;

3° Son diplôme de bachelier ès-lettres ou un certificat d'admission à ce grade.

Ceux qui n'aspirent qu'à obtenir un certificat de capacité ne sont pas tenus de produire le diplôme de bachelier ès-lettres.

Les étudiants ne peuvent obtenir de nouvelle inscription qu'après avoir justifié de leur assiduité aux cours pendant le trimestre écoulé. Ceux qui viennent des Facultés de l'Etat doivent prendre un certificat constatant les inscriptions déjà prises.

Le prix des inscriptions sera le même que dans les Facultés de l'Etat.

II. — Les cours de la Faculté, obligatoires pour les étudiants sauf dispense accordée par M. le recteur, pourront aussi être suivis par des auditeurs non inscrits, avec l'agrément du professeur.

III. — Des concours et des examens seront établis pour les élèves de chaque année et donneront lieu à des récompenses, médailles et diplômes d'honneur.

IV. — L'organisation des autres Facultés qui doivent compléter la future Université de Lille permettra aux étudiants de jouir dans un avenir prochain du bénéfice du jury mixte. Dès maintenant, les inscriptions sont valables au même titre que celles qui sont prises dans les Facultés de l'Etat.

Le registre des inscriptions sera ouvert rue Royale, 70, le matin, de neuf heures à midi, le soir, de deux à six heures, du 2 au 15 novembre, sauf prorogation pour les étudiants reçus bacheliers ès-lettres dans la session de novembre. — Pour les autres trimes-

tres le registre sera ouvert du 2 au 15 janvier, du 1er au 14 avril et du 1er au 15 juillet.

Le recteur de l'institut catholique,
E. HAUTCŒUR.

Le pro-doyen de la Faculté,
DE VAREILLES-SOMMIÈRES.

Le secrétaire agent comptable,
DE BONINGE.

On vient d'apposer à Angers et dans les départements limitrophes des affiches qui annoncent l'ouverture de la Faculté de droit pour le 15 novembre et qui font en même temps connaître le programme des cours et des conférences, ainsi que les noms des professeurs. Voici ce document.

FACULTÉ LIBRE DE DROIT D'ANGERS

L'ouverture des cours est fixée au 15 novembre 1875. La messe du Saint-Esprit aura lieu à la cathédrale, à dix heures.

Le registre des inscriptions sera ouvert du 2 au 15 novembre, au secrétariat de la Faculté, rue d'Alsace, de une heure à quatre heures.

Nous rappelons que pour prendre une inscription à la Faculté de droit, il faut avoir seize ans révolus et fournir les pièces suivantes :

1° Une expédition dûment légalisée de son acte de naissance;

2° Son diplôme de bachelier ès-lettres ou un certificat d'admission à ce grade visé par le recteur de l'Académie dans laquelle on aura été reçu.

Si l'étudiant est mineur, il doit justifier du consentement du parent sous la puissance duquel il se trouve, ou de son tuteur.

Ceux qui n'aspirent qu'à obtenir un certificat de capacité ne sont pas tenus de produire le diplôme de bachelier ès-lettres. Ils doivent suivre les cours de Code civil, de 1re et 2e année, ainsi que les cours de procédure civile et de droit criminel.

Ceux qui ont été reçus bacheliers ès-lettres dans la session de novembre sont admis à prendre leur première inscription jusqu'à la fin de la session.

PROGRAMME DES COURS ET DES CONFÉRENCES

Noms des professeurs.

1re ANNÉE

Droit naturel. — Principes de la loi naturelle qui régissent les

rapports de l'homme avec Dieu et avec ses semblables. — Devoirs des individus et devoir des sociétés.

M. le chanoine *Sauvé*, licencié en droit de la Faculté de Rennes, docteur en droit canonique et en droit civil de l'Université de Rome.

Code civil. — Titre préliminaire moins les art. 2 à 5; livres I et II, moins les art. 120 à 138.

M. *Henry*, docteur en droit chargé du cours.

Droit romain. — Institutes de Justinien : livres I et II, complétés par des textes du Digeste, du Code et des Novelles.

Gavouyère, docteur en droit, professeur.

2e ANNÉE

Code civil. — Livre III, titres I à IV, et titre XX.

M. *de la Bigne-Villeneuve*, docteur en droit, chargé du cours.

Droit romain. — Institutes de Justinien : livres III et IV, complétés par des textes du Digeste, du Code et des Novelles.

M. *Aubry*, docteur en droit, professeur.

Procédure civile. — Code de procédure civile, livres II, III et IV.

M. *Hervé Bazin*, docteur en droit, chargé du cours.

Droit criminel. — Code pénal, livres I et II, plus l'art. 463; — Code d'instruction criminelle, art. 1 à 7; — 179 à 216; 310 à 379; — et 635 à 643.

M. *Du Rieu de Marsaguet*, docteur en droit, chargé du cours.

3e ANNÉE

Code civil. — Livres III, titres V à XIX, plus les art. 2 à 5 et 120 à 138.

M. *Perrin*, docteur en droit, chargé du cours.

Droit commercial. — Code de commerce en entier.

M. *Buston*, docteur en droit, chargé du cours.

Droit administratif. — Organisation administrative générale, départementale et communale; juridictions administratives. — Impôts. — Domaine public. — Voirie. — Expropriation pour cause d'utilité publique.

M. *de Richecourt*, docteur en droit, chargé du cours.

Droit canonique. — Source du droit ecclésiastique. — Constitution de l'Eglise; sa hiérarchie. — Juridiction ecclésiastique.

M. le chanoine *Sauvé*, recteur.

DOCTORAT

Pandectes. — Explication d'un titre ou de fragments détachés du Digeste. — M. *Gavouyère*, doyen.

Code civil. — Questions choisies dans les diverses parties du Code civil. — MM. *de la Bigne-Villeneuve, Henry, Perrin, du Rieu de Marsaguet.*

D'autres conférences seront faites aux étudiants qui se préparent au doctorat, sur les matières ci-après. Les jours et heures seront indiqués ultérieurement.

Droit des gens. — Principes généraux des relations internationales soit dans l'état de paix, soit dans l'état de guerre.

Histoire du droit. — Principales autorités sociales qui ont concouru à former la législation française. — Principes généraux des diverses législations anciennes, tant en matière de droit public qu'en matière de droit privé.

Droit coutumier. — Formation de notre droit coutumier. — Dispositions principales de ce droit quant aux personnes et quant aux biens.

Aujourd'hui même, jeudi, 4 octobre, le Conseil académique de l'Université libre de Paris doit se réunir à l'Archevêché. La séance sera présidée par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, assisté de M. l'abbé d'Hulst, secrétaire du conseil. Tous les évêques qui ont signé les statuts constitutifs de l'Université libre assisteront à cette importante séance, dont l'ordre du jour est : Election du corps professoral et du recteur magnifique.

Les évêques qui concourent à la fondation et à l'entretien de l'Université catholique de Paris ont pour la plupart adressé un appel spécial à leur clergé et aux fidèles de leurs diocèses. Mgr l'évêque de Beauvais, dans une lettre à son clergé, explique ainsi le plan que vont suivre NN. SS. les évêques :

Cette grande entreprise dont, avec le temps, l'Eglise et la Patrie attendent les plus heureux résultats, nécessitera des dépenses très-considérables. Il faut, en effet, de vastes locaux et des collections ; il faut, surtout, des professeurs de mérite, dont les chaires devront être très-convenablement dotées. Il y aura certainement beaucoup d'autres frais qu'il est difficile d'énumérer et même de prévoir en ce moment d'une manière complète. Mais cette perspective n'a point fait reculer les nombreux évêques récemment réunis dans la

capitale. Ils ont compté sur l'assistance divine, puisque c'est la gloire de Dieu qu'ils recherchent avant tout ; ils ont compté sur la générosité des catholiques favorisés des dons de la Providence, et sur celle du clergé, qui ne recule jamais devant les sacrifices, quand il s'agit du bien des âmes.

D'ailleurs, pour nous encourager, nous avons sous les yeux l'exemple d'un diocèse voisin, celui de Cambrai, où le clergé vient de s'imposer spontanément une souscription d'un chiffre très-élevé, payable en dix annuités, pour la fondation de l'université catholique de Lille. Nous savons qu'en Belgique, depuis la fondation de l'Université de Louvain, le clergé contribue chaque année aux dépenses dans une proportion considérable, sans que cela nuise aux autres œuvres générales, telles que le Denier de Saint-Pierre, la Propagation de la Foi, etc., ni aux œuvres locales propres à chaque diocèse.

Aussi, c'est avec confiance que nous ouvrons à notre Secrétariat une souscription du clergé du diocèse de Beauvais pour l'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS. Comme celle des fidèles, elle pourra être pour un nombre d'années déterminé. La direction de cette souscription est spécialement confiée à Mgr OBRÉ, protonotaire apostolique, notre vicaire général.

L'appel que nous faisons au clergé, nous l'adressons en même temps à toutes les communautés religieuses de notre diocèse. Le dévouement constant de la plupart de ces communautés à l'enseignement primaire et secondaire nous donne l'assurance qu'elles comprendront, mieux que d'autres, toute l'importance de l'enseignement supérieur chrétien, qui complète et couronne l'enseignement secondaire, et initie à la vie pratique tant de jeunes gens qui seront bientôt l'élite de la société française.

Afin d'assurer le succès de la souscription des fidèles, nous engageons MM. les Doyens à constituer dans chaque canton, à l'imitation de ce qui se fait ailleurs, un petit comité composé du Doyen, d'un ou deux prêtres du canton, et d'un ou deux laïques influents qui voudront bien prêter leur concours.

Nous prions, en outre, MM. les curés de nous indiquer, aussi prochainement que possible, les personnes de leur paroisse auxquelles ils estiment que nous pourrions, avec plus d'espoir de succès, nous adresser *directement*.

Mgr l'Archevêque de Bourges dit à son tour, en s'adressant aux fidèles de son diocèse :

La création d'une Université n'est pas une petite chose! Il faut

non-seulement créer : il faut encore entretenir. De là une double série de dépenses qui s'imposent nécessairement.

D'autre part, si nous voulons, dès nos débuts, jouir des priviléges que la loi attache au titre même d'université, et, en particulier, du bénéfice du jury mixte pour les examens, il est nécessaire que nous commencions au moins avec trois facultés, ce qui suppose un *minimum* de vingt-trois chaires à créer!

Nous serons encore loin des quatre-vingt-dix chaires qui composent l'Université de Louvain ! Mais même avec ce *minimum*, strictement exigé par les conditions où nous place le nombre des chaires existant dans les Facultés de l'Etat, que de dépenses indispensables! Sans doute le local nous est fourni par S. E. le cardinal archevêque de Paris qui a bien voulu mettre gratuitement à la disposition de notre Université la maison des Carmes; mais il faudra agrandir et compléter les bâtiments, les disposer intérieurement pour leur nouvelle destination, y faire toutes les appropriations nécessaires.

Il faudra de plus se procurer le matériel convenable pour chaque cours; et, à cet effet, nous aurons à créer des bibliothèques, des laboratoires de chimie, des cabinets de physique, etc. Ce sont des dépenses auxquelles il est impossible de se soustraire, et, il ne faut pas se le dissimuler, ces frais de première installation monteront à une somme considérable...

D'autre part, après avoir créé le matériel, il faudra l'entretenir. Il faudra surtout, et c'est assurément la plus grande dépense, former un personnel nombreux de professeurs. Si nous voulons qu'on vienne à nous, nous ne pouvons nous dispenser d'offrir des traitements au moins égaux à ceux de l'Etat. De ce chef seul, nous devons compter sur une dépense annuelle et permanente de 250,000 francs environ. — Nous aurons encore besoin d'un personnel inférieur, assez nombreux pour que les différents services ne souffrent pas. En résumé, avec trois Facultés seulement, il paraît fort difficile que la dépense annuelle n'atteigne pas 300,000 francs. — Et disons-le dès maintenant, cette somme sera insuffisante, quand nous aurons nos cinq Facultés complètes.

Notre Université, en effet, doit comprendre, dans un avenir prochain, les cinq Facultés :

De théologie, des lettres, des sciences, de droit, de médecine.

Dans une pensée de prudence, et afin de rendre plus faciles nos débuts, nous commencerons cette année par les *lettres*, les *sciences* et le *droit* seulement. Mais déjà les pères de famille réclament la

Faculté de médecine, et il nous sera impossible d'en ajourner longtemps l'institution. Enfin, notre Université serait incomplète, si elle n'avait pas pour tête et pour couronnement une Faculté de théologie. Nous savons d'ailleurs que c'est le désir du Souverain-Pontife. Notre intention est donc de l'organiser ultérieurement, en nous conformant à toutes les règles canoniques. Alors seulement, notre Université sera entièrement organisée, de manière à pouvoir mériter la confirmation apostolique.

Tels sont nos plans, mais vous le voyez, nos très-chers frères, il nous faut votre concours, votre concours *le plus généreux*. Nous ne pouvons rien ou presque rien sans vous; avec vous, le succès est assuré. Si vous voulez bien vous intéresser sérieusement à notre œuvre, qui en définitive est la vôtre, — car il s'agit de vos enfants, de vos familles, et pourquoi ne l'ajouterions-nous pas, de la France, de l'Eglise, — nous ferons face à tout. Les frais de *première installation*, comme le montant des dépenses *permanentes*, seront facilement couverts. Un effort de votre part, et l'œuvre sera fondée!

Mais cet effort ne doit pas se faire attendre; il nous faut votre concours *immédiat*. Nous voulons commencer dès le mois de décembre; nous voulons qu'à cette époque, nos vingt-trois chaires soient occupées. A notre prochaine réunion qui aura lieu dans les premiers jours de novembre, le recteur, le vice-recteur, les professeurs de chaque faculté seront définitivement nommés... Nous avons donc besoin de ressources immédiates. Retarder l'ouverture de nos cours au-delà de l'époque marqnée, serait perdre le bénéfice d'une année. Il faut donc vous hâter. Un ajournement quelconque dans votre concours, serait aussi inopportun que regrettable.

Tous sont appelés à concourir à l'œuvre; c'est l'œuvre de tous; c'est l'œuvre par excellence du moment actuel. Donner à la France et à l'Eglise des générations chrétiennes, c'est faire pour l'une et pour l'autre ce qu'il y a de plus utile, de plus noble et de plus grand!

Dans cette œuvre commune, prêtres et fidèles se rencontreront. Vos pasteurs vous donneront l'exemple. Vous avez pu voir, par les feuilles publiques, quelles merveilles de générosité et de charité ont accompli les prêtres de l'Anjou et du nord de la France!... Dans nos contrées du centre, les ressources sont moins grandes : nous le savons. Les offrandes envoyées aux inondés du Midi les ont un peu diminuées. Mais d'autre part les récoltes sont abondantes, elles ont donné au-delà des espérances. Dieu nous bénit, répondons à ces bénédictions par le tribut empressé et généreux de notre charité!

Nous avons parlé d'une Université à créer dans le Sud-Ouest, à Avignon, à Marseille, à Aix ou à Nîmes. La lettre suivante, adressée par Mgr l'archevêque d'Avignon à Mgr Thibaudier, auxiliaire de Lyon, qui lui demandait son bienveillant concours, montrera que cette idée n'est pas abandonnée :

Avignon, 28 octobre 1875.

Monseigneur,

C'est avec joie que je vois une Université libre et catholique s'établir à Lyon. La ville qui, une des premières entre les villes des Gaules, a reçu l'Evangile et qui est devenue chrétienne en entendant un évêque presque contemporain des apôtres (saint Irénée) le lui commenter, ne pouvait être la dernière à ouvrir des écoles faites pour pénétrer la science ainsi que ceux qui la cultivent de l'esprit fécond, de la vertu admirable de ce livre divin.

Bien volontiers, selon votre désir et celui de votre vénéré archevêque, à qui je vous prie de me rappeler, j'engagerai le clergé et les fidèles de mon diocèse à prêter leur concours à votre œuvre naissante.

Je ne puis cependant vous le promettre enoore : j'ai besoin de savoir plutôt si ma province et les diocèses du sud-est ne voudront pas faire quelque chose et ne réclameront pas ma coopération. Dans le cas où ils la réclameraient et où ils seraient en mesure d'en user, elle leur appartient. Dans le cas contraire, elle vous est assurée.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression respectueuse de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† LOUIS-ANNE, *archev. d'Avignon.*

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

Au moment où la nouvelle loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur va recevoir sa première application, le *Journal des Débats* a jugé avec raison qu'il ne serait pas sans intérêt de se rendre un compte exact, d'après les *documents officiels* réunis par les soins du ministère de l'instruction publique, de la fréquentation des établissements d'enseignement supérieur entretenus et dirigés par l'Etat ; ce sera le meilleur moyen d'apprécier par la suite l'influence qu'aura exercée la législation nouvelle sur l'état des hautes études. Nous ne

Faculté de médecine, et il nous sera impossible d'en ajourner longtemps l'institution. Enfin, notre Université serait incomplète, si elle n'avait pas pour tête et pour couronnement une Faculté de théologie. Nous savons d'ailleurs que c'est le désir du Souverain-Pontife. Notre intention est donc de l'organiser ultérieurement, en nous conformant à toutes les règles canoniques. Alors seulement, notre Université sera entièrement organisée, de manière à pouvoir mériter la confirmation apostolique.

Tels sont nos plans, mais vous le voyez, nos très-chers frères, il nous faut votre concours, votre concours *le plus généreux*. Nous ne pouvons rien ou presque rien sans vous ; avec vous, le succès est assuré. Si vous voulez bien vous intéresser sérieusement à notre œuvre, qui en définitive est la vôtre, — car il s'agit de vos enfants, de vos familles, et pourquoi ne l'ajouterions-nous pas, de la France, de l'Eglise, — nous ferons face à tout. Les frais de *première installation*, comme le montant des dépenses *permanentes*, seront facilement couverts. Un effort de votre part, et l'œuvre sera fondée!

Mais cet effort ne doit pas se faire attendre; il nous faut votre concours *immédiat*. Nous voulons commencer dès le mois de décembre; nous voulons qu'à cette époque, nos vingt-trois chaires soient occupées. A notre prochaine réunion qui aura lieu dans les premiers jours de novembre, le recteur, le vice-recteur, les professeurs de chaque faculté seront définitivement nommés... Nous avons donc besoin de ressources immédiates. Retarder l'ouverture de nos cours au-delà de l'époque marqnée, serait perdre le bénéfice d'une année. Il faut donc vous hâter. Un ajournement quelconque dans votre concours, serait aussi inopportun que regrettable.

Tous sont appelés à concourir à l'œuvre; c'est l'œuvre de tous; c'est l'œuvre par excellence du moment actuel. Donner à la France et à l'Eglise des générations chrétiennes, c'est faire pour l'une et pour l'autre ce qu'il y a de plus utile, de plus noble et de plus grand!

Dans cette œuvre commune, prêtres et fidèles se rencontreront. Vos pasteurs vous donneront l'exemple. Vous avez pu voir, par les feuilles publiques, quelles merveilles de générosité et de charité ont accompli les prêtres de l'Anjou et du nord de la France!... Dans nos contrées du centre, les ressources sont moins grandes : nous le savons. Les offrandes envoyées aux inondés du Midi les ont un peu diminuées. Mais d'autre part les récoltes sont abondantes, elles ont donné au-delà des espérances. Dieu nous bénit, répondons à ces bénédictions par le tribut empressé et généreux de notre charité!

Nous avons parlé d'une Université à créer dans le Sud-Ouest, à Avignon, à Marseille, à Aix ou à Nîmes. La lettre suivante, adressée par Mgr l'archevêque d'Avignon à Mgr Thibaudier, auxiliaire de Lyon, qui lui demandait son bienveillant concours, montrera que cette idée n'est pas abandonnée :

Avignon, 28 octobre 1875.

Monseigneur,

C'est avec joie que je vois une Université libre et catholique s'établir à Lyon. La ville qui, une des premières entre les villes des Gaules, a reçu l'Evangile et qui est devenue chrétienne en entendant un évêque presque contemporain des apôtres (saint Irénée) le lui commenter, ne pouvait être la dernière à ouvrir des écoles faites pour pénétrer la science ainsi que ceux qui la cultivent de l'esprit fécond, de la vertu admirable de ce livre divin.

Bien volontiers, selon votre désir et celui de votre vénéré archevêque, à qui je vous prie de me rappeler, j'engagerai le clergé et les fidèles de mon diocèse à prêter leur concours à votre œuvre naissante.

Je ne puis cependant vous le promettre encore : j'ai besoin de savoir plutôt si ma province et les diocèses du sud-est ne voudront pas faire quelque chose et ne réclameront pas ma coopération. Dans le cas où ils la réclameraient et où ils seraient en mesure d'en user, elle leur appartient. Dans le cas contraire, elle vous est assurée.

Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression respectueuse de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† LOUIS-ANNE, *archev. d'Avignon.*

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

Au moment où la nouvelle loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur va recevoir sa première application, le *Journal des Débats* a jugé avec raison qu'il ne serait pas sans intérêt de se rendre un compte exact, d'après les *documents officiels* réunis par les soins du ministère de l'instruction publique, de la fréquentation des établissements d'enseignement supérieur entretenus et dirigés par l'Etat ; ce sera le meilleur moyen d'apprécier par la suite l'influence qu'aura exercée la législation nouvelle sur l'état des hautes études. Nous ne

faisons que reproduire textuellement le *Journal des Débats*, qui s'occupe d'une période de vingt ans, de 1855 à 1875.

On sait que l'Université de France possède des Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit, de Médecine et de Théologie, des Ecoles supérieures de pharmacie et des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Les amphithéâtres des Facultés et des Ecoles de l'Etat étant généralement et en temps ordinaire ouverts gratuitement à tout le monde, il n'a pas été possible de dresser la liste complète des auditeurs français ou étrangers qui les fréquentent plus ou moins assidûment, mais on est parvenu à recueillir des chiffres bien autrement instructifs, puisqu'ils s'appliquent aux étudiants véritablement sérieux qui cherchent à passer leurs examens et ne croient pas devoir se borner à suivre plus ou moins régulièrement les cours.

En parcourant l'ensemble des rapports adressés au ministère de l'instruction publique par les recteurs des différentes académies et par le vice-recteur de l'académie de Paris, nous voyons, par exemple, qu'il y a vingt ans, — en 1855, — 4,819 jeunes gens seulement se sont présentés aux examens du baccalauréat, de la licence ou du doctorat ès-lettres, et que, sur ce nombre, 2,675 ont été ajournés et 2,144 admis, soit une proportion de 44 0/0, tandis qu'en 1860 on en comptait 5,650, dont 3,059 furent ajournés et 2,591 admis, soit 46 0/0. En 1865, le chiffre des examens s'élevait à 9,379; 5,185 candidats étaient ajournés; 4,193 admis, soit 45 0/0.

En 1869, les professeurs examinaient 9,117 jeunes gens, sur lesquels ils en admettaient 4,352 et en ajournaient 4,765, soit 47 0/0. Enfin, après la guerre, en 1873, dernière année pour laquelle nous avons des résultats d'ensemble, il n'y avait pas moins de 10,266 candidats, dont 4,578 subissaient leurs examens avec succès, et 5,688 subissaient un échec, soit une proportion de 45 0/0.

Ainsi, pour l'ordre des Lettres, les Facultés, tout en montrant à peu près une égale sévérité, ont vu en dix-huit ans plus que

doubler le nombre des élèves sérieux auxquels des grades ont pu être conférés.

Dans l'ordre des Sciences, il y a eu également progrès, mais ce progrès est bien loin d'être aussi sensible.

En 1855, 5,512 jeunes gens se présentaient aux examens du baccalauréat, de la licence ou du doctorat ès-sciences ; 3,294 échouaient ; 2,218 étaient admis, soit 43 0/0. En 1860, on en comptait 7,435 ; 3,793 étaient ajournés ; 3,642 admis, soit 49 0/0. En 1865, ce nombre tombait à 5,386 ; 3,003 candidats étaient ajournés ; 2,382 admis, soit 44 0/0.

En 1869, on comptait 5,398 candidats ; 2,799 échouèrent ; 2,599 réussirent, soit 48 0/0. En 1873, il y eut 6,305 examens ; 3,659 furent mauvais, 2,726 satisfaisants, soit 43 0/0. On a donc délivré 500 diplômes environ de plus qu'en 1855, mais on en a délivré près de 1,000 de moins qu'en 1860.

Voici les chiffres pour le Droit. Les Facultés de cet ordre ont fait passer, en 1855, 5,636 examens, dont 856 mauvais et 4,780 satisfaisants, soit 85 0/0 ; en 1860, 5,428 examens, dont 958 mauvais et 4,470 satisfaisants, soit 83 0/0 ; en 1865, 7,283 examens, dont 1,157 mauvais et 6,126 satisfaisants, soit 84 0/0 ; en 1869, 8,510 examens, dont 1,337 insuffisants et 7,173 passables, soit 84 0/0 ; en 1873, 8,902 examens, dont 1,551 mauvais et 7,351 satisfaisants, soit 83 0/0.

Le chiffre le plus élevé de certificats d'aptitude délivrés a donc été en 1873, et il est supérieur de 571 à celui de 1855 ; il y a donc un progrès continu et relativement énorme.

Mais, on le voit, les Facultés de droit sont bien moins sévères que les Facultés des lettres ou des sciences, en ce qui concerne les admissions : 84 et même 85 0/0, au lieu de 43 et de 44 0/0. Mais il convient de ne pas oublier que les étudiants en droit ont presque tous déjà subi une première épreuve, celle du baccalauréat ès-lettres.

Quant aux Facultés de médecine, elles sont moins sévères encore. En 1855, 4,593 examens ont été passés devant elles : 3,969 avec succès, 624 infructueusement, soit 86 0/0 ; en 1860, il y a eu 3,901 examens seulement, dont 3,344 heureux et 557 infructueux, soit 86 0/0 ; en 1865, on compte 5,011 candidats ; 606 échouent, 4,405 réussissent soit 88 0/0 ; en 1869,

on trouve 5,384 examens, dont 559 stériles et 4,825 satisfaisants, soit 89 0/0; enfin, en 1873, 6,142 examens, dont 871 sont suivis d'un échec et 5,270 d'admission, soit 86 0/0.

Voici, d'ailleurs, le nombre exact des diplômes délivrés :

En 1855, 401 étudiants en médecine ont été reçus docteurs, et 153 officiers de santé; en 1860, 351 docteurs et 102 officiers de santé; en 1865, 438 docteurs et 93 officiers de santé; en 1869, 510 docteurs et 77 officiers de santé; en 1873, 583 docteurs et 112 officiers de santé.

Il y a donc progrès, si l'on compare l'année 1873 à l'année 1860 ou à l'année 1855; mais les chiffres de 1873 sont bien inférieurs à ceux du règne de Louis-Philippe, où l'on recevait, par exemple, en 1837, 725 docteurs et 331 officiers de santé.

Quant à la théologie, les Facultés n'ont jamais fait passer qu'un très-petit nombre d'examens, bien qu'elles se soient toujours montrées d'une indulgence extrême.

C'est ainsi qu'en 1855, 40 candidats sur 41 ont été admis, c'est-à-dire 98 0/0; en 1860, 49 sur 49; en 1865, 62 sur 63; en 1869, 79 sur 82, et en 1873, 38 sur 39, c'est-à-dire, 97 0/0.

En ce qui concerne les Ecoles supérieures de pharmacie, 751 examens ont été subis en 1855; les professeurs ont ajourné 64 candidats et en ont admis 687, soit 91 0/0.

En 1860, 604 candidats sur 677 ont été reçus; en 1865, 819 sur 904; en 1869, 1,616 sur 1,855; et en 1873, 1,729 sur 2,010, soit 86 0/0.

Enfin, les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie ont fait passer, en 1855, 1,454 examens, dont 1,297 satisfaisants, soit 89 0/0. En 1860, 1,779 candidats sur 2,020 ont été admis; en 1865, 1,764 sur 1,990; en 1869, 1,972 sur 2,164; en 1873, 2,611 sur 2,896, soit 90 0/0.

241 grades de pharmacien de 1re et de 2e classe ont été conférés en 1855, 219 en 1860, 266 en 1865, 401 en 1869 et 463 en 1873. Le progrès est donc continu et évident.

Telle est, d'après les statistiques officielles, la situation actuelle.

CONSÉCRATION AU SACRÉ-COEUR.

Le pieux et zélé directeur général de l'Apostolat de la prière, le R. P. Henry Ramière, nous prie de vouloir bien l'aider à faire arriver *le plus promptement possible*, aux missionnaires qui travaillent dans les pays les plus éloignés le Rescrit pontifical suivant, par lequel une *Indulgence plénière* est accordée pour le 26 décembre, dernier dimanche de l'année jubilaire, en faveur des pays éloignés qui n'ont pu profiter de l'indulgence plénière accordée pour le 16 juin de la présente année. Nous nous empressons d'accéder à cette demande.

Voici le texte du Rescrit pontifical :

RESCRIPTUM.

Beatissime Pater,

Henricus Ramière, Apostolatus Orationis generalis Moderator humiliter exponit notitiam concessionis Indulgentiæ plenariæ consequendæ ab iis omnibus Christi fidelibus, qui die 16 Junii, anni currentis 1875, sanctissimo Cordi Jesu juxta formulam præscriptam sese consecrarent, minime ad omnes Orbis Episcopos pervenire potuisse, ob locorum distantiam et temporis angustiam; quare a S. V. enixe postulatur : Ut ubicumque, quacumque ex causa Indulgentia plenaria consecrationis die 16 Junii peragendæ adnexa lucrifieri non potuit, liceat fidelibus eam lucrari die 26 Decembris proxima, ultima nempe Dominica anni Jubilaris SS. Cordis Jesu, si ea die privatim, aut etiam ex Ordinariorum licentia conjunctim, dictam consecrationem, a S. V. approbatam, faciant.

Ex audientia SSmi habita die 30 Septembris 1875 :

SSmus D. N. Pius Divina Providentia PP. IX, referente infrascripto S. C. de Propaganda Fide Cardinali Præfecto benigne annuit pro extensione præfatæ Indulgentiæ Plenariæ ad diem 26 Decembris vertentis anni 1875 pro iis locis ad quæ concessionis notitia statuto tempore non pervenit, servata tamen formula consecrationis et conditionibus in primæva concessione enuntiatis.

Datum Romæ ex Æd. dic. S. C. die et anno prædictis.

Gratis quocumque titulo,

Alexander, *Card.* Franchi, *Præf.*

RESCRIT PONTIFICAL

Très-Saint Père,

Le P. Henry Ramière, Directeur général de l'Apostolat de la Prière, expose humblement que la notification de l'Indulgence plénière, accordée à tous ceux des Fidèles chrétiens qui, le 16 juin de cette année 1875, se consacreraient au très-sacré Cœur de Jésus, selon la formule prescrite, n'avait pas pu arriver à temps à tous les Evêques du monde, à cause des grandes distances et de la brièveté du temps; c'est pourquoi il sollicite instamment de Votre Sainteté que, dans tous les endroits où l'Indulgence plénière attachée à la consécration du 16 juin n'a pu être gagnée pour un motif quelconque, elle soit accordée, pour le 26 décembre prochain, dernier dimanche de l'année jubilaire du très-saint Cœur de Jésus, aux Fidèles qui, soit en particulier, soit en public, avec l'autorisation des Ordinaires, feront la dite consécration approuvée par Votre Sainteté.

Dans l'audience accordée par Sa Sainteté, le 30 *septembre* 1875 *:* Notre Saint-Père le Pape PIE IX, *sur le rapport du soussigné, le Cardinal Préfet de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, a eu la bonté d'étendre la concession de la susdite Indulgence plénière au* 26 décembre 1875, dernier dimanche de cette année jubilaire du sacré Cœur de JÉSUS, *pour les endroits où sa notification n'a pu parvenir au temps voulu ; pourvu, toutefois, que l'on garde la formule de consécration et les conditions énoncées dans la concession primitive.*

Donné à Rome, au palais de ladite Sacrée-Congrégation, les même jour et an que dessus.

Alexandre, *Card.* Franchi, *Préfet.*

Voici le texte des conditions dont il est question dans le Rescrit : « A tous les fidèles qui, le jour susdit, réciteront cet Acte de Consécration, Sa Sainteté accorde, dans les formes ordinaires, une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire, pourvu que, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant fait la sainte communion, ils visitent un oratoire public, et y prient dévotement pendant quelque temps, selon les intentions de Sa Sainteté. »

Nous avons donné la formule de l'acte de consécration dans

le numéro du 12 juin 1875 des *Annales catholiques* (1875, tom. II, page 561), et le texte italien du même acte à la page 103 du tom III (numéro du 10 juillet).

Dans une Lettre adressée au Vicaires apostoliques à cette occasion, le R. P. Ramière leur fait part d'une autre faveur récente, obtenue de la paternelle libéralité du Souverain-Pontife, en faveur des Associés de l'Apostolat de la prière dans les pays des missions : on sait que le *Message du Sacré-Cœur* est le bulletin de l'Œuvre.

Plusieurs vicaires apostoliques et missionnaires, dit le P. Ramière, désireux de faire participer leurs chrétiens aux précieux avantages de cette Œuvre, étaient arrêtés par la nécessité d'inscrire sur un registre les noms des nouveaux Associés. Ils nous avaient donc pressé, à plusieurs reprises, d'obtenir pour eux la dispense de cette règle gênante. Son Em. le cardinal Franchi, préfet de la Propagande et Protecteur de l'Apostolat de la Prière, a bien voulu se charger de présenter à Sa Sainteté cette demande, et la grâce sollicitée nous a été accordée par un Rescrit du 13 mai 1875. Par suite de cette concession, il suffira, à l'avenir, pour établir l'Apostolat de la Prière dans les pays de missions, d'agréger collectivement des Vicariats apostoliques et les principaux centres de missions, par des Diplômes que nous tenons à la disposition de Votre Grandeur. Quant à l'agrégation individuelle, elle peut se faire dans les missions, en vertu du même Rescrit, par la remise d'un signe extérieur quelconque, par exemple, d'une médaille du Sacré-Cœur.

Votre Grandeur n'ignore pas, sans doute, les fruits de grâce que cette Œuvre a portés partout où a été comprise la pensée qui lui a donné naissance. Rien de plus simple et en même temps rien de plus fécond que cette pensée. Elle consiste à rappeler aux chrétiens que les intérêts de Jésus-Christ sont les leurs, et qu'en animant des intentions du Cœur de Jésus leurs prières, leurs actions et leurs souffrances, ils peuvent coopérer efficacement au triomphe de ces divins intérêts. L'expérience a prouvé qu'on peut tout obtenir des âmes les moins cultivées, quand on est parvenu à les animer, envers Jésus-Christ et envers l'Eglise, de l'esprit de dévouement que l'Apostolat de la prière tend à répandre. Nous pouvons donc espérer que les nouvelles concessions du Saint-Siége, en facilitant la diffusion de cette Œuvre, en accroîtront la fécondité...

Je profite de cette occasion pour soumettre à Votre Grandeur

une proposition qui nous est faite par le zélé Préfet apostolique du Zanzibar, le T. R. P. Horner, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Si ardent que soit notre désir de voir se réaliser le vœu du pieux missionnaire, nous n'oserions prendre sur nous de le présenter à S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris. Mais si Votre Grandeur et ses vénérables collègues trouvaient bon de se l'approprier et de l'appuyer de leur autorité, nous ne doutons pas qu'il ne fût favorablement accueilli.

Si à votre adhésion déjà très-précieuse pour nous, Votre Grandeur voulait bien joindre en son nom et au nom de ses missionnaires, pour cette chapelle à construire dans le sanctuaire de Montmartre, la promesse d'une contribution pécuniaire, si modeste qu'elle fût, ce serait une garantie de plus pour la réussite de notre projet et un puissant stimulant pour la charité des fidèles.

Voici la lettre du T. R. P. Horner :

Mon très-révérend Père,

Je ne résiste pas plus longtemps au désir de vous communiquer une pensée à laquelle je n'ai donné accueil que lentement, voulant l'examiner à loisir et ne formuler un vœu qu'après mûres réflexions. Cette pensée, ce désir, les voici : ce serait de proposer une souscription pour élever, dans le sanctuaire de Montmartre, une chapelle au Sacré-Cœur de Jésus, sous le vocable de Maître des Apôtres, *Magister Apostolorum*. Voulez-vous savoir mes considérations? Je ne doute pas, mon révérend Père, que vous ne les approuviez, et que l'idée venue de moi ne trouve un auxiliaire dévoué dans cet excellent ami du missionnaire, le *Messager du Cœur de Jésus.*

Et d'abord, vous le voyez, mon révérend Père, je prends sur cette question l'intérêt de tous les missionnaires. Peuvent-ils rester indifférents à la pensée de voir leurs travaux placés solennellement sous les auspices du Cœur de Jésus? Non, assurément. Sans doute, succédant aux Apôtres pour l'évangélisation du monde, ils héritent de ce privilége magnifique d'être spécialement les envoyés de Jésus-Christ. C'est à sa voix qu'ils obéissent, ce sont ses enseignements et ses préceptes qu'ils vont communiquer aux hommes; et c'est sous ses auspices qu'ils se constituent pour cette gigantesque entreprise; en un mot, Jésus-Christ, maître des Apôtres, est aussi leur maître béni, aimé et adoré. Cependant il semble qu'il leur manque un adoucissement dans leurs souffrances, une consolation dans leurs peines, un encouragement au sein de leurs difficultés;

c'est de se dire que le Cœur de Jésus, loin de rester étranger à tout cela, souffre, prie et combat spécialement avec eux; que tous ces labeurs lui sont particulièrement consacrés, et qu'il a des bénédictions qui les rendent féconds. Eh bien, la dédicace d'une chapelle dans l'église du Sacré-Cœur, à Jésus, maître des Apôtres, sera un gage de toutes ces faveurs. Oui, ce sera un symbole, un signe de consécration, d'où naîtra une pensée douce et forte pour le missionnaire, et il aimera à se rattacher au Cœur de Jésus par les sentiments qu'elle inspire.

De plus, n'est-ce pas une sorte de nécessité que de vouer ainsi son apostolat au Sacré-Cœur de Jésus? La grande dévotion de ce siècle, c'est celle de ce Cœur adorable. Elle se mêle à tout, et si elle n'a pas inspiré tous les grands et généreux desseins que la piété catholique a fait éclore et a réalisés, du moins elle semble appelée à les marquer tous du sceau de sa consécration. Et quelle entreprise plus haute et plus sainte que celle de la conversion des peuples infidèles, et sur quelle autre convient-il davantage d'apposer ce divin cachet de l'amour, du dévouement et du sacrifice!

Aussi, jeune novice dans l'apostolat ou vétéran du ministère apostolique, le missionnaire sera heureux de consacrer sur cet autel du *Maître des Apôtres* les débuts de ses travaux, ou d'appeler sur ses sueurs longtemps versées dans les régions de l'infidélité, la grâce qui les fécondera : *Deus autem incrementum dedit.*

Ce n'est pas seulement la cause du missionnaire que je plaide : celle de la France, notre bien-aimée patrie, m'est aussi profondément à cœur. Qui ne voit les liens étroits de ces deux intérêts, je dirai presque leur solidarité? Tout le monde se plaît à le proclamer : le caractère de la nation française a pour trait dominant le prosélytisme. Admirablement servi par sa vaillance et sa foi, ce prosélytisme, auxiliaire de la vérité, a fait la France des anciens jours. Alors seulement ce noble pays a commencé à décliner et à tomber, quand l'erreur et les funestes théories de la Révolution en ont faussé et perverti l'action. Que de mal ne s'est-il pas fait depuis près d'un siècle par la propagande révolutionnaire! Hélas! nous sommes forcés d'en convenir, c'est de notre chère patrie, où les doctrines anti-sociales avaient pris naissance, que cette peste s'est propagée par le monde. Quel crime! et quel châtiment ne provoque-t-il pas! Mais il faut réparer ce crime et prévenir ce châtiment, et il me semble que la dédicace d'une chapelle à Jésus *Maître des Apôtres* est un moyen efficace. Que la France qui va consacrer au Cœur de Jésus sa vaillance et sa foi, lui consacre aussi son prosélytisme. Certes, nulle forme plus noble et plus touchante

de ce prosélytisme que l'apostolat qu'elle exerce dans l'univers entier. Qui dira, en effet, le nombre de ses prêtres, de ses religieux, de ses religieuses, disséminés sur toutes les plages et dans toutes les îles des Océans! Qui calculera les ressources immenses à l'aide desquelles sa générosité soutient leur zèle! Eh bien, c'est cet apostolat qu'il lui faut opposer, comme une suprême compensation, à la propagande impie de ses enfants égarés; c'est ce prosélytisme qu'elle doit revêtir d'un caractère de réparation souveraine. Lui conférant une mission et lui donnant une voix, qu'elle élève devant Dieu ses œuvres et lui prête des accents qui implorent le pardon et obtiennent le retour aux nobles et grandes traditions du passé : *Gesta Dei per Francos*. Oui! que la France, qui aspire à une renaissance par le Cœur de Jésus, lui apporte, pour une régénération, cette force vive de son tempérament et de son génie. Qu'elle consacre son prosélytisme, et pour cela qu'elle consacre ses apôtres. Qu'il y ait donc une *Chapelle des Missionnaires*, comme il y en aura une de l'armée et une autre du clergé.

Voilà, mon très-révérend Père, ma pensée tout entière; mais comment tenter et mener à bonne fin l'entreprise? C'est pour ceci spécialement que votre concours nous est indispensable. Je le disais en commençant, le *Messager du Cœur de Jésus* sera le propagateur de ce dessein; il provoquera et recueillera les souscriptions, il cherchera à nous ménager partout des auxiliaires. De cette façon, une grande partie de la tâche sera faite. Que si cela ne suffit pas, votre amour pour le Cœur de Jésus et votre zèle sauront vous suggérer mille pieuses industries. Mais tout d'abord, mon révérend Père, il me paraîtrait bon que des évêques missionnaires vinssent à goûter le projet, et qu'ils voulussent bien en prendre l'initiative devant les fidèles et les Congrégations de missionnaires tout spécialement. Leur autorité, leurs vertus contribueraient beaucoup à ouvrir les cœurs à ce dessein, et le succès en serait par là plus facilement préparé.

J'espère, mon très-révérend Père, que vous voudrez bien entrer dans mon désir, et puisque la gloire du Sacré-Cœur de Jésus y est intéressée, regarder cette œuvre comme vôtre, et, dès lors, lui procurer le concours des prières et des aumônes de vos chers associés. Les missionnaires, du reste, seront eux-mêmes appelés à coopérer matériellement à la construction de cette chapelle. Ils sont pauvres, il est vrai; mais ils donneront avec joie de leur indigence, et cette obole, mille fois plus précieuse que celle de la veuve, jointe à l'offrande de leurs sueurs et de leur sang, assurera la réussite. Ainsi ils se montreront vrais ministres de Jésus leur maître, et vrais en-

fants de la France; car leur dévouement apostolique, en étendant les limites du champ du Père de famille, aura pour notre chère patrie le but spécial d'obtenir plus sûrement son pardon et sa réintégration dans son double rôle de fille aînée et de protectrice puissante de la sainte Eglise.

Veuillez agréer, mon très-révérend Père, l'expression de mes sentiments d'affection et de respect.

HORNER,
V. Préfet apostolique et Supérieur des Missions du Zanguebar.

Déjà, ajoute le R. P. Ramière, la demande du R. P. Horner présentée à Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris a été accueillie très-gracieusement : les instances des vicaires apostoliques, en donnant à cette demande le caractère d'un vote universel de l'apostolat catholique, en amèneront indubitablement le succès.

NÉCROLOGIE

Mgr SWINKELS, vicaire apostolique de Surinam, est mort le 11 septembre dernier, ainsi que nous l'avons déjà dit. Quelques détails biographiques intéresseront nos lecteurs; nous les empruntons au *Courrier de la Meuse*.

Né le 14 avril 1810, à Woensel, près d'Eindhoven (Pays-Bas), Jean-Baptiste Swinkels fut ordonné prêtre à Warmond le 24 septembre 1834. Les dix premières années de sa carrière sacerdotale furent consacrées à l'éducation de la jeunesse; il fut nommé successivement professeur au collége d'Oudenbosch et recteur du collége de Helmond. En 1844 il entra dans la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, et prononça ses vœux le 25 mars 1845. Nommé, en avril 1851, recteur de l'église de Notre-Dame à Amsterdam, en juillet 1854, vice-provincial et en novembre 1855, provincial de sa congrégation pour la Néerlande et l'Angleterre, il occupa ces fonctions jusqu'au mois de juin 1865 à Amsterdam.

Nommé par Sa Sainteté Pie IX, évêque d'Amorium, *i. p. i*, et vicaire apostolique de Surinam, il fut sacré évêque à l'église Saint-Joseph de Bois-le-Duc, pendant le concile provincial de Néerlande, auquel il avait pris part en qualité d'évêque. Le

13 décembre 1858, il partit pour Surinam. Les statistiques de cette colonie sont là pour montrer les fruits de ses nombreux travaux. Mais ce n'est pas sans de grands sacrifices qu'il a travaillé au salut des âmes. Le pauvre vicariat est riche de privations; on peut lui appliquer les paroles de saint Paul : Pour vous, j'ai bravé des dangers — sur terre et sur mer — et j'ai souffert beaucoup! Et pourtant il reste toujours content, c'est toujours l'ami joyeux des affligés. Il ne se plaignait jamais, et lorsqu'il visita encore une fois son pays pour rétablir sa santé ébranlée, il n'eut pas de repos. « Mon troupeau, dit-il, est à Surinam : ma place est là ! » A peine entré en convalescence, il retourna, pour succomber trop tôt, hélas! Le 11 septembre, il rendit son âme à Dieu.

Son enterrement fut modeste. Il l'avait réglé lui-même par écrit. Il a voulu être enterré sans pompe, revêtu des habits de sa Congrégation. Sa volonté est faite. Toutes les autorités assistaient ou s'étaient fait représenter à l'enterrement et l'on estime à plus de 12,000 le nombre de ceux qui suivaient le cortége. Le très-révérend P. Schaap a prononcé sur la tombe un émouvant discours.

Nous apprenons la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Callot, évêque d'Oran. Mgr Jean-Baptiste Callot était né à Beaujeu, dans le diocèse de Lyon, le 23 novembre 1814; il était évêque d'Oran depuis 1867; il est mort le 31 octobre.

M. l'abbé Jean-Paul Migne, né à Saint-Flour (Cantal), le 25 octobre 1800, est mort à Paris le samedi, 25 octobre. Il avait achevé ses études ecclésiastiques à Orléans. Il fut d'abord professeur au petit séminaire de Châteaudun, puis curé de Puiseaux. A la suite de quelques difficultés avec son évêque, Mgr de Beauregard, il vint, en 1833, à Paris, où il fonda le journal l'*Univers*, qu'il céda au bout de trois ans. Il s'occupa dès lors de créer une *imprimerie catholique*, au Petit-Montrouge, où il employa jusqu'à 600 ouvriers à la fois

Tout le clergé connaît ces in-4° compacts, à deux colonnes, qui absorbent quelquefois des in-12° tout entiers en une seule note. Sa *Patrologie* en 300 volumes; sa *Collection des orateurs*

sacrés en 100 volumes, ses trois *Encyclopédies théologiques*, les deux premières en 52 volumes, la troisième en 60 ; ses *Démonstrations évangéliques* en 20 volumes ; ses *Cours complets d'Ecriture sainte et de Théologie*, etc., etc., sont des entreprises colossales, que lui seul peut-être pouvait mener à bien avec l'outillage spécial dont il disposait, les relations qu'il s'était créées et la ténacité d'esprit qu'il devait à son sang auvergnat.

Quelques-uns de ces volumes, comme le *Lexique de la moyenne et basse latinité*, d'après Ducange et dom Carpentier, contiennent jusqu'à 1,200 pages. Les ouvrages nouveaux qu'il a publiés sont généralement des compilations faites trop vite, parfois à coups de ciseaux et sans sérieuse valeur. Là n'est pas son grand, son vrai mérite ; il est dans la reproduction et la vulgarisation des anciennes œuvres qui sont restées la base de l'apologétique chrétienne, des Pères de l'Eglise d'Orient et d'Occident, des orateurs et écrivains sacrés, réimprimés *in extenso*, avec quelques incorrections que la précipitation du travail rendait inévitables, mais qui, tout en choquant parfois les érudits ou les bibliophiles, n'enlèvent rien aux services qu'elles sont appelées à rendre.

M. Migne, qui avait une dévorante activité, fonda plus tard le journal la *Vérité*, qui devint le *Courrier de Paris*, et qui fut loin d'atteindre à la renommé et à l'influence de l'*Univers*. En 1868, un incendie dévora ses immenses ateliers ; ce fut pour lui un coup terrible qui finit par altérer sa robuste santé. Il était sérieusement malade depuis un an ; il est mort dans les sentiments d'une foi vive et muni des sacrements de l'Eglise.

Ce prêtre, dit M. Victor Fournel dans une correspondance adressée au *Journal de Bruxelles*, avait vraiment une forte tête : il avait le coup d'œil, l'audace, le génie des affaires et aussi celui du prospectus et de l'annonce. Evidemment, la place ordinaire d'un prêtre n'est pas à la tête d'une imprimerie ni d'une librairie, et ce fut d'abord l'avis de Mgr de Quélen ; mais les facultés exceptionnelles de l'abbé Migne et les services, exceptionnels aussi, qu'il a rendus sur ce terrain particulier, pouvaient justifier ce qu'il y avait de contraire aux règles ordinaires dans sa position. Le clergé n'oubliera pas ces services, rendus aux études ecclésiastiques et à la religion.

RÉPONSE AMICALE A L'EGLISE LIBRE.

Nous lisons dans le dernier numéro de l'*Eglise libre*, journal protestant de Nice :

A la très-humble requête de M. Wallon, transmise par notre ambassadeur à Rome, un décret a été rendu par lequel le clergé de France est obligé, de par l'autorité du pape, de prier pour le salut de la République. Sur quoi deux questions nous viennent à l'esprit.

1re question : Quand le clergé du diocèse de Paris et celui de quelques autres diocèses chantaient le *Domine fac Salvam Rempublicam* sans la permission du pape, outre-passaient-ils leurs pouvoirs? Si l'on répond que non, pourquoi a-t-il fallu un décret pour *autoriser* les autres à le faire? Ne serait-ce pas plutôt pour les *contraindre* qu'il a fallu le décret? Il y a apparence. Ils prieront donc malgré eux, par ordre, c'est-a-dire par force. Quel prix Dieu et les hommes pourraient-ils bien attacher à ces prières grimacées?

2me question : Est-il permis en conscience aux évêques et aux prêtres jusqu'ici récalcitrants, de prier des lèvres pour le salut de la République et de faire des vœux dans leur cœur et des efforts pour son renversement?

Et tandis que le clergé chantera bon gré mal gré *Domine salvam fac*, les fidèles de l'*Univers*, les Veuillot et les du Temple seront-ils libres de substituer *in petto* le nom du Roy (*sic*) légitime au nom abhorré de la République.

Les *Annales catholiques*, qui nous lisent quelquefois, nous obligeraient fort si elles voulaient bien faire résoudre par quelqu'un de leurs docteurs graves ces deux cas de conscience.

M. Léon Pilatte, qui signe cet article de ses initiales, n'a aucun droit à nous poser des questions, depuis qu'il s'est obstinément refusé à faire connaître nos réponses à ses lecteurs, mais nous ne voulons pas garder rancune à M. le pasteur de l'Eglise libre de Nice; le voyant si désireux de s'instruire, nous allons essayer de résoudre les deux cas de conscience qu'il nous pose.

Ecartons d'abord de la discussion ce trait d'esprit, qui commence à être bien usé, même dans le *Rappel* et dans le *Siècle*, qui fait écrire *roy* par un *y* grec : un pasteur, pasteur d'une église libre, ne devrait pas se traîner ainsi à la remorque de feuilles qui font profession de ne pas croire en Jésus-Christ.

Ecartons aussi cette formule ironique : « A la très-humble

requête, » qui ne signifie rien, puisqu'il est clair que, dans une question de religion c'est à l'autorité religieuse qu'il faut s'adresser, et qu'imposer de force une prière, au nom de l'Etat, ce serait porter atteindre à la liberté religieuse, dont M. le pasteur Pilatte doit être le défenseur.

Arrivons donc aux deux cas de conscience.

M. le pasteur pose d'abord un dilemne : si le clergé de Paris et d'ailleurs qui chantait déjà le *Domine salvam* n'outrepassait pas ses pouvoirs, il ne fallait pas un décret pour *autoriser* les autres à faire la même chose; s'il les outrepassait, il a donc fallu un décret pour *contraindre* ceux qui ne chantaient pas? ceux-ci prieront donc par force : quel prix peut-on attacher à de pareilles prières?

M. Pilaite devrait être mieux au courant des choses. A Paris et ailleurs on a pu tout d'abord chanter le *Domine salvam* pour éviter des violences qu'il y avait à craindre, ou en présumant que le Saint-Siége autoriserait définitivement une prière qu'on croyait devoir faire publiquement, à cause des circonstances. Mais ce n'était là qu'une permission présumée, une mesure provisoire, comme on peut les prendre, en cas d'urgence, en attendant l'avis de l'autorité compétente. D'autres évêques, placés dans d'autres circonstances, ou plus méticuleux, ont jugé bon d'attendre : il y a différence d'appréciation et de pratique, il n'y a pas différence de principe, et la décision sollicitée du Pape a précisément pour but d'établir l'uniformité liturgique.

De la part des évêques et du clergé, il y a la volonté d'obéir aux prescriptions de l'autorité souveraine en matière de dogme, de morale, de discipline et de liturgie; de la part du gouvernement, il y a eu, ce qui ne peut que faire plaisir au Pape, aux évêques et au clergé, la reconnaissance de cette autorité et l'acte religieux qui témoigne qu'on sent le besoin de la protection de Dieu.

Les prêtres ne prient donc pas malgré eux, parce que c'est de cœur qu'ils se soumettent aux décisions de l'autorité souveraine, et leurs prières auront devant Dieu, en faveur du gouvernement qui les demande, le mérite d'un acte de foi public. C'est quelque chose.

Ici vient le second cas de conscience : le prêtre peut-il prier des lèvres pour la République, et faire des vœux et des actes pour son renversement? M. Pilatte ne comprend-il donc pas que prier Dieu de sauvegarder la chose publique, *rem publicam*, ce n'est pas le prier de conserver une forme de gouvernement plutôt qu'une autre, et que c'est surtout le prier de sauver la patrie par les moyens qu'il appartient à sa providence et à sa bonté de choisir. Il n'y a rien dans la formule de prière qui puisse gêner une conscience légitimiste; nous dirons plus, c'est que la constitution actuelle de la République étant *révisable* en tout ou en partie, prier pour la République, c'est prier pour le perfectionnement complet de cette constitution, perfectionnement qui peut aller jusqu'à l'établissement de la royauté.

Alors, dira peut-être M. le pasteur, en obtenant ce qu'il a obtenu, M. Wallon n'a rien obtenu du tout? C'est une erreur : il a obtenu les prières publiques de l'Eglise et la reconnaissance du fait actuel, reconnaissance qu'on obtient toujours du Saint-Siége, placé au-dessus des révolutions politiques, chaque fois qu'il ne s'agit pas de constitutions essentiellement hostiles à l'Eglise, parce que c'est, avant tout, le salut des âmes que veut le Souverain-Pontife, et qu'il fait tous ses efforts pour rester en bons termes, ou au moins pour ne pas rompre avec les gouvernements qui n'enlèvent pas toute liberté religieuse à leurs sujets.

Dans le cas qui nous occupe, la question est fort simple. Le gouvernement français désire que des prières publiques aient lieu dans les temples catholiques; pour cela, il s'adresse à l'autorité ecclésiastique; celle-ci prescrit ou autorise les prières; tout est conforme aux règles. Le clergé, qui n'a pas d'opinion politique comme clergé, prie conformément à la formule approuvée à Rome et demandée par l'Etat : nul n'a le droit d'aller plus loin, et de scruter les pensées de la conscience.

J. Chantrel.

UNE QUESTION A L'EGLISE LIBRE.

Les questions que nous a posées l'*Eglise libre* nous donnent le droit de lui en poser à notre tour. Nous lisons, dans le même

numéro de cette revue, nº 44, page 349, sous la signature J.-Aug. Bost, qui est, si nous ne nous trompons, le nom d'un pasteur protestant, ce qui suit :

Quant aux catholiques (officiels), nous avons à enregistrer quatre ou cinq paroisses nouvellement pourvues : le grand Saconnex, par M. Langlois; Meyrin, par M. Marchand; Corsier, par M. Rieu; Hermance, par M. Dardenne; Carouge, par M. Pourru, en remplacement de M. Marchal, appelé à la Chaux-de-Fonds, etc. Plusieurs de ces nominations sont réellement bonnes, mais *je ne vous apprends rien en disant qu'elles ont eu lieu contre la grande majorité des électeurs.* En temps de crise on ne peut malheureusement éviter ni des froissements, *ni des injustices*, et je vous prie de ne pas oublier, ce qu'on oublie trop souvent quand on parle de nos affaires, que si nous sommes en pleine guerre, *cette guerre nous a été déclarée par les ultramontains*, par M. Mermillod, par l'évêque de Fribourg qui, malgré lui, a déclaré ne plus vouloir administrer le diocèse de Genève, en dépit du Bref de 1819, etc. Toutes les fois que vos journaux essaieront d'exploiter notre situation, n'oubliez pas ce point de départ : pendant soixante ans nous n'avons fait que des concessions, et ce n'est que lorsqu'ils ont levé le masque, trop tard pour nous, trop tôt pour eux, que nous avons dû recourir à des mesures rigoureuses, *pas toujours sages* selon moi, mais *presque toujours méritées par ceux sur qui elles tombaient.*

Nous avons aussi à l'église de Cornavin, dite de Notre-Dame, un prédicateur mystérieux, dont on ne dit ni le nom, ni l'origine, je ne sais pourquoi, puisque tout le monde le nomme : c'est M. l'abbé Martin (un nom qui sonne bien dans une réforme), ancien directeur d'un séminaire de Grenoble; bon prédicateur, dont je n'ai entendu encore qu'un sermon polémique, et dont je ne saurais dire *s'il prêchera le christianisme ou la philosophie, la Bible ou la raison.*

A la suite d'un grand nombre de *soustractions* opérées dans les églises par des prêtres qui voulaient mettre des ornements sacrés à l'abri des tentatives du gouvernement, le Conseil d'Etat a fait faire dans toutes les églises l'inventaire des objets consacrés au culte. Cette expertise ne s'est pas faite sans soulever de violentes oppositions, mais *la force armée en a eu raison*, et il n'y a pas eu effusion de sang, et pour le moment il n'y a plus grand'chose à faire. D'ailleurs l'inventaire a été facile; les prêtres avaient déménagé avec tout ce qui pouvait s'emporter.

Le pensionnat de Carouge a disparu aussi, *laissant en arrière les* 136 *permis de séjour de son personnel* et, par conséquent, faisant à

Carouge une large brèche pour ses nombreux fournisseurs. Etait-ce un couvent ou n'en était-ce pas un? La question n'est pas tranchée, et ne *la* (sic) sera que lorsqu'on aura donné la définition de ce qu'on entend par couvent; la vie claustrale n'y existait pas, mais d'un autre côté les directrices étaient des religieuses. En tout cas ces dames ne sont pas bien loin et dans dix-huit mois elles seront installées à Veyrer, à trois ou quatre kilomètres de Carouge, sur notre frontière.

Nous avons reproduit tout ce passage, parce qu'il contient des aveux importants, comme ceux-ci : 1° Que l'intrusion des curés vieux-catholiques a lieu « contre la grande majorité des électeurs, » 2° que les mesures prises contre les catholiques fidèles sont « rigoureuses et pas toujours sages; » 3° que les meilleurs prédicateurs vieux-catholiques prêchent de telle sorte qu'on ne peut savoir si ce sont des chrétiens ou de simples philosophes; 4° qu'on emploie, dans ce pays libéral et protestant, qu'on appelle la Suisse, « la force armée » pour chasser les curés que veut garder la grande majorité des électeurs; 5° qu'on a expulsé les religieuses de Carouge, sans savoir précisément si leur pensionnat était ou n'était pas un couvent.

M. le pasteur Bost prétend que ce sont les ultramontains qui ont commencé la lutte, que les libéraux ne font que se défendre, et que ce sont les ultramontains qui ont violé le Bref de 1819. Nous demandons à M. Bost de faire la preuve de ce qu'il avance.

Et nous posons à M. le pasteur Pilatte cette simple question :

Que devient la liberté religieuse, dans le canton de Genève, par le fait des protestants et des libéraux, qui ne peuvent reprocher aux catholiques de les avoir violentés dans leur conscience?

Nous craignons, comme toujours, de ne pas recevoir de réponse, mais si M. Pilatte pouvait renoncer, pour une fois, à ses habitudes de mutisme, il nous ferait plaisir.

J. Chantrel.

BELLE PRIME A NOS ABONNÉS

La simple annonce que nous avons faite dans notre dernier numéro d'une *prime à nos Abonnés*, consistant en un magnifique volume in-octavo illustré : l'*Histoire des sanctuaires de la Mère de Dieu* (pèlerinages illustrés), nous a valu un assez grand nombre de souscriptions, qui nous montrent que cette prime est appréciée. L'objet du livre, la manière dont il est exécuté, méritent cet empressement. Beau papier, 52 gravures en taille-douce sur acier, représentant les statues de la Vierge les plus vénérées, les chapelles, églises et sanctuaires qui lui sont consacrés, enfin, un texte pur, élégant et pieux, tout contribue à faire de cet ouvrage un beau livre de bibliothèque et un beau livre d'étrennes.

Toutes les gravures sont tirées; une partie du texte est imprimée, le manuscrit du reste est entre les mains de l'Editeur; mais les frais sont tels, que l'Editeur voudrait être assuré de *deux cents* souscriptions avant de continuer l'impression.

C'est pourquoi nous avons pu obtenir cet avantage pour nos Abonnés, de souscrire pour 12 francs à un ouvrage dont le prix de vente sera de 18 francs, et nous avons obtenu cet autre avantage non moins considérable, que *les souscripteurs n'auront à verser le prix de leur souscription que contre la remise de l'ouvrage.*

Ces deux avantages sont faits exclusivement aux abonnés des *Annales catholiques*; il suffira, pour ceux qui ne sont pas abonnés, de prendre, en souscrivant et en s'adressant directement à nous, un abonnement aux *Annales* de trois mois au moins (4 fr. pour la France), pour pouvoir jouir des mêmes avantages. Nous prions nos Abonnés de vouloir bien le faire savoir autour d'eux.

Nous ajoutons qu'il importe de se hâter, afin que l'ouvrage puisse être prêt pour le 1er janvier prochain : comme on ne court aucun risque en souscrivant, nous pensons que ceux de nos Abonnés qui désirent se procurer l'*Histoire des sanctuaires de la Mère de Dieu* se hâteront de nous envoyer avis de leur souscription. Ceux d'entre eux qui n'ont pas encore renouvelé

leur abonnement d'octobre et de novembre, ou qui sont dans l'intention de renouveler leur abonnement de décembre, de janvier ou des mois suivants feront l'économie d'un port de lettre en nous envoyant le montant par la même occasion.

P. Chantrel,
Adm. des *Ann. cath.*

REVUE DES LIVRES

11. La Divine Synthèse. — 12. Mois des âmes du Purgatoire. — 13. Sainte Philomène. — 13. Madame en Vendée. — 15. Voix qui prient.

11. *La Divine Synthèse*, ou l'exposé au double point de vue apologétique et pratique de la religion révélée, par Mgr Guilbert, évêque de Gap; 3 vol. in-8° de XIV-338, 296 et 282 pages; Paris, 1875, chez E. Plon et chez Ch. Douniol; Gap, chez J.-C. Richard.

Sous le titre de *Divine Synthèse*, Mgr Guilbert s'est proposé de faire un rapide et total exposé, au double point de vue apologétique et pratique, de la religion révélée, une sorte de Manuel religieux à l'usage des hommes du monde. Pour cela, il présente d'abord dans leur enchaînement logique toutes les preuves de la révélation comme fait historique; c'est le côté apologétique de son œuvre, dont la conclusion naturelle se trouve dans ces paroles de l'Apôtre aux Hébreux : « En beau-« coup de circonstances et de diverses manières, Dieu ayant « autrefois parlé à nos pères par les prophètes, nous a parlé, « dans ces derniers temps, par son Fils. » Ensuite Mgr Guilbert entre dans le fond même des choses et étudie le caractère expérimental et pratique de cette divine Synthèse, car, comme il le dit fort justement, « la vraie religion est essentiellement pratique; elle doit pénétrer l'homme dans tout son être, le soulever de la fange terrestre vers une région supérieure et dominer en souveraine aussi bien sur son cœur que sur son intelligence. » Enfin, Mgr Guilbert termine par un épilogue qui devient comme la contre-épreuve de la *Divine Synthèse*, qu'il pose en face des différents cultes prétendus révélés et des divers systèmes de la

philosophie humaine, ce qui lui donne l'occasion d'en montrer la supériorité.

Ainsi se trouvent réunies et enchaînées, dans un cadre dont il est facile de saisir l'ensemble, toutes les questions religieuses essentielles et vraiment importantes. L'homme du monde qui parcourra attentivement et de bonne foi cet ouvrage lumineux et solide, se sentira peu à peu saisi par les preuves qui établissent la vérité du catholicisme, porté à l'accepter de cœur, par la pratique, aussi bien que d'intelligence, et il s'y attachera avec d'autant plus de force et de bonheur, qu'il aura mieux reconnu les erreurs et l'inanité des sectes séparées de l'Eglise et des différents systèmes philosophiques qui, sous les noms de déisme, de panthéisme, de positivisme et de matérialisme, ne présentent que des théories incohérentes, incapables de satisfaire la raison, plus incapables encore de satisfaire le cœur.

« Oui, si nous ne nous trompons pas, dit Mgr l'évêque de Gap dans sa conclusion, dans l'état social tout nouveau qui se prépare pour le monde, à la rapidité avec laquelle marchent maintenant les choses et les idées, avec nos télégraphes et nos chemins de fer, qui ne laissent plus de distances ni de barrières entre les nations, toutes les sectes chrétiennes séparées, et tous les autres cultes auront bientôt disparu. Nous en avons la conviction profonde : à une époque qui n'est pas loin, dans un siècle ou deux siècles (et qu'est-ce qu'un ou deux ou trois siècles dans les calculs de Dieu?) l'Eglise catholique restera seule, debout, avec ses immortelles promesses. » Alors se réalisera complètement cette *Divine Synthèse* dont le vénérable auteur vient de tracer les principaux traits, et nous ne craignons pas de dire que son ouvrage y aura contribué pour sa part, en attirant et éclairant les esprits par la chaleur persuasive de la démonstration et par la lumineuse exposition qu'il fait des preuves et de la doctrine de la religion catholique.

---

12. *Petit mois des âmes du purgatoire*, par l'abbé A. Arnaud; in-24 de 72 pages; Paris, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix : 25 centimes.

Ce *Petit mois* forme un manuel que les fidèles liront et médi-

teront avec profit pendant ce mois plus spécialement consacré à la prière pour les morts. L'auteur ne s'est pas contenté d'exposer les souffrances des âmes qui sont dans le purgatoire et d'indiquer les œuvres pieuses qui peuvent les soulager. Prenant les choses d'un point de vue plus élevé, il a montré la cause première de tout châtiment dans la faute de notre premier père, l'aggravation de ce châtiment par nos propres fautes, et le préjudice et l'amoindrissement qu'apportent nos fautes vénielles au gain des indulgences et à toutes nos bonnes œuvres. Cette simple indication donne l'idée du bien que peut produire ce petit livre.

---

13. *Histoire du culte de sainte Philomène*, thaumaturge du dix-neuvième siècle, inspiratrice des pèlerinages nationaux, suivie d'un recueil de pratiques de dévotion en son honneur, par Louis Petit; in-12 de XLVIII-382 pages; Paris, 1875, chez A. Josse, rue de Sèvres, 31, et Langres, chez F. Dangien; — prix : 2 fr., et *franco* 2 fr. 40 centimes.

Il y a 73 ans que le corps de sainte Philomène a été découvert dans les Catacombes, et depuis ce temps le culte de la jeune martyre s'est répandu avec une merveilleuse rapidité, encouragé et soutenu par des miracles qui ont permis de surnommer sainte Philomène la Thaumaturge du dix-neuvième siècle. Le vénérable curé d'Ars avait pour elle une dévotion particulière; un grand nombre de sanctuaires se sont élevés en son honneur, des multitudes de pèlerins vont l'y invoquer ; elle a contribué à la fondation de l'œuvre de la Propagation de la foi et du Rosaire vivant, et l'on est en droit de la considérer comme l'inspiratrice de ces pèlerinages nationaux, qui excitent en ce moment un si puissant réveil de la foi, un si admirable mouvement de régénération morale, ces pèlerinages « qui seront le salut de la France, » comme l'a dit Pie IX.

Le livre de M. Petit, approuvé par Mgr l'évêque de Langres « comme ne renfermant rien que de conforme à la sainte doctrine, » et parce « qu'on y trouve même beaucoup de choses instructives et édifiantes très-propres à faire aimer et à propager de plus en plus la dévotion envers la Sainte qui en fait l'objet, » est à la fois un livre édifiant et intéressant. En faisant

mieux connaître sainte Philomène et l'extension de son culte dans le monde catholique et particulièrement en France, il contribuera à ce mouvement religieux qui est si plein de consolantes promesses. C'est un manuel complet du dévot et du pèlerin de sainte Philomène ; il sera leur compagnon de voyage, et un compagnon plein de charme et d'édification. L'auteur, en le faisant suivre de 40 méditations qui sont comme une espèce d'imitation de la Sainte, en a encore augmenté l'utilité. Nous le recommandons donc en toute confiance à l'attention des âmes pieuses, regrettant seulement de n'avoir pu le faire connaître dans nos *Annales* qu'après l'époque (le mois d'août), où se font les plus fréquents pèlerinages aux sanctuaires de la sainte martyre.

---

14. *Madame en Vendée*, par Henry de Gramney ; in-12 de 124 pages, avec une gravure et un fac-simile d'autographe ; Paris, 1875, chez Victor Palmé, rue de Grenelle Saint-Germain, 25.

C'est le 7 novembre 1832 que madame, duchesse de Berry, mère du comte de Chambord, fut faite prisonnière, par la trahison d'un juif allemand, Simon Deutz, acheté par M. Thiers, alors ministre du roi Louis-Philippe. M. de Gramney a pensé qu'il ne serait pas inutile de rappeler les causes et les détails d'un événement sur lequel trop de personnes ont été intéressées à faire l'obscurité. Pour cela, il a consulté les documents, les mémoires de la duchesse de Berry elle-même, et les relations du général Dermoncourt et de MM. Alfred Nettement, Charette, Walsh, Johannet, de Houvion, Germain Sarrut. En fondant dans son récit les renseignements puisés à ces sources, il a écrit un livre plein d'un intérêt palpitant, il a fait revivre des temps déjà bien loin de nous, mais dont les évènements pèsent encore sur nous par leurs conséquences, et, tout en faisant l'histoire du passé, il a donné plus d'une leçon pour le présent, plus d'une indication précieuse sur les motifs de la conduite d'acteurs qui n'ont pas encore disparu de la scène. Son livre sera un témoin de plus contre l'esprit et les actes de la Révolution.

---

15. *Voix qui prient*, par le R. P. Sernin-Marie de Saint-André, Carme Déchaussé; in-12 de XII-288 pages; Paris, 1875, chez Périsse frères.

Les *Voix qui prient* sont des voix qui chantent, et qui chantent en beaux vers les pensées et les sentiments qui se rapportent à ces trois ordres d'idées : les vérités servant de fondement à la vie spirituelle, les épreuves qui l'accompagnent, les délices que Dieu verse dans le cœur de ceux qui l'ont suivi jusqu'à l'immolation de la croix. Un juge qui s'y connaît, Mgr Epivent, évêque d'Aire, a écrit à l'auteur : « Je vous dois des félicitations pour les poésies que vous avez composées dans vos heures de solitude et de souffrance, et un remerciement pour m'en avoir confié la lecture, alors que j'étais sur cette terre de Bretagne d'où s'exhale un parfum de foi que sentent toujours, quand ils y reviennent, ceux dont elle a soutenu le berceau. En écoutant les voix que vous appelez *l'Océan*, *la Marguerite*, *une Fleur*, *Bouton de rose*, etc., je croyais entendre saint François d'Assise qui, comme vous, mon Père, faisait Dieu parler aux hommes par toutes les harmonies de la nature, par la muette éloquence de tous les objets créés. Les odes que vous intitulez *la Mort*, *le Vide*, *le Paradis*, etc., rappellent les vérités amoindries parmi les fils des hommes, et dans vos *Paroles du Père*, vous priez avec des gémissements inénarrables pour un *Lucifer tombé du ciel comme la foudre*. Hâtez-vous, mon Père, de livrer votre manuscrit à l'impression. »

Nos lecteurs connaissent maintenant la valeur des *Voix qui prient;* nous ne renonçons pas à l'espoir de leur en mettre les preuves sous les yeux.

J. Chantrel.

APPEL EXTRÊME

EN FAVEUR D'UNE ŒUVRE DES PLUS URGENTES

Nous recevons la lettre suivante que nous recommandons à la charité de nos lecteurs :

Monsieur le Directeur,

Voudriez-vous avoir la charité de dire à vos religieux lecteurs

qu'un humble prêtre fait un extrême appel à leur foi et à leur piété, en faveur de son église véritablement digne de compassion ?

Depuis un temps immémorial, la paroisse de Saint-Paul-Labouffie (Lot), a dû se contenter pour les offices divins et pour célébrer ses fêtes, d'un misérable et étroit réduit, indigne du nom d'église, et dont le moindre inconvénient aujourd'hui est de menacer ruine. Le tiers de la population peut à peine y trouver place, les cérémonies sacrées y sont impossibles à faire, je ne dis pas avec l'éclat qu'elles méritent, mais même avec cette décence dont elles ne sauraient jamais être privées. Que de fois, au moment d'une communion nombreuse, le cœur a dû saigner au pauvre prêtre, en voyant ses communiants jetés pêle-mêle à la sainte Table par le flot d'une inévitable cohue! à la place du recueillement, le trouble et le désordre!

Mon premier devoir de pasteur était évidemment de chercher tous les moyens possibles pour remédier à un état de choses si désolant. Malgré mon peu d'espoir d'obtenir une imposition extraordinaire, vingt fois j'ai tenté la chance, et toujours en vain. De sorte qu'aujourd'hui l'impossibilité d'un vote favorable de la commune est à peu près démontrée.

Je fais grâce des raisons, que l'autorité diocésaine connaît du reste parfaitement.

Que faire donc ? J'aurais pu me résigner au pénible sort de mes prédécesseurs, me contenter de l'étable de Bethléem, pour adorer et prêcher le Dieu de pauvreté. Mais, je l'avoue, mon cœur s'est révolté à cette pensée.

Ne pouvant attaquer la montagne de front, j'ai visé à la tourner. Une souscription volontaire ayant réussi au-delà de mes espérances, j'ai conçu le dessein, de concert avec mon Conseil de Fabrique et avec l'approbation de mon Evêque, d'entreprendre une série de grosses réparations, que je savais devoir faire un heureux effet sur des esprits généralement méfiants et apathiques.

Effectivement, à mesure que les murs s'élevaient, les doutes disparaissaient, la confiance s'affirmait. Personne en ce moment ne désespère de voir arriver à bonne fin un projet jusque-là considéré comme absolument impraticable.

Cependant malgré ces excellentes dispositions, malgré même la promesse de quelques deniers encore de la part de mes bons paroissiens, je ne puis me faire illusion. Qu'attendre, hélas! d'une population pauvre et aux vues étroites, déjà très-alarmée par la mauvaise récolte de cette année!

Me voilà donc lancé sans ressources dans cette redoutable be-

sogne, aux prises avec cet intolérable cauchemar que je vais être forcé de la suspendre, Dieu sait pour combien de temps! J'ai sans cesse à mon esprit, comme une prophétie menaçante, ces paroles de l'Ecriture : *Cœpit ædificare et non potuit consummare!*

Mais non ! la maison de Dieu, c'est l'œuvre par excellence! Elle ne peut rester inachevée !

Je sais bien que les nécessités de toute sorte se multiplient partout dans des proportions décourageantes, mais qui ne sait aussi que cette multiplicité ne fait qu'enflammer le zèle catholique, parce qu'il s'alimente au foyer de l'amour divin ?

J'ai donc la plus vive confiance que le cri de notre misère sera entendu, que le Cœur tout compatissant de Jésus daignera nous faire attribuer une modeste obole dans la répartition de tant d'aumônes qu'il inspire chaque jour, surtout dans notre chère France.

Que je puisse au moins réaliser une somme suffisante pour avoir le droit de solliciter un secours de l'Etat. Je serai amplement satisfait !

A. BRUGIDON,
Curé de Saint-Paul.

N.-B. Un tableau de tous les Bienfaiteurs, *quelque menue que soit leur offrande*, sera dressé et exposé dans la nouvelle église. Tous les ans, *à perpétuité*, un service solennel sera célébré pour les bienfaiteurs décédés.

Je bénis l'entreprise de M. le curé de Saint-Paul et je désire vivement que son zèle soit couronné de succès.

† PIERRE, *év. de Cahors.*

Prière d'adresser les offrandes à M. le curé de Saint-Paul ou bien au secrétariat de l'évêché de Cahors.

VARIÉTÉS

UNE MERVEILLE DE PARIS. — Sous ce titre, Mgr de Ségur, directeur de l'Œuvre de Saint-François de Sales, publie dans le Bulletin mensuel de cette admirable association, une notice palpitante d'intérêt sur une pieuse fondation établie au faubourg Saint-Antoine qui, sans bruit, sans réclame, produit depuis quinze ans, dans ce quartier populeux, des prodiges de charité. Au moment où le génie de l'impiété s'acharne avec tant de fu-

reur contre le catholicisme, il est de la plus haute importance de mettre les œuvres du catholicisme en pleine lumière ; c'est la meilleure réponse qui puisse être faite à ses détracteurs.

L'œuvre que Mgr de Ségur appelle à bon droit une des grandes merveilles de Paris, est celle de la *Providence Sainte-Marie*. Là, dit l'éminent prélat, se trouvent réunis, gouvernés, aimés et élevés, près de quinze cents orphelins et orphelines, petits apprentis, ouvriers et ouvrières de quinze à vingt-cinq ans qui n'ont pas d'autres maîtres, ni d'autres surveillants que des sœurs de charité. Ce sont ces humbles filles de Saint-Vincent de Paul qui dirigent tout ce petit peuple, les garçons comme les filles, le cercle des jeunes ouvrières comme le grand patronage des jeunes ouvrières. Il va sans dire que la séparation la plus absolue est établie entre les deux sexes.

Chose remarquable ! Jamais il ne s'est produit dans ce paisible asile un acte d'indiscipline ou d'irrévérence envers les saintes filles qui se sont constituées les mères de cette grande famille. Il est également sans exemple, qu'au sortir de cette bienheureuse maison, aucun désordre ait été signalé parmi cette nombreuse jeunesse, habituée cependant à entendre, Dieu sait quelles horreurs, dans les ateliers du faubourg où elle est occupée.

Une quarantaine de sœurs suffisent à la besogne ; elles sont tellement assurées du respect et de l'amour de leurs pupilles, que dans les réunions du dimanche où elles les ont tous sur les bras, on les voit toujours tranquilles et souriantes, comme si elles n'avaient rien à faire.

Dans la Providence Sainte-Marie, il y a deux orphelinats, l'un de garçons, l'autre de filles, où plus de 250 enfants abandonnés retrouvent auprès de ces admirables sœurs, le père, la mère, la famille qu'ils ont perdus. Les classes de l'école sont excellentes ; les études ne laissent rien à désirer. Il y a en outre plusieurs œuvres de persévérance que fréquentent les enfants qui ont fait leur première communion et qui trouvent là des moyens faciles de développer leur instruction religieuse et de les maintenir dans la bonne voie malgré les dangereux contacts du dehors.

Un grand patronage de jeunes filles, dont l'élite est composée

de trois cents ouvrières environ, forme la congrégation des Enfants de Marie. Comme pendant, dans un autre corps de bâtiment, se groupent plus de quatre cents garçons, dont les plus âgés sont constitués en cercle de jeunes ouvriers également dirigés par les sœurs. Quand il fait beau temps, on voit ces braves garçons, dont beaucoup portent moustache, aller faire la promenade au dehors en rangs serrés, toujours sous la conduite des bonnes sœurs, rien que des sœurs.

Enfin, pour compléter ce chef-d'œuvre de charité, la Providence Sainte-Marie est encore là pour recevoir ceux que les infirmités de l'âge rendent impropres à tout travail, les vieillards, d'un côté, les pauvres vieilles, de l'autre, qui sont tous dans la maison l'objet des soins les plus maternels. Et tout ce bien se fait par les seules mains de quarante filles de Saint-Vincent de Paul, sans subvention officielle, avec les seules ressources de la charité chrétienne !

Que les radicaux, libres-penseurs et athées qui fulminent chaque jour l'anathème contre le « cléricalisme, » nous montrent enfin ce qu'ils ont à opposer aux œuvres du « cléricalisme. » Ils se prétendent les seuls vrais amis du peuple. Que font-ils donc pour le peuple, sinon que le tromper, l'égarer, le démoraliser par leurs déclamations impies ?

Sans le « cléricalisme, » c'est-à-dire sans les ordres religieux qui visitent les pauvres, soignent les malades, recueillent les infirmes et les orphelins, qui donc apporterait à toutes ces misères sociales des secours et des consolations? Ah ! malheureux ! C'est la religion que dans votre rage aveugle vous voulez détruire ! Mais si la religion pouvait disparaître de la terre, ne comprenez-vous pas que vous n'auriez organisé sous le nom de progrès, que la barbarie et le chaos !

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DU VATICAN

Une touchante réception a eu lieu le 28 octobre au Vatican. Ce jour-là, le Saint-Père a donné audience, dans les loges de Raphaël, aux aveugles hommes de l'Institut de Saint-Alexis et aux aveugles femmes de l'Institut de Saint-Norbert. La présentation a été faite par don Rodolphe Buoncompagni, duc de Sora, président de la commission des aveugles. Il y avait vingt-huit aveugles, dont vingt-trois hommes et cinq femmes.

Sa Sainteté a été accueillie par un concert instrumental que les aveugles ont exécuté avec une précision admirable. Le jeune Tirillo, de Velletri, s'est fait surtout remarquer dans un magnifique *solo* de la *Casta Diva*, et le Saint-Père lui ayant ensuite demandé la prière classique du *Moïse*, il l'a exécutée au milieu des approbations les plus flatteuses.

La musique a été suivie de la lecture d'une Adresse émouvante. L'Adresse était écrite d'après le système Braille, et elle a été lue couramment par un élève de la maison de Saint-Alexis. Deux copies de l'Adresse, l'une au crayon, l'autre d'après le système susdit, ont été remises au Saint-Père par le président, M. le duc de Sora. A son tour un des professeurs, aveugle lui-même, a récité une charmante poésie composée par lui et adaptée à la circonstance.

Sa Sainteté a répondu par des paroles de consolation et d'encouragement. Elle a encouragé ces pauvres créatures privées du bienfait de la vue à supporter avec une résignation chrétienne une privation d'autant plus méritoire qu'elle est plus pénible. Le Saint-Père les a également consolés par la pensée du ciel, où nous contemplerons face à face l'éternelle Beauté. Il leur a parlé de ces aveugles bien autrement à plaindre qui, tout en jouissant de la vue matérielle, obscurcissent volontairement la vue spirituelle de l'âme, et il leur a recommandé de

prier pour ces malheureux. Il n'a pas oublié non plus de leur inculquer la reconnaissance envers les maîtres dévoués qui se consacrent à leur éducation religieuse et civile.

Enfin le Saint-Père a béni l'assistance avec effusion de cœur et ne s'en est séparé qu'après avoir laissé de généreux subsides à a commission administrative.

Le jour de la Toussaint, le Saint-Père, célébrant la sainte messe dans sa chapelle privée, a distribué la communion à sa cour laïque, c'est-à-dire aux gardes nobles, aux officiers des gardes suisse et palatine, ainsi qu'aux chefs d'administration des palais apostoliques. NN. SS. Samminiatelli, aumônier secret, archevêque de Tyane, et Farinelli, sacriste, évêque de Porphyre, assistaient le Pape à l'autel, et le service était fait par des chapelains secrets. Pendant le même temps, un prélat disait la messe dans la chapelle Pauline et donnait la communion aux autres serviteurs et employés du palais.

Le même jour, Pie IX a reçu les missionnaires et les religieuses présentés par le consul de la république Argentine à Savone, avant leur départ pour le pays lointain qu'ils vont évangéliser. Les missionnaires sont demandés par le gouvernement même de la République argentine, où le catholicisme fai de consolants progrès. Dix missionnaires de Turin et quinze religieuses de Rome font partie de cette mission. Les missionnaires appartiennent à la congrégation naissante de Saint-François de Sales, fondée à Turin par un saint prêtre; les religieuses appartiennent à l'Institut de Notre-Dame de la Miséricorde, dont la maison-mère est à Savone.

Sa Sainteté a eu des paroles de louange et d'encouragement pour le consul et pour les ouvriers évangéliques qu'il a si bien choisis. Elle les a bénis avec toute l'effusion de son cœur paternel et les a engagés à espérer les plus heureux résultats, « car, cette fois, leur a dit le Saint-Père, je ne vous envoie pas comme des agneaux au milieu des loups. Vous allez dans un pays où les autorités vous seront favorables, et Dieu fécondera la bonne semence que vous y apportez. Puisse-t-il susciter bientôt de

nouveaux ouvriers, afin qu'ils aillent, eux aussi, travailler à sa vigne! »

Le lendemain, jour des morts, le Saint-Père a permis aux familiers attachés au service de sa personne d'assister à sa messe et les a communiées.

Le Pape a reçu une députation de la noblesse et du peuple de Bénévent, qui est venue remercier Sa Sainteté d'avoir élevé à la pourpre le cardinal Bartholoni Pacca, patricien de cette ville. Cette même députation a offert ses félicitations au nouveau prince de l'Eglise.

Le 3 novembre, le Saint-Père a reçu les élèves du Collége germanique, accompagnés des RR. PP. Jésuites qui dirigent l'établissement. Ont été également reçus les RR. PP. Passionnistes préposés à la garde de l'Escalier-Saint.

M. le baron d'Anethan, nouveau ministre de la Belgique près le Saint-Siége, vient d'arriver à Rome.

M. de Corcelle, ambassadeur de France près le Saint-Siége, est parti pour Versailles après avoir pris congé de Sa Sainteté et du cardinal Antonelli.

On commence à s'occuper à Rome du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX, anniversaire qui doit tomber le 21 mai 1877. Bien qu'un an et demi nous sépare encore de ce jour mémorable, tout nous fait espérer qu'il sera donné à Pie IX d'en voir le spectacle, dont la joie universelle des catholiques fera la principale, mais non pas l'unique splendeur. Dans un an et demi, il y aura cinquante ans que le pape Léon XII appela Mgr Mastaï à l'archevêché de Spolète. Nous croyons que c'est un fait bien rare, sinon sans précédent, qu'un évêque appelé à célébrer les noces d'or de son sacre.

LES PRIÈRES PUBLIQUES

Le grand événement par lequel cette semaine a commencé, ce sont les prières publiques adressées à Dieu dans toutes les églises pour l'Assemblée nationale et pour la France; la semaine

s'est poursuivie par un grand pèlerinage qui a amené à Lourdes vingt mille pèlerins du diocèse de Tarbes, elle se termine et va se continuer dimanche prochain par un grand pèlerinage au tombeau de saint Martin, à Tours.

Partout, les Evêques avaient préparé les peuples à ces prières par des mandements dans lesquels ils leurs montraient combien nous avons besoin du secours de Dieu ; partout les fidèles ont répondu à l'appel des premiers pasteurs.

Il nous serait impossible de reproduire ici toutes ces lettres épiscopales que nous avons eues sous les yeux ; toutes, sous des formes différentes et d'une façon plus ou moins concise, expriment les mêmes pensées de foi et les mêmes sentiments de patriotisme. Nous citerons ce fragment de la Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque de Reims :

Tous les cœurs vraiment français, tous les chrétiens s'empresseront de répondre à cette invitation. Mais vous, nos Très-Chers Frères, vous devez le faire avec un dévouement plus généreux, car la foi vous donne sur le patriotisme des idées plus hautes et plus complètes.

Pour le disciple fidèle de l'Evangile, l'amour de la patrie n'est pas seulement un sentiment que la nature et l'honneur imposent : c'est un devoir de conscience et de religion ; c'est une vertu dont Notre-Seigneur Jésus-Christ nous donna le précepte et la grâce, soit lorsqu'il pleura sur Jérusalem à la vue des malheurs qui menaçaient la cité de David, soit lorsque, mourant pour le salut de tous les hommes, il voulut que la Judée, où il était né, eût les prémices de la Rédemption.

Les apôtres, les disciples, tous les saints ont respecté cette hiérarchie de la charité. Le titre de catholique oblige à aimer tous les hommes comme des frères ; mais loin d'altérer en nous l'amour de nos concitoyens, cette fraternité fortifie et dilate le cœur, à ce point de lui rendre facile et comme naturels l'oubli de soi-même et le sacrifice de toutes choses pour le bien public et pour la patrie. — Aux prises avec ces devoirs sacrés, l'égoïsme natif vient-il à réclamer ? la foi nous ouvre le ciel et nous montre béatifiées dans la gloire de Dieu même les saintes victimes du patriotisme chrétien.

Aussi de quelle grave injustice se rendent coupable ceux qui voudraient établir qu'il y a incompatibilité entre les enseignements de l'Eglise et les exigences de la société moderne. Une telle erreur, si elle parvenait à se faire accepter, serait de tous les périls sociaux

le plus redoutable. Après avoir semé la division et la haine entre les fils d'une même mère, elle rendrait impossible, pour de longues années peut-être, le seul remède qui doit guérir notre génération malade.

La France, en effet, souffre aujourd'hui parce que depuis trop longtemps elle s'est détachée de Jésus-Christ, qui est *la voie, la vérité et la vie* (1) ; *hors duquel il n'y a point de salut* (2) ; *en qui tout se résume et qui est le principe de toute régénération au ciel et sur la terre* (3). Et cela est vrai, surtout lorsqu'il s'agit d'un peuple privilégié, qui a trouvé, dans sa foi et dans son amour pour le Christ, quatorze siècles de puissance, de grandeur et de gloire !

Mais comment rendre Jésus-Christ à la France ? Comment intéresser la Providence à nos destinées ? Et que faire pour la patrie ?

Une arme irrésistible est dans vos mais, nos Très-Chers Frères, et il n'y a personne qui ne puisse la manier avec succès. Tandis que seuls les hommes traitent les affaires publiques, vont au scrutin, marchent sous les drapeaux, ici, grâce à cette loi miséricordieuse de la communion des saints, la plus humble femme ou le plus petit enfant peut devenir un soldat intrépide et assister efficacement les chefs qui nous gouvernent.

La prière est une force toute-puissante à laquelle Dieu même obéit : *obediente Deo voci hominis ;* il l'a confiée à l'homme afin que rien n'entrave le règne de la miséricorde, et que jamais ici-bas les sentences de la justice divine ne soient sans appel.

O vous donc, qui avez souffert des épreuves de la France, et dont le cœur saigne encore à la pensée de nos deux provinces violemment détachées par le glaive ; ô vous, qui voulez revoir la patrie libre, forte et honorée, à la tête de la civilisation chrétienne et reprenant son rôle providentiel dans le monde, priez ; priez avec une humilité sincère et une entière confiance : venez aux pieds des autels ; Jésus-Christ l'a promis sur la foi du serment : « *En vérité, en vérité, je vous le dis : tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je l'accomplirai,* HOC FACIAM (4), *et là où deux ou trois seront rassemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux* (5). » Et saint Thomas tire cette conclusion qui nous remplit d'espérance : « Il est « impossible que les supplications d'un peuple en prière ne soient

(1) Joan. XIV, 6.
(2) Act. IV, 12.
(3) Eph. I, 10.
(4) Joan, XIV, 6.
(5) Matth., XVIII, 20.

« pas exaucées, si l'union des cœurs rend la prière unanime (1)! »

Les prières publiques ont été célébrées à Notre-Dame de Paris avec une grande solennité.

Dès onze heures et demie, des détachements de la garde républicaine, des régiments de ligne, de dragons et de cuirassiers prenaient place sur le parvis Notre-Dame et aux abords de la cathédrale, sous le commandement de M. le général Sée.

Des cordons de troupes et de gardiens de la paix faisaient en outre la haie sur le passage des députations officielles. Un peu après midi, une escorte composée de dragons débouchait sur la place Notre-Dame, accompagnant la députation de la cour des comptes; puis on vit arriver les magistrats de la cour de cassation, escortés par un peloton de cuirassiers; les députations des cours et tribunaux, du conseil d'Etat, de l'Ecole de droit, etc., etc.

Bientôt la nef fut remplie d'officiers de tous grades et de toutes armes.

M. le ministre de la marine, avec ses aides de camp, avait pris place dans le chœur, ainsi que les membres du conseil d'Etat, de la cour de cassation, de la cour d'appel, et M. le général de Ladmirault, gouverneur de Paris.

On remarquait également plusieurs maires et plusieurs membres du conseil municipal de Paris, M. le préfet de la Seine, M. le préfet de police, l'un et l'autre entourés des principaux fonctionnaires et chefs de service de leur administration respective.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette solennité et a joué plusieurs morceaux de musique sacrée, concurremment avec la maîtrise de Notre-Dame.

S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris, suivi de tout le clergé métropolitain, a fait son entrée vers midi quarante-cinq et a entonné aussitôt le *Veni Creator*.

L'office a été célébré par M. l'abbé Le Guillou, chanoine de Notre-Dame.

A l'issue de la cérémonie, Mgr l'archevêque a donné la bénédiction pontificale et le défilé a commencé immédiatement,

(1) In Matth. c. XVIII.

dans le même ordre et avec le même cérémonial qui avaient présidé à l'arrivée.

Dans la chapelle du palais de Versailles, la cérémonie a eu un caractère plus solennel encore que les années précédentes.

De nombreuses et éclatantes lumières, dit une correspondance adressée à plusieurs journaux religieux, scintillaient sous les voûtes du sanctuaire. De riches tapis couvraient les dalles de marbre depuis l'autel jusqu'en dehors du vestibule du temple sacré. Un trône épiscopal, garni d'étoffes précieuses, avait été dressé dans le sanctuaire. Des siéges de velours, ornés de broderies d'or, avaient été préparés pour les présidents de la République et de l'Assemblée, et d'autres un peu moins somptueux, pour les ministres, les vice-présidents, les questeurs et les secrétaires.

Pendant que la cloche de la chapelle rappelait l'heure de la prière, les musiques militaires et les tambours faisaient entendre des sons de fête, et bientôt l'on voyait s'avancer les détachements des différents corps de l'armée de Versailles. Des soldats d'élite étaient placés autour de l'autel, semblables à des sentinelles vigilantes attentives aux grands mystères qui allaient se célébrer et prêtes à adorer la victime sainte qui allait s'immoler pour le bonheur et la prospérité de la patrie. L'aspect religieux de ces troupes formait déjà un spectacle imposant.

Au moment où le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, franchissait en voiture la grande grille de la cour d'honneur et arrivait au milieu d'une haie de soldats qui lui présentaient les armes, les clairons sonnaient et les tambours battaient aux champs. Mgr Ardin, aumônier du Palais, revêtu du costume de la prélature romaine et portant la chape d'or, le recevait, en lui offrant l'eau bénite, à la porte de la chapelle; M. l'abbé Martin, maître des cérémonies, l'accompagnait, précédé du suisse, à son fauteuil. Le maréchal était suivi de plusieurs ministres et des officiers de sa maison.

Les mêmes honneurs étaient rendus au président de l'Assemblée nationale qui arrivait précédé de ses huissiers et suivi des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires. MM. les députés se placèrent à la suite de leur président d'un

côté de la grande nef, l'autre était occupé par les représentants des différents corps de l'Etat, parmi lesquels on remarquait des conseillers d'Etat, des généraux, plusieurs directeurs des ministères, le préfet de Seine-et-Oise, le président des assises, les présidents des tribunaux de première instance et du commerce, le secrétaire général de la préfecture, le maire de Versailles avec plusieurs de ses conseillers et tous les chefs des administrations civiles et militaires de la ville.

Une foule recueillie remplissait la chapelle au moment où le clergé sortit processionnellement de la sacristie pour aller recevoir dans le vestibule Mgr l'évêque de Versailles, qui venait présider la solennité. Mgr Ardin offrit à Sa Grandeur l'eau bénite et l'encens, puis le vénérable pontife, portant la mitre et la crosse et revêtu d'une chape précieuse, s'avança lentement au milieu de la noble assistance qui s'inclinait sous ses paternelles bénédictions. Il était accompagné de MM. Morel et Delatour, ses vicaires généraux, des chanoines de son église cathédrale et d'une partie du clergé de la ville. Après avoir salué les deux présidents et leur suite, le prélat se recueillit un instant en prières au pied de l'autel et entonna le *Veni Creator*. Tous les genoux fléchirent à cette invocation de l'Esprit-Saint, de cet Esprit de lumière qui, comme un feu, éclaire l'entendement, enflamme la volonté et nous élève de la terre jusqu'au ciel, comme une colombe nous fait simples, doux et amis les uns des autres, et, comme un vent impétueux entraîne notre volonté vers le bien. Cette hymne fut chantée en chœur et avec une remarquable dignité par les élèves de l'école normale, sous l'habile direction de M. Eigenschenck et de M. E. Renaud, organiste de la chapelle.

Mgr l'évêque, montant à son trône et tenant entre ses mains le bâton pastoral, se tourna vers ce peuple d'élite qui semblait avide d'entendre sa parole. On sait que Mgr Mabille est ce docteur de l'ancienne marque, de l'ancienne simplicité, élevé au-dessus de la flatterie et de la crainte, incapable de céder aux passions des grands ni d'être surpris des détours des intérêts humains.

Voici son discours :

Messieurs,

Si peu qu'on ait lu l'histoire du dix-huitième siècle et l'histoire du siècle où nous vivons, on sait très-bien que le triomphe dont la Révolution s'honore le plus et sur lequel elle compte le plus pour l'avenir, c'est d'avoir, par des efforts inouïs, écarté complétement l'idée religieuse de la politique et du gouvernement. Pour arriver à ce triomphe désastreux, la Révolution n'a rien négligé. Il ne lui a pas suffi d'allumer les passions, de déchaîner dans l'homme les instincts les plus pervers par d'éloquents mensonges et par toutes les subtilités du sophisme, elle a dû recourir à la proscription et faire usage du glaive.

Je n'ai pas à signaler ici les différentes phases et les péripéties de la formidable lutte engagée depuis bientôt un siècle entre deux doctrines diamétralement opposées : l'une qui vient d'en haut et qui a pour elle la triple autorité du génie, de la vertu et du temps ; l'autre, qui vient d'en bas et qui, dédaignant nos croyances, nos traditions, se renferme dans la matière et veut tout refaire à nouveau.

Mais dans ce vaste système, où les erreurs s'entassent et forment des montagnes qui menacent le ciel, il y a deux maximes célèbres qui ont égaré beaucoup d'esprits, deux maximes dont cependant la révoltante crudité saute aux yeux : *la loi est athée; le Gouvernement étant laïc ne dépend d'aucune loi supérieure.*

Croyez-le bien, messieurs, je ne cite pas ces maximes pour les réfuter ; elles se réfutent d'elles-mêmes. Elles se réfutent surtout par les conséquences épouvantables dont elles sont grosses. Je les cite pour avoir l'occasion d'affirmer hautement que vous, mus par un sentiment de foi et sous l'empire de convictions profondes, vous avez essayé de rendre à l'idée religieuse l'importance et la place qu'elle doit avoir dans tout édifice social. Vous ne l'ignorez pas, écrire une constitution sans Dieu ou contre Dieu, c'est tracer sur un sable mouvant des caractères que le flot qui va revenir effacera à tout jamais.

En demandant des prières publiques au commencement de chaque session, que vous êtes-vous proposé sinon de proclamer, de confesser que le législateur a besoin de Dieu, et que toutes les matières dont il s'occupe ont un côté par où elles tiennent à Dieu comme la plante tient à sa racine ! Si Dieu est au fond de toutes les choses sociales, comment ne serait-il pas à la base de tout gouvernement? Laissez-moi la satisfaction de vous le dire : dans certaines discussions vous avez donné un beau spectacle. Combattus à ou

trance par la presse irréligieuse et par des hommes qui détestent la liberté dès qu'elle est favorable aux catholiques, vous êtes restés fermes. Il y a eu en vous comme un rayonnement de la grande âme d'O'Connell et de Donoso Cortès. Vous êtes parvenus à jeter sur l'abîme une planche qui sera pour nous une planche de salut si l'intelligence et l'énergie du sacrifice ne nous manquent pas. Vous avez donc rendu un service éminent à l'Eglise et à la bonne cause, et ce service vous sera un titre de gloire, que la postérité ne vous contestera pas.

Notre avenir! c'est le secret de Dieu. Les prévisions humaines, hélas! sont bien courtes et trop souvent en défaut. D'ailleurs que faut-il penser du génie abandonné à lui-même, quand d'illustres hommes d'Etat nous avouent naïvement que ce n'est qu'à la fin d'une longue carrière qu'ils ont trouvé les principes et les bases de la politique? Pauvre génie! pauvre science! si du moins de telles illusions restaient inoffensives dans le cerveau de ceux qui les conçoivent! Et puis les terribles épreuves que nous avons traversées ont-elles raffermi le sol sous nos pas? Les masses qu'on a saturées d'erreurs ne sont-elles pas frémissantes? N'avons-nous pas à craindre, dans l'ordre moral, des tempêtes et des inondations mille fois plus terribles que celles qui ont ravagé une partie de nos provinces! Toutefois, si l'horizon est noir, hâtons-nous de le dire, il y a encore des points lumineux et des motifs d'espérance.

Ce sont les œuvres de foi et de charité qui se multiplient de toutes parts. Oui, nous croyons à la rédemption sociale de la France et du monde, par la prière, par la pénitence, par les bonnes œuvres et par les efforts réunis et persévérants de tous les vrais catholiques. Les nations sont guérissables. Mais, ne l'oublions pas, les remèdes qui rendent aux nations la santé et la splendeur viennent d'en haut. *Auxilium nostrum a Domino. Justitia elevat gentem. Salus populi Christus.* Que nos hommes d'Etat, que nos législateurs, que tous ceux qui travaillent à relever la France, notre chère France, s'approprient ces grandes maximes que nous venons de rappeler; qu'ils les méditent sous le rude fardeau des affaires; qu'ils y cherchent sérieusement les bases, les règles de la politique, en repoussant toutes les chimères de l'ambition et de l'orgueil. Alors tout ira bien, tout sera sauvé.

Pendant la messe, célébrée par Mgr Ardin, des morceaux religieux furent exécutés par des amateurs et des artistes distingués et par la musique militaire du génie dont le chef sait

toujours choisir des motifs qui s'harmonisent très-bien avec la dignité du lieu saint et avec la pompe et la majesté du culte divin.

A l'élévation, lorsque toutes les têtes se courbaient et pendant que les troupes fléchissaient le genou, les tambours et les clairons faisaient vibrer les parois du temple et annonçaient la présence de Dieu sur l'autel.

La bénédiction pontificale qui termina la messe fut suivie d'un salut du Très-Saint Sacrement donné par Mgr l'évêque.

Une quête pour les pauvres a été faite par Mme Gilbert, fille de M. Baze, questeur de l'Assemblée nationale, et Mme Granderye. Chacun se retira avec le même recueillement qui avait régné pendant toute cette magnifique manifestation religieuse. On a remarqué surtout la tenue pleine de foi des deux présidents et des personnes qui les entouraient.

Dieu dit à Abraham : *Ego sum Deus omnipotens : ambula coram me et esto perfectus. Ponamque fœdus meum inter me et te, et multiplicabo te vehementer nimis.* (Genèse XVII, 1-2). Je suis le Dieu Tout-Puissant, marchez devant moi et soyez parfait. Et je ferai alliance avec vous, et je multiplierai votre race jusqu'à l'infini. Puisse ce même Dieu qui annonçait à Israël qu'il serait son protecteur, son consolateur et son Sauveur, être aussi le protecteur, le consolateur et le sauveur de la France !

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE PARIS

Les vingt-sept évêques qui prêtent leur concours à Son Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris pour la fondation de l'Université catholique libre ont formé parmi eux un espèce de conseil académique composé des archevêques et des plus anciens évêques, qui se sont réunis à l'archevêché de Paris le mardi et le mercredi, 9 et 10 novembre, sous la présidence du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen. Etaient présents NN. SS. les archevêques de Paris, de Sens, de Bourges et de Reims, Mgr Richard, coadjuteur du cardinal Guibert, Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, etc.

La décision la plus importante prise dans la première réu-

nion a été la nomination de M. l'abbé *Conil*, ancien vicaire général et supérieur du petit séminaire d'Aix, en qualité de vice-recteur de l'Université catholique, dont Mgr Richard doit rester comme le protecteur général, en même temps que M. l'abbé d'Hulst, comme secrétaire du Conseil académique, continuera de s'occuper des affaires de cette Université à la fondation de laquelle il a travaillé avec un zèle, une activité et une intelligence qui méritent la reconnaissance de tous les catholiques.

On a procédé ensuite à la discusion des titres des différents candidats professeurs à l'Ecole de droit. Les noms des hommes qui ont été définitivement nommés montrent que la confiance des familles ne sera point mal placée, et que la Faculté catholique de droit de Paris pourra se présenter hardiment en face de la Faculté d'Etat. Voici quelle est aujourd'hui la composition de la Faculté catholique :

Doyen : M. *Connelly*, conseiller à la cour de cassation, — professeur de législation criminelle.

Vice-doyen : M. *Merveilleux du Vignaux*, ancien premier avocat général à Angers, député de la Vienne à l'Assemblée nationale ; — professeur de code civil ; il fera cette année un cours d'introduction générale à l'étude du droit.

Professeur de droit administratif : M. *Hallays-Dabot*, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, membre du tribunal des conflits.

Professeur de procédure civile : M. *Delamarre*, avocat à la cour d'appel de Paris.

Professeur de droit romain (1re année) : M. *Gabriel Alix*, avocat à la cour d'appel de Paris.

Professeur de droit commercial et maritime : M. *Romain de Sèze*, du barreau de Bordeaux.

Professeur de code civil (2e année) : M. *Chobert*, agrégé démissionnaire de la Faculté de Nancy.

Professeur de code civil (1re année) : M. *Terrat*, agrégé démissionnaire de la Faculté de Douai.

Chargés de cours : droit romain (2e année) : M. *Lescœur*, docteur en droit ; — code civil (3e année) : M. *Corret*.

Cours spéciaux pour le doctorat : droit des gens, M. *Cho*

bert; histoire du droit et droit coutumier, M. *Terrat*; Pandectes, M. *Gabriel Alix*; suppléant, M. *Jamet*, du barreau de Caen.

L'EGLISE EN ITALIE.

L'entrevue de l'empereur Guillaume et du roi Victor-Emmanuel à Milan a justement excité les alarmes des catholiques. On s'est demandé si l'empereur allemand, pour prix de son alliance, n'exigerait pas, en Italie, l'application de la législation bismarkienne, qui pèse si lourdement sur l'Eglise en Allemagne, et particulièrement en Prusse. Dans un discours-programme qu'il vient de prononcer, M. Minghetti, ministre du roi Victor-Emmanuel, ne justifie que trop les alarmes : ce n'est rien moins que le schisme qu'on prépare en Italie et l'asservissement complet de l'Eglise à l'Etat, c'est-à-dire l'oppression de la conscience. Il importe d'avoir sous les yeux et de méditer la partie du discours ministériel qui a trait à la religion : c'est la révélation très-claire du plan qui va être poursuivi et des perfides desseins du libéralisme révolutionnaire. Voici donc ce qu'a dit M. Minghetti :

Deux craintes préoccupaient les esprits en Europe quand commença notre réveil national : l'une, que l'Italie pût devenir un élément de perturbation en Europe; l'autre, que le pouvoir temporel du Pape venant à disparaître, la liberté religieuse du monde s'en trouvât ébranlée et blessée. Mais nous nous efforçâmes alors de faire pénétrer dans les esprits les deux sentiments opposés, car nous étions convaincus que, si l'Italie divisée et persécutée ne laissait pas un seul jour de repos aux autres nations, elle serait, unie et libre, un élément de paix. Nous disions, d'autre part, que la fin du pouvoir temporel de l'Eglise n'aurait point nui à son indépendance, *qu'elle aurait au contraire renforcé l'exercice du pouvoir spirituel du Pontife*. Or, ces deux dangers se sont évanouis l'un et l'autre.

Que l'Italie soit un élément de paix en Europe, vous l'avez entendu répéter récemment par la bouche même de l'empereur d'Allemagne, dans cette entrevue de Milan qui a resserré davantage encore les liens d'amitié des deux souverains et des deux nations, et quel fait plus éloquent pouvait en affermir la confiance que la

venue de l'empereur d'Autriche à Venise, dans cette ville où sa présence est le plus sûr et le plus noble témoin qu'aux haines séculaires des deux nations il succédait une pacifique communauté d'intérêts et d'affections ?

Réjouissons-nous donc ensemble, messieurs, de ce que l'Italie, dans une aussi courte période de temps, ait pu prendre en Europe une place aussi importante ; sachons par notre sagesse (jointe à de bonnes armes) la conserver et la consolider, et faisons que la voix de l'Italie, dans toutes les questions, soit toute en faveur du maintien de la paix et du progrès de la civilisation.

Quant à la seconde crainte, on dirait presque que nous avons dépassé le but, s'il est vrai que cette partie de l'opinion publique qui nous avertissait, il y a cinq ans, d'agir prudemment envers la papauté, de respecter scrupuleusement les susceptibilités catholiques, semble presque craindre aujourd'hui que la perte du pouvoir temporel du pontife et les garanties accordées par l'Italie soient devenues une force pour la curie romaine et puissent rendre les exigences de la papauté plus exorbitantes.

Y a-t-il dans cette crainte le moindre fondement ? Je ne le crois pas. *Que Rome papale prétende envahir le champ des droits de l'Etat, ce n'est pas là une chose nouvelle ; que les Etats aient dû se défendre contre les excès de pouvoir et réagir contre la papauté, cela est prouvé par l'histoire de neuf siècles* (1). Ce qui arrive aujourd'hui se comprend facilement, ce n'est que la répétition de ce qui s'est vu dans d'autres siècles : les concordats entre les deux pouvoirs ne furent qu'une trêve dans le conflit, une transaction plus ou moins heureuse entre l'Eglise et l'Etat.

L'Italie a voulu tenter une voie nouvelle et hardie, mais qui, selon moi, a en sa faveur de grands arguments dans l'époque moderne : *la séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

Notre politique, inspirée par ce principe, a pu par conséquent paraître aux uns excessivement radicale, aux autres circonspecte et presque timide, quand elle n'était ni l'une ni l'autre.

Elle a certes eu l'avantage de ne pas susciter de passions intérieures ni extérieures, et de montrer au monde notre sécurité. Quelle autre politique aurait pu en si peu de temps accomplir un fait aussi grave, aussi décisif que *la fin du pouvoir temporel et la*

(1) C'est toujours la même manière de présenter l'histoire ; on fait l'agresseur de celui qui se défend, et un ennemi de la liberté de celui qui combat pour elle le despotisme césarien (N. des *Ann. cath.*).

uppression de tous les ordres monastiques dans Rome même (1)? Le faire sans agitations, sans violences, sans persécutions, pouvait sembler à beaucoup une utopie, et pourtant cette utopie nous l'avons réalisée. (???)

Ce système peut-il à l'avenir tourner au détriment de l'Etat? Peut-il en amoindrir les prérogatives? Je comprendrais cette crainte si ce n'était pas l'Etat lui-même qui reconnaît et détermine les droits de toutes les associations qui sont dans son sein et, partant, de l'Eglise même. (Vive adhésion.) (2)

Nous voulons l'Eglise libre, oui, mais dans le cercle et dans les limites que l'Etat lui trace et qui soient de nature à ne pas offenser ses propres droits.

Je comprends qu'avec ce système on puisse craindre avec plus de raison que le pontificat romain écrase toute liberté dans le sein de l'association catholique, que les prérogatives de l'épiscopat, celles du clergé mineur, des laïques, ne soient étouffées et éteintes si l'Etat ne prend pas en main leur défense. C'est là un péril d'autant plus grand que la tendance de tout concentrer et de prédominer (*prepotere*) se manifeste très-fortement dans l'Eglise romaine depuis quelque temps, et s'est, dans le dernier concile, plus que jamais affirmée.

Mais je crois qu'une action directe de l'Etat en cette matière n'aboutirait qu'en tant que l'Etat assumerait en même temps la protection de l'Eglise.

Le *jus inspiciendi* a toujours été le corrélatif du *jus protegendi*. Ce sont là deux aspects du même système qui prévaut chez la plus grande partie des nations européennes et qui ne leur permet pas de comprendre aisément la direction et la marche de l'Italie en cette matière.

Mais, dira quelqu'un, l'Etat n'a-t-il rien à faire? La curie romaine pourra prédominer à sa volonté, et il sera impossible que l'Eglise redevienne telle que son institution l'exige. Car l'Eglise, même selon les plus rigoureuses formes canoniques, n'est ni la papauté, ni l'épiscopat, ni le clergé, mais tous les fidèles, et tous leurs droits (3). Oui, il y a quelque chose à faire. L'Etat peut s'ingérer

(1) Supprimer les ordres monastiques, c'est-à-dire attenter à la liberté religieuse, aux droits de la conscience individuelle, voilà donc la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et l'Eglise libre dans l'Etat libre! (N. des *Ann.*)

(2) Ce qui veut bien dire que l'Etat est le maître absolu des consciences (N. des *Ann.*)

(3) Nouvelle définition de l'Eglise faite pour renverser la hiérarchie (N. des *Ann.*)

même dans cette matière, mais indirectement, et *son efficacité présuppose chez le laïcat et chez le bas clergé, vitalité, énergie et persévérance d'action*. Telle est, du reste, la condition de toutes les classes et de toutes les institutions dans un gouvernement libre; chacun doit soutenir une lutte pour remporter la palme de la victoire.

Ce que peut faire l'Etat c'est : créer législativement les conditions les plus opportunes, *ouvrir les voies au laïcat catholique et au bas clergé pour revendiquer leurs droits* (1). La loi des garanties a laissé une ouverture pour ces réformes en disposant que l'organisation et l'assiette de la propriété ecclésiastique seraient l'objet d'une autre loi (2). Cette loi nous la proposerons au Parlement, fidèles à la promesse que nous avons faite, et, tout en maintenant ferme la ligne générale de la politique ecclésiastique suivie jusqu'à présent, nous nous efforcerons d'atteindre ce but et de substituer aux armes aujourd'hui rouillées des *placet* et des *exequatur* quelque chose qui puisse devenir entre les mains des fidèles l'égide de leur liberté (3).

SITUATION RELIGIEUSE DES ARMÉNIENS (4).

Il serait bon de se rendre bien compte de la situation respective des kupélianistes et des catholiques, et d'envisager l'avenir qui est réservé à l'Eglise d'Arménie. J'entre de suite en matière, en prévenant que mes renseignements proviennent de sources dignes de foi.

D'abord, le nombre des néo-schismatiques, qui reconnaissent Bahdiarian pour leur *Patriarche* ou chef spirituel, et Kupélian pour *Patrice* ou représentant civil de la nation, leur nombre, dis-je, est bien restreint : à peine s'il atteint le chiffre de mille à douze cents; et dans ce nombre il faut comprendre des incrédules, des protestants, des libres-penseurs et des francs-maçons, qui forment la moitié de leurs adhérents, tandis

(1) En bon français, constituer le schisme (N. des *Ann.*).

(2) Ce qui montre bien que le Pape a eu raison de protester contre cette loi des garanties qui n'est qu'un masque pour cacher les desseins subversifs de l'impiété (N. des *Ann.*).

(3) C'est-à-dire le renversement de la constitution de l'Eglise et l'établissement du despotisme de l'Etat (N. des *Ann.*).

(4) Extrait d'une correspondance du *Monde*, datée du 24 octobre.

que les catholiques soumis à l'autorité légitime de Sa Béatitude Mgr Hassoun sont plus de cent mille. Ainsi, on le voit, la proportion est minime. Ajoutons à cela que le nombre des dissidents décroît de jour en jour. Il serait trop long de rapporter ici les noms de tous ceux qui, depuis quelques années, se sont repentis et sont rentrés dans le giron de l'Eglise catholique. Je citerai seulement, parmi les plus fameux, le nom de l'ex-père Jean Sorgondjian, religieux mékitariste de Venise, qui dès le début du schisme actuel, en 1870, avait rédigé pour les kupélianistes la *Déclaration des droits et des privilèges* de la communauté arménienne; il fit appeler à son lit de mort un prêtre latin qui le réconcilia entièrement avec l'Eglise. Ils sentent aussi le besoin de se rapprocher de plus en plus des catholiques : d'où vient qu'ils montrent quelquefois des condescendances ridicules. Ainsi, dernièrement, le pseudo-patriarche Kupélian disait à l'évêque arméno-catholique d'Erzeroum de ne mentionner le nom de Mgr Hassoun pendant la messe qu'à voix basse, et de reconnaître son autorité. Inutile d'ajouter que le courageux prélat a repoussé carrément ces deux propositions.

La persécution avait déjà fait une victime, l'an dernier, dans la personne de Mgr Jean Ghiureghian, évêque nonagénaire de Trébizonde. Ce vénérable prélat mourut par suite de la misère où les kupélianistes l'ont réduit, et en voyant son église et ses établissements pieux sacrilégement usurpés. Voici maintenant une nouvelle victime pour l'Eglise d'Arménie. Mgr Pierre Apélian, archevêque de Marache, en Cilicie, vient de rendre son âme à Dieu. Il était né tout au commencement de ce siècle. Après avoir terminé ses études au couvent de Bzommar, au Mont-Liban, il remplit pendant plusieurs années les fonctions de vicaire-patriarcal, soit auprès de Sa Béatitude Grégoire Pierre VIII, prédécesseur de S. B. Mgr Hassoun, soit à Beyrouth et à Damas. Il fut envoyé enfin en 1853 en qualité d'archevêque à Marache. Il y convertit 7,000 Arméniens schismatiques. Le Ciel bénissait évidemment tous ses travaux apostoliques. Bientôt une église convenable, ainsi que d'autres bâtiments, furent élevés par le concours de ses fidèles nouvellement convertis, et grâce aux secours pécuniaires que la Propagation de la Foi de Lyon avait bien voulu envoyer au zélé prélat,

Tous ces édifices perpétueront sans doute sa mémoire. Les dernières années pourtant de son long épiscopat furent remplies d'amertumes de tout genre. Les néo-schismatiques envahirent aussi son diocèse; mais le prêtre apostat, ne pouvant enlever aux catholiques leur église et les autres établissements, et ne pouvant d'ailleurs y faire un seul adepte, fut obligé de retourner à Constantinople. Le pieux évêque, accablé de tristesse, termina ses jours à l'âge de soixante-quatre ans. Ses obsèques ont été célébrées avec une grande pompe, et son corps a été enterré dans sa propre église.

S'il y a d'un côté bien des sujets de chagrin, on aperçoit de l'autre l'aurore des beaux jours qui se lèveront pour l'Eglise d'Arménie. Depuis un certain nombre d'années il existe, en Cilicie surtout, un mouvement très-accentué vers le catholicisme. Et voici quelles en sont les raisons. On sait que Georges, patriarche schismatique des arméniens non unis, aspire de plus en plus à l'omnipotence. Ayant son siége à Etchmiadzine, en Russie, il voudrait enlever aux deux autres patriarches schismatiques leur indépendance : ceux-ci, qui résident en Turquie (l'un à Van, en Arménie, et l'autre à Sis, en Cilicie), ne voulant pas être traités en subalternes, et pour sauvegarder d'autre part leur dignité méconnue, sont poussés naturellement vers le catholicisme. Mais les choses ne devraient pas rester là. Notre Saint-Père le Pape invitait, par ses Lettres apostoliques de 1868, tous les évêques orientaux qui n'étaient pas en communion avec le Saint-Siége à venir au Concile du Vatican, afin de rétablir encore une fois les liens de l'unité entre l'Eglise latine et les Eglises d'Orient. Cet appel si paternel du Père commun des fidèles trouva des échos en Cilicie. Le patriarche de Sis, Cyriacus III, ainsi que plusieurs évêques de son patriarcat, manifestèrent hautement le désir de se rendre à Rome. Ceci exaspéra le patriarche d'Etchmiadzine : il fit tout son possible pour empêcher une semblable démarche. Il travailla en même temps avec l'archevêque arménien schismatique de Constantinople à le faire chasser de son siége : avec l'appui de la Porte, il y parvint; on envoya un intrus pour le remplacer. Tout cela déplut fort aux populations de Cilicie, qui étaient attachées à leur patriarche : elles ne pouvaient pas

voir, en effet, d'un bon œil cette violation flagrante de la Constitution même et des droits du siége patriarcal. Dieu avait ménagé sans doute cela pour faire voir aux schismatiques d'une manière palpable, qu'en dehors de l'unité catholique il n'y a que troubles et divisions. Déjà dans beaucoup de localités, en Cilicie, prêtres et fidèles dégoûtés des schismatiques se sont faits catholiques : malheureusement, ici encore, le clergé catholique est si peu nombreux qu'il ne peut suffire à toutes les demandes. Signalons, dans toutes ces conversions, la plus remarquable : Mgr Théodore Nerschabouh, archevêque de Tarse et d'Adana, ayant reconnu la vérité catholique, abjura ses erreurs dans une belle profession de foi ; malgré les menaces et les persécutions qu'il eut à endurer, il resta inébranlable dans sa résolution. Cette nouvelle causa une grande consolation au cœur de Pie IX. Le digne prélat vint à Rome en 1870 : il alla s'agenouiller aux pieds du Père commun des fidèles ; le Pape l'embrassa, et, pour lui marquer son affection toute paternelle, lui fit des présents peu communs.

Depuis huit jours environ, est arrivé ici un évêque schismatique d'Etchmiadzine, Mgr Etienne Sondaldjian : il est accompagné d'une personne laïque qui est son secrétaire. Ils désirent tous deux rentrer dans l'Eglise catholique, hors de laquelle ils ne trouvent pas le salut. Ils viennent de faire leur profession de foi. Ainsi l'Eglise, malgré la persécution, prospère et se propage de plus en plus : d'une part, elle voit avec joie que de nouveaux fidèles viennent augmenter le nombre de ses enfants, et de l'autre elle encourage la constance invincible que montrent partout les catholiques, malgré l'opposition des puissances du monde.

L'AFFAIRE GUIBORD.

Une grave affaire, désignée sous ce nom, agite depuis des années les esprits au Canada, et vient d'exciter quelques tumultes religieux. C'est une question de sépulture qui met en conflit l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, et dont les protestants et les mauvais catholiques du Canada profitent pour exciter les passions contre l'Eglise. Nous allons donner, avec le

Monde, les détails nécessaires sur l'origine de cette affaire et sur ses différentes phases, jusqu'à présent, pour que nos lecteurs puissent en apprécier la suite et mieux comprendre la partie qui s'y rapporte dans un magnifique document épiscopal dont nous commencerons la publication samedi prochain.

Vers 1838 se fondait, à Montréal, un club littéraire qui prit le nom d'*Institut canadien*.

En 1858, Mgr l'évêque de Montréal ayant été informé qu'il y avait dans la bibliothèque de l'Institut canadien certains ouvrages à l'*Index*, invita les membres du Cercle à expurger leur bibliothèque. Mais un certain nombre d'entre eux ne voulut pas se rendre aux désirs de l'évêque, qui frappa d'excomunication tous ceux qui dorénavant feraient partie de ce corps. Alors il y eut scission, et beaucoup des sociétaires décidèrent de se retirer.

Dans le cours de l'année 1863, une partie des membres de l'Institut désirant sans doute régulariser leur position, nommèrent un comité représentant la *majorité*, mais non la *totalité* d'entre eux, qui entra en pourparlers avec Mgr de Montréal, lui soumettant le catalogue de la bibliothèque et le priant d'indiquer les volumes qui devraient en être retranchés. Mgr Laflèche, après s'être informé si ce comité représentait le *corps complet* de l'Institut, décida, sur la réponse négative qui lui fut faite, que, puisque l'Institut comme corps ne s'engageait pas à se soumettre à sa décision, il lui semblait inutile de se rendre à la requête qu'on venait de lui faire.

En 1865 (16 octobre), une requête mentionnant les faits fut adressée au Saint-Père par dix-sept membres de l'Institut, dont un M. Guibord faisait partie. Cette requête était accompagnée d'une lettre au cardinal Barnabo, alors préfet de la Propagande, exposant la nature des difficultés.

Le 2 mai 1868 seulement, après des demandes plusieurs fois réitérées de la part des dix-sept requérants, Mgr Laflèche, actuellement évêque de Trois-Rivières, invitait, au nom de la Cour de Rome, l'Institut, représenté par une commission, à comparaître devant lui à l'évêché de Montréal, afin que les deux parties pussent faire valoir les motifs de leurs prétentions, A cette invitation, les dix-sept signataires de la requête répon-

dirent qu'ils n'étaient requérants qu'en leurs noms propres, et ne pouvaient pas engager leurs collègues; ils offrirent, mais en cette qualité seulement, de se rendre auprès de l'évêque pour y discuter leurs droits respectifs.

Mgr Laflèche ne voulut pas accepter ce mode d'opérer, disant que les ordres qu'il avait reçus lui conféraient seulement le droit de s'aboucher avec une commission dûment fondée de pouvoirs et représentant tout le corps de l'Institut, et déclara se trouver dans la nécessité de soumettre de nouveau la question à Rome.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre, Guibord, qui comme on vient de le dire, était un des signataires de la requête du 16 octobre 1865, mourut subitement. L'inhumation ayant été demandée pour le 21, par sa famille, le curé de l'église paroissiale de Montréal, M. l'abbé Rousselot, refusa non-seulement le service religieux, mais interdit aussi l'entrée du cimetière catholique aux restes de Guibord, mort sous le coup de l'excommunication, laissant cependant la liberté de déposer ses restes dans la partie du cimetière non consacrée et affectée à la sépulture des enfants morts sans baptême.

En raison de ce refus, un procès fut intenté au nom de la femme de Guibord à la Fabrique de Montréal, et en attendant le jugement des Cours de justice, le corps fut déposé provisoirement dans un caveau du cimetière protestant. Il faut savoir qu'au Canada, dans tous les actes de l'état-civil, le curé est en même temps le représentant des autorités civiles et religieuses, et que les cimetières catholiques sont toujours bénits *en bloc.*

Le 2 mai 1870, la Cour supérieure de Montréal rendit jugement contre les prétentions de la fabrique et ordonna l'inhumation de Guibord en terre sainte. C'était faire intervenir l'autorité civile dans la solution d'une question religieuse.

Le 10 septembre 1870, un jugement de la Cour de révision renversa celui de la Cour supérieure.

Un autre, en date du 7 septembre 1871, émanant de la Cour d'appel, ratifia celui de la Cour de révision.

Enfin, en août 1875, le Conseil privé de la Reine cassa les décisions des Cours de révision et d'appel, et ratifia celle de la Cour supérieure, en premier lieu donnée.

Entre le jour où le procès fut intenté et celui du jugement final, la femme de Guibord, demanderesse dans la cause, mourut, et l'Institut canadien prit alors son lieu et place.

Le 2 septembre 1875 eut lieu la tentative d'inhumation de Guibord dans le cimetière catholique de Montréal, tentée en vertu du dernier jugement du Conseil privé de la Reine et qui fut repoussée par un certain nombre de personnes, irritées de voir ainsi méconnaître les droits des catholiques.

Dans une lettre pastorale envoyée par Mgr de Montréal aux principaux organes de la presse de la province de Québec, le lendemain de cette tentative infructueuse d'inhumation, Sa Grandeur exhortait ses diocésains à la modération, annonçant que le terrain dans lequel serait enterré Guibord serait considéré comme étant profané.

Les représentants de Guibord ont déclaré qu'ils passeraient outre ; on ne sait pas encore s'ils ont mis leurs prétentions à exécution ; mais on voit qu'elle est la gravité de la question : c'est une question religieuse au premier chef, qui met en conflit l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile, et qui touche à la liberté de conscience des catholiques.

UN TRISTE DOCUMENT

Le *Mercure allemand*, dans son numéro du 9 octobre, a publié une lettre de Montalembert, qui ne pourra qu'attrister ses amis et les admirateurs de son talent et de ses courageuses luttes pour la liberté de l'Eglise. Nous aurions voulu ne pas avoir à la reproduire dans les *Annales catholiques ;* mais, publiée d'abord en France par l'*Univers* comme un document qui appartient à l'histoire et qui peut être une leçon utile pour les catholiques encore illusionnés sur le libéralisme, voici qu'elle occupe la presse ennemie de l'Eglise et qu'elle est reproduite par le *Journal des Débats*, par le *National* et par d'autres organes de la libre pensée. Nous devons la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Le *Mercure de Souabe*, qui a pour sous-titre : *Organe du mouvement de réforme catholique*, est placé sous l'inspiration du pseudo-évêque Reinkens et du vieux Dœllinger qui, se trouvant

à court de raison, n'a point eu honte de livrer à la publicité une lettre que Montalembert n'écrivait qu'à lui.

La reproduction de la lettre est précédée d'une introduction que nous devons aussi reproduire d'après la traduction de l'*Univers*. Voici donc tout le morceau :

MONTALEMBERT ET DŒLLINGER

L'histoire contemporaine n'offre pas de tableau plus affligeant que celui que présentent les débris du ci-devant parti catholique libéral français. Ce parti avait été formé par des hommes d'esprit, de savoir et à tendances. Mais il lui manquait le vrai ciment pour maintenir ses matériaux épars, comme il lui manquait aussi les principes, grâce auxquels il aurait su tenir tête. Les chefs du parti, les Dupanloup, les de Broglie, les Falloux, les Daru, les Cochin, avaient bientôt reconnu que leurs efforts étaient faits en vain. Ces efforts étaient basés sur de pieux désirs, mais non sur les fermes principes nécessaires pour amener une réconciliation de l'Eglise catholique avec la civilisation moderne. Aussi ont-ils cherché à maintenir leur personnalité aux meilleures places au milieu de cette Eglise qui avait rejeté leurs principes. Avec un vrai zèle de néophytes, ils ont voulu couvrir le scandale qu'ils avaient donné à Rome.

Un de Broglie, un Buffet, un Dupanloup ont fait, depuis le concile du Vatican, plus d'efforts pour imposer en France les idées du *Syllabus* et les décrets du concile, que ne l'auraient pu faire les romanistes les plus incarnés. Et quelle a été leur récompense? Rome accepte leurs services, sans même les en remercier ! Les idées libérales ne sont plus pour Buffet et Dupanloup que des mots qui portent quand il s'agit de servir l'absolutisme spirituel. Le Pape ne laisse passer aucune occasion pour stigmatiser le catholicisme libéral comme la peste la plus pernicieuse du siècle. Tandis que les organes des ex-libéraux, le *Français* et le *Correspondant*, jettent vainement leurs regards vers Rome, pour y découvrir un seul rayon de grâce condescendante, les vrais ultramontains de la trempe d'un Veuillot ne trouvent pas assez de mots de mépris et de persiflage « pour cette ingénieuse école, où l'on peut faire mille oppositions sans se compromettre avec les puissances, et plaire au diable en se montrant dévot. »

Un heureux sort a préservé un des chefs de ce parti, le plus noble entre tous, d'assister à une chute aussi profonde de ses collègues. Quelques mois avant que le concile du Vatican eût prononcé l'arrêt

de mort sur le catholicisme libéral, M. le comte Charles de Montalembert avait été délivré par la mort de ses grandes souffrances (le 12 mars 1870).

Une vive querelle s'est élevée sur sa tombe pour savoir à quel parti il aurait appartenu, savoir, à celui qui s'est livré depuis poings liés à l'ultramontanisme, ou à celui qui, maintenant ses anciennes convictions, n'a pas craint d'entrer en lutte ouverte avec la curie, parti qui s'appelle aujourd'hui le parti vieux-catholique.

Dans nos numéros 13 et 22, nous avons déjà mentionné que les ultramontains cherchaient à se prévaloir de certaines paroles de Montalembert, que celui-ci aurait prononcées peu de temps avant sa mort, paroles qui équivaudraient à une déclaration de soumission à l'infaillibilité, en cas de son vote par le concile. La *Gazette du Peuple* de Cologne a publié, dans son numéro du 16 mai, quelques extraits d'un ouvrage de M. de Montalembert, paru en 1872 sous le titre : *M. de Montalembert en Franche-Comté* (1). Il résulterait de ces extraits que Montalembert se serait exprimé en 1865 sur le *Syllabus* et l'Encyclique, et en 1869 sur l'Infaillibilité, de telle manière que l'on pourrait dire qu'il était animé d'un grand désir de soumission. Il se peut qu'une âme habituée à faire preuve de grande piété et de confiance filiale à l'égard de son autorité ecclésiastique, ait pu s'exprimer comme tendent à le faire croire les extraits en question; mais leur importance est bien amoindrie par un certain souffle d'ironie que nous avons cru y trouver.

Dans le premier de ces extraits, Montalembert recommande « d'être meilleurs chrétiens que lui ne l'a été. » Plus loin, il dit « de ne jamais s'occuper de théologie. » Dans le second extrait, on cite la phrase suivante, qu'il aurait adressée textuellement à l'abbé Besson : « Je ne suis ni théologien, ni philosophe; je ne m'occupe des questions religieuses qu'au point de vue politique et social, je le fais en toute liberté, mais aussi avec toute la possibilité de pouvoir me tromper; je reconnais à l'autorité compétente le droit et le devoir de m'admonester! Vous êtes prêtre, vous avez étudié ces questions, j'espère que vous m'éclairerez (2). »

On retrouve la même ironie dans la citation de certaines paroles de Montalembert, publiées d'abord dans l'ennuyeuse biographie de Mme Oliphant.

L'*Univers* les a citées dans une lettre du défunt ministre Dechamps, adressée au P. Gratry. Voici cette lettre :

(1) L'ouvrage de M. le chanoine Besson, aujourd'hui évêque de Nîmes.

(2) Nous donnons ce texte d'après le journal allemand.

« Mme de Montalembert m'a raconté que notre cher ami, sur le « seuil de la tombe, avait eu avec la comtesse Werner de Mérode « un entretien qui me laisse les plus sûres espérances. Mme de Mé- « rode, entendant de lui quelques-unes de ces paroles vives qu'il « faut bien mettre plus sur le compte des pauvres nerfs du malade « que sur le compte de sa raison et de son cœur, lui dit un peu « alarmée : « Mais que ferez-vous si le Concile uni au Pape définit « l'infaillibilité? » Charles de Montalembert, ainsi placé en face de « sa foi catholique, jeta sur la comtesse un calme regard : « Eh « bien, tout simplement, je croirai, » répondit le grand orateur « avec ce ferme accent d'un chrétien qui fait son acte de foi. »

Même dans cette forme, la réponse de Montalembert, qui a pourtant passé par la bouche de deux dames et d'un avocat, n'est pas exempte d'ironie et semble être adressée à un importun zèle de conversion.

Voilà tout ce que les ultramontains peuvent citer sur les dernières années de la vie de Montalembert, à l'appui de leurs prétentions! Certainement, c'est misérablement peu! Un grain de poudre dans la balance, où se trouvent de l'autre côté tant de paroles sérieuses et enthousiastes, par lesquelles Montalembert s'est prononcé contre le système entier du concile, — contre l'infaillibilité, contre le pouvoir omnipotent papal, contre le *syllabus*.

Nous ne rappellerons que quelques-uns des graves témoignages qui parlent en faveur de notre allégation. Nous avons d'abord l'article publié par le *Correspondant*, intitulé : l'*Espagne et la Liberté*, dont nous avons cité des passages dans nos numéros 13 et 20.

Nous rappellerons aussi la lettre de Montalembert, adressée en juillet 1869 à Fridolin Hoffman, rédacteur des *Feuilles de Cologne*, lettre dans laquelle le comte donne son adhésion à l'adresse des laïques de Coblentz.

Dans cette lettre, il dit : « J'aurais voulu signer chaque ligne de l'adresse. »

Bien plus positive est encore la lettre écrite quinze jours avant sa mort et adressée à un jeune avocat, lettre dont nous avons jadis parlé.

Pourquoi nous référer, du reste, à des lettres qui, à tout prendre, n'étaient pas destinées à la publicité! N'avons-nous pas la magnifique préface du testament du Père Lacordaire, rédigée par Montalembert, envoyée à l'imprimerie cinq jours avant sa mort!

« Ce qui est hors de doute, disait-il, c'est que dans la lutte qui divise et trouble aujourd'hui l'Eglise, le P. Lacordaire serait inter-

venu avec la calme et intrépide franchise, avec la décision énergique et mesurée qui marquait la trempe spéciale de son âme et de son caractère. Il aurait réclamé sa place au premier rang dans la crise suscitée par l'école d'invectives et d'oppression qui pèse depuis trop longtemps sur le clergé de France et ailleurs. Il nourrissait depuis longtemps le pressentiment trop fidèle des périls qu'elle nous réservait, après les affronts qu'elle nous avait valus, et les dix dernières années de sa correspondance portent l'empreinte foudroyante de l'horreur qu'elle lui inspirait. Je ne prétends nullement établir quelle eût été son opinion sur la question théologique ou historique de l'infaillibilité personnelle et séparée du Pape telle qu'on l'enseigne aujourd'hui.

« J'affirme seulement que son vigoureux appui, son ardente sympathie, n'eût manqué à aucun de ceux qui ont tenu bon et qui auront à tenir encore dans la lutte antérieure et supérieure à cette question, lutte qui, loin de cesser après la définition prévue et désirée, n'en deviendra que plus ardente et plus profonde.

« J'affirme qu'il eût regimbé, avec non moins d'énergie que l'évêque d'Orléans et le P. Gratry, contre l'autocratie pontificale érigée en système, imposée comme un joug à l'Eglise de Dieu, au grand déshonneur de la France catholique et, ce qui est mille fois pire, au grand péril des âmes.

. . . .

« Vieux compagnon de ses luttes, vieux confident de son cœur généreux, de son âme intrépide, réduit désormais à la cruelle impuissance de servir cette cause de l'alliance entre la foi et la liberté qui nous était si chère, je mentirais à ma conscience et je trahirais sa gloire, si je lui refusais mon témoignage; témoignage d'autant plus nécessaire que le nombre est grand de ceux qui, après avoir compté naguère parmi ses admirateurs ou ses disciples, se montrent aujourd'hui aussi infidèles à son esprit qu'à ses exemples, pour s'enfoncer dans une inexcusable timidité, ou se retrancher dans une neutralité à laquelle personne ne croit et que personne n'honore. »

Tout nouveau fait, toute allégation, toute lettre émanant de Montalembert, qui pourrait nous faire connaître davantage cet homme dans les derniers temps de sa vie et de ses luttes, seraient bien venus.

Aujourd'hui nous sommes en position de publier une lettre, que nous croyons fort peu connue. Elle est adressée à M. Dœllinger, qui, tout dernièrement encore, a rappelé aux conférences d'union à Bonn son intime amitié avec Montalembert. Nous faisons suivre

notre traduction du texte français, afin que le public ne perde rien de l'expression et de la vivacité de l'original.

Voici le texte de la lettre de Montalembert, telle que la donne le *Mercure :*

La Roche-en-Brenyl (Côte-d'Or), le 7 novembre 1869.

Très-cher ami,

La vue de votre chère écriture après une si longue interruption, m'a fait du bien, en me rappelant le bon temps que j'ai passé auprès de vous et sous votre toit, ainsi que les nombreuses sympathies qui nous ont toujours unis et qui, je l'espère, persévéreront jusqu'à notre dernier jour.

Mais, avant de vous remercier de votre précieuse lettre du 31, je veux et je dois m'acquitter de la mission que m'impose notre grand et cher évêque d'Orléans. Il me demande de vous écrire, en son nom comme au mien, pour vous supplier de vous rendre au futur concile si on vous en offre l'occasion. Je lui obéis bien volontiers, malgré ma faiblesse toujours croissante. Je suis heureux de vous donner cette dernière preuve de ma fidèle amitié. Je n'ai aucun titre à exercer sur vous une autorité ou une influence quelconque; mais vous n'êtes pas de ceux qui dédaignent la voix d'un ami. Or, je suis pour vous cet ami, et sa voix vient en quelque sorte de l'autre monde : je suis déjà entré tout vivant dans mon cercueil; mais ce cercueil n'est pas encore fermé. C'est de là que je contemple, avec le désintéressement et l'impartialité d'un mort, tout ce qui se passe en ce monde; et c'est de là que je puis parler, avec l'autorité d'un mort, à ceux qui veulent encore m'écouter.

Aucune considération ne justifierait à mes yeux votre absence de ce concile, si vous avez le moyen d'y assister; et si, comme me l'affirme Mgr Dupanloup, le cardinal Schwarzenberg a insisté et insiste encore auprès des autorités romaines pour que vous y soyez appelé, aucun obstacle ne doit vous empêcher de vous conformer à ce désir.

Je vous jure que si j'entrevoyais un moyen quelconque pour moi, simple laïque, d'être admis au concile, rien ne m'arrêterait. Tout misérable que je suis, j'essaierais de me traîner jusqu'à Rome, dussé-je périr en route, et quand même, une fois arrivé, je ne dusse point obtenir la parole; mais j'irais, ne fût-ce que pour protester par ma présence, par le *triste et intrépide regard* dont parle Bossuet, contre les bassesses qui vont se produire et qui risquent de triompher.

Et moi, je ne suis rien, et n'ai jamais rien été dans l'Eglise! Mais vous, qui êtes incontestablement le premier homme de l'Eglise d'Allemagne, comment pourriez-vous décliner la mission de la défendre et de la représenter dans cette crise formidable? Dieu vous a conféré un bienfait dont vous ne saurez jamais le prix, en vous accordant non pas seulement une longue vie, ce qui est bien peu de chose, mais une vieillesse sans infirmité. Vous lui devez en retour de consacrer ce don inestimable à la gloire de son Eglise et à la défense de la vérité.

Ne dites pas que vous ne servirez de rien. J'ai passé vingt-cinq années de ma vie dans les Assemblées délibérantes. J'ai été presque seul de mon bord à la Chambre des Pairs, et j'étais tout à fait isolé dans l'affreux Corps-Législatif du second empire. Mais j'ai toujours vu et reconnu qu'il se présentait telle circonstance inopinée où l'individu le plus isolé pouvait rendre à la justice et à la vérité un hommage imprévu ou un service essentiel.

Rien ici-bas ne peut justifier ni même excuser l'abstention; c'est le signe certain de la décrépitude ou de l'inintelligence pour les partis comme pour les individus.

Cher ami, n'allez pas opposer une résistance vraiment coupable à l'effort de ces illustres évêques qui vous appellent auprès d'eux, et donnez-moi bien vite la certitude qu'on vous verra à Rome, à côté du grand Newman, à qui je vais écrire de nouveau pour le déterminer à accompagner l'évêque d'Orléans comme théologien. J'attends ici ce bon évêque dans quelques jours, et j'espère que nous aurons à nous réjouir ensemble de votre réponse.

Vous admirez sans doute beaucoup l'évêque d'Orléans, mais vous l'admireriez bien plus encore si vous pouviez vous figurer l'abîme d'idolâtrie où est tombé le clergé français. Cela dépasse tout ce qu'on aurait jamais pu s'imaginer aux jours de ma jeunesse, au temps de Frayssinous et de Lamennais. Le pauvre Mgr Maret, pour avoir exposé des idées très-modérées dans un langage plein d'urbanité et de charité, est traité publiquement, dans les journaux soi-disant religieux, d'hérésiarque et d'apostat par les derniers de nos curés!

De tous les mystères que présente en si grand nombre l'histoire de l'Eglise, je n'en connais pas qui égale ou dépasse cette transformation si prompte et si complète de la France catholique en une basse-cour de l'anti-camera du Vatican. J'en serais encore plus désespéré qu'humilié si là, comme partout dans les régions illuminées par la foi, la miséricorde et l'espérance ne se laissaient entrevoir à travers les ténèbres.

C'est du Rhin aujourd'hui que nous vient la lumière. L'Allemagne a été choisie pour opposer une digue à ce torrent de fanatisme servile, qui menaçait de tout engloutir. *Movebo candelabrum tuum*, a-t-il été dit à la patrie de Bossuet et de saint Bernard ! L'Allemagne, qui paraissait depuis si longtemps éclipsée dans l'ordre religieux par la France, a reconquis un ascendant significatif. J'en suis humilé comme Français, mais je m'en console comme chrétien, d'autant plus que je suis fier d'avoir beaucoup de sang germanique dans les veines (1).

Rien de nouveau quant à ma santé. Après avoir surmonté les accidents qui paraissaient mortels l'été dernier, je suis retombé dans l'état où je languis depuis quatre ans, sans entrevoir ni même désirer aucune chance de guérison. Il est difficile de s'éteindre plus tristement et plus lentement. J'en ai encore, à ce que je crains, pour bien longtemps, et j'ai besoin des prières de tous mes amis chrétiens tels que vous, pour obtenir la dose de patience et de résignation qui m'est nécessaire.

Tout à vous, CH. DE MONTALEMBERT.

Cette lettre, si affligeante, n'a pourtant rien qui puisse troubler un catholique ; nous dirons plus, elle nous rassure sur la soumission qu'aurait montrée Montalembert une fois que l'Eglise aurait prononcé. La lettre de M. Dechamps, rappelée par le *Mercure de Souabe*, fait connaître, quoiqu'en dise ce journal, les sentiments intimes du grand orateur, et l'exemple qu'ont donné Mgr Maret et Mgr Dupanloup, l'exemple que donnent les intrépides évêques d'Allemagne, doit faire penser que Montalembert n'aurait pas agi autrement que ses illustres amis et que cet épiscopat qu'il admirait tant.

Quant au parti que la libre pensée prétend tirer de la lettre de Montalembert, on pourra en juger par cet article que M. Henri d'Octeville a publié dans le *National* du 3 novembre :

D'après l'acharnement, dit-il, avec lequel le Pape lance depuis quelque temps ses foudres contre les catholiques libéraux, on doit supposer qu'il avait connaissance de ce document, dont la divul-

(1) Plusieurs journaux ont supprimé cet alinéa, pourquoi ? Craint-on de montrer que le libéralisme troublait la vue du patriote comme celle du catholique ? (N. des *Ann. cath.*)

gation est bien faite pour porter un coup terrible aux projets de la secte jésuitique.

Après s'être emparée du Vatican, cette secte a su imposer ses doctrines à l'assemblée générale des évêques, dont la majeure partie, gagnée d'avance, a forcé la minorité à s'incliner devant elle et à répudier, pour rester dans l'orthodoxie, toutes les protestations de sa raison et de sa conscience.

M. Dupanloup, le signataire de la déclaration de la Roche-en-Brenil, était à la tête des prélats qui n'ont pas osé prendre sur eux de constater l'existence d'un schisme en se séparant de cette majorité gagnée au jésuitisme, et qui, à leurs yeux, constituait elle-même un véritable schisme.

La lettre de M. de Montalembert déchire tous les voiles, elle montre à nu la situation faite au catholicisme par la soumission absolue de tous ceux qui étaient les vrais gardiens de ces traditions et de ces doctrines à la domination des disciples de Loyola.

M. de Montalembert était déjà entré tout vivant — c'est lui qui le dit — dans son cercueil, et c'est avec le désintéressement, l'impartialité et l'autorité d'un mort qu'il parlait. Ce cri parti de la tombe était dirigé « contre les bassesses qui allaient se produire » et dont il prévoyait le triomphe ; ce cri était dirigé contre « l'abîme d'idolâtrie où est tombé le clergé français, contre la transformation de la France catholique en une *basse-cour de l'anticamera du Vatican.*

Tel a été le testament religieux du comte Charles de Montalembert. Tel a été le cri de douleur jeté, du bord de sa tombe, par un chrétien alarmé sur l'avenir d'une religion à laquelle il avait consacré sa vie entière, avenir compromis par ceux-là mêmes qui étaient chargés de veiller sur lui.

Si la religion était si compromise par ceux qui étaient chargés de veiller sur son avenir, les libres-penseurs n'approuveraient pas si bruyamment une lettre destinée, selon eux, à sauver cet avenir. Quant au coup terrible porté aux projets de la « secte jésuitique » par la divulgation de ce document, la libre pensée peut s'en faire une idée en songeant que tous les évêques sont avec le Pape et que tous les efforts du Germain victorieux n'ont pu même donner l'apparence de quelque chose de sérieux au schisme des *vieux-catholiques.* Mgr Dupanloup n'avait pas à constater l'existence d'un schisme, puisqu'il n'y en avait pas. La question était d'opportunité ou d'inopportunité,

elle n'était pas une question de dogme ; la discussion n'a servi qu'à mettre la vérité à définir dans un plus grand jour. Les inopportunistes ont lutté jusqu'au dernier moment, ils ont peut-être même outrepassé les bornes d'une lutte respectueuse, mais leur soumission même après que l'Eglise eut parlé par la voix du Concile et du Pape, n'en a été que plus éclatante et plus méritoire.

M. de Montalembert, qui avait fait de la liberté « l'idole de son âme, » et qui s'indignait à la pensée de l'infaillibilité doctrinale reconnue à « l'idole du Vatican, » eût eu les yeux bien dessillés par les exploits du libéralisme depuis le Concile. Il aurait vu alors que l'infaillibilité doctrinale du Pape, sauvegarde de la vérité dogmatique, était aussi la sauvegarde de la liberté religieuse, politique et civile. On peut être sûr qu'il n'aurait pas été avec le prince de Bismark contre les catholiques ; il aurait reconnu que ceux qui se courbaient devant la vérité et devant l'autorité infaillible n'en relevaient que plus fièrement la tête devant l'erreur et devant le despotisme, et qu'il valait mieux être parmi les persécutés de « la basse-coûr de l'anti-camera du Vatican, » que parmi les persécuteurs armés du nom de la liberté pour étouffer la liberté. Il aurait regretté d'avoir dit que la lumière vient du Rhin, car il n'en aurait vu venir que la dévastation, la violence et l'hypocrisie, et il aurait trouvé que « le fanatisme servile » n'était pas du côté des catholiques soumis, mais bien du côté de ces libéraux de Suisse et d'Allemagne qui se ruent avec tant de violence sur les prêtres fidèles et sur d'inoffensives populations.

Oui, Montalembert aurait ouvert les yeux : souffrant des humiliations de la France, le Français se serait pourtant trouvé supérieur à l'Allemand, et le chrétien aurait remercié Dieu d'avoir épargné à sa patrie, tout en la châtiant pour la ramener à lui, les hontes de la persécution et les insolentes victoires remportées par la force sur le droit.

J. Chantrel.

LA PRESSE LIBRE-PENSEUSE.

Parmi les œuvres fondées dans ces derniers temps par la charité et par la foi catholique, il en est une touchante entre toutes, et qui, sous la plus humble apparence, a déjà produit d'immenses résultats, non-seulement au point de vue religieux, mais, nous l'osons dire, au point de vue patriotique.

C'est l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

Au nom de l'Enfant-Jésus, nos enfants, apprenant la charité dès l'âge le plus tendre, donnent de leur petite bourse un sou par mois, et ce sou, joint à ceux que fournit cette charmante légion de jeunes apôtres, va racheter de la mort ou de l'abandon, dans les pays les plus lointains, d'autres enfants que la barbarie païenne condamne à la mort ou à la honte.

Nos admirables missionnaires sont les distributeurs de cette aumône de la foi et du cœur ; c'est dire que l'aumône est parfaitement placée.

On sait d'où est venue la première pensée de l'Œuvre. Nos missionnaires voyaient, en Chine, des milliers d'enfants périr chaque année, parce qu'ils étaient abandonnés par des parents trop pauvres pour les nourrir, et qui ne demandaient pas mieux que de s'en débarrasser moyennant une faible somme. Les missionnaires songèrent à racheter ces pauvres petits êtres. Ils les baptisaient ; beaucoup mourraient et allaient aussitôt grossir l'armée angélique ; ceux qui survivaient étaient élevés chrétiennement, et le christianisme, la vraie civilisation, grandissait ainsi peu à peu parmi les populations reconnaissantes de ses bienfaits.

Le dévouement des missionnaires ne pouvait suffire à cette œuvre de rédemption ; il fallait y ajouter les ressources matérielles, et ce fut alors que naquit l'Œuvre de la Sainte-Enfance, qui a fait si heureusement des jeunes enfants les coopérateurs de l'apostolat catholique.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance a ses fêtes ; elle a aussi ses moyens d'émulation. L'un des moyens les plus puissants est de choisir parmi les jeunes donateurs les parrains et marraines qui donneront leur nom au petit Chinois, au petit infidèle qui est baptisé. Mais l'offrande du sou est si minime, qu'un seul

enfant n'a pu racheter un de ses petits amis inconnus. C'est pourquoi les donateurs sont réunis par groupe, et le sort désigne dans chaque groupe l'enfant qui aura le bonheur de donner son nom et d'être considéré comme le parrain ou la marraine du petit racheté.

Voilà pourtant ce qui vient d'inspirer à un rédacteur du *XIXe Siècle*, sous ce titre : *Les petits Chinois* (numéro du 9 novembre), un des ces articles dégoûtants dont il faut bien croire qu'un certain monde universitaire se délecte, puisque ce rédacteur est considéré dans ce monde-là comme une des gloires de l'éducation qui a été si funeste à la France.

M. Sarcey commence par nier le fait des enfants abandonnés ; pour lui, le peuple chinois est le premier peuple du monde ; il est clair qu'on ne peut voir en Chine ce qui se voit même en France, en Angleterre, en Prusse : des enfants abandonnés par leurs parents.

Et alors il fait l'énumération de tout ce que peut coûter un petit Chinois à qui a le malheur de laisser enrôler son enfant dans l'Œuvre. Au sou par mois, une fois qu'on est devenu parrain ou marraine, il faut ajouter les frais de nourrice, les frais d'éducation, les frais de la première communion, des années de collége, les frais de la noce, etc., etc. C'est-à-dire que c'est un enfant adopté dont on se charge. Et le mari, qui s'est laissé faire, quoique ne croyant à rien de tout cela, — il est convenu que tout mari est un voltairien, — le mari, au moment où sa femme se désole d'avoir été entraînée si loin, se contente de lui dire en ricanant : « Tu sais, ton Chinois, il demeure rue des Postes. »

C'est bien là que M. Sarcey veut conduire son lecteur. L'Œuvre de la Sainte-Enfance, une invention des jésuites ; les petits Chinois abandonnés, invention des jésuites ; les millions de la Sainte-Enfance, impôt prélevé par les jésuites sur la crédulité des bonnes femmes et des dames de haut parage. Allez plutôt voir rue des Postes. Sus, communards, vous savez où sont les trésors ; M. Sarcey vous dira le numéro de la rue, si vous l'ignorez, et quand vous aurez pillé, brûlé et tué, comme vous l'avez fait en 1871, M. Sarcey continuera d'écrire dans le

Journal républicain conservateur qui s'intitule : *Le XIX*[e] *siècle.*

Après cela, l'honnête écrivain ne manque pas d'employer l'argument de Judas : *Ut quid perditio hæc ?*

On donne pour les petits Chinois ; pourquoi ne pas donner plutôt pour les petits Français ? N'y a-t-il pas de pauvres en France ? Et « ils ont cet avantage sur les pauvres chinois d'être Français. »

Alors le saint homme s'écrie en levant les yeux au ciel : « Ce sou que vous donnez, *par l'intermédiaire d'un prêtre*, au petit Chinois en question, ne vous formerait-il pas un trésor au ciel si vous le consacriez à soulager des souffrances connues de vous, et qui vous doivent plus toucher, puisque ce sont des compatriotes et des voisins qui en gémissent ? »

Enfin, le trait final du *républicain conservateur* : « Si les Chinois sont trop malheureux, s'ils sont un jour réduits au désespoir, ce n'est pas contre vous qu'ils tireront des coups de fusil, ce n'est pas votre propriété qu'ils saccageront. C'est là une considération d'un ordre moins élevé, et le ciel ni Dieu n'ont rien à y voir. Elle a bien pourtant son prix, et ils ne serait pas mauvais d'y penser quelquefois. »

Ayant parlé de cette sorte,
Le nouveau saint ferma sa porte.

Eh bien ! nous disons que cela est tout simplement odieux et misérable.

C'est odieux et misérable, car le rédacteur de *XIX*[e] *Siècle*, qui pousse sournoisement le peuple à se jeter sur les jésuites, veut en même temps faire croire à ce peuple que les catholiques ne se soucient pas de lui et réservent leur argent pour les étrangers. Est-ce donc que les catholiques, qui savent donner pour les missions, ne donnent rien autour d'eux ? Est-ce donc que ce n'est pas eux qui donnent le plus largement et le plus constamment aux pauvres qui les entourent ? Est-ce donc que ce n'est pas eux presque exclusivement, qui entretiennent les œuvres de la charité, les crèches, les asiles, les écoles, les orphelinats ? Que les libres-penseurs nous montrent leurs œuvres, qu'ils nous don-

nent le chiffre de leurs aumônes. Ils reprochent à nos enfants le sou qu'ils donnent pour les pauvres enfants païens, ce sou qui fait bénir nos enfants et la France dans les contrées les plus lointaines. Et eux, est-ce qu'ils n'ont pas eu ce sou de Voltaire qu'ils ont été recueillir partout pour glorifier l'homme qui a le plus méprisé le peuple et flatté le Prussien? Est-ce que, en ce moment, dans le *XIX*e *Siècle*, ils n'ont pas une souscription ouverte pour ériger une statue à un pamphlétaire qui a fait un mal énorme au peuple et à la France en poussant au mépris de l'autorité et aux révolutions.

Nous payons les impôts comme les autres citoyens, nous contribuons, comme les autres, à entretenir des colléges, des chaires, des théâtres où notre religion est insultée et combattue, et nous sommes obligés de soutenir en outre nos œuvres catholiques. Chaque fois que survient une calamité publique, notre argent est prêt. Partout où il y une misère, une douleur, nous y sommes de notre bourse et de notre cœur, par nous-mêmes, par nos prêtres, par nos religieux et nos religieuses. C'est par centaines de millions, certainement, que se chiffre annuellement la charité catholique exercée à l'égard des Français. Où sont les millions de la charité libre-penseuse?

On dit que les catholiques sont riches et qu'il ne leur est pas difficile de faire ce que d'autres ne font pas. C'est faux, car on sait que les financiers ne sont pas chez nous en majorité; mais c'est vrai aussi, car nous sommes riches des dépenses ruineuses que nous ne faisons pas pour les plaisirs, pour la débauche, nous sommes riches surtout du dévouement que nous inspire la foi, et le budjet du dévouement est inépuisable, parce qu'il va jusqu'au don de soi-même.

Les pauvres le savent; les ricanements odieux, les misérables insinuations de la libre-pensée n'obtiendront pas le succès qu'en espère M. Sarcey : un seul acte de charité réfute cent articles du *XIX*e *Siècle*. J. Chantrel.

LES JÉSUITES.

Après avoir lu l'article qui précède, il sera bon d'en lire un autre, qui fera comprendre les motifs qui peuvent pousser les libres-pen-

seurs à manger du jésuite comme ils le font chaque jour; on verra, par la signature, que les libres-penseurs, M. Sarcey moins que les autres, n'ont pas le droit de récuser le témoignage que nous apportons contre eux. L'article est du 6 février 1870; il n'a point perdu son actualité en 1875. J. Ch.

Il y en a donc encore? Où sont-ils? Où M. de Kératry les a-t-il vus? Il demande qu'on leur applique les lois portées contre eux, en ces époques antédiluviennes de la monarchie de Juillet ou de la Restauration. Mais encore faudrait-il savoir où les prendre! J'ignore si tout le monde est comme moi; mais quand on parle des jésuites, je songe invinciblement à ces êtres fabuleux, chimériques, que s'amusaient à peindre les romanciers. Je m'imagine qu'il est question de Rodin, de Saint-Agathe ou de Croquemitaine.

Je le déclare solennellement : je n'ai de ma vie jamais vu un jésuite; j'ai consulté tous mes amis, qui n'en ont pas vu plus que moi. Qu'il en existe, je n'en doute pas, puisque tant de gens en ont peur, ou font semblant de les craindre; mais les jésuites me font l'effet de ce *moine bourru*, dont le Sganarelle de *Don Juan* avait si grande frayeur.

— Tu lui a parlé? lui demandait son maître.

— Jamais, répondit Sganarelle.

— Tu l'as au moins vu de loin?

— Point du tout.

— Et tu y crois?

— Il faut bien croire à quelque chose, monsieur.

La France croit aux jésuites, c'est une maladie.

Hommes noirs, d'où sortez-vous?

chantait Béranger en 1825. Il dirait aujourd'hui : « Hommes si noirs, où êtes-vous? » Ce n'est plus leur règle qui est un mystère, mais leur existence même.

A supposer qu'il y ait des jésuites, et beaucoup, dans notre pays, est-ce qu'ils vous gênent? Ils font apparemment leurs affaires, et nous faisons les nôtres; nous vendons notre vin, notre blé, nos étoffes et notre prose, sans qu'ils se mêlent de tous ces trafics. Quelle raison pourrions-nous bien avoir d'intervenir chez eux et de les tracasser?

Ils élèvent nos enfants!... la belle raison! Ils n'élèvent, j'imagine, que ceux qu'on leur confie. Vous ne voulez point d'eux pour instituteurs; ils ne viennent pas prendre vos fils de force.

Ils n'agissent, après tout, que par persuasion. C'est à vous de ne

pas vous laisser persuader, et si votre voisin est endoctriné par eux, c'est lui tout seul que la chose regarde.

Il est tout à fait libre de mettre son enfant aux jésuites, si tant est qu'il y ait des jésuites.

Il faut de la tolérance pour tout le monde, même pour les jésuites...

C'est une des questions sur lesquelles on déraisonne le plus volontiers en France. Nous sommes toujours au temps où Voltaire écrivait *Candide*:

— Mangeons du jésuite! mangeons du jésuite! s'écrie, je ne sais où, un des héros du roman.

Et, depuis lors, on a toujours mangé du jésuite, et tous ceux qui en ont mangé régulièrement et de bon appétit, s'en sont fait une grande réputation et beaucoup de mille livres de rentes, et les esprits impartiaux qui refusaient de s'asseoir à la même table étaient traités de jésuites eux-mêmes, et l'on sait qu'il n'y a pas d'injure plus grave dans la langue.

Les jésuites ne peuvent guère exercer d'influence que dans l'administration du catholicisme. Mais je vous demande un peu ce que cette question peut vous faire, à vous qui vivez de la vie laïque.

Ce sont eux qui se sont chargés de peser sur le concile et d'emporter le dogme de l'infaillibilité du Pape. Qu'ils l'emportent, si bon leur semble! Voilà un dogme qui nous est bien indifférent, par exemple! Le Pape est déclaré infaillible; et puis après?

En quoi y sommes nous intéressés? est-ce que nous n'en restons pas moins seuls maîtres chez nous?

Si toute leur influence ne va qu'à proclamer l'infaillibilité du Pape, laissons-les faire. Il n'y aura dans le monde qu'un dogme de plus; ceux à qui il conviendra d'y croire sont parfaitement libres, et je ne vois pas pourquoi nous leur ôterions ce petit plaisir qui ne nous coûte rien.

Un ami qui entre me dit :

— Mais vous ne savez donc pas? Ce sont eux qui tiennent toutes les riches héritières, et on ne les épouse qu'avec leur permission.

Cela est possible; mais est-il bien indispensable de n'épouser que de riches héritières? Que ne vous mariez-vous tout simplement avec une bonne femme, que vous aimeriez de tout votre cœur, et près de qui vous n'auriez pas besoin, pour réussir, de l'aide des jésuites!

Si vous voulez, sans être fort riche vous-même, une femme dont la dot soit énorme, vous ne faites pas là preuve de sentiments bien

délicats, et il ne vous en coûtera pas davantage de donner à ces bons pères tous les gages qu'ils vous demanderont, sauf à vous à n'exécuter aucune de ces promesses, quand vous aurez palpé la femme et l'argent.

Car *ces messieurs*, comme les appelle ce bon Saint-Agathe, n'ont point de recours contre vous, ce qui me paraît diminuer singulièrement la puissance qu'en leur prête. Ils n'ont plus les juges ni les gendarmes dans leur manche, et nous ne sommes plus au temps où l'on empoisonnait les gens pour leur apprendre à vivre.

Ils ne sont pas, décidément, si terribles!

Remettons définitivement dans leur boîte à surprise ces diables noirs, qu'on en fait jaillir pour épouvanter les âmes faibles.

Nous avons tant d'autres soucis en tête et de plus sérieux.

FRANCISQUE SARCEY.

L'ATHÉISME SCIENTIFIQUE

Au dix-huitième siècle, on niait Dieu brutalement, parce que Dieu gênait. Aujourd'hui on est plus cafard, on nie Dieu parce qu'il gêne (c'est évident); mais on le nie au nom de la science. La science — une prétendue science — dit stupidement dans son orgueil balourd, que Dieu n'est pas. Et les sots — plus nombreux que jamais — répètent : *Non est Deus.*

Or, rien de plus anti-scientifique que ce raisonnement. Qu'est-ce que la science, digne de ce nom? C'est la notion des effets et des causes, c'est la notion des rapports de causalité avec les phénomènes. Ce n'est donc pas une science que celle qui admet des effets et des phénomènes, et qui supprime la cause première. Niez Dieu si bon vous semble, messieurs les athées! mais ne le niez plus au nom de la science.

Le spectacle de la nature a toujours excité l'admiration de l'homme. Qui a établi les lois régissant le monde et ses merveilleuses transformations? Le hasard? — c'est comme si on disait que le hasard a composé l'*Iliade.* Il y a donc un premier ordonnateur, une intelligence suprême. Tous les peuples l'ont reconnue et proclamée sous des noms divers, dans leurs traditions primitives. Le monde est incompréhensible sans Créateur. Sans lui, toute harmonie cesse et en même temps toute logique;

il a fallu arriver à notre époque pour voir se produire, sans indignation, les funestes et fantaisistes affirmations de l'athéisme. Dans les âges de foi, l'existence de Dieu et de l'âme n'était contestée par personne. Il semblait tout aussi naturel au dernier des paysans de croire à Dieu qui touche et que touche son âme qu'aux corps étrangers qui affectent son corps et que touchent ses mains. Aujourd'hui de petits morveux à peine sortis du collége vous disent bravement que le ciel est vide et qu'il a été crevé par la *science* comme on crève un plafond de papier. Les enfants ne croient même plus sans raisonner : ces polissons font à douze ans les rationalistes. Voilà les fruits de notre éducation démocratique! Voilà, de par MM. Littré, Buchner ou Moleschott, les Moïse, les Aristote, les Platon, les saint Augustin, les Képler, les Euler, les Newton, les Bossuet, les Fénelon, les Descartes, les Pascal, les Malebranche, tous les plus grands génies dont l'humanité s'honore, rangés dans la catégorie des gâteux, des avachis, des ramollis, des imbéciles! Ils croyaient en Dieu!

Que mettent-ils au moins à la place de Dieu, les modernes Erostrates? Rien, ils laissent l'homme désarmé, nu, en face du sombre néant. Sur la porte du sinistre enclos, où ils veulent parquer l'humanité, on pourrait écrire la devise dantesque : *Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate*; « Vous qui entrez, laissez ici toute espérance! » Ils vous parleront de conscience, de sens moral, de solidarité! Qu'est-ce que tout cela sans l'idée divine? Des mots, des mots, des mots, ou plutôt des pointes d'aiguille. On ne fonde rien sur de pareilles bases.

Un écrivain de l'antiquité — je crois que c'est Plutarque — raconte que, sous le règne de Tibère, à l'entrée du golfe de Corinthe, le patron d'un navire entendit une voix sous-marine le héler par trois fois. Il prêta l'oreille, et la voix d'un être invisible, comme s'échappant d'une conque formidable, articula gravement ces paroles : « Annonce que le grand Pan est mort. » Un frisson de peur et de stupeur courut sur les mers de Grèce et d'Italie. Mais la mort du grand Pan coïncidait avec l'apparition du Dieu vivant sur la terre. Le vieux monde avait vécu. Un nouveau monde surgissait, plein de grâce, de joie, de lumière et de consolation. De nos jours, un Strauss, un Renan, se lèvent

pour dire aux générations inquiètes : « Le Christ n'est pas Dieu, Dieu est un mythe. » Négations gratuites, blasphèmes impies! « A ce cri lugubre, dit un libre-penseur contemporain, une « froide anxiété nous prend aux entrailles. En attendant les « nouveaux évangiles, qui nous consolera? Les générations « présentes, sous quel critérium vivront-elles? Certes, la « famille est chose sacrée; mais le cerveau du père, le cœur de « la mère, ces deux foyers d'intelligence et d'amour, suffiront-« ils pour éclairer sur l'abîme les berceaux flottants sevrés de « lueurs divines? »

Ah! c'est bien ici le cas de s'écrier avec Alfred de Musset :

Pour qui travailliez-vous, démolisseurs stupides,
Lorsque vous disséquiez le Christ sur son autel ?
Que vouliez-vous semer sur sa céleste tombe,
Quand vous jetiez au vent la sanglante colombe
Qui tombe en tournoyant dans l'abîme éternel?
Vous vouliez pétrir l'homme à votre fantaisie;
Vous vouliez faire un monde. — Eh bien! vous l'avez fait.
Votre monde est superbe et votre homme est parfait.
Les monts sont nivelés, la plaine est éclaircie;
Vous avez sagement taillé l'arbre de vie;
Tout est bien balayé sur vos chemins de fer;
Tout est grand, tout est beau, mais on meurt dans votre air.

Alfred de Musset avait raison. L'athéisme est à la fois un homicide moral, intellectuel et social. Il flétrit ce que nous avons en nous de meilleur. Il est mortel à l'art, mortel à la poésie, mortel à toute conception grandiose. Socialement, l'athéisme menace le monde des plus épouvantables catastrophes. Que fut la Commune? L'athéisme en action.

Firmin Boissin.

L'ATHÉISME A QUAT'SOUS

M. Francis Nettement écrivait, ces jours-ci, au rédacteur en chef de *Paris-Journal* :

Monsieur,

Sous ce titre : *Petit Catéchisme* du Libre Penseur, ces derniers

mots en lettres énormes, on vend au rabais, presque en face de Notre-Dame des Victoires, du pétrole qui a mis, qui peut mettre encore le feu à cette société, l'athéisme qu'on veut rendre populaire, l'athéisme à *quat'sous*.

Le petit livre dont je viens vous parler, monsieur, que je regarde comme un devoir de vous signaler, est fou, mais d'autant plus mauvais qu'il est fou ; on y enseigne l'athéisme par demandes et par réponses ; c'est la doctrine communarde, celle qui assassine les prêtres et qui met le feu à Paris.

Aussi, le *Petit Catéchisme du libre penseur* appartient-il à une série, à un système de publications radicales : ce n'est pas une œuvre isolée, mais la formule même de toute la propagande révolutionnaire, qui se résume dans ces trois mots : athéisme, matérialisme, socialisme.

Je comprends, pour ma part, la liberté de la presse réglée par les lois dans une juste mesure ; mais les lois humaines, dont la plus haute sanction est en Dieu même, dans sa justice, peuvent-elles permettre, autoriser la négation de Dieu, propagée sous la forme d'un catéchisme populaire athée ?

C'est à coups de canons et de fusils qu'il a fallu prouver aux communards qu'ils avaient tort, et certes on y était forcé ; mais n'importe-t-il pas aujourd'hui de prendre toutes les mesures nécessaires pour interdire cette propagande des idées révolutionnaires qui fait les Communes, du poison dont s'enivre un malheureux peuple, plutôt que d'avoir à en réprimer les effets par la force ? Comment espérer que l'ordre pourra se maintenir dans les rues, si le désordre le plus grand est dans les esprits ?

Que veut dire ce mot : « Plus de Dieu ! » Plus de société, plus de gouvernement. Le nouveau catéchisme athée, qui est à sa troisième édition, et qui a déjà été tiré à trois mille exemplaires, a dû être déposé nécessairement au ministère de l'intérieur, à la préfecture de police, à la bibliothèque de la rue de Richelieu ; il circule cependant en toute liberté ; où est le contrôle !

Si l'état de la législation est tel qu'on ne puisse interdire à des publications de cette nature que le colportage, n'est-il pas urgent que, dans la nouvelle loi dont il s'agit pour la presse, il soit pourvu à l'incroyable lacune légale qui existe aujourd'hui, et que la propagande populaire de l'athéisme dans les livres et les brochures soit formellement interdite, comme non moins anti-sociale qu'impie ? En un mot, mettons une bonne fois l'athéisme hors la loi pour qu'il ne nous y mette pas nous-mêmes !

Agréez, etc.

F. NETTEMENT.

En même temps que notre honorable correspondant ajoute *Paris-Journal*, adressait cette lettre, il nous faisait tenir un exemplaire du *Petit Catéchisme du libre penseur*. On y lit dans l'introduction :

Les religions se sont toujours servi de la morale sans jamais l'enseigner...

Les religions compromettent la morale par une promiscuité dangereuse...

Le succédané Dieu...

Voici maintenant quelques échantillons de la façon dont le catéchisme procède :

Qu'est-ce que Dieu ?

— Une incompréhensibilité.

Qu'est-ce qu'une incompréhensibilité ?

— Une conception qui est au-dessus de l'entendement humain et de laquelle il est inutile de s'occuper.

La religion est-elle utile ?

— La religion a rendu de grands services au début de l'humanité ; elle est un excellent gouvernement pendant l'enfance des nations ; mais, dans la suite, elle devient d'abord insuffisante, puis inutile et enfin nuisible.

Qu'est-ce que l'homme ?

— L'étude de la zoologie systématique, de l'anatomie générale et comparée, de l'embryologie, etc., etc., démontre clairement qu'une chaîne non interrompue relie l'animal à l'homme.

L'homme a-t-il une âme ?

— Comme tous les autres animaux, l'homme est pourvu d'un cerveau qui a la faculté de retenir, classer, coordonner les sensations perçues par les sens et d'en déduire les idées.

Nous arrêtons là nos citations : En voilà assez pour mettre nos lecteurs à même de juger cet écrit pernicieux.

LA VOLONTÉ

AU POINT DE VUE PHYSIOLOGIQUE (1).

I

La volonté considérée comme puissance morale et comme

(1) Extrait de la *Gazette de France*. Nous appelons l'attention sérieuse de nos lecteurs sur cette remarquable étude, qui présente un si grand intérêt au point de vue religieux, philosophique et physiologique.

moyen thérapeutique, tel est le sujet d'étude que développe M. le docteur Jolly devant l'Académie de médecine. « Il y a dans la condition humaine, dit-il, une puissance intellectuelle qui traduit à la fois l'homme moral et social, qui règle ses instincts, ses mouvements, ses habitudes, ses mœurs ; à laquelle il doit ses plus nobles résolutions, ses plus généreux sacrifices, son triomphe sur lui-même, sa suprématie sur le reste de la création. C'est la volonté, c'est cette puissance morale par excellence qui résume l'humanité tout entière, celle qui fait sa force et sa faiblesse, ses vertus et ses vices, celle qui le rend justiciable de ses actions devant Dieu et devant les hommes (1). »

Nous sommes heureux de citer ces belles paroles de M. le docteur Jolly, membre de l'Académie de médecine ; il affirme avec fermeté, non-seulement l'évidence de la liberté morale, mais aussi tout le noble cortége de vérités qui en est inséparable.

Mais d'où vient que nombre de physiologistes nient cette liberté morale, sans laquelle tout devient énigme indéchiffrable ? — C'est sans doute le résultat de préoccupations d'esprit, d'études exclusives, d'observations incomplètes, etc., etc. Toutes les objections que les physiologistes ont pu faire contre la liberté morale se résument dans celle-ci : *Le cerveau domine toutes les facultés de l'âme.* Il est aussi facile qu'important de démontrer la fausseté de cette proposition et de toutes celles qui en découlent, et d'établir, même physiologiquement l'existence de la liberté morale. Bien que la thèse de M. le docteur Jolly ne soit pas spécialement consacrée à ce sujet, nous croyons utile de porter la question sur ce terrain qui est plein d'actualité.

II

Abordons tout de suite ce que le sujet présente d'essentiel.

Voilà un homme, par exemple, qui a de fortes prédispositions, de grandes tendances à la colère. Des faits dont il est témoin le surexcitent au suprême degré ; il se laisse aller à ses tendances, il s'emporte, il casse, il brise tout.

(1) *Abeille médicale*, 11 et 18 octobre 1875.

Que s'est-il passé dans cet homme au point de vue physiologique?

Les sens ont été impressionnés, les nerfs ont conduit cette impression au cerveau; il y a eu perception, et transformation en un mouvement de retour qui a entraîné l'âme et s'est communiqué aux nerfs, puis aux muscles, qui s'est exprimé plus ou moins sur la physionomie et dans toute l'organisation, et a déterminé l'acte. Voilà ce qui se passe toutes les fois que l'homme agit instinctivement.

Cet homme déplore ses prédispositions et ses tendances et les actes auxquels elles donnent lieu; mais la volonté de ne pas les avoir suffit-elle pour les effacer, pour les faire disparaître? Non certainement; il faut lutter pour cela.

Voyons ce qui va se passer dans la lutte; il est de la plus haute importance de le bien remarquer.

Cet homme, qui est fortement surexcité, sent un besoin immense de se livrer à ses tendances, de faire explosion, d'agir contre ce qui le contrarie. Mais au lieu de se laisser entraîner, il se retient, il se fait violence et parvient à rester plus ou moins calme, ou à rendre ses actes extérieurs moins violents.

Que s'est-il passé dans cet homme, au point de vue physiologique et psychologique?

L'impression des sens, la conductibilité de cette impression par les nerfs au cerveau a eu lieu, et la transformation d'un mouvement réflexe en un mouvement de retour se produisant, l'âme qui a la conscience d'elle-même et de ce qui se passe en elle, s'est aperçue où cela la conduisait; alors elle a résisté, c'est-à-dire qu'elle a arrêté ce mouvement physiologique qui tendait à l'entraîner malgré elle; elle l'a transformé ou plus ou moins éteint; par conséquent, les mouvements transmis aux nerfs, aux muscles et les actes qui s'en suivent, et qui ont, comme on le voit, leur point de départ dans le cerveau, ont subi l'influence produite par l'âme sur cet organe.

On voit ainsi que la raison et la liberté morale qui distinguent l'âme de l'homme de celle de l'animal chez lequel tout est instinctif, se démontrent même physiologiquement et apparaissent ici avec une pleine évidence.

Ces résistances souvent répétées atténuent peu à peu, pro-

gressivement, les prédispositions organiques, les tendances à la colère; l'homme continuant à se faire violence, finira même par acquérir des prédispositions, des tendances à la vertu contraire, et les causes qui, en premier lieu, auraient pu le mettre en fureur, pourront alors exciter en lui des actes de douceur et de mansuétude. Les exemples célèbres à citer sont nombreux; tel saint François de Sales, né le plus violent des hommes et qui, par la lutte, est devenu le plus doux; tel Socrate qui avait des tendances à tous les vices et qui a pratiqué toutes les vertus.

Il en est de même pour les prédispositions, pour toutes les tendances, pour toutes les habitudes, dans le passage des vices aux vertus. Les lois physiologiques et psychologiques sont les mêmes.

III

La lutte de l'homme contre ses passions devient donc, dans sa plus simple expression, une lutte de l'âme contre les organes et dans les organes mêmes : dans le cerveau d'abord, organe immédiat de l'âme; de là, elle retentit et se propage dans tout l'organisme. Ces luttes intérieures et cachées peuvent être terribles, effrayantes, et faire pâlir celles qui épouvantent les champs de bataille et les vastes mers en furie; car les plus fiers héros y sont souvent vaincus.

Dire que l'homme ne peut pas faire effort, ne peut pas lutter pour se conformer à ce qu'il croit le bien, ce serait donc non-seulement dire une absurdité, démentie par les faits de chaque instant et que chacun peut constater avec évidence, mais aussi une erreur scientifique contraire à l'observation la plus rigoureuse.

Cependant, il est bon d'observer que souvent, malgré les meilleures résolutions, lorsqu'arrive le moment de la lutte, l'homme succombe. Alors son esprit s'obscurcit, se trouble, il ne voit que confusément la loi du devoir; les circonstances atténuantes se présentent en foule, tant l'esprit est la dupe du cœur : il chancelle, il lutte un peu et succombe. Ce n'est souvent que par la fuite des occasions, ou en neutralisant par avance ce qu'elles peuvent avoir de trop entraînant, en s'ingéniant de mille manières et en fortifiant son âme par les moyens

qu'indiquent les maîtres de la vie spirituelle, que l'on parvient à être vainqueur. C'est dans ces cas principalement que ce qui n'est que de conseil en morale trouve sa place et peut quelquefois devenir obligatoire, suivant les circonstances.

IV

Comment des hommes de science peuvent-ils confondre ici l'homme et l'animal? Chez l'animal tout s'opère comme mécaniquement : les impressions, les perceptions, les mouvements de retour qui déterminent l'acte, se font nécessairement sans qu'il puisse les modifier par une volonté libre; il est entraîné fatalement par les mouvements, par les lois physiologiques et instinctives.

Mais il en est autrement chez l'homme : il n'est pas entraîné fatalement par les lois physiologiques et instinctives comme l'animal; il peut dominer ces lois, il peut suspendre ou arrêter le mouvement physiologique qui tend à entraîner son âme, et par suite apprécier, discuter en lui-même, juger et se déterminer. Ce pouvoir qu'il a sur le cerveau et sur ses organes en général lui permet de se replier sur lui-même et de s'étudier : « J'ai défini la raison de l'homme : l'esprit qui se replie sur lui-même et qui s'étudie; et cela dit tout. L'intelligence dans les bêtes ne se replie pas sur elle-même et ne s'étudie pas. » (Flourens, *Psychologie comparée*, p. 113.)

Chez l'animal, les impressions et les perceptions se transforment fatalement dans le cerveau et déterminent aussi rigoureusement, mathématiquement, le mouvement réflexe, le mouvement de retour, l'acte qui doit avoir lieu. C'est un télégramme dans lequel, au point d'arrivée, la demande détermine naturellement, automatiquement la réponse. — Chez l'homme, c'est différent : le télégramme est reçu, apprécié, jugé par le récipiendaire, et ce dernier répond comme il veut ou ne répond pas.

L'homme est donc maître de ses organes et de leurs mouvements dans ces circonstances; c'est lui qui dirige les mouvements physiologiques qui servent à ses déterminations et les exécutent, comme le mécanicien dirige la locomotive et le pilote

le gouvernail, à moins qu'il ne consente à s'y soumettre en esclave; en un mot, il est libre.

Cependant, plus ou moins libre. Par exemple, il peut arriver que l'homme, surtout l'homme peu habitué aux luttes morales, soit surpris par un mouvement passionné tellement violent, que le temps de prévoir, de réfléchir lui manque, en un mot qu'il soit entraîné fatalement par le mouvement physiologique; il agit alors instinctivement comme l'animal. Tandis que dans d'autres circonstances l'homme a tout le temps de réfléchir, d'apprécier et de se déterminer; en un mot, d'agir de sang-froid et sans entraînement.

Il est évident que dans le premier cas l'homme n'est pas libre : il agit fatalement comme l'animal; dans le deuxième cas, il est libre; mais il est bien clair qu'entre ces deux états extrêmes, il y a une infinité de degrés dans lesquels l'homme est plus ou moins libre, suivant que la force qui tend à l'entraîner est plus ou moins grande; quoique assez libre cependant pour être responsable de ses actes, puisqu'il n'est pas déterminé fatalement. En s'habituant à lutter, il diminue la force qui tend à l'entraîner, et devient ainsi de plus en plus libre. Il y a de grands crimes comme il y a des actes héroïques qui sont le résultat de toute une vie de coupables faiblesses ou d'énergie morale incessante.

V

Ce point, concernant les rapports de l'âme et du cerveau, est un des plus importants, et faute de l'apercevoir et de le signaler, certaines écoles tombent dans les plus graves erreurs. L'âme humaine peut donc être maîtresse du cerveau pour ce qui regarde ses déterminations; elle s'empare des fibres, si je puis m'exprimer ainsi, elle les retient, les meut, les dirige, et bien loin de leur être soumise comme l'est l'âme de l'animal, elle les force d'obéir à ses déterminations et d'en être les messagères.

Cette seule observation, qui repose sur les faits les mieux établis et que chacun peut contrôler, réduit à néant le déterminisme matérialiste.

Comment M. Carl Vogt peut-il s'exprimer ainsi :

« ... La pensée est à peu près au cerveau ce que la bile est au foie et l'urine aux reins. Il est absurde d'admettre une âme indépendante qui se serve du cerveau comme d'un instrument avec lequel elle travaille comme il lui plaît. »

Il faut, pour parler ainsi, ne pas tenir compte des faits que nous venons d'exposer et traiter la science d'une manière tout à fait incomplète et de la façon la plus regrettable, puisque c'est le côté qui touche à la morale, à la philosophie, à la religion, enfin à tout ce que l'homme a de plus sacré qui est atteint. Sans doute une étude constamment spéciale peut rendre l'esprit exclusif; c'est la principale ou peut-être la seule circonstance atténuante pour ceux qui mutilent si malheureusement la science. Mais encore faudrait-il être sur ses gardes pour ne pas se prononcer sur des données incomplètes qui conduisent à de si tristes et si funestes conséquences. On comprend que lorsque l'on présente la science de cette façon on la trouve incompatible avec l'esprit religieux; on lui fait dire tout le contraire de ce qu'elle enseigne.

Il est triste, mais intéressant, de voir jusqu'où des intelligences puissantes peuvent se fourvoyer sous la préoccupation d'un système; car on doit se souvenir de l'émotion et de l'inquiétude que produisirent des thèses fameuses par leurs audacieuses erreurs, et qui avaient pris les proportions d'un évènement politique dans le monde officiel. On peut voir entre autres documents sur ce sujet le rapport de M. Chaix d'Est-Ange au Sénat, dans le *Moniteur officiel* de 1868, et la plupart des journaux de médecine, entre autres l'*Abeille médicale* de 1868, n° 14. Des physiologistes de profession assimilaient l'homme à l'animal, en mettant de côté ce fait incontestable, que l'homme a la puissance de maîtriser et de retenir, de diriger le mouvement physiologique du cerveau lié à ses déterminations, et de se conformer ainsi à la loi du bien.

VI

L'étude physiologique et psychologique simultanée met donc en pleine évidence l'erreur scientifique qui engendre une des plus graves erreurs morales. Désormais, pour ceux qui tien-

dront compte de tous les faits, de pareilles erreurs sont impossibles. Cependant elles demeurent encore comme à l'état latent dans les jeunes intelligences et s'y développent sourdement : il est nécessaire de les faire disparaître. Il est urgent que la psychologie seconde la physiologie et qu'elle tienne la place qu'elle mérite dans les ouvrages classiques.

L'exposition que nous venons de faire est bien superficielle, mais elle suffit pour signaler la cause de l'erreur regrettable professée par plusieurs physiologistes sur la liberté morale de l'homme et sur le libre arbitre en général; il est difficile, et même impossible de développer complètement ce sujet en quelques pages, mais nous l'avons fait dans notre ouvrage sur la *Loi absolue du devoir au point de vue de la science comparée* (1). Nous avons mis cette question dans tout son jour et fait voir ce qu'il y a de vrai ou de faux dans les divers systèmes formulés sur le libre arbitre. Je l'ai démontré, non plus avec des à peu près, mais avec la dernière rigueur scientifique, pour les esprits attentifs qui tiennent à comprendre.

Les doctrines du déterminisme et de l'indéterminisme s'éclairent ici d'une manière particulière. L'un et l'autre système reposent sur des notions incomplètes de la nature humaine; l'un et l'autre présente du vrai et du faux, car l'homme, dans certaines circonstances peut-être, comme nous venons de le voir, est déterminé fatalement; d'autres fois, il agit avec une complète liberté. Mais, répétons-le, entre ces deux états, il y a une infinité de degrés intermédiaires, dans lequel l'homme est plus ou moins libre, étant plus ou moins sollicité, et dans lesquels il conserve cependant la responsabilité de ses actes, puisqu'il n'est pas entraîné d'une manière invincible.

Nous sommes heureux que l'intéressante communication, de M. le docteur Jolly, membre de l'Académie de médecine nous ait fourni l'occasion de dire, quoique bien incomplétement, notre pensée sur cette importante question.

J. Rambosson.

(1) Les *Annales catholiques* ont rendu compte de ce beau livre sur lequel elles auront à revenir. (Voy. le tome précédent, p. 276.)

HONORAIRES DE MESSES

Voici une décision de la Sacrée-Congrégation du Concile touchant l'aumône des messes pour la diffusion de la bonne presse; elle montre que la Sacrée-Congrégation tient fermement aux principes qui ont dicté ses précédentes décisions :

Die 30 augusti 1875.

Sacra Congregatio Eminentissimorum S. R. E. Cardinalium Concilii Tridentini Interpretum, perlectis ac perpensis suprascriptis precibus, rescribendum censuit : Dantur relativæ resolutiones in *Tarbien. et aliarum diei 24 aprilis* 1875. Resolutiones vero quæ casui in precibus exposito apprime respondent, habentur in responsione ad sequentia dubia, nempe : I. An illicite agant ii, qui, cum non sint bibliopolæ vel mercatores, vel aliter, Missarum celebrandarum quæsitores, verum Ecclesiastici viri, quibus sponte a fidelibus eleemosynæ Missarum traduntur, quique ad bonos libros, vel diaria religiosa evulganda, eas celebrare offerunt Sacerdotibus, ut inde hi accipiant, stipendii loco, libros vel ephemerides. II. An illicite agant hujusmodi Sacerdotes qui vel eis oblatas a supradictis Ecclesiasticis Missas acceptant, vel ipsi eas petunt celebrandas, ut inde queant pro Missis jam celebratis, earum stipendii loco, libros vel diaria acceptare vel petere; cum ipsi aliunde sciant, aut sibi persuadeant, aliter non obtenturos easdem Missas pro effectiva eleemosyna celebrandas?

Quibus dubiis S. Congregatio in generalibus Comitiis habitis supradicta die 24 Aprilis 1875 respondit : *Negative in omnibus ad utrumque.* *P. Card.* CATERINI, *Præf.*

REVUE DES REVUES

(Voir le numéro du 30 octobre, page 275.)

Nous continuons à passer en revue les recueils périodiques que nous recevons, et dont nous nous proposons de faire connaître les principaux travaux à nos lecteurs.

6. *La Scienza e la Fede* (la Science et la Foi), publication périodique paraissant par livraisons bi-mensuelles d'environ 80 pages in-octavo, et formant 4 volumes d'environ 500 pages; à Naples, chez Vincenzo Monfredi; — prix annuel pour l'Italie, 12 fr.; pour la France, 14 fr. 50 cent.

Cette revue a déjà trente-cinq ans d'existence. Elle est rédigée par des ecclésiastiques qui se proposent spécialement d'étudier les questions actuelles en suivant les principes de la philosophie et de la théologie de saint Thomas d'Aquin. Chaque livraison se compose d'abord d'articles sur diverses questions, puis de variétés et de documents, ensuite d'une chronique religieuse, enfin de bibliographie. C'est une des revues certainement les plus sérieuses qui paraissent actuellement et qui font le plus d'honneur à la science du clergé italien. Elle a fortement contribué pour sa part à remettre en honneur les écrits du Docteur angélique et à ranimer les études théologiques.

---

7. *Revue de l'enseignement chrétien*, recueil mensuel paraissant par livraisons de 90 à 100 pages et formant chaque année 2 volumes in-octavo de près de 600 pages chacun ; à Nîmes, rue de la Servie, 4, et à Paris, rue François Ier, 8, et chez Lethielleux, rue Cassette, 4 ; — prix annuel pour la France, 15 fr. ; pour la Belgique, l'Italie et la Suisse, 16 fr. ; pour l'Alsace-Lorraine, l'Angleterre et l'Espagne, 17 fr. ; pour l'Allemagne, 18 fr. ; pour la Turquie, 19 fr. ; pour les pays d'Outre-Mer, 20 fr.

La *Revue de l'enseignement chrétien*, dans sa forme actuelle, paraît depuis cinq ans et forme neuf volumes. Son but spécial, comme son nom l'indique, est de s'occuper des questions qui ont rapport à l'enseignement. Les hommes qui la rédigent, presque tous professeurs ou anciens professeurs dans les maisons d'éducation fondées sous les auspices du R. P. d'Alzon, sont des hommes d'expérience et de principes solides, qu'on peut suivre avec confiance, et il suffit de songer à l'importance qu'ont aujourd'hui les questions d'enseignement et d'éducation pour comprendre l'utilité de la *Revue* qu'ils dirigent avec autant de talent que de zèle.

---

8. *The Month*, recueil mensuel, paraissant par livraisons de 120 pages et formant deux volumes in-octavo, de 750 à 800 pages ; à Londres, chez Simpkin, Marshall et Cie ; — prix annuel pour l'Angleterre, 8 shillings (10 francs.)

Cette petite revue est rédigée par des jésuites anglais, qui

traduisent pour leurs lecteurs les meilleurs articles des revues étrangères, et qui publient des articles de fond très-remarquables sur les différentes questions religieuses du jour. Les questions religieuses qui occupent l'Angleterre sont traitées avec plus d'étendue. Des articles de voyages, de biographie et d'histoire, et une revue bibliographique donnent un grand intérêt à cette revue, que son bon marché pour l'Angleterre met à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

---

9. *The Dublin Review*, recueil trimestriel paraissant par volumes de 500 à 550 pages in-octavo ; à Londres, chez Burns, Oates et Cie; — prix de chaque volume, 6 shillings (7 fr. 50), pour l'Angleterre.

La *Revue de Dublin* est la première revue catholique de l'Angleterre ; elle forme aujourd'hui une collection d'environ cent-cinquante volumes; la nouvelle série, qui a commencé en 1863, va bientôt en compter cinquante. Elle a été longtemps sous la direction de l'illustre cardinal Wiseman ; son directeur actuel est M. Ward, un converti de l'anglicanisme. Publiée d'abord à Dublin, ce qui lui a fait donner son nom, elle l'est maintenant à Londres. C'est ici une revue telle qu'on les entend en Angleterre, composée d'articles sérieux et longuement développés sur les différentes questions du jour, questions de théologie, d'histoire, de littérature, de politique, etc., et terminée par une revue bibliographique. C'est ordinairement à propos d'un ou de plusieurs ouvrages qui viennent de paraître sur une question que les articles sont composés. Quant à l'esprit de cette Revue, il est entièrement et résolûment romain. Le sentiment de la *Revue de Dublin* sur une question peut être quelquefois combattu, mais il mérite toujours d'être pris en très-sérieuse considération, car il est toujours fortement motivé.

---

10. *Journal des savants*, recueil mensuel paraissant par livraisons de 64 pages in-quarto, formant chaque année un volume de 768 pages ; à Paris, chez Didier, Quai des Grands-Augustins, 35; — prix annuel, pour Paris, 36 fr. ; pour les départements, 40 fr.

Le *Journal des savants* paraît depuis bientôt soixante ans;

c'est le 59e volume qui est actuellement en cours de publication. Doit-on reprocher à ceux qui le dirigent d'avoir pris un titre ambitieux, en se donnant eux-mêmes pour savants? On peut croire qu'en choisissant le titre de leur journal, ils ont prétendu dire qu'ils le destinaient aux savants et non qu'ils étaient eux-mêmes dignes de ce titre. Quoi qu'il en soit, il est certain que les articles qui paraissent dans ce recueil sont tous marqués au coin de l'érudition et de la science, nous ne dirons pas toujours au coin de l'érudition et de la science orthodoxe, mais il convient de dire, au moins, que même lorsque la plume est tenue par un écrivain hostile à la vérité religieuse, il cherche à éviter — quelquefois sans succès — des attaques qui pourraient soulever des polémiques.

Le *Journal des savants* a un bureau composé du ministre de l'Instruction publique président, d'assistants et d'auteurs. Les assistants sont actuellement MM. Giraud, Naudet, Claude Bernard, Patin, de Longperrier et Ernest Renan ; les auteurs sont MM. Chevreul, Mignet, Barthélemy Saint-Hilaire, Littré, Frank, J. Bertrand, Alfred Maury, de Quatrefages de Bréau, E. Egger, Caro, Ch. Lévêque, E. Millet. Tous appartiennent à l'Institut, dans ses différentes sections de l'Académie française, de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et de l'Académie des sciences. Il suffit de lire les noms que nous venons de transcrire pour voir qu'une part aussi large est faite à la libre-pensée qu'à la foi religieuse. Ce n'est sans doute pas le moyen d'obtenir une très-grande unité de rédaction, mais, au point de vue où nous nous plaçons, nos lecteurs comprendront qu'il est utile de suivre les travaux de ces savants, et que les témoignages qu'on peut en tirer en faveur de la religion sont d'autant plus imposants qu'ils ne sont pas donnés dans un intérêt religieux.

Dans quinze jours la continuation de cette revue.

J. Chantrel.

VARIÉTÉS

Une conversion. — Voici ce qu'un grand pécheur converti vient d'écrire à M. le curé de Notre-Dame des Victoires, de Paris :

« M. le curé, j'ai cinquante-quatre ans; depuis ma première communion, je n'ai plus pratiqué. A vingt-deux ans, je me suis enrôlé dans une société de libres-penseurs. Dieu m'a éprouvé d'une manière terrible. Quatre de mes enfants sont morts; le cinquième, une petite fille, était malade depuis deux ans. Ma sœur me dit : « Si tu avais confiance en la sainte Vierge, elle « pourrait sauver ton enfant. » Je lui répondis : « Si cela est, « je croirai à toutes vos folies. » On fit une neuvaine à Notre-Dame des Victoires : le dernier jour l'enfant guérit. Je fus sommé de me rendre; je baissai la tête. — Au mois de juin 1871, j'ai perdu une de mes nièces. Avant de mourir, cette enfant me dit : « Mon oncle, je vais aller auprès du bon Dieu; je le prie-« rai de vous donner la foi. Et puis au ciel il y a Notre-Dame « des Victoires, qui convertit ceux mêmes qui n'y songent « pas... Mon oncle, mettez-vous à genoux et dites avec moi un « *Pater* et un *Ave*, et vous verrez que le bon Dieu vous tou-« chera. » Je lui obéis. — Depuis lors, je n'ai été tranquille ni le jour, ni la nuit. Je suis allé plus de vingt fois à Notre-Dame des Victoires, mais j'en suis toujours sorti, sans avoir le courage de me confesser. — Un jour enfin, un ami me prit par la main et me conduisit jusqu'au confessionnal; j'y reçus l'absolution de mes péchés et j'allai ensuite faire la communion près du tombeau du R. P. Olivaint, jésuite, l'un des martyrs de la Commune. — Je ne puis exprimer ma joie et ma reconnaissance. Je voudrais pouvoir dire à tous ceux qui se tiennent éloignés de Dieu : « Adressez-vous à Notre-Dame des Vic-« toires. »

LES ALMANACHS.

Les almanachs commencent à faire leur apparition; il s'en publie, comme toujours, de bien mauvais, quelques autres d'indifférents, mais aussi assez de bons pour que tous les lecteurs honnêtes puissent s'en procurer. Notre prochaine revue des livres pourra en signaler un bon nombre; en attendant nous voulons dès aujourd'hui en indiquer trois qui paraissent sous le patronage de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Nous signalons donc avec confiance aux hommes de bien les almanachs *du Laboureur*, *de l'Atelier* et *du Coin du Feu*, qui s'a-

dressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux plus grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

L'atelier, 25 cent. l'exemplaire, 35 c. par la poste, 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 85 c. par la poste.

Le Laboureur, 25 cent. l'exemplaire, 35 c. par la poste, 1 fr. 80 cent. la douzaine, 2 fr. 85 c. par la poste.

Le Coin du Feu, 50 cent. l'exemplaire, 65 c. par la poste, 3 fr. 60 la douzaine, 4 fr. 90 c. par la poste.

PRIME A NOS ABONNÉS.

La simple annonce que nous avons faite dans notre dernier numéro d'une *prime à nos Abonnes*, consistant en un magnifique volume in-octavo illustré : l'*Histoire des sanctuaires de la Mère de Dieu* (pèlerinages illustrés), nous a valu un assez grand nombre de souscriptions, qui nous montrent que cette prime est appréciée. L'objet du livre, la manière dont il est exécuté, méritent cet empressement. Beau papier, 52 gravures en taille-douce sur acier, représentant les statues de la Vierge les plus vénérées, les chapelles, églises et sanctuaires qui lui sont consacrés, enfin, un texte pur, élégant et pieux, tout contribue à faire de cet ouvrage un beau livre de bibliothèque et un beau livre d'étrennes.

Toutes les gravures sont tirées ; une partie du texte est imprimée, le manuscrit du reste est entre les mains de l'Editeur ; mais les frais sont tels, que l'Editeur voudrait être assuré de *deux cents* souscriptions avant de continuer l'impression.

C'est pourquoi nous avons pu obtenir cet avantage pour nos Abonnés, de souscrire pour 12 francs à un ouvrage dont le prix de vente sera de 18 francs, et nous avons obtenu cet autre avantage non moins considérable, que *les souscripteurs n'au-*

ront à verser le prix de leur souscription que contre la remise de l'ouvrage.

Ces deux avantages sont faits exclusivements aux abonnés des *Annales catholiques*; il suffira, pour ceux qui ne sont pas abonnés, de prendre, en souscrivant et en s'adressant directement à nous, un abonnement aux *Annales* de trois mois au moins (4 fr. pour la France), pour pouvoir jouir des mêmes avantages. Nous prions nos Abonnés de vouloir bien le faire savoir autour d'eux.

Nous ajoutons qu'il importe de se hâter, afin que l'ouvrage puisse être prêt pour le 1er janvier prochain : comme on ne court aucun risque en souscrivant, nous pensons que ceux de nos Abonnés qui désirent se procurer l'*Histoire des sanctuaires de la Mère de Dieu* se hâteront de nous envoyer avis de leur souscription. Ceux d'entre eux qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement d'octobre et de novembre, ou qui sont dans l'intention de renouveler leur abonnement de décembre, de janvier ou des mois suivants, feront l'économie d'un port de lettre en nous envoyant le montant de l'abonnement par la même occasion.

P. CHANTREL,
Adm. des *Ann. cath.*

Nous nous permettons de rappeler à nos lecteurs l'œuvre entreprise par M. le curé de Saint-Paul (Lot), chaudement recommandée et bénie par son évêque (Voir le nº des *Annales* du 6 novembre). La situation déplorable qu'il expose est on ne peut plus constatée, ses besoins des plus réels et des plus urgents. Il espère qu'aucun des abonnés des *Annales* n'osera lui refuser l'aumône de cinq centimes, ou tout au moins qu'on voudra bien faire part de sa détresse aux personnes charitables de la localité.

N. B. Vouloir bien adresser les offrandes directement à M. le curé de Saint-Paul, par Castelnau (Lot), ou bien au secrétariat de l'évêché de Cahors.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DU VATICAN.

A Rome, la fête de saint Charles Borromée (4 novembre), est la date fixée pour la réouverture des cours scolaires. A cette occasion, plusieurs colléges et séminaires se sont rendus au Vatican, afin d'inaugurer les études de la nouvelle année sous les auspices de la bénédiction du Saint-Père. Pie IX a reçu les maîtres et les élèves avec la plus paternelle bienveillance, et a donné à tous les meilleurs conseils pour que l'étude soit utile et fructueuse.

Le 5, le Saint-Père a accordé une longue audience particulière à l'évêque de Strasbourg, arrivé à Rome la veille au soir.

Mgr Ræss, dit une correspondance de l'*Union*, jouit d'une florissante santé. Comme on l'en félicitait de grand cœur parmi l'entourage du Pape, Sa Grandeur a répondu en souriant : « La lutte grandit et fortifie. »

Le même jour a été reçu par Sa Sainteté un prêtre français, qui lui a remis une bourse en soie contenant une petite somme. Cette somme n'était autre que l'argent trouvé dans les habits ensanglantés de l'héroïque lieutenant des zouaves pontificaux, Arthur Guillemin, tombé sous les balles des Garibaldiens à Monte-Libretti, en 1867. Les parents de l'intrépide officier avaient conservé jusqu'ici cet argent, comme un précieux souvenir. Mais profitant du pèlerinage à Rome du curé de leur paroisse, ils viennent d'envoyer ce legs si cher au Souverain-Pontife, qui, en le recevant, s'est écrié : « Je l'accepte de grand « cœur; ce sera pour moi un souvenir bien agréable, mais bien « triste en même temps. »

Le même jour encore, le Saint-Père a donné audience à un grand nombre de familles romaines et étrangères.

Une de ces dernières a surtout attiré l'attention de Sa Sain-

teté. C'était un jeune couple protestant et leur fils, un charmant enfant de cinq ans. Le Saint-Père a posé ses mains sur la tête de l'enfant avec une tendresse vraiment paternelle et a recommandé à toutes les personnes présentes de réciter trois *Ave Maria* pour obtenir de Dieu par l'intercession de Marie-Immaculée, la conversion de ce bel enfant et de ses parents. Sa Sainteté a parlé de ce cher enfant avec tant de tendresse, avec tant d'onction, que la mère en a été touchée jusqu'aux larmes. Sa Sainteté a demandé aussi des prières pour la conversion des pécheurs et surtout pour que Dieu daigne éclairer le cœur des gouvernants de ce monde, qui se sont lancés, pour la plupart, et surtout en Italie, dans une voie horrible, au bout de laquelle les attendent d'effrayants abîmes.

Le soir, le Saint-Père a daigné admettre, en audience particulière, une députation des collaborateurs de l'importante revue de science catholique, intitulée : *il Papato*, la Papauté. Le directeur, Mgr Tripepi, a remis entre les mains de Sa Sainteté les deux volumes formés par les livraisons du premier semestre et a lu une adresse pleine de sentiments de la plus sincère dévotion. Le Saint-Père, après avoir exprimé aux rédacteurs du *Papato* sa souveraine satisfaction du bien produit par leur savante publication, a parlé du journalisme catholique en Italie, de sa grande utilité et du but auquel doivent tendre tous ses efforts. Il a déploré la persécution dirigée de nos jours en quelques contrées de l'Europe contre la Papauté et l'Eglise ; les vains prétextes que prennent les impies pour attaquer la définition de l'infaillibilité pontificale ; les calomnies par lesquelles certains politiques ont essayé d'exciter les mauvaises passions contre ce dogme ; enfin les tentatives iniques qui se font pour arriver à la destruction de l'Eglise, tentatives dont la plus odieuse est la mesure prise contre le jeune clergé.

Il a aussi fait allusion aux discours prononcés récemment par des hommes hostiles au catholicisme. Sa Sainteté a terminé son discours en exhortant ses visiteurs à continuer leur sainte lutte avec intrépidité et constance. Puis, en témoignage de sa bienveillance, elle leur a fait un don précieux à chacun.

Le 9, le Saint-Père a reçu, en audience privée, S. Exc. M. de

Corcelles, ambassadeur de France près le Saint-Siége. L'ambassadeur était accompagné par son fils, M. François de Corcelles, attaché d'ambassade.

Le matin du même jour, dans la chapelle du Collége de la Propagande, S. Em. le cardinal Franchi, assisté de Mgr Howard, archevêque de Néo-Césarée *in partibus*, et de Mgr Nekere, archevêque de Mélytène *in partibus*, a conféré la consécration épiscopale à Mgr Zaffino, préconisé archevêque de rit latin de l'île de Naxos dans l'archipel hellénique, et à Mgr Bugliari, préconisé évêque de rit grec de Dansura *in partibus*. Ce dernier a été député par bref pontifical pour conférer les saints ordres aux clercs de la colonie italo-grecque des Calabres. La cérémonie a été très-brillante.

Parmi les assistants on remarquait au banc d'honneur Mgr Hassoun, patriarche arménien de Constantinople; Mgr Stefanopoli, archevêque *in partibus* de Philippes, de rit grec; Mgr Carfagnini, évêque de Harbour-Grace, et les deux secrétaires de la Congrégation de la Propagande, Mgr Agnozzi et Mgr Aloisi. On remarquait encore dans les tribunes placées aux deux côtés du maître-autel la princesse Odescalchi, la comtesse de Raymond, et son fils, le comte Réginald, la comtesse Kearney et sa fille la comtesse Alice, et plusieurs autres personnes de distinction.

Ce même jour est partie la réponse du Saint-Siége à une note du gouvernement de Madrid relative au concordat.

La réponse, d'après l'analyse qu'en donne une agence télégraphique, examine la question au point de vue religieux et au point de vue des principes qui forment la base du concordat et qui ne doivent pas être changés.

Elle réfute une à une les assertions de la note espagnole, en assurant que le Saint-Siége, loin de vouloir créer des embarras au nouveau gouvernement, voudrait l'aider de tout cœur, mais l'aider avec des moyens efficaces et qui sauvegardent le lien sacré qui a toujours fait la gloire de l'Espagne.

La réponse ajoute que l'unité religieuse que l'on voudrait présentement bannir ne peut pas être un obstacle au développement de la civilisation; au contraire, l'unité religieuse est le

vrai phare de la civilisation. Le devoir du Saint-Siége est de combattre non pas la civilisation, qui n'est qu'un prétexte, mais la corruption qui envahit les peuples, et en demeurant sur ce terrain il croit rendre service non-seulement au gouvernement, mais à l'Espagne entière. On doit apprécier à ce point de vue la conduite du nonce et du Vatican.

Si toutefois le gouvernement, pour des motifs de nécessité suprême, croit devoir présenter ces principes sous d'autres formes, le Saint-Siége est prêt à négocier et à introduire dans le concordat les modifications qui seront jugées acceptables. C'est à la suite de déclarations réciproques qu'on verra jusqu'à quel point le Saint-Siége pourra accepter le projet de la nouvelle constitution.

La réponse termine en disant que, comme le gouvernement d'Alphonse XII exprime l'intention de rester d'accord avec le Saint-Siége, cette déclaration est acceptée avec satisfaction, et des instructions analogues ont été données au nonce.

Le 11, le Saint-Père a reçu dans la salle des Tapisseries les religieux profès et les étudiants de l'Ordre des Olivétains, qui occupent encore quelques cellules du couvent annexe à l'église de Sainte-Françoise-Romaine, au Forum. Ils étaient présidés par leur supérieur général, le Rme P. Schiaffino, et ils ont été présentés au Souverain-Pontife par S. Em. le cardinal Monaco La Valletta, protecteur de l'Ordre.

Le Saint-Père a ensuite reçu les élèves du Séminaire français, au nombre de plus de soixante, accompagnés du R. P. Eschbach, supérieur de l'établissement, et des autres religieux de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui ont la direction des études. Le doyen des élèves du séminaire, le R. P. Gerbier, de la Congrégation de Saint-Hilaire de Poitiers, a lu l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Nous sommes heureux, en arrivant à Rome, de venir nous prosterner aux pieds de Votre Sainteté, pour y déposer l'hommage de notre profonde vénération et de notre attachement inviolable.

Notre *petit troupeau* du séminaire français, comme Votre Sainteté aimait naguère à l'appeler, s'est heureusement accru cette année.

Nous appartenons à plus de quarante diocèses de France, et, tous envoyés par nos évêques, nous n'avons qu'un même but, un même désir, de puiser les vraies doctrines à leur source même, de mieux connaître et d'aimer davantage encore, s'il est possible, le Pape et l'Eglise.

Très-Saint Père, vos tribulations et vos souffrances s'accroissent chaque jour, mais la foi et l'amour de vos enfants grandissent aussi. Toute l'Eglise prie comme elle pria pour Pierre autrefois dans les chaînes. L'heure de Dieu viendra.

Aujourd'hui, dans l'office d'un grand saint de la France, l'Eglise met sur les lèvres de ses prêtres des paroles que nous voulons redire ici : *O virum ineffabilem nec labore victum nec morte vincendum, qui nec mori timuit nec vivere recusavit.*

Les épreuves et les peines ne furent pas épargnées à saint Martin durant son laborieux apostolat. La confiance et la foi du serviteur de Dieu ne furent point ébranlées.

Très-Saint Père, comme le thaumaturge des Gaules, vous n'avez pas été abattu par les souffrances et par les amertumes, *nec labore victum*. La barque que conduit Pierre ne sera pas submergée par la tempête : notre pilote est sûr.

Le Pontife du Vatican est immortel, *nec morte vincendum.*

Les disciples de saint Martin obtinrent par leurs supplications que leur Père leur fût gardé. C'est notre vœu le plus ardent, la prière de toute la France catholique ; c'est notre plus chère espérance que notre bien-aimé Pie IX sera conservé longtemps encore à l'amour de ses enfants.

Et maintenant, Très-Saint Père, prosternés aux pieds sacrés de Votre Sainteté, nous vous demandons de nous bénir, nous, nos parents, nos amis, tous ceux qui nous sont chers, les vénérés directeurs du séminaire français, nos diocèses, notre pauvre France.

Le Saint-Père, en répondant, a exhorté tous ces jeunes gens à profiter du temps de leur jeunesse pour s'exercer aux vertus propres aux pasteurs des âmes. Il a surtout insisté sur la nécessité de faire en tout et toujours la volonté de Dieu. Prenant occasion de la fête du jour : « Nous n'avons du reste, « a dit Pie IX, qu'à prendre saint Martin pour modèle. Saint « Martin avait surtout en vue l'accomplissement de cette sainte « volonté : c'est pour cela qu'il a converti tant d'âmes et qu'il a « mérité le don des miracles. La France catholique est en droit « d'attendre beaucoup de vous, et vous pourrez opérer d'autant

« plus de bien au milieu de vos compatriotes que votre nombre « s'accroît tous les jours et que Dieu bénit généreusement les « pieux efforts de vos dignes maîtres. Préparez-vous donc par « l'étude et la pratique de toutes les vertus sacerdotales à la « haute et sainte mission à laquelle Dieu a daigné vous appeler. »

Le Saint-Père s'est aussi félicité de voir ces élèves si nombreux ; il a loué une fois encore le zèle des évêques qui envoient à Rome des ecclésiastiques puiser la doctrine catholique à l'enseignement romain ; il a eu les paroles les plus bienveillantes pour les RR. PP. du Saint-Esprit.

Le 12, les élèves du séminaire de Saint-Pierre ont été présentés au Souverain-Pontife par son aumônier, Mgr Sanminiatelli, préposé à la haute surveillance et à la protection spéciale de l'établissement. Les élèves étaient présidés par leurs professeurs et par leur recteur, M. le chanoine Melata. L'un des professeurs, M. le chanoine Farabulini, a présenté au Saint-Père une adresse latine en style épigraphique où il est fait allusion aux médailles d'argent que les séminaristes ont obtenues, à titre de prix, à la fin de l'année scolaire et dont ils se sont dessaisis pour les offrir à Sa Sainteté. Nos lecteurs liront avec intérêt l'Adresse latine, qui est un modèle de style épigraphique, et que nous trouvons dans le *Monde.* En voici le texte.

O . PATER . O . PRINCEPS
AMPLIFICATOR . RELIGIONIS
ET . CUSTOS . VIRTUTIS . PUBLICÆ
CUJUS . MUNIFICENTIA . ET . AUSPICIIS
INGENUÆ . ARTES . VIGENT
TE . COLIT . VENERABUNDA
TIBI . GAUDIO . GESTIENS . PLAUDIT
FAUSTISQUE . TE . PROSEQUITUR . OMNIBUS
UNO . ANIMO . UNAQUE . FIDE
HÆC . JUVENUM . CORONA
TUO . LÆTIOR . ASPECTU
O . PATER . SANCTISSIME
DEXTERO . NOS . SEMPER . RESPECTOS . LUMINE
ET . EXIGUA . QUÆ . TULIMUS . PRÆMIA
QUÆQUE . TIBI . PRÆBEMUS . SUPPLICITER
SINGULARIS . OBSEQUII . ET . GRATI . ANIMI
EXILE . PIGNUS
LUBENS . FAVENS . EXCIPIAS

Le même jour, Pie IX a donné audience aux jeunes filles de l'école de Sainte-Marie-in-Cappella, dirigée par les religieuses Filles de la Charité, et soutenue par les généreuses largesses du prince Doria. Elles étaient au nombre de cent environ, dont cinquante plus grandes constituent l'ouvroir et sont exercées aux ouvrages à l'aiguille les plus variés et les plus délicats. Sa Sainteté leur a adressé quelques paroles pleines de bonté, les exhortant à être toujours pieuses, dévouées au travail et fidèles à Dieu et à l'Eglise. Puis elle les a bénies et leur a accordé la faveur de baiser sa main.

Le 14 a eu lieu une audience plus solennelle que les autres.

Deux grands pèlerinages français, l'un de la Provence, conduit par Mgr l'archevêque d'Aix, l'autre de la Vendée, conduit par Mgr l'évêque de Luçon, se trouvent en ce moment à Rome; NN. SS. les évêques de Digne et de Gap, suffragants d'Aix, accompagnent leur métropolitain. C'est le 14 que le Saint-Père a reçu les pèlerins. Il a écouté avec la plus bienveillante attention les adresses qui lui ont été lues. Puis il a répondu par un discours dans lequel il a loué le mouvement religieux qui se produit en France. D'un autre côté, il a déploré la persécution qui continue à sévir dans d'autres pays. « Certains perdent courage, a-t-il dit, mais non pas nous. » Puis il a rappelé l'histoire de Jéricho, dont les murs finirent par tomber au son des trompettes jubilaires et contre laquelle Josué fulmina sa malédiction. Il a déploré que l'Italie s'agenouille devant une puissance plus grande, et il a terminé en invitant tous les fidèles à espérer. Enfin il a béni l'assemblée, ainsi que le drapeau des députations vendéennes et provençales.

Mgr l'évêque de Luçon a offert au Souverain-Pontife, au nom des pèlerins de son diocèse, une somme considérable pour le Denier de Saint-Pierre. Cette somme était renfermée dans un magnifique écrin de velours rouge. A l'intérieur sont les armoiries de Pie IX et de l'évêque de Luçon, brodées en soie et en or.

Les pèlerins de la Provence ont offert un remarquable travail d'orfévrerie, enrichi d'émaux et figurant la barque qui conduisit en Provence Lazare, Marthe, Marie et leurs compagnons.

C'est une nef antique voguant sur une mer d'argent. Sur la ligne des sabords courent deux inscriptions que supportent les écussons de Mgr l'archevêque d'Aix, de la Provence, du chapitre d'Aix, d'Arles et de Tarascon, et que couronnent les armes du Pape et la date du pèlerinage. Un ange tenant un câble dirige la nacelle; un autre est à l'arrière et tient le gouvernail. Dans l'intérieur de la barque sont placées des reliques des saints Lazare, Marthe et Marie.

Nous espérons pouvoir donner, dans notre prochain numéro, le texte intégral du discours de Pie IX.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

De nouvelles mesures se préparent en Italie contre l'Eglise. Si le gouvernement italien ne veut pas aller aussi loin, ou du moins aussi vite, que le désirerait le gouvernement allemand, il n'est que trop certain qu'il veut continuer à marcher dans le même sens. Nous avons fait connaître le discours de M. Minghetti. Dans un discours à ses électeurs, un député italien de Naples vient de révéler le projet suivant du ministre de l'instruction publique. Ce ministre ayant prescrit une enquête sur les petits séminaires, a découvert que tous les jeunes gens qui reçoivent leur éducation dans ces établissements ne se destinent pas ou, plus tard, ne se consacrent pas au sacerdoce. En conséquence, le ministre abolirait les deux tiers des séminaires existants et leurs biens seraient confisqués. Tout cela est conforme au système adopté pour la solution de tous les problèmes par le gouvernement italien, qui voit dans la confiscation des biens un remède à tous les maux, réels ou imaginaires.

A l'époque de l'entrevue de Milan, M. Acquaderni avait adressé, au nom de la Société de la jeunesse italienne, à l'empereur Guillaume, une supplique très-noble et très-respectueuse en faveur des catholiques d'Allemagne. M. Keudell, ministre de l'empire allemand près la cour d'Italie, a envoyé à M. Acquaderni cet accusé de réception :

Rome, 7 novembre.

Illustre monsieur,

En revenant à Rome, je reçois l'adresse que vous avez désiré voir soumettre à Sa Majesté l'empereur et roi, mon auguste souverain, au nom de la société dite de la jeunesse catholique italienne.

Mais le contenu de cet écrit ne me paraissant pas pouvoir être soumis à Sa Majesté, je me permets de le retourner ci-joint à Votre Seigneurie, et je profite de cette occasion pour vous offrir l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre de l'empire allemand près la cour d'Italie.

KEUDELL.

Cette réponse ne saurait surprendre; mais elle fait connaître un fait assez singulier : c'est que l'empereur Guillaume ne lit, parmi les lettres qui lui sont adressées, que celles que ses ministres jugent bon de lui soumettre.

France.

Mgr Cortet vient de prendre possession, par procureur, du siége épiscopal de Troyes. Le prélat a voulu donner une preuve de ses sentiments d'estime pour l'administration actuelle et le chapitre de la cathédrale, en priant MM. les vicaires généraux et les chanoines titulaires de s'entendre pour désigner celui d'entre eux qui devait le représenter dans cette circonstance solennelle. Le chapitre a choisi Mgr Robin, vicaire général.

Les bulles de Mgr Cortet sont arrivées à Troyes le jour de la Toussaint. Mgr Robin les a présentées et notifiées après les vêpres, au chapitre de la cathédrale, qui en a pris acte.

Mgr Cortet a été ainsi investi canoniquement de la juridiction épiscopale, et dès lors il est de droit et de fait évêque de Troyes.

Le sacre de Mgr Cortet doit avoir lieu le 30 novembre, fête de Saint-André, à Paray-le-Monial.

Mgr Ravinet, évêque démissionnaire de Troyes, vient d'être nommé chanoine de Saint-Denis de l'ordre des évêques. Un journal libre-penseur s'étant permis, à cette occasion, d'accuser Mgr Ravinet de gallicanisme, et de dire qu'à cause de cela il avait été obligé de donner sa démission, l'excellent journal de

Troyes, le *Progrès national*, répond ainsi à cette injurieuse insinuation :

Nous n'avons pas à défendre l'orthodoxie du vénérable prélat. L'enseignement qu'il a donné pendant tout son épiscopat est là pour attester de ses sentiments et de ses principes. Il n'y avait certainement pas en France un évêque plus dévoué que lui au Saint-Siége, et Pie IX, assurément bon juge du mérite des évêques, lui témoigna toujours la plus parfaite bienveillance. Son attitude au concile du Vatican, la brochure qu'il publia à Rome même pour démontrer l'opportunité de la définition de l'infaillibilité pontificale, l'empressement qu'il mit à publier dans sa cathédrale, dès sa rentrée à Troyes, les définitions dogmatiques du concile, auraient dû le préserver de l'épithète de *gallican*, devenue une flétrissure depuis que l'on ne saurait plus être gallican sans être par cela même hérétique. Aussi la repoussons-nous avec indignation, pour l'honneur de celui qui fut pendant plus de quatorze ans notre maître et notre père dans la foi.

On fait également injure au clergé et à tout le diocèse de Troyes, en affirmant que Mgr Ravinet fut amené « par toutes sortes d'intrigues » à donner sa démission. Pendant toute son administration, le diocèse fut dans une paix profonde, et le troupeau rendait en respect et en affection au pasteur ce qu'il recevait de lui en dévouement. La démission de Mgr Ravinet fut un dernier sacrifice fait dans l'intérêt de son Eglise. Sentant ses forces trop diminuées pour continuer à se dépenser comme il l'avait fait depuis le commencement, il craignit de ne plus suffire à sa charge pastorale, et la délicatesse de sa conscience le détermina à s'en faire relever par le Souverain-Pontife. Il n'y a pas d'autre explication à ce départ, qui, pénible pour l'évêque, a été une vraie affliction pour son diocèse.

Le Saint-Père vient d'accorder, par bref, à S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, l'autorisation de conférer les grades de baccalauréat et de licence en théologie aux ecclésiastiques du diocèse qui subiront les examens spéciaux pour l'obtention de ces grades canoniques.

Le 28 octobre, la ville de Lille a célébré solennellement le 241e anniversaire de sa consécration à Notre-Dame de la Treille.

Cette journée, dit la *Vraie France*, laissera un autre souvenir dans les annales de Notre-Dame de la Treille et de la ville de Lille ; M. le chanoine Hautcœur, de l'Université catholique, que le clergé et les fidèles de la province ecclésiastique de Cambrai veulent édifier pour la gloire de Dieu, le salut des générations à venir et le progrès des sciences, venait offrir et consacrer les prémices de cette œuvre si grande et si chrétienne, à la Vierge qui, depuis tant de siècles, a fait éclore tant d'autres merveilles dans la vieille cité flamande.

Une famille nouvelle, ô Marie, a dit le recteur, va s'ajouter à la foule de vos clients. C'est pour l'Université catholique naissante un bonheur insigne de s'épanouir à l'ombre de vos ailes. D'avance elle fait profession d'être à vous. Bénissez ceux qui ont préparé une œuvre aussi importante pour la gloire de votre divin Fils; bénissez tous ceux qui lui ont apporté ou qui lui apporteront leur concours; bénissez ceux qui viendront y dispenser ou y chercher la science. L'Eglise elle-même vous invoque sous ce titre : *Sedes Sapientiæ*, Siége de la Sagesse, et ce n'est pas sans motif que tant d'écoles savantes vous ont choisie pour leur protectrice. Mère du Verbe incarné par votre intercession, ouvrez-nous largement la source des divines lumières. »

La ville de Tours vient d'avoir de magnifiques fêtes à l'occasion du pèlerinage au tombeau de saint Martin. Dimanche dernier, 14 novembre, la procession s'est faite avec une grande solennité, sous la présidence du cardinal archevêque de Bordeaux, assisté de NN. les archevêques et évêques de Tours, d'Angoulême, du Mans, de Verdun, de Basilite et des abbés de Solesmes et de Ligugé. De nombreux pèlerins de Paris, d'Orléans, de Blois, d'Angers, de Poitiers, de Chatellerault etc., se mêlaient aux rangs des Tourangeaux. Le défilé à travers la chapelle provisoire a duré plus d'une heure et demi.

A Lourdes, le 8 novembre, vingt-mille hommes du diocèse de Tarbes (Hautes-Pyrénées), se pressaient autour de la grotte de l'Immaculée-Conception sous la conduite de quatre cents prê-

tres. Neuf mille communions ont été données dans la basilique. La première messe avait commencé à minuit ; les communions commencèrent alors, elles ne se terminèrent qu'à quatre heures de l'après-midi. Mgr Jourdan, évêque de Tarbes, présidait cette magnifique manifestation de la foi et de la piété de son diocèse.

Le dimanche 14 a eu lieu, dans la cathédrale de Besançon, le sacre de Mgr Besson, évêque de Nîmes. Mgr Paulinier était le prélat consécrateur, assisté de Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié, et de Mgr Guerrin, évêque de Langres. En outre assistaient à la cérémonie Mgr Rivet, évêque de Dijon, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, Mgr Lachat, évêque de Bâle, et Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève. On a remarqué aussi la présence de M. le duc d'Aumale, du premier président de la cour de Besançon et du préfet du Doubs. Le soir, aux vêpres, Mgr Besson, le nouvel évêque, a officié pontificalement, et Mgr Mermillod, l'évêque exilé, a prononcé un remarquable discours. Il a parlé de l'épiscopat au point de vue surnaturel et de l'épiscopat comme puissance sociale. Il a montré l'épiscopat partant du Fils de Dieu lui-même, pontife éternel, notre rédempteur, et continuant son sacerdoce dans le monde, et l'épiscopat se mêlant à toutes les grandes œuvres pour le bien de l'humanité et étant, comme force sociale, la seule vraie puissance, par la mission qu'il remplit et par l'enseignement qu'il donne.

Mgr Besson doit être intronisé à Nîmes le 25 novembre.

Mgr Paulinier, le prélat consécrateur de Mgr Besson, avait fait son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale de Besançon, le 11 novembre. Harangué à la porte de sa cathédrale par M. le chanoine Thiébaud, doyen du chapitre, il a, dans sa réponse, fait l'éloge du cardinal Mathieu et a parlé de son dévouement à l'Eglise et à Pie IX; puis, montant dans la chaire, le nouvel archevêque a parlé de la mission et du rôle de l'épiscopat dans le monde. Il a dit que c'était l'épiscopat qui avait eu raison du césarisme dans les premiers temps de l'Eglise,

par le martyre des chrétiens ; que c'était l'épiscopat qui avait civilisé les peuples dans le Moyen-Age ; que c'étaient les évêques qui avaient fait la France, et qu'ils étaient encore une grande puissance dans les temps modernes par les principes et la règle qu'ils enseignent. Il a glorifié l'armée et la magistrature, deux puissances sociales qui se complètent, et il a manifesté les plus vives sympathies pour les classes ouvrières, qu'il faut savoir diriger vers le bien. Il a fait appel à tous les maîtres chrétiens pour l'éducation de la jeunesse. Il a parlé des prêtres du diocèse, dont il a exalté les vertus et le savoir, et sur lesquels il compte; il attend d'eux le dévouement et la discipline. Il a glorifié l'Eglise et le Saint-Père, et terminé son discours en invoquant le souvenir de son prédécesseur.

Le 17 novembre, a été faite dans l'église cathédrale d'Angoulême la déposition du cœur de Mgr Cousseau, ancien évêque de ce diocèse, décédé le 13 octobre, à Poitiers. Son Eminence le cardinal Donnet a présidé la cerémonie, et M. l'abbé Alexandre, chanoine théologal d'Angoulême, a prononcé l'oraison funèbre.

Aujourd'hui, 18 novembre, doit avoir lieu l'entrée solennelle de Mgr Fava, le nouvel évêque de Grenoble dans sa ville épiscopale.

M. le capitaine de Mun, si connu par son zèle pour l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, vient de donner sa démission, afin de pouvoir se consacrer exclusivement à cette œuvre. Le *Bulletin de l'Œuvre* commence en ces termes cette nouvelle : « M. le capitaine de Mun vient de donner une nouvelle preuve de son dévouement pour les cercles catholiques d'ouvriers en déposant au ministère sa démission d'officier. Il poursuivra désormais son œuvre avec une indépendance complète, et nous entendrons bientôt son ardente parole. »

L'*Union de l'Ouest* publie cette note, à propos du document que nous avons reproduit dans notre dernier numéro : « Le

comité chargé de la publication des œuvres de M. de Montalembert s'est ému de voir la presse allemande reproduire une lettre adressée par l'illustre écrivain au chanoine Dœllinger; il a rédigé une protestation qu'il a adressée aux principaux journaux d'outre-Rhin et il s'occupe, en ce moment, de rechercher si les lois allemandes peuvent lui fournir un moyen de punir ce qu'il considère comme un véritable abus de confiance. »

Le Comité a fait son devoir; nous serions plus heureux encore de voir constater que l'authenticité manque au document qui a été publié.

Suisse.

Le gouvernement de Berne vient de révoquer tous les décrets d'expulsion lancés contre le clergé jurassien. Cette mesure a été prise à la suite d'un vote spécial sur la loi qui concerne la police des cultes. On sait que cette loi enlève toute liberté au clergé; ce n'est pas la fin de la persécution.

Le 14 octobre s'est réuni à Porrentruy le synode de la soi-disant *Eglise nationale*. Voici, d'après un journal, quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt :

Entre huit et neuf heures, une cohue d'abbés, à figure inquiète, et la plupart en redingote, traversaient les rues, mais personne ne les saluait. A neuf heures, les cloches sonnent la messe du Saint-Esprit et la fanfare radicale s'y rend en jouant un pas redoublé qui n'eut pas le prestige de rassembler ni d'entraîner un cortége. Les Pères du Concile se dirigèrent peu après vers l'église; on remarqua surtout qu'ils étaient escortés par six gendarmes en grande tenue.

Mais la messe leur sembla un peu longue, car quelques-uns vinrent de temps à autre fumer leur cigare sur le perron de l'église. Après la messe, le concile fut ouvert par Jolissaint, libre-penseur émérite et pourfendeur du clergé. Une réunion préparatoire avait eu lieu, dans laquelle toutes les questions avaient été tranchées d'avance, et l'on avait soigneusement interdit tout débat irritant afin de ne pas scandaliser les fidèles ingénus.

Notez que Porrentruy est le centre de la population jurassienne française : c'est peut être pour cela que les débats ont eu lieu, en majeure partie, en langue allemande.

Les décisions du synode furent les suivantes :

1° *Révision du catéchisme.* Celui de Mgr Salzmann servira de base, et on l'appropriera *aux besoins de l'époque et des croyances nouvelles ;*

2° *Elaboration d'une histoire biblique.* On laisse les fidèles libres de choisir leurs livres de prières et de cantiques.

3° *Célibat des prêtres.* Le synode a autorisé les ecclésiastiques à se marier. Ceci met fin au *mariage secret et peu connu* que préconisait et recommandait le docteur en Sorbonne Pipy-Déramey. Ce vote a été acclamé par l'assemblée tout entière... Et voilà que le vieux-catholicisme va finir comme le protestantisme, par un mariage universel. Ce n'était pas la peine de faire scission au concile du Vatican pour aboutir à ce ridicule.

4° *La confession obligatoire.* Elle a été supprimée par 47 voix contre 7. Reste à savoir si les 7 de la minorité useront de la faculté qui leur est laissée de se confesser aux prêtres mariés.

5° *Suppression obligatoire de la soutane* pour les prêtres vieux-catholiques, votée par 25 voix contre 18. La raison que l'on a fait valoir est que, le vieux-catholicisme étant *essentiellement* différent de l'ultramontisme, il faut aussi que les prêtres vieux-catholiques se distinguent des prêtres catholiques qui vont rentrer au mois de novembre.

On en est donc arrivé au protestantisme pur et simple. Pour donner sans doute au synode un caractère particulier, un individu a proposé de casser les décrets du concile de Latran! On n'a rien décidé à cet égard.

Le fameux Herzog d'Olten a demandé, *en bon patriote*, que le synode bernois ne se prononçât pas sur la confession avant que le synode allemand-prussien de Bonn eût manifesté ses intentions. On lui a répondu que l'Eglise nationale n'avait pas à prendre ses ordres du synode allemand. Est-ce bien vrai?

Après le synode, le banquet, puis le bal, dans lequel figuraient deux prêtres intrus, qui, paraît-il, se préparent aux épousailles.

Brésil.

Nous avons déjà fait connaître la fin de la persécution au Brésil. Le décret impérial, signé le 17 septembre, était ainsi conçu :

Ayant pris en considération la proposition faite par notre conseil de ministres, après avoir entendu le Conseil d'Etat et dans l'exercice des attributions que nous confère l'article 101, § 9, de la Constitution, nous décrétons ce qui suit :

Article unique. — Sont amnistiés les évêques, vicaires-généraux et autres ecclésiastiques, des diocèses d'Olinda et de Para qui se trouvent engagés dans le conflit religieux qui fut suscité en conséquence des interdits lancés contre quelques confréries desdits diocèses; sont complétement abandonnés les procès intentés à ce sujet.

Le lendemain s'est répandue rapidement cette nouvelle agréable à tant de titres aux catholiques, et ceux-ci, empressés de rendre hommage à ces dignes et illustres Princes de l'Eglise brésilienne, se rendirent immédiatement à leurs prisons. Dans l'une et l'autre forteresse où étaient internés les évêques, les gouverneurs ont fait ranger les soldats sous leurs ordres et leur ont fait rendre les honneurs militaires aux illustres prélats. L'un de ces gouverneurs était deveuu l'ami intime de l'Evêque de Para, et ce n'est que les larmes aux yeux qu'il a pris congé de son vénérable prisonnier.

Accompagnés d'une escorte d'honneur composée des sommités catholiques, Nos seigneurs d'Olinda et de Para sont retournés à Rio dans un bateau à vapeur.

Ils se sont rendus immédiatement à l'église des Capucins, (ordre auquel appartient Mgr d'Olinda), où l'on a chanté un *Te Deum* d'actions de grâces.

A partir de ce jour, Nos Seigneurs ont reçu les félicitations d'un grand nombre de personnages de distinction, réception qui a continué le lendemain et les jours suivants, au point de les fatiguer, tant était grande l'affluence du peuple. L'enthousiasme suscité à Rio par cet acte de justice accompli par le ministère, se communiqua vite à tout l'empire. De grandes réjouissances ont eu lieu en divers endroits à l'occasion de ce

joyeux événement; partout on acclamait les Evêques et l'on applaudissait à l'acte du ministère.

C'est pour l'Eglise un grand triomphe, qui prouve que la foi est encore vivace dans cet Empire dont l'amour pour le Christ lui avait valu le nom d'Empire de la Sainte-Croix.

Mgr l'évêque d'Olinda est aussitôt parti pour Rome, où il se trouve en ce moment, auprès du Saint-Père. Les fidèles du Brésil craignent qu'il ne revienne pas de sitôt dans l'empire, parce que c'est lui que poursuit plus vivement la haine des francs-maçons. Nous aurons à faire connaître la magnifique lettre pastorale écrite par cet intrépide prélat au sortir de sa captivité.

NÉCROLOGIE

Mgr Apelian. — Mgr Gentile. — Mgr Callot. — Mgr Furlong. — Le P. Fulgence. — M. Dugas. — Le P. Baret. — M. Lachat. — Mgr Ginouilhac.

Les *Missions catholiques* nous apprennent qu'au commencement du mois de septembre est décédé, à l'âge de soixante-sept ans, Mgr *Pierre* Apelian, archevêque arménien de Marasch. Il a succombé à une maladie de cœur.

L'année dernière, un moine apostat partit de Constantinople pour prendre possession du siége épiscopal de Marasch. Il était accompagné d'un autre apostat. En arrivant à Marasch, les deux intrus se présentèrent à la résidence de Mgr Apelian. On leur en refusa l'entrée. Le lendemain, l'archevêque ayant convoqué le clergé et le peuple, leur adressa une pathétique allocution pour les prémunir contre le danger qui les menaçait. « L'heure était venue, leur disait-il, de se préparer à tout souffrir plutôt que de renier la foi catholique. Il fallait unir leurs efforts pour conserver l'église qu'ils avaient bâtie à la sueur de leur front. » Telle était l'émotion du vénérable prélat, qu'il s'évanouit en prononçant ces paroles : « Ne vous séparez jamais de l'Eglise catholique et de Pie IX. »

C'était la première atteinte de la maladie qui devait l'emporter.

Mgr Apelian était universellement aimé et respecté, des dis-

sidents comme des catholiques. On peut dire que toute la ville de Marasch assistait à ses funérailles. Il est particulièrement regretté des pauvres, des orphelins, des veuves, des malades, dont il était le soutien, le père et le consolateur.

Mgr Apelian, né à Angora en 1808, avait reçu la consécration épiscopale le 31 juillet 1842.

Le 23 octobre est mort à Conegliano, en Ligurie, Mgr *Jacques-Philippe* Gentile, né à Gênes le 8 septembre 1809. A la mort du cardinal Morozzo, archevêque-évêque de Navare, en 1842, il fut proposé pour lui succéder par le roi Charles-Albert, et fut préconisé le 27 janvier 1843. C'était un prélat plein de zèle et de dévouement, qui se distingua par le soin qu'il mit à préserver son troupeau contre les erreurs modernes et à propager la dévotion envers la sainte Vierge. Le Saint-Père ayant refusé la démission qu'il offrait, lui avait donné un coadjuteur dans la personne de Mgr Garga, évêque de Jéricho *in partibus.*

Mgr *Jean-Baptiste-Iréné* Callot, dont nous avons annoncé la mort, avait été ordonné prêtre en 1838. Il fut pendant dix-huit ans professeur de théologie et de droit-canon dans la maison des Missionnaires de Lyon aux Chartreux. Disciple de Mgr Mioland, qui fut successivement évêque d'Amiens et archevêque de Toulouse, il fut appelé par ce prélat au dernier concile provincial de Toulouse en qualité de théologien. Il fut nommé curé de la paroisse du Bon-Pasteur, à Lyon, en 1856, et fonda dans sa paroisse l'Œuvre des Savoyards, l'Œuvre des Veilleuses, l'Œuvre du Travail de Marie. Il aimait les pauvres et pratiquait largement les œuvres de charité. Appelé au siége épiscopal d'Oran, qui venait d'être érigé par Pie IX, il fut préconisé le 12 juillet 1867, et sacré dans la primatiale de Lyon par Mgr Lavigerie, son métropolitain.

On vient d'apprendre la mort de Mgr *Thomas* Furlong, évêque de Ferns, dans la province de Dublin (Irlande). Mgr Furlong était évêque depuis 1857. Il fut l'un des Pères du concile du Vatican.

L'Ordre des Franciscains vient de faire une perte sensible en la personne du T. R. P. FULGENCE, qui est mort le 3 novembre, après une courte maladie, à l'âge de 66 ans, dans la maison des Franciscains de la rue des Fourneaux, à Paris.

Ce saint religieux avait occupé les postes les plus élevés dans son Ordre, et depuis vingt ans il était commissaire général de Terre-Sainte.

La ville de Lyon et les œuvres catholiques ont fait une perte non moins sensible dans les premiers jours de ce mois, en la personne de M. Prosper DUGAS.

A la tête d'une des plus importantes maisons de banque de la grande cité lyonnaise, M. Prosper Dugas était véritablement l'économe des pauvres. Mais son influence et son action ne se faisaient point seulement sentir par une inépuisable bienfaisance qui embrassait dans une constante et généreuse sollicitude tous les besoins de la grande Église de Dieu. Son esprit cultivé, son jugement droit, sa conscience si délicate, faisaient rechercher ses conseils par tous les hommes de bien qui luttent pour les grandes causes du droit et de la justice.

Ses deux fils ont hérité de son double amour pour l'Église et pour la France ; l'un d'eux appartient aujourd'hui à la Compagnie de Jésus, et l'autre, après avoir servi dans les rangs des zouaves pontificaux, a noblement combattu l'invasion allemande.

Le 3 novembre, est mort à Marseille, le R. P. Charles BARET, de l'ordre des Oblats de Marie-Immaculée, supérieur du couvent de Notre-Dame-de-la-Garde. Nous empruntons à la *Gazette du Midi* les détails biographiques qui suivent :

Né le 2 août 1824, à Avignon, d'une famille dont la piété était le plus riche apanage, il se vit privé, tout jeune encore, des caresses maternelles et de l'appui paternel. Une de ses sœurs, aujourd'hui religieuse des SS. Noms de Jésus et de Marie, pourvut, orpheline elle-même, à l'éducation des orphelins. Dieu bénit son courage et sa vertu. De ses frères et de ses sœurs, les uns suivent de droits chemins dans le monde, les autres se sont consacrés à Dieu. Outre celle dont on vient de

parler, une autre sœur est morte maîtresse des novices à la maison-mère des SS. Noms de Jésus et de Marie, à Marseille; un frère encore est Oblat, et Charles, — celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte, — entra dans le même ordre, dès son adolescence, en 1842. Il y a de ces familles privilégiées.

Après six ans d'études, en 1848, le P. Charles Baret fut ordonné prêtre, et la vie d'apôtre commença pour lui. Les semences de sa parole ne tardèrent pas à fleurir. Mais la prudence de ses supérieurs veillait avec un soin jaloux sur ses brillants débuts: afin que rien de mondain ne vînt en ternir la pureté monastique, ils les interrompirent; et, autant pour donner au P. Baret une longue occasion de fortifier sa dialectique et d'approfondir ses études, que pour offrir un maître sympathique et sûr aux jeunes-lévites, espoir du sacerdoce, ils lui confièrent la chaire de philosophie du grand séminaire de Marseille. Il s'y livra avec son ardeur accoutumée à des travaux aussi modestes que féconds; il y prépara de bons prêtres pour l'Eglise et s'y acquit d'évangéliques amitiés.

En 1853, Mgr l'évêque de Bogota, exilé, était venu demander à la France un refuge contre la persécution qui le poursuivait à la Nouvelle-Grenade. Il ne revit pas ses ouailles : Marseille reçut son dernier soupir. Mgr de Mazenod, touché, comme un frère, de cette pastorale infortune, qui était un martyre, voulut l'honorer de dignes obsèques. Il chargea le P. Baret de prononcer l'Oraison funèbre. Ce discours, prononcé le 15 décembre, remua les cœurs. Ce fut une nouvelle et plus éclatante révélation de l'apôtre qui bientôt après cette épreuve décisive reprit le cours de ses prédications.

Il fit retentir la parole divine dans maintes chaires, et toujours avec succès. Limoges, Tulle, Chambéry, Tours, Moulins, Marseille, Nancy, d'autres villes encore l'entendirent tour à tour. A Nancy, il fut promu supérieur de la maison des Oblats. En 1868 on l'appela à diriger celle de Notre-Dame de la Garde. Il ne l'a plus quittée, que pour le Ciel.

A ses éminentes vertus, le R. P. Baret joignait les talents de poëte et de compositeur en musique.

Le 28 octobre est mort à Delle (Haut-Rhin), M. *François* Lachat, frère de Mgr Lachat, évêque de Bâle.

Né, dit l'*Univers* dans la notice qu'il lui consacre, en 1807, sur une des côtes du Jura qui devaient quelques années plus tard garder le berceau de l'évêque de Bâle, François Lachat se sentit tout jeune appelé aux études sérieuses qui devaient absorber toute sa vie. Pendant quatre ans, il suivit à Besançon les cours de théologie qu'illustrait alors M. l'abbé Gousset, devenu plus tard le célèbre cardinal archevêque de Reims. Puis il se rendit en Allemagne où, trois ans durant, il fréquenta les plus célèbres Universités catholiques de ce pays. C'est là qu'il débuta dans la carrière des lettres en publiant la traduction de la *Symbolique* de Mœhler, faite à Tubingue, sous la direction de l'illustre professeur dont il était le disciple et l'ami.

De retour dans le Jura, le jeune Lachat se trouva tout d'abord mêlé aux luttes religieuses qui déjà bouleversaient ce pays. Berne essayait ses premières armes contre les catholiques jurassiens. La résistance était inébranlabre. La presse soutenait courageusement la cause de l'Eglise ét de ses droits ; l'*Observateur du Jura* tenait tête aux persécuteurs, sous la direction d'un vaillant joûteur, l'avocat Vautrey. M. Lachat s'enrôla sous cette glorieuse bannière, et, quand le rédacteur de l'organe des catholiques eut succombé à la tâche, ce fut lui qui poursuivit, la plume à la main, à Porrentruy, puis à Fribourg, dans l'*Union*, cette longue et pénible campagne qui le trouvait sans cesse sur la brèche pour soutenir la sainte Eglise de Dieu.

Quand le Sonderbund fut écrasé par le radicalisme triomphant, M. Lachat dut quitter la Suisse au péril de sa vie. Il s'attacha d'abord au *Spectateur de Dijon*, où il se fit remarquer par l'ardeur de ses convictions et la vaillance de sa plume. Plus tard il vint à Paris chercher dans l'étude des sciences sacrées un laborieux repos et d'infatigables loisirs. C'est alors qu'il publia la *Somme théologique* de saint Thomas, traduction pleine de lucidité, d'élégance, où tous les mots latins employés par saint Thomas trouvent leurs correspondants français, consacrés par l'Académie ; travail de 16 forts volumes in-8°, où les notes du traducteur font à elles seules six volumes, dont le savant évêque de Quimper défunt a pu dire : « Ses notes sur les

principes des choses, la formation des êtres, les lois physiques montrent qu'il connaît les sciences naturelles aussi bien que les sciences philosophiques et théologiques ; et l'on voit, par ses observations sur l'Ecriture sainte, sur les noms de Dieu, sur les origines des mots, qu'il sait les langues bibliques comme les langues européennes. »

M. Lachat poursuivit ses importants labeurs par une édition complète et authentique des œuvres de Bossuet, qui a mérité d'être appelée la première édition de Bossuet. « C'est un Bossuet nouveau, disait un publiciste célèbre, ou plutôt c'est Bossuet lui-même qu'il nous présente. »

La santé du loborieux écrivain s'était altérée à ces gigantesques travaux. Il dut chercher quelque repos auprès de son vénérable frère l'évêque de Bâle. Mais bientôt la révolution qui expulsa de son palais épiscopal l'illustre prélat, en chassa de même le savant qui y avait trouvé un asile plein de douceur. Il chercha un refuge dans le Jura, non loin de son berceau. Un jour, les gendarmes bernois pourchassaient le vénérable curé qui donnait l'hospitalité au frère de l'évêque de Bâle. M. Lachat se mit entre les gendarmes et le prisonnier, qui put gagner la frontière française et échapper à la prison. Mais la police bernoise fit poursuivre le libérateur, qui dut de nouveau demander asile à la terre de France.

C'est de là que M. Lachat assista à l'œuvre de la radicaille, envahissant le Jura et y implantant de force le schisme et l'apostasie. Il était frappé au cœur, et sa douleur, en présence de tant de ruines, ne connaissait plus de bornes. Il succomba à tant d'atteintes, après avoir épuisé le calice des plus amères souffrances. Il trouvait un suprême bonheur à mourir sur la terre libre et hospitalière de France. Il voulut y avoir sa tombe, et les solennités de la sépulture catholique, refusées dans le Jura aux enfants de la sainte Eglise, et l'assistance de l'évêque de Bâle, qui n'aurait pu dans son pays bénir le cercueil de son frère.

Pie IX, qui a des encouragements et des bénédictions pour toutes les âmes généreuses, avait envoyé à M. Lachat la croix de Saint-Grégoire-le-Grand et l'avait fait *docteur en théologie*, comme lauréat de l'Université, à la suite de la découverte de

plusieurs traités inédits de saint Thomas. L'académie de la religion catholique de Rome l'avait inscrit parmi ses membres. M. Lachat était profondément dévoué à la sainte Église, qu'il a aimée et défendue toute sa vie.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Ginouilhiac, archevêque de Lyon, mort hier, 17 septembre, à Montpellier. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, des détails sur cet événement qui plonge le diocèse de Lyon dans le deuil, et nous retracerons rapidement la vie du vénérable Prélat.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Les Universités catholiques ont inauguré leurs cours.

L'*Etoile*, d'Angers, rend compte en ces termes de la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu, à Angers, le lundi, 15 novembre :

Bien avant l'heure fixée, l'église cathédrale de Saint-Maurice était remplie de fidèles accourus, non pas seulement de tous les quartiers de la ville ni de tous les points du diocèse, mais encore des diocèses voisins qui attendent leur régénération de l'Université catholique d'Angers.

On pouvait remarquer dans cette foule les représentants les plus élevés de la magistrature et de l'armée : M. le premier président et M. le procureur général, MM. les avocats généraux, M. le général Charrreyron, MM. les colonels des deux régiments de cavalerie et d'infanterie. (La magistrature et l'armée savent bien lequel, de l'enseignement libre-penseur ou de l'enseignement catholique, sait former de vrais hommes.)

M. le maire d'Angers et bien d'autres notabilités qu'il serait bien trop long d'énumérer étaient dans l'assistance.

Un peu avant dix heures, le recteur, le doyen et les professeurs de la Faculté catholique de droit sont arrivés et se sont placés dans le chœur. Son Em. le Cardinal-Archevêque de Rennes, NN. SS. les évêques de Laval, d'Angers et du Mans, et le R. P. abbé de Bellefontaine ayant fait leur entrée, le *Veni*

Creator a été chanté par le chœur et par toute l'assistance. Mgr l'évêque du Mans a ensuite commencé la célébration de la messe du Saint-Esprit. Après l'évangile, Mgr l'évêque d'Angers est monté en chaire.

L'éminent prélat a d'abord rappelé les traits principaux de la restauration du temple de Jérusalem. Les paroles d'Esdras qu'il a prises pour texte de son discours s'appliquaient merveilleusement à la restauration de ce temple spirituel, l'Université d'Angers, si grande dans son passé, et à qui ce zèle qui éclate de toutes parts pour sa restauration semble promettre un avenir plus magnifique que son passé. L'évêque qui voit renaître cette grande institution dans son diocèse a eu des paroles de gratitude profonde pour le Saint-Père, qui a béni cette œuvre avant même qu'elle fût, et qui vient de la bénir encore aujourd'hui ; pour le Cardinal-Archevêque de Rennes, pour NN. SS. l'archevêque de Tours, les évêques de Laval, du Mans et de Luçon, pour les prêtres, pour les laïques, qui ont apporté un si généreux concours ; il n'a oublié personne que le grand ouvrier de l'œuvre, lui-même. Je me trompe : il a prononcé le *Nunc dimittis* du saint vieillard Siméon... Mais Mgr Freppel ne voit encore aujourd'hui que le commencement de la restauration du temple, de l'Université catholique d'Angers. Et, quand l'Université sera toute restaurée, quand elle aura ses cinq Facultés, un champ assez vaste restera encore au zèle infatigable de l'Apôtre.

Mgr d'Outremont ayant achevé la messe du Saint-Esprit, une dépêche venue de Rome a été lue à l'immense auditoire. La voici :

« Rome, 15 novembre, 7 h. 50, matin.

« Le Saint-Père, heureux d'apprendre l'inauguration solennelle de l'Université d'Angers, la bénit de grand cœur. L'évêque de Luçon à Son Eminence, hommage de vénération ; à Mgr d'Angers, respectueuses et cordiales sympathies.

« † JULES, *évêque de Luçon.* »

Pie IX lui-même a donc voulu être présent au milieu de nous en cette solennité de l'inauguration de l'Université catho-

lique. Dieu nous a fait voir que les Pontifes et le peuple, présents dans la cathédrale de Saint-Maurice, n'appelaient pas en vain ses bénédictions : il les envoyait visibles en quelque sorte.

Le recteur, le doyen et les professeurs de la Faculté se sont alors agenouillés devant les quatre évêques et ont prononcé à haute voix la formule de serment que le pape Pie IV a préparée pour tous ceux qui veulent se livrer à l'enseignement catholique. Cette université sera donc composée de professeurs qui croient et qui soumettront leur enseignement comme leur raison à la foi. Ce ne sera pas une nouveauté pour la France, qui, au temps de ses vieilles universités, a jeté sur le monde entier une si vive et si pure lumière; mais c'est une nouveauté pour nos générations malheureuses. Nous n'avions encore rien vu de semblable.

Le chant du *Te Deum* a terminé joyeusement cette solennité magnifique. L'hymne de reconnaissance sortait de toutes les âmes. Un particulier qui vient d'achever la construction de sa maison se réjouit avec ses amis et rend grâces à Dieu; un peuple qui vient de restaurer son Temple se réjouit et remercie Dieu, qui a inspiré son courage et béni ses travaux.

Puis tous les fronts se sont encore une fois baissés, et les quatre évêques ont ensemble donné à ce peuple une nouvelle bénédiction.

A Paris, les cours de la Faculté de droit ont commencé le mercredi 17. A sept heures et demie du matin, M. le vice-recteur a célébré dans l'église des Carmes une messe du Saint-Esprit, à laquelle assistaient les professeurs et un bon nombre des étudiants, dont le nombre s'élève déjà à une centaine. L'inauguration solennelle de l'Université catholique aura lieu lorsque l'ouverture des deux Facultés des lettres et des sciences permettra à l'établissement de prendre ce titre, et ce moment n'est pas éloigné. Son Em. le cardinal Guibert se propose alors de célébrer une messe solennelle du Saint-Esprit pour appeler la bénédiction de Dieu sur l'œuvre naissante.

A huit heures un quart, conformément au programme, M. le professeur Terrat a ouvert son cours. En quelques mots pleins

de chaleur, il a exhorté ses jeunes auditeurs à un travail assidu et opiniâtre. C'est une concurrence loyale que nous entendons soutenir, a-t-il dit, une concurrence qui soit dans l'intérêt des études et de la religion. Nous ne connaissons pas les mesquines rivalités, et nous nous honorerons toujours d'avoir eu pour maîtres les éminents professeurs de la Faculté de droit de l'Etat. Il était impossible de répondre mieux et plus noblement à une misérable sortie faite, quelques jours auparavant, à la Faculté de droit de la place du Panthéon, par le professeur Acarias, qui s'était abaissé à exciter ses auditeurs contre l'enseignement clérical et à leur vanter la pleine liberté dont ils jouissent au dehors de l'Ecole (on sait si c'est pour leur plus grand bien et pour la satisfaction de leurs familles).

Nous avons dit, il y a huit jours, comment est organisée l'Université catholique de Paris, avec Mgr Richard, archevêque de Larisse, M. l'abbé d'Hulst, vicaire général, et M. l'abbé Conil, qui a le titre de vice-recteur. Nous devons ajouter qu'il y a un conseil d'administration, composé de MM. *Ferdinand Riant*, conseiller municipal de Paris; *Charles Hamel*, ancien avocat à la Cour d'appel; le comte *Eugène de Germiny*, avocat et conseiller municipal. M. *Tassin*, ancien professeur à l'Ecole des Carmes, a été nommé secrétaire général.

Mgr l'évêque du Puy s'est joint aux archevêques et évêques qui se sont unis pour fonder l'Université catholique de Paris.

Par un mandement en date du 30 octobre, le vénérable prélat a donné avis de sa décision à ses diocésains. Le même mandement annonce qu'une souscription est ouverte à l'évêché et qu'une quête annuelle aura lieu dans toutes les paroisses du diocèse.

Voici quel est le règlement des étudiants de la Faculté de droit :

ARTICLE 1er. — L'assiduité à tous les cours de chaque année est obligatoire. Un appel sera fait au commencement de chaque leçon.

Un relevé des absences constatées sera adressé, deux fois par mois, au vice-recteur.

Le bulletin trimestriel envoyé aux parents contiendra une mention relative à l'assiduité.

Art. 2. — L'étudiant qui prévoit une cause d'absence en avertit son professeur par écrit.

Une dispense doit être demandée au doyen pour une absence de nature à se prolonger.

Art. 3. — Avant l'époque fixée pour prendre la troisième et la septième inscription, les élèves de baccalauréat subiront devant les professeurs de l'Ecole un examen préparatoire, dans des conditions entièrement conformes à celles de l'examen légal de fin d'année.

Art. 4. — Chaque étudiant est placé pendant toute la durée de ses études sous le patronage d'un professeur titulaire, adjoint ou suppléant, qui lui est désignée par le doyen.

Cette désignation est faite sur une liste de trois noms présentée par l'étudiant au moment où il prend sa première ou sa seconde inscription.

L'élève qui a des motifs pour désirer obtenir le patronage d'un professeur déterminé, les expose dans une lettre au doyen.

Art. 5. — La Faculté étant responsable des études de ses élèves, aucun étudiant ne devra prendre de leçons particulières, sans avoir fait connaître au doyen le nom du répétiteur et obtenu sa permission écrite.

Art. 6. — Pour obtenir l'entrée des salles, les étudiants devront être porteurs de leurs cartes.

Des autorisations écrites pourront être accordées aux auditeurs, étrangers à l'école, qui déposeront une demande au secrétariat.

Chaque professeur pourra permettre l'entrée de son cours.

L'Institut catholique de Lille s'inaugure solennellement aujourd'hui (18 novembre). Nous aurons à rendre compte de cette cérémonie dans notre prochain numéro.

L'*Emancipateur* de Cambrai nous apprend que l'Institut catholique vient d'établir, principalement pour des élèves ecclésiastiques que fourniront les séminaires de Cambrai et d'Arras, un cours complet de philosophie, auquel s'ajouteront des cours de lettres et de sciences préparatoires au baccalauréat et à la licence. Les professeurs désignés pour ces cours sont le R. P. *Delorme*, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, lecteur en théologie; M. l'abbé *Ohrand*, docteur ès-lettres; M. l'abbé *Boulay*, licencié ès-sciences physiques et naturelles, et Mgr de *Kernaëret*, prélat romain. Ces cours forment en quelque sorte

la pierre d'attente des facultés des lettres et des sciences, qui seront bientôt constituées et permettront de jouir de l'avantage du jury mixte.

La commission a décidé, à cause d'obstacles purement matériels, qu'elle n'ouvrirait pas, dès maintenant, les cours de médecine. Pour se tenir à la hauteur de l'enseignement tel qu'il est donné dans les facultés les plus savantes, elle se voit forcée de consacrer plusieurs mois à la construction des laboratoires et à la formation des collections. Mais elle regagnera ce retard, en ouvrant, en 1876, deux années de médecine ou même trois, si la souscription le permet.

Voici le tableau des cours qui se feront à l'Institut catholique, outre ceux déjà indiqués pour la Faculté de droit :

1° Philosophie de la religion (démonstration de la religion chrétienne), par M. l'abbé *de Kernaëret*, le vendredi à trois heures.

2° Philosophie (logique et métaphysique), par le R. P. *Delorme*, des Frères prêcheurs, les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à neuf heures.

3° Droit naturel, par M. l'abbé *de Kernaëret*, les lundi et mercredi à neuf heures.

4° Littérature générale : de l'alliance du vrai et du beau dans la littérature, par M. l'abbé *Ohrand*, le mardi à trois heures.

5° Physique, par M. l'abbé *Boulay*, les lundi et mercredi à deux heures et demie.

6° Sciences naturelles, par le même, le samedi à trois heures.

7° Langue allemande, par M. *van Becelaere*, les mardi et vendredi à onze heures.

8° Langue anglaise, par le même, les lundi et jeudi à onze heures.

La *Gazette du Midi* a publié une lettre d'Aix disant que les évêques de la province ont tenu une réunion dans laquelle il a été décidé qu'on ajournerait la fondation d'une Université catholique.

La réunion s'est ralliée à l'établissement de l'Université de Lyon et a émis l'avis qu'il fallait y diriger promptement les étudiants.

SÉANCE SOLENNELLE ANNUELLE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie a tenu le jeudi 11, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Viel-Castel. Le but de la réunion était de proclamer les prix décernés pour l'année 1875. C'est M. Viel-Castel qui a prononcé le discours sur les *prix de vertu*. Le rapport de M. Patin sur les prix de littérature et d'histoire a été lu par M. Camille Doucet.

Voici la liste des prix décernés:

Poésie. — L'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie à décerner en 1875: Livingstone. Le prix a été décerné à la pièce de vers inscrite sous le numéro 106, dont l'auteur est M. Émile Guiard.

Des mentions honorables sont accordées à la pièce de vers inscrite sous le numéro 82 et à la pièce inscrite sous le numéro 105, dont l'auteur est M. Stéphen Liégeard.

Prix Monthyon, destinés aux actes de vertu. — L'Académie a décerné deux prix de 2,000 francs chacun à Annette Daumont, veuve Breuil, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); à Sébastien Basque à Avignon (Vaucluse).

Quatre médailles de 1,000 francs chacune à Anne Coupeau, à Mayenne (Mayenne); à Marie-Magdeleine Fleury, à la Tronche (Isère); à Marie Galy, à Foix (Ariége); à Marie-Louise Bouvat, à Die (Drôme).

Quinze médailles de 500 francs chacune à Xavier Martin, à Bône (Algérie); à Louise Louradour, à Ussel (Corrèze); à Françoise-Louise Kunth, à Nancy (Meurthe-et-Moselle); à Monique Briand, à la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure); à Adélaïde Lavenette, à Sainte-Rose (Guadeloupe); à la veuve Bessaire, rue Stanislas, 11, à Paris; à Marie-Sophie Fortin, au Sap (Orne); à Lazarette Labonde, à Broye (Saône-et-Loire); à la veuve Laurens, rue de Sèvres, 115, à Paris; à Marie-Anne Arnoux, à Nancy (Meurthe-et-Moselle); à Jeanne-Marie Palud, avenue Victoria, 1, à Paris; à Anne Dubois, à Nuits (Côte-d'Or); à la veuve Franc, rue de la Liberté, 4, à Marseille (Bouches-du-

Rhône); à Joséphine Flambart, à Querqueville (Manche); à Elisa Guyon, à Andelot-en-Montagne (Jura).

Prix Souriau. — Feu M. Souriau a légué à l'Académie française une rente annuelle de 1,000 francs pour la fondation d'un prix destiné à récompenser les actes de vertu, de courage et de dévouement, ainsi que l'avait fait avant lui M. de Monthyon. Le prix est attribué au frère Jean Abbadie, à Galan (Hautes-Pyrénées).

Fondation Marie Lasne. — Mme Marie-Palmyre Lasne a institué par son testament six médailles de 300 francs chacune, pour récompenser des actes de vertu. Elles doivent être données par l'Académie française « de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale. » Ces médailles sont attribuées : à Anne Tessier, à Vritz (Maine-et-Loire); à Rose-Adélaïde-Zoé Clinard, à Dourdan (Seine-et-Oise); à Marie Baux, à Carcassonne (Aude); à Claudine Lombard-Donnet, à Albertville (Savoie); à Scholastique Perrot, à Rurey (Doubs); à Célestin-Désiré-Joseph Lebrun, rue du Ranelagh, 38, à Paris.

Prix Monthyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie a décerné quatre prix de 2,000 francs chacun : à M. Maurice Croiset, professeur au lycée de Montpellier, pour son ouvrage intitulé : *Des idées morales dans l'éloquence politique de Démosthènes*; à M. Gaston Feugère, professeur au lycée Charlemagne, pour son ouvrage intitulé : *Erasme; Etude sur sa vie et ses ouvrages*; à M. le comte d'Haussonville, député à l'Assemblée nationale, pour son ouvrage intitulé : les *Etablissements pénitentiaires en France et aux colonies*; à Mme Colomb, pour son ouvrage intitulé : la *Fille de Carilès*.

Quatre prix de 1,500 francs chacun : à M. René Valéry-Rodot, pour son ouvrage intitulé : *Journal d'un volontaire d'un an au 10e de ligne*; à M. Stahl, pour son ouvrage intitulé : *Histoire d'un âne et de deux jeunes filles*; à M. Albéric Second, pour son ouvrage intitulé : *Les Demoiselles du Ronçoy*; à M. Matabon, pour un recueil de poésies, intitulé : *Après la journée.*

Deux prix de 1,200 francs chacun: à M. Deltour, inspecteur de l'Académie de Paris, pour son ouvrage intitulé : *Principes de composition et de style*; à M. Gustave Merlet, professseur au Lycée Louis-le-Grand, pour son ouvrage intitulé : *Origines de la littérature française du IXe au XVIIe siècles.*

Prix fondé par M. le baron Gobert. — Ce prix, conformément à l'intention expresse du testateur, se compose des neuf dixièmes du revenu total qu'il a légué à l'Académie, l'autre dizième étant réservé pour l'écrit sur l'*Histoire de France* qui aura le plus approché du prix. L'Académie a décerné le grand prix de la fondation Gobert à M. Casimir Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, pour son ouvrage intitulé : *Histoire du règne de Louis XIV.*

L'Académie a décidé que le second prix de la même fondation serait décerné à M. de Lescure, pour son ouvrage intitulé : *Henri IV.*

Prix Bordin. — Le prix spécial de 3,000 francs fondé par M. Bordin pour l'encouragement de la haute littérature, a été décerné à M. Gustave Desnoiresterres, pour son ouvrage intitulé : *Voltaire et la société française au XVIIIe siècle.*

Prix Lambert. — L'Académie a décidé que la récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, serait décernée à M. Eman Martin.

Prix de traduction, fondée par feu M. Langlois. — Le prix de la fondation Langlois a été partagé entre M. Peissonneaux, professeur au lycée Henri IV, pour sa traduction en prose du *Théâtre complet d'Euripide*, et M. Gustave de Wailly, pour sa traduction en vers des *Quatre premiers livres de l'Enéide.*

Prix Halphen.—Le prix triennal de 1,500 francs, fondé par feu M. Ach.-Edm. Alphen, pour l'auteur de l'ouvrage que l'Académie jugera à la fois le plus remarquable au point de vue moral, est attribué à M. H. Tivier, professeur à la faculté de Besançon, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au Cid.*

Prix Guizot. — Le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Guizot, et destiné à récompenser le meilleur ouvrage publié,

soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits, est décerné pour la première fois à M. Léon Gautier pour son travail sur la *Chanson de Roland.*

PRIX THÉROUANNE. — L'Académie a décidé que le prix de la fondation Thérouanne, pour l'encouragement des travaux historiques, serait décerné, avec une somme de 2,000 francs, à M. Fustel de Coulanges, pour la première partie de l'*Histoire des institutions politiques de France.*

L'Académie accorde deux médailles de 1,000 francs chacune: à M. Charles Yriarte, pour son ouvrage intitulé: *la Vie d'un patricien de Venise au XVIe siècle*; et à M. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, pour son ouvrage intitulé: *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

PRIX MARCELIN GUÉRIN. — Ce prix, selon les intentions du fondateur, est destiné à récompenser les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, en éloquence et dans tous les genres de littérature, et qui paraîtraient les plus propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères, et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'avenir.

L'Académie a décerné: Un prix de 2,000 francs à M. Eugène Loudun, pour son ouvrage intitulé: *les Précurseurs de la Révolution.* Deux prix de 1,500 francs chacun, à M. Ferdinand Delaunay, pour les deux ouvrages intitulés: *Moines et Sybilles dans l'antiquité judéo-grecque*, et *Philon d'Alexandrie.* Et à M. Albert du Boys, pour son ouvrage intitulé: *Histoire du droit criminel de la France, depuis le XVIe jusqu'au XVIIe siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre.*

PRIX DE JOUY. — Ce prix, aux termes du testament de la fondatrice, doit être décerné, tous les deux ans, à un ouvrage, soit d'observation, soit d'imagination, soit de critique, et ayant pour objet l'étude des mœurs actuelles. Le prix de la fondation de Jouy a été décerné, pour la première fois, cette année, à

M. Alphonse Daudet, pour son ouvrage intitulé : *Fromont Jeune et Risler aîné, mœurs parisiennes.*

Prix fondé, en 1873, par un membre de l'Académie, pour être décerné dans l'intérêt des lettres. L'Académie, décernant ce prix pour la première fois cette année, a attribué une somme de 2,000 francs à M. Alphonse Karr, et une somme de 1,500 francs à M. Henry Monnier.

NOTRE-DAME DU SACRÉ-COEUR.

Voici un document qui intéressera tous les dévots à Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun :

Le chapitre et les chanoines de la très-sainte basilique patriarcale libérienne (dite de Sainte-Marie majeure) a envoyé le document suivant au T.-R. P. Chevalier, supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur :

La pieuse et salutaire dévotion que vous avez certainement envers la sainte image de la Vierge-Mère de Dieu, peinte par saint Luc et conservée depuis bien des siècles dans notre très-sainte Basilique Libérienne, image qui devient tous les jours plus glorieuse par les miracles que Dieu a opérés par elle en tout temps et jusqu'à nos jours ; cette dévotion mérite bien que nous vous accordions les faveurs dont nous pouvons disposer par concession apostolique.

C'est pourquoi, comme vous nous avez demandé que, vu la grande dévotion que vous professez du fond du cœur envers la Mère de Dieu elle-même et envers notre Basilique Libérienne, qui Lui est si spécialement dédiée, nous voulions bien unir, agréger et incorporer à la très-sainte Basilique de Sainte-Marie majeure l'église érigée en l'honneur de la très-sainte Vierge Marie Immaculée, sous le titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur, située dans la ville d'Issoudun, diocèse de Bourges, église très-fréquentée, dites-vous, par la piété des fidèles depuis plusieurs années, et récemment enrichie par l'Autorité apostolique du titre et des priviléges de Basilique mineure, afin que ladite église d'Issoudun puisse participer aux grâces, indulgences, priviléges et indults apostoliques accordés par les Souverains-Pontifes romains à nous et à cette même Basilique Libérienne.

Voulant satisfaire un si pieux désir, autant que nous le pouvons

dans le Seigneur, par l'autorité ordinaire et par celle que nous exerçons en vertu des susdits indults et priviléges apostoliques, et surtout vu la faculté que Clément XII, d'heureuse mémoire, a bien voulu nous accorder par lettres apostoliques, données sous l'anneau du Pêcheur le 8 juin 1736, nous vous octroyons l'agrégation demandée, de sorte que tous les fidèles de Jésus-Christ, de l'un et de l'autre sexe, qui viendront à ladite église, pourvu qu'ils soient convenablement disposés, puissent entrer en possession et en jouissance des mêmes indulgences, faveurs spirituelles et priviléges, en la forme accoutumée de l'Eglise, comme suit :

Indulgences plénières : aux fêtes de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation et de l'Assomption de la B. V. Marie.

Partielles : aux fêtes de la Purification de la B. V. Marie, vingt-cinq ans et autant de quarantaines.

De la Visitation, cinq ans et cinq quarantaines.

De la Présentation, quatre ans et quatre quarantaines.

De l'Exaltation de la Sainte-Croix, trois ans et trois quarantaines.

De la Dédicace de saint Michel Archange, deux ans et deux quarantaines.

De même, les indulgences des stations de Rome : le premier dimanche de l'Avent; le mercredi des Quatre-Temps de décembre; la veille et le jour de la Nativité de Notre-Seigneur; le mercredi de Quatre-Temps du carême; le 2me dimanche de carême; le mercredi de la semaine sainte; le dimanche de Pâques; le lundi des Rogations, le mercredi des Quatre-Temps de la Pentecôte; le jour de la fête de la Dédicace de sainte Marie des Neiges; le mercredi des Quatre-Temps de septembre.

En foi de quoi nous avons fait expédier les présentes, signées par notre révérendissime secrétaire et munies du sceau capitulaire.

Texte latin.

Capitulum et canonici Sacrosanctæ Patriarchalis Basilicæ Liberianæ, Rmo Patri Chevalier, superiori generali Missionariorum a S. Corde nuncupatorum :

Pia ac singularis devotio, quam erga sacram imaginem Deiparæ Virginis, quæ sancti Lucæ Evangelistæ depicta manu in sacrosancta nostra Liberiana Basilica multis abhinc seculis asservatur, clariorque in dies elucet miraculis, quæ Deus per illam omni tempore usque ad præsens operatus est, habere Te constat, congrue promere-

tur, ut iis, quibus ex Apostolica dispensatione datum Nobis est favoribus Te prosequamur.

Quapropter cum a nobis petieris, ut attenta præcipua religione, quam erga ipsam Dei Genitricem, Eique tam specialiter dicatam Basilicam nostram Liberianam ex animo profiteris, Ecclesiam in honorem Beatissimæ Mariæ Virginis Immaculatæ, ut vocant a S. Corde sitam in civitate Exolduuensi, diœcesis Bituricensis in Galliis, maxima, ut asseris fidelium pietate pluribus abhinc annis frequentissimam, ac nuper auctoritate Apostolica Basilicæ Minoris titulo ac privilegiis decoratam, sacrosanctæ Basilicæ sanctæ Mariæ Majoris unire, aggregare, et incorporare velimus, quo participationem, et communicationem gratiarum, indulgentiarum, privilegiorum, indultorumque Apostolicorum Nobis, et eidem Liberianæ Basilicæ a summis Romanis Pontificibus concessorum, dicta Ecclesia Exoldunensis consequi possit et valeat : Nos tam pio desiderio, quantum cum Domino possumus, satisfacere volentes, auctoritate ordinaria et qua vigore indultorum et privilegiorum Apostolicorum prædictorum fungimur, et præsertim attenta facultate a fel. rec. Clemente XII per suas litteras Apostolicas datas sub annulo Piscatoris die octava junii MDCCXXXVI Nobis benigne concessa, petitam, aggregationem tibi indulgemus, ita ut omnes utriusque sexus Christi fideles ad præfatam Ecclesiam confluentes, rite tamen dispositi, iis indulgentiis, spiritualibus gratiis et privilegiis frui, potiri et gaudere in forma Ecclesiæ consueta possint, quæ insequitur, videlicet :

Plenariæ : in festo Conceptionis, Nativitatis, Annuntiationis et Assumptionis Beatæ Mariæ Virginis.

Partiales In festis : Purificationis Beatæ Mariæ Virginis, vigenti quinque annorum et totidem quadragenarum ; Visitationis, quinque annorum et quinque quadragenarum ; Præsentationis, quatuor annorum et quatuor quadragenarum ; in festo Exaltationis SS. Crucis, trium annorum et trium quadragenarum ; in festo Dedicationis sancti Michaelis Archangeli, duorum annorum et duarum quadragenarum. Item indulgentiæ stationales : Dominica prima Adventus ; Feria quarta quatuor Temporum decembris ; vigilia nativitatis Domini : die ejusdem SS. Nativitatis ; Feria quarta quatuor Temporum Quadragesimæ ; Dominica secunda Quadragesimæ ; Feria quarta Majoris Hebdomadæ ; Dominica Resurrectionis Domini ; Feria secunda Rogationum ; Feria quarta quatuorum Temporum Pentecostes ; in festo Dedicationis S. Mariæ ad Nives ; Feria quarta quatuor Temporum septembris. In quorum omnium præ-

missorum fidem præsentes per Rmum Secretarium nostrum suscriptas, ac sigillo capitulari munitas expediri mandavimus.

Datum ex Aula Nostra capitulari apud sanctam Mariam Majorem die 5 Mensis Augusti An. Millesimo octingentesimo septuagesimo quinto.

Locus ✝ sigilli.

Joannes JACOVACCI, Episcopus Ærythreensis canonicus secretarius capituli Liberiani.

Visum et usui datum :

die 24 septembris 1875.

C.-A., Archiep. Bituricensis.

Locus ✝ sigilli.

L'EPISCOPAT CANADIEN.

Les évêques de la province ecclésiastique de Québec viennent de publier, de concert, à la date du 22 septembre 1875, une Lettre pastorale qui résout avec une autorité et une force de raison peu commune, les questions de principes et de conduite qui ne s'appliquent pas seulement au Canada, mais qui présentent un intérêt universel et qui sont d'une vivante actualité. Nous reproduisons intégralement cet important document.

Nous par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevèques, Evèques et Administrateur des diocèses de la Province Ecclésiastique de Québec, au clergé séculier, et à tous les fidèles de la Province, Salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Pour remplir notre devoir de Pasteurs, nous venons, Nos Très-Chers Frères, vous adresser la parole sur plusieurs questions importantes que diverses circonstances ont fait surgir.

I. — POUVOIRS DE L'EGLISE.

Quiconque veut être sauvé, dit le Symbole de saint Athanase, *doit tenir la foi catholique : Quicumque vult salvus esse, necesse est ut teneat catholicam fidem.* Et pour arriver à la connaissance certaine de cette foi *sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu : Sine fide impossibile est placere Deo* (Heb. XI, 6), il faut écouter l'Eglise dans laquelle Jésus-Christ lui-même enseigne et hors de laquelle on ne peut trouver qu'erreur, doute et incertitude, car elle *est l'Eglise du*

Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité: Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis (I. Tim. III, 15). Elle a reçu mission *d'enseigner à toutes les nations tous les commandements de Jésus-Christ: Docete omnes gentes servare omnia quæcumque mandavi vobis* (Mat. XXVIII, 20.)

Pour remplir cette sublime et difficile mission, il fallait que l'Eglise fût constituée par son divin fondateur sous forme de société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile.

Une société quelconque ne peut subsister si elle n'a des lois, et par conséquent des législateurs, des juges et une puissance propre de faire respecter ses lois; l'Eglise a donc nécessairement reçu de son fondateur autorité sur ses enfants pour maintenir l'ordre et l'unité. Nier cette autorité, ce serait nier la sagesse du Fils de Dieu. Subordonner cette autorité à la puissance civile, ce serait donner raison à Néron et à Dioclétien contre ces millions de chrétiens qui ont mieux aimé mourir que de trahir leur foi; ce serait donner raison à Pilate et à Hérode contre Jésus-Christ lui-même!

Non-seulement l'Eglise est indépendante de la société civile, mais elle lui est supérieure par son origine, par son étendue et par sa fin.

Sans doute la société civile a sa racine dans la volonté de Dieu, qui a réglé que les hommes vivraient en société; mais les formes de la société civile varient avec les temps et les lieux; l'Eglise est née du sang d'un Dieu sur le Calvaire, elle a reçu directement de sa bouche son immuable constitution et nulle puissance sur la terre ne peut en altérer la forme.

Une société civile n'embrasse qu'un peuple; l'Eglise a reçu en domaine la terre entière; Jésus-Christ lui a donné mission *d'enseigner toutes les nations: Docete omnes gentes* (Mat. XXVIII, 20); l'Etat est donc dans l'Eglise et non pas l'Eglise dans l'Etat.

La fin de l'Eglise est le bonheur éternel des âmes, fin suprême et dernière de l'homme; la société civile a pour fin le bonheur temporel des peuples. Par la nature même des choses, la société civile se trouve *indirectement*, mais véritablement, subordonnée; car non-seulement elle doit s'abstenir de tout ce qui peut mettre obstacle à la fin dernière et suprême de l'homme, mais encore elle doit aider l'Eglise dans sa mission divine et au besoin la protéger et la défendre. Et d'ailleurs n'est-il pas évident que le bonheur même temporel des peuples dépend de la vérité, de la justice, de la morale et par conséquent de toutes ces vérités dont le trésor

est confié à l'Eglise? L'expérience des cent dernières années nous apprend qu'il n'y a plus ni repos, ni stabilité pour les peuples qui ont secoué le joug de la religion dont l'Eglise est la seule véritable gardienne.

Cette subordination n'empêche point que ces sociétés ne soient distinctes à cause de leurs fins et indépendantes chacune dans sa sphère propre. Mais du moment qu'une question touche à la foi ou à la morale ou à la constitution divine de l'Eglise, à son indépendance, ou à ce qui lui est nécessaire pour remplir sa mission spirituelle, c'est à l'Eglise seule à juger, car à elle seule Jésus-Christ a dit : *Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre... Comme mon Père m'a envoyé ainsi je vous envoie... Allez donc enseigner toutes les nations... Celui qui vous écoute m'écoute moi-même, et celui qui vous méprise me méprise et celui qui me méprise méprise celui qui m'a envoyé.... Celui qui n'écoute pas l'Eglise mérite d'être considéré comme un païen et un publicain*, c'est-à-dire comme indigne d'être appelé son enfant. (S. Mat. XXVIII, 18 et 19. S. Jean. 21. Mat. XVIII, 17.)

Mais en revendiquant ainsi les droits de l'Eglise catholique sur ses enfants, nous ne prétendons nullement envahir ou entraver les droits civils de nos frères séparés, avec lesquels nous serons toujours heureux de conserver les meilleurs rapports dans l'avenir, comme dans le passé. Les principes que nous exposons ne sont pas nouveaux; ils sont aussi anciens que l'Eglise elle-même. Si nous les rappelons aujourd'hui, c'est que certains catholiques paraissent les avoir mis en oubli.

II. — Constitution de l'Eglise.

Le pouvoir de législater et de juger dans l'Eglise existe au suprême degré dans le Souverain-Pontife, le successeur de saint Pierre, à qui Jésus-Christ a confié les clefs du royaume des cieux et ordonné de confirmer ses frères.

Les Conciles généraux convoqués, présidés et confirmés par le Pape ont le même pouvoir.

Les Evêques ont été établis par le Saint-Esprit pour régir l'Eglise de Dieu : Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei (Act. XX, 28) ; ils ont dans leurs diocèses respectifs pouvoir d'enseigner, de commander, de juger; pouvoir néanmoins subordonné à celui du chef de l'Eglise, en qui seul réside la plénitude de la puissance apostolique et l'infaillibilité doctrinale. Prêtres et laïques doivent aux évêques la docilité, le respect, l'obéissance.

Chaque prêtre, à son tour, lorsqu'il a reçu de son Evêque la mission de prêcher et d'administrer les secours spirituels à un certain nombre de fidèles, a un droit rigoureux au respect, à l'amour et à l'obéissance de ceux dont les intérêts spirituels sont confiés à sa sollicitude pastorale.

Tel est le plan divin de cette Eglise catholique que Jésus-Christ a revêtue de sa puissance; telle est cette Hiérarchie ecclésiastique qui, dans son ensemble admirable, nous montre une société parfaitement organisée et capable d'atteindre sûrement sa fin, qui est le salut éternel de chacun de ses innombrables enfants, *de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation* · *ex omni tribu, et lingua, et populo et natione* (Apoc. v, 9).

III. — Le libéralisme catholique.

Le libéralisme catholique, dit Pie IX, est l'ennemi le plus acharné et le plus dangereux de la divine constitution de l'Eglise. Semblable au serpent qui se glisse dans le paradis terrestre pour tenter et faire déchoir la race humaine, il présente aux enfants d'Adam l'appât trompeur d'une certaine liberté, d'une certaine science qui aboutissent à la mort. Il tente de se glisser imperceptiblement dans les lieux les plus saints; il fascine les yeux les plus clairvoyants; il empoisonne les cœurs les plus simples, pour peu que l'on chancelle dans la foi à l'autorité du Souverain-Pontife.

Les partisans de cette erreur subite concentrent toutes leurs forces pour briser les liens qui unissent les peuples aux Evêques et les Evêques au Vicaire de Jésus-Christ. Ils applaudissent à l'autorité civile chaque fois qu'elle envahit le sanctuaire; ils cherchent par tous les moyens à induire les fidèles à tolérer, sinon à approuver, des lois iniques. Ennemis d'autant plus dangereux que souvent, sans même en avoir la conscience, ils favorisent les doctrines les plus perverses, que Pie IX a si bien caractérisées en les appelant *une conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur*.

Le libéral catholique se rassure parce qu'il a encore certains principes catholiques, certaines pratiques de piété, un certain fond de foi et d'attachement à l'Eglise, mais il ferme soigneusement les yeux sur l'abîme creusé dans son cœur par l'erreur qui le dévore en silence. Il vante encore à tout venant ses convictions religieuses et se fâche quand on l'avertit qu'il a des principes dangereux : il est peut-être sincère dans son aveuglement, Dieu seul le sait! Mais à côté de toutes ces belles apparences, il y a un grand fond d'orgueil qui lui laisse croire qu'il a plus de prudence et de

sagesse que ceux à qui le Saint-Esprit donne mission et grâce pour enseigner et gouverner le peuple fidèle : on le verra censurer sans scrupule les actes et les documents de l'autorité religieuse la plus élevée. Sous prétexte d'enlever la cause des dissensions et de concilier avec l'Evangile les progrès de la société actuelle, il se met au service de César et de ceux qui inventent de prétendus droits en faveur d'une fausse liberté ; comme si les ténèbres pouvaient coexister avec la lumière et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité dès qu'on lui fait violence, en la détournant de sa véritable signification et en la dépouillant de cette immutabilité inhérente à sa nature !

En présence de cinq brefs apostoliques qui dénoncent *le libéralisme catholique* comme absolument incompatible avec la doctrine de l'Eglise, quoiqu'il ne soit pas encore formellement condamné comme hérétique, il ne peut plus être permis en conscience d'être *un libéral catholique.*

IV. — La politique catholique.

Un des plus puissants génies qui aient paru sur la terre, saint Thomas d'Aquin, a défini *la loi* en général : « Quædam rationis or- « dinatio ad bonum commune et ab eo qui curam communitatis « habet, promulgata. La loi est un règlement dicté par la raison « pour le bien commun et promulgué par celui qui a le soin de la « société. »

L'Eglise catholique reconnaît dans cette courte définition tous les traits d'une politique chrétienne.

Le bien commun en est la fin unique et suprême.

La raison doit être la source de la loi. La raison, c'est-à-dire la conformité des moyens à employer, non-seulement avec la fin à atteindre, mais aussi avec la justice et la morale ; la raison, et non pas l'esprit de parti, non pas l'intention de se maintenir au pouvoir, non pas la volonté de nuire au parti opposé.

L'autorité qui impose la loi est ici admirablement définie. Le Saint-Esprit nous la représente souvent comme portant le glaive et prête à frapper quiconque refuse de lui rendre honneur, crainte et tribut ; c'est ainsi qu'elle doit apparaître aux peuples, *comme ministre des vengeances de Dieu contre ceux qui font le mal : Dei minister est, vindex in iram ei qui malum agit* (Rom. XIII, 4). Mais notre saint Docteur, considérant l'autorité dans la personne qui en est revêtue, lui trace ses devoirs en même temps qu'il définit ses droits : « A vous, ô princes, ô législateurs, a été confié le soin de

« la société : *qui curam societatis habet* : ce n'est pas pour contenter votre ambition, votre soif des honneurs et des richesses, que « l'autorité vous a été donnée : c'est une charge, une obligation, « un devoir qui vous est imposé. »

Politique vraiment divine ! Oh ! qu'elle laisse bien loin derrière elle cette fausse et souverainement déraisonnable politique, qui fait des plus graves intérêts d'un peuple comme un jouet d'enfant avec lequel des partisans aveugles cherchent à s'amuser, à s'enrichir, à se supplanter mutuellement !

Loin de nous la pensée de méconnaître les avantages du régime constitutionnel considéré en lui-même, et par conséquent l'utilité de ces distinctions de partis, qui se tiennent les uns les autres en échec pour signaler et arrêter les écarts du pouvoir. Ce que nous déplorons, ce que nous condamnons, c'est l'abus que l'on en fait; c'est la prétention que la politique réduite aux mesquines et ridicules proportions d'intérêts de parti, devienne *la règle suprême* de toute administration publique, que *tout* soit *pour le parti* et rien pour le *bien commun ;* rien pour *cette société dont on a le soin*. Ce que nous condamnons encore, c'est que l'on se permette de dire et d'oser tout ce qui peut servir au triomphe d'un parti. *Prêtez l'oreille à mes paroles*, dit le Saint-Esprit (Sagesse, VI) ; *vous qui gouvernez la multitude, considérez que vous avez reçu la puissance du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, scrutera même vos pensées ; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas gardé la loi de la justice ni marché selon sa volonté. Aussi viendra-t-il à vous d'une manière effroyable pour vous juger avec une extrême rigueur.*

(*La suite au prochain numéro.*)

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT (1).

Lorsqu'on parle des dangers de l'enseignement officiel, ou que dans les écrits destinés au public on en signale les écarts, c'est aux scandales du matérialisme médical qu'on s'attache presque exclusivement. Et de fait, il y a eu de ce côté, dans ces dernières années, un dévergondage de doctrines qui ne justifie que trop ces préoccupations. Il y a d'ailleurs dans la brutalité de ces théories quelque chose de palpable et de sensible qui saisit plus immédiatement l'esprit et l'impressionne plus

(1) Extrait de la *Revue catholique des Institutions et du Droit*.

aisément. De là une tendance toute naturelle à donner dans l'organisation des Universités nouvelles la première place à la création des Facultés de médecine. Certes nous n'entendons point en contester l'importance. C'est de tous nos vœux, au contraire, que nous souhaitons à notre bien-aimé pays une génération de médecins chrétiens, portant dans nos campagnes, avec les lumières de leur science et les secours de leur art, les principes d'une foi sérieusement pratique.

Mais nous sommes peut-être plus frappés encore de l'influence sociale que sont appelées à exercer, dans un bref délai, les Facultés de droit franchement et nettement catholiques. Nous le disions tout à l'heure, l'esprit révolutionnaire imprègne chacune de nos lois et se trouve à la base de toutes nos institutions : c'est, à bien considérer, la grande plaie de notre siècle ; c'est en même temps son plus dangereux écueil. Le matérialisme, en effet, repousse par sa brutalité même, et il suffit d'un reste de bon sens dans l'esprit et d'honnêteté dans le cœur pour en faire justice : c'est d'ailleurs une passion avant d'être une erreur, et si la passion a des entraînements plus violents, elle a l'habitude des retours plus rapides et une action plus restreinte.

Le libéralisme, au contraire, qui est devenu aujourd'hui le nom de guerre de la révolution, touche à tout l'ensemble de la vie : il fausse l'intelligence, énerve la volonté, amollit les caractères par ses demi-vertus et ses demi-convictions. Et, comme d'autre part il se présente sous le voile d'une modération et d'une générosité dont la bonne foi augmente souvent le danger, il n'est pas rare de le retrouver mêlé aux plus brillantes qualités de l'esprit. Ce sera le rôle profondément salutaire de nos jurisconsultes chrétiens de combattre les ravages de ce mal et d'y substituer les véritables notions de la liberté et de la justice sociales.

Nos adversaires l'ont bien compris ; aussi depuis deux mois est-ce contre nos futures Facultés de droit catholique qu'ils concentrent tous leurs efforts. Ils s'épouvantent de songer qu'on y pourra enseigner les principes du *Syllabus* ; le règne des idées modernes leur paraît compromis, et, en fin de compte, nous entendons ces libéraux sincères faire, suivant

leur tactique ordinaire, des appels désespérés au bras du pouvoir. C'est ainsi que, depuis quelque temps, avec des nuances diverses, ils ne craignent pas d'affirmer que le gouvernement est fermement résolu à ne laisser enseigner dans les écoles nouvelles aucune doctrine contraire aux règles du Code...

C'est la liberté de l'enseignement que l'on menace sous cette forme dans son essence même. Que serait, en effet, la liberté promise, si, indépendants dans le choix de leurs maîtres, les catholiques restaient asservis pour leurs doctrines au contrôle de l'Etat? Quel sera donc le droit des professeurs libres sous la loi nouvelle? Exactement celui des professeurs officiels dans les Facultés de l'Etat.

Or, le professeur de l'Etat a eu de tout temps un droit et un devoir. Son devoir c'est le respect de la loi, et je ne sache pas qu'en France il y ait jamais manqué. Son droit incontesté, c'en est la critique avec la prudence et la modération qu'elle comporte : l'enseignement sans lui perdrait sa dignité avec son indépendance. Ainsi, il doit avant tout faire connaître à tous ceux qu'il enseigne la législation de leur pays; à plus forte raison ne doit-il point en encourager la violation. Mais, encore une fois, qui lui a jamais contesté la faculté de signaler les lacunes ou les abus de telle ou telle de ses dispositions? Il n'y a pas de code au monde, si achevé qu'on le suppose, qui ne porte les traces de l'imperfection humaine; il n'est pas de législation sur laquelle l'inévitable mobilité des intérêts et des besoins sociaux n'appelle d'incessantes réformes.

Ces imperfections et ces réformes, c'est le rôle de la science de les signaler. C'est aussi son honneur et la condition nécessaire du progrès. Croit-on, par exemple, que la mort civile et le divorce eussent disparu de nos lois, dont ils étaient l'opprobre, si on en eut enseigné la légalité sans jamais en combattre les funestes effets? Les juristes qui ont attaché leurs noms à notre nouvelle loi hypothécaire de 1855, ont-ils jamais été traités de rebelles pour l'avoir préparée par une lutte d'un demi-siècle? Toute réforme, avant de passer dans les faits, ne doit-elle pas s'accomplir dans les idées? Et aujourd'hui a-t-on jamais songé à dénoncer comme un factieux le professeur assez osé pour soutenir que tout n'est pas parfait dans le système de

nos lois successorales ou de notre législation sur le mariage?

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait méconnaître le caractère essentiellement relatif de la loi humaine et l'existence de cette loi supérieure qui reste son type et d'où elle tire toute sa force. Il faudrait ou condamner la législation d'un peuple à une immobilité fatale, ou empêcher de travailler à ses progrès ceux qui peuvent le plus utilement y servir. Qui oserait le prétendre? Or la loi nouvelle n'a rien changé à cette situation, et l'avenir démontrera la puérilité des accusations dont on poursuit de ce chef nos Facultés naissantes. Y a-t-il peut-être chez nos adversaires quelque mauvaise foi calculée à propager dans l'opinion de semblables terreurs, en nous faisant passer pour des novateurs dangereux; dans tous les cas, elles ne sauraient tenir un seul instant devant la réalité.

Les catholiques, en effet, ne sont pas des hommes nouveaux dans la société. Serviteurs dociles des lois, ils en portent le joug sans contrainte; car c'est Dieu qu'ils servent dans les pouvoirs humains; et quand ils prêchent l'obéissance, c'est pour l'élever à la hauteur d'une vertu. Pour nous, en effet, comme le dit excellemment M. Charles Périn dans son dernier ouvrage, « la loi humaine tire de la loi divine ses principes gé« néraux et sa force obligatoire..... Lorsque l'homme fait des « lois justes, il est le ministre de Dieu: il met, par son libre « concours, le complément à l'œuvre de Dieu: c'est Dieu lui« même qui parle par sa bouche et qui lui donne le droit d'être « écouté... »

C'est ainsi qu'en enseignant les lois aux clartés de la lumière évangélique, nos professeurs en assureront l'empire en leur restituant leur véritable grandeur.

Partant d'un point de vue différent, et avec plus de conviction peut-être, mais sans plus de justesse, certains esprits timides semblent craindre que la liberté de l'enseignement n'engendre une sorte de conflit intellectuel et n'allume dans le domaine des idées une guerre civile dont ils appréhendent les suites; que ceux-là aussi se rassurent. Nous ne fondons pas nos Universités pour monter à l'assaut de notre législation présente; somme toute nous en respectons l'ensemble.

Comme les écoles de l'État, nos Facultés catholiques conti-

nueront donc d'enseigner les Codes de leur pays; jusque dans leurs critiques, elles en prêcheront le respect, et l'on peut être assuré que ce n'est point de là que viendra jamais le signal de la révolte et de l'insubordination.

Tout en enseignant la science et le respect de la loi existante, nous revendiquons hautement le droit d'en signaler les erreurs, et d'en poursuivre les réformes. On ne prêchera pas dans nos chaires chrétiennes le culte de ces funestes principes dont l'expérience finirait par nous coûter la vie, si on la prolongeait davantage. On n'enseignera pas que Dieu est un Être inutile, que les sociétés puissent rejeter de leur sein au gré de leurs caprices et de leur folie. On ne s'inclinera pas devant ces dogmes révolutionnaires de la souveraineté du peuple et du contrat social, qui sont au fond la négation de tout ordre durable : 89 ne sera plus pour les jeunes générations l'ère de l'affranchissement et de la rénovation sociale. L'Évangile passera avant la déclaration des droits de l'homme, et nos maîtres nouveaux rediront au monde, pour son bonheur, ce que la Croix lui a donné de véritables libertés et d'immortelles espérances! Qui donc pourrait y contredire? Quelle loi arrêterait ainsi la vérité sur nos lèvres?...

Nos doctrines, d'ailleurs, on les connaît!... Au point de vue social, elles se résument en un mot: Comme les individus, les sociétés sont l'œuvre de Dieu. Dieu doit donc y garder sa place et en dicter les lois. Sans doute l'homme demeure libre d'en régler les détails et de déterminer le mécanisme de leur organisation intérieure. Mais sa liberté se meut dans le cercle tracé par la main du Créateur, en vue de la fin qu'il lui a assignée, et vers laquelle doivent converger tous ses actes. La loi n'est donc pas nécessairement bonne par elle-même; elle ne tire sa perfection que de sa conformité avec la justice supérieure, et devient une révolte toutes les fois qu'elle entraîne la société hors des voies tracées par le législateur universel. En d'autres termes, la souveraineté de Dieu s'impose à la société comme sa première règle, et la souveraineté populaire qu'on lui voudrait substituer n'est, au fond, qu'un odieux blasphème et une orgueilleuse folie.

Or, comme nous venons de le dire, si Dieu est le maître des

nations, parce qu'il en est le Créateur; si, d'autre part, il a confié à son Eglise le soin d'affirmer ses droits en gardant ses préceptes, il s'en suit rigoureusement que toute loi qui attente à la liberté de l'Eglise attente à la souveraineté de Dieu même. De là, pour les peuples, l'obligation impérieuse de reconnaître l'autorité du Pontife dans lequel elle se personifie, de respecter son indépendance et d'accepter ses enseignements. De là, par suite aussi, l'existence d'un droit chrétien et la nécessité d'en restaurer les principes.

Ici, toute équivoque doit être bannie. On se plaît souvent à répéter que la doctrine romaine ne tend à rien moins qu'à enlever aux sociétés civiles leur personnalité avec leur autonomie. C'est une erreur. Les sociétés ont ici-bas leur individualité propre, dans le cercle de laquelle elles ont le droit de se mouvoir avec la plus entière indépendance; seulement cette indépendance est limitée par les lois d'une société plus haute. C'est ainsi que la liberté humaine trouve dans la conscience et dans le devoir les règles qui la dirigent sans pourtant la supprimer.

En d'autres termes, la société domestique, la société civile et la société religieuse sont comme trois cercles concentriques dont le dernier enveloppe les deux autres. Chacune est souveraine dans sa sphère, mais à la condition de ne point empiéter sur les sociétés voisines et d'en respecter l'harmonie. Toutes sont distinctes mais subordonnées les unes aux autres en vue de la fin vers laquelle elles doivent tendre. La confusion serait le chaos, comme la séparation serait l'anarchie.

Lors donc que la loi humaine se met sur un point en opposition avec la loi religieuse ou divine, elle tombe dans le désordre et devient oppressive. C'est, par exemple, le cas de notre législation sur le mariage. Sous prétexte de neutralité, elle blesse en réalité les droits les plus sacrés des consciences catholiques et aboutit à de véritables scandales. Qui donc pourrait nous empêcher d'en demander la réforme dans ce qu'elle a actuellement de réalisable?

Qui donc nous empêcherait aussi de réclamer pour l'autorité paternelle les libertés qui lui manquent et que tous les intérêts réclament?

L'époux survivant est brutalement écarté de la succession de

son conjoint, comme le dernier des étrangers. La conscience s'en offense au même titre que la raison. Serons-nous donc des rebelles parce que nous signalerons cet abus?

Non! c'est en vain qu'on appelle sur notre tête les répressions du pouvoir. — L'enseignement catholique sera libre sans doute. Il sera respectueux avant tout. Il ne déguisera rien de la justice ni de la vérité...

Ainsi, la liberté de l'enseignement supérieur n'aura pas seulement relevé le niveau des études en France. Elle aura ouvert à notre pays une ère de renouvellement et de véritable grandeur. Nous en avons l'invincible espérance, et c'est l'allégresse au cœur que nous saluons cette loi réparatrice qui permettra, Dieu aidant, à la seconde moitié de notre siècle de relever les ruines accumulées par la première.

Charles JACQUIER,
docteur en droit, avocat à la cour de Lyon.

REVUE DES LIVRES.

16. Les petits Bollandistes. — 17. Catéchisme politique. — 18, 19. Almanachs.

16. *Les petits Bollandistes, Vies des saints* d'après les Bollandistes, le P. Giry, Surius, Ribadeneira, Godescard, les Propres des diocèses et tous les travaux hagiographiques publiés jusqu'à ce jour, par Mgr Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté Pie IX; 17 volumes grand in-8° de 700 à 800 pages chacun; Paris, 1874, 7e édition, 2e tirage de la 7e édition, chez Bloud et Barral, rue Cassette, 30; — prix : 120 fr., et net : 90 fr.

Enfin nous avons une *Vie des saints* vraiment monumentale et digne d'un siècle où les travaux historiques et hagiographiques ont fait de si grands progrès; une *Vie des saints* qui ne se contente pas de reproduire sans critique les travaux antérieurs, mais qui les corrige et les enrichit par le résultat des travaux récents et qui, dans les questions géographiques, ne nous présente plus des abbayes, des couvents, des églises qui existent encore, alors qu'ils ont été détruits ou changés de destination depuis un siècle. Le titre pris par Mgr Guérin, les *Petits Bol-*

landistes, est un titre parfaitement justifié. Il y a là, en effet, un véritable travail de Bollandiste, qui devait paraître à l'époque même où la réimpression des *Acta sanctorum* et leur continuation donnaient une si vive impulsion aux études hagiographiques ; il y a là aussi, dirons-nous encore, bien des matériaux dont les Bollandistes contemporains pourront profiter pour les volumes qui leur restent à publier, et que les historiens de l'Eglise seront heureux de trouver à leur disposition, particulièrement en ce qui concerne la fin du dix-huitième siècle et les trois premiers quarts du siècle actuel.

Pour donner l'idée de cet immense travail, nous ne saurions mieux faire que d'en indiquer en quelques mots le plan et le contenu.

L'auteur donne, pour chaque jour de l'année : 1° le Martyrologe romain, avec des notes qui le complètent ; 2° le Martyrologe de France, y compris la Suisse, les provinces rhénanes et la Belgique ; 3° les Martyrologes de tous les ordres religieux, avec des notes qui les complètent ; 4° des additions à ces Martyrologes, faites d'après les Bollandistes et les autres hagiographes. Il y a là une foule de renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs ainsi réunis.

Viennent ensuite les biographies très-détaillées des principaux saints ou bienheureux, faites d'après tous les auteurs les plus dignes de foi, les grands recueils hagiographiques généraux, les grandes histoires ecclésiastiques (Annales de Baronius, etc.), les hagiographies et les histoires de chaque ordre religieux, les propres des diocèses, les hagiologies diocésaines, les monographies, etc. En tête de chaque biographie se trouve la date de la mort du saint, les noms des souverains spirituels et temporels contemporains et une épigraphe qui annonce le caractère dominant du saint. Chaque biographie comprend quatre parties distinctes : l'histoire de la vie, l'iconographie et le patronage, les reliques et le culte, l'énumération des sources où l'auteur a puisé.

A la suite des biographies détaillées se trouvent des notices abrégées sur les saints ou bienheureux dont l'histoire est moins connue.

Enfin, l'auteur a pris un soin particulier de tout ce qui a rap-

port au culte de la Sainte-Vierge, en donnant le récit exact et détaillé des apparitions, et principalement des plus récentes, à la Salette, à Lourdes, à Pontmain, etc., et en décrivant ses sanctuaires, en racontant l'histoire de ses pèlerinages.

Tels sont les quatorze premiers volumes. Le quinzième est exclusivement consacré à l'histoire des vénérables et autres personnes mortes en odeur de sainteté. L'auteur y a consigné les noms des prêtres, religieux et religieuses victimes de la foi sous la Révolution française; ceux des serviteurs ou servantes de Dieu auxquels la Congrégation des Rites a décerné le titre officiel de vénérable; ceux enfin des autres personnages que leurs éminentes vertus ou leurs fondations pieuses ont rendus célèbres. Une notice plus développée est consacrée aux plus importants de ces personnages.

Le seizième volume renferme la vie de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, et une année chrétienne très-complète, exposition des mystères que comprend chacune des époques de l'année ecclésiastique, avec des discours importants sur chacune des fêtes mobiles. Cela forme un cours d'instructions qui sera des plus utiles aux prédicateurs, en même temps qu'un inépuisable répertoire de pieuses méditations pour les simples fidèles.

Le dix-septième volume comprend quelques appendices et quatre tables générales qui présentent autant d'intérêt que d'utilité : 1° Table-chronologie des saints depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours ; 2° Table topographique ou dictionnaire géographique de tous les lieux devenus illustres par la naissance, les travaux ou le culte des saints; 3° Table hagiographique ou table alphabétique de tous les saints, bienheureux, vénérables, confesseurs de la foi dont les noms se trouvent dans l'ouvrage ; 4° Table générale alphabétique et analytique des matières de dogme, de morale, de liturgie, d'histoire, etc., traitées dans les *Petits Bollandistes*, à l'usage principalement des prédicateurs et des catéchistes.

Le volume se termine par une liste de la plupart des personnes qui ont collaboré depuis quinze ans avec Mgr Paul Guérin, sur tous les points du monde catholique, mais principalement en France, et des auteurs contemporains dont il a

consulté les ouvrages. En voyant le nombre de ces collaborateurs directs ou indirects, qui se monte à près de six cents, sans compter le grand nombre de ceux qui ont voulu garder l'anonyme, on comprend que cet ouvrage se présente comme le plus complet et le plus sérieusement travaillé de tous ceux qui s'occupent d'hagiographie, et l'on dit volontiers avec feu Mgr Boudinet, évêque d'Amiens : « En mettant à part l'incomparable collection des *Acta sanctorum*, les *Petits Bollandistes* sont assurément le recueil hagiographique le plus complet, le plus intéressant, le plus édifiant, le plus en harmonie avec les recherches de la science contemporaine. »

Cet éloge bien justifié n'enlève certainement rien au mérite d'autres *Vies des Saints* qui se proposent plus exclusivement l'édification des fidèles ou qui sont plus à la portée des modestes ressources du grand nombre, mais il montre que les *Petits Bollandistes* sont l'un des ouvrages qui ont le plus justement leur place marquée dans les bibliothèques ecclésiastiques. De même que nous voudrions voir les *Acta sanctorum* accessibles à tous les prêtres, au moins dans l'une des bibliothèques de chaque archidiaconé ou archiprêtré, de même nous voudrions voir les *Petits Bollandistes* au moins dans l'une des bibliothèques de chaque doyenné ou canton.

Les hommes qui consacrent tant d'années de leur vie à rendre accessible au grand nombre les trésors de l'érudition contemporaine méritent les plus grands éloges ; Mgr Guérin est un de ces hommes laborieux. On est heureux de voir que ses travaux sont appréciés du clergé : trente-cinq mille exemplaires déjà écoulés des *Petits Bollandistes* le prouvent ; ils prouvent en même temps que le vœu que nous venons d'exprimer est plus que réalisé ; c'est un succès qui fait honneur au clergé catholique.

---

17. *Catéchisme politique à l'usage des Français*, par un homme d'Etat ; in-octavo de IV-934 pages ; Paris, 1875, chez Bloud et Barral ; — prix : 8 fr., et *franco*, 9 fr. 50 centimes.

Voici encore un bon livre qui mérite d'être recommandé à cause de sa clarté et de la sûreté des principes sur lesquels son auteur s'est appuyé. La science politique n'avait pas encore son

manuel ; c'est une lacune qu'il importait de combler, en traitant la politique au point de vue catholique. L'auteur, qui a longuement étudié les questions que comprend la science politique, a voulu sortir des généralités et des vagues théories pour donner des solutions positives et pratiques, et c'est pourquoi il a donné à son ouvrage la forme catéchétique, en procédant par demandes et par réponses. Ainsi, pour chaque question, il expose : 1° les constitutions, lois et usages de tous les peuples d'Europe et d'Amérique (c'est le droit comparé) ; 2° nos diverses et successives constitutions et lois françaises (c'est l'histoire du droit public et de la législation française) ; 3° l'état actuel de la législation et de la jurisprudence d'après les textes les plus récents (c'est un code politique, constitutionnel et administratif). Enfin, il émet son opinion sur les modifications à opérer, soit pour rendre une institution plus conforme aux principes, soit pour la mieux approprier aux circonstances.

La religion, dans cet ouvrage, se trouve vengée des outrages que le mensonge et la haine ont entassés contre elle depuis un siècle, et, à la lueur de l'histoire, on voit ce qu'il faut penser des antiques institutions françaises qui ont été l'objet de tant de calomnies. L'auteur, fort de ses convictions et de la possession de la vérité, ne se contente pas de rester sur la défensive ; il attaque sous toutes ses formes et poursuit dans ses derniers retranchements cette révolution « satanique, » comme l'a dit de Maistre, dont le but est de renverser toute autorité en détruisant la religion. Nous recommandons plus particulièrement, à cet égard, la lecture du chapitre II sur la civilisation, du chap. III sur les principes de 89, et du chap. XVI sur les cultes.

---

18. *Almanach illustré de la France nouvelle* pour l'année 1876 ; in-24 de 96 pages, chez Victor Palmé ; — prix : 50 cent. ; 25 cent. seulement si l'on prend 10 ex. à la fois.

19. *La Vedette*, almanach illustré pour l'année 1876 ; in-24 de 96 pages, chez Victor Palmé ; — prix . 50 cent. ; 25 cent. seulement si l'on prend 10 exemplaires à la fois, soit d'un seul de ces almanachs, soit des deux.

Les deux almanachs dont nous venons de transcrire les titres

sont de ceux qu'on peut propager en toute confiance. En même temps qu'ils donnent les utiles renseignements qui se trouvent dans tous les almanachs, ils contiennent des histoires variées et intéressantes, et, sous une forme attrayante, la réfutation de bien des erreurs et des préjugés que d'autres almanachs ne contribuent que trop à répandre dans les classes populaires. Les almanachs corrupteurs se publient aujourd'hui par millions. A cette propagande du mal il faut opposer la propagande du bien. L'enfer sait bien ce qu'il fait en faisant pénétrer partout, jusqu'au fond des plus humbles chaumières, ce petit livre qui deviendra la lecture habituelle d'une famille pendant toute une année, et qui sera consulté comme un oracle; il faut que la propagande chrétienne lutte avec énergie contre cette diffusion des mauvais livres, qui portent une si déplorable atteinte à la religion et aux bonnes mœurs; cela ne paraît rien, et pourtant, nous osons le dire, les quelques centimes dépensés pour la diffusion d'un bon almanach sont certainement des centimes bien et fructueusement employés.

J. Chantrel.

LE MONUMENT DU V. DE LA SALLE (1)

Nous demandons aux lecteurs des *Annales catholiques* la permission de reproduire ici une appréciation qui vient de loin, puisqu'elle est de la *Malle*, journal catholique de l'île de la Réunion (île Bourbon), du livre portant le titre que nous plaçons en tete de cet article. Ce n'était pas à nous qu'il appartenait de juger ce livre; l'appréciation bienveillante qu'on va lire ne s'adresse pas, du reste, à l'auteur, qui n'a eu que le faible mérite de grouper des documents et des faits intéressants, elle s'adresse au Vénérable lui-même, aux Frères des Ecoles chrétiennes, et à tous ceux qui ont contribué par leurs actes, par leurs-paroles à la grande manifestation religieuse du 2 juin 1875.

Au mois de février 1873, dit la *Malle*, nous annoncions à nos lecteurs qu'une souscription était ouverte dans toute la France pour élever, à Rouen, un monument à la mémoire du Vénérable

(1) In-octavo de 360 pages, avec deux gravures; chez l'auteur, rue de Vaugirard, 371; prix 2 fr., et *franco* par la poste, 2 fr. 50.

Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Et nous invitions en même temps nos compatriotes à prendre part à cette souscription, afin, disions-nous, que « le nom de la Réunion pût s'inscrire glorieusement auprès de tant « de noms illustres de grandes et nobles cités qui concourraient à « perpétuer à travers les âges le souvenir de ce bienfaiteur de l'hu-« manité. »

Nous avons eu la joie de constater que notre appel avait été entendu, et que, conformément au vœu que nous avions exprimé, le nom de notre colonie avait, en effet, figuré dans cette solennelle manifestation de la reconnaissance, non pas seulement de la France, mais bien du monde entier.

Car la souscription ne s'est pas bornée à la France qui n'a fait qu'en prendre l'initiative, comme ayant eu le bonheur de compter le Vénérable de La Salle au nombre de ses enfants; elle a été ouverte également en Angleterre, en Amérique, en Belgique et dans d'autres contrées, où l'Institut des Frères s'est fait connaître par d'inestimables services, et partout, elle a rencontré des adhésions unanimes.

Aussi a-t-elle pu être close en deux ans au plus, et, à la date du 2 juin de cette année, le monument se trouvait érigé sur la place Saint-Sever, à Rouen.

C'est avec la plus grande solennité, et au milieu d'un immense concours de monde, qu'a eu lieu l'inauguration de ce monument.

Nous avons sous les yeux un compte-rendu extrêmement intéressant de la splendide cérémonie du 2 juin, et, quand nous aurons dit à nos lecteurs que cette relation est due à la plume, si justement appréciée, de M. Chantrel, ils comprendront facilement le plaisir que nous avons éprouvé à la parcourir d'un bout à l'autre.

Malheureusement, il nous est impossible de la leur faire connaître en détail; par cela même qu'elle est très-complète, son auteur a dû lui donner une certaine étendue, et elle forme une brochure qui ne compte pas moins de 260 pages.

Bornons-nous donc, bien malgré nous, à lui emprunter quelques courts extraits, alors que nous aurions très-vivement désiré la reproduire en entier.

Et d'abord, voici le début de la brochure :

« Le 2 juin 1875, dit M. Chantrel, restera un jour mémorable « dans l'histoire de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, « nous pouvons dire dans l'histoire de l'enseignement populaire. « Ce qui s'est passé à Rouen, ce jour-là, n'est pas un simple événe-« ment destiné à exciter pendant quelques jours la curiosité des

« populations; c'est une manifestation magnifique, un hommage « solennel rendu à l'un des plus grands bienfaiteurs de l'enfance, « à l'Institut qu'il a fondé, à la religion qui a été l'inspiratrice de « ses œuvres, manifestation provoquée par la reconnaissance, par- « tagée par toute une grande cité, par la France tout entière, par « les pays même les plus éloignés, et accomplie dans le plus grand « ordre, malgré le concours immense de ceux qui y participaient.

« La ville de Rouen s'est honorée ce jour-là ; le peuple, qui doit « tant aux chers Frères de Ecoles chrétiennes, a montré qu'il n'est « point ingrat, et les autorités les plus élevées du pays, en prenant « part à cette fête populaire de la reconnaissance, ont prouvé « qu'elles comprenaient l'importance de l'éducation religieuse. »

Puis, dans différents chapitres qu'on lit avec le plus vif intérêt, M. Chantrel raconte comment a été inspirée, pour la première fois, à quelques-uns l'idée d'élever un monument à la mémoire du vénérable de La Salle, et combien cette idée, hautement patronée par S. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, s'est promptement répandue avec le plus grand succès.

En effet, c'est le 14 novembre 1872 que le président de la république autorisait, par un décret, l'érection du monument, et, nous le répétons, c'est à la date du 2 juin de cette année, c'est-à-dire en moins de trois ans, que la pieuse entreprise a pu être menée à bonne fin.

Nous disions plus haut que la cérémonie d'inauguration avait été splendide.

On le comprendra facilement par la liste des personnages considérables qui s'étaient fait un honneur et un devoir d'y assister.

Citons, en premier lieu, NN. SS. les archevêques et évêques, dont la place était toute marquée à cette solennité.

C'étaient : Son Eminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, avec ses vicaires-généraux, MM. Legros et Delahaye; Mgr Langénieux, archevêque de Reims ; Mgr Bataille, évêque d'Amiens; Mgr Duquesnay, évêque de Limoges; Mgr Grolleau, évêque d'Evreux; Mgr Bravard, évêque de Coutance; Mgr Rousselet, évêque de Séez ; Mgr Gignoux, évêque de Beauvais.

Puis venaient, comme notabilités militaires et civiles : M. le général Lebrun, commandant en chef du troisième corps d'armée, et les généraux de division et de brigade de Brauër, Merle et d'Ornant; M. le premier président, MM. les présidents de chambre et toute la magistrature en robe; M. Lizot, préfet de la Seine-Inférieure, son conseil de préfecture et son secrétaire général ; MM. le général Robert, Pouyer-Quertier, de Bagneux et Nétien, députés à

l'Assemblée nationale; M. Deltour, inspecteur de l'Académie de Paris, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, délégué par M. Wallon; MM. d'Orgeval et Ernou, sous-préfets des arrondissements de Dieppe et de Neufchâtel, etc., etc.

Enfin, toutes les classes de la population de Rouen étaient représentées à la cérémonie.

M. Chantrel, dans l'énumération qu'il fait des différentes corporations qui composaient le cortége officiel, consacre aux Frères les lignes touchantes que nous allons reproduire :

« Puis, voici les Frères, ces bons, ces admirables Frères, toujours « à la peine, rarement à la joie. Ce jour est leur récompense : « leurs yeux sont pleins de larmes, leur visage modeste et grave « est illuminé d'un céleste sourire. Passez, fils du vénérable Jean-« Baptiste de La Salle, enfants soumis et dévoués de la sainte « Eglise, amis du peuple, instituteurs de ces pauvres enfants. « Passez, sublimes ignorantins qui avez répandu à flots l'instruc-« tion sur le monde, qui avez ouvert trente mille écoles gratuites, « qui avez formé tant d'hommes éminents dans le sacerdoce, la « magistrature, l'armée, le commerce, l'art et l'industrie; passez, « escortés de tous les ignorants que vous avez éclairés, de tous les « pauvres que vous avez recueillis, de tous les orphelins que vous « avez élevés; passez, hommes de Dieu, bénis de la France et de « l'Eglise! Ce jour vous paie de toutes les ingratitudes et vous « entoure d'une auréole ineffaçable (1). »

C'est avec bien du regret que nous nous voyons obligé de terminer là nos citations. Puissions-nous du moins avoir réussi à intéresser nos lecteurs, en leur parlant, quoique d'une manière si imparfaite, de la grande solennité du 2 juin de cette année!

Réjouissons-nous surtout à la pensée que notre colonie était représentée à cette imposante cérémonie par une bannière où son nom se trouvait inscrit. Nous le devons aux personnes qui s'étaient empressées de souscrire pour l'érection du monument, et parmi lesquelles ont figuré : M. le gouverneur, Mgr l'évêque de Saint-Denis, M. l'ordonnateur, M. Bellier de Villentroy, l'ancien et vénérable président de notre cour, M. d'Esménard, alors directeur de l'intérieur P. I., M. l'abbé Carméné, vicairal général, M. l'abbé Murat, secrétaire de l'évêché, M. l'abbé Naninck, curé de l'Assomption, ainsi que des magistrats et des notabilités de la ville de Saint-Pierre.

(1) Disons que ces paroles ont été empruntées à la *Semaine Religieuse* de Rouen (N. des *Ann.*)

PRIME A NOS ABONNÉS.

Nous voyons avec plaisir s'augmenter rapidement le nombre des souscripteurs au magnifique volume in-octavo illustré : l'*Histoire des sanctuaires de la Mère de Dieu* (pèlerinages illustrés). L'objet du livre, la manière dont il est exécuté, méritent cet empressement. Beau papier, 52 gravures en taille-douce sur acier, représentant les statues de la Vierge les plus vénérées, les chapelles, églises et sanctuaires qui lui sont consacrés, enfin, un texte pur, élégant et pieux, tout contribue à faire de cet ouvrage un beau livre de bibliothèque et un beau livre d'étrennes.

Toutes les gravures sont tirées ; une partie du texte est imprimée, le manuscrit du reste est entre les mains de l'Editeur ; mais les frais sont tels, que l'Editeur voudrait être assuré de *deux cents* souscriptions avant de continuer l'impression.

C'est pourquoi nous avons pu obtenir cet avantage pour nos Abonnés, de souscrire pour 12 francs à un ouvrage dont le prix de vente sera de 18 francs, et nous avons obtenu cet autre avantage non moins considérable, que *les souscripteurs n'auront à verser le prix de leur souscription que contre la remise de l'ouvrage.*

Ces deux avantages sont faits exclusivements aux abonnés des *Annales catholiques* ; il suffira, pour ceux qui ne sont pas abonnés, de prendre, en souscrivant et en s'adressant directement à nous, un abonnement aux *Annales* de trois mois au moins (4 fr. pour la France), pour pouvoir jouir des mêmes avantages. Nous prions nos Abonnés de vouloir bien le faire savoir autour d'eux.

Nous ajoutons qu'il importe de se hâter, afin que l'ouvrage puisse être prêt pour le 1er janvier prochain : comme on ne court aucun risque en souscrivant, nous pensons que ceux de nos Abonnés qui désirent se procurer l'*Histoire des sanctuaires de la Mère de Dieu* se hâteront de nous envoyer avis de leur souscription.

Plusieurs de nos Abonnés ayant manifesté le désir d'avoir un spécimen *de l'ouvrage avant de souscrire, nous avons obtenu de l'Editeur de pouvoir leur envoyer*, contre un franc en timbres-poste, *ce spécimen, composé de* trois *gravures et de* trois *notices.*

P. Chantrel, Adm. des *Ann. cath.*

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

AUX PÈLERINS DE PROVENCE ET DE VENDÉE (1).

Chaque jour croissent de plus en plus, et en France tout spécialement, les démonstations de foi et les œuvres multipliées de la charité : les prêtres prient au pied des autels, les églises et les sanctuaires retentissent des prières des peuples qui, avec la voix, élèvent et tendent vers Dieu leurs cœurs et leurs mains suppliantes afin d'obtenir de lui les grâces dont nous avons un si grand besoin dans les temps si profondément troublés où nous sommes.

Et cependant le fléau pèse toujours sur l'Eglise, et ses ennemis continuent toujours obstinément à la persécuter, à la tourmenter et à l'opprimer.

La longue durée de l'épreuve à laquelle l'Église est soumise semble produire dans quelques contrées du monde catholique un certain affaiblissement dans l'esprit et le courage de quelques-uns, de façon qu'ils paraissent craindre que l'Eglise ainsi opprimée ne puisse plus soutenir plus longtemps le poids de tant de malheurs, et ils en viennent pour ainsi dire à courber le front devant les injustes exigences de nos persécuteurs. Mais il n'en est pas ainsi de vous. Pleins de fermeté et de constance, vous faites voir au monde que votre confiance en Dieu ne fléchit pas un seul instant, pas plus que votre espérance de voir un jour le calme succéder à la tempête.

Revenant aux pusillanimes dont je parlais tout-à-l'heure, je leur dirai : Qui êtes-vous donc, vous qui pré-

(1) Etaient présents NN. SS. l'Archevêque d'Aix et les Evêques de Digne, de Gap et de Luçon. — Nous reproduisons la traduction du *Monde*.

tendez connaître les voies secrètes de la Providence et savoir quand et comment finiront les châtiments qui pèsent sur nous? Enfants que vous êtes, leur dirai-je en me servant des paroles mêmes de saint François de Sales, prenez garde! le papillon, en voltigeant et en s'approchant trop près de la flamme, se brûle et tombe bientôt en cendre; de même celui qui veut pénétrer trop avant dans les secrets de Dieu, et trop indiscret scrutateur, veut en connaître les desseins, sera bientôt abattu, écrasé, réduit en cendre. C'est pourquoi il est nécessaire de se maintenir ferme dans la foi et de redoubler de confiance même en présence des apparences qui nous semblent absolument contraires.

Et afin de démontrer d'une façon plus claire tout ce que je viens de dire, laissez-moi vous rappeler un fait des divines Ecritures :

La ville de Jéricho avait comblé la mesure de ses iniquités; c'est pourquoi Dieu avait décidé dans les décrets de sa justice que cette ville disparaîtrait du nombre des villes qui étaient sur la terre. Il appela à lui Josué, le successeur du grand chef du peuple d'Israël, et lui ordonna de tuer tous les habitants de Jéricho et de réduire leur ville en cendres. Josué obéit à l'ordre divin qui lui était donné et exécuta fidèlement tout ce que Dieu lui avait prescrit.

Ayant convoqué tous les prêtres, il leur dit de prendre l'arche du Testament ainsi que les trompettes dites du Jubilé, de mettre le peuple en ordre et de le conduire ensuite, comme en procession, sous les murs de la cité pécheresse (*peccatrice*) en renouvelant durant plusieurs jours et dans le même ordre la marche prescrite autour de la ville. Le peuple armé s'avançait donc le premier; les prêtres suivaient avec les trompettes et l'arche du Seigneur, puis venaient la foule et la multitude désarmée qui fermaient la marche de ce grand pèlerinage (*grande

pellegrinaggio). C'est dans cet ordre que le tour de la ville fut fait le premier jour. Il en fut de même les jours suivants.

Mais, après le premier jour, le second, le troisième, le quatrième jour, croyez-vous que les habitants de Jéricho, rompus à tous les vices, remplis de toutes sortes d'iniquités, ayant vu se répéter inutilement la procession et sans le plus petit dommage pour eux, croyez-vous que du haut de leurs murailles réputées inexpugnables, ils ne se sont pas moqués et n'ont pas couvert de leurs sarcasmes l'arche, les prêtres, les trompettes, le peuple, les guerriers, enfin tout ce qui leur passait sous les yeux ? Croyez-vous que du côté même des Israélites, parmi lesquelles il y a toujours eu des gens à la dure cervelle, croyez-vous qu'il ne s'en soit pas trouvé un certain nombre qui aient dit entre eux : Mais à quoi servent toutes ces marches infructueuses qui ne produisent aucun résultat et rendent tout à fait illusoire la conquête de Jéricho?

C'est précisément ce qui arrive de nos jours : d'un côté, par l'œuvre de ceux qui imitent dans leurs vices les anciens habitants de Jéricho, et de l'autre par ceux qui, dans leur défiance, ressemblent aux mauvais Israélites. Les impies méprisent l'Eglise et ses rites; ils proclament *fanatisme*, et avec le sourire du mépris sur les lèvres, tout ce que nous savons et croyons être saint, salutaire et religieux. D'un autre côté, comme les Hébreux, toujours pleins de défiance et d'ingratitde, murmuraient sans doute en présence de l'inutilité des tours qu'ils faisaient sous les murs de Jéricho, de même les esprits faibles d'aujourd'hui et ceux qui désirent vivre en paix à quelque prix que ce soit, à la vue de la déplorable direction des choses qui continue toujours et qui ne donne pas l'espérance d'un prompt retour vers le bien, s'unissent, sans s'en apercevoir, avec les premiers lorsqu'ils se montrent disposés à se rendre aux désirs des

incrédules en leur accordant et en leur concédant ce qui ne peut et ne doit jamais s'accorder ni se concéder.

Mais le septième jour arriva, et la marche prescrite fut reprise. A peine le peuple eut-il joint, suivant les instructions reçues, ses clameurs et ses cris au son retentissant des trompettes sacerdotales, que l'épouvante envahit le cœur des aveugles habitants de Jéricho à la vue de la chute instantanée de tous leurs remparts. Chacun alors put envahir la cité par la partie qui se trouvait devant lui : *Et ascendit unusquique per locum, qui contra se erat.* C'est alors que le grand massacre eut lieu et que la cité fut réduite en cendres.

Les assiégés s'aperçurent alors, mais trop tard, que l'on ne plaisante pas avec Dieu, et que l'on ne se moque pas impunément des cérémonies sacrées établies par Lui-même. De leur côté, chez les Hébreux, les âmes incertaines, basses et peureuses, se convainquirent, elles aussi, que c'est un crime que de perdre la confiance en Dieu.

Le massacre une fois terminé et l'incendie de la ville consommé, Josué, monté sur son coursier et sous le souffle de l'inspiration divine, se tourna vers la cité disparue et prononça une épouvantable malédiction, que je ne veux pas répéter tant elle est vraiment terrible, contre quiconque voudrait réédifier en ce lieu la ville détruite.

Fils bien aimés, vénérables Frères, puisque vous vous trouvez à Rome, permettez à votre Père de déposer dans votre cœur toute l'amertume qui afflige son âme. Souvenez-vous que dix-neuf siècles environ se sont écoulés depuis que le Prince des Apôtres, saint Pierre, mit le pied dans cette ville. Souvenez-vous qu'il entra dans cette forêt où, suivant l'expression de saint Léon, l'on entendait le mugissement du taureau, le rugissement du lion et le sifflement du serpent : *Sylva frementium bestiarum.* Maîtresse de tant de nations, Rome avait ajouté à ses propres vices les vices de tous les peuples conquis. Malgré

tout, l'Apôtre, assisté de la grâce divine, planta dans le centre du paganisme le fondement de la religion de Jésus-Christ, la croix, et l'arrosa de son propre sang. Trois siècles de persécution et des martyrs par millions furent nécessaires pour remplacer par la croix les divinités trompeuses et mensongères. Rome païenne eut, elle aussi, sa malédiction et fut détruite. De cette Rome, il ne reste plus désormais que des ruines, qui ne servent plus qu'à défrayer l'érudition des archéologues et la curiosité du voyageur.

Et aujourd'hui, que voudrait-on faire? On voudrait ramener notre Rome bien-aimée, Rome chrétienne, à la Rome idolâtre des Césars, à la Rome païenne; et si elle n'est pas la Rome païenne, elle deviendra assurément la Rome incrédule. Oui, on voudrait substituer la raison à la religion. On voudrait, en un mot, détruire tout ce qu'ont planté l'apôtre saint Pierre et la multitude immense des martyrs qui ont embaumé et rendu si précieux le sol de Rome chrétienne.

N'est-ce pas là que l'on veut arriver? Les profanations que je vois tous les jours de mes propres yeux dans cette ville sainte, la capitale du monde catholique, sont si grandes et si nombreuses; si grandes et si nombreuses sont les spoliations qui s'accomplissent à chaque instant; si grands et si nombreux sont les efforts et les artifices qui se font et s'emploient afin de corrompre la jeunesse, que désormais il n'est plus possible d'avoir de doute sur le but bien arrêté que l'on a de détruire le catholicisme à son centre.

Mais l'hypocrisie qui accompagne cette persécution suivie et non interrompue est telle et si grande, que l'on voudrait faire accroire aux peuples étrangers qu'à Rome tout est dans l'ordre, tout est en paix, tout est tranquille. Et tandis que d'une main sacrilége on touche à tout ce qu'il y a de plus saint et de plus cher au Seigneur, ainsi

qu'à son Vicaire bien indigne, que l'on gâte toutes les institutions catholiques et qu'on les détruit, on voudrait cependant faire croire qu'à Rome tout marche régulièrement, et l'on a grand soin de vanter sa modération; mais toutes ces vaines prétentions s'évanouissent, mais cette modération disparaît enfin, lorsqu'on voit la Révolution italienne ployer le genou devant le plus ardent et le plus puissant persécuteur de l'Eglise, faisant clairement connaître par là que le but que se proposent les deux persécuteurs est parfaitement le même, bien que les moyens employés diffèrent quelque peu entre eux.

Mais que tous ceux qui tentent ainsi d'étouffer la gloire de Rome chrétienne pour la couvrir des ténèbres de l'incrédulité, et essaient d'y bâtir une Babylone sur les ruines de tout ce qu'il y a de bon et de saint, le sachent bien : ils poussent Dieu à renouveler sur leur tête les anathèmes et les malédictions qu'il a prononcés, il y a des siècles, par la bouche de Josué.

Quant à vous, fils bien-aimés, à vous, vénérables Frères qui m'écoutez ici, unissez-vous à tous ceux que vous avez laissés loin de vous, et tous ensemble élevez vos mains et vos prières vers le Très-Haut, afin d'obtenir la grâce et les forces nécessaires pour surmonter tous les assauts de l'envie, de la calomnie et de toutes les machinations qu'ourdissent nos ennemis; de telle sorte que, mis en présence, nous puissions non-seulement les abattre, mais encore obtenir de la bonté de Dieu que Rome, mais la Rome chrétienne, étende de plus en plus son autorité spirituelle.

Priez, oui, priez, afin que cessent bientôt les motifs qui ont obligé Dieu à lever la main et à nous châtier, c'est-à-dire les ingratitudes des hommes envers ses bienfaits sans nombre, ingratitudes que l'on rencontre, hélas ! trop souvent dans tous les rangs, dans toutes les classes, même chez ceux qui portent gravés dans leur

âme les heureux effets que produisent les sacrements.

Priez donc afin que, la cause disparue, nous puissions voir aussi disparaître les effets, et qu'au lieu de châtiments nous puissions mériter les bénédictions de la paix, de la paix avec Dieu, de la paix avec les hommes, de la paix avec nous-mêmes, et qu'ainsi cette Eglise militante, au sein de laquelle nous vivons, puisse peu à peu entrer triomphante dans le ciel.

Mon Dieu, écoutez et bénissez nos vœux! Vous connaissez les intentions de tous ces bons chrétiens, vous connaissez les intentions de votre Vicaire bien indigne; eh bien, ô mon Dieu, souvenez-vous de nous, ayez pitié de nous : *Et nunc Domine*, vous dirai-je, en me servant des paroles d'Esther, *miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere, et hæreditatem tuam delere.* Ayez donc pitié de nous, ô Seigneur, et donnez-nous-en un gage dans votre sainte bénédiction. Bénissez votre indigne Vicaire, bénissez ces vénérables évêques qui se tiennent ici à mes côtés, bénissez leurs diocèses et bénissez leurs troupeaux.

Oui, Fils bien-aimés, je lève la main et je vous bénis au nom de Dieu! Que saint Lazare (*aux Provençaux*), que saint Lazare, votre protecteur et l'ami de Jésus-Christ, obtienne que vous deveniez tous de vrais amis de cet Ami bienfaisant et tout-puissant; (*Aux Vendéens*), que sainte Marie de l'Assomption, titulaire de votre Eglise, du trône de gloire où elle siége, vous assiste, vous soutienne afin que la Vendée, si renommée par sa constance dans ses saints principes, se maintienne toujours fidèle et devienne ainsi plus tard l'objet de plus grandes miséricordes.

Je prie Dieu afin qu'il vous accompagne dans le voyage que vous avez à faire pour retourner au sein de vos familles, et je vous rends grâces pour tout ce que vous avez fait pour moi, et pour tous les inconvénients inséparables

d'un long voyage. Je vous bénis dans votre retour à votre patrie, je vous bénis pour la vie, je vous bénis pour l'heure de la mort, afin que vous deveniez dignes, à cette heure suprême, de déposer vos âmes entre les mains de Dieu.

CHRONIQUE DU VATICAN

La place que prennent dans notre numéro d'aujourd'hui les Universités catholiques, ne nous permettra pas de faire cette Chronique complète; les lacunes seront comblées dans le numéro suivant.

Nous avons déjà parlé de l'audience accordée, le 14 novembre, aux pèlerins de la Provence et de la Vendée ; on vient de lire le discours que le Saint-Père leur a adressé. Voici l'Adresse lue au Saint-Père au nom des pèlerins de la Provence, par M. de Beaumont, ancien aide-de-camp du général Kanzler :

Très-Saint Père,

La province ecclésiastique d'Aix, Arles et Embrun, représentée par trois de ses évêques, vient, par l'organe de son métropolitain, offrir religieusement à Votre Sainteté le filial hommage des sept églises de sa vaste circonscription. Nous sommes heureux et fiers, Très-Saint Père, de pouvoir conduire en même temps aux pieds du Pasteur suprême cette élite de notre clergé et de nos ouailles fidèles. La foi et la piété de ces généreux pèlerins, leur attachement inébranlable et leur intrépide dévouement pour la chaire de Pierre prouveront assez à Votre Sainteté que notre Provence porte encore avec honneur son vieil étendard chrétien, et jusqu'en ces tristes jours ne se montre pas tout à fait indigne du glorieux témoignage que rendait jadis à la première de ses églises le pape saint Zozime : *Arelatensis ecclesia est cujus sacra fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt.*

Mais à l'humble offrande de nos cœurs nous en joindrons une autre qui vous sera, Très-Saint Père, beaucoup plus précieuse. Héritiers légitimes de la noble et pieuse famille de Béthanie qui nous engendra dans la foi, comme la sainte Eglise romaine l'a toujours reconnu, nous avons naturellement en notre possession les reliques sacrées de Marthe, de Marie et de Lazare que Jésus aimait.

Votre Sainteté ne nous refusera pas d'en accepter quelques parcelles. Elles sont dans cette petite barque, semblable à celle qui nous les apporta vivantes, semblable à la vôtre, Très-Saint Père, puisque, lancée sans voiles et sans rames sur la mer orageuse, elle brave la tempête, elle échappe au naufrage et va droit au port sous la main de l'Ange qui la gouverne.

Nous avons ajouté, Très-Saint Père, des reliques de Marie Jacobée et de Marie Salomée, ainsi que des deux premiers évêques d'Aix : saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples; saint Sidoine, l'aveugle-né de l'Evangile. Ces saints et ces saintes nous vinrent aussi, selon nos traditions, sur la barque désemparée des proscrits de Béthanie. Et, bien qu'il ne s'y trouvât pas, comment aurions-nous laissé à terre saint Trophime, le premier évêque d'Arles, le premier disciple de saint Paul, l'envoyé de saint Pierre, et, à ce titre, le primat-né de nos Eglises ?

En nous bénissant, Très-Saint Père, vous daignerez demander pour nous à Dieu, par l'intercession de nos grands saints, la grâce de ne laisser jamais s'affaiblir dans nos âmes la foi divine qu'ils ont si tôt apportée à nos pères, et qu'ils ont enracinée si profondément sur notre sol privilégié.

Et nous, dans notre humble reconnaissance, nous ne cesserons pas de leur adresser cette prière que l'Eglise mettait hier sur nos lèvres et qui résume si parfaitement aujourd'hui toute notre pensée comme tous nos vœux :

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus,
Ut unus omnes, unicum
Ovile, nos Pastor regat.

Voici maintenant l'adresse lue par Mgr l'évêque de Luçon :

Très-Saint Père,

Au lendemain des solennités de la Toussaint, après avoir chanté le triomphe de nos frères du ciel et imploré leur puissant secours, nous sommes partis du fond de la Vendée, des bords lointains de l'Océan, le cœur plein de confiance et d'allégresse. Nous avons traversé, sans regarder un seul instant en arrière, la France et l'Italie.

Nos désirs, ardents comme les flammes, nous emportaient avec plus de rapidité que la vapeur elle-même vers la cité célèbre qui,

depuis plus de vingt siècles, a l'insigne privilége de remplir le monde de la majesté de son nom, de sa gloire et de ses malheurs.

Béni soit Dieu qui met en ce moment le comble à tous nos vœux ! Nous voici à Rome, au milieu des plus beaux monuments que la lumière du ciel ait jamais éclairés. Nous voici sur cette terre prédestinée, où le pauvre batelier de Bethsaïde vint un jour placer hardiment au pied du Capitole, en face même du trône des Césars, le siége de cet empire qui seul, au milieu des ruines et des révolutions, doit rester debout, comme le merveilleux obélisque sur lequel chacun peut lire en passant cette parole d'éternelle victoire : *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*.

Nous voici auprès du tombeau où reposent, entourés d'incomparables honneurs, et sous le dôme le plus splendide de l'univers, les corps de ces deux apôtres que Néron fit enfermer, comme des malfaiteurs, dans les cachots de la prison Mamertine, et qui n'en sortirent que pour aller ensemble à la mort.

Enfin, nous avons franchi le seuil du Vatican, et le Pontife de Dieu, le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Pierre, le roi de nos âmes, vient de nous apparaître ! C'est Lui ! C'est Lui, avec sa couronne de cheveux blancs, son regard vif et limpide, et son front toujours serein ! C'est Lui, avec les trente années d'un pontificat unique dans les fastes de l'histoire ! C'est Lui, avec cet indicible mélange de grâce et de force, de douceur et d'intrépidité qui charme et qui ravit. C'est Lui, c'est Pie IX !

Aussi nos âmes débordent de joie, et jamais notre bouche, fût-elle éloquente, ne pourra trouver d'accents capables d'exprimer et de redire tout notre bonheur.

Qu'il soit, du moins, permis à l'évêque de Luçon, très-saint Père, et à tout son diocèse représenté ici par soixante-quinze prêtres et par autant de pieux fidèles, de déposer humblement à vos pieds l'hommage de leur tendresse filiale, de leur vénération sans bornes, de leur profond et inaltérable attachement.

Oui, nous sommes à vous, Très-Saint Père. Nous sommes à vous, puisque nous sommes membres du corps mystique dont vous êtes le chef auguste. Nous sommes à vous, puisque nous faisons partie du troupeau dont vons êtes le suprême pasteur. Nous sommes à vous, puisque nous occupons une place, si modeste qu'elle soit, dans l'immortel édifice dont vous êtes l'inébranlable base. Nous sommes à vous, puisque, dès le jonr de notre naissance, nous fûmes, grâce à Dieu, déposés sur cette barque mystérieuse dont vous êtes en même temps et le phare et le pilote. Nous sommes à

vous, Très-Saint Père, absolument, sans réserve aucune, à la vie, à la mort!

Vous portez le sceptre de la plus haute et de la plus légitime autorité qui fût jamais : commandez, et de tout notre cœur nous obéirons. De vos lèvres que l'Esprit-Saint lui-même garde avec amour, ne peuvent tomber, quand elles parlent en son nom, que les oracles de la pure vérité. Docteur infaillible! gardien toujours fidèle des divines révélations! parlez, enseignez, et de tout notre cœur nous croirons.

Ce sont là, Très-Saint Père, les sentiments de la catholique Vendée, et je m'estime heureux et fier d'en être en ce moment devant vous l'interprète. La Vendée! au nom du sang et des larmes dont elle inonda, en des jours de sinistre mémoire, les champs, les bois et les bruyères de son héroïque Bocage; au nom de cette foi généreuse qui leur permet, après tant de désastres et malgré ses modiques ressources, de rivaliser avec les contrées les plus opulentes, quand il s'agit surtout de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre; au nom de cette piété féconde qui se révèle à chaque instant dans son sein, sous mille formes diverses; au nom de ses souvenirs et de ses espérances, la Vendée, à genoux, demande, Très-Saint Père, votre bénédiction.

Bénissez l'évêque auquel vous avez voulu confier, il y a quelques mois, le gouvernement spirituel de ce bon peuple; bénissez le digne clergé qui l'entoure; bénissez ces nobles familles dont les fils, comme les aïeux, ont vaillamment combattu pour toutes les grandes et saintes causes; bénissez ces femmes chrétiennes qui, au prix de beaucoup de fatigues et de privations, sont venues voir Rome et avant tout le Souverain-Pontife; bénissez tous ceux qui ne pouvant nous suivre, nous ont accompagnés de leurs sympathies, de leurs prières et de leurs vœux; bénissez et notre vénérable chapitre, et nos séminaires, et notre belle institution Richelieu, et nos écoles, et nos trois cents paroisses, et toutes nos chères communautés; bénissez spécialement, Très-Saint Père, les deux grandes familles religieuses de Saint-Laurent et de Chavagnes, postérité florissante du vénérable P. de Montfort et du vénérable P. Baudoin. Puissions-nous voir de nos yeux le jour où ces deux grands serviteurs de Dieu, décorés du titre de Bienheureux, seront solennellement placés sur les autels!

Munis de vos précieuses bénédictions, Très-Saint Père, embaumés de ce parfum divin qu'on respire auprès de votre personne sacrée, nous irons bientôt raconter aux absents les merveilles dont nous

fûmes, en ce lieu et à cette heure, les heureux témoins; et tous, émus de ces récits, demanderont comme nous au Ciel qu'il daigne conserver longtemps, bien longtemps encore à l'Eglise son saint et magnanime Pontife!

Nous prierons surtout, Très-Saint Père, quand, dans un avenir peu éloigné, j'en ai le doux espoir, il nous sera donné de placer, comme sur un piédestal gigantesque, au sommet de l'une de nos plus belles collines, la radieuse et imposante image de la Vierge Marie. S'il plaît à Votre Sainteté, nous appellerons ce nouveau sanctuaire : *le Sanctuaire de Notre-Dame de la Vendée.* Et au jour de son inauguration, nous verrons accourir des divers points de l'horizon, sur ces cîmes jusque-là désertes, la foule empressée des pieux pèlerins. Et ces multitudes acclameront une fois de plus avec enthousiasme le nom de Pie IX; une fois de plus aussi nos montagnes et nos vallées se renverront, à travers mille joyeux échos, le refrain que nous aimons tant :

Toujours, chez nous, même au siècle où nous sommes,
Les cœurs virils sont fiers d'être chrétiens.
Dieu...

Et qu'il me soit permis d'ajouter, bien que cela ne soit pas dans le vers : *Pie IX.*

... pour sa cause aura toujours des hommes,
Tant que vivront des Vendéens.

Nous avons dit que Mgr l'évêque d'Olinda (Brésil) est en ce moment à Rome. Il paraît qu'il est chargé d'une mission du gouvernement brésilien relative aux difficultés pendantes entre l'Eglise et l'Etat. Les questions ont été soumises à l'examen du secrétaire d'Etat pour les affaires ecclésiastiques. Les Congrégations n'ont pas encore pris de décision à cet égard.

Le 21 novembre a eu lieu, en présence du Pape, et en grande pompe, la lecture de décrets relatifs à la béatification de trois religieux. Nous reviendrons là-dessus.

Le 22, ont été reçus en audience solennelle les pèlerins venus de Marseille et de Bayonne, conduits par Mgr Blancard. Les pèlerins ont présenté au Pape une offrande en argent et un album renfermant neuf mille signatures des pèlerins qui ont visité la grotte de Lourdes. Pie IX a répondu aux adresses qui lui ont été lues.

Nous sommes obligés de remettre à huit jours, à cause de l'abondance des matières, les Nouvelles religieuses, la Nécrologie, la suite de la Lettre des Evêques du Canada, et divers articles préparés depuis longtemps.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

I

La concurrence.

Les catholiques, sous la conduite de leurs évêques, n'ont pas perdu un instant pour assurer à la jeunesse un enseignement sérieusement et franchement chrétien. Leurs efforts ont été couronnés de succès, puisque, dès aujourd'hui, des cours d'enseignement supérieur sont ouverts à Lille, à Paris, à Angers, à Lyon et à Poitiers. Les catholiques continuent de contribuer, comme citoyens, à l'entretien de l'Université de l'Etat; ils contribuent de leurs deniers à l'entretien de leurs propres Facultés. Au point de vue matériel, la lutte n'est donc pas égale, mais cette inégalité se trouve compensée par le zèle des professeurs et par la grandeur de la cause qu'il s'agit de défendre, la cause de l'Eglise, de la régénération religieuse, morale et intellectuelle de la patrie.

En présence de cette concurrence établie par la loi, de cette concurrence parfaitement légitime et légale, il semble que les professeurs de l'Etat n'auraient qu'une chose à faire : redoubler de zèle, élever leur enseignement, rétablir la confiance des familles, qui a été si fortement ébranlée, vaincre, enfin, s'ils voulaient vaincre, par la supériorité de la science et par la supériorité morale et intellectuelle de leurs élèves. Les meilleurs d'entre eux l'ont compris ainsi; mais d'autres n'ont compris la lutte qu'au moyen d'un appel aux mauvaises passions et à l'esprit irréligieux. C'est prouver une fois de plus combien étaient fondées les réclamations des pères de famille, combien il était urgent qu'une loi vînt à la fois réveiller de sa léthargie l'enseignement officiel et mettre les catholiques à même d'en combattre les funestes tendances.

On affectait d'abord de mépriser les efforts des catholiques ;

on nous représente maintenant comme près de détruire l'enseigeignement de l'Etat et d'englober dans nos écoles toute la jeunesse française, et, pour prévenir ce *malheur*, ce n'est pas à la liberté qu'on fait appel, c'est à la licence, qu'on promet aux jeunes étudiants, et au bras de l'Etat, mis en demeure de retirer la loi accordée.

Tout cela est misérable, tout cela, nous le constatons avec plaisir, est un hommage involontaire rendu à la supériorité naturelle de l'enseignement catholique.

Nous avons jusqu'ici suivi avec le plus grand soin ce merveilleux mouvement de la fondation de nos Université; aujourd'hui, les faits et les documents abondent tellement, que le cadre de nos *Annales* s'en trouve comme débordé. Nous voulons faire connaître, pourtant, ce qui importe le plus, et nous pensons que si nous sommes obligé de différer encore la publication d'autres travaux, nos lecteurs nous sauront gré de les tenir au courant de ce mouvement de renaissance qui promet de si beaux fruits pour un prochain avenir. Nous allons avoir à reproduire trois ou quatre discours, qui montreront à quelle élévation est tout à coup porté l'enseignement, par le fait seul de cette liberté demandée depuis si longtemps ; s'ils absorbent presque tout ce numéro, avec l'admirable discours du Saint-Père et les magnifiques manifestations du Vatican, on ne nous en fera pas un reproche, nous en sommes convaincu.

II

Université d'Angers.

L'Université d'Angers a été inaugurée, comme nous l'avons dit, le lundi 15 novembre 1875, par une messe solennelle du Saint-Esprit célébrée dans l'église cathédrale de Saint-Maurice.

La cathédrale était pleine. On remarquait dans la foule des assistants les représentants les plus élevés de la magistrature et de l'armée, le premier président et le procureur général, les avocats généraux, le général Charreyron, les colonels des deux régiments de cavalerie et d'infanterie, le maire d'Angers, les principales notabilités de la ville et du diocèse.

Un peu avant dix heures, le recteur, le doyen et les profes-

seurs de la Faculté catholique de droit sont arrivés et se sont placés dans le chœur.

Son Em. le cardinal-archevêque de Rennes et NN. SS. les évêques de Laval, d'Angers et du Mans, et le R. P. abbé de Bellefontaine ayant fait leur entrée, le *Veni Creator* a été chanté par le chœur et par toute l'assistance. Mgr l'évêque du Mans a ensuite commencé la célébration de la messe du Saint-Esprit.

Après l'Evangile, Mgr l'évêque d'Angers est monté en chaire.

Voici le discours de Mgr Freppel :

Surrexerunt principes patrum de Juda et Benjamin, sacerdotes et levitæ, ut ascenderent ad ædificandum templum Domini, universique qui erant in circuitu adjuverunt manus eorum in substantia.

Les chefs des familles de Juda et de Benjamin, les prêtres et les lévites se levèrent pour réédifier le temple du Seigneur, et toute la région d'alentour les aida de ses ressources.

1er livre d'Esdras, c. I, v. 5 et 6.

Eminence,
Messeigneurs, Messieurs,

C'est ainsi que s'accomplit la restauration du temple de Jérusalem. Soixante-dix ans s'étaient écoulés depuis que la main de l'Assyrien avait passé sur ce grand édifice, ne laissant debout que des ruines. L'attente du peuple de Dieu fut longue ; et l'on pouvait se demander s'il rentrerait dans l'héritage de ses pères. Mais une espérance invincible vivait au fond des cœurs, et il était facile de prévoir avec quel empressement l'on mettrait à profit une liberté reconquise. Aussi, à peine un érudit réparateur eut-il donné le signal de l'affranchissement, que la nation tout entière se leva pour rebâtir le temple du Seigneur là même où il avait été, *in loco suo*. La tribu sacerdotale prit la tête du mouvement, et les chefs des familles l'aidèrent de leurs ressources : *Adjuverunt in substantia*. Grandes furent les difficultés, nombreuses les attaques et les contradictions. Mais le courage des Zorobabel, des Esdras et des Néhémie n'en fut pas ébranlé. Vainement les Samaritains jaloux poussèrent-ils des clameurs, dénonçant l'entreprise comme funeste aux intérêts de l'Etat; vainement les païens ennemis multiplièrent-ils leurs menaces autour de l'édifice à peine sorti de terre : ni les accusations de ceux-là, ni les violences de ceux-ci ne purent arrêter

l'œuvre de Dieu. La truelle d'une main, l'épée de l'autre, les enfants de Juda travaillaient et combattaient tout ensemble : *Una manu sua faciebant opus, et altera tenebant gladium* (1). Aussi le prophète Aggée, témoin de tant d'efforts, pouvait-il, le regard dans l'avenir, saluer la restauration du temple par ces magnifiques promesses : « Le Seigneur Dieu des armées l'a dit, la gloire de cette maison nouvelle sera plus grande encore que celle de l'ancienne : *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ* (2). »

Dieu veuille, mes Frères, que ces prophétiques paroles s'appliquent également à l'œuvre de restauration que nous inaugurons aujourd'hui ! Il y a près d'un siècle, une grande institution disparaissait du milieu de nous, balayée par le vent des révolutions. La ruine avait été si complète que les plus confiants osaient à peine mêler leurs espérances à leurs regrets. Et cependant il ne se pouvait pas qu'une telle institution eût péri sans retour, elle qui avait rempli de son nom toute l'histoire d'un peuple chrétien. Un jour devait venir où les grandes écoles d'Angers rallieraient leurs débris pour refaire de votre ville ce qu'elle avait été pendant six siècles, l'Athènes de l'Ouest. Ce jour, Dieu l'a fait luire pour sa gloire et pour votre salut. Aussitôt, comme dans les temps anciens, vos évêques se sont levés avec leurs prêtres, *surrexerunt principes patrum, sacerdotes et levitæ ;* ils ont fait appel à votre dévouement, et cet appel, vous l'avez entendu. Mille mains se sont ouvertes, mille cœurs ont prié. A l'exemple des enfants de Juda, chacun est venu porter sa pierre à l'édifice renaissant : *secundum vires suas dederunt impensas operis* (3). Insinuations perfides, clameurs hostiles, rien n'a pu arrêter l'élan de votre générosité. Vous avez eu confiance dans l'œuvre fondée, dirigée, administrée par vos évêques ; et nous voici dans ce temple qui, depuis le douzième siècle, avait reçu tant de fois dans son enceinte vos grandes écoles, nous voici tous réunis en ce jour, appelant les bénédictions du Ciel sur les premières assises de l'Université catholique d'Angers.

Jour de joie pour tous, jour d'allégresse pour votre évêque, qui voit ses vœux satisfaits et ses espérances comblées. Comme le saint vieillard Siméon, je pourrais désormais chanter le *Nunc dimittis servum tuum in pace*, car, moi aussi, j'ai vu le temple rebâti, j'ai vu le Seigneur y reparaître dans sa gloire, car j'ai vu la foi catholique rentrer, triomphante et souveraine, dans l'enseignement et dans l'éducation.

(1) IIe livre d'Esdras, IV, 17.
(2) Aggée, II, 19.
(3) Ier livre d'Esdras, II, 69.

Monseigneur,

Ce résultat est dû en grande partie à Votre Eminence. Avec la sûreté de coup d'œil et l'énergie de caractère qui vous distinguent, vous avez dès le premier instant marqué la place du grand établissement central vers lequel viendrait converger tout l'Ouest de la France. N'ayant en vue que le bien, sans autre mobile que le devoir, vous vous êtes élevé au-dessus de toute considération locale; vous avez même, pourquoi ne le répéterais-je pas après vous? vous avez fait violence à votre cœur de père pour sacrifier à l'intérêt commun toute préférence de personnes, toute rivalité de ville à ville. C'est un évêque de Rennes, Marbeuf, qui avait donné à l'*Etude* d'Angers sa première forme, à tel point qu'il a pu être considéré, non sans motif, comme le vrai fondateur de notre Université. A sept siècles de là, nous devons à un autre successeur de saint Melaine le bienfait d'une restauration non moins glorieuse. Vous êtes allé du côté où l'histoire et la nature elle-même nous appelaient tous, là où depuis si longtemps la nation de Bretagne s'était rencontrée dans une fraternelle alliance avec l'Anjou, le Maine, la Normandie et l'Aquitaine, pour ne parler que des contrées les plus voisines. Dieu et les hommes vous tiendront compte d'un acte à jamais mémorable. Après la bénédiction du Saint-Père, qui a consacré les débuts de notre œuvre, nous n'avons pas de meilleure garantie de succès que le haut patronage de Votre Eminence.

Qu'ils soient également bénis, ces éminents prélats qui ont soutenu ma faiblesse et encouragé mes efforts dans une œuvre où, sans eux, je n'aurais pu que défaillir! Jamais l'Université d'Angers n'oubliera ce qu'elle doit à notre bien-aimé métropolitain, qui est venu lui prêter l'autorité de son caractère et de ses vertus; au vénérable évêque de Laval, dans lequel nous aimons à chercher un modèle, comme nous révérons en lui un père; aux pontifes des Eglises du Mans et de Luçon, dont l'épiscopat naissant est déjà si riche en œuvres et en mérites. Leurs noms joints à d'autres que nous attendons avec confiance et que nous inscrirons avec bonheur, resteront gravés sur cette première pierre que nous posons aujourd'hui, avec l'aide de Dieu, pour le bien de l'Eglise et de la patrie.

Mais c'est à l'histoire qu'il appartiendra de raconter ces choses. Ce que vous nous demandez en ce moment, mes Frères, c'est de vous dire quelle est l'idée, quel est le but de notre œuvre. Qu'est-ce qu'une Université catholique? Que devra être en particulier l'Université d'Angers? Voilà tout le sujet et le partage de ce discours.

I

S'il est un fait certain, Messieurs, c'est que l'idée première des Universités appartient en propre à l'Eglise catholique. Avant elle, rien de semblable ne s'était vu dans le monde. Non pas que, sur ce point comme sur tant d'autres, la sagesse antique n'eût entrevu et pressenti l'avenir. Non pas que le génie d'Aristote et de Platon n'eût rêvé la synthèse des sciences et leur développement sur un plan unique. Mais il leur manquait une doctrine assez puissante et assez sûre d'elle-même pour asseoir toutes les connaissances sur une base commune et les relier à leur sommet dans un même couronnement. De là ce défaut d'ampleur et d'unité que l'on remarque dans l'enseignement, tel que l'avait conçu l'antiquité classique, et dans le plan des écoles qui en ont été l'expression. Ce ne sont partout que des vues partielles, des fragments épars, des rayons qui se dispersent, des membres séparés les uns des autres, des branches qui ne viennent pas se rattacher à un tronc unique. Nulle part il n'y a cet esprit d'ensemble ni ce sentiment de l'harmonie que l'Eglise catholique a su porter dans l'organisation des sciences et de l'enseignement.

Cet accord merveilleux, l'Eglise entreprit de le réaliser dès son apparition sur la scène du monde. Sitôt que les persécutions lui permirent de respirer, elle traça les grandes lignes du programme que les âges suivants devaient fournir ; et c'est de la main des Alexandrins que sortit la première ébauche des Universités futures. « Il faut que la foi devienne savante, et que la science reste fidèle (1), » telle est la vérité capitale que les Clément et les Origène écrivirent au frontispice de l'œuvre. Partant de là, ils réunirent en faisceau toutes les connaissances divines et humaines, de manière à grouper les arts, les lettres et les sciences autour de la philosophie et à donner la philosophie elle-même pour introduction à la théologie. L'idée mère des Universités catholiques avait reçu sa forme essentielle, et pour toujours. Cette idée, nous la trouverons désormais, sous la même forme, dans toutes les écoles chrétiennes, à Carthage et à Rome, en Orient comme en Occident. Le quatrième et le cinquième siècles lui devront leurs splendeurs. Les Pères de l'Eglise, saint Augustin à leur tête, l'appliqueront suivant les ressources qu'ils trouveront sous la main et dans la mesure appropriée à leur temps. Grâce aux efforts de leur génie fécondé par la foi, le monde contemplera pour la première fois le plus magnifique spectacle qui

(1) Stromates, l. II, 4.

puisse s'offrir ici-bas aux regards de l'homme, celui des sciences humaines venant se ranger autour de la religion, pour lui rendre en éclat ce qu'elle leur prête de force et d'inspiration.

Ce n'était là toutefois, je le répète, qu'une première ébauche des Universités catholiques. Pour que le plan des Alexandrins pût se développer dans toute son étendue, il fallait un terrain absolument neuf, celui des nations chrétiennes. Vous savez comme Dieu les fit surgir du sein de la barbarie, avec quel soin il les trempa dans le sang de son Fils, les pétrissant en quelque sorte de foi et de charité, pour les préparer de loin à leurs merveilleuses destinées. L'organisation de l'enseignement allait devenir leur éternel honneur. A l'image de ces cathédrales qui sortaient de dessous terre, comme la synthèse éblouissante de l'art chrétien, l'on vit les sciences unies à la foi reformer sous le ciel leur faisceau harmonique, *Fides quœrens intellectum*, « la foi qui cherche l'intelligence, » telle fut la devise du moyen-âge chrétien ; et les Universités du douzième et du treiziième siècles n'ont pas été autre chose que le développement et la mise en œuvre de cette pensée fondamentale. *Fides*, la foi : car ce n'est pas l'homme déchu qui enseigne ni qui doit être enseigné, mais l'homme relevé, l'homme baptisé, le chrétien. *Fides*, la foi : car ce n'est pas la raison abandonnée à elle-même qui, dans le chrétien, vient se placer au point de départ de la connaissance, mais la raison restaurée, éclairée, dirigée par la foi. *Fides quœrens*, la foi qui cherche, non pas une foi inactive et fermée à toute investigation, mais une foi qui observe, qui étudie, qui raisonne, qui se rend compte des choses. *Fides quœrens intellectum*, la foi qui cherche l'intelligence, qui la cherche dans tout ordre de choses, dans les idées et dans les faits, dans la nature et dans l'histoire, dans la conscience et dans la société ; la foi qui marche, qui s'ouvre sans cesse de nouveaux horizons, qni recule indéfiniment les limites du savoir ; la foi qui avance, avance encore, avance toujours, pour ne s'arrêter que devant les barrières infranchissables que Dieu a posées à l'esprit humain.

Voilà, messieurs, le principe fondamental des Universités catholiques, telles qu'elles sont sorties des entrailles du moyen-âge chrétien : une foi immuable pour base et pour règle ; une science éminemment progressive, comme objet d'étude et comme but. Je ne vous dirai pas tout ce que ce principe a eu de puissance et de fécondité, à quel mouvement intellectuel il a donné le branle, quelles vastes créations il a fait éclore dans l'ordre des sciences. Nous en avons vécu pendant six siècles ; et si la France en particulier s'est

élevée si haut dans les régions de la pensée, si elle a tenu si longtemps le sceptre de l'intelligence, si, à l'époque la plus brillante de son histoire, elle a vu l'éloquence et la philosophie, les sciences et les arts lui former une couronne de gloire incomparable, c'est que nulle part ailleurs l'idée dont je parle n'avait reçu une application plus haute et plus ferme, c'est qu'en somme, et malgré certaines déviations, le dix-septième siècle était resté fidèle au programme des Universités catholiques.

Ce programme, messieurs, nous aspirons à le reprendre, comme nous reprenions naguère celui des grands maîtres qui ont créé nos basiliques. Nous le reprenons, mais avec l'intelligence des besoins et des conditions de notre époque, pour l'élargir et le développer, pour refaire la synthèse des sciences sur un plan plus vaste encore qu'au quatrième siècle, au treizième ou au dix-septième. L'unité dans l'universalité des connaissances humaines, voilà, comme l'indique le nom même, le caractère essentiel de ces établissements scientifiques que la religion inspire et dirige ; et ce problème, le plus élevé qui puisse s'offrir à l'esprit humain, les Universités catholiques sont merveilleusement aptes à le résoudre, parce qu'elles possèdent, avec la vraie liberté, l'unité de doctrine et l'intelligence des fins dernières de la science.

Et d'abord l'unité de doctrine. Un enseignement n'est fort qu'autant qu'il est un. Lorsqu'il n'y a pas de doctrine commune à la base d'une institution scientifique, que l'un professe le spiritualisme, l'autre le matérialisme, celui-ci l'athéisme, celui-là le théisme, il ne peut résulter de ces leçons contradictoires que le doute universel. Alors c'est le scepticisme qui envahit les âmes, et le scepticisme est la mort de la science. Dans l'Université catholique, il y a un corps de doctrines fixe et immuable, placé sous la garde d'une autorité infaillible ; il y a des principes dont nul ne s'écarte, et qui accompagnent chacun dans la voie où il marche. Quels que soient les chemins qu'ils suivent, à travers cent régions diverses, philosophe, jurisconsulte, naturaliste, tous étaient unis à leur point de départ, tous se retrouvent à leur point d'arrivée. Car les sciences peuvent être multiples, mais la science est une, comme la vérité est une, comme Dieu est un. C'est par cette unité de doctrine dans l'enseignement que les esprits s'affermissent, et qu'ils échappent au doute ou à l'incrédulité. Voilà pourquoi, en place de générations incertaines et troublées, ne sachant à quoi s'arrêter au milieu de tant d'affirmations qui se heurtent et se croisent, les Universités catholiques produiront des hommes de principes et de convictions :

elles opéreront, soyez-en sûrs, la restauration des intelligences.

Et ne croyez pas, messieurs, que cette unité de doctrine et cette fixité dans les principes, qui caractérisent l'Université catholique, excluent le moins du monde la liberté de la science; bien au contraire, elles la garantissent et la protégent. Ah ! sans doute, je le sais bien, l'on voudrait faire accroire que parmi nous les sciences humaines seront entravées dans leur essor, et qu'elles ne pourront pas se mouvoir librement dans la sphère d'activité dévolue à chacune. Mais ce sont là des sophismes contre lesquels nous protestons d'avance et de toute l'énergie de notre âme. Dans l'Université catholique, chaque science devra garder sa juste liberté, celle qui lui est particulière, *justam libertatem*; car le progrès n'est possible qu'à cette condition. C'est ce que proclamait naguère le docteur suprême et infaillible de la chrétienté, en parlant de la plus haute des sciences humaines, de la philosophie : « Elle possède, disait-il, aussi bien que les autres sciences, le droit d'user de ses principes, de sa méthode et des conclusions où elle arrive ; ce droit, elle peut l'exercer de façon à ne rien embrasser qui lui soit étranger, ou qu'elle n'ait acquis d'elle-même, et selon les conditions qui lui sont propres (1). » Qu'on ne vienne donc pas prédire que nous dénierons jamais à une science quelconque sa liberté légitime. Vous l'avez entendu de la bouche de Pie IX : chacune a le droit de rester sur son terrain, de se gouverner par ses propres lois, de choisir la méthode la mieux adaptée à son objet; et aussi longtemps qu'elle se renferme fidèlement dans le cercle de ses attributions, sans porter atteinte à aucune vérité certaine, sa liberté demeure intacte et son autonomie complète.

Mais, messieurs, pas plus que toute autre liberté, la liberté de la science ne saurait être sans règle et sans frein. Cette règle, ce sont les vérités fondamentales que toute science est tenue de respecter; ces vérités premières qui forment le patrimoine du genre humain, qui sont l'héritage des siècles et la base des sociétés; ces vérités sans lesquelles il n'y a ni ordre moral, ni conscience publique, ni civilisation. Cette règle souveraine et infaillible, c'est la révélation divine, dont nul ne peut dévier sans se rendre coupable du crime de rébellion contre l'autorité de Dieu. Et cette règle, messieurs, loin d'être une entrave à la liberté de la science, est pour elle un secours et un point d'appui. Le navigateur voit-il une entrave dans la boussole qui l'aide à éviter les écueils et les bancs de sable ? Le voyageur qui gravit les sommets des Alpes voit-il une entrave dans

(1) Lettre apostolique de Pie IX à l'archevêque de Munich, 11 décembre 1862.

les barrières qui le séparent du précipice? Le dialecticien voit-il une entrave dans les règles d'Aristote qui l'empêchent de déraisonner? L'homme de bien voit-il une entrave dans la voix de sa conscience qui le retient sur la pente du vice? Plus on a de garanties contre l'erreur, plus on est libre; et celui-là conserve toute son indépendance, qui sait se faire l'esclave de la vérité.

Ce qui achève l'idée des Universités catholiques, c'est qu'elles relient toutes les sciences à leur sommet, comme elles les affermissent sur leur base et les protégent dans leur liberté. Voyez ce temple, messieurs : il forme un tout complet, et ses parties les plus diverses se réunissent dans un ensemble harmonieux. Mais cette unité ne serait pas parfaite, si toutes les lignes de l'édifice ne venaient converger vers un seul et même point, qui est le sanctuaire. C'est là que tout se termine, depuis le seuil jusqu'au chevet du monument, à travers les arcades et les colonnes de la nef. Image frappante de l'Université catholique! Ramener à Dieu toute la somme des sciences comme autant de rayons émanés de l'éternelle vérité, voilà son thème : car il n'en est aucune qui soit étrangère à la gloire de Dieu ni au bonheur de l'humanité; c'est leur fin à toutes. Et cette fin ne saurait être purement terrestre, car l'homme lui-même ne se termine pas à la terre : il a des horizons plus vastes, des perspectives plus élevées. Sur ce plan de la création que nous embrassons du regard de la science, Dieu a superposé un autre plan plus admirable encore. Par-delà cet ordre de la nature que nous atteignons avec nos seules forces, il y a un autre ordre, l'ordre surnaturel avec sa merveilleuse économie de la grâce, de l'incarnation, de la vie divine, de la vision béatifique. C'est le sanctuaire auquel doivent aboutir toutes les sciences profanes. Voilà pourquoi la théologie ou la science sacrée les prend au terme de leurs efforts, là où expire la puissance naturelle de l'humaine raison, et, les entraînant à sa suite, elle les rattache entre elles pour les relier à Dieu comme une chaîne d'or suspendue à l'infini.

J'ai dit quelle idée l'on doit se faire des Universités catholiques; il me reste à vous montrer sur quel plan nous voulons reconstruire l'Université catholique d'Angers.

II

C'est chose digne de remarque, messieurs, que l'Université d'Angers se rétablit dans les conditions mêmes où elle s'était formée, et d'après le plan qu'avaient suivi ses premiers fondateurs. Si haut que l'on remonte dans l'histoire de cette grande institution, il est

un enseignement qui s'y organise tout d'abord, qui pendant plusieurs siècles y tient le premier rang, qui en fait la renommée dans la France entière et jusqu'à l'étranger, et qui ne perd rien de son lustre au milieu des Facultés qui viennent successivement ajouter leur éclat au sien : c'est l'enseignement du droit civil et canonique.

Ce n'est donc pas sans raison que nous renouons par cet anneau la chaîne des traditions. Aussi bien n'y a-t-il rien de plus élevé dans l'ordre des sciences humaines que l'enseignement du droit. Le droit, c'est la personne humaine protégée dans ses intérêts, dans sa dignité morale, dans les moyens qui lui sont nécessaires pour atteindre ses fins. Le droit, c'est la famille affermie sur ses bases par les garanties qui assurent à chacun de ses membres le rang et la fonction qui lui sont propres. Le droit, c'est la société civile réglant sa constitution, ses pouvoirs, son activité, sa vie. Le droit, c'est la grande famille des nations observant dans leurs rapports les lois de la justice et de l'équité. Le droit, c'est l'Eglise elle-même, avec son organisme divin, son régime intérieur, ses relations avec les Etats. Le droit, c'est le gage de la sécurité pour les biens et pour les personnes, pour l'individu et pour la société, c'est la sauvegarde et le maintien de l'ordre universel.

Quelle tâche pour vous, messieurs, qui êtes appelés à initier la jeunesse aux principes et aux éléments du droit? Appuyés sur la raison et sur la foi, vous apprendrez à vos élèves que le droit n'a pas sa source première dans l'intérêt, ni dans la force, ni dans les conventions humaines, mais qu'il a son fondement dans la loi éternelle et absolue, telle qu'elle est réalisée dans l'intelligence et dans la volonté divine, manifestée et appliquée aux créatures raisonnables qu'elle doit diriger. Vous leur apprendrez qu'il y a un droit essentiel et primordial, résultant de la nature même des choses, qui domine et gouverne toute législation positive. Vous leur apprendrez le respect des lois de leur pays, sans vous interdire la liberté de signaler les lacunes et les imperfections inhérentes à toute œuvre purement humaine. Vous leur apprendrez qu'il n'y a pas de droit contre le droit; qu'il existe un droit divin, émanant de Dieu révélateur et législateur, contre lequel aucune volonté humaine ne saurait prévaloir. Sans oublier que le canoniste et le juriste n'opèrent pas toujours sur les mêmes matières ni au même point de vue, vous aurez soin de familiariser la jeunesse chrétienne avec cette œuvre monumentale dans laquelle l'Eglise a résumé depuis dix-huit siècles les leçons de l'expérience et les maximes de la justice.

C'est ainsi que vous éclairerez les sommets du droit en même temps que vous pénétrerez jusqu'à ses fondements, demandant à l'histoire et à la philosophie leurs lumières réunies, afin de ramener la pratique à la théorie, et de suivre les principes dans leur application.

Mais, quelle que soit l'importance de cet enseignement, ce n'est pourtant là qu'une branche de la science, et si nous posons aujourd'hui l'une des pierres angulaires de l'édifice, ce ne saurait être qu'une pierre d'attente pour l'avenir. L'idée du juste est assurément l'une des assises de la conscience humaine, mais elle se rattache à d'autres idées qui la fortifient et la complètent. A côté ou au-dessus du juste, il y a le beau, l'utile, le vrai, le bien : magnifique ensemble où tout se lie, tout s'enchaîne et se coordonne! Le beau dans la littérature et dans les arts; l'utile dans les sciences naturelles et physiques; le vrai et le bien dans la philosophie et dans la théologie. A l'exemple de nos devanciers, et suivant la marche qu'ils nous ont tracée, nous reprendrons l'une après l'autre toutes les parties de ce vaste programme, allant de chaque matière à celle qui s'en rapproche davantage, du droit aux lettres, des lettres aux sciences, des sciences à la médecine, et de toutes ces disciplines réunies à la science reine et maîtresse de toutes, la théologie, sans nous arrêter devant aucun sacrifice ni devant aucun obstacle, jusqu'à ce que l'Université catholique de l'Ouest sorte de là une et complète, pourvue de tous les organes qui lui permettront de vivre et de durer.

C'est pour vous, familles chrétiennes, que nous entreprenons ce grand œuvre. Nous n'avons en vue dans tout cela que vos intérêts les plus chers et les plus précieux. Vous nous avez compris, je suis heureux de le dire, et c'est pour moi un devoir de vous en remercier. Ces chaires fondées par des familles qui, après avoir été l'honneur du pays, ont voulu en rester les bienfaitrices; ces souscriptions qui vont se multipliant de jour en jour; ces collectes auxquelles nos diocèses se préparent, depuis les villes jusqu'aux hameaux les plus obscurs, tout ce mouvement de foi et de générosité a de quoi nous inspirer une confiance invincible dans l'avenir. Non, je ne sache pas de spectacle plus beau ni plus consolant que celui auquel nous assistons en ce moment, d'un bout de la France à l'autre. Un pays capable de tels sacrifices, un pays qui sait se passionner pour toutes ces grandes questions de science et de morale, un pays qui tressaille, qui s'enthousiasme lorsqu'on lui parle de l'éducation chrétienne de ses enfants, un tel pays n'est pas près

de périr ; il touche à sa restauration. L'effort qu'il fait pour se relever est un indice de sa vitalité ; et parce qu'il sent ses maux, il est digne d'en voir la fin.

Mes derniers mots doivent être pour ces jeunes hommes qui vont devenir les prémices de l'Université catholique d'Angers. En vous ouvrant cette école, messieurs, nous avons voulu vous faciliter l'accès des carrières ; et certes vos progrès dans la science ont été et resteront toujours au premier rang de nos préoccupations. Sous la haute direction du prêtre éminent que toutes les Universités pourraient nous envier, grâce aux leçons de votre savant doyen et des professeurs distingués qui sont venus se grouper autour de lui, vous trouverez ici tous les moyens d'instruction que l'on peut souhaiter. Nulle part ailleurs il n'y aura plus de savoir, ni surtout plus de zèle et de dévouement. Mais ce n'est là qu'une des faces de la vie universitaire. Le progrès dans le bien et l'affermissement des croyances, tel doit être aussi le résultat de la haute éducation qui s'achève au sein des Facultés. Vous appartenez à des familles chrétiennes qui vous ont transmis la foi religieuse avec leur sang et leur nom. C'est cet héritage, le plus précieux de tous, qu'il faut conserver intact, par l'alliance intime du travail et de la vertu. Loin de nous la pensée de vouloir vous interdire les délassements qui sont de votre âge : la vraie joie est compagne des bonnes mœurs. Nous ne prétendons pas davantage entraver votre liberté dans tout ce qui est bon et honnête ; mais plus le premier usage de la liberté est chose délicate et difficile, plus il importe de la modérer dans son exercice. Les précautions qu'on prend contre soi-même sont la vraie marque du caractère ; et ceux-là seuls sont impatients de toute règle, qui ne savent pas se gouverner eux-mêmes. Ce qu'il nous faut aujourd'hui plus que jamais, c'est une génération saine et forte, accoutumée à placer le devoir plus haut que le plaisir, et puisant dans le respect de soi-même l'habitude de respecter tout ce qui est noble et élevé. L'Université d'Angers a pour mission de former de tels hommes ; l'Etat y trouvera des citoyens utiles, l'Eglise des défenseurs fermes et dévoués.

Grand Dieu, qui aimez à être appelé le Dieu des sciences, c'est de vous que nous attendons la protection et le succès. Car nous ne sommes entre vos mains que des serviteurs inutiles : *Servi inutiles sumus.* Bénissez les fondements de cette œuvre qui n'a d'autre but que la gloire de votre nom et le bien des âmes. Bénissez ces maîtres de la science qui, avant de monter dans leurs chaires, ont voulu venir au pied des autels vous rendre l'hommage de leur foi !

Bénissez cette jeunesse studieuse qui appelle sur ses travaux les lumières de l'Esprit de sagesse et d'intelligence! Bénissez ces généreux bienfaiteurs auxquels la foi a su inspirer de si nobles sacrifices! Bénissez cette assistance d'élite dont les prières se joignent aux nôtres pour implorer votre secours! Bénissez-nous par les mains de la Vierge Immaculée, protectrice et patronne de notre Université renaissante! Bénissez-nous tous pour le temps et pour l'éternité. Ainsi soit-il!

Mgr d'Outremont ayant achevé la messe du Saint-Esprit, une dépêche venue de Rome a été lue à l'immense auditoire. La voici :

Rome, 5 novembre, 7 h. 50, matin.

Le Saint-Père, heureux d'apprendre l'inauguration solennelle de l'Université d'Angers, la bénit de grand cœur. L'évêque de Luçon à Son Eminence, hommage de vénération; à Mgr d'Angers, respectueuses et cordiales sympathies.

JULES, *évêque de Luçon.*

Pie IX, dit l'*Etoile* d'Angers, Pie IX lui-même a donc voulu être présent au milieu de nous en cette solennité de l'inauguration de l'Université catholique. Dieu nous a fait voir que les Pontifes et le peuple présents dans la cathédrale de Saint-Maurice n'appelaient pas en vain ses bénédictions : il les envoyait visibles en quelque sorte.

Le recteur, le doyen et les professeurs de la Faculté se sont alors agenouillés devant les quatre évêques et ont prononcé à haute voix la formule du serment que le pape Pie IV a préparé pour tous ceux qui veulent se livrer à l'enseignement catholique. Cette Université sera donc composée de professeurs qui croient et qui soumettent leur enseignement comme leur raison à la foi. Ce ne sera pas une nouveauté pour la France, qui, au temps de ses vieilles universités, a jeté sur le monde entier une si vive et si pure lumière; mais c'est une nouveauté pour nos générations malheureuses. Nous n'avions encore rien vu de semblable.

Le chant du *Te Deum* a terminé joyeusement cette solennité magnifique. L'hymne de la reconnaissance sortait de toutes les âmes. Un particulier qui vient d'achever la construction de sa

maison se réjouit avec ses amis et rend grâces à Dieu; un peuple qui vient de restaurer son Temple se réjouit et remercie Dieu, qui a inspiré son courage et béni ses travaux.

Puis tous les fronts se sont encore une fois baissés, et les quatre évêques ont ensemble donné à ce peuple une nouvelle bénédiction.

Voici la formule du serment de profession de foi prescrit par la bulle de Pie IV, dont il vient d'être question :

Je, N..., crois d'une ferme foi, et confesse tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole de la foi, dont se sert la sainte Eglise romaine, comme il s'ensuit.

Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu et né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu, engendré, et non fait, consubstantiel au Père, par lequel toutes choses ont été faites, qui, pour l'amour de nous hommes et pour notre salut, est descendu des cieux, et a pris chair de la Vierge Marie, par la vertu du Saint-Esprit, et s'est fait homme; qui a été aussi crucifié pour nous, sous Ponce-Pilate, a souffert et a été enseveli, qui est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures, et est monté au Ciel, est assis à la droite du Père et viendra une seconde fois avec gloire juger les vivants et les morts, duquel le règne n'aura point de fin; et au Saint-Esprit Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils; qui, avec le Père et le Fils, est conjointement adoré et glorifié, qui a parlé par les prophètes; et l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Je reconnais un seul baptême pour la rémission des péchés, et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

J'admets et j'embrasse fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres observations et constitutions de la même Eglise. De plus, j'admets la sainte Ecriture, selon le sens que tient et a tenu la sainte mère Eglise à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Ecritures, et je ne l'entendrai, ni ne l'interpréterai jamais autrement que suivant le consentement unanime des saints Pères. Je confesse aussi qu'il y a proprement et véritablement sept sacrements de la nouvelle loi, institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient pas nécessaires à

chacun; c'est à savoir le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage, qui confèrent tous la grâce et entre lesquels le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent être réitérés sans sacrilége.

Je reçois et admets aussi les usages de l'Eglise catholique, reçus et approuvés dans l'administration solennelle des susdits sacrements. Je reçois et j'embrasse, toutes et chacunes, les choses qui ont été définies et déclarées dans le saint concile de Trente, touchant le péché originel et la justification.

Je confesse pareillement que le véritable sacrifice propre et propitiatoire est offert dans la messe pour les vivants et pour les morts; et que dans le très-saint sacrement de l'Eucharistie est véritablement, réellement et substantiellement, le corps et le sang, ensemble avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il se fait une conversion de toute la substance du pain en son corps, et du vin en son sang, lequel changement l'Eglise catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que Jésus-Christ est tout entier, et que le véritable sacrement est reçu sous l'une ou sous l'autre des deux espèces.

Je tiens constamment qu'il y a un purgatoire et que les âmes qui y sont détenues sont aidées par les suffrages des fidèles. Semblablement aussi que les saints qui règnent avec Jésus-Christ doivent être honorés et invoqués, et qu'ils offrent leurs prières à Dieu pour nous et que leurs reliques doivent être honorées. Je tiens très-fermement que les images de Jésus-Christ et de la Mère de Dieu, toujours Vierge, aussi bien que des autres saints, doivent être gardées et retenues, et qu'il leur faut rendre l'honneur et la vénération convenable. J'assure aussi que la puissance des indulgences a été laissée par Jésus-Christ dans l'Eglise, et que leur usage est très-salutaire au peuple chrétien. Je reconnais l'Eglise romaine, catholique et apostolique, pour la mère et la maîtresse de toutes les Eglises. Et je jure et promets une véritable obéissance au Pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, prince des apôtres.

Je confesse et reçois aussi, sans aucun doute, toutes les autres choses laissées par tradition, définies et déclarées par les saints canons et par les conciles œcuméniques, et particulièrement par le saint et sacré concile de Trente, et pareillement aussi, je condamne, je rejette et anathématise toutes les choses contraires et toutes les hérésies, quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées dans l'Eglise. Cette foi véritable et catholique,

hors laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de mon plein gré et que je tiens véritablement, je, N..., jure, promets et m'engage de la tenir et professer avec le secours de Dieu, constamment et inviolablement, en son entier, jusqu'au dernier soupir de ma vie; et que j'aurai soin, autant qu'il sera en moi, qu'elle soit prêchée, enseignée et gardée par ceux qui dépendront de moi, ou par ceux qui, en vertu de mon emploi, seront commis en mon soin. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles.

III

Institut catholique de Lille.

L'inauguration de l'Institut catholique de Lille s'est faite solennellement le 18 novembre, dans la salle des actes du palais de l'Université, sous la présidence de Mgr Lequette, évêque d'Arras, ayant à sa gauche M. Catel-Béghin, maire de Lille, et à sa droite Mgr Monnier, évêque de Lydda, coadjuteur de Cambrai, qui avait près de lui M. l'intendant général divisionnaire et le colonel commandant la place.

Son Eminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, avait exprimé par cette lettre adressée à Mgr de Lydda, son regret de ne pouvoir présider la cérémonie :

Cambrai, 16 novembre.

Mon cher Seigneur,

J'aurais vivement désiré prendre part aux graves et importantes réunions que vous allez avoir à présider à Lille, Mgr d'Arras et vous, mais le poids des ans, qui est devenu assez lourd pour moi, a dureté de la saison où nous venons d'entrer et la fatigue que m'ont laissée les quelques travaux que j'ai dû supporter en ces derniers temps ne me permettraient pas de suivre les longues et solennelles séances que vont exiger vos pieux et doctes travaux. On voudra bien me plaindre de la privation que j'éprouve et excuser mon absence forcée.

Cette absence, du reste, ne pourra, grâce à Dieu, laisser à personne aucun regret. Les membres si dévoués de notre Université naissante et les généreux catholiques qui les patronnent avec tant de zèle, au lieu de quelques mots d'encouragement et de félicitations que j'aurais pu leur adresser, vont entendre le Vicaire de Jésus-Christ, notre glorieux et bien-aimé Père Pie IX. Veuillez

leur donner communication du bref ci-joint que je viens de recevoir de Sa Sainteté et que je m'empresse de vous transmettre.

Recevez, mon cher Seigneur, l'assurance de mes sentiments très-affectueux et tout dévoués,

† R.-F., cardinal Régnier,
Archevêque de Cambrai.

M. Champeaux, secrétaire général des comités d'organisation, a présenté un éloquent rapport fréquemment interrompu par des applaudissements. M. le chanoine Hautcœur, recteur de l'Université, a ensuite prononcé un discours doctrinal sur la matière, et a adressé publiquement des remerciements à Pie IX dont la bénédiction féconde l'Université naissante ; au cardinal-archevêque et à Mgr Lequette, dont l'un des prédécesseurs ouvrait, il y a trois cents ans, à pareille époque, l'Université catholique de Douai ; au comité organisateur, aux jeunes professeurs dont l'avenir fera l'éloge, à tous les catholiques de la province, enfin à M. le maire de Lille, dont le nom a été salué par trois salves d'applaudissements.

M. de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté de droit, a pris alors la parole, et, dans un admirable exposé, a fait justice des objections élevées contre les Universités catholiques.

Voici d'importants fragments de ce discours :

... Après avoir passé en revue les espérances que l'enseignement supérieur libre doit faire concevoir, faut-il examiner rapidement les craintes qu'il a pu faire naître ? Mais tous ceux qui connaissent les hommes et les choses de notre époque savent qu'il n'a fait naître en réalité qu'une seule crainte, et cette crainte, loin de la dissiper, nous tenons à la confirmer et nous ferons notre possible pour qu'elle ne soit pas vaine, tout ce qui précède la justifie : on craint que nos Facultés ne forment une jeunesse à la fois trop catholique et trop instruite, et par conséquent trop capable de prendre en main les affaires du pays. La bonne foi de quelques hommes sincères étant mise à part et respectée, toutes les autres craintes ne sont que des prétextes, sous lesquels on cache l'irritation que causent le nombre et l'influence prévus de nos élèves, et par lesquels on essaye de légitimer et de satisfaire le désir peu libéral qu'on ressent de nous fermer la bouche.

J'ai suffisamment répondu aux lamentations d'une foule de pré-

tendus amis de la science; les larmes qu'ils versent sur sa ruine et le deuil qu'ils étalent, ne l'empêcheront pas de vivre et de grandir!

D'autres exagèrent à plaisir les critiques que nous dirigeons contre quelques-unes de nos lois: ils s'indignent et ne peuvent contenir leur douleur à la pensée que nous n'approuverons pas servilement toutes les dispositions qui nous régissent; ils nous représentent comme les ennemis et les démolisseurs de la législation française, et ils voient dans nos écoles des foyers de haine et de révolte contre toutes nos institutions modernes. Chose remarquable! ceux qui répètent le plus souvent et le plus haut ces lieux communs et qui se montrent soudain les serviteurs les plus pieux de la loi, n'ont pas craint à l'occasion de porter une main violente sur les lois de leur pays.

Ils ont pris part, de fait ou de consentement, au renversement d'un ou plusieurs gouvernements et n'abdiquent pas le droit de recommencer. Qu'ils se rassurent à notre égard; nous ne les imiterons point, et nous nous portons cautions que jamais nos étudiants ne serviront de renfort ni aux organisateurs de révolutions ni aux préparateurs de coups d'Etat. Avant comme après la liberté de l'enseignement supérieur, les catholiques seront les plus dociles des citoyens; vis-à-vis des lois mêmes qui les blessent, ils ne s'écarteront jamais ni de l'obéissance, ni du respect qui sont dus aux institutions établies, mais ils élèveront la voix avec une franchise entière. Est-ce que le rôle de jurisconsulte est un rôle d'esclave et de flatteur? Quel est le professeur des facultés officielles qui ne blâme et ne condamne un certain nombre de dispositions de nos codes au nom de l'équité naturelle, ou de l'utilité sociale, ou de la logique? pourquoi n'aurions-nous pas la liberté d'en faire autant au nom de la religion?

Y a-t-il lieu, par exemple, de crier au scandale si nous constatons ce fait certain, que la loi civile n'est pas d'accord avec la religion catholique ni avec les autres cultes reconnus en France sur la formation du mariage, et que le mariage valable civilement ne l'est pas par cela seul religieusement? Tout le monde connaît cette scission de la loi civile et de la loi religieuse; beaucoup s'en réjouissent, qu'on nous laisse le droit de le regretter et de penser que notre législateur aurait pu trouver une combinaison qui n'opprimât personne et qui n'amoindrît pas ce contrat sublime en le dépouillant de tout caractère religieux.

Ici M. de Vareilles-Sommières constate que les professeurs

de droit respectent généralement la religion et donnent un sage enseignement, mais cela est-il suffisant?

Mais, dit-il, il faut bien le dire, là se bornent forcément les services qu'ils rendent à la religion. Ils la respectent, ils ne l'attaquent point; mais ils ne la défendent pas, ils ne la fortifient pas dans l'âme des jeunes gens. Comment en pourrait-il être autrement? Beaucoup ne partagent pas nos croyances et ne pourraient, sans se déshonorer, enseigner ce qu'ils ne pensent pas. Les autres n'affirment leurs convictions religieuses qu'avec une excessive réserve, afin d'imiter la délicatesse de leurs collègues et de ne pas heurter les convictions contraires d'une partie de leur auditoire. De là résulte que l'attitude de l'enseignement universitaire à l'égard des doctrines religieuses est presque toujours une politesse plus ou moins froide, quelquefois une sympathie plus ou moins muette, rarement une hostilité plus ou moins déguisée. En résumé, c'est le silence et l'abstention.

Ce régime du silence respectueux, cette indifférence sentie ou affectée à l'égard de ce qu'il y a de plus grave et de plus important pour la conduite de l'homme avant la mort et pour ses destinées après, n'est pas trop funeste aux principes chrétiens de l'étudiant, quand il possède déjà une foi bien raisonnée, rendue inébranlable par une éducation soignée et par une forte instruction première; ou quand la présence et l'intelligence d'un père vigilant, d'un ami dévoué lui procurent l'aliment qui manque à la partie religieuse de son âme. Mais il est rare qu'un tout jeune homme soit ainsi prémuni ou sauvegardé; et alors l'enseignement universitaire produit sur sa foi l'effet que produit l'absence sur une affection récente, ou sur un souvenir que le temps et l'attention n'ont point profondément gravé dans l'esprit : il l'affaiblit peu à peu et l'efface.

L'étudiant comprend vite que ses maîtres n'ont point les mêmes doctrines, et que tous les systèmes philosophiques et religienx sont représentés parmi eux. L'affection et le respect qu'il porte également à tous ces hommes dévoués et savants l'habituent à ne plus attacher d'importance au choix d'une conviction. Ses sentiments religieux, dans le vide qui est fait autour d'eux, au feu des passions qui n'est plus suffisamment atténué, s'évaporent entièrement. Ils font place à l'indifférence et à l'insouciance. Le jeune homme devient homme sans être armé contre lui-même, sans avoir une ligne de conduite arrêtée; il ne peut mettre au service de la patrie et de la société qu'une volonté mollement dirigée par ce vague et fragile instinct du devoir qui ne quitte pas un cœur naturellement droit.

O mes chers collègues des facultés de l'Etat, vous parmi lesquels j'aime et j'estime tant de nobles cœurs, d'esprits élevés et même d'admirables chrétiens, j'espère ne vous avoir pas blessés en constatant ce fait évident que les facultés catholiques ont pour les catholiques cet inestimable avantage d'être plus propres que toutes autres à conserver la foi religieuse de leurs élèves.

Une autre conséquence heureuse de l'unité qui régnera dans nos écoles, et de la libre expansion de l'esprit catholique au milieu d'un personnel enseignant et devant un personnel enseigné homogène, c'est que l'enseignement du droit prendra une élévation et une ampleur qu'il pouvait difficilement atteindre dans la situation qui lui était faite.

La variété des opinions qui règne parmi les professeurs et les élèves des facultés officielles, et les mutuels égards qu'elles se témoignent en ne se montrant que le moins possible, privent l'enseignement de chaleur, de couleur, et lui ferment les grands horizons. On ne quitte ni des pieds, ni même des yeux le terrain monotone des textes et d'une minutieuse exégèse. On ne cherche guère les sources premières du droit; on n'ose point faire d'excursions dans le droit naturel, dans la philosophie et bien entendu dans la théologie; on les regarde comme des pays dangereux, où se rencontreraient des occasions de guerre civile; on s'habitue à oublier, à ignorer ces sciences maîtresses.

Dans ces conditions, l'enseignement du droit n'a pas assez de vie et pas assez de lumière; il est atteint du même mal que la poésie écrite par un poëte sans amour, que l'histoire racontée par un historien qui ferait abstraction de ses sentiments et de ses préférences. Qu'on lise Domat, qu'on étudie surtout les premiers chapitres de son traité des lois civiles; qu'on ouvre Pothier au hasard et qu'on observe avec quel soin, même dans les questions les plus subtiles, il frappe et écoute à la porte de la conscience du for intérieur, comme il dit; qu'on place à côté les ouvrages les plus vantés des jurisconsultes modernes : on trouvera qu'il y a souvent égalité de science et de talent, mais on verra quelle largeur de vues, quelle mâle simplicité appartiennent aux seuls ouvrages des jurisconsultes qui avaient au cœur une grande croyance librement manifestée.

Chose étrange au premier abord, mais expliquée par tout ce qui précède, les professeurs des facultés officielles, pris individuellement, sont presque tous des âmes d'élite, dignes de toutes les estimes et de toutes les affections; ils sont désintéressés, modestes; beaucoup ont une conviction dont ils sauraient être au besoin les

victimes; leur âme habite ces sphères élevées où règne la Vénus céleste dont parle Platon; ils sont tous serviteurs et adorateurs de la justice; ils peuvent dire avec Ulpien : *Nos merito quis sacerdotes appellat, justitiam namque colimus.* Et pourtant l'enseignement qui est le fruit de toutes ces belles intelligences, est privé dans son ensemble des qualités viriles qui rehaussent chacun d'eux; il n'a pas de caractère ni de grandeur.

Enfin, voici comment répond M. de Vareilles-Sommières à l'une des objections dirigées contre la fondation des universités catholiques :

Enfin, une crainte s'est produite, moins invraisemblable et plus touchante que les précédentes; on a dit que le monde enseignant, que le monde enseigné, que la France entière seraient désormais partagés en deux camps ennemis; on a peint la discorde et l'animosité troublant les sphères sereines de la science, on a gémi sur la confiance et l'amitié bannies du cœur de la jeunesse.

Quand ce danger aurait quelque chose de réel, ce serait un mal beaucoup moindre que ceux auxquels remédie la liberté de l'enseignement, et il ne suffirait pas pour qu'on dût la condamner. Mais l'ombre même de ce péril pourrait être dissipée si les centres universitaires de l'Etat et les universités libres ne prenaient pas position dans les mêmes villes. L'éloignement matériel rendrait moins sensibles les séparations intellectuelles.

Malheureusement, l'Etat semble vouloir provoquer les difficultés qu'on a signalées. Les villes où nous ouvrons des écoles nous sont aussitôt disputées; à chaque faculté libre on oppose une faculté officielle qui vivra à ses côtés.

Je ne veux point examiner davantage si ces mesures sont d'une bonne politique et d'une bonne administration, si elles sont empreintes de la dignité qui convient aux actes d'un gouvernement et de l'impartialité qui est le devoir du ministère de l'instruction publique, si elles auront d'autre résultat que d'amener une déperdition des forces sociales et de donner plus de prestige aux facultés catholiques.

Malgré tout, malgré ce contact, la loi de la liberté de l'enseignement supérieur ne sera pas une loi de haine et de guerre, parce que nous n'engagerons pas et nous n'entretiendrons pas les hostilités; forts de notre conscience et de nos convictions, contents d'accomplir notre mission, nous ne descendrons jamais à de mesquines ani-

mosités, et nous maintiendrons le cœur de nos élèves à la même hauteur.

Voilà, messieurs, ce que nous sommes, ce que nous voulons être. Dans ces dispositions, avec l'appui des catholiques et surtout avec la grâce de Dieu, nous espérons faire un peu de bien parmi vous.

Nous espérons préparer pour le service de l'Eglise et de la patrie des jeunes hommes capables et dignes d'exercer une large influence autour d'eux.

Mgr Lequette a terminé la séance par un discours vraiment épiscopal (1), et par la lecture de ce bref de Pie IX, communiqué par le cardinal Regnier :

PIUS IX, PAPE

Dilecte Fili noster, salutem et apostolicam benedictionem.

Quæ tu, dilecte Fili noster, una cum venerabili fratre Joanne Baptista Josepho, episcopo Atrebatensi, significas de studio, quo prospicere satagitis, per quasdam saltem facultates, rectæ juventutis institutioni, atque ita exordiri propositæ universitatis molitionem, ea Nobis sunt acceptissima.

Videmus enim quot mentes per structas legum captiones vitientur, et quot animis materialismus ingeratur per inania commenta gravi scientiæ apparatu ducta e physicis disciplinis.

Sicuti igitur utilissimum censemus hisce malis occurrere per sanam solidamque doctrinam, quæ sacrorum pastorum inspectioni ac regimini subjecta nullo modo deflectat a veritate, sic ultro omnia fausta adprecamur hujuscemodi exordiis et iis omnibus qui ipsis suffragantur, egregioque consilio vestro ferunt opem.

Cupimus autem ut superni favoris auspex sit apostolica Benedictio quam præcipuæ nostræ benevolentiæ testem tibi, Dilecte Fili noster, venerabili Fratri, episcopo Atrebatensi, illis qui incœpto vestro quoquo modo suppetias ferunt, et clero populoque tuo ac Atrebatensi toti peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 4 novembris anno 1875.

Pontificatus nostri anno tricesimo.

PIUS PAPA IX.

(1) Une bienveillante communication, qui nous est faite trop tard, nous mettra à même de donner dans huit jours le texte de ce discours que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire aujourd'hui.

Traduction.

PIE IX, PAPE

Notre très-cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous apprenons avec une très-vive satisfaction ce que vous, notre très-cher fils, nous mandez conjointement avec notre vénérable frère Jean-Baptiste-Joseph, évêque d'Arras, des efforts que vous faites afin de pourvoir à la bonne éducation de la jeunesse en instituant au moins quelques facultés, et en commençant ainsi l'établissement de l'Université que vous avez projetée.

Nous voyons, en effet, combien d'esprits sont gâtés par les captieuses dispositions des lois, et dans combien de cœurs on fait pénétrer le matérialisme, par les vaines et mensongères déductions que l'on tire avec un grave et scientifique apparat de l'étude de la physique.

Jugeant donc qu'il est très-utile d'opposer à ces maux un vrai et solide enseignement, lequel étant soumis à la surveillance et à la direction des évêques ne puisse en aucune manière s'écarter de la vérité nous faisons des vœux empressés pour le plein succès de l'œuvre que vous avez commencée, pour tous ceux qui la patronnent et qui vous aident dans l'exécution de cet excellent dessein.

Nous souhaitons, du reste, que vous ayez un gage de la faveur divine dans la bénédiction apostolique que nous vous envoyons très-affectueusement, comme gage de notre bienveillance particulière, à vous, notre cher fils, à notre cher frère l'évêque d'Arras, à tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, vous secondent dans votre entreprise, au clergé et aux fidèles de votre diocèse, ainsi qu'à tous ceux du diocèse d'Arras.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 4 novembre 1875, la trentième année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

La lecture de ce bref a été suivie des acclamations répétées de *Vive Pie IX*! N'oublions pas de dire que cette séance avait été précédée d'une grand'messe célébrée par Mgr de Lydda, qui prononça, après l'évangile, une éloquente allocution dans laquelle il montra que, sans la religion et sans la foi, il n'y a ni intelligence ni lumière, et que l'esprit de l'homme est condamné à s'égarer dans les ténèbres et le chaos.

IV

Université de Lyon.

A la suite d'une réunion à laquelle assistaient NN. SS. les évèques de Chambéry, de Dijon, de Marseille, de Montpellier, de Valence, de Belley, de Saint-Jean de Maurienne, de Tarentaise, de Saint-Claude, de Sozopolis, et M. l'abbé Gibert, vicaire général de Mgr l'évêque de Moulins, M. Brac de la Perrière a été nommé doyen de la Faculté catholique de droit.

Le samedi, 20 novembre, a eu lieu l'inauguration de la Faculté. Le deuil du diocèse n'a pas permis de lui donner toute la solennité désirable.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée à neuf heures, à l'église d'Ainay, par M. le vicaire capitulaire Pagnon, remplaçant Mgr Thibaudier qui était parti à Montpellier, à cause de la mort de Mgr Ginoulhiac.

L'assistance était nombreuse. On remarquait la présence de M. le préfet, en habit de ville, de l'un de MM. les secrétaires généraux, de M. le procureur général, de M. le procureur de la République, de M. le président du tribunal civil, de divers conseillers à la cour, juges et autres magistrats, de M. Dareste de la Chavanne, recteur de l'académie de Lyon, de M. Sauzet, ancien président de la Chambre des députés, etc., etc.

A dix heures et demie, s'est faite l'ouverture dans la salle des cours, rue du Plat. La séance était présidée par M. Pagnon, ayant à sa droite M. Gouthe-Soulard, et à sa gauche M. Brac de la Perrière, doyen de la Faculté.

M. Pagnon, en ouvrant la séance, a prononcé quelques paroles pour rappeler que cette cérémonie aurait dû être présidée par le premier Pasteur du diocèse, que Dieu venait d'enlever à l'Eglise de Lyon, et qu'il remplaçait lui-même Mgr Thibaudier, appelé à Montpellier par de douloureux devoirs.

La parole a été donnée ensuite à M. Gouthe-Soulard, vicaire capitulaire, pour faire connaître les résolutions arrêtées par NN. SS. les évêques dans leur récente assemblée. En voici la substance :

Après avoir tout d'abord exprimé sa profonde douleur au sujet de la mort inattendue de Mgr l'archevêque, et sa reconnaissance pour le zèle du comité lyonnais, l'assemblée réunie sous la présidence de Mgr l'archevêque de Chambéry a déclaré accepter la direction, sous l'autorité du Saint-Siége, de l'œuvre commencée sous le titre de Faculté catholique de Droit.

Jusqu'à l'établissement d'un règlement définitif, elle a approuvé celui qui a été imprimé, les cours institués et le personnel professoral, promettant d'encourager, de toutes ses forces, la fondation d'une Université à Lyon.

Elle a ensuite décidé la formation d'une commission composée de Mgr l'archevêque de Chambéry, et de NN. SS. les évêques de Tarentaise, de Valence, de Belley et de Sidonie, ce dernier étant spécialement chargé de représenter la commission épiscopale auprès du cabinet.

Enfin, elle a prié M. Brac de la Perrière ,ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Lyon, vice-président du Comité, de vouloir bien accepter le titre de doyen de la Faculté.

Lorsque M. l'abbé Gouthe-Soulard eût fini son exposé, M. le doyen de la Perrière prononça le discours suivant :

Messieurs,

La Faculté catholique de droit qui s'ouvre aujourd'hui, est due après Dieu à la loi récente sur la liberté de l'enseignement supérieur. Aussi, l'un de nos premiers sentiments doit être celui d'une vive gratitude pour le ministre de l'instruction publique qui a soutenu le principe et l'opportunité de cette loi, pour l'Assemblée nationale qui l'a votée, et pour le chef de l'Etat qui l'a promulguée sans délai. C'est avec une joie mêlée de reconnaissance que nous pourrons ranger au nombre de nos fondateurs les plus éminents, M. Wallon, licencié en droit, l'ancien maître de conférence à l'école normale, le professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, le membre de l'Institut, le grand maître actuel de l'Université.

Par ses travaux historiques, il avait conquis l'une des premières places parmi les savants de notre pays. Son *Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité* lui avait permis de démontrer l'influence décisive du christianisme sur la suppression de cette institution née de la déchéance de l'humanité.

Par ses *Etudes sur Jeanne d'Arc*, il avait assuré à la sainte libé-

ratrice de notre patrie l'auréole de gloire et de vénération qui lui est due.

Dans la *Vie de saint Louis*, il avait mis en lumière la sagesse rare, l'amour pour les faibles, l'attachement aux libertés vraies, de ce roi chrétien.

En publiant *La sainte Bible résumée dans son histoire et dans son enseignement*, il offrait à tous un excellent livre trop peu répandu jusqu'ici.

Son ouvrage intitulé : *De la Croyance due à l'Evangile*, avait été un nouveau service rendu à la Foi et à l'Eglise.

Pour ces deux derniers ouvrages, il avait demandé l'approbation de l'autorité épiscopale, et non-seulement il l'avait obtenue, mais il avait été félicité pour ses œuvres pleines de science et de foi.

Il lui appartenait donc de donner son concours à la loi salutaire pour les sciences et pour les lettres, qui, après avoir été demandée par tant d'hommes éminents, est maintenant fêtée, je ne crains pas de le dire, par tous les gens de bien qui ont su rester étrangers au délire politique ou aux vaines susceptibilités d'amour-propre.

Il lui appartient d'apporter encore dans l'exécution de cette loi l'esprit de justice et de haute impartialité auquel nous tenons à rendre hommage.

La liberté d'enseignement supérieur a trouvé des adversaires passionnés. La loi qui la consacre n'a pas découragé les oppositions et les attaques. Après les luttes parlementaires sont venus les dénigrements d'une partie de la presse, les noirs projets de certains politiques et les paroles regrettables de quelques hommes de savoir auxquels on doit beaucoup pardonner, en raison de ce qu'ils ont beaucoup étudié.

De tout cela, messieurs, nous ne devons nullement nous étonner et encore moins nous émouvoir. La liberté d'enseignement existe. Grâce à elle, tout Français âgé de vingt-cinq ans a le droit d'enseigner dans certaines conditions prévues. Des associations, formées sous la direction et avec le concours de l'épiscopat, ont commencé à fonder dans quelques villes des Universités libres et catholiques. A Lyon, une association de cette nature a surgi. Elle a fondé tout d'abord une Faculté catholique de droit, et quand le gouvernement aidé de la municipalité lyonnaise, a décidé la création d'une Faculté de même nature, mais relevant de l'Etat, il n'y a eu qu'à se féliciter de voir notre ville si promptement et si largement enrichie après tant d'espérances déçues et de sollicitations infructueuses.

L'espérance d'une Ecole de droit à doctrines anti-chrétiennes

avait souri à quelques esprits; mais le gouvernement paraît n'avoir pas satisfait de semblables désirs. Nous avons lieu de croire que des professeurs joignant au mérite du savoir celui d'une foi religieuse et sincère ont été chargés d'enseigner en son nom. Nous devons nous en féliciter. Avec eux la légitime émulation ne dégénèrera pas en luttes fâcheuses, et la fraternité vraie qui règne entre les membres de l'Eglise catholique sera, nous en sommes convaincus, une source de respect mutuel, de concours empressé et de sérieuse estime.

Qu'il nous soit, du reste, permis de le dire, l'évêque délégué de la Commission épiscopale près la Faculté de droit de Lyon, les administrateurs de cette Faculté, son doyen, ses professeurs et ses élèves, tiennent tous à ces rapports que la sagesse conseille, que le devoir impose et maintient toujours entre les hommes chrétiens.

Vous pouvez être certains, messieurs, qu'un grand esprit de paix régnera dans les rapports de la Faculté catholique de droit de Lyon avec les Facultés de l'Etat. Nous en avons déjà pour gages et pour garants les sentiments élevés et les procédés excellents de M. le recteur de l'Académie.

Je suppose, messieurs, que vous désirez encore être éclairés sur la nature de l'enseignement de cette Faculté. Il est difficile que les rumeurs de l'opinion ne soient pas arrivées jusqu'à vous, et que vous n'ayez pas entendu dire qu'ici l'enseignement aurait pour but de ruiner la législation française; qu'il aurait la mission de lui substituer un droit nouveau formulé par l'Eglise, et en même temps de servir un certain parti politique.

Il est vraiment bien étrange d'entendre exprimer de semblables craintes et de voir tant d'épouvante si mal à propos dépensée! La loi du 12 juillet 1875 n'a-t-elle pas huit articles sur vingt-cinq pour organiser une large répression et la sanctionnner par des peines graves?

Les amendes, la suspension des cours, la fermeture des établissements, les peines disciplinaires contre les professeurs ne sont-elles pas prononcées contre les atteintes à l'ordre et à la morale publique et religieuse, tout cela sans préjudice des peines que le Code pénal réserve aux contraventions, aux délits et aux crimes qui pourraient être commis à l'occasion d'enseignement?

Il n'y a donc pas plus à redouter l'enseignement libre que celui de l'Etat. Comment d'ailleurs ne s'est-on pas aperçu que les Facultés catholiques seront soumises à deux surveillances au lieu d'une? N'enseigneront-elles pas sous le contrôle des autorités désignées

par la loi et sous celui des évêques? Est-il permis dès lors de supposer qu'elles propageront des théories perturbatrices et qu'elles n'auront ni respect, ni modération?

On oublie aussi que la nature de leur enseignement leur est nécessairement imposée par leur mission véritable, qui est de donner aux jeunes gens une instruction solide, leur permettant de subir les épreuves et d'obtenir les différents grades que les Facultés d'Etat conservent le droit de conférer.

Les professeurs libres comme les professeurs de l'Etat doivent expliquer les textes, les interpréter, résoudre les principales questions qui s'en dégagent. Aux uns comme aux autres, il est loisible d'approuver ou de critiquer, mais ils ne sauraient, ni les uns ni les les autres, transformer leur cours de droit en cours de législation.

La loi, du reste, n'a plus le caractère d'immutabilité qu'elle possédait à d'autres époques. Le Code Napoléon lui-même n'a pas échappé à des changements graves et nombreux.

Le divorce et la mort civile supprimés; l'expropriation pour cause d'utilité publique soumise à des formes et à une juridiction nouvelle; les institutions de majorat prohibées; les droits d'aubaine et de détraction abolis; le régime hypothécaire modifié; la contrainte par corps en matière civile anéantie, ne sont qu'une faible partie des bouleversements imposés au Code civil.

Si on scrutait le Code de commerceou le Code pénal, on y constaterait des réformes tout aussi nombreuses, et enfin si les projets étudiés pour l'amélioration du Code de précédure civile et du Code d'instruction criminelle étaient adoptés, l'œuvre du législateur de 1804 serait profondément modifiée. Qu'y aurait-il donc d'exorbitant à se préoccuper de ces modifications que proposent les meilleurs esprits? Cette latitude n'est-elle pas laissée aux Facultés d'Etat, et quelle raison sérieuse pourrait-on alléguer pour la refuser aux Facultés libres?

Quant à l'enseignement qui serait destiné à servir les intérêts politiques d'un parti, c'est là une supposition véritablement insensée.

La politique a toujours été l'un des plus grands fléaux de l'enseignement. Les Facultés catholiques plus que toutes autres le combattraient avec énergie et succès, s'il devait les menacer. Ne sont-elles pas fondées par une puissance qui s'abstient de toute politique de parti? Comment donc pourrait-elle permettre que les passions se mettent à la place de la vérité calme et de l'impartiale justice? Certes, nulle part les garanties contre l'invasion de la politique ne

sont plus sérieuses que dans les Facultés catholiques, parce que pour elles le respect des lois est un devoir, l'autorité de l'évêque est un guide sûr, et parce que la première condition de leur vie et de leur progrès les oblige à se tenir en dehors de l'influence des partis.

Ce qui inspirera ces Facultés, ce sont les principes d'éternelle vérité. Ce qui leur communiquera une vie spéciale, c'est leur foi en Dieu comme institution, et leur filiale soumission à l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Pour cela, fondateurs, professeurs et élèves, ne feront qu'un ; ils seront non moins unanimes, pour ne pas s'égarer dans les sentiers obscurs et périlleux de la politique humaine.

Laissons donc ces appréhensions chimériques aux esprits irréfléchis et aux volontés mauvaises. Sûrs de nos intentions, non moins certains de l'esprit de paix qui nous anime et du droit qui nous protége, marchons sans crainte vers le seul but que nous ayons à atteindre, celui d'enseigner avec Dieu pour maître et avec la science pour conseillère.

En terminant, M. le doyen de la Faculté a rendu un hommage de reconnaissance à l'archevêque dont la mort vient d'exciter de si légitimes regrets, et il a dit aux élèves :

Vous aussi, vous allez devenir les fondateurs de cette Faculté, car vous êtes appelés à y faire naître les bonnes traditions.

Cette séance d'inauguration laissera dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté un souvenir durable et d'invincibles espérances.

V

Faculté de théologie de Poitiers.

Nous espérons pouvoir donner prochainement des détails sur la fondation de la Faculté de théologie de Poitiers, si heureusement placée sous la savante et active surveillance de son promoteur, Mgr Pie. Nous nous contenterons de reproduire aujourd'hui le texte du bref que Pie IX vient d'adresser à Mgr de Poitiers, en réponse à la lettre par laquelle, après avoir remercié le Saint-Père des lettres apostoliques qui instituent canoniquement la Faculté de théologie de Poitiers, le prélat lui faisait part de la mort Mgr Cousseau, ancien évêque d'Angoulême :

PIE IX, PAPE

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique,

S'il Nous est toujours doux, vénérable frère, de donner satisfaction à vos justes désirs, c'est certainement avec un plaisir extrême que Nous avons confirmé, par Notre autorité, cette faculté de théologie que, dans le but d'assurer au clergé le bénéfice d'une doctrine solide et correcte selon la méthode usitée à Rome, vous aviez depuis longtemps préparée avec tant de zèle et de labeur. C'est pourquoi Nous éprouvons une grande joie de ce que Nos lettres apostoliques vous ont causé une si vive satisfaction, et Nous n'avons pas l'ombre d'un doute touchant les fruits que doit produire cette institution. La prudence avec laquelle vous avez mené toute cette affaire, ne servira pas peu à en développer les résultats. . . . .

Nous vous adressons donc les félicitations les plus sincères. Toutefois, Nous Nous sentons obligé en même temps de gémir avec vous au sujet de la mort de votre hôte illustre, l'évêque d'Angoulême. Nous avons connu par expérience, durant le concile du Vatican, ses sentiments tout dévoués envers ce Saint-Siége : sentiments dans lesquels il avait été dès longtemps confirmé par votre commerce et vos entretiens. Assurément on n'oubliera pas de si tôt ce mot si fin et si juste qu'il prononça alors, et qui depuis est devenu célèbre. Tous ceux qui sont venus à ce concile avec simplicité de cœur, et dont le suffrage était dès lors gagné à la doctrine qui est la vérité, goûteront infailliblement à leur mort cette même joie et consolation dont il a joui.

Quant à Nous, en présence de cette grande perte, Nous trouvons quelque soulagement à penser soit aux effets de l'activité laborieuse de cet excellent et docte prélat, à qui l'Eglise est redevable d'un si grand nombre de bons prêtres, soit aux nombreux témoignages de vénération et d'affection qu'il a reçus, soit enfin au tribut d'éloges très-mérités par lesquels vous avez mis en relief toutes les phases de la vie de votre pieux ami.

Nous recommandons à la divine clémence celui qui vient de mourir de la mort des justes ; et en même temps Nous donnons avec la plus grande affection à vous, vénérable Frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique, gage de la faveur céleste et signe de Notre très-particulière bienveillance.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 25 octobre de l'année 1875, de Notre Pontificat la trentième.

PIE IX, PAPE.

VI

Université de Paris.

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui le texte même du discours prononcé par M. Terrat à l'ouverture de son cours de droit à l'Université catholique de Paris.

Messieurs, a dit M. Terrat, ce n'est pas sans émotion que j'ouvre ce premier cours dans l'Université catholique de Paris. Une œuvre nouvelle commence, œuvre qui peut être féconde en grands résultats.

Les lois sur l'enseignement touchent trop profondément à l'âme humaine pour n'avoir pas une influence sur la vie et sur l'avenir d'un peuple.

Sans doute, vous êtes peu nombreux encore, mais, attendez : les œuvres de durée ont d'humbles commencements ; attendez : quand le germe est bon, il suffit du temps pour que l'arbre devienne grand et vigoureux.

Notre rôle est très-simple. Nous sommes des catholiques qui croyons d'une foi ferme à l'Eglise romaine, et nous venons vous enseigner le droit.

Nous ne voulons ni bouleverser la législation, ni inaugurer un droit nouveau. Mais la loi positive, comme toute science, se rattache à des principes plus hauts qui la dominent et qui n'émanent pas des hommes. — Quiconque veut bien comprendre la loi et la juger ; quiconque veut être vraiment jurisconsulte ou économiste doit avoir pris parti sur ces grands problèmes que soulève la destinée humaine. Eh bien ! nous, catholiques, nous avons une solution à tous ces problèmes : nous savons d'où vient l'homme, nous savons où il va, pourquoi il est en ce monde. Nous n'imposons pas de *Credo*, mais nous en avons un et cet enseignement est précisément créé pour répondre aux besoins et aux désirs de ceux qui acceptent volontairement ce même *Credo*.

Nous étudierons donc notre droit et nous le jugerons à la lumière de ces principes : ils nous guideront dans cette vaste étude de la science juridique comme la boussole dirige le marin.

Voilà notre seule raison d'être. Vous n'attendez pas de moi, messieurs, que je dirige la moindre attaque contre l'Université ni contre les Facultés de l'Etat.

J'ai trouvé là d'abord des maîtres dont j'estime autant la science

que le caractère et pour lesquels j'aurai toujours une vive reconnaissance.

Plus tard, j'y ai trouvé des collègues dont je m'honorerai toujours aussi d'avoir conservé l'amitié. Mais, au-dessus de l'Université, il y a un principe que je crois plus vrai, c'est celui de la liberté d'enseignement, celui de l'initiative individuelle, plus fécond que le monopole de l'Etat.

Ne craignez rien, nous ne ruinerons pas les études juridiques : nous désirons en élever le niveau. Je ne sache pas que nos vieilles Universités françaises aient abaissé la science du droit, ni que les grands jurisconsultes qu'elles avaient formés soient inférieurs en rien à ceux de notre époque.

Et, si la concurrence est l'âme du commerce, l'émulation sera un énergique stimulant dans l'enseignement. On vous a dit déjà, et vous entendrez répéter que nous allons diviser les esprits et créer deux camps ennemis dans la société française. C'est encore une erreur.

Ce qu'il importe avant tout, c'est que chacun de nous ait des convictions sérieuses, car ce sont elles qui forment les mâles caractères et rendent les peuples forts. C'est par l'estime réciproque de gens qui connaissent bien leur drapeau, c'est par la vertu de tolérance, qu'il faut arriver à la conciliation; si la conciliation devait provenir de cet esprit d'indifférence qui met sur la même ligne toutes les croyances, elle serait achetée trop cher, car elle amènerait l'affaissement des caractères et la ruine de notre pays. Cette vertu de tolérance, vous l'aurez; vos maîtres vous en donneront l'exemple, soyez en sûrs.

Nous n'avons donc à nous préoccuper que d'un seul point : d'élever le niveau des études. Sur ce terrain-là, je suis bien sûr encore de me rencontrer avec mes vénérés maîtres de l'Eglise de Paris.

Pour arriver à ce but, vos professeurs feront leur devoir. A vous, messieurs, d'accomplir le vôtre. Car, ne l'oubliez pas, pour le triomphe de la liberté d'enseignement, vous avez un rôle à remplir et un grand rôle. Son avenir dépend de vous, de vous plus que de vos professeurs. Il vous faudra être plus travailleurs, plus forts que les autres. Ce n'est pas du nombre que nous avons besoin, mais de la qualité. Ne vous faites pas illusion, vous serez discutés, critiqués, peut-être même calomniés. Tant mieux, car la lutte forme l'homme et trempe la volonté.

C'est par des faits, c'est-à-dire par de fortes études, et par leur corollaire, de bons examens, qu'il vous faudra répondre aux paroles.

Nous vous demanderons beaucoup, à vous, les travailleurs de la première heure, et vous nous donnerez beaucoup, parce que vous comprendrez votre mission.

Quand on compare ces discours aux misérables sorties faites par quelques professeurs universitaires, on voit aussitôt de quel côté se trouvent les généreux sentiments et les hautes pensées : c'est une première comparaison qui est toute à l'honneur des Universités catholiques.

LIBERTÉ LIBÉRALE.

Nos lecteurs peuvent se rappeler les scènes violentes qui eurent lieu à Liége, il y a quelques mois, à l'occasion des processions jubilaires. Au lieu de soutenir le droit des catholiques, à qui la liberté du culte public est formellement garantie par la constitution belge, le bourgmeste de Liége, M. Piercot, l'un des gros bonnets du libéralisme de Belgique, intervint en faveur des émeutiers. Les plus coupables de ceux-ci viennent d'être condamnés, et les considérants du jugement prouvent très-clairement qu'interdire les exercices publics du culte catholique, les processions jubilaires et autres, serait violer la constitution. Cependant, profitant de ce que le gouvernement n'a pas annulé dans les délais prescrits son arrêté pris en mai contre les processions jubilaires, M. Piercot, apprenant que l'évêque de Liége se proposait de faire une de ces processions avec le chapitre de sa cathédrale, a fait afficher un nouvel arrêté d'interdiction et fait empêcher par la force la sortie de la procession.

Il est bon de voir comment ces libéraux ennemis de l'Eglise traitent la liberté des catholiques et respectent la loi fondamentale de leur pays; nous reproduisons le récit donné par la *Gazette de Liége* dans son numéro du 18 novembre :

On a cette nuit affiché partout en ville cet incroyable arrêté :

Ville de Liége.

Le bourgmestre,

Vu la lettre en date de ce jour, par laquelle M. le commissaire

de police en chef informe le bourgmestre qu'il a reçu, par le commissaire de police du Centre, l'avis qu'une procession jubilaire sortirait demain jeudi, à neuf heures du matin, de l'église cathédrale, pour se rendre succcessivement aux églises *Saint-Jacques*, *Saint-Jean* et *Saint-Denis*;

Revu son arrêté du 7 mai dernier, portant interdiction des *processions jubilaires* annoncées par des membres du clergé pour les 9 et 16 mai suivants;

Considérant que l'arrêté du 7 mai 1875 n'a pas été annulé dans les délais prescrits par la loi communale;

Considérant que les motifs de sûreté et de paix publique qui ont fait interdire les processions dites *jubilaires*, subsistent aujourd'hui dans toute leur force et qu'il y aurait imprudence grave, dans l'état actuel des esprits, à permettre semblable manifestation;

Vu la loi du 16-24 août 1790 et l'article 94 de la loi communale,

Arrête :

Art. 1er. Les processions dites jubilaires sont provisoirement interdites dans la commune de Liége.

Art. 2. Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et punis, conformément à la loi.

Art. 3. Le commissaire en chef de police est chargé de faire respecter l'interdiction qui précède.

Il prendra toutes les mesures propres à en assurer l'exécution.

Art. 4. — Le présent arrêté sera immédiatement exécutoire.

Art. 5. — Il sera communiqué au conseil communal dans sa prochaine réunion.

Des expéditions en seront adressées à M. le gouverneur de la province, à M. le commissaire de police en chef, aux greffiers des tribunaux de première instance et de simple police, pour information et exécution.

Il sera, en outre, publié et affiché.

A l'Hôtel-de-Ville de Liége, le 17 novembre 1875.

Le Bourgmestre,

F. Piercot.

C'est par ces affiches mêmes, placardées dans la nuit sur tous les points de la ville, que la population a appris qu'une procession jubilaire devait se faire aujourd'hui.

Cette procession, en effet, conduite par Mgr l'évêque de Liége et Mgr l'évêque de Gerrum, ne devait être composée que des membres du chapitre de la cathédrale et des quelques séminaristes qui les

assistent d'ordinaire dans l'accomplissement des fonctions sacrées. Personne n'avait convié les fidèles à se joindre à elle : on ne l'avait pas même annoncée.

A l'issue de l'office de ce matin, les litanies de tous les Saints ont été entonnées par le chœur, la croix a pris la tête et le cortége des chanoines et de leurs assistants s'est rangé après elle à la suite de leur doyen-coadjuteur Mgr de Moreau.

Depuis une demi-heure déjà deux escouades d'agents de police avaient pris place aux abords des entrées de la cathédrale : trente hommes environ de chaque côté.

Entendant le chœur approcher et voyant la croix s'avancer de l'intérieur sous le porche de la place Saint-Paul, M. le commissaire de police en chef Demany a fait avancer sa troupe, qui, écartant rudement quelques groupes de curieux arrêtés sur le pas de l'église, a barré d'une double barrière vivante la porte dans toute sa largeur : la Croix a été empêchée de poursuivre sa route.

— Qu'y a-t-il donc? a dit en intervenant Mgr de Moreau.

— Nous avons reçu un ordre, et nous devons bien l'exécuter, a répondu le commissaire de police en chef.

— M. le commissaire, a répondu le doyen-coadjuteur, je vous demande de livrer passage à la procession du chapitre!

— Monseigneur, je le regrette, mais je suis forcé d'accomplir la mission qui m'a été donnée; je ne puis vous laisser aller plus avant.

— Voici, a dit à son tour M. le commissaire Dopagne, en dépliant un papier, l'arrêté de M. le bourgmestre.

— Cet arrêté n'a pas de valeur; nous n'avons pas à en tenir compte, il est pris en violation de la Constitution!

Et le prélat a voulu avancer, mais les commissaires, en se plaçant devant lui, la barrière des agents en serrant ses rangs, l'en ont empêché par la force.

— Messieurs, s'est alors écrié Mgr le doyen, en cherchant à distinguer quelques personnes de sa connaissance dans les fidèles ou les curieux qui l'entouraient, je vous prends à témoin de la violence qui nous est faite!

M. Nagant, ancien conseiller communal, M. E. Willems, M. Rossels, quelques personnes se sont dégagées de la foule.

— Nous sommes vos témoins, Monseigneur, a dit M. le notaire Van den Berg, et nous protestons avec vous!

Des colloques animés s'engageaient entre les officiers de la police et les spectateurs indignés.

Il ne durèrent qu'un instant : Mgr de Montpellier, suivi de son coadjuteur, avait quitté la fin du petit cortége pour se porter à la tête de son chapitre, où Mgr de Moreau venait de l'informer de ce qui se passait.

Sa Grandeur était sous le poids d'une émotion visible ; elle éleva la main et la voix : Au nom des huit cent mille catholiques confiés à ma garde, s'écria-t-elle, je proteste comme évêque, devant tous ceux qui m'entendent, contre la violence qui nous est faite.

M. le commissaire en chef s'inclina, pâle, et sans mot dire.

— Et comme citoyen belge, ajouta Mgr l'évêque d'une voix aussi retentissante, je proteste contre la violation de nos droits, contre la violation de la Constitution : je saurai demander justice à qui de droit !

Il y avait dans l'accent de l'évêque tant d'énergie, tant de grandeur, une émotion si communicative, que les assistants ne purent se contenir ; le cri répété de : « Vive Mgr l'évêque ! » sortit de toutes les poitrines des assistants autres que les policiers.

— Ils cherchent à faire du bruit. dit dédaigneusement M. le commissaire Dopagne.

— Messieurs, disait pendant ce temps Mgr le doyen-coadjuteur en se retirant à la suite des évêques — rentrons, rentrons ; il suffit qu'il soit constaté aujourd'hui qu'on nous a, par force, empêché de pratiquer notre foi !

Et le cortége rentra dans la cathédrale, reprenant le chant des vieilles litanies de l'Eglise, qu'il poursuivit sans l'interrompre : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris* ! etc.

Tels sont les faits.

Ils ne peuvent tarder d'avoir un dénouement qui, comme l'a dit Mgr l'évêque, rendra justice au droit.

Une simple réflexion sur ces faits. Le ministère belge actuel se compose de catholiques ; la majorité de la chambre des représentants est catholique ; le roi de Belgique est catholique. On se demande sur quelle liberté les catholiques de Belgique pourraient compter si le pouvoir était aux mains de leurs ennemis avérés. La réponse se trouve en Allemagne et en Suisse.

LES PETITS CHINOIS

M. Francisque Sarcey, dans l'indigne article du *XIX Siècle* dont nous nous sommes occupés il y a quinze jours, insinuait

que l'œuvre de la Sainte-Enfance n'a d'autre but que de soutirer l'argent des jeunes catholiques au profit des Jésuites; il niait positivement qu'un grand nombre d'enfants fussent exposés en Chine par leurs parents et ainsi voués à la mort, et il écrivait audacieusement ces lignes : « En Chine, les enfants « sont regardés comme une bénédiction du ciel, élevés et « choyés avec autant de soin que peuvent l'être nos fils uniques « de France. — Sur ce point, *TOUS les voyageurs sont d'ac-« cord, et les Anglais ont fait depuis longtemps justice des « contes extravagants de nos missionnaires catholiques.* »

On ne sait vraiment, quand on lit ces lignes, ce qu'il faut admirer le plus de l'audace ou de l'ignorance de cet ancien élève de l'Ecole normale, ancien professeur de l'Université, qui fait ainsi son métier d'attaquer chaque matin l'Eglise, le clergé, toutes les institutions catholiques, avec un cynisme qui finit par défier toute réponse, parce que le dégoût saisit celui qui voudrait répondre.

Citons, pour n'avoir plus à revenir là-dessus, deux autorités contemporaines et irrécusables. M. le comte de Beauvoir, dans le *Voyage autour du monde* qu'il a récemment publié, et que M. Sarcey a pu lire comme tout le monde, écrit ce qui suit :

Soudain, tandis que nous pressons le pas, dans les sentiers boueux et déserts qui longent les murs en terre d'un petit village presque en ruines, nous voyons à trois pas dans les herbes abattues par la gelée, un petit panier en nattes, cousu à son orifice; quelque chose semble remuer là-dedans; la natte molle se soulève, puis retombe; avec un couteau nous entr'ouvrons le tissu grossier, et nous trouvons *un pauvre petit être nu, bleu et glacé de froid, âgé peut-être de vingt-quatre heures.* A peine rendu à la lumière du jour, il vagit plaintivement; au bout d'un instant d'autres cris lui répondent, ils s'échappent d'un buisson voisin, et *un autre enfant s'y débat aussi contre la mort.* Celui-ci a sans doute été jeté par-dessus le mur, car il semble fracturé; et *sur un espace de huit cents mètres,* le long de ce sentier, nous comptions bientôt SEPT MORIBONS, *âgés de quelques heures* seulement; les uns sont atteints de la lèpre, les autres sont presque entièrement gelés; *un d'eux a un coup de couteau dans le côté.* Je ne puis vous dire combien notre cœur se soulève de pitié, de douleur et de colère à la vue de ces enfants qui gisent là, tellement meurtris, que rien ne saurait les rendre à la vie. SEPT

EN MOINS D'UN QUART DE LIEUE, n'est-ce pas le spectacle le plus affreux, le plus navrant? Pour *notre premier jour* en Chine, le hasard nous fait voir un exemple de la plus affreuse des cruautés.

M. de Beauvoir écrit ensuite :

Certes, je l'avoue bien franchement, et je prie MM. les missionnaires de me le pardonner, *je n'avais jamais voulu croire à l'exposition des petits Chinois.* Je me disais que, puisque les bêtes féroces soignent leurs petits, il ne devait pas y avoir de pays où l'abandon des enfants fût devenu une coutume. Qu'il y ait des crimes isolés, des infanticides comme dans certains quartiers de nos capitales, c'était, pensais-je, là comme chez nous, une triste conséquence des colères ou des misères humaines; c'était, selon moi et selon mon ignorance, pure question de Cour d'assises chinoises, exploitée en Europe et exagérée par les correspondances qui nous parvenaient, et qui étaient encore amplifiées dans chaque paroisse.

Ah! maintenant que j'ai vu la plaie comme saint Thomas, je suis convaincu et je m'incline! Je verrai toute ma vie ces sept enfants jetés aux gémonies, à la porte de la première ville chinoise que nous visitons. Ces sept enfants que nous fait découvrir notre promenade au hasard dans la campagne de Canton.

Je ne m'étonne plus désormais du chiffre de vingt ou vingt-cinq mille auquel les *Annales de la Propagation de la Foi* portent, si je m'en souviens bien, le nombre des enfants exposés par an dans les grands centres chinois.

M. de Beauvoir, qui a visité, en 1867, l'orphelinat de Canton dans lequel, rien que dans cette année-là, comme il le dit, 4,883 enfants abandonnés ont été recueillis, dit encore (tome II, page 436) :

Oh! la belle et touchante œuvre que celle des missions chrétiennes en Chine! Maintenant, j'en puis parler *de visu, je voudrais faire voir à ceux qui nient l'exposition des petits Chinois la modeste demeure qu'a bâtie Mgr Guillemin, ces auges remplies d'enfants apportés en une semaine,* ces quatre Sœurs françaises occupées nuit et jour à les soigner, ces salles où sont entassés ceux de l'année dernière et d'il y a deux ans, ces groupes d'enfants de trois à quatre ans qui jouent dans la cour, enfin ces écoles d'orphelins et d'orphelines adultes qui ont grandi sous l'aile des Missions, et qui leur doivent la vie et l'instruction.

M. de Hubner, qui a aussi récemment visité la Chine et les orphelinats catholiques de Shanghaï, dit, à son tour :

On nous mène dans l'orphelinat, l'asile des babies apportés aux Sœurs par la famille ou *ramassés sur la voie publique.* Ces pauvres créatures, toutes des filles, de petits paquets d'os et de peau respirant à peine, le plus souvent rongées d'affreuses maladies, couvertes de lèpres et de plaies, sont baptisées, lavées, pansées, élevées dans la maison si elles survivent, et plus tard mariées avec des coreligionnaires ou placées comme servantes dans les familles chrétiennes. Nous entrons dans une des salles. Elle est spacieuse, fort proprement tenue et bien ventilée. Le long des murs sont disposés des berceaux contenant chacun deux enfants placées l'une en face de l'autre. Des religieuses penchées sur elles leur prodiguent les plus tendres soins. Etrange et merveilleuse péripétie réalisée dans le cours d'existences qui comptent à peine quelques heures ! Hier encore, ces *petits êtres, nés au bord de la tombe, gisaient sur un tas d'immondices, exposés à être dévorés par les cochons ou à s'éteindre dans une terrible agonie;* aujourd'hui ils ont trouvé *des mères qui, pour les sauver, sont accourues de l'autre côté du monde!*

Voilà comment *tous* les voyageurs appuient les odieuses calomnies de M. Francisque Sarcey. On a mis ce témoignage sous les yeux du rédacteur du *XIXe Siècle*, on lui a même signalé un décret impérial de la *Gazette officielle impériale* de Pékin, rendu le 27 mars 1866, pour faire cesser l'infanticide, et constatant l'horrible coutume de noyer les petites filles, dont les parents se débarrassent ainsi quand ils ne parviennent pas à les vendre. Croyez-vous que M. Sarcey se soit rétracté, ou qu'il ait discuté ces témoignages? Nullement, ce grand pourfendeur des jésuites, cet homme qui tous les jours traite de pamphlets immondes, immoraux, les livres de piété catholiques, cet homme n'a plus rien dit sur ce sujet. Il avait calomnié, cela lui suffisait, il avait atteint son but, et il a passé à d'autres exercices de son dégoûtant métier.

On est fier, vraiment, d'appartenir à une religion qui a de si méprisables adversaires.

J. CHANTREL.

REVUE DES LIVRES

20. Vie des saints. — 21. Un nouveau *Pensez-y-bien*. — 22. Ma Mère (Mme de Ségur). — 23. Mille-Trente, nouvelle. — 24, 25, 26, 27. — Almanachs.

20. *Le Saint de chaque jour* (liturgie romaine, par M. l'abbé Chapiat, curé-doyen de Vitel ; in-12 de XII-762 pages, 6e édition, Paris, 1875, chez Victor Palmé.

« Cette Vie des Saints, écrite d'un style simple, clair et pur, est extraite des hagiographes les plus respectables et les plus dignes de foi ; elle est le résumé substantiel et bien fait de l'histoire de nos héros chrétiens ; c'est dire assez qu'elle mérite la confiance des fidèles, et qu'elle doit être pour eux une lecture instructive et édifiante, propre à nourrir la piété des justes, à réveiller de leur assoupissement les tièdes, et même à ressusciter à la vie de la grâce ceux qui dorment dans le tombeau du péché ; il y en a bien des exemples à la suite de saint Ignace ; c'est donc un livre utile à répandre dans les familles chrétiennes et très-bon à placer dans les bibliothèques cantonales. » Tel est le jugement porté par le rapporteur chargé de l'examen de ce livre et à la suite duquel Mgr l'évêque de Nancy l'a approuvé, en même temps que Mgr l'évêque de Saint-Dié. Ces hautes approbations et le succès du livre le recommandent suffisamment.

---

21. *Faites passer... ces bonnes vérités*, abrégé des Questions de vie ou de mort, par le R. P. Al. Lefebvre, de la Compagnie de Jésus ; in-24 de 128 pages, Paris, 1875, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13 ; — prix : 30 centimes.

Ce petit livre, qui rappelle le *Pensez-y-bien*, est le résumé substantiel, très-clair et très-simple des *Questions de vie ou de mort* (même librairie, prix : 3 fr.) du même auteur. Nous le regardons comme un des meilleurs livres à répandre. Lisez-le lentement, dirons-nous avec le R. P. Lefebvre, méditez-le sérieusement, et puis, faites-le passer à d'autres, et vous ferez un excellent acte de charité chrétienne, après vous être fait du bien à vous-même. Le *Faites passer* sera une excellente intro-

duction aux *Questions*, ou il les résumera très-utilement, selon qu'on le méditera d'abord, ou après avoir médité les *Questions*. C'est un excellent petit livre à propager.

---

22. *Ma Mère*, souvenir de sa vie et de sa sainte mort, par Mgr de Ségur; in-12 de 186 pages; Paris, 1875, chez Tolra, rue de Rennes, 112.

Signaler l'histoire de Mme de Ségur racontée par son fils, par ce fils qui est Mgr de Ségur, cette âme si tendre et si accoutumée à vivre dans les régions surnaturelles où se complaisait sa sainte mère, n'est-ce pas signaler du même coup un ivre d'une lecture pleine d'intérêt et de douces émotions? Mme de Ségur était née à Saint-Pétersbourg, le 19 juillet 1799; elle était la fille du célèbre Rostopchine, et eut pour parrain l'empereur Paul Ier. En 1814, elle se convertit à l'Eglise catholique, dont ses enfants devaient devenir de si dévoués défenseurs. Ce fut en 1819 qu'elle épousa le comte Eugène de Ségur. Elle eut huit enfants, dont Mgr de Ségur est l'aîné. Nous ne suivrons pas ce récit d'une belle vie racontée avec le charme qui distingue tous les écrits de Mgr de Ségur, doublé du charme qu'y a répandu la piété filiale; ces choses ne peuvent que perdre à être abrégées. Arrivé au récit de la mort, les accents de Mgr de Ségur deviennent plus touchants encore : quelle tendresse filiale, d'un côté! quelle douce résignation, quelle foi de l'autre! C'est bien là la mort d'une mère chrétienne, qui sent près d'elle sa famille inquiète, éplorée, et qui, au milieu de ses souffrances, au milieu des déchirements de la séparation, songe surtout aux grands intérêts de l'éternité, aux épreuves de la sainte Eglise et à celles du Pape. On ne peut lire sans pleurer ces pages tout imprégnées de piété filiale et d'amour de Dieu ; on suit avec autant d'attendrissement que d'édification cette longue agonie offerte avec tant de courage à Dieu pour le triomphe de l'Eglise et pour le salut des âmes. Encore une fois, nous renonçons à analyser ce livre, nous ne pouvons que dire : Prenez et lisez, et faites lire, et nous remercions Mgr de Ségur d'avoir su surmonter sa douleur pour donner au monde chrétien ce beau et

touchant récit qu'il lui devait, car notre génération a besoin de ces exemples pour se fortifier et se relever.

---

23. *Mille Trente*, par Matthieu Witche; in-12 de XIV-268 pages; Paris, 1875, chez C. Dillet; — prix : 2 francs.

L'auteur de ce livre a voulu montrer, sous la forme d'un roman, ce que deviendrait le monde, si les doctrines radicales sur Dieu, la famille, la propriété, la société, venaient à triompher un moment. Au lieu de raisonner directement, il met en scène les doctrines qu'il veut combattre; les supposant appliquées, il en montre les conséquences, et il en détourne par la vue même des maux et des ruines qu'elles entraînent avec elles. Le héros du livre, *Mille Trente*, indique, par son nom même, qu'avec les doctrines socialistes et communistes, il n'y a plus de famille, plus même d'individualité distincte; on n'a plus de nom, on n'a plus qu'un numéro d'ordre. Le récit est intéressant, il y a des scènes vigoureusement tracées, des contrastes bien ménagés; l'imagination est saisie, en même temps que l'intelligence s'éclaire. Il y a là un bon livre à faire lire par les jeunes ouvriers que séduisent les funestes théories de la libre pensée.

---

24. *Almanach illustré des familles* pour 1875; in-24 carré de 128 pages; Lille et Paris, chez J. Lefort; — prix : 30 centimes.

25. *Almanach de la famille* pour 1876, in-24 de 178 pages; Paris, chez G. Téqui.

26. *Almanach du pèlerin* pour 1876, par J. Gondry du Jardinet; in-24 de 178 pages; Paris, chez Plon et Cᵉ; —prix : 50 cent.

27. *Almanach du père Lajoie* pour l'an bissextil 1876; in-32 de 158 pages; Caen et Paris, chez Chenel et chez C. Dillet; — prix : 20 cent. ; 15 fr. le cent.

Voici encore quatre almanachs dont on peut recommander la diffusion. L'*Almanach illustré des familles* est parfaitement digne de son nom : un résumé de l'histoire religieuse de l'année 1875, beaucoup d'histoires et d'anecdotes édifiantes, d'u-

tiles renseignements, de bons conseils, et le tableau des foires des départements, le rendent agréable à lire et utile à consulter.

L'*Almanach de la famille*, qui a aussi des illustrations, se distingue par des récits un peu plus longs généralement, et dont la lecture est non moins intéressante que morale; il s'y trouve aussi d'utiles renseignements présentés avec *humour*, des poésies, etc. Peut-être regrettera-t-on qu'il y manque quelques-uns de ces renseignements astronomiques, historiques et agricoles qu'on est accoutumé à trouver dans l'almanach.

L'*Almanach du pèlerin*, orné de nombreuses vignettes, contient un double calendrier, l'un renfermant pour tous les jours de l'année le nom du saint qui a visité un ou plusieurs sanctuaires ; l'autre la liste des pèlerinages qui auront lieu en 1876. Les histoires qu'il renferme ont particulièrement trait aussi aux pèlerinages. Il justifie donc très-bien son titre, et présente, sous ce rapport, un véritable intérêt.

L'*Almanach du père Lajoie* est spécialement composé pour les ouvriers et pour les habitants de la campagne; par son style simple, enjoué, vif, énergique et sans façon, il se recommande à la propagande active des chrétiens qui ont à cœur de répandre de bonnes lectures dans la classe populaire.

Nous rappelons à nos Abonnés que les SANCTUAIRES DE LA SAINTE VIERGE seront remis à ceux d'entre eux qui souscriront à cette publication, pour *douze francs* au lieu de *dix-huit*, et qu'ils n'auront à verser le prix de leur souscription que contre la remise de l'ouvrage. Nous prions ceux qui doivent souscrire de ne plus tarder, afin que le reste de l'ouvrage puisse être mis sous presse sans retard.

J. CHANTREL.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

ET L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE (1)

La définition dogmatique de ces deux croyances de l'Eglise universelle marque le pontificat de Pie IX d'un caractère de force, de grandeur et de majesté incomparables, et nous sommes convaincus que, dans le plan de la Providence, les vicissitudes qui ont accompagné ce pontificat sont comme des ombres destinées à lui donner plus d'éclat. Dieu se sert de la méchanceté des hommes pour faire ressortir davantage les prodiges de sa miséricorde et le soin qu'il prend de nos destinées immortelles.

Les deux dogmes de l'Immaculée-Conception et de l'Infaillibilité pontificale proclamés, le premier, le 8 décembre 1854, le second le 18 juillet 1870, sont liés l'un à l'autre divinement et aussi, qu'on nous permette de le dire, politiquement.

Divinement la définition du dogme de l'Immaculée-Conception a attiré des grâces singulières sur la personne de Pie IX dans lequel vit l'apôtre Pierre : c'est le sentiment de l'Eglise qu'exprimait très-noblement le 30 juin 1874, à l'occasion de la vingt-neuvième année du pontificat de Pie IX, au nom de tous les chefs d'ordres religieux, le R. P. abbé général des moines de Citeaux, dans une adresse restée inédite.

Après avoir parlé du prodige du Denier de Saint-Pierre, du prodige de la longévité du Pape, du prodige de l'union de l'épiscopat au Saint-Siége pour les droits duquel les évêques souffrent la spoliation, l'exil, la captivité et des persécutions égales au martyre, l'adresse disait :

Ah! oui, Saint-Père, *omnia habemus per Mariam.*
Marie Immaculée vous a ramené heureusement sur votre trône;

(1) Extrait du *Journal de Florence.*

Marie vous a retiré sain et sauf du désastre de Sainte-Agnès; Marie vous défend dans la lutte que soutient l'Eglise qu'elle veut purifier; Marie est la dépositaire de nos espérances pour le triomphe de la paix et de la justice; Marie, qui est terrible comme une phalange invincible au milieu des combats, obtiendra que les Absalons et les Achitophels dressés contre la tendresse du Père et la magninimité du monarque, soient humiliés et frappés par la colère du Seigneur; mais nous ne cesserons de prier les apôtres Pierre et Paul pour leur conversion.

Oui, Saint-Père, en ce jour de joie universelle nous pouvons dire dans l'expansion de notre cœur, et nous devons graver en lettres d'or ces paroles, que dans la longue suite du pontificat romain, *inter tot tantosque pontifices usque adhuc non surrexit longævior Pio IX Pontifice optimo maximo*, afin que les générations présentes l'annoncent aux générations futures.

Et le Pape répondit :

« Vous avez très-bien parlé, encore que vous ayez exagéré « ce qui regarde ma personne. »

Divinement le dogme de l'Immaculée-Conception a pour ainsi dire engendré le dogme de l'Infaillibilité papale; et divinement ce second dogme, comme le premier, avait été préparé par les siècles et était devenu la nécessité rigoureuse du siècle présent.

Politiquement l'église avait besoin d'être épurée et d'être préservée dans ses membres des atteintes de l'Esprit du mal personnifié dans la secte, et la Vierge Marie exaltée par Pie IX, dans la définition de l'Immaculée-Conception, pourvoit à ce besoin et fait servir les scandales, les révoltes, les apostasies, les persécutions, à la résistance des uns, à l'épuration des autres, à la séparation complète des deux camps du Christ et de Satan.

Politiquement le dogme de l'infaillibilité papale pourvoit à la situation nouvelle que le monde entend faire au Vicaire de Jésus-Christ. Expliquons-nous : les royautés et les pouvoirs civils modernes ont déclaré, soit de mauvaise foi, soit par erreur, que la définition dogmatique de la croyance universelle et dix-neuf fois séculaire de l'Eglise dans l'Infaillibilité du Pontife romain constituait une ambition nouvelle et une menace

directe au détriment de la civilisation, du progrès et de l'autorité des Etats.

On pourrait voir dans cette calomnie aujourd'hui accréditée parmi les Etats une déclaration d'impuissance.

Les monarchies et les républiques modernes ont pour elles la force matérielle en laquelle seule elles affectent de croire. A l'aide de cette force elles ont détrôné le Pape, spolié l'Eglise, persécuté l'épiscopat et courbé les populations chrétiennes sous le joug de la tyrannie insupportable qu'on a décorée du nom de *liberté*. Que craignent-elles?

Le Pontife est abandonné. Peu à peu toutes les puissances se retirent, et les organes de la révolution officielle et avancée n'attendent, disent-ils, que la mort de Pie IX, pour achever ce qui reste du catholicisme et de la Papauté.

Or, en présence de cette vaste conjuration des pouvoirs civils devenus les instruments de la secte antichrétienne Dieu a dû pourvoir au salut des nations qu'il a données en héritage à son Fils, et dont il a confié la garde au Vicaire de son Fils. Il a suscité dans l'Eglise ce mouvement sublime qui a produit les deux définitions dogmatiques.

Par Marie Immaculée Dieu a accordé à ces nations un surcroît de protection ; par l'infaillibilité pontificale il les a fortifiées contre les tyrannies modernes de l'erreur et de l'apostasie.

Nous ne savons ce que deviendront les monarchies, si elles continueront à vivre ou si elles seront soit pour un temps soit définitivement emportées pour faire place à un César universel, à l'Antechrist. Dieu seul connaît les temps qu'il a marqués pour l'accomplissement de sa parole.

Mais de deux choses l'une, ou les monarchies survivront à la tempête que leur faiblesse ou leur iniquité ont déchaînée, ou elles passeront.

Dans le premier cas, elles devront se soumettre volontairement au Vicaire de Jésus-Christ, Roi des rois, et lui demander comme autrefois la consécration de leur autorité. Dans le second cas elles subiront le sort qu'elles ont mérité, et il y aura des pouvoirs quelconques qui sentiront la nécessité de s'appuyer sur la vérité pour être reconnus et respectés par les na-

tions. Ces nations sont au Christ : il est mort pour elles sur la Croix, et il ne permettra pas qu'on les lui vole. Par son Esprit il inspirera à son Vicaire, en matière de foi et de morale, les enseignements dont les pouvoirs et les nations auront besoin et ces enseignements seront reçus avec la soumission due à l'Infaillibilité pontificale.

On reconnaîtra alors que la nuit que nous traversons a été permise pour donner plus de splendeur au jour nouveau.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

AUX PÈLERINS DE MARSEILLE ET DE BAYONNE.

Le plus grand châtiment que Dieu pourrait infliger à son Eglise serait assurément celui de lui enlever l'énergie dont elle a besoin pour soutenir et pour repousser les attaques de ses ennemis, de façon que, s'endormant pour ainsi dire sur ses présents malheurs, elle demeurât froide et comme résignée, sans opposer de résistance à l'erreur et sans combattre et confondre les mauvaises doctrines.

Mais, grâce à Dieu, si cela se remarque chez quelques-uns de ses fils, cela n'arrive pas pour le plus grand nombre et ne peut pas arriver à cause des promesses divines. Vous-mêmes, n'offrez-vous pas une preuve manifeste de ce fait, par le pèlerinage que vous avez entrepris, avec beaucoup de fatigue, jusqu'à la cité de Pierre, mitant en cela et vos compatriotes et les habitants des pays étrangers ?

Certains ennemis de l'Eglise pensaient que celle-ci avait perdu toute énergie, et, comme ils le disent sottement (*stoltamente*), qu'elle avait fait son temps. Il semble toutefois que Jésus-Christ, pour confondre ses ennemis, ait voulu répéter les paroles qu'il prononça un peu avant la résurrection de Lazare : *Lazarus amicus noster dormit, sed vado ut a somno excitem eum.* Assurément, il existait dans l'Eglise une certaine torpeur

(*torpore*) qui l'empêchait de voir et de connaître les maux qui l'envahissaient de tant de côtés à la fois. C'est pourquoi le Seigneur, prenant la verge en main, en frappa ses fils indolents. Ceux-ci se réveillèrent alors, s'aperçurent du péril, en reconnurent toute la gravité et crièrent pitié, secours, miséricorde; Dieu les entendit, et l'on vit renaître le feu sacré qui était caché et comme étouffé au fond des âmes.

La tempête toutefois est loin d'être terminée, et l'ordre du *Tace, obmutesce* à donner aux vents et à la mer, n'a pas encore été prononcé par Dieu. Néanmoins, la *barque mystique* flotte toujours dominatrice au-dessus des flots dont elle est battue, et certainement la main toute-puissante de Dieu la reconduira peu à peu au port de la tranquillité.

Semblable à la barque mystique de l'Evangile fut aussi celle qui accueillit dans son sein toute une famille de Bienheureux. Cette nacelle fut abandonnée, dans les premiers jours du christianisme, à la merci des flots, sans voile, sans mât, et sans pilote; et tout cela se fit en haine de la foi catholique. Mais la main de Dieu guidait elle-même ces saints dans leur route. Elle voulait conduire et sauver Lazare, Madeleine, Marie et les autres âmes élues qui se trouvaient avec eux, afin, ô chers Marseillais, qu'ils évangélisassent vos aïeux, en apportant le don si précieux de la foi, non-seulement à ceux-ci, mais aussi à vous-mêmes, qui jouissez aujourd'hui du fruit de ce petit grain de senevé semé alors par ces âmes saintes que le Ciel vous a envoyées. Ce grain de senevé a crû depuis lors, non-seulement par le nombre des fidèles, mais aussi par l'abondance des œuvres de charité. Dieu regarde toutes ces œuvres d'un œil de complaisance, et la très-sainte Vierge, constituée gardienne de votre cité, intercède pour vous, pour le clergé, pour le peuple tout entier, afin de vous obtenir les grâces dont vous avez le plus grand besoin.

Et de même qu'à Marseille la sainte famille de Magdalum plantait la croix et répandait la foi, ainsi, à Bayonne, un saint Léon, martyr, empourprait votre patrie de son sang et apprenait aux échos des Pyrénées à redire les prières qui sortaient des lèvres et du cœur de vos aïeux. Admirables dispositions de Dieu, qui veut toujours que certains héros, ses fidèles serviteurs, soient dans ses mains des instruments destinés à cultiver et à dilater la vigne que sa droite toute puissance a plantée.

Votre saint Léon fut martyrisé aux portes de la cité. On pourrait dire aussi que c'est ce que l'on pratique également de nos jours de la façon la plus impie. On chasse les ministres sacrés du sanctuaire, et l'on voudrait les voir tous non-seulement hors de la ville, mais encore bien loin d'elle. Aussi leur ôte-t-on tout espèce d'influence salutaire; et si le bourreau ne se montre pas pour leur couper la tête, on voit du moins apparaître des profanateurs sans nombre de la religion catholique dont la mission satanique consiste à troubler et à pervertir l'imprudente jeunesse, afin de lui enlever tous les principes de la foi catholique, lui faisant par là un mal bien plus grand que s'ils lui enlevaient la vie du corps.

C'est là ce qui arrive à Rome, où tant de familles religieuses, d'hommes ou d'épouses de Jésus-Christ, ont été jetées à la porte après qu'on les a eu dépouillées de tout ce qu'elles possédaient. On voudrait également mettre à la porte (*mettere alla porta*) tous les instituteurs catholiques, afin de les réduire à l'impuissance d'enseigner la vérité et de pouvoir élever plus librement la jeunesse, non dans l'amour de Dieu, mais dans l'amour de la patrie que l'on substitue à Dieu; de cette patrie avilie et remplie de tant de misères! oui, imbue des maximes les plus immorales et avilie par les charges énormes qui pèsent sur elle, ce qui la rend digne de compassion et crée le besoin d'immenses secours spirituels.

Vraiment, les persécuteurs de nos jours ne sauraient, sous plus d'un rapport, être même comparés à ceux qui tourmentaient et tuaient les martyrs. Ces derniers pouvaient, du moins, donner pour excuse l'ignorance dans laquelle ils étaient de la foi de Jésus-Christ : *Non enim sciunt quid faciunt.* Mais les persécuteurs qui se trouvent aujourd'hui en Italie, et aussi hors de l'Italie, sont nés avec le caractère du chrétien; ils ont cru et ont été élevés dans la religion et la piété... Mais, depuis, ils ont renoncé à la foi de Jésus-Christ.

Dans une telle situation de choses, que ferons-nous, Fils bien-aimés? Ah! prions Dieu de vouloir bien redoubler la force et le courage chez ceux qui doivent défendre la vérité de la foi, qui doivent s'opposer aux efforts des impies et à ceux qui, comme je l'ai dit en commençant, vous répètent que la religion de Jésus-Christ a fait son temps, prédiction qui est aussi sotte qu'impie. Le temps de l'Eglise de Jésus-Christ est toujours celui qui est. Il est aujourd'hui, il sera demain, il demeurera jusqu'à la consommation des siècles.

Prions donc, afin d'obtenir toujours de Dieu une force plus grande pour résister aux mille assauts qui nous menacent; prions, oui, afin d'obtenir les lumières nécessaires pour confondre l'erreur, et aussi afin que Dieu accorde à nos paroles la grâce de pouvoir convertir les égarés.

En attendant, je lève les bras vers le Ciel afin de bénir les deux premiers pasteurs de vos diocèses et de bénir avec eux le clergé qui les aide et coopère à leur sacré ministère. Je bénis les communautés religieuses qui abondent en France et en tant d'autres pays; oui, je bénis la France tout entière!

Je bénis tous ceux qui s'intéressent au sort du Saint-Siége; je bénis tous ceux qui progressent dans le bien, afin qu'ils puissent atteindre le but auquel nous devons

tous aspirer, but qui sera la fin de tous les maux et le commencement de l'éternité bienheureuse.

CHRONIQUE DU VATICAN

La santé de Pie IX. — Trois décrets relatifs à des procès de canonisation. — Abjuration de deux schismatiques arméniens, dont un évêque. — Audience accordée aux pèlerins de Marseille et de Bayonne ; adresse lue par M. l'abbé Léparade. — Congrégation pour la cause de béatification du V. Hofbauer. — L'évêque d'Olinda. — Une lettre de l'évêque de Bayonne au Saint-Père.

Commençons par dire que la santé du Saint-Père continue d'être excellente. Il faut bien qu'elle le soit, pour qu'il puisse recevoir les nombreux pèlerins qui viennent visiter la Ville sainte, et qui ne veulent pas la quitter avant d'avoir reçu sa bénédiction. Pie IX, malgré son âge, suffit à tout, aux sollicitudes de l'Eglise universelle comme à la satisfaction filiale de ces enfants qui lui viennent de toutes les parties du monde et qui seraient trop affligés de n'avoir pu contempler ses augustes traits, et entendu sa parole paternelle avant de retourner dans leurs pays. Il ne faudrait pas croire que Pie IX n'accorde que ces audiences solennelles dans lesquelles il parle au monde entier en parlant aux pèlerins ; chaque jour, il donne encore des audiences particulières aux évêques, aux ambassadeurs, aux personnages de distinction, aux prêtres, aux missionnaires, à d'humbles religieuses, aux petits enfants, aux plus petits et aux plus pauvres, comme aux plus grands et aux plus riches. C'est bien lui qui pourrait dire, en se l'appliquant, cette parole du Dieu dont il est le vicaire : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos*, et tous vont, en effet, à lui, et ses bénédictions et ses paroles raniment les cœurs et illuminent les intelligences.

Le dimanche 21 novembre, en présence du Sacré-Collége des cardinaux réuni au Vatican dans la salle du trône, le Souverain-Pontife a promulgué trois décrets relatifs à autant de

causes de saints. Deux de ces décrets se terminent par la formule : *Tuto procedi posse ad beatificationem*, c'est-à-dire qu'ils déclarent clos les deux procès relatifs de béatification, sur la base mûrement examinée et bien établie de l'héroïcité des vertus, de l'authenticité et de la validité des miracles.

Le premier de ces décrets concerne le vénérable *Alphonse de Orozco*, religieux espagnol, de la province de Tolède, prêtre profès de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin.

Le second décret autorise la béatification du vénérable *Charles de Sezze* (près Velletri, dans les Etats de l'Eglise), frère lai profès de l'ordre des Mineurs réformés de Saint-François.

Le troisième décret est relatif aux miracles que Dieu a opérés par l'intercession du vénérable *Umile* de Bisignano (province de Cosenza, en Italie), également de l'ordre des Mineurs réformés de Saint-François. Le décret confirme l'authenticité et la validité de deux miracles dits de première classe et consistant : le premier, dans la guérison instantanée et parfaite de la lèpre, obtenue, à l'intercession du Vénérable, par l'enfant Joseph Panza, le second, dans la guérison instantanée et parfaite de Béatrix Lerra d'une parotide accompagnée de symptômes très-graves.

A la suite de la promulgation de ces décrets, le Souverain-Pontife a adressé au Sacré-Collége des cardinaux un discours dans lequel « il a montré que Dieu, par la glorification des « saints, exaltait son Eglise et confondait le prince des téné- « bres. Il a rappelé ce qui arriva à la mort de Moïse, alors que « le démon tentait les Israélites d'exhumer le corps de celui « qui les avait conduits jusqu'à la terre promise, et de l'exhu- « mer non pas pour le vénérer comme la précieuse relique d'un « saint homme, mais pour s'en faire une idole. En ce temps-là, « Dieu déjoua les artifices de Satan en envoyant des anges qui « enlevèrent le corps de Moïse et l'ensevelirent dans un lieu « inconnu. Aujourd'hui, au contraire, la société est minée par « l'indifférence et l'athéisme. L'ennemi des hommes voudrait « profiter de leurs funestes tendances pour faire oublier le culte « des saints, et même pour le tourner en ridicule. Mais Dieu

« glorifie ses saints, fait briller leurs vertus héroïques et opère « d'éclatants miracles par leur intercession. »

Le matin du même jour a eu lieu, dans la chapelle de la Propagande, l'abjuration de deux personnages ayant appartenu au schisme arménien. Ce sont Mgr *Etienne Sandalgi*, évêque de Nicomédie, dans la Bythinie, et un notable laïque, de Constantinople, M. *Jean Hovian*. Son Eminence le cardinal Alexandre Franchi, préfet de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, a présidé la cérémonie et a reçu l'abjuration des deux convertis et leur profession de foi catholique. Cet acte acquiert aussi une importance spéciale par le fait que les deux convertis sont venus expressément à Rome afin de reconnaître de la manière la plus solennelle la suprématie du vicaire de Jésus-Christ et pour lui témoigner leur attachement parfait.

Parmi les personnages ecclésiastiques qui assistaient à la touchante cérémonie de l'abjuration, on remarquait Mgr Hassoun, patriarche arménien de Cilicie, en exil à Rome. Les deux convertis seront placés désormais sous sa juridiction. Il faut remarquer qu'ils n'avaient pas appartenu au nouveau schisme arménien suscité par l'apostat Kupélian. C'étaient d'anciens schismatiques convertis eux-mêmes par l'exemple des nombreuses conversions qui s'opèrent dans plusieurs villages de la Bythinie. Mgr Sandalgi conservera son titre d'évêque de Nicomédie et retournera bientôt dans la Bythinie pour y exercer les fonctions d'évêque catholique.

C'est le lundi 22 novembre que les pèlerins de Marseille et de Bayonne ont été reçus en audience publique dans la salle Ducale du Vatican.

Plusieurs cardinaux, dit le journal *Rome*, que nous suivons ici, entouraient le Saint-Père. C'étaient LL. EEm. Monaco Lavalletta, Oreglia di San Stefano, Giannelli et Borromeo. Toute la cour était présente, ainsi que de nombreux prélats et laïques étrangers. Après la lecture de l'adresse des pèlerins de Marseille, faite par M. l'abbé Blanchard, vicaire général de ce

diocèse, M. l'abbé Laparade, curé archiprêtre de la cathédrale de Bayonne, a lu l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Le pays d'où nous venons pour vénérer votre auguste et magnanime personne est situé aux pieds des Pyrénées, à l'extrémité même de notre France et sur la frontière de l'Espagne.

Le peuple qui l'habite a conservé les vieilles et saines traditions; sa foi est encore vive; sa religion profonde et généreuse.

Si les maximes perverses de notre époque ont fait parmi nous aussi des victimes, presque partout le Basque et le Béarnais restent fidèles au Dieu de leurs pères et à son Eglise sainte.

Aussi les grands événements religieux des dernières années ont-ils occupé pieusement nos familles chrétiennes. Et quand, il y a plus de vingt ans déjà, vous proclamiez, Très-Saint Père, le dogme de l'Immaculée-Conception, nos populations catholiques ressentirent tout à coup, dans leur cœur, un amour plus grand envers Marie leur mère, et comme un culte d'une plus filiale reconnaissance et d'une vénération plus profonde pour le grand Pape, appelé désormais le Pape de l'Immaculée-Conception.

Dans un diocèse privilégié et voisin du nôtre, la Vierge Immaculée apparut quelque temps après, confirmant elle-même par ses paroles l'oracle solennel de votre autorité infaillible.

Ce fut alors dans toute la France, dans notre Midi surtout, l'origine et l'occasion des plus étonnantes manifestations religieuses; de toutes parts, les enfants de Marie se précipitèrent heureux et confiants vers la grotte miraculeuse; ils y trouvaient des grâces spéciales, la santé du corps, des forces nouvelles pour leurs âmes.

Le mouvement religieux devait s'y produire bientôt par l'un des grands faits de notre siècle, les pèlerinages.

Le 16 juillet 1867, notre ville de Bayonne commença la série glorieuse de ces pèlerinages lointains : la première, elle envoyait une députation nombreuse et choisie au sanctuaire, à peine commencé, de Notre-Dame de Lourdes.

Depuis, ses fils et ses filles y sont revenus vingt fois, et de divers points de notre religieux diocèse, des groupes considérables de pèlerins saintement enthousiastes ont suivi l'exemple de la ville épiscopale.

Cette année, après la fête de Pâques, neuf mille hommes de notre diocèse accouraient joyeux à la grotte de Massabielle, à l'ap-

pel et sous la conduite de leur bon et vénérable évêque : ils y faisaient *tous* leur communion du Jubilé.

Tous, dans un élan de piété unanime et publique, ces neuf mille hommes prièrent alors pour le Père bien-aimé de la grande famille catholique, le captif du Vatican, et les échos des hautes montagnes répétèrent longtemps le cri puissant de leur cœur : *Dominus conservet eum et vivificet eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in animam inimicorum ejus.*

Le ciel n'a pas encore exaucé tous leurs vœux : ils attendent avec l'anxiété filiale, comme toute l'Eglise, le triomphe du droit et de la vérité; mais la vigueur providentielle de votre âge et de votre parole ranime malgré tout leur espoir, *in senecta uberi... ut annun tient.*

J'ai reçu de mon évêque la mission la plus douce et la plus honorable, celle de déposer à vos pieds sacrés, Très-Saint Père, et sa lettre qui est un nouveau témoignage de son dévouement au siége de saint Pierre, et cet album qui renferme avec la peinture illustrée de notre département les noms des neuf mille pèlerins de Pâques.

Après avoir prié dans ce sanctuaire choisi par la Vierge conçue sans péché, qu'ils eussent été heureux de pouvoir visiter aussi le Pape de l'Immaculée-Conception !

Mais la distance est si grande, mais les épreuves de ces derniers temps, divers fléaux qui ont désolé une partie de nos campagnes, ont diminué leurs ressources et arrêté leurs pas.

En ce moment le cœur de tous ceux qui sont ici à vos pieds et le digne missionnaire de Lourdes, qui nous accompagne comme un témoin de leur religion et de nos divers pèlerinages, et tous ces prêtres qui représentent plusieurs paroisses du pays basque et du Béarn, et ces pieux laïques qui spontanément ont voulu se joindre à nous, tous nous aimons à protester de leur dévouement et de leur piété; par notre organe, ils sollicitent humblement, Très-Saint-Père, et vos prières, et vos conseils et vos bénédictions.

Oui, priez pour vos fils des Pyrénées, et près de Dieu dont vous êtes le sublime vicaire, près de Marie, que vous avez tant exaltée, plaidez notre cause, et le ciel nous préservera du vice et de l'erreur.

Dites-nous aussi, Père de nos âmes, ô docteur infaillible, ô lumière du monde et son roi, dites-nous quelques-unes de ces paroles inspirées qui raniment le courage, l'espérance et le zèle.

Et puisque vous êtes la douce image du Sauveur bénissant ses disciples et les comblant de ses bienfaits, *pertransiit benefaciendo,*

répandez aujourd'hui sur nous vos meilleures et vos plus paternelles bénédictions.

Bénissez notre France et elle se relèvera par la religion plus vive et plus accentuée de ses enfants.

Bénissez notre province ecclésiastiques dont quelques représentants se sont joints à nous.

Bénissez notre diocèse de Bayonne, son Evêque qui nous gouverne depuis quarante ans et toutes ses brebis qui voudraient être dignes par leur fidélité de compter comme les plus aimantes et les plus aimées dans le bercail de Pierre ou de Pie IX.

Après la lecture des adresses, M. le vicaire général de Marseille a offert au Souverain-Pontife une reproduction en bronze de la statue de Notre-Dame de la Garde, que les journaux ennemis, ne sachant pas si bien dire, appellent ironiquement *miraculeuse*, parce qu'au moyen d'un ingénieux mécanisme, il s'en échappait de nombreuses pièces d'or. Miraculeuse, en effet, par les dévouements et les générosités que la Vierge suscite dans le monde. M. le curé-archiprêtre de Bayonne a présenté l'album des 9,000 signatures. Et le Pape a eu pour les deux délégués épiscopaux de gracieuses paroles.

Nous avons reproduit plus haut la réponse du Saint-Père.

Le 23 novembre, à dix heures, a eu lieu la réunion au Vatican de la Congrégation générale des Rites sacrés, en la présance de Sa Sainteté, pour la cause de la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu *Clément-Marie Hofbauer*, de la Congrégation des Rédemptoristes.

Le 25, le Saint-Père a reçu l'ambassadeur d'Autriche, qui venait lui présenter ses condoléances à l'occasion de la mort du cardinal Rauscher, archevêque de Vienne.

Le 26, il a reçu l'évêque de Newcastle (Angleterre), qui lui a présenté une somme d'argent au nom de ses diocésains.

Le même jour est arrivée à Sa Sainteté une lettre autographe de la reine Isabelle; on ignore le contenu de cette lettre.

On sait maintenant que les questions soumises au Saint-Siége par Mgr l'évêque d'Olinda (Brésil), sont relatives à des

différends intervenus entre l'évêque, le gouvernement et une partie de son clergé. Mgr Vital n'aurait aucune mission du gouvernement brésilien. C'est Mgr Jacobini qui est chargé d'étudier ces questions.

Le samedi soir, 27 novembre, le Saint-Père a reçu en audience particulière M. l'abbé Laparade, directeur du pèlerinage de Bayonne, et M. l'abbé Saubot-Damborgez, secrétaire de l'évêché de Bayonne, qui l'accompagnait.

Pie IX a fait le meilleur accueil à ses deux visiteurs et s'est longtemps entretenu avec eux. Il leur a demandé avec intérêt des nouvelles du vénérable Mgr Lacroix, évêque du diocèse de Bayonne, à l'adresse duquel il a eu des paroles très-affectueuses. Le Pape était souriant, et sa physionomie dénotait une santé excellente. M. l'abbé Laparade, qui a déjà vu Pie IX en 1862, a été émerveillé de sa parfaite conservation. Le directeur du pèlerinage ayant sollicité pour tous les curés qui en font partie l'autorisation de donner la bénédiction papale, à leur retour dans leurs paroisses, Sa Sainteté a accédé avec la meilleure grâce à ce désir.

Les deux visiteurs ont obtenu plusieurs autres faveurs spirituelles. Pie IX a même voulu leur donner un souvenir spécial de leur pèlerinage à Rome et a remis à chacun d'eux une belle médaille d'argent de l'Immaculée-Conception. D'un côté est l'image de la sainte Vierge; de l'autre, on lit ces paroles : *Munificentia populi nostri IV. ID. DEC. MDCCCLIII.*

Dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea.

En congédiant ses visiteurs, le Saint-Père a béni l'évêque, le clergé et tous les fidèles du diocèse de Bayonne.

Dans cette audience, M. l'abbé Laparade a remis à Sa Sainteté une lettre du vénérable évêque de Bayonne, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici en son entier :

Très-Saint Père,

Dès les premiers jours de printemps de cette même année, le lendemain de la solennité de Pâques, j'ai eu la grande joie de me trouver à la tête d'un pèlerinage composé de neuf mille de mes diocésains.

Il n'y avait dans ce pèlerinage que des hommes accourus de tous points de mon vaste diocèse. Je les avais convoqués auprès des deux sanctuaires vénérés de Bétharram et de Lourdes, voisins l'un de l'autre, et ils étaient venus pleins de foi et de piété, sous la conduite de leurs zélés pasteurs.

J'aime à le dire, Très-Saint Père, deux grands motifs ont entraîné ces hommes généreux ; le premier, c'est le désir de remplacer ainsi le pèlerinage à Rome, auquel le jubilé de l'année sainte les conviait et que les malheurs du temps ne leur permettaient point de réaliser ; le second, c'est la pensée que, réunis ensemble auprès de leurs chères Madones Pyrénéennes, ils feraient monter vers le Ciel des supplications plus puissantes pour le triomphe de l'Eglise et le bonheur de Votre Sainteté.

Avec quelle ferveur ces supplications partirent de tous les cœurs, Dieu seul et ses anges pourraient le dire. Quant à moi, j'ose affirmer que, touché jusqu'aux larmes d'un tel spectacle, je me sentis pénétré du plus vif espoir d'un meilleur avenir pour notre religion.

J'ai cru qu'il serait agréable à Votre Sainteté de recevoir les noms de tous les pèlerins qui m'ont accompagné à la grotte de l'Immaculée-Conception.

Permettez-moi, Très-Saint Père, d'en faire déposer aux pieds de votre trône souverain la longue liste dressée selon l'ordre des districts ecclésiastiques de mon diocèse. Elle vous sera présentée par le vénérable archiprêtre curé de mon église cathédrale, M. Laparade, qui a eu la gloire d'inaugurer les grands pèlerinages à Lourdes et qui a aujourd'hui le bonheur de conduire à Rome, en vue du jubilé même, un choix distingué de mes prêtres et de mes diocésains.

Daigne Votre Sainteté agréer avec sa bonté habituelle ces divers hommages de notre vénération, de notre fidélité, de notre amour, et qu'il lui plaise d'accorder ses plus amples bénédictions à mon diocèse, à tout mon clergé, à chacune de nos paroisses, ainsi qu'à nos fervents pèlerins et à leurs familles.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Sainteté,

Le très-humble serviteur et fils,

† FRANÇOIS, *évêque de Bayonne.*

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Eglise universelle.

Plusieurs évêques de pays lointains, où la première annonce

de la promulgation du Jubilé n'était parvenue qu'assez tard, ont sollicité et obtenu du Saint-Siége de pouvoir proroger jusqu'au dimanche des Rameaux de l'année prochaine le temps utile pour gagner les indulgences jubilaires. Le Saint-Père a daigné étendre la même faveur à tous les diocèses du monde catholique, à la condition que les évêques respectifs en feront la demande à la Sacrée-Congrégation de la Pénitencerie. C'est comme un sursis que Dieu nous accorde par le moyen de son Vicaire, afin que, redoublant d'ardeur, multipliant les prières et les œuvres de propitiation, nous puissions obtenir enfin de ressentir les effets d'une abondante miséricorde.

France.

Le *Journal officiel* a publié le décret suivant :

Le président de la République française.

Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Décrète :

Art. 1er. — M. l'abbé Germain, chanoine-archiprêtre de l'église cathédrale de Bayeux, est nommé à l'évêché de Coutances, en remplacement de Mgr Bravard, dont la démission est acceptée.

Art 2. — Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 19 novembre 1875.

Maréchal de MAC-MAHON,

duc DE MAGENTA.

Un second décret du même jour nomme Mgr Bravard chanoine de premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Cousseau, ancien évêque d'Angoulême, décédé.

La commission d'initiative de l'Assemblée nationale vient de prendre en considération, à l'unanimité, une proposition de M. de Valfons, portant à 1,000 francs au lieu de 900; le traitement des desservants.

La rédaction du rapport est confiée à M. Daguenet, qui conclura au renvoi à la Commission du budget.

Angleterre.

Le nombre des conversions en Angleterre s'accroît de plus en plus, ce qui explique les inquiétudes des uns et les fureurs des autres. Voici une liste de récentes conversions de personnages appartenant tous au clergé anglican :

Le Révérend W. M. Hunnybun, M. A., de l'église de Tous-les-Saints, de Margaret street.

Le Rév. Verney Cave-Browne-Cave, M. A., de l'église de Tous-les-Saints, de Margaret street.

Le Rév. J. R. Madan, M. A., président du Collége des Missionnaires, à Warminster.

Le Rév. G. R. Burrows, M. A., du clergé anglican de Liverpool.

Le Rév. Alfred Newdigate, M. A., curé de Kirk-Halham, à Derby.

Le Rév. Willis Nevins, du clergé de Southampton.

Le Rév. H. J. Pye, recteur de Clifton-Campville.

Le Rév. Georges B. Yard, M. A., frère du chanoine Yard, élu récemment procureur dans l'Assemblée du clergé.

Le Rév. John Higgins, B. A., vicaire de Taunton.

Le Rév. Septime Andrews, M. A. *étudiant* du collége de l'église du Christ, à Oxford, curé de Market-Harborough.

Le Rév. C. H. Moore, *étudiant* du collége de l'église du Christ, à Oxford.

Le Rév. W. M. Adams, B. A. *Fellow*, de New-college, à Oxford.

Le Rév. W. C. Robinson, M. A. *Fellow*, de New-college, à Oxford.

Le Rév. F. Down, de l'église Saint-Georges-Est, à Londres.

Le Rév. F. M. Wyndham, aussi de l'église Saint-Georges-Est, à Londres.

Le Rév. Georges Akers, de Malling, dans le comté de Kent.

Le Rév. Gordon Thompson, de l'église du Christ, d'Albany street, chapelain du consulat.

Le Rév. Reginald Tuke, de Sainte-Marie, Soho, à Londres.

Le Rév. M. Tylee, du collége d'Oriel, à Oxford.

Le Rév. Dr Fortescue, beau-frère de l'archevêque de Cantorbéry.

Le Rév. W. Humphrey, de Dundee.

Le Rév. T. H. Granthany, de Slinfold, comté de Sussex.

Le Rév. lord Francis G. G. Osborne.

Le Rév. R. S. Hawker, de Morvenstow, comté de Cornwall.

Le Rév. W. Hockin, M. A., a été trente ans recteur de Saint-Endellion, près de Wadebridge, comté de Cornwall.

Le Rév. E. Trevelyan Smith, M. A., curé de Cannock.

Le Rév. C. H. Kennard, B. A.

Le Rév. J. Bradley, B. A., de Cheltenham.

Le Rév. Georges Angus, B. A., de Prestbury.

Il est bon de savoir, comme le fait le *Monde*, pour l'intelligence de ces notes, que les lettres B. D., B. A , M. A., placées après les noms, indiquent les grades littéraires et théologiques accordés par les universités. Les M. A (maîtres ès-arts), et les gradués supérieurs, les docteurs, ont voix délibérative dans les deux grandes assemblées universitaires appelées *Congregation* et *Convocation*. On appelle *fellows* les titulaires des legs fondés au profit des colléges et qui en font les copropriétaires de ces établissements. Le *fellow* ne peut se marier sans perdre ses droits à ce titre, mais lorsqu'il se marie, on le dédommage en lui donnant, s'il est engagé dans les ordres, un des bénéfices ecclésiastiques dont dispose le collége auquel il appartient. Au collége de *Christ church*, les *fellows* ont le titre de *students*, qui ne signifie pas étudiant dans le sens ordinaire du mot.

Le collége de l'église du Christ présente cette particularité qu'il est gouverné par les chanoines de la cathédrale, tandis que les autres colléges sont dirigés par leurs *fellows*. Indépendamment des *fellows* et des *students* qui jouissent d'importantes fondations, les colléges des Universités ont encore des *scholarships*, qui se rapprochent beaucoup de ce que sont nos *bourses*. A l'origine, c'est-à-dire au Moyen-Age, les *scholarships* avaient pour but de venir en aide aux jeunes gens qui n'auraient pu habiter l'Université à cause de la modicité de leur fortune. Le changement qu'a subi la valeur de l'argent et les conditions actuelles de la vie uuiversaire ont fait modifier l'objet de ces fondations. Les *scholarships* ne sont plus que des prix donnés

au concours et accordés au mérite, sans égard à la position de fortune des candidats.

Le lecteur l'a déjà remarqué, les notes qui précèdent ne mentionnent que les noms d'hommes instruits, éclairés, vertueux. Tous, d'un accord unanime et sans entente préalable, n'ont pas voulu rester plus longtemps dans l'erreur. Dieu seul connaît l'étendue de leurs sacrifices !

Suisse.

Les élections pour le Conseil d'Etat de Genève ont eu lieu le dimanche 14 novembre. Les protestants ont montré une fois de plus qu'ils se soucient peu des droits de leur conictoyens catholiques, et leurs votes ont envoyé au Conseil une quasi-unanimité d'ultra-protestants et de libres-penseurs, dont M. Carteret est le chef. Il faut donc s'attendre à un redoublement de persécution de ce côté là.

Le gouvernement de Berne, obligé de rouvrir les portes de leurs paroisses aux prêtres catholiques exilés, a en même temps donné aux préfets du Jura l'ordre de surveiller la rentrée des prêtes exilés. Les préfets sont tenus d'interdire aux ecclésiastiques signataires de la protestation de 1873, *toutes fonctions religieuses et célébration de culte* soit dans les églises, *soit dans des locaux privés* (maisons particulières), aussi longtemps que ces ecclésiastiques n'auront pas livré une déclaration attestant qu'ils se soumettent aux institutions de l'Etat et aux édits de l'autorité civile (à la loi schismatique sur les cultes, par exemple).

Les « réfractaires » devront être livrés *sans indulgence* et sans délai au juge de police.

Le gouvernement recommande en outre aux préfets d'appliquer dans sa plus extrême rigueur la nouvelle loi *sur la police des cultes*.

C'est ainsi que les libéraux entendent la liberté religieuse.

Les *vieux*, pour réussir, se préparent à exploiter l'enseignement religieux.

A Berne, le directeur de l'instruction publique, M. Ritschard, adresse aux régents une circulaire pour interdire dans les écoles le cathéchisme de Mgr Lachat. On y introduira à la place un petit volume que le Synode fait fabriquer en ce moment et qui deviendra classique.

A côté de cette interdiction de livres, voici une interdiction de culte faite par l'inspecteur des écoles à une régente :

Mademoiselle,

Comme fonctionnaire de l'Etat de Berne, vous avez à contribuer de toutes vos forces à ce que ses intérêts se réalisent, soit pour la fréquentation du culte. Si votre conscience ne vous permet pas d'aller à l'Eglise reconnue et approuvée par le gouvernement (*n'est-ce pas délicieux?... il n'y manque plus que la marque de fabrique!*) je vous laisse la liberté de ne fréquenter aucun culte; *mais je vous défends d'aller à la grange*, parce que je ne veux pas que vous donniez le mauvais exemple à vos enfants.

Je vous donne ce conseil pour ne pas être forcé de vous retirer, à son temps, la subvention. Sondez la cause.

Avec considération.

L'inspecteur, WÆCKLI.

Voilà la liberté qui est laissée aux fonctionnaires par un gouvernement qui se dit l'émancipateur des catholiques. C'est avec ces documents officiels qu'il faut interpréter ces lignes du *Progrès*, de Délémont, qui donne si fidèlement la pensée du gouvernement bernois :

Il nous faut d'abord une éducation véritablement nationale, c'est-à-dire une éducation imposée à tous.

Et qu'on ne vienne pas parler ici de violation de la liberté du père de famille. Ce n'est là qu'un ridicule sophisme à la portée de ceux qui ont fait vœu de ne pas avoir de famille.

C'est très-clair.

Canada.

Le *Times* publie les dépêches suivantes:

Philadelphie, 16 novembre.

Aujourd'hui, à Montréal, ont eu lieu les funérallles de Guibord.

La force armée tout entière, au nombre de 2,000 hommes, sous le commandement du lieutenant-colonel Fletch, était présente, et toute la police était sur pied. De bonne heure, ce matin, les troupes se sont assemblées au Champ-de-Mars et se sont mises en marche à neuf heures et demie pour se rendre au cimetière protestant. La police, armée de carabines, s'est aussi assemblée dans le même lieu. Le cortége funèbre était escorté par la troupe et la police; il s'est mis en marche, sans être molesté, du cimetière protestant pour se rendre au cimetière catholique, où Guibord a été enterré paisiblement. Ses restes ont été enfermés dans un cercueil ordinaire, le sarcophage en pierre n'ayant pas été employé.

Ottava, 16 novembre.

L'enterrement de Guibord s'est passé ce matin sans trouble.

Sans trouble!... remarque l'*Univers*, parce que le gouvernement et la secte dont il s'est fait le serviteur ont terrorisé la ville au moyen d'un déploiement de forces militaires extraordinaires! Et le trouble des âmes, cette indignation de tout un peuple outragé dans ses croyances religieuses, cela ne compte donc pour rien! Le langage de notre époque a d'étonnantes brutalités et de singulières hypocrisies.

Equateur.

Mgr Vannutelli, aujourd'hui nonce à Bruxelles, et qui était auparavant délégué apostolique du Saint-Siége à l'Equateur, avait adressé la lettre suivante au ministre des affaires étrangères de cette République, pour prendre congé du gouvernement de Garcia Moreno, qui devait être assassiné un mois après :

Quito, 7 juillet 1875.

Excellence,

J'ai le devoir de porter à votre connaissance que Notre Saint-Père le Pape ayant daigné me nommer à la nonciature apostolique en Belgique, a mis un terme à la mission que j'ai eu jusqu'à ce jour l'honneur de remplir auprès du gouvernement de l'Equateur.

Grâce à l'esprit éminemment catholique du gouvernement et du peuple équatorien, je crois qu'aucun représentant du Saint-Siége ne peut se glorifier d'avoir goûté dans l'accomplissement de ses fonctions la joie que j'ai eue dans ce pays. Car, dans l'espace de six ans et à une époque que l'on peut appeler d'apostasie officielle,

non-seulement il ne s'est jamais produit le moindre incident qui pût altérer les bonnes relations qui existent heureusement entre le Saint-Siége et l'Equateur ; mais encore mes désirs eux-mêmes ont été souvent devancés par la noble initiative du gouvernement suprême. En favorisant la plus vaste expansion possible du catholicisme, il a donné au monde les exemples d'une piété que ne connaissent pas les autres gouvernements, et il a attiré sur lui les bénédictions du Père commun des croyants et l'admiration enthousiaste de ses fidèles enfants.

Obligé de quitter un poste où j'ai trouvé de si grandes consolations, et de me séparer de ce peuple catholique qui m'a donné mille preuves de respect et de sympathie, je ne puis faire moins que d'en emporter les meilleurs souvenirs qui, j'en suis certain, m'attacheront éternellement à l'Equateur par un lien d'affection puissant et indissoluble.

Je prie Votre Excellence de présenter au très-honorable seigneur président l'hommage respectueux de ma profonde reconnaissance, ainsi que les vœux que je forme pour son bonheur et celui de cette république privilégiée.

Daignez aussi agréer le témoignage de ma plus vive gratitude. C'est dans ces sentiments que je prends congé de Votre Excellence, en me disant son très-dévoué serviteur,

† SÉRAPHIN, archevêque de Nicée, délégué apostolique.

A Son Excellence monsieur François-Xavier Léon, ministre des affaires étrangères de l'Equateur.

Peu de gouvernements de nos jours pourraient obtenir un pareil éloge d'un ministre du Pape.

Bien des morts dans le Sacré-Collége, dans l'épiscopat, dans les ordres religieux et parmi les laïques, sont venues affliger, depuis quelques semaines, les amis de la religion : nous nous en occuperons dans notre prochain numéro.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Nous nous réservons de revenir dans huit jours sur quelques incidents suscités par des professeurs de l'Université de l'Etat, et sur des documents importants ; nous nous contentons de reproduire aujourd'hui le discours prononcé par Mgr l'évêque d'Arras pour l'inauguration de l'Institut catholique de Lille, discours que nous avions reçu trop tard pour l'insérer dans notre dernier numéro.

Voici les paroles de Mgr Lequette.

« Monseigneur,
« Messieurs,

« Il y a quelque temps, la cité métropolitaine voyait célébrer dans son sein une fête aussi touchante que solennelle. C'était celle du vingt-cinquième anniversaire de la promotion au siége archiépiscopal de Cambrai, de l'éminent Cardinal qui l'occupe si glorieusement. Prêtres et fidèles s'étaient donné rendez-vous pour former une couronne autour de l'auguste prélat, et exprimer les vœux les plus ardents pour la prolongation de ces jours si bien employés au service de l'Église, Dans cette fête de famille, nous eûmes l'honorable mission de porter la parole. Il nous parut utile, en cette circonstance mémorable, de mettre sous les yeux de notre immense auditoire, le tableau des prérogatives attachées à la dignité épiscopale, et des devoirs sacrés qui en découlent ; et ce tableau, nous l'esquissions avec d'autant plus de complaisance, que nous avions sous les yeux le parfait modèle de ces prérogatives dignement soutenues, et de ces devoirs toujours scrupuleusement accomplis.

« Parmi les prérogatives que comporte le caractère épiscopal, il en est une que nous avons fait plus particulièrement ressortir en raison des temps actuels : c'est la puissance doctrinale, la mission d'enseignement divinement conférée à l'Église dans la personne de son chef successeur de saint Pierre, et dans la personne des évêques successeurs des Apôtres. Elle est exprimée dans ces paroles du pontifical : *oportet episcopum judicare et interpretari.* Nous avons montré l'évêque dans son union avec le Souverain-Pontife, constitué pour son diocèse le gardien de la doctrine révélée, investi d'une autorité sacrée pour la propager, pour la défendre contre les attaques de l'erreur, pour veiller sur les sources diverses où se pui-

sent les enseignements qui doivent former les intelligences à la connaissance de la vérité.

« Et dès lors, Messieurs, la grande place de l'épiscopat n'était-elle pas dans la belle œuvre qui s'inaugure en ce jour, dans cette institution, qui, sous l'influence de la protection divine, implorée ce matin avec tant d'ardeur, rendra des services si précieux à la cause sacrée de l'Église, à cette mission divine d'enseignement dont elle est investie. Dans les nobles et généreux efforts tentés jusqu'ici pour la réaliser dans notre province ecclésiastique, ne fallait-il pas que l'éminent métropolitain, et son dévoué suffragant, ne fissent qu'un cœur et qu'une âme, afin de diriger d'une manière plus sûre et plus efficace, vers le but si désiré, l'impulsion et les élans qui se manifestaient de toutes parts.

« Et certes, Messieurs, vous le savez, l'action épiscopale n'a pas manqué jusqu'ici. Dans une même communauté de pensées et de désirs, nous avons toujours secondé par nos encouragements et notre appui le plus bienveillant la Commission si dignement présidée par Mgr de Lydda, dans ses travaux préparatoires en vue de la loi qu'appelaient les vœux de tous les catholiques. Nous avons adressé au clergé de la province une lettre circulaire, où nous faisions appel à son dévouement et l'invitions à ouvrir noblement la marche dans cette carrière de sacrifices, que demandent la création et l'entretien d'une université catholique. Vous n'ignorez pas comment ce clergé a répondu à l'appel des premiers pasteurs. Nous avons également approuvé les statuts réglementaires de la nouvelle université, et constitué ses dignités premières, en attendant que le Saint-Siége daigne revêtir ces dispositions provisoires de sa haute et suprême sanction.

« Il est surtout, Messieurs, un autre devoir que nous nous sommes empressés de remplir, et sans lequel l'université catholique ne justifierait pas son nom. Nous avons adressé au Saint-Père une lettre collective où nous lui faisons connaître l'œuvre si importante qui vient de se former, et sollicitons pour ses premiers débuts sa paternelle bénédiction. Nous affirmons de la manière la plus expresse, que non-seulement les leçons philosophiques, théologiques seront en tout conformes aux doctrines du Saint-Siége, mais que notre sollicitude veillera à ce que dans les diverses branches de l'enseignement, rien ne puisse heurter les principes proclamés par le *Syllabus*, ce phare lumineux dressé par la main infaillible de Pie IX, au milieu des ténèbres que l'erreur et l'impiété accumulent de toutes parts. En rappelant cette action épiscopale à l'égard de l'université

naissante, loin de nous la pensée de provoquer un éloge; nous n'avons fait que remplir un devoir et poursuivre cette mission d'enseignement inhérente à la charge dont nous sommes investis.

« Du reste, dans cette province ecclésiastique de Cambrai, depuis longtemps déjà la sollicitude des premiers pasteurs s'est révélée incessante, toujours active à l'égard de l'enseignement catholique de la jeunesse. Il y a vingt-cinq ans, une loi longtemps désirée, longtemps disputée, soulevant aussi les clameurs de l'impiété révolutionnaire, a fait tomber quelques-unes des barrières qui se dressaient contre l'action de l'Église dans l'enseignement secondaire. En rappelant cette loi de 1850, qu'il me soit permis de rendre ici un hommage mérité à la mémoire de mon illustre et vénéré prédécesseur, Mgr Parisis, ce champion valeureux, infatigable dans les luttes soutenues pour revendiquer la liberté de l'enseignement secondaire. Vous n'avez pas perdu le souvenir de la part qu'il a prise à la conquête de ces avantages bien que restreints encore, par ses écrits et ses travaux à l'Assemblée nationale. C'est pour nous qui le remplaçons sur le siége d'Arras, un noble exemple; et si dans la grande question qui nous occupe en ce moment, nous n'apportons pas le talent qui le distinguait, nous nous efforcerons du moins de ne lui être pas inférieur pour le courage et pour le dévouement.

« Eh bien! Messieurs, depuis l'application de la loi de 1850 sur l'enseignement secondaire, sous l'impulsion et le patronage des premiers pasteurs de la province de Cambrai; grâce aux efforts réunis du clergé, des religieux et des laïcs dévoués à toutes les œuvres qui intéressent la cause de l'Église, que d'établissements se sont formés pour l'éducation catholique de la jeunesse? Est-il dans la France une province qui présente un plus magnifique épanouissement de colléges, d'institutions, offrant les titres les plus puissants à la confiance des familles chrétiennes; asiles précieux où, sous la direction de maîtres aussi instruits que dévoués, l'esprit et le cœur de nos enfants, de nos adolescents reçoivent cette nourriture intellectuelle, religieuse que demande ce caractère de chrétien dont ils sont empreints par le baptême?

« Toutefois, Messieurs, au milieu des douces jouissances qu'offre à nos cœurs d'évêques cet ensemble si consolant de colléges, d'institutions catholiques, une pensée venait souvent nous attrister : c'était celle de la nécessité où se trouvaient les élèves jusque-là si bien formés, d'aller puiser à d'autres sources l'enseignement supérieur, réclamé par les professions diverses qu'ils voulaient embrasser. Il serait inutile de nous étendre ici sur les dangers qu'offrait à

leur foi comme à leur innocence, ce milieu nouveau où les transportait un regrettable monopole. La voix de l'expérience ne s'est fait que trop entendre à ce sujet. Par nos colléges et nos institutions diverses, nous avions élevé l'édifice d'un enseignement catholique; mais à cet édifice, il manquait le faîte qui devait le couronner et le défendre contre les ravages que causeraient les vents des fausses doctrines.

« Grâce à Dieu, grâce à cette loi qu'a votée l'Assemblée nationale et qui sera son éternel honneur, nous commençons à poser, en ce jour, ce faîte si longtemps réclamé. Poursuivons donc notre œuvre avec le courage et la persévérance qu'elle demande, et bientôt la province de Cambrai offrira à l'admiration du monde catholique cet imposant édifice de l'enseignement, où l'Église, de la base au sommet, aura marqué son empreinte divine.

« Comme on l'a rappelé, il y a trois cents ans, un de mes illustres prédécesseurs, François Richardot inaugurait daus la ville de Douai l'Université catholique qui venait de s'y fonder. En l'absence regrettée de mon éminent métropolitain. je suis appelé à remplir en ce jour la même mission. Puisse donc cette Université de Lille, munie à sa naissance des bénédictions célestes, croître, se fortifier de plus en plus, atteindre la vigueur de son illustre devancière, et comme elle, être toujours un puissant rempart contre tant d'erreurs et de funestes doctrines qui ravagent le monde des intelligences!

« En attendant, Messieurs, qu'il me soit permis de vous offrir, au nom de mon éminent métropolitain, et en mon nom personnel, l'expression de notre commune reconnaissance pour les efforts jusqu'ici tentés, et les sacrifices déjà acceptés en vue d'une institution si capitale pour l'avenir religieux de nos bonnes contrées.

« Merci à vous, Monseigneur de Lydda, qui, après avoir dirigé avec autant de zèle que de sagesse les délibérations et les travaux de la Commission préparatoire, avez bien voulu, malgré les labeurs de votre ministère apostolique, accepter, quand le moment en sera venu, la dignité première qui vous constituera le représentant du Saint-Siége dans cette œuvre si importante. Ah! votre attachement si connu aux doctrines de l'Église romaine, n'est-il pas un sûr garant de l'orthodoxie dont seront toujours empreints les enseignements de notre université, sous quelque forme et en quelque matière qu'ils se présentent.

« Merci à vous, Messieurs les membres de la Commission où, prêtres, religieux, laïcs, vous vous êtes si fraternellement donné la

main pour asseoir les fondements du précieux édifice qu'entourent en ce moment nos vœux les plus ardents, comme nos espérances les plus chères. Le rapport si intéressant de votre digne secrétaire nous a montré ce que vous avez apporté de dévouement dans le mandat que vous avez accepté.

« A vous aussi nos remerciements, Monsieur le chanoine Hautcœur, qui avez courbé vos épaules sous le fardeau du rectorat. Nous savons quelle violence il a fallu faire à votre humble modestie; mais vos brillantes études au sein de la Ville Éternelle, les grades que vous y avez conquis, votre érudition depuis longtemps appréciée, les travaux dus à votre savante plume, vous désignaient puissamment pour un choix auquel tous ont applaudi.

« Merci enfin à vous, Messieurs les Professeurs, qui avez répondu à l'appel fait à votre dévouement aussi bien qu'à votre science. L'honorable doyen, M. de Vareilles, s'est fait, il y a quelques instants, dans son langage aussi élevé que spirituel, votre digne interprète. Nous ne saurions douter du succès de la mission que vous avez acceptée, et qu'honoreront si bien les talents qui vous distinguent.

« Quant à nous, premiers pasteurs, à l'âge avancé où nous sommes parvenus, nous ne verrons peut-être pas l'éclat pleinement radieux de l'institution dont nous saluons aujourd'hui l'aurore. Mais du moins, tant qu'il plaira à la divine Providence de nous laisser sur cette terre, nous voulons, par l'intérêt toujours dévoué que nous porterons à cette grande œuvre, mériter que l'on dise à nos successeurs : *Alii laboraverunt et seminaverunt, et vos in labores eorum introistis.* »

ENCORE LES PETITS CHINOIS.

L'homme aux petits Chinois ne peut digérer sa mésaventure.

Il a commencé son enquête, et, pour commencer, il fouille dans sa mémoire.

Lui-même a autrefois donné son sou pour les petits Chinois, vers l'époque de sa première communion, et chanté un cantique qui touchait son cœur et lui faisait puiser dans sa petite bourse le sou du rachat.

Mais ces temps sont bien loin. Arrivé « à l'âge de la réflexion et de la raison, » il est venu à bout de se défaire « des vérités éternelles » qu'on lui avait enseignées, et il ne croit plus aux petits Chinois.

C'est, dit-il, « une particularité de notre éducation nationale, que l'on passe dix ans de sa vie à s'emplir d'idées et de préjugés, dont on n'arrivera à se débarrasser qu'après dix années de travail. » Ce pauvre Sarcey, a-t-il sué pour se débarrasser de ses préjugés ! *Multum sudavit et alsit.* Que n'a-t-il fait comme tant d'autres jeunes gens qui s'en débarrassent avec bien moins de mal, précisément en suivant à l'envers le précepte d'Horace qui termine notre citation ! C'est le chemin le plus court et le plus fréquenté, et le plus aisé, bien plus aisé que ce rude chemin de la physique de M. About, le savant qui ne peut croire à l'existence de la lumière avant le soleil.

Il n'y a donc pas de petits Chinois exposés, abandonnés par leurs parents, pas plus qu'il n'y a de petits Français abandonnés en France et à Paris ; les cochons qui les dévorent sont de l'invention des missionnaires, les voyageurs les plus autorisés et les plus récents, comme M. de Beauvoir et M. de Hubner, sont des hallucinés. La preuve, c'est que M. Huc, un missionnaire qui a parcouru la Chine en tout sens, n'a jamais aperçu un seul cadavre d'enfant.

Le témoignage de l'abbé Huc est certainement un témoignage qui a du poids. Si M. Sarcey avait cité l'ouvrage, le volume et la page, on aurait pu vérifier le texte, mais ce que M. Sarcey en cite nous suffit. « On aurait tort, dit M. Huc cité par M. Sarcey, de conclure (des cadavres qu'on rencontre, car il paraît qu'on en rencontre), que les enfants étaient encore vivants quand ils ont été jetés et abandonnés. *Cela peut cependant arriver*, SURTOUT POUR LES PETITES FILLES *dont on veut se défaire*, et qu'on expose de la sorte dans l'espérance qu'elles seront peut-être recueillies par d'autres. »

Eh bien ! mais il semble que M. Huc n'est pas si éloigné de parler comme les autres voyageurs. Pourquoi donc M. Sarcey s'obstine-t-il à ne pas citer ces autres voyageurs ? Quelqu'un qui a vu de ses propres yeux, ne mérite-t-il pas autant de confiance que quelqu'un qui se contente de dire qu'il n'a pas vu, mais qu'il croit qu'on peut voir ?

M. Sarcey a une singulière manière de mener son enquête.

Une remarque. Il concède qu'il y a en Chine des mères, des parents dénaturés comme en France, à Pékin comme à Paris.

Tout débarrassé qu'il est de ses vieux préjugés et des vérités éternelles, ne pourrait-il voir une certaine différence entre la France chrétienne et la Chine païenne? Là-bas, les enfants exposés périssent pour la plupart; ici, il y a des mains pieuses qui les recueillent, ils retrouvent des mères dans nos admirables religieuses. Et c'est la charité chrétienne qui est allée jusqu'en Chine sauver ces malheureux enfants; ce sont nos missionnaires et nos religieuses qui sauvent ces petits Chinois.

Le brave homme du *XIXe Siècle* voudrait qu'on s'occupât d'abord des petits Français. Croit-il donc qu'ils sont abandonnés? N'a-t-il vu aucun tour, aucun hospice, aucune crèche, aucun orphelinat entretenu par l'argent et par la charité des catholiques? Et son patriotisme ne peut-il donc s'élever jusqu'à comprendre l'influence bienfaisante que valent à la France ces actes de dévouement et de charité dont nos prêtres et nos religieuses donnent le spectacle dans les pays les plus lointains?

Nous nous imaginons que M. Sarcey pensait mieux quand il avait encore ses préjugés.

Le *Monde* s'est donné la peine de rechercher les textes de l'abbé Huc, qui ont pu faire appeler ce missionnaire comme avocat par M. Sarcey. Il a fait quelques découvertes qui ont leur intérêt.

Ainsi, à la page qui suit celle que cite M. Sarcey, M. Huc, parlant de Mgr de Laplace, qui a parcouru la Chine en missionnaire pendant sept ans, lui rend ce témoignage que « son caractère plein de prudence et de sagesse ne lui permettait pas d'écrire légèrement des faits dont il n'aurait pas constaté par avance l'authenticité. » Or, que dit Mgr Delaplace? Voici :

Quelques personnes demandent encore s'il est vrai que la Chine soit remplie de tant d'infanticides. Bien que ma voix soit peu de chose, je la joindrai cependant à une foule d'autres voix pour vous assurer que chaque jour des milliers et des milliers d'enfants périssent dans les eaux des fleuves et sous la dent des animaux immondes... Acceptez ce que je vous dis comme venant d'un témoin oculaire.

Dans le passage cité par M. Sarcey, l'abbé Huc ne s'occupait que de la sépulture ou de l'exposition des enfants *morts*; voici

ce qu'il dit lui-même dans un autre endroit que M. Sarcey regrettera de n'avoir pas lu :

Quant aux infanticides ordinaires, aux enfants étouffés et noyés, *ils sont innombrables*, plus communs sans contredit qu'en aucun lieu du monde. Ils ont pour principale cause le paupérisme.

Voici, enfin, un dernier passage de M. Huc, que M. Sarcey, dans son amour de la vérité, ne manquera pas de mettre sous les yeux de ses lecteurs. Il se trouve à la page 439 du tome IV de l'ouvrage de M. Huc, intitulé : *Le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet*, édition de 1858; chez Gaume frères et Duprey; nous donnons toutes ces indications pour que M. Sarcey n'ait pas la peine de chercher trop longtemps :

L'association de la Sainte-Enfance, fondée à Paris par le zèle et la charité de Mgr de Forbin-Janson, a déjà peut-être sauvé, en Chine, un plus grand nombre d'enfants que les immenses revenus de tous les hospices de ce vaste empire. Il est beau, il est glorieux pour la France catholique de veiller, avec cette généreuse sollicitude, sur les enfants des nations étrangères, de celles mêmes qui repoussent avec le plus de dédain les bienfaits de son inépuisable charité. Heureuse l'enfance catholique de l'Europe, à qui la religion sait inspirer, dès les premières années, ces héroïques sentiments de bienfaisance et de sacrifice! La société peut compter sur une génération qui se passionne ainsi pour le salut des enfants abandonnés à l'autre extrémité du monde, et dont l'œuvre touchante et merveilleuse exerce déjà son influence dans les contrées les plus reculées. Chose incroyable! la Sainte-Enfance, une association de tout petits enfants chrétiens, lutte avec plus de succès contre les infanticides que l'empereur de la Chine avec ses trésors et ses légions de mandarins.

Il faut avouer que si l'abbé Huc était encore vivant, M. Sarcey serait très-maladroit de l'appeler en témoignage dans son enquête contre la Sainte-Enfance. Remarquons qu'il est vraiment malheureux dans le choix de ses témoins : *tous* les voyageurs, disait-il le premier jour, sont pour moi, et on lui citait aussitôt deux voyageurs des plus autorisés et des plus récents; — mais il me reste le P. Huc, répliquait-il, et M. Huc est aussi contre lui.

Mauvaise campagne, M. Sarcey! J. Chantrel.

REVUE DES LIVRES.

28. L'infaillibilité pontificale. — 29. Un almanach.

28. *La tradition catholique sur l'infaillibilité pontificale*, ou la définition du concile du Vatican devant l'Ecriture, les Pères et l'Histoire, par Mgr l'archevêque de Bourges (les dix premiers siècles); tome Ier, in-8 de xx-600 pages; Paris, 1875, chez Victor Palmé; — prix : 6 francs.

Nous ne voulons pas différer d'un jour à signaler cet important ouvrage que nous recevons de la main même de son vénérable et savant auteur. La définition de l'infaillibilité pontificale a été le point capital, on peut le dire, de la première partie du concile du Vatican; c'est ce point qui a été le plus disputé, c'est cette définition qui a servi de prétexte à des défections dont elle a reçu une nouvelle lumière, c'est contre elle que s'acharnent tous ceux qui veulent constituer la société sans Dieu et établir la domination de l'Etat sur l'Eglise, c'est-à-dire la domination de l'homme sur la conscience. Mgr l'archevêque de Bourges a pensé avec raison qu'on ne saurait jamais placer en une trop grande lumière ce point fondamental de la constitution de l'Eglise catholique, et comme on reproche à l'infaillibilité pontificale d'être un dogme nouveau, il a pensé avec non moins de raison qu'il importait avant tout de montrer que ce dogme est aussi ancien que l'Eglise. La tradition catholique, les témoignages des Pères, ceux de l'histoire sont parfaitement d'accord avec ceux de l'Ecriture sainte. Après avoir lu tous ces témoignages réunis avec une érudition vraiment admirable, on peut certainement appliquer au dogme de l'infaillibilité ce beau texte de la préface de la Toussaint : *Tantam habentes impositam nubem testium.*

L'œuvre de Mgr de Bourges était prête il y a plusieurs années; les deux premiers volumes étaient entièrement terminés et allaient être livrés à l'impression, quand, dans la nuit du 25 juillet 1871, l'archevêché de Bourges fut dévoré par les flammes. « Parmi les quelques épaves arrachées au désastre, dit le Prélat, nous avons retrouvé plusieurs feuillets à

demi-consumés du premier volume, et entre autres l'*Avant-Propos*. Nous avons pu le relire, non sans peine, et nous le donnons ici tel que nous l'avions écrit avant l'incendie. Quant au reste de l'ouvrage, nous avons dû le refaire entièrement. » Ceux qui ont écrit savent quelle peine peut causer une telle perte, et combien il est plus pénible de reprendre un travail détruit que de le composer une première fois. Il n'y avait que le plus vif désir d'être utile et de défendre la vérité qui pût soutenir l'auteur dans cette laborieuse reconstruction. Aussi le Saint-Père lui dit-il, en répondant à sa lettre dédicatoire : « *Dolemus equidem magnam laboris tui partem flammis fuisse absumptam, teque ideo rursus opus aggredi fuisse coactum; sed hæc ipsa calamitas studium et constantiam tuam in defendendo catholico dogmate luculentius demonstrat Nobisque commendat.* Nous sommes affligé d'apprendre qu'une grande partie de votre travail ait été dévorée par les flammes et que vous ayez été obligé de le reprendre à nouveau ; mais ce malheur même montre plus clairement et nous recommande votre zèle et votre constance à défendre le dogme catholique. »

Nous reviendrons sur cet ouvrage, dont nous ne prétendons que signaler aujourd'hui l'apparition.

---

31. *Almanach chrétien illustré* pour 1876; 14e année; in-24 de 62 pages; Paris, chez Haton. Prix, 25 centimes.

Encore un bon Almanach à recommander, et qui, donnant au lecteur les indications ordinaires, lui plaira et l'instruira par les anecdotes, les histoires et les renseignements qu'il contient.

J. Chantrel.

Nous rappelons à nos Abonnés que les SANCTUAIRES DE LA SAINTE VIERGE seront remis à ceux d'entre eux qui souscriront à cette publication, pour *douze francs* au lieu de *dix-huit*, et qu'ils n'auront à verser le prix de leur souscription que contre la remise de l'ouvrage. Nous prions ceux qui doivent souscrire de ne plus tarder, afin que le reste de l'ouvrage puisse être mis sous presse sans retard.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE DU VATICAN.

On a toujours les meilleures nouvelles de la santé du Saint-Père, qui continue de recevoir la foule des pèlerins empressés de recevoir sa parole et de s'enrichir de ses bénédictions.

A peine les pèlerins basques et provençaux ont-ils quitté Rome, que de nouveaux pèlerins bretons, ceux-ci du diocèse de Rennes pour la plupart, les remplacent. Ils sont arrivés, et il est possible qu'ils aient été reçus par le Saint-Père le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

De nombreux évêques étrangers et italiens se trouvent en ce moment à Rome. Mgr l'évêque de Châlons vient d'en partir; le cardinal Morichini, archevêque de Bologne, y est arrivé, et l'on y attend le cardinal Pecci, archevêque de Bologne.

On avait dit que le Saint-Père devait très-prochainement créer de nouveaux cardinaux; cette nouvelle est démentie.

Un service funèbre a été célébré le 2 décembre, dans l'église de Sainte-Marie *in Traspontina*, pour le repos de l'âme du duc de Modène, qui vient de mourir. C'est Pie IX lui-même qui avait commandé ce service. On sait que le duc de Modène s'était toujours montré plein de dévouement pour le Saint-Siége dont il a partagé les épreuves. Le souverain détrôné, dont la fortune personnelle était considérable, contribuait largement au Denier de Saint-Pierre. Une clause de son testament porte que les différents legs qu'il fait sont à la charge de donner tous les ans au Saint-Père trois pour cent du revenu, tant que dureront les épreuves actuelles du Saint-Siége.

L'*Union* nous fait connaître un détail fort intéressant d'une audience accordée récemment à M. le comte Roussy de Sales, qui est l'héritier de la fortune du comte de Cavour.

Ce dernier, en mourant, avait laissé tous ses biens à son neveu, le comte Einard de Cavour. Celui-ci est mort à son tour,

et en lui s'est éteinte la famille avec le nom de Cavour. Il a fait par disposition testamentaire de nombreux et riches legs pour toutes sortes d'œuvres de charité, et donné le reste de sa fortune à son parent le comte Roussy de Sales, dont il connaissait la piété et l'attachement au Saint-Siége, ne laissant que fort peu de chose à sa sœur la marquise Alfieri.

Dans sa récente audience, M. le comte de Roussy de Sales a remis entre les mains de Sa Sainteté une riche offrande pour le Denier de Saint-Pierre. Pauvre Cavour, qui lui eût dit que, moins de quinze ans après sa mort, son nom et sa famille ne seraient plus, et que ses millions profiteraient à ce même Pontife, toujours vivant, et à cette même Eglise toujours debout, qu'il avait voulu ruiner, dépouiller et abattre?

Ce sont là les jeux de la Providence.

Les maîtres actuels de Rome, qui ne les comprennent pas, imaginent chaque jour un nouveau moyen de dépouiller l'Eglise. Quoique le Saint-Père ne reçoive rien du gouvernement italien (on sait qu'il refuse la dotation qu'a prétendu lui faire la loi des garanties), on va assujettir les cardinaux et les autres personnages de la Cour pontificale à un impôt de 13,20 pour cent sur la pension que leur fait le Pape. Sans doute le tour du Pape viendra, et il sera taxé pour une dotation annuelle dont il ne touche pas un centime; puis, naturellement, on le taxera pour les aumônes qu'il reçoit des fidèles. La Révolution est insatiable, parce qu'elle est toujours pauvre, malgré les richesses qu'elle dévore.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Sommaire. — *France :* condamnation d'un journal qui prétend que Pie IX est franc-maçon; grande manifestation religieuse à Notre-Dame de Paris. — *Prusse :* discours de l'empereur Guillaume au synode général protestant de Berlin; opinion du docteur Virchow. — *Suisse :* sacre de Mgr Jardinier, évêque de Sion. — *Turquie :* Le schisme Arménien. — *Equateur :* une lettre de Garcia Moreno; décret du congrès équatorien en son honneur.

France.

Le tribunal correctionnel de Lyon vient de condamner un

journal, le *Frondeur*, qui avait soutenu que Pie IX est franc-maçon. Voici les considérants du jugement :

Attendu qu'il est constant que le journal le *Frondeur* a publié, dans son numéro du 25 juillet 1875, une lettre signée Georges Petilleau, où se trouve le passage suivant : « Mon insulteur qui, « m'a-t-on dit, est un ex-zouave pontifical, oublie que le Pape est « franc-maçon (le fait est notoire), ce qui n'empêche pas Pie IX « d'excommunier ceux auxquels il a promis jadis assistance et fra- « ternité ; mais alors il ne pontifiait pas ! » ;

Attendu que c'est à bon droit que le ministère public poursuit dans ce passage la publication ou la reproduction d'une fausse nouvelle, contravention réprimée par l'article 15 du décret du 17 février 1852 ;

Attendu, en effet, qu'il est raisonnable et juridique de tenir pour fausse une allégation qui ne repose sur aucun fondement, que les prévenus se sont reconnus hors d'état de prouver ; qui, en outre, est contraire à toutes les vraisemblances : qu'exiger plus de la prévention, ce serait l'obliger, contre toutes les règles en matière de preuve, à la preuve impossible d'un fait négatif ;

Qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter davantage à cette circonstance que l'auteur de la lettre incriminée ne représente pas le fait allégué comme actuel et subsistant encore au moment de la publication ;

Que le décret de 1852 est édicté en termes généraux ; que, préoccupé de réprimer la légèreté coupable avec laquelle les faux bruits et les nouvelles sans fondement ni consistance sont propagés souvent au grand dommage de la paix publique, le législateur a puni toute publication de faits faux, qui sont de nature à faire sur l'opinion une impression fâcheuse, sans entrer, au point de vue de l'actualité de ces faits, dans des distinctions qui auraient laissé subsister le danger auquel il voulait apporter remède ;

Attendu que les circonstances de la cause établissent clairement que Georges Petilleau, auteur de la lettre incriminée, aussi bien que Brun et Vidier, qui tous deux coopéraient à la publication du journal, doivent être considérés comme coauteurs de la contravention qui vient d'être caractérisée ;

Qu'au contraire, le rôle principal ne résultant pas du procès à la charge de l'imprimeur, Brunnelière se trouve protégé par la règle qu'il n'est pas de complicité en matière de contravention, et doit être, de ce chef, renvoyé d'instance ;

Attendu, en outre, en ce qui concerne Brun et Vidier, que le principe prohibitif du cumul des peines posé dans l'article 365 du

code d'instruction criminelle est étendu, par une jurisprudence constante, aux contraventions punies, comme celles dont il s'agit, de peines correctionnelles; qu'il y a donc lieu de ne leur appliquer que la peine la plus forte, qui est celle de l'article 7 de la loi du 6 juillet 1871...

Condamne, etc.

Nous aurons à revenir sur cette accusation de maçonnisme lancée contre Pie IX, accusation cent fois réfutée et toujours reproduite.

Le Paris chrétien a magnifiquement inauguré l'Avent de cette année, à l'occasion de la clôture de l'exposition du Saint-Sacrement à Notre-Dame.

Le 30 novembre au soir, tous les membres des diverses œuvres catholiques de Paris s'étaient donné rendez-vous dans cette vaste cathédrale. Bien avant l'heure indiquée pour la cérémonie, toutes les places avaient été envahies ; et c'est avec toutes les peines du monde que les fidèles retardataires ont pu trouver à se caser tout le long des murs, dans les bas-côtés.

Après le sermon, la procession, composée uniquement d'hommes (environ deux mille), portant chacun un cierge, a commencé à s'ébranler. La marche était ouverte par une longue file de jeunes soldats qui étaient venus là pour honorer leur uniforme par ce solennel acte de foi. Le cortége était si nombreux que le défilé à travers la grande nef et le pourtour, a duré plus d'une heure. L'église était ruisselante de lumières : toutes ces flammes mobiles qui planaient sur les rangs pressés de la procession, offraient l'image d'un immense lac de feu : c'était un spectacle magique !

Le cortége était fermé par Son Em. Mgr le cardinal-archevêque, qui suivait, un cierge à la main, le Très-Saint-Sacrement porté par Mgr Richard, son coadjuteur. Il était près de neuf heures et demie quand la cérémonie s'est terminée par la bénédiction.

L'année dernière, à pareil jour, la procession avait réuni douze cents hommes environ : cette année ci on en a compté près de deux mille. Il y a donc un progrès marqué, progrès qui réjouira tous les cœurs catholiques et qui prouve une fois de

plus, n'en déplaise aux libres-penseurs, que le réveil de la foi se manifeste et s'affirme de plus en plus au sein de la population parisienne.

Il convient de constater ce fait pour la consolation des âmes chrétiennes qui ont si souvent à gémir sur les entreprises que l'impiété ne cesse de diriger contre l'Eglise ; il faut le constater surtout pour l'édification des catholiques de la province qui y puiseront un élément de confiance et un sentiment d'émulation. Paris ne leur a donné, hélas! que trop fréquemment le spectacle de ses vices et de ses scandales ; il est très-salutaire de leur mettre sous les yeux les grands exemples de ses vertus et de sa foi ! Si la province n'a été que trop accessible à la contagion du mal, il faut espérer qu'elle ne le sera pas moins à la contagion du bien.

Prusse.

Le synode général protestant qui se tient à Berlin a remis à l'empereur Guillaume une adresse à laquelle celui-ci a répondu comme il suit :

Je vous remercie des sentiments et des opinions que vous avez exprimés. Ce sont tout à fait les miens. J'espère que le synode accomplira ses travaux dans le même sens et achèvera son œuvre en paix. Avant tout, il importe que l'Eglise reste sur la vraie base — comme je vous l'ai dit dans une autre occasion, — sur la base de la foi. Je reste sur la base de la foi dans laquelle j'ai été baptisé et confirmé, et rien ne m'en fera sortir; si l'on me fait des objections, je les repousserai chaque fois. Vous qui êtes ici devant moi, vous êtes sans doute d'accord avec moi. Rester ferme sur la vraie base est dans ce moment d'autant plus nécessaire que des divisions de parti se sont aussi glissées dans l'Eglise. Vous n'avez pas, dans ce synode général extraordinaire, à résoudre les difficiles questions du dogme et de la liturgie. Vous êtes appelés à compléter la Constitution de l'Eglise évangélique, qui doit préparer le terrain, pour que les synodes généraux ultérieurs puissent aborder cette autre tâche. L'action du synode général extraordinaire doit donc se borner à compléter la Constitution, qui a encore besoin de la sanction des pouvoirs législatifs du pays, et ces messieurs de la présidence devront par conséquent veiller à ce qu'on écarte des délibérations du synode tout ce qui n'y appartient pas. Pour ce qui est du projet

que je vous ai transmis, je ne puis naturellement que souhaiter qu'il soit accepté, sauf bien entendu quelques modifications et changements. Mais je dois désirer que le projet soit accepté dans ses dispositions essentielles et sa pensée fondamentale, car il a obtenu mon approbation et il contient ce qui a paru le meilleur après sérieuse et consciencieuse considération.

J'ai accepté cette œuvre comme un héritage. Mon frère a déjà fait beaucoup dans ce sens; mais le terrain n'était peut-être pas alors suffisamment préparé; c'est autre chose maintenant que la base a été posée par les synodes de cercles et de provinces. Mon père a aussi accompli une œuvre importante par rapport au règlement et à l'ordonnance des choses ecclésiastiques, cela indépendamment de l'union évangélique. Je suis sur le terrain de l'union de tout cœur, et ce qui dépend de moi, je le ferai pour elle et je recevrai à bras ouverts tous ceux qui se placeront volontairement avec moi sur ce terrain. Ceux qui ne le veulent pas, je ne les poursuivrai naturellement en aucune façon. En général, *il n'est jamais bon de forcer à faire ce qui ne procède pas de la conviction et de la conscience, et moins que partout ailleurs dans les choses ecclésiastiques et religieuses.* Puisse le Seigneur, sans la bénédiction duquel il n'y a rien et qui a déjà si visiblement protégé notre patrie, bénir vos travaux, afin que votre œuvre réussisse et que vous puissiez vous séparer en paix.

On ne saurait qu'approuver les paroles que nous soulignons plus haut, mais on se demande comment l'empereur Guillaume a pu les prononcer après avoir promulgué les « lois de mai, » qui ont précisément pour but de contraindre les catholiques à faire ce qui est contraire à leur conscience.

Au reste, les protestants avancés trouvent beaucoup trop réactionnaire le projet de constitution synodale qu'approuve Sa Majesté prussienne. Le docteur Virchow vient de développer, dans une réunion publique, cette pensée qu'il redoute par-dessus tout le patronage du souverain sur l'Eglise, patronage qui anéantit l'indépendance de cette Eglise. Il conteste aussi le droit pour le synode de discuter les dogmes et de « faire des articles de foi. » — « La religion du synode, a-t-il dit, ressemble singulièrement à celle de l'Eglise évangélique. Cette organisation synodale de l'Eglise n'est pas du tout nécessaire, l'Etat n'a pas besoin d'une morale ecclésiastique (*sic*),

mais d'une morale qui se développe sur le terrain de la vie naturelle. » On sait ce qu'est la « morale » du docteur Virchow, qui est un matérialiste avoué. Mais, sans le patronage de l'Etat, n'est-ce point là que va le protestantisme, incapable par lui-même de maintenir les dogmes du christianisme ?

Suisse.

Mgr Adrien Jardinier, le nouvel évêque de Sion, a été sacré le 5 décembre. Le prélat consécrateur était Mgr Marilley, évêque de Fribourg, assisté de Mgr Lachat, évêque de Bâle, et de Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice.

Nous dirons à cette occasion, avec la *Nouvelle Gazette du Valais*, que la nomination de Mgr Jardinier a contribué à affermir les rapports affectueux qui existent, dans le Valais, entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique. Une politique sans principes, et qui s'appelle libérale, ne vient point là interposer son aveuglement et sa haine. La minorité comme la majorité du Grand-Conseil ont acclamé le nouvel évêque.

Turquie.

Nous avons dit que le gouvernement ottoman paraissait disposé à rendre justice aux Arméniens restés fidèles à leur légitime patriarche, Mgr Hassoun. Si nous en croyons une dépêche publiée par le *Times*, les choses n'en seraient point encore là, ou les dispositions de la Porte seraient changées.

Mgr Hassoun, dit cette dépêche, se prévalant de la situation politique actuelle, a fait un nouvel effort pour obtenir de la Porte son retour à Constantinople. Le gouvernement du sultan, après avoir pris la pétition de Mgr Hassoun en considération, a déclaré que l'ex-patriarche ne peut être rétabli dans des fonctions légitimement conférées à un autre, et, de plus, son exil de la Turquie ayant été produit par des causes exerçant une influence défavorable à la sécurité publique, le gouvernement ne pouvait avoir confiance dans le maintien de la tranquillité que si Mgr Hassoun donnait l'assurance qu'il rejetterait la bulle *Reversurus* du 13 juillet 1867, et qu'il prendrait l'engagement de ne pas appuyer les prétentions du Vatican à la direction absolue des élections ecclésiastiques en Orient.

Mgr Hassoun ne peut évidemment pas accepter les conditions qu'on prétend lui imposer.

Equateur.

Tout ce qui intéresse le président Garcia Moreno a un intérêt religieux. Les *Annales* de la Congrégation de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun viennent de publier cette lettre du président assassiné, qui demandait son agrégation aux confréries de Notre-Dame de Lourdes et de Notre-Dame d'Issoudun :

A monsieur l'abbé Stanislas Ulanecki à Lourdes.

Quito, 1er avril 1874.

Mon cher monsieur,

De tout mon cœur je vous remercie de la bonne lettre que vous avez eu l'obligeance de m'écrire.

Ce que vous avez souffert pour votre attachement inviolable à notre sainte foi, les prières que vous avez adressées à Dieu et à notre très-sainte mère la Vierge Marie pour moi, pour ma famille et pour toute cette république catholique, le souvenir que vous avez eu de ma personne dans le sacrifice de la messe, et la bonté avec laquelle vous m'avez fait inscrire dans la confrérie de l'Immaculée-Conception et dans l'Association de Notre-Dame du Sacré-Cœur : voilà de puissants motifs qui vous assurent toute ma reconnaissance. Puissé-je avoir un jour l'occasion de vous en donner des preuves !

Puisque vous êtes si bon, monsieur l'abbé, je vous prierai de vouloir faire inscrire aussi dans la confrérie et dans l'association susdites mon épouse, *madame Mariana Alcazar de Garcia Moreno*, et, si cela est possible, mon fils unique, *Gabriel Garcia Alcazar*, qui est âgé de quatre ans.

Je profite de la circonstance pour vous assurer de la considération très-distinguée avec laquelle je suis votre obéissant serviteur.

G. Garcia Moreno.

Cette lettre du chrétien pieux venait après un grand acte de l'homme d'Etat. On sait que Garcia Moreno avait consacré la république de l'Equateur au très-saint Cœur de Jésus, comme jadis la république de Florence se consacrait au Christ *Dominus Dominantium.*

Un autre document montrera combien la mémoire de l'illustre martyr est chère au peuple équatorien ; c'est un acte solennel des grands corps de l'Etat.

Le Sénat et la Chambre des députés de l'Equateur réunis en congrès,

Considérant :

Que S. Exc. le docteur Garcia Moreno, par son intelligence distinguée, sa vaste science et ses nobles vertus, a occupé le premier rang parmi les plus illustres fils de l'Equateur; qu'il a consacré sa vie et les rares et hautes facultés de son esprit et de son cœur à la régénération et à la grandeur de la République, en établissant les institutions sociales sur la solide base des principes catholiques; qu'éminent parmi les grands hommes, il a bravé avec un front serein et un cœur magnanime les orages de la diffamation, de la calomnie et du sarcasme impie, donnant ainsi au monde le plus noble exemple de fermeté et de persévérance dans l'accomplissement des devoirs sacrés de la magistrature catholique; qu'il a aimé la religion et la patrie jusqu'à souffrir pour elles le martyre, léguant à la postérité une mémoire entourée de cette auréole immortelle que le ciel n'accorde qu'aux vertus éminentes; qu'il a comblé la nation d'immenses et impérissables bienfaits matériels, intellectuels, moraux et religieux, et que la patrie doit reconnaissance, honneur et gloire aux citoyens qui l'illustrent par l'éclat de leurs talents et de leurs vertus et qui la servent avec une abnégation inspirée par le plus pur patriotisme.

Décrètent :

Art. 1er. L'équateur, par l'intermédiaire de ses législateurs, rend à la mémoire de l'Exme docteur don Gabriel Garcia Moreno un hommage d'éternelle gratitude et de profonde vénération et glorifie son nom par le titre *d'illustre régénérateur de la patrie et martyr de la civilisation catholique.*

Art. 2. Pour la conservation de ses restes, il sera construit, en un lieu que désignera le pouvoir exécutif, un mausolée digne d'eux.

Art. 3. Pour recommander son illustre nom à l'estime et au respect de la postérité, il sera érigé une statue en marbre ou en bronze qui le représentera. Sur le piédestal sera gravée l'inscription suivante : *La République de l'Equateur reconnaissante à l'Exme seigneur docteur Grabriel Garcia Moreno, le premier d'entre ses enfants, mort pour elle et pour la religion, le* 6 *août* 1875.

Art. 4. Pour l'exécution de ce qui a été exposé dans les articles précédents, il sera voté sur le budget national la somme qui sera reconnue nécessaire; le pouvoir exécutif pressera ces travaux de préférence à tous autres, afin que la volonté de la république, déclarée par le présent décret, s'accomplisse le plus promptement possible.

Art. 5. Dans les salles de réunion des conseils municipaux et dans les établissements publics, il sera conservé avec honneur un portrait de l'Exme don Gabriel Garcia Moreno, avec l'inscription indiquée à l'art. 1er.

Art. 6. La route nationale et le chemin de fer de Yaguachi, comme étant les œuvres les plus importantes parmi celles qu'a entreprises le docteur Gabriel Garcia Moreno, porteront le nom de route et chemin de fer *Garcia Moreno*.

Le présent décret sera communiqué au pouvoir exécutif pour son exécution et accomplissement.

Fait à Quito, capitale de la république, le 30 août 1875.

Le président du Sénat, R. POLIT. — Le président de la chambre des députés, PABLO BUSTAMANTE. — Le secrétaire du Sénat, ALEJANDRO RIVALENEIRA. — Le secrétaire de la Chambre des députés, JOSÉ ESTUPINAN.

Palais du gouvernement, Quito, 6 septembre 1875.

Vu pour l'exécution, JOSÉ JAVIER EGUIGUREN. — Le ministre de l'intérieur, DE ASCASUBI.

On le voit, le chef de l'Etat et son peuple étaient dignes l'un de l'autre.

NÉCROLOGIE

Mgr Ginoulhiac. — Mgr Reissmann. — Mgr Martin. — Le cardinal Rauscher. — Mlle Déjazet.

Mgr *Jacques-Marie-Achille* GINOULHIAC, archevêque de Lyon, mort à Montpellier, le 17 novembre 1875, était né à Monpellier le 3 décembre 1806. Après des études solides de littérature, de philosophie et de théologie, dit l'*Echo de Fourvière* dont nous résumons ici la notice consacré à l'éminent prélat, il fut ordonné prêtre et on le vit, dès l'âge de trente-huit ans, appelé par la confiance de Mgr Bernet, archevêque

d'Aix, à remplir les fonctions de vicaire général. Il partageait, en cette qualité, les travaux de Mgr Darcimoles, successeur de Mgr Bernet, lorsqu'il fut choisi pour remplacer Mgr Philibert de Bruillard sur le siége de Grenoble. L'année précédente, il avait publié l'*Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Eglise et jusqu'au concile de Nicée.*

Nommé par décret du 9 décembre 1852, Mgr Ginoulhiac fut préconisé, le 7 mars 1853, évêque de Grenoble.

Le nouvel évêque fut sacré le 1er mai 1853, à Aix, par Mgr Darcimoles, assisté de Mgr Guibert, évêque de Viviers, et de Mgr Rey, ancien évêque de Dijon ; Mgr Depéry, évêque de Gap, et Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, assistaient à la cérémonie. Il avait prêté serment entre les mains de l'empereur le 23 avril ; il prit possession du siége de Grenoble le 7 mai et publia sa première lettre pastorale le jour de son sacre : il a publié plus de cent circulaires et mandements.

Outre ses mandements sur la Pénitence, l'Immaculée-Conception, la Crainte de Dieu, les Affaiblissements de la foi, la Parabole du Festin des Noces, l'Œuvre de la Propagation de la Foi, l'Oubli de Dieu, la Vie de la Foi, le Catéchisme, les Œuvres de charité, l'Amour de Jésus-Christ, l'Institution de l'Adoration perpétuelle, Jésus-Christ modèle de la vie chrétienne, la Lecture de l'Evangile, l'Education chrétienne, l'Amour de l'Eglise à propos du Concile, etc..., Mgr Ginoulhiac a écrit plusieurs lettres remarquables sur le pèlerinage de Notre-Dame de la Salette et sur les accusations portées dans la presse contre l'Encyclique de Notre-Saint-Père le Pape et le *Syllabus*.

Le 29 novembre 1854, Mgr Ginoulhiac fut nommé assistant au trône pontifical, chevalier de la Légion d'honneur le 16 août de la même année et officier du même ordre le 11 août 1866. Il était chanoine d'honneur des diocèses d'Aix, de Montpellier et de Perpignan.

Le 2 mars 1870, un décret impérial nommait Mgr Ginoulhiac à l'archevêché de Lyon, et le 27 juin Sa Sainteté le pape Pie IX préconisait le nouvel archevêque au siége de Lyon.

Le 28 août, Mgr Ginoulhiac procédait, dans la chapelle du

grand séminaire de Lyon, au sacre de son successeur à Grenoble, Mgr Paulinier.

Le 31 août, le *Journal de Rome* annonçait que Mgr l'archevêque de Lyon avait fait parvenir à Sa Sainteté, en termes clairs et explicites, l'acte de sa pleine obéissance d'esprit et de cœur à la définition du concile sur l'infaillibilité pontificale.

Parmi les trente-deux mandements ou circulaires publiés à Lyon par Mgr Ginoulhiac, nous citerons aujourd'hui, outre ceux que nous avons mentionnés au cours du récit, sa *Lettre sur la célébration d'un synode, la promulgation des statuts et l'organisation administrative du diocèse*, et surtout la belle lettre pastorale prescrivant une quête annuelle, le 8 décembre de chaque année, en faveur de la construction de la nouvelle église de Fourvière.

Nous avons donné le sujet du premier mandement de carême.

Voici les sujets des quatre suivants :

1872. — Sur quelques préjugés relatifs à l'éducation chrétienne;
1873. — Sur la foi : Doutes à dissiper et à prévenir ;
1874. — Le riche qui se perd et le pauvre qui se sauve ;
1875. — Sur le Jubilé.

Sentant décliner ses forces et ne se croyant plus capable d'administrer avec tout le fruit que demandait son zèle, le vaste diocèse de Lyon, Mgr Ginoulhiac demanda, au commencement de cette année, un aide et un secours, dans la personne de l'un de ses vicaires généraux, M. Thibaudier.

Le Souverain-Pontife s'empressa de déférer à ce désir, et le 13 mars de cette année M. Thibaudier était préconisé à l'évêché de Sidonie *in partibus* avec le titre d'évêque auxiliaire.

L'archevêque put dès lors se reposer pleinement sur le zèle de cet auxiliaire aussi rempli de science que de dévouement. Il ne consentit toutefois à cesser les travaux qui absorbaient sa vie qu'au moment où le repos était impuissant à le sauver. Il n'aura pas eu la joie, dit l'*Echo de Fourvière*, de voir se terminer le monument dont sa bénédiction a sanctifié les fondements et pour lequel sa parole a fait un si chaleureux et si

fructueux appel à la piété de ses diocésains. La sainte Vierge, pour laquelle il avait témoigné tant d'amour, à Grenoble comme à Lyon, a voulu le récompenser avant ce jour, et c'est du ciel qu'il présidera aux fêtes de l'inauguration.

Les obsèques de Mgr Ginoulhiac ont été solennellement célébrées à Lyon, où les dépouilles mortelles de l'illustre prélat avaient été transportées de Montpellier ; la cérémonie funèbre a été présidée par le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Mgr *Jean-Valentin* Reissmann, évêque de Wurtzbourg, en Bavière, est mort subitement le même jour que Mgr Ginoulhiac, le 17 novembre 1875. Il était né à Albersheim, diocèse de Wurtzbourg, le 12 novembre 1807, et était évêque du même diocèse depuis le 6 mars 1871.

Mgr *Auguste-Marie-Louis* Martin, premier évêque de Natchitoches, aux Etats-Unis d'Amérique, est mort dans sa résidence épiscopale le 2 octobre 1875, quelques jours après avoir présidé une retraite générale de son clergé coïncidant avec le cinquantième anniversaire de sa prêtrise (26 septembre). Les *Missions catholiques* donnent les détails qui suivent sur ce vénérable prélat :

Mgr Martin était né à Saint-Malo (diocèse de Rennes), le 2 février 1803.

En 1828, Mgr Martin suivit Mgr de Lesquen dans le diocèse de Rennes, et fut chargé de la paroisse de Saint-Amegilde, puis, en 1831, transféré à celle de Saint-Martin, à Vern. En 1839, il était nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Rennes, et, peu après, aumônier du collége royal de cette ville.

La même année, cédant à son attrait pour les missions, il répondit à l'appel d'un de ses compatriotes, Mgr Bruté, évêque de Vincennes (Etats-Unis), et partit pour ce diocèse. En 1840, il en fut nommé le vicaire général, fonctions qu'il remplit pendant plus de six années. Le 24 décembre 1846, il fut nommé curé de Saint-Joseph, à Bâton-Rouge (diocèse de la

Nouvelle-Orléans); le 17 décembre 1849, il devint vicaire générale de ce diocèse et curé de l'église Saint-François à Natchitoches.

Enfin, le 28 juillet 1858, S. S. Pie IX nomma Mgr Martin premier évêque de Natchitoches. Le nouvel évêque fut sacré dans la cathédrale de la Nouvelle-Orléans, le 30 novembre de la même année, par Mgr Blanc.

Mgr Martin avait pris part aux délibérations du Concile du Vatican.

Son Eminence le cardinal *Joseph-Othmar* DE RAUSCHER, archevêque de Vienne, est mort le 24 novembre. Cette mort a plongé dans le deuil la capitale de l'Autriche, où tous, même ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques ou qui sont hostiles à l'Eglise, le vénéraient pour ses vertus et respectaient sa science et son caractère.

Le cardinal Rauscher était né le 6 octobre 1797 ; il avait été préconisé évêque de Seckau en 1849, promu à l'archevêché de Vienne le 27 juin 1853, et, après avoir négocié le Concordat de 1855, élevé au cardinalat par Pie IX dans le Consistoire du 17 décembre de la même année.

Après avoir fait de brillantes études de philosophie et de droit, il s'était tourné vers les études théologiques. Ordonné prêtre à l'âge de vingt-six ans, il fut chargé du professorat au lycée de Salzbourg et nommé plus tard directeur de l'Académie orientale de V·nne. C'est en cette qualité qu'il dirigea les études philosophiques de l'empereur actuel, qui a toujours gardé une vive affection pour son ancien précepteur. En 1853, il fut nommé archevêque de Vienne par son impérial élève ; deux ans après, il obtint la pourpre. Le cardinal Rauscher était en outre conseiller intime en service actif, membre de droit de la Chambre des seigneurs et de la Diète provinciale de la Basse-Autriche, grand'croix des ordres de Saint-Étienne et de Léopold, etc.

L'éminent cardinal a institué comme légataire universel le séminaire de jeunes gens (espèce de gymnase), qu'il avait fondé à Vienne ; mais il a stipulé que, dans le cas où un changement de législation viendrait entraver le maintien et le développement

de cette institution sur des bases ecclésiastiques, l'archidiocèse de Vienne serait substitué au légataire universel, avec l'obligation toutefois de rétablir ledit séminaire lorsque les circonstances le permettraient. Il laisse une bibliothèque de 14,000 volumes, qui deviendra la propriété de son successeur, de même que son carrosse et ses chevaux. En outre, de nombreux legs sont destinés aux parents et au personnel de la maison du prélat, ainsi qu'aux pauvres de la capitale. Bien qu'il touchât annuellement 60,000 florins (150,000 francs) comme cardinal et archevêque, la fortune laissée par lui est peu considérable, à cause du grand nombre et de l'importance de ses bonnes œuvres.

« Son nom, dit une correspondance adressée à l'*Univers*, a été souvent, trop souvent même, mêlé aux discordes politiques qui agitent l'Autriche, mais il sera transmis à la postérité par des œuvres supérieures à ses œuvres politiques : les églises qu'il a bâties, les établissements de charité qu'il a fondés, employant à ces œuvres pies la plus grande partie de ses revenus. Longtemps après que les partis politiques auront oublié le sujet de leurs disputes d'hier et d'aujourd'hui, les clercs du diocèse de Vienne trouveront encore dans les fondations du cardinal Rauscher les moyens d'approfondir leurs études ; de vieux prêtres devenus invalides au service de Dieu y puiseront le secours et le soulasoulagement de leurs derniers jours ; des milliers de malades et infirmes recevront les soins des sœurs de charité qu'il a appelées à Vienne ; les fidèles des faubourgs de Vienne prieront encore dans les églises élevées par son zèle, son énergie, et en grande partie par ses largesses ; et à l'église Saint-Othmar des âmes pieuses prieront encore Dieu pour le repos éternel du fondateur de ce sanctuaire. »

A Paris est morte une célébrité d'un bien autre genre, Mlle Déjazet, née à Paris le 30 août 1798, actrice dès l'âge de cinq ans, et que l'on vit encore sur le théâtre le 2 octobre dernier. Nous ne parlerions pas de cette actrice célèbre, dont la vie ne fut rien moins qu'édifiante, si les actes de charité et de générosité qu'elle avait multipliés ne lui avaient valu la grâce d'une mort chrétienne.

Quoique élevée en dehors de toute religion, et comme on

l'est dans le monde du théâtre, qui couvre tant de misères et tant de tortures sous les brillants dehors de la renommée et de la faveur publique, Mlle Déjazet avait des aspirations religieuses dont témoigne une lettre écrite par elle, il y a une vingtaine d'années, à une comédienne, Mlle Leroux, qui, tombée malade lui avait écrit : « On me presse de me confesser et de me convertir. Quel est ton avis? Que me conseilles-tu ? Que ferais-tu à ma place? » Déjazet répondit par une fort belle lettre, dit M. Victor Fournel dans le *Journal de Bruxelles*, dans laquelle elle conseillait vivement à sa camarade de se confesser, de faire sa paix avec Dieu. Elle lui disait qu'elle-même, au milieu du tourbillon où elle était condamnée à vivre, elle avait senti bien des fois l'envie d'en sortir et de suivre l'impulsion secrète qui la sollicitait. Elle l'aurait fait déjà si elle n'avait été retenue par une mauvaise honte et par le respect humain. Mais puisqu'on la consultait, elle ne pouvait que répondre : « Ne m'imitez pas ; soyez moins faible que moi. » Voilà le sens de cette lettre.

En 1868, on apprit tout à coup que Mlle Déjazet, âgée de plus de soixante-dix ans, venait de faire sa première communion. Pourtant elle ne renonça pas définitivement au théâtre, comme on l'avait cru. Mais elle s'est souvenue, sur son lit de mort, de sa lettre à Mlle Leroux et de sa première communion, et les charités qu'elle avait faites intercédaient pour elle. Mlle Déjazet était entourée, à son lit de mort, d'acteurs et de journalistes qui songeaient plus à l'abuser sur son état qu'à lui préparer un éternel bonheur. Les artistes étaient indifférents, mais non hostiles aux idées religieuses ; il y avait, nous le savons, des journalistes assez cruels pour sacrifier la pauvre femme au plaisir d'avoir une manifestation irréligieuse à faire à ses funérailles. Mlle Déjazet eut assez d'énergie pour déjouer leurs hideux desseins. Le prêtre fut prévenu et parfaitement accueilli. Lorsque la malade sentit que la vie l'abandonnait, elle se confessa de nouveau et reçut la communion. Dès lors elle resta calme et recueillie. Ce fut après avoir donné ce témoignage de sa foi et de son repentir, qu'elle expira doucement. Nous sommes heureux de pouvoir consigner ici ces détails, que ne reproduira pas la presse qui a le plus applaudi et glorifié Mlle Déjazet.

J. CHANTREL.

LA PERSÉCUTION PRUSSIENNE.

Nos lecteurs, qui suivent avec tant d'intérêt les péripéties de la lutte soutenue par l'Eglise dans toutes les parties du monde, ne seront pas fâchés d'avoir sous les yeux, dans un tableau sommaire, la série des attentats législativement commis en Allemagne depuis trois ans contre la liberté religieuse. C'est une histoire douloureuse, mais glorieuse en même temps, à cause de la courageuse résistance des catholiques, et instructive, parce qu'elle montre comment les ennemis de l'Eglise, cachés sous le masque du libéralisme, prétendent arriver à étouffer et à détruire l'institution divine dont le chef visible a été établi à Rome dans la personne du Souverain-Pontife, Nous reproduisons le résumé donné par la *Revue générale* de Bruxelles.

Le 8 janvier 1873, le gouvernement prussien présenta à la Chambre des députés quatre projets de loi réglant :

1. L'instruction préparatoire et la nomination des ecclésiastiques.
2. L'autorité disciplinaire de l'Eglise.
3. L'institution d'une cour supérieure de justice pour les affaires ecclésiastiques.
4. Le droit de sortir de l'Eglise.

Ces projets de loi violaient évidemment les stipulations les plus formelles de la Constitution prussienne.

Cependant le gouvernement ne se crut pas tout d'abord obligé de modifier cette charte. Il inclinait à violer la Constitution, tout en proclamant son inviolabilité et en la défendant contre « l'ultramontanisme. »

Mais l'évidence des situations et des faits ne permit pas au cabinet de Berlin de garder longtemps cette attitude ambiguë. Sûr d'être aveuglément suivi dans toute campagne dirigée contre les catholiques, il se décida à entamer la Constitution prussienne elle-même.

Cette Constitution contenait deux articles ainsi conçus :

« Art. 15. Les églises évangélique et catholique romaine, comme toutes les autres communautés religieuses, règlent et administrent leurs affaires d'une façon indépendante et demeurent en possession et jouissance des établissements, fondations et fonds destinés aux

besoins du culte, de l'enseignement et des œuvres de bienfaisance.

« Art. 18. Le droit de nomination, proposition, élection et confirmation pour les charges ecclésiastiques, en tant qu'il appartient à l'Etat, et qu'il ne repose pas sur le patronat ou sur des titres spéciaux, est aboli.

« Cet article n'est pas applicable à la nomination des ecclésiastiques pour l'armée et les établissements publics. »

Le gouvernement, qui avait précisément en vue d'atteindre l'autonomie de l'Eglise catholique et la libre nomination du clergé, substitua aux deux articles ci-dessus le projet de loi suivant :

« Article unique. Les articles 15 et 18 de la Constitution du 31 janvier 1850 sont abolis.

Les dispositions suivantes leur sont substituées :

Art. 15. « Les églises évangélique et catholique, comme toute autre communanté réligieuse, règlent et gèrent leur affaires d'une manière indépendante, *mais elles restent soumises aux lois de l'Etat et à la surveillance de l'Etat réglée par la loi.*

« *Dans les mêmes conditions* toute communauté religieuse demeure en possession et jouissance de ses établissements, fondations et fonds destinés aux besoins du culte, de l'enseignement et de la bienfaisance.

Art. 18. « Le droit de nomination, proposition, élection et confirmation dans la collation des emplois de l'Eglise, en tant qu'il appartient à l'Etat et ne repose pas sur le patronage ou sur des titres de droit particulier, est aboli.

« Cette dispostion ne s'applique pas à la nomination aux emplois ecclésiastiques dans l'armée ou les établissements publics.

« *Du reste, la loi règle les droits de l'Etat par rapport à l'éducation première, à la nomination et à la révocation des ecclésiastiques et des serviteurs religeiux, et fixe les limites du pouvoir disciplinaire de l'Eglise.* »

Les députés de la majorité votèrent cette « réforme » avec enthousiasme.

Ce premier pas fait, M. de Bismarck fit voter ses fameuses lois de mai.

La première de ces lois subordonne les nominations ecclésiastiques, dans les séminaires comme dans les paroisses, à titre définitif ou à titre provisoire, à l'approbation de l'Etat.

Le pouvoir civil a un droit de *veto* sur toutes les nominations, et ce droit elle l'exerce : 1° pour incapacité légale, c'est-à-dire, entre

autres cas, lorsque le candidat n'est pas officiellement diplômé, après trois ans d'études dans une faculté théologique de l'Etat; 2° en cas de condamnation judiciaire ou de prévention; 3° lorsqu'il y a contre le candidat « des faits qui autorisent à croire qu'il contreviendra aux lois ou aux ordonnances de l'Etat ou qu'il troublera la paix publique. »

Cette législation est sanctionnée par des peines sévères, comminées contre les évêques qui ne font pas de nominations légales dans le délai d'un an et contre les ecclésiastiques qui exercent leurs fonctions sans licence de l'Etat.

Le point le plus important de ce système, ce n'est pas le droit de *veto* du pouvoir civil sur les nominations, c'est l'usurpation de l'Etat s'emparant de l'éducation des futurs ministres des autels, leur imposant trois années d'études dans une université officielle, avec l'espoir que ce séjour, joint à celui fait à l'armée en exécution du service obligatoire, moulera le futur clergé selon les vœux de M. de Bismarck; l'examen scientifique final, réglé par l'Etat, est une dernière garantie qu'il se réserve.

La « loi sur le pouvoir disciplinaire ecclésiastique et sur la création d'une cour royale pour les affaires ecclésiastiques » fut promulguée le 12 mai 1873.

Elle réglemente la procédure et les peines que peuvent prononcer les autorités ecclésiastiques et établit une juridiction laïque supérieure, à laquelle les ecclésiastiques, punis par leurs supérieurs, peuvent recourir dans le cas où les prescriptions de la loi n'ont pas été observées; le même droit existe si la peine a pour cause un acte ou une omission que commandent « les droits de l'Etat », l'exercice ou le non-exercice du droit de vote, l'exercice du droit d'appel aux autorités civiles, enfin si la sentence est contraire à l'évidence des faits ou aux principes généraux du droit.

En cas de réformation, l'autorité ecclésiastique doit faire cesser l'effet des mesures prises, sous peine d'une amende de 1,000 thalers au maximum.

La cour supérieure pour les affaires ecclésiastiques, juge d'appel des révocations prononcées par les supérieurs ecclésiastiques, peut aussi, de son autorité, révoquer les ministres des cultes qui contreviennent aux lois ou ordonnances de l'Etat en matière ecclésiastique.

Si le ministre du culte dont la révocation est poursuivie a un supérieur ecclésiastique, on invite préalablement celui-ci à ouvrir contre l'inculpé une enquête ecclésiastique, ayant pour but le retrait de l'emploi. S'il n'y est pas donné suite, ou si l'enquête n'a-

mène pas la révocation de l'inculpé, le président supérieur s'adresse à la Cour pour les affaires ecclésiastiques, qui statue.

Les ecclésiastiques révoqués qui continuent à exercer les fonctions de leur ministère, sont passibles d'une amende de 100 thalers qui peut s'élever, en cas de récidive, jusqu'à 1,000 thalers.

La « loi sur les limites de l'emploi des moyens de punition et de correction ecclésiastique, » promulguée le 13 mai 1873, défend aux Eglises ou sociétés religieuses de menacer, prononcer ou publier, d'autres moyens de punition que ceux qui sont du domaine purement religieux ou qui consistent, soit dans la privation d'un droit à exercer dans le sein de l'Eglise, soit dans l'exclusion de cette église.

Encore ceux-là sont-ils interdits lorsqu'ils ont pour cause des actes ordonnés par les lois ou ordonnances, ou l'exercice du droit de vote.

Les contraventions sont punies d'amendes s'élevant jusqu'à 500 thalers et d'un emprisonnement de deux ans au plus.

La « loi sur la sortie de l'Eglise, » promulguée le 14 mai 1873, réglemente le passage d'un culte à un autre, au point de vue de la débition des impôts, taxes ou prestations.

Cette dernière loi n'a rapport qu'au temporel du culte.

L'exécution de la loi du 11 mai 1873 sur l'éducation et la nomination des ecclésiastiques rencontra des difficultés pratiques.

Le ministère ecclésiastique n'était pas exercé par des prêtres se prévalant d'une nomination illégale, il l'était par des ecclésiastiques sans aucune nomination, ne prétendant à aucun emploi, se contentant d'exercer le saint ministère avec l'approbation de leur évêque.

Le gouvernement prussien proposa, le 18 janvier 1874, des dispositions nouvelles destinées à interpréter la loi et à la compléter de façon à mettre obstacle à ces actes.

L'approbation donnée à la collation d'un emploi ecclésiastique est assimilée à la collation même.

L'ecclésiastique qui exerce les fonctions d'un emploi, sans pouvoir fournir la preuve qu'il y a été légalement appelé, est puni des mêmes peines que celui qui les exerce en vertu d'une nomination contraire aux prescriptions légales.

En cas de vacature d'un emploi ecclésiastique, le président-supérieur a le droit d'ordonner le séquestre du temporel de cette place, si l'emploi est conféré contrairement à la loi ou si des faits auto-

risent à croire que la collation de l'emploi n'aura pas lieu conformément à la loi.

L'Exposé des motifs reconnaissait que la loi du 11 mai 1873 était celle des lois confessionnelles qui avait rencontré le plus de résistances ; c'est pour les réprimer que le gouvernement demandait des armes nouvelles.

Il ne fallait plus que le saint ministère pût s'exercer en Prusse sans autorisation du gouvernement ; ce n'était pas assez de priver les prêtres catholiques des avantages temporels, de l'usage des églises, de tout ce qu'ils tiennent de l'Etat ; il fallait leur interdire le ministère qui constitue leur mission et leur devoir spirituel.

La législature prussienne alla encore plus loin : elle ajouta au projet diverses dispositions ayant pour effet d'autoriser la personne investie du droit de patronage et, à son défaut, la paroisse, à nommer aux emplois ecclésiastiques dont les fonctions ont été illégalement exercées par des ecclésiastiques condamnés de ce chef. Toute cette procédure est empruntée au projet du gouvernement « sur les évêchés vacants » auquel nous allons arriver.

La loi fut promulguée le 21 mai 1874.

Le projet de loi destiné à régler l'administration des évêchés catholiques vacants suivit de près le précédent (24 janvier 1874).

L'ecclésiastique qui veut exercer les droits épiscopaux ou les fonctions épiscopales doit s'adresser par écrit au président supérieur de la province, en spécifiant l'étendue des droits qui doivent être exercés par lui ; il doit produire à l'appui la commission ecclésiastique qui lui a été donnée et fournir la preuve qu'il possède les qualités personnelles dont la loi du 11 mai 1873 fait dépendre la collation d'un emploi ecclésiastique. Il a en même temps à déclarer qu'il est prêt à prendre l'engagement par serment d'être fidèle au roi et d'observer toutes les lois de l'Etat.

Le président-supérieur peut, dans les dix jours, faire opposition devant la cour pour les affaires ecclésiastiques.

A défaut d'opposition, ou en cas de rejet de l'opposition, le serment est prêté devant le président-supérieur.

L'exercice des droits et fonctions avant la prestation de serment est puni de six mois à deux ans de prison.

La même peine atteint le remplaçant d'un évêque qui, après la vacance du siège épiscopal, continue à exercer les droits ou fonctions d'évêque sans avoir obtenu, comme ci-dessus, l'autorisation de les exercer.

Les serviteurs de l'Eglise qui remplissent les fonctions de leur

emploi sur l'ordre ou la commission, soit d'un évêque non reconnu ou révoqué, soit de son remplaçant, sont passibles d'une amende qui peut s'élever à cent thalers et d'un emprisonnement d'une année au maximum; celui-ci peut être porté à deux ans si les fonctions ainsi exercées sont celles d'évêque.

En cas de révocation d'un évêque par décision judiciaire, le président-supérieur invite le chapitre à élire immédiatement un vicaire capitulaire.

Si à bref délai l'élection n'est pas faite et si l'élu n'a pas prêté serment, le ministre des affaires ecclésiastiques nomme un commissaire chargé de la garde et de l'administration du temporel de l'évêché.

En outre le ministre ordonne la retenue des fonds de l'Etat affectés au traitement des membres du chapitre. Il a le droit, néanmoins, de continuer à payer le traitement à tel ou tel membres du chapitre. Il ne faut pas que les chanoines dociles pâtissent de l'obstination des autres.

Pendant la durée d'une administration par commissaire, les nominations aux emplois ecclésiastiques vacants reviennent à ceux qui avaient le droit de présentation en vertu du patronage ou de tout autre droit.

S'ils n'usent pas de leurs droits, ceux-ci passent à la paroisse, qui nomme aussi là où il n'y a ni patronage ni autre titre particulier.

Dans ce cas le *landrath*, à la demande de dix paroissiens, convoque tous les membres de la paroisse, pour procéder à la nomination à la majorité des voix. Après la nomination on élit un représentant chargé de faire à l'ecclésiastique élu la collation de l'emploi. Les prescriptions de la loi du 11 mai 1873 sont applicables à ce rereprésentant.

Le projet de loi fut adopté par le Parlement prussien sans autre modification importante que la suppression de l'article permettant au ministre des affaires ecclésiastiques de retirer leur traitement à tous ou quelques-uns des membres du chapitre en cas de retard de l'élection du vicaire capitulaire ou de sa prestation de serment.

La loi fut promulguée le 20 mai 1874.

Toutes ces lois sont exclusivement prussiennes, mais à cette législation particulière à la Prusse, une loi fédérale vient donner une sanction générale et une pleine efficacité.

Cette législation a pour sanction l'amende et la prison; mais le gouvernement de Berlin aspirait à lui donner une portée plus sévère

encore en attachant, en certains cas, à la violation des lois de mai, la perte de l'indigénat allemand, c'est-à-dire, en fin de compte, le bannissement.

Ce projet fut réalisé par la loi fédérale du 21 avril 1874, applicable à toute l'Allemagne. Elle autorise l'internement des ecclésiastiques révoqués en un lieu déterminé; s'ils résistent ou s'ils continuent à élever des prétentions sur l'*emploi* dont ils sont démis, l'Etat peut les déclarer déchus de l'indigénat et exclus du territoire fédéral. Ils ne peuvent, sans l'autorisation du conseil fédéral, réacquérir l'indigénat.

En 1875, nouvelles et libérales mesures contre l'Eglise catholique.

La première et la plus importante est la loi du 22 avril 1875 sur la *retenue du temporel.*

A partir de sa promulgation, tous les traitements, prestations et avantages matériels, accordés au clergé catholique par l'Etat ou par des établissements publis, sont suspendus. Ils seront rétablis dans les diocèses dont les chefs prendront l'engagement écrit de se soumettre à l'avenir à toutes les lois indistinctement, présentes et futures.

Dans les diocèses dont les chefs n'auront pas pris cet engagement, les avantages temporels pourront néanmoins être rendus aux ecclésiastiques qui le prendront ou qui, en fait, conformeront tous leurs actes aux lois.

En cas de désobéissance de la part de ceux qui ont souscrit l'engagement, les avantages temporels leur seront retirés, et, en cas de récidive, ils seront démis de leurs fonctions.

La loi du 4 juillet 1872 avait « exclu du territoire de l'empire d'Allemagne la Société de Jésus ainsi que les ordres et congrégations analogues à des ordres qui ont de l'affinité avec elle. »

Ce n'était pas assez.

Une loi du 31 mai 1875, « « exclut du territoire de la monarchie prussienne tous les ordres et toutes les congrégations *analogues* aux ordres appartenant à l'Eglise catholique. »

Il n'est fait exception que pour ceux qui s'occupent exclusivement de soigner les malades; provisoirement tolérés, ces derniers peuvent à tout moment être supprimés par ordonnance royale.

Les établissements supprimés doivent se dissoudre dans les six mois; le ministre des cultes peut porter ce délai à quatre ans pour les établissements qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse, afin de laisser à d'autres établissements le temps de se créer en leur remplacement.

La loi du 20 juin 1875 sur l'administration du temporel des paroisses catholiques est une règlementation complète du temporel de ce culte.

Il est administré dans chaque paroisse par une présidence paroissiale et par une représentation de la communauté.

La présidence se compose du curé et de préposés choisis par la communauté des paroissiens; leur nombre varie de deux à dix suivant la population de la paroisse ; s'il y a un droit de patronage, le patron fait partie de la présidence; il peut se faire remplacer par un délégué.

La présidence se choisit tous les trois ans un président et un vice-président dans son sein, mais à l'exclusion du curé.

Le nombre des représentants de la communauté est, dans chaque paroisse, triple de celui des préposés.

Les résolutions de la présidence doivent être approuvées par la représentation lorsqu'il s'agit de vente, achat ou hypothèque d'immeubles, constructions, bilans, comptes, emprunts, taxes et autres objets importants.

Les préposés et les représentants sont élus par tous les paroissiens mâles, majeurs, indépendants (établis), demeurant depuis une année révolue dans la localité et payant des contributions paroissiales.

La durée de leur mandat est de six ans; ils se renouvellent par moitié.

Tous les électeurs âgés de trente ans sont éligibles.

Les prêtres « et autres desservants de l'Eglise » ne sont ni électeurs ni éligibles.

En cas d'abstention des électeurs ou de refus de la majorité des élus, le président du gouvernement peut confier l'administration du temporel de la paroisse à une commission nommée par lui.

Les présidences paroissiales peuvent en appeler au président supérieur des décisions rendues par les autorités ecclésiastiques statuant dane les cas où, d'après les lois, leur intervention est requise.

Le président supérieur juge en dernier ressort. L'approbation de l'autorité politique est requise pour la plupart des cas où la représentation de la communauté intervient.

Les droits reconnus par les lois aux autorités épiscopales sont suspendus aussi longtemps que celles-ci refusent d'obtempérer à la présente loi ou que les fonctións épiscopales ne sont pas exercées en conformité de la loi.

Enfin la loi du 4 juillet 1875 règlemente le partage du temporel du culte entre les catholiques romains et les vieux catholiques.

Ceux qui ont la majorité dans la paroisse ont l'usage de l'église pendant les heures traditionnellement consacrées au service divin, ou l'église principale s'il y en a plusieurs ; l'autre communauté a le co-usage de l'église à d'autres heures, ou l'église secondaire.

Le bénéficier peut accéder à la communauté vielle-catholique sans perdre son bénéfice. En cas de vacance, le bénéfice est attribué à un ecclésiastique de la communauté principale.

Le co-usufruit des biens paroissiaux est reconnu à chaque communauté dans la proportion de son importance numérique.

Tel est le bilan législatif du libéralisme prussien *durant ces trois années.*

Le lecteur aura remarqué que nous n'avons ajouté aucun commentaire à la sèche, mais significative analyse des réformes opérées sous les auspices de M. le prince de Bismarck.

Les faits, au surplus, parlent assez haut.

Victor Jacobs.

LA LOI ÉLECTORALE.

(Votée en décembre, 1875)

Article premier. — Les députés seront nommés par les électeurs inscrits ;

1° Sur les listes dressées en exécution de la loi du 7 juillet 1874.

2° Sur la liste complémentaire comprenant ceux qui résident dans la commune depuis six mois.

L'inscription sur la liste complémentaire aura lieu conformément aux lois et règlements qui régissent actuellement les listes électorales politiques, et par les commissions instituées dans les les articles 1er, 2, 3 et 4 de la loi du 7 juillet 1874.

Les pourvois en cassation relatifs à la formation et à la révision de l'une et l'autre liste seront portés directement devant la chambre civile de la cour de cassation.

Les listes électorales arrêtées au 31 mars 1875, en exécution de ces lois, serviront jusqu'au 31 mars 1876.

Art. 2. — Les militaires et assimilés de tous grades et toutes armes des armées de terre et de mer ne prennent part à aucun vote quand ils sont présents à leurs corps, à leurs postes ou dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui, au moment de l'élection,

se trouvent en résidence libre, en non-activité ou en possession d'un congé régulier, peuvent voter dans la commune sur les listes de laquelle ils sont régulièrement inscrits. Cette dernière disposition s'applique également aux officiers et assimilés qui sont en disponibilité ou dans le cadre de réserve.

Art. 3. — Pendant la durée de la période électorale, les circulaires et professions de foi signées des candidats, les placards et manifestes électoraux signés d'un ou plusieurs électeurs, pourront, après dépôt au Parquet du procureur de la République, être affichés et distribués sans autorisation préalable.

La distribution des bulletins de vote n'est point soumise à la formalité du dépôt au Parquet.

Il est interdit à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, professions de foi et circulaires des candidats.

Les dispositions de l'article 19 de la loi organique du 2 avril 1875, sur les élections des sénateurs, seront appliquées aux élections des députés.

Art. 4. — Le scrutin ne durera qu'un seul jour. Le vote a lieu au chef-lieu de la commune; néanmoins, chaque commune peut être divisée par arrêté du préfet en autant de sections que l'exigent les circonstances locales et le nombre des électeurs. Le second tour de scrutin continuera d'avoir lieu le deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, conformément aux dispositions de l'article 65 de la loi du 15 mars 1849.

Art. 5. —Les opérations du vote auront lieu conformément aux dispositions des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852.

Le vote est secret.

Les listes d'émargement de chaque section, signées du président et du secrétaire, demeureront déposées pendant huitaine au secrétariat de la mairie où elles seront communiquées à tout électeur requérant.

Art. 6. — Tout électeur est éligible, sans condition de cens, à l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

Art. 7. — Aucun militaire ou marin faisant partie des armées actives de terre ou de mer ne pourra, quels que soient son grade ou ses fonctions, être élu membre de la Chambre des députés.

Cette disposition s'applique aux militaires et marins en disponibilité ou en non-activité, mais elle ne s'étend ni aux officiers placés dans la section du cadre de l'état-major général, ni à ceux qui,

maintenus dans la première section comme ayant commandé en chef devant l'ennemi, ont cessé d'être employés activement, ni aux officiers qui, ayant des droits acquis à la retraite, sont envoyés ou maintenus dans leurs foyers en attendant la liquidation de leur pension. — La décision par laquelle l'officier aura été admis à faire valoir ses droits à la retraite deviendra, dans ce cas, irrévocable.

Elle ne s'applique pas à la réserve de l'armée active, ni à l'armée territoriale.

Art. 8. — L'exercice des fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'État est incompatible avec le mandat de député.

En conséquence tout fonctionnaire élu député sera remplacé dans ses fonctions si, dans les huit jours qui suivront la vérification des pouvoirs il n'a pas fait connaître qu'il n'accepte pas le mandat de député.

Sont exceptées des dispositions qui précèdent, les fonctions de ministre, sous-secrétaire d'État, ambassadeur, ministre plénipotentiaire, préfet de la Seine, préfet de police, premier président de la cour de cassation, premier président de la cour des comptes, premier président de la cour d'appel de Paris, procureur général près la cour de cassation, procureur général près la cour des comptes, procureur général près la cour d'appel de Paris, archevêque et évêque, pasteur-président de consistoire dans les circonscriptions consistoriales dont le chef-lieu compte deux pasteurs et au-dessus, grand rabbin du consistoire central, grand rabbin du consistoire de Paris.

Art. 9. — Sont également exceptés des dispositions de l'article 8 :

1° Les professeurs titulaires de chaires qui sont données au concours ou sur la présentation des corps où la vacance s'est produite ;

2° Les personnes qui ont été chargées d'une mission temporaire. Toute mission qui a duré plus de six mois cesse d'être temporaire et est régie par l'article 8 ci-dessus.

Art. 10. — Le fonctionnaire conserve les droits qu'il a acquis à une pension de retraite et peut, après l'expiration de son mandat, être remis en activité.

Le fonctionnaire civil qui, ayant eu vingt ans de service à la date de l'acceptation de son mandat de député, justifiera de cinquante ans d'âge à l'époque de la cessation de ce mandat, pourra faire valoir ses droits à une pension de retraite exceptionnelle.

Cette pension sera réglée conformément au troisième paragraqhe de l'article 12 de la loi du 9 juin 1855.

Si le fonctionnaire était remis en activité après la cessation de son mandat, les dispositions énoncées dans les articles 3 (§ 2) et 28 de la loi du 9 juin 1853 lui seront applicables.

Dans les fonctions où le grade est distinct de l'emploi, le fonctionnaire, par l'acceptation du mandat de député, renonce à l'emploi et ne conserve que le grade.

Art. 11. — Tout député nommé ou promu à une fonction publique salariée cesse d'appartenir à la Chambre par le fait même de son acceptation; mais il peut être réélu si la fonction qu'il occupe est compatible avec le mandat de député.

Les députés nommés ministres ou sous-secrétaires d'Etat ne sont pas soumis à la réélection.

Art. 12. — Ne peuvent être élus par l'arrondissement ou la colonie compris en tout ou en partie dans leur ressort, pendant l'exercice de leurs fonctions et pendant les six mois qui suivent la cessation de leurs fonctions par démission, destitution, changement de résidence ou de toute autre manière :

1° Les premiers présidents, les présidents et les membres des parquets des cours d'appel.

2° Les présidents, vice-présidents, juges titulaires, juges d'instruction et membres du parquet des tribunaux de première instance.

3° Le préfet de police, les préfets et les secrétaires généraux des préfectures. — Les sous-préfets ne peuvent être élus dans aucun des arrondissements du département où ils exercent leurs fonctions.

4° Les ingénieurs en chef et d'arrondissement, les agents-voyers en chef et d'arrondissement.

5° Les recteurs et inspecteurs d'académie.

6° Les inspecteurs des écoles primaires.

7° Les archevêques, évêques et vicaires généraux.

8° Les trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers des finances.

9° Les directeurs des contributions directes et indirectes, de l'enregistrement et des domaines, et des postes.

10° Les conservateurs et inspecteurs des forêts.

Art. 13. — Tout mandat impératif est nul et de nul effet.

Art. 14. — Les membres de la Chambre des députés sont élus

au scrutin individuel. — Chaque arrondissement administratif nommera un député.

Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nommeront un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants.

Les arrondissements, dans ce cas, seront divisés en circonscriptions dont le tableau sera établi par une loi et ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 15. — Les députés sont élus pour quatre ans. La Chambre se renouvelle intégralement.

Art. 16. — En cas de vacance, par décès, démission ou autrement, l'élection devra être faite dans le délai de trois mois, à partir du jour où la vacance se sera produite. En cas d'option, il sera pourvu à la vacance dans le délai d'un mois.

Art. 17. — Les députés reçoivent une indemnité.

Cette indemnité est réglée par les articles 96 et 97 de la loi du 15 mars 1849 et par les dispositions de la loi du 16 février 1872.

Art. 18. — Nul n'est élu, au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni :

1° La majorité absolue des suffrages exprimés.

2° Un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Art. 19. — Chaque département de l'Algérie nomme un député.

Art. 20. — Les électeurs résidant en Algérie dans une localité non érigée en commune seront inscrits sur la liste électorale de la commune la plus proche.

Lorsqu'il y aura lieu d'établir des sections électorales, soit pour grouper des communes mixtes dans chacune desquelles le nombre des électeurs serait insuffisant, soit pour réunir les électeurs résidant dans des localités non érigées en commune, les arrêtés pour fixer le siége de ces sections seront pris par le gouverneur général, sur le rapport du préfet ou du général commandant la division.

Art. 21. — Les quatre colonies auxquelles il a été accordé des sénateurs par la loi du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, nommeront chacune un député.

Art. 22. — Toute infraction aux dispositions prohibitives de l'article 3, § 3, de la présente loi sera punie d'une amende de 16 fr. à 300 fr. Néanmoins, le tribunal pourra faire l'application de l'article 463 du code pénal.

Les dispositions de l'article 6 de la loi du 7 juillet 1874 seront appliquées aux listes électorales politiques.

Le décret du 29 janvier 1871, et les lois du 10 avril 1871, du 2 mai 1871 et du 18 février 1873 sont abrogés.

Demeure également abrogé le paragraphe 11 de l'article 15 du décret organique du 2 février 1852 en tant qu'il se réfère à la loi du 21 mai 1836 sur les loteries, sauf aux tribunaux à faire aux condamnés l'application de l'article 42 du code pénal.

Continueront d'être appliquées les dispositions des lois et décrets en vigueur auxquelles la présente loi ne déroge pas.

LA FRANC-MAÇONNERIE.

On taxe souvent les catholiques d'exagération lorsqu'ils s'occupent de la franc-maçonnerie et qu'ils l'accusent d'être subversive de toute religion et par conséquent de tout ordre, et beaucoup de personnes pensent encore, malgré les avertissements solennels de l'Eglise et du Saint-Siége, qu'il n'y a là qu'une société inoffensive d'hommes qui ne songent qu'à exercer la bienfaisance, qu'à s'entr'aider fraternellement et, peut-être, un peu aussi à s'amuser. Voici un document qu'on n'accusera pas d'exagération, et qui est tout à fait officiel. C'est le manifeste rédigé d'un commun accord, dans un convent maçonnique tenu à Lausanne en septembre dernier, par les délégués des Suprêmes Conseils du Rite écossais.

Déclaration de principes.

« La franc-maçonnerie proclame, comme elle a proclamé dès son origine, l'existence d'un principe créateur sous le nom de Grand Architecte de l'univers.

« Elle n'impose aucune limite à la recherche de la vérité, et c'est pour garantir à tous cette liberté qu'elle exige de tous la tolérance.

« La franc-maçonnerie est donc ouverte aux hommes de toute nationalité, de toute race, de toute croyance.

« Elle interdit dans ses ateliers toute discussion politique et religieuse; elle accueille tout profane, quelles que soient ses opinions en politique et en religion, dont elle n'a pas à se préoccuper, pourvu qu'il soit libre et de bonnes mœurs.

« La Franc-Maçonnerie a pour but de lutter contre l'intolérance

sous toutes ses formes; c'est une école mutuelle dont le programme se résume ainsi : obéir aux lois de son pays, vivre selon l'honneur, pratiquer la justice, aimer son semblable, travailler sans relâche au bonheur de l'humanité, et poursuivre son émancipation progressive et pacifique. »

Voilà ce que la Franc-Maçonnerie adopte et veut faire adopter à ceux qui ont le désir d'appartenir à la famille maçonnique.

Mais à côté de cette déclaration de principes le convent a besoin de proclamer les doctrines sur lesquelles la Maçonnerie s'appuie; il veut que chacun les connaisse.

Pour relever l'homme à ses propres yeux, pour le rendre digne de sa mission sur la terre, la Maçonnerie pose en principe que le Créateur a donné à l'homme, comme le bien le plus précieux, la liberté; la liberté, patrimoine de l'humanité tout entière, rayon d'en-haut, qu'aucun pouvoir n'a le droit d'éteindre ni d'amortir, et qui est la source des sentiments d'honneur et de dignité.

Depuis la préparation au premier grade jusqu'à l'obtention du grade le plus élevé de la Maçonnerie écossaise, la première condition, sans laquelle rien n'est accordé à l'aspirant, c'est une réputation d'honneur et de probité incontestée.

Aux hommes pour qui la religion est la consolation suprême, la Maçonnerie dit : Cultivez votre religion sans obstacle; suivez les inspirations de votre conscience; la Franc-Maçonnerie n'est pas une religion, elle n'a pas un culte; aussi elle veut l'instruction laïque, et sa doctrine est tout entière dans cette belle prescription : Aime ton prochain.

A ceux qui redoutent avec tant de raison les dissensions politiques, la franc-maçonnerie dit : Je proscris de mes réunions toute discussion, tout débat politique; sois pour ta patrie un serviteur fidèle et dévoué; tu n'as aucun compte à nous rendre. L'amour de la patrie s'accorde d'ailleurs si bien avec la pratique de toutes les vertus!

On a accusé la Maçonnerie d'immoralité! Notre morale, c'est la morale la plus pure, la plus sainte; elle a pour base la première de toutes les vertus : l'humanité. Le vrai Maçon fait le bien, il étend sa sollicitude sur les malheureux, quels qu'ils soient, dans la mesure de sa propre situation. Il ne peut donc que repousser avec dégoût et mépris l'immoralité.

Tels sont les fondements sur lesquels repose la Franc-Maçonnerie et qui assurent entre tous les membres de cette grande famille l'union la plus intime, quelle que soit la distance qui sépare les

divers pays qu'ils habitent; c'est entre eux tous l'amour fraternel. Et qui peut mieux attester cette vérité que la réunion même de notre convent?

Inconnus les uns aux autres, venant des pays les plus divers, à peine avions-nous échangé les premières paroles de bienvenue, que déjà l'union la plus intime régnait entre nous; les mains se pressaient fraternellement, et c'est au sein de la plus touchante concorde que nos résolutions les plus importantes ont été prises d'un assentiment unanime.

Francs-Maçons de toutes les contrées, citoyens de tous les pays, voilà les préceptes, voilà les lois de la Franc-Maçonnerie, voilà ses mystères! Contre elle les efforts de la calomnie demeureront impuissants et les injures resteront sans écho; marchant pacifiquement de victoire en victoire, la Franc-Maçonnerie étendra chaque jour son action morale et civilisatrice.

Rien de plus innocent en apparence, et l'on pourrait se demander pourquoi la Maçonnerie tient tant au secret, si elle n'a pour but que « d'obéir aux lois du pays, vivre selon l'honneur, pratiquer la justice, aimer son semblable. » Le secret qu'elle garde excite de justes soupçons, et l'on est en droit de voir bien des sous-entendus dans la déclaration de principes.

Tout, d'ailleurs, n'y est pas sous-entendu. Quelques précautions qu'aient prises les Frères du Rite écossais, qui représente l'aristocratie de la secte, pour cacher le vrai but, la lumière éclate en plus d'un passage.

La Franc-Maçonnerie a pour but de lutter contre l'intolérance sous toutes ses formes, et de *poursuivre l'émancipation progressive et pacifique de l'humanité*, dit la déclaration. De quelle intolérance veut-on donc parler? Est-ce de celle des gouvernements qui persécutent l'Eglise catholique en Allemagne, en Italie, en Suisse, au Vénézuéla? Non, puisque la Maçonnerie s'associe à cette persécution et s'en réjouit. Il s'agit donc, et c'est clair, de l'Eglise catholique. C'est toujours le mot de Voltaire, mais plus couvert : *Ecrasons l'Infâme*! Ecraser l'Eglise catholique, c'est poursuivre l'émancipation progressive et pacifique de l'humanité : les actes de la Maçonnerie expliquent parfaitement ses paroles. Il faut s'émanciper de l'autorité religieuse, et, en même temps, de l'autorité politique et civile.

Voilà le but de la Maçonnerie, indiqué aussi clairement qu'on le peut faire sans trop effaroucher les naïfs.

Ceux qui ne voient pas cela sont des aveugles volontaires.

J. CHANTREL.

L'ÉPISCOPAT CANADIEN

(Suite. — Voir le numéro 208).

V. — LE ROLE DU CLERGÉ DANS LA POLITIQUE.

Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très-Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'église et à la sacristie et que le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale!

Erreurs monstrueuses, Nos Très-Chers Frères, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine! En excluant le clergé, on exclut l'Eglise, on se prive de tout ce qu'elle renferme de salutaire et d'immuable, Dieu, la morale, la justice, la vérité, et quand on a fait main basse sur tout le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force.

Tout homme qui a son salut à cœur doit régler ses actes selon la loi divine, dont la religion est l'expression et la gardienne. Qui ne comprendra quelle justice et quelle rectitude règneraient partout, si les gouvernants et les peuples avaient toujours devant les yeux cette loi divine qui est l'équité même, et ce jugement formidable qu'ils auront à subir un jour devant celui au regard et au bras de qui personne ne saurait échapper? Les plus grands ennemis du peuple sont donc ceux qui veulent bannir la religion de la politique; car sous prétexte d'affranchir le peuple de ce qu'ils appellent la *tyrannie du prêtre*, *l'influence indue du prêtre*, ils préparent à ce même peuple les chaînes les plus pesantes et les plus difficiles à secouer : ils mettent la force au-dessus du droit et ôtent à la puissance civile le seul frein moral qui puisse l'empêcher de dégénérer en despotisme et en tyrannie!

On veut reléguer le prêtre dans la sacristie!

Pourquoi? Est-ce parce qu'il a puisé dans ses études des notions saines et certaines sur les droits et les devoirs de chacun des fidèles confiés à ses soins? Est-ce parce qu'il sacrifie ses ressources, son temps, sa santé, sa vie même pour le bien de ses semblables?

N'est-il pas citoyen au même titre que les autres? Eh quoi! le premier venu peut écrire, parler et agir; on voit quelquefois affluer vers un comté, ou une paroisse, des étrangers qui viennent pour y faire prévaloir leurs opinions politiques; seul le prêtre ne pourra parler ni écrire! Il sera permis à quiconque le veut de venir dans une paroisse débiter toutes sortes de principes, et le prêtre qui est au milieu de ses enfants, n'aura aucun droit de parler, aucun droit de protester contre les énormités qu'on leur apporte!

Tel qui aujourd'hui crie très-fort que le prêtre n'a rien à voir dans la politique, trouvait naguère cette influence salutaire; tel qui nie aujourd'hui la compétence du clergé dans ces questions exaltait jadis la sûreté de principes que donne à un homme l'étude de la morale chrétienne! D'où vient ce changement, sinon de ce que l'on sent agir contre soi cette influence que l'on a la conscience de ne plus mériter?

Sans doute, Nos Très-Chers Frères, l'exercice de tous les droits de citoyen par un prêtre n'est pas toujours opportun, il peut même avoir ses inconvénients et ses dangers; mais il ne faut pas oublier que c'est à l'Eglise seule qu'il appartient de donner à ses ministres les instructions qu'elle juge convenable, et à reprendre ceux qui s'en écartent, et les évêques de cette province n'ont pas manqué à leur devoir sur ce point.

Jusqu'ici nous avons considéré le prêtre comme citoyen et parlant politique en son propre et privé nom, comme tout autre membre de la société civile.

Y a-t-il des questions où l'Evêque et le prêtre puissent, et même quelquefois doivent intervenir au nom de la religion?

Nous répondons sans hésitation : Oui, il y a des questions politiques où le clergé peut et même doit intervenir au nom de la religion. La règle de ce droit et de ce devoir se trouve dans la distinction même, que nous avons déjà signalée, entre l'Eglise et l'Etat.

Il y a en effet des questions politiques qui touchent aux intérêts spirituels des âmes, soit parce qu'elles ont rapport à la foi ou à la morale, soit parce qu'elles peuvent affecter la liberté, l'indépendance ou l'existence de l'Eglise, même sous le rapport temporel.

Il peut se présenter un candidat dont le programme soit hostile à l'Eglise, ou bien dont les antécédents soient tels que sa candidature soit une menace pour ces mêmes intérêts.

De même un parti politique peut être jugé dangereux, non-seulement par son programme et par ses antécédents, mais encore par les programmes et les antécédents particuliers de ses chefs, de ses

principaux membres et de sa presse, si ce parti ne les désavoue point et ne se sépare définitivement d'eux dans le cas où ils persistent dans leur erreur après en avoir été avertis.

Dans ces cas, un catholique peut-il, sans renier sa foi, sans se montrer hostile à l'Eglise dont il est membre, un catholique peut-il, disons-nous, refuser à l'Eglise le droit de se défendre, ou plutôt de défendre les intérêts spirituels des âmes qui lui sont confiées? Mais l'Eglise parle, agit et combat par son clergé, et refuser ces droits au clergé, c'est les refuser à l'Eglise.

Alors le prêtre et l'évêque peuvent en toute justice et doivent en toute conscience élever la voix, signaler le danger, déclarer avec autorité que voter en tel sens est un péché, que faire tel acte expose aux censures de l'Eglise. Ils peuvent et doivent parler non-seulement aux électeurs et aux candidats, mais même aux autorités constituées, car le devoir de tout homme qui veut sauver son âme est tracée par la loi divine; et l'Eglise, comme une bonne mère, doit à tous ses enfants, de quelque rang qu'ils soient, l'amour, et, par conséquent, la vigilance spirituelle. Ce n'est donc point convertir la chaire en tribune politique que d'éclairer la conscience des fidèles sur toutes ces questions où le salut se trouve intéressé.

Sans doute, N. T.-C. F., de semblables questions ne se présentent pas tous les jours; mais le droit n'en est pas moins certain.

Il est évident, par la nature même de la question, qu'à l'Eglise seule doit appartenir l'appréciation des circonstances où il faut ainsi élever la voix en faveur de la foi et de la morale chrétienne.

L'on objectera peut-être que le prêtre est exposé comme tout homme, à dépasser la limite qui lui est assignée et qu'alors c'est à l'Etat à le faire rentrer dans le devoir.

A cela nous répondrons d'abord que c'est faire gratuitement injure à l'Eglise entière que de supposer qu'il n'y a pas dans sa hiérarchie un remède à l'injustice ou à l'erreur d'un de ses ministres. En effet l'Eglise a ses tribunaux régulièrement constitués, et si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre d'un ministre de l'Eglise, ce n'est pas au tribunal civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclésiastique, seul compétent à juger la doctrine et les actes du Prêtre. Voilà pourquoi Pie IX, dans sa bulle *Apostolicæ Sedis*, octobre 1869, déclare frappés d'une excommunication majeure ceux qui obligent directement ou indirectement les juges laïques à citer devant leur tribunal les personnes ecclésiastiques, contre les dispositions du droit canonique.

En second lieu, quand l'Etat envahira les droits de l'Eglise, fou-

lera aux pieds ses priviléges les plus sacrés, comme cela arrive aujourd'hui en Italie, en Allemagne et en Suisse, ne serait-ce pas le comble de la dérision que de donner à ce même Etat le droit de bâillonner sa victime?

En troisième lieu, si l'on pose en principe qu'un pouvoir n'existe pas, parce qu'il peut arriver que quelqu'un en abuse, il faudra nier tous les pouvoirs civils, car tous ceux qui en sont revêtus sont faillibles.

VI. — LA PRESSE ET SES DEVOIRS.

Dans notre siècle, la presse joue un rôle dont on ne peut se dissimuler l'importance pour le bien comme pour le mal. L'Eglise ne saurait demeurer spectatrice indifférente de ces luttes journalières qui se font soit dans les livres, soit dans les journaux. Ces écrits que la presse éternise en quelque sorte et jette aux quatre vents du ciel, sont bien autrement féconds, pour l'édification ou le scandale, qu'une parole presqu'aussitôt oubliée qu'entendue par un petit nombre d'auditeurs. Honneur et gloire à ces écrivains catholiques qui se proposent avant tout de protéger et de défendre la vérité; qui approfondissent avec un soin scrupuleux les questions importantes qu'ils sont appelés à traiter! Mais que répondront au souverain Juge les écrivains pour qui la politique telle qu'ils l'entendent, c'est-à-dire l'intéret de leur parti, est la règle suprême; qui ne tiennent pas compte de l'Eglise; qui voudraient faire de cette Epouse du Christ la vile esclave de César; qui négligent ou même méprisent les avis de ceux que Jésus-Christ a chargés d'enseigner les vérités de la religion?

Les devoirs de la presse, tels que tracés par notre dernier Concile de Québec, peuvent se résumer ainsi : 1° Traiter toujours ses adversaires avec charité, modération et respect, car le zèle pour la vérité ne saurait excuser aucun excès de langage; 2° juger ses adversaires avec impartialité et justice, comme on voudrait être jugé soi-même; 3° ne point se hâter de condamner avant d'avoir bien examiné toutes choses; 4° prendre en bonne part ce qui est ambigu; 5° éviter les railleries, les sarcasmes, les suppositions injurieuses à la réputation, les accusations mal fondées, l'imputation d'intentions que Dieu seul connaît.

Ce que l'Eglise n'a point condamné, on peut bien le combattre, mais non pas le mal noter.

Quand il s'agit des autorités ecclésiastiques ou civiles, le langage doit toujours être convenable et respectueux.

Il ne faut pas traduire devant le tribunal incompétent de l'opinion publique des établissements dont les évêques sont les protecteurs et les juges naturels.

Ajoutons que le prêtre, et à plus forte raison l'Evêque, dans l'exercice de son ministère, n'est pas justiciable de l'opinion publique, mais de ses seuls supérieurs hiérarchiques. Si quelqu'un croit avoir le droit de se plaindre, il peut toujours le faire devant ceux qui ont droit de lui rendre justice ; du prêtre on peut appeler à l'Evêque, de celui-ci à l'Archevêque et de l'Archevêque au Souverain-Pontife ; mais il ne peut jamais être permis de répéter sur les journaux les mille et mille bruits que les excitations politiques font surgir comme les vagues d'une mer en furie.

Il ne faut pas non plus oublier que si les lois particulières faites par un évêque n'obligent pas en dehors de son diocèse, les principes qu'il expose dans ses lettres pastorales sont de tous les temps et de tous les lieux. Si quelqu'un, ecclésiastique ou laïque, se croit en droit de ne pas écouter la voix d'un pasteur qui n'est pas le sien, il n'a pas le droit pour cela de le critiquer et de le juger.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOS MISSIONNAIRES (1).

Quittons un instant la politique, qui nous afflige et nous divise, pour glorifier la foi religieuse, qui nous console et nous unit.

Dans ce pays révolutionnaire, livré aux expériences de la libre pensée, la politique n'offre ni consolations ni espérances. Pas un grand homme d'Etat n'apparaît, pas un régime ne dure. Royautés, empires, républiques tombent et disparaissent comme des feuilles sèches : l'espoir qui s'attache à ces frondaisons éphémères est déçu.

Au Parlement dominent l'emphase, l'injustice et la fausseté, l'orgueil égoïste des personnes et des partis. Dans la presse, sauf exception, le journaliste est un insurgé. On dénigre, on déteste le pouvoir jusqu'à ce qu'on le possède. Chacun aspire à gouverner sans connaître les traditions et les institutions nécessaires à la force et à la stabilité des Etats. On se précipite du libéralisme au despotisme par une suite de déceptions

(1) Extrait de l'*Univers.*

et de catastrophes. Mais nous survivons à tous les maux, parce que notre âme est encore croyante : nulle grande nation ne meurt quand elle produit le prêtre et le soldat ; le soldat prêt à verser son sang pour la patrie, le prêtre, prêt à souffrir et à mourir pour son Dieu.

Féconde en prêtres et en soldats, la France produit plus de missionnaires qu'aucun pays ; cette gloire qui lui reste promet le retour des autres gloires.

La Russie n'a pas d'apôtres, parmi ses milliers de popes et de religieux. L'Allemagne, pauvre en vocations, persécute, exile ses prêtres catholiques et fait des employés électoraux de ses pasteurs protestants. L'Angleterre souscrit en vain des sommes énormes pour ses missions protestantes, celles-ci restent stériles, parce que la plupart de leurs chefs sont des pères de famille qui se ménagent et spéculent pour leurs femmes et leurs enfants ; quelques-uns d'entre eux, d'ailleurs, ne croient pas à la divinité de Jésus-Christ.

Chaque année, au contraire, la France augmente le nombre de ses missionnaires, dont l'apostolat est partout fructueux.

Comment se recrutent ces vaillants soldats de Jésus-Christ?

Un évêque des missions entre dans un séminaire : « Mes enfants, dit-il aux jeunes lévites, la moisson d'âmes que j'espère est abondante ; j'ai besoin d'ouvriers ; voulez-vous m'accompagner ? Ce que je vous propose, c'est de souffrir ; vous souffrirez de la faim et de la soif ; vous coucherez sur la terre humide ; vous subirez des périls de toute sorte ; mais la vie est courte et le ciel éternel nous attend. » Les jeunes gens que Dieu appelle à ces douleurs fécondes partent, animés d'un saint enthousiasme, et il est sans exemple qu'un seul d'entre eux ait été vaincu par les tourments.

« La vocation confère en son temps tout ce qu'elle implique et suppose, dit Mgr l'évêque d'Aire, la mort à soi-même et au monde, une charité grande comme la terre, la joie des épreuves et la patience qui opère une œuvre parfaite. »

Les missionnaires ont besoin de ce secours surnaturel, car le sort d'un mendiant d'Europe est doux, comparé à l'existence de beaucoup d'entre eux.

« Je pleure, disait un évêque missionnaire, quand je ren-

contre un de mes prêtres sans chapeau, sans souliers, et à peine couvert de misérables vêtements en lambeaux. »

« Je demeure dans l'une des plus belles maisons du village, écrivait Mgr Flaget ; elle a pu coûter 25 francs ; ne riez pas, il y en a de 16 sous. La porte de ma chambre est une feuille de papier. La pluie tombe à travers mon toit presque aussi dru que dehors ; pour moi, de lit, de siége, de table, point. »

Telle est l'installation de quelques prélats dans l'extrême Orient. Passons aux régions polaires ; voici le récit d'un évêque : « Mon paletot me sert de matelas, une mitaine et ma casquette d'oreiller ; deux couvertures doivent défendre au froid de troubler mon repos, et quelquefois un duvet de neige vient pendant la nuit seconder leur action protectrice. » C'est ainsi que le prélat se repose dans ses visites pastorales. Se plaint-il ? oh ! non ; il offre sa nuit glaciale pour les âmes du purgatoire et dit : « Quelle paix goûte le missionnaire ! Le remords n'agite point le sommeil de celui qui a la voûte étoilée pour ciel de lit et les bornes de l'horizon pour rideau. »

Le froid n'est pas encore le plus grand ennemi des missionnaires dans ces pays désolés ; ils souffrent surtout du manque d'aliments et parfois en meurent. Deux d'entre eux mouraient de faim, couchés sur le sol, isolés et sans espoir : « Mon ami, confessons-nous pour la dernière fois, dit l'un d'eux ; le moins faible essaiera de dire la très-sainte messe et communiera l'autre. » Le célébrant accomplit avec peine son pieux ministère, communie son confrère et parvient a l'enterrer ; il s'était étendu expirant près de la tombe, quand un secours inattendu vint le sauver.

Ces voyageurs qui vont à la découverte des âmes accomplissent leurs exploits avec simplicité : « Si vous me voyiez les pieds nus, le pantalon retroussé jusqu'aux genoux, les reins serrés d'une large ceinture ; si vous me voyiez cheminant ainsi, au milieu des ténèbres de la nuit, vous vous écrieriez : Quel apôtre zélé ! Comme s'il y avait grand mérite à faire ce que fait tout le monde ! »

Les privations et les souffrances s'aggravent quand la persécution sévit. « Je viens de quitter la fissure du rocher où je me tenais caché, écrivait un vétéran des missions annamites ;

c'est depuis peu de mois la sixième caverne où j'abrite mes soixante-qunize ans. »

Si la France assurait par une énergique protection la sécurité aux apôtres des peuples annamites, ceux-ci seraient bientôt en majorité catholiques, et l'avenir de notre colonie serait par là garantie : un évêque du Tonquin nous le disait récemment. Si cette région est mûre pour la récolte des âmes, c'est que nulle part le sang des martyrs n'a plus abondamment coulé.

Là M. Marchand expire, en 1835, dans les tourments les plus horribles que les mandarins cochinchinois aient pu inventer. Deux ans plus tard, au Tonquin, M. Cornay étonne ses bourreaux par sa gaieté. Ramené de la torture, le corps déchiré par le rotin, enfermé dans une cage et chargé d'une énorme cangue, il chante le *Salve Regina*, puis écrit à ses parents : « Ne plaignez pas le jour de ma mort, il sera le plus heureux de ma vie... Mes tourments ne seront pas absolument cruels ; on ne frappera pour la seconde fois que lorsque je serai guéri de mes premières blessures.

« Je ne serai point pincé et tenaillé comme M. Marchand, et, en supposant qu'on me coupe les quatre membres, quatre hommes les couperont en même temps, et un cinquième me coupera la tête ; ainsi je n'aurai pas beaucoup à souffrir. Consolez-vous donc, dans peu tout sera terminé, je serai à vous attendre dans le ciel. »

Condamné à être haché en morceaux, il est porté dans sa cage au supplice ; il ne cesse de chanter et de prier qu'en recevant le coup mortel. L'héroïque confesseur n'était âgé que de 28 ans.

On propose à son confrère, M. Jacard, de s'évader de prison, et son évêque l'y engage ; le prisonnier refuse de peur de compromettre plusieurs chrétiens, et il attend l'exécution dans un cachot qu'il dépeint gaiement en ces termes : « J'ai là, dans un espace de huit pieds, lit, cuisine, eau, bois, toutes mes provisions et une colonne au milieu ; vous voyez que j'y pourrais difficilement faire une salle de bal. » Après deux ans de cette affreuse détention, il subit la torture sans laisser échapper une plainte, et il marche au supplice avec joie.

Mgr Borie est exécuté la même année. Un mandarin lui demande s'il craint la mort : « Je ne crains que Dieu, » répond le martyr ; le bourreau malhabile ou cruel frappe sept fois avant de l'abattre ; le saint ne pousse pas un cri.

En apprenant dans la Corrèze les détails du supplice, sa mère glorifie Dieu ; alors un autre de ses enfants l'embrasse et lui dit : « Je pars ; Dieu m'appelle où mon frère est mort ; ma mère, bénissez-moi, je veux ouvrir le ciel aux bourreaux de votre fils. »

La persécution est encore plus atroce en Corée. « Corée ! Corée ! Tu portes un nom qui glace d'effroi et qui résonne doucement dans mon cœur ! » s'écriait ce missionnaire qui s'efforçait de pénétrer dans ce terrible royaume. Le P. Donnard y pénètre ; il est emprisonné en 1852 et condamné à mort.

« Je suis jaloux de vous voir entrer avant moi dans le céleste royaume, lui écrit son évêque... Enfant gâté de la Providence, je vous envie, mais d'une envie d'affection et d'une jalousie de tendresse. Que vous êtes heureux d'aller rejoindre les martyrs de notre mission. »

Et le captif répond : « Je me confie en Marie qui m'obtiendra de son fils adorable de verser mon sang pour la foi : je me suis préparé de mon mieux au dernier sacrifice. De grâce, ne faites point de dépenses pour me racheter ; priez seulement beaucoup afin que j'achève heureusement ma course. » Ainsi parle le confesseur, écrasé par une cangue dans un cachot infect.

De là il écrit à sa famille : « Mon exil va finir ; la terre fuit, le ciel s'entr'ouvre : ne me pleurez pas ; un jour nous nous retrouverons au paradis. » Et sa mère, apprenant le martyre, s'écrie en fondant en larmes : « Dieu soit loué ! me voilà délivrée de la crainte de voir mon fils vaincu par la souffrance ! »

La persécution redouble de fureur ; les mandarins coréens exterminent des villages entiers. Dans l'espoir de les apaiser, le P. Tsiou se livre aux juges ; Mgr Imbert se remet entre leurs mains et invite MM. Mauban et Chastan à aller aussi demander la mort ; ils s'empressent d'obéir. Plus tard, Mgr Daveluy, arrêté, ordonne à MM. Huin et Aumaître de venir partager son supplice ; ils se hâtent de le rejoindre ; mais le dévouement des missionnaires est inutile ; après leur exécution, le sang des chrétiens indigènes coule encore à flots.

De ce sang précieux naîtra une moisson splendide : nos jeunes missionnaires envisagent avec amour la Corée ; elle sera conquise à Jésus-Christ.

Comme les chevaliers se réjouissaient avant la bataille et se complaisaient dans les combats, nos apôtres vont avec joie au-devant de la persécution et lassent les persécuteurs par leur persévérance. Ils parviennent même à ramener à la vraie foi des populations protestantisées.

Ainsi les méthodistes américains avaient converti par la force et réduit à une sorte de servage les indigènes des îles Sandwich; on conduisait ceux-ci à coups de fouet au temple; on les gouvernait par la terreur. Les missionnaires arrivent : ils sont persécutés et expulsés; le gouvernement confisque les biens de leurs disciples, qu'il condamne aux travaux forcés. Bientôt les missionnaires reviennent, lassent et déconcertent les méthodistes à force d'obstination patiente, et convertissent une partie considérable du peuple ; grâce à eux la dépopulation de ces îles est arrêtée, et leurs intéressants habitants recouvrent l'indépendance.

Aucun climat n'effraie nos apôtres; aucune violence ne les abat; aucune objection ne les rebute : pour sauver et racheter les âmes, ils suivent la voie douloureuse et triomphante du divin Maître. Princes et rhéteurs de notre Occident civilisé les dédaignent et les délaissent, les hommes du progrès radical les haïssent : ils vont au loin souffrir et mourir en créant d'autres peuples chrétiens.

L'apostolat de nos missionnaires est pour nous, Français, une des principales espérances de salut et d'avenir. « Quels que soient les crimes de notre époque et les égarements de notre patrie, a dit Mgr l'évêque d'Aire, ne désespérons pas d'elle tandis que nous la verrons produire de pareils héros. »

G. DE LA TOUR.

LA GRANDE TRAPPE (1).

Le temps ne détruit pas tout; les monuments et leurs ruines elles-mêmes périssent, mais la mémoire des peuples est fidèle

(1) Extrait du *Monde*.

la vertu ; Dieu *garde les ossements des saints* pour les revêtir n jour d'un manteau de gloire, et permet que leurs noms, ıscrits dans le *livre de vie*, se transmettent encore ici-bas de énération en génération. Ces réflexions agitaient notre esprit ans les solitudes de la Trappe. Encore aujourd'hui, Rancé nime ces lieux de son nom et de son ombre ; on le voit, on entend, on l'admire dans la personne de ces humbles Trap-ıistes dont toute la vie appartient à Dieu et à l'humanité.

Qu'est-ce qu'un Trappiste? Sa vie intérieure nous échappe. ıaissons aux anges un spectacle que nous ne sommes pas dignes le contempler, et bornons nos récits aux apparences de la uperficie. Les Barbares ont sillonné, ravagé et ensanglanté ɔendant plusieurs siècles notre pauvre Europe ; l'agriculture, ette modeste *nourricière* du genre humain, était délaissée et néprisée. Qui la remettra en honneur? L'homme d'armes lédaigne la charrue et ne cherche la gloire que dans les com-ɔats ; or, les armes brillent dans toutes les mains et absorbent, ıvec tous les goûts, toutes les professions. On ne peut songer ans terreur au sort qui attendait l'Europe si Dieu, dans ses lesseins miséricordieux, n'avait suscité un homme qui devait naugurer une ère nouvelle ; saint Benoît, le précepteur des aboureurs, *didascalus agricolarum*, ne quitte les grottes de Subiaco que pour enseigner la prière, le silence et le travail, nême le travail des champs. Ses disciples se multiplient, se lispersent en tous lieux et s'acclimatent sous toutes les latitudes. ɹes possesseurs des fiefs à qui ils demandent un coin de terre eur disent avec bonté ou brutalement : « Voilà des forêts où « nul être humain n'a jamais pénétré ; voilà des pierres et des « ronces qui n'ont jamais rien produit ; ces pierres, ces forêts, « ces ronces, je vous les donne ; bâtissez, défrichez, tâchez de « vivre où d'autres mourraient de faim. » L'enfant de saint Benoît accepte ; il a des bras et un livre de prières.

Ces deux choses suffisent à qui n'ambitionne que le néces-saire. Bientôt le travail a transformé le désert ; la *solitude a fleuri*, selon l'expression du prophète. Rochers, marais, ronces, herbes sauvages, tout a disparu pour faire place à une végéta-tion luxuriante qui tentera plus tard de féroces ravisseurs. Ainsi sont nées la plupart de nos antiques abbayes, noyau de

tant de cités qui se sont groupées à leur ombre et ont grandi sons leur protection. Abbeville, Saint-Omer, La Réole, La Sauve, Saint-Emilion et tant d'autres villes que le P. Longueval a comptées, portent encore aujourd'hui sur leur front un nom qui révèle leur origine monastique. Deux auteurs anglais, Dodsworth et Dugdale, dans un des volumes du *Monasticon anglicanum*, donnent à l'abbaye de *Ramsey*, fondée au dixième siècle, une étymologie qui démontre pour l'Angleterre des commencements semblables à ceux de la plupart de nos monastères. *Ramsey*, disent-ils, dérive de *ramus*, branche, parce que primitivement on ne voyait que des branches et des forêts là où surgit une abbaye illustrée plus tard par saint Abbon, ainsi que nous l'avons dit dans l'histoire de ce saint, un des personnages les plus éminents de son siècle et du moyen-age.

Nous ne faisons qu'effleurer cette intéressante matière, malgré le désir que nous aurions de la traiter plus longuement ; mais rentrons dans notre sujet : la *Grande-Trappe* est une de ces innombrables abbayes taillées par nos ancêtres au milieu des bois ; mais tandis que les autres ont perdu l'aspect de leurs premiers jours, la Trappe a conservé la physionomie de son berceau. C'est une exception providentielle qui justifie péremptoirement les récits de nos vieux chroniqueurs, quand ils nous parlent de fondations de monastères au sein des forêts, de bêtes fauves chassées ou apprivoisées, d'eaux stagnantes desséchées, d'assainissements et d'implantations d'arbres à fruits. Ce qu'étaient la plupart des abbayes à leur naissance, voilà ce qu'est encore aujourd'hui la Trappe avec sa couronne de forêts. Les habitations profanes ne se sont pas encore approchées de cet asile de la prière ; telle une île dans l'immensité de l'Océan, telle la Trappe, qui n'a encore aujourd'hui pour horizon que des bois. Si Rotrou, comte du Perche, qui en fut le fondateur au douzième siècle, après avoir été préservé d'un naufrage, pouvait sortir de sa tombe, il reconnaîtrait dans ces forêts encore debout les lieux qui formaient son domaine, et dans cette oasis bénédictine les arpents dont il fit don aux *moines noirs*.

Nous faisons des vœux pour que cette situation, peut-être unique de la Trappe, ne soit pas modifiée par la spéculation ; si

cette solitude, garantie par des remparts de haute futaie, convient aux enfants de Cîteaux, elle fournit aussi à l'équitable histoire un argument décisif contre les détracteurs des institutions monastiques, qui s'obstinent à méconnaître les bienfaits agricoles dont la France est redevable aux successeurs de saint Benoît.

La *Grande-Trappe* s'appela d'abord la *Maison-Dieu*, *Domus Dei*. Les étymologies de son nom moderne sont peu plausibles et ne méritent pas un examen sérieux. Un nom est d'ailleurs si futile à côté des merveilles terrestres et spirituelles accomplies en ce lieu! Ce monastère, devenu, comme Fleury et tant d'autres, le *domicile* de la piété et du savoir, fut aimé des papes et de saint Louis. Un tableau de maître, offert sans doute par la reconnaissance ou la douleur, atteste la sympathie d'un autre grand personnage. Nous voulons parler de l'*Ascension*, superbe toile de Philiqpe de Champagne, seul ornement remarquable d'une chapelle où tout est simple et pauvre, comme la vie des habitants de la Trappe.

Arriva la funeste période des abbés commendataires, dont le premier, à la Grande-Trappe, fut le cardinal du Belloy, en 1526. Tout tomba en ruine, l'édifice et les mœurs. Jetons un voile sur des scènes lamentables et saluons avec enthousiasme l'imposante figure de Rancé, *réformateur de la Trappe*. Rancé fut l'Augustin du dix-septième siècle. A neuf ans, il avait deviné les beautés d'Anacréon. Il fut le condisciple de Bossuet. Son esprit, son nom, sa fortune, ses agréments naturels en firent l'idole de la cour et lui valurent des succès qu'il pleura plus tard. Il quitta le monde qui ne voulait pas le quitter, vendit ses biens au profit des pauvres, et se réfugia à la Trappe dont il était abbé. Il s'était déjà réformé lui-même, avant de songer à réformer ses frères. Grâce à son zèle, la Trappe régénérée a conquis l'admiration de l'univers entier; aujourd'hui encore, sous l'administration de Dom Timothée, le R. P. abbé, les étrangers y viennent tous les jours recueillir les exemples de toutos les vertus.

Une humble pierre sépulcrale indique le lieu de repos du célèbre Rancé. Hélas! Ce repos suprême qui devrait être inviolable, n'a pas été respecté. Les restes mortels du héros de la

pénitence ont été dispersés par les barbares des temps modernes. Mais son souvenir est impérissable, et son portrait, fait de mémoire, nous a été conservé dans un tableau d'Hyacinthe Rigaud.

Dans l'étroit parloir où les Trappistes souhaitent la bienvenue au voyageur en se prosternant à ses pieds, on lit un sonnet de Rancé. Nous ne résistons pas à la pensée de le copier et d'en faire profiter nos lecteurs. C'est l'œuvre d'un poëte chrétien désenchanté du monde en présence de l'éternité.

SONNET

Par M. de Rancé, abbé de la Trappe.

Ce peu de temps qui fuit d'un cours imperceptible,
Et qui ne m'est donné qu'afin de me sauver,
Tôt ou tard par ma mort doit enfin s'achever;
Et de mes jours comptés le terme est infaillible.

D'être surpris coupable en ce moment terrible,
Et de laisser à Dieu de quoi me réprouver,
Dans quel affreux malheur serait-ce me trouver!
Et toutefois, hélas! ce malheur est possible.

Ce malheur est possible! Et je chante et je ris!
Et des objets mortels mon cœur se sent épris!
Dans quel sommeil mon âme est-elle ensevelie?

Que fais-je! Qu'ai-je fait du temps que j'ai passé?
Ah! mon amusement me convainc de folie.
Vivre sans vivre en saint, c'est vivre en insensé.

Depuis Rancé, mort en 1700, à l'âge de soixante-quinze ans, que de hauts personnages sont venus s'édifier à la Grande-Trappe! Citons quelques noms : le duc de Saint-Simon, qui *écrivait à la diable* pour l'immortalité; le duc de Penthièvre, père de la princesse de Lamballe, qui venait jouer à la Trappe; Pellisson, moins fameux pour avoir élevé une araignée que pour avoir été l'ami de Bossuet. Le grand évêque de Meaux y vint huit fois; Mabillon y est venu, nonobstant sa querelle avec Rancé sur la question des études dans le cloître; Jacques II, après sa chute, un de ces oiseaux de mer que la tempête jette

dans l'intérieur des terres; enfin Santeuil, cet enfant en cheveux gris, qui parlait comme un fou et écrivait comme un homme sage, dit La Bruyère.

La Révolution du siècle dernier pilla et confisqua la Grande-Trappe. Les Trappistes ont racheté à gros deniers des terres qui leur avaient appartenu à tant de titres. Une colonie pénitentiaire est attachée au monastère; deux cents jeunes condamnés sont confiés aux soins paternels des Trappistes pour être disciplinés, moralisés, instruits. Le terme de la libération arrivé, ces pauvres enfants sortent avec un petit pécule, aptes à une profession et, ce qui vaut mieux encore, bons chrétiens. Pour chacun de ces enfants, la plupart incapables d'un travail productif, la République donne 75 centimes par jour, la moitié de ce qu'ils dépenseraient dans les prisons de l'Etat. Economie et ingratitude : ces deux choses se touchent.

Les Trappistes, si utiles au Gouvernement, au pays, aux pauvres, ne sont considérés que comme citoyens. Le niveau égalitaire n'a rien épargné. La Maison-Dieu et ses habitants sont soumis à l'impôt, aux prestations, à la patente. C'est l'égalité dans les charges, abstraction faite du caractère et des services rendus.

Visitez la Trappe. Tout y marche, comme dans la nature, sans bruit et dans un ordre parfait, soit aux champs, soit au moulin, soit à la vacherie. Silence éternel; toujours prier avec la *coule* ou toujours travailler avec le *scapulaire, scapulare propter opera.* La vie se passe ainsi à la Trappe. Elle n'est ni moins longue ni moins heureuse qu'ailleurs. La tombe à demi-creusée pour celui qui mourra le premier, n'est pas un spectacle effrayant pour qui s'attend à mourir chaque jour.

Le *Salve Regina*, cette longue méditation chantée, ce cri du cœur vers la Mère immaculée, retrempe chaque jour l'ardeur de ces âmes affamées de Dieu et leur fait trouver bons les sacrifices qui leur sont imposés. La terre n'a plus qu'un seul attrait, celui d'y pouvoir faire quelque bien. Le Trappiste vit pauvrement, afin de nourrir somptueusement le pauvre ; il mortifie sa chair pour vivifier son esprit; insensé d'un nouveau genre, qui préfère les autres à lui-même, et l'éternité aux fugitives lueurs de la terre.

Par un privilége qu'on attaquera peut-être bientôt, les cendres du Trappiste, qui a vécu si loin du monde, ne sont pas confondues avec celles des mondains. La Trappe a jusqu'ici son cimetière à part. Là reposent ces austères Cisterciens. *Tubam expectant.* Ces mots écrits sur le mur sont un avertissement pendant la vie ; à la fin des jours, la trompette du jugement les réveillera de leur sommeil et sonnera la transfiguration de leur chair humiliée et leur triomphe suprême.

Le Trappiste est humble jusque dans la mort. Que de célébrités cachées sous ces petites croix de bois! Sur l'une de ces croix, nous avons lu ces mots : *Nonnus Robertus*, décédé le 28 août 1867, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Quel est ce *Nonnus Robertus?* Le célébre Debreyne, le médecin dévoué qui a formé tant d'élèves, et dont les ouvrages de médecine et de morale sont si répandus.

Charles X et Louis-Philippe, le détrôné et le détrôneur qui devait être renversé à son tour, sont les deux personnages les plus importants des temps modernes qui soient venus à la Trappe. Chateaubriand y est venu aussi pour y rêver pendant quelques heures et pour y recueillir les documents de la *Vie de Rancé* qu'il préparait. Il faut l'avouer, le grand écrivain a compromis sa gloire littéraire en écrivant la vie d'un saint. Il n'a qu'ébauché l'histoire de Rancé, en y mêlant des détails prétentieux et des anecdotes légères que ne comportait pas un tel livre. Cette vie était à refaire et a été refaite effectivement par B. d'Exauvillez.

L'abbé J.-B. Pardiac.

REVUE DES LIVRES.

30, 31. L'Imitation de Jésus-Christ. — 32. Elévation de l'âme pieuse. — 33. Le cantique spirituel. — 34. Fables choisies de La Fontaine.

30. *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduction inédite du xviie siècle, avec le texte en latin en regard, dédiée à N. S. P. le Pape Pie IX, publiée par Ad. Hatzfeld, édition illustrée par Claudius Ciappori, d'après les dessins originaux de Simon Vouet, Lebrun et Coypel, ornée de quatre gravures d'après les maîtres du temps ; 2e édition contenant un bref du Souverain-Pontife et des lettres de NN. SS. les

évêques; in-octavo de XXXVI-554 pages; Paris, 1870; chez Adrien Le Clerc, rue Cassette, 29; — prix : 20 francs.

31. *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduction du XVII[e] siècle, 3[e] édition, contenant des réflexions tirées de Bourdaloue, approuvée par Son Em. le Cardinal-Archevêque de Paris; in-32 de XXXVI-604 pages; Paris, 1875, chez Adrien Le Clerc; — prix : 1 fr. 50 c.

On s'est disputé, on se dispute et l'on se disputera encore longtemps sur le véritable auteur de l'*Imitation*, mais l'on a été et l'on sera toujours d'accord sur le mérite de ce livre, « le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, » puisque l'Evangile est d'une main divine. Aussi les éditions et les traductions s'en multiplient-elles avec une abondance qui témoigne de l'estime qu'on en fait : Corneille l'a traduit en vers; de nos jours le même travail a été fait, et non sans succès, par deux autres poëtes, dont l'un a publié son œuvre, dont l'autre la garde encore en portefeuille (nous en reparlerons), et les traductions en prose ne peuvent se compter. Mais en voici une qui date de deux siècles, et qui n'était pas connue, et qui est certainement l'une des meilleures par le style, par l'onction, par le bonheur même des expressions qui rendent avec une rare fidélité la simplicité et la profondeur du texte latin. Le manuscrit était resté inconnu; M. Hatzfeld, qui l'a découvert, en a aussitôt reconnu la valeur, et il s'en est fait l'éditeur intelligent est pieux : c'est un véritable service rendu, nous ne dirons pas seulement à la piété, mais à la lttérature, et M. Hatzfeld est parfaitement digne de ce compliment que lui adresse Mgr Mermillod : « Votre foi de chrétien et les délicatesses de votre goût vous méritaient cette faveur providentielle d'être le révélateur de ce manuscrit qni va faire le plaisir des esprits cultivés et devenir le manuel des consciences avides de paix et de pureté... Je n'ose unir, dit encore Mgr Mermillod, mon humble approbation à celle des hommes compétents qui tous vous ont écrit que cette traduction inédite, est, avant tout, une œuvre de foi et de piété, mais accomplie par une plume fort habile, très-maîtresse de deux langues, et qu'aucune version de l'*Imitation* ne rend aussi bien le vrai caractère de ce livre unique et inimitable. »

Le manuscrit a été trouvé à Poitiers, parmi de vieux livres vendus au rabais. M. Hatzfeld y reconnut aussitôt la belle langue du dix-septième siècle ; mais il crut d'abord que c'était la copie d'une des nombreuses traductions qui parurent alors. Les recherches les plus multipliées et le témoignage de M. l'abbé de Launay, une grande autorité en cette matière, lui prouvèrent qu'il avait affaire à une traduction inédite ; des témoignages non moins autorisés d'évêques, de littérateurs et d'érudits confirmèrent le résultat de ses recherches, et il se décida à livrer la traduction à l'impression. Nous avons ainsi la meilleure traduction, faite par un inconnu, du beau livre dont l'auteur lui-même a caché son nom avec tant de soin. Cette traduction méritait les honneurs d'une impression de luxe ; elle les a obtenus, et il est sorti des presses de MM. Le Clere un véritable monument qui fera l'ornement des bibliothèques, en même temps que les délices des âmes pieuses et le charme des littérateurs.

A côté de l'édition de luxe, M. Hatzfeld a jugé avec raison qu'il serait bon d'en avoir une autre à bon marché, qui pût convenir à tous. Pour cela, il ne s'est pas contenté de reproduire en un format plus portatif la traduction française, séparée du texte latin; il a voulu donner un caractère particulier d'utilité pratique à cette édition, et il a fait suivre chaque chapitre de réflexion qui en expriment le suc et la substance. Il avait à choisir parmi les auteurs qui ont fait ce travail, il a préféré en faire un tout nouveau, et c'est dans les œuvres de Bourdaloue, qui faisait une de ses lectures favorites de l'*Imitation*, qu'il a puisé textuellement ces réflexions, dont il indique la source en des notes qui permettent de recourir au texte original et intégral. Ainsi, tout est du dix-septième siècle dans cette *Imitation* : la traduction et les réflexions qui suivent les chapitres ; la traduction est d'une plume dont les connaisseurs les plus délicats reconnaissent la supériorité, les réflexions sont de Bourdaloue : nous ne voyons pas qu'on puisse trouver mieux, et nous ne craignons pas de dire que notre langue possède maintenant une édition classique de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

---

32. *Elévations de l'âme pieuse* pour la messe, la communion et les visites au Saint-Sacrement, par Mgr P. Guérin ; in-18 de vi-600 pages ; 2e édition, Paris 1875, chez Bloud et Barral, rue Casette, 30.

Cet ouvrage se divise en trois parties : 1° Elévations pour tous les jours de l'année indistinctement, avant et après la messe ou la communion ; 2° Elévations pour chaque fête de l'année chrétienne ; 3° Méthode pour entendre dévotement la messe. Toutes les Elévations, d'ailleurs, conviennent pour les Visites au Saint Sacrement, car toutes ont pour but de disposer l'âme pieuse aux sentiments que doit lui inspirer la préséance de Notre-Seigueur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. En s'inspirant partout de l'Ecriture sainte, des Pères, des Docteurs de l'Eglise, des grands théologiens et des maîtres de la vie spirituelle les plus autorisés, l'auteur a fait une œuvre substantielle et qui sera appréciée des âmes pieuses. Son style, simple et élégant, rend facile et agréable la lecture de ses Elévations ; on lui saura gré d'avoir distrait une partie de son temps, consacré aux travaux d'érudition ecclesiastique, pour fournir cette nourriture abondante et suave à la piété chrétienne.

---

33. *Le Cantique spirituel et la vive Flamme d'amour*, par le Bienheureux Père saint Jean de la Croix, premier Carme-Déchaussé et directeur de sainte Thérèse ; traduction nouvelle faite sur l'édition de Séville, de 1702 ; 2 vol. in-12 de xiv-416 et 330 pages ; Paris, 1876 ; chez Charles Douniol, rue de Tournon, 29.

Cette édition du *Cantique spirituel* est augmentée des lettres du P. Berthier, sur la doctrine spirituelle de saint Jean de la Croix et d'une analyse des Œuvres du saint par feu Mgr Landriot, archevêque de Reims. Est-il nécessaire de louer et de recommander l'œuvre du saint directeur de sainte Thérèse ? Tout ce que nous pouvons et devons dire ici, pour recommander cette édition aux personnes pieuses, c'est qu'elle l'emporte sur les autres, parce que la traduction a été faite sur l'édition espagnole de 1702, la seule authentique et complète, c'est que la traduction a été sévèrement contrôlée et corrigée par de savants théologiens, et qu'on a eu soin de placer en tête de chaque

strophe du Cantique et de chaque vers de la vive Flamme d'amour, qui forment autant de chapitres différents, un sommaire de la doctrine contenue dans l'explication de la strophe ou des vers. Le lecteur peut ainsi se rendre compte des hautes questions étudiées dans ces admirables traités de théologie mystique.

---

34. *Fables choisies de La Fontaine*, édition à l'usage des classes supérieures, annotée par Fréd. Godefroy; in-12 de VIII-428 pages; Paris, 1875, chez Gaume et Ce, rue de l'Abbaye, 3; — prix: 3 fr.

Annoncer les *Fables de La Fontaine* annotées par le savant lexicographe M. Frédéric Godefroy, c'est annoncer une édition sérieusement élaborée, véritablement classique et présentant des aperçus aussi neufs que solides. Dans cette édition, M. Godefroy s'est attaché à offrir un texte si sévèrement expurgé, qu'il satisfasse les plus scrupuleux, et à présenter des études biographiques et littéraires et un commentaire continu, qui puissent rivaliser avantageusement avec les meilleurs travaux en ce genre, en leur empruntant ce qu'ils ont de bon et en les complétant largement au besoin. Les notes éclaircissent tous les points de grammaire, de lexicographie, d'étymologie, de style, de goût, d'histoire, de mythologie, de géographie, de morale qui se rencontrent dans les *Fables*, et l'on sait combien d'occasions fournit La Fontaine de multiplier ces notes qui permettent d'initier la jeunesse à une foule de connaissances variées. Le volume s'ouvre par une *Vie de La Fontaine*, suivie d'une *Notice littéraire* très-développée. On a ainsi une édition classique d'un mérite éminent, et qui sera justement appréciée des hommes du métier, de tous ceux qui se consacrent avec zèle à l'enseignement de la jeunesse.

J. CHANTREL.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

QUELQUES MOMENTS DE CAUSERIE

Nous commençons aujourd'hui la cinquième année de notre publication : par le temps qui court, lorsque chaque jour voit naître quelque publication nouvelle, qui promet beaucoup et qui disparait bientôt, c'est sans doute une durée qui doit inspirer quelque confiance à nos lecteurs, et, disons-le aussi, qui prouve que les *Annales catholiques* ont leur raison d'être et sont appréciées du public. Car nous n'avons pas craint de le dire, et nous le répétons très-simplement, notre recueil s'est fondé sans ressource matérielle, sans capital qui mît la publication en état de vivre pendant quelques années, même sans avoir un nombre suffisant de souscripteurs. Quand nous l'avons pris à notre charge, et que, du même coup, nous avons donné à chaque numéro 64 pages au lieu de 32, les *Annales catholiques* étaient bien éloignées de faire leurs frais, comme on dit en terme commercial. Notre seul capital était notre bonne volonté et le désintéressement de ceux qui ont bien voulu coopérer à notre œuvre, soit comme rédacteurs, soit comme faisant partie de l'administration. Grâce à ce désintéressement, au concours des Abonnés et au zèle qu'ils ont mis à propager l'œuvre, les *Annales* se sont soutenues d'abord ; ce serait exagérer que de dire qu'elles prospèrent aujourd'hui, nous ne dirons que la vérité en annonçant à nos lecteurs qu'elles nous paraissent maintenant en état de résister à des chocs momentanés et de traverser des difficultés inattendues.

Nous remercions Dieu et la sainte Vierge d'une situation sur laquelle beaucoup prétendaient qu'il était imprudent de compter; nous remercions le Saint-Père, qui a daigné nous encourager par une faveur aussi précieuse pour nous qu'elle était peu méritée; nous remercions les éminents Prélats, dont les conseils, l'approbation et le concours nous ont valu du public une confiance que nous nous efforçons de ne pas tromper; nous remercions tous ces prêtres vénérables et ces lecteurs zélés dont nous recevons chaque jour des encouragements; nous remercions ces Abonnés dévoués qui ne cessent de travailler au développement de notre œuvre et qui viennent avec une joie qui nous touche profondément, nous apporter de temps en temps de nouveaux souscripteurs.

C'est ainsi que les *Annales catholiques* grandissent, lentement mais sûrement, et qu'elles peuvent continuer à rendre les services qu'on veut bien reconnaître.

Mais nous croyons, comme cet ancien capitaine, que rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire,

> Nihil actum reputans si quid superesset agendum,

et notre constante préoccupation est d'améliorer notre œuvre et de mériter de plus en plus les sympathies qui l'accueillent.

Nous avons commencé par doubler le nombre des pages de chaque numéro, tout en conservant le prix primitif : c'était un pas immense, que quelques-uns oublient peut-être trop lorsqu'ils se plaignent de quelques omissions que nous sommes obligés de commettre à cause du peu d'espace dont nous disposons.

Pour ceux qui désiraient un plus beau papier que celui qui nous est imposé par les exigences postales, nous avons créé une édition spéciale, à laquelle nous voyons venir un certain nombre d'abonnés. Les frais étant plus considérables, il était juste que le prix de cette édition

fût plus élevé; telle qu'elle est, à 18 francs par an, elle ne constitue encore qu'une augmentation d'un tiers pour une publication dont les pages ont été doublées, et qui est, — on peut en faire le calcul en la comparant aux autres, — celle des publications périodiques de Paris qui fournit le plus de matière, souvent le double, pour le prix auquel nous l'avons maintenue.

Les matériaux se multiplient tellement, les événements religieux prennent une telle importance, le mouvement que suscite la liberté d'enseignement à tous les degrés est si considérable, que nous voudrions augmenter encore le nombre des pages de chaque numéro sans augmenter le prix de l'abonnement. Mais, pour cela, nous devons le dire, il nous faut encore plus d'abonnés et plus d'annonces; celles-ci viendront avec ceux-là, et, en nous fournissant de nouvelles ressources, nous permettront d'être plus complets.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour répondre au reproche que nous ont adressés quelques lecteurs de consacrer trop de pages à ces annonces, des pages qui seraient mieux employées à traiter des matières intéressantes. Eh! sans doute, mais ces excellents lecteurs ne réfléchissent pas que c'est grâce aux annonces qu'il nous est possible de joindre les deux bouts et de maintenir notre publication à un aussi bon marché. Plus d'annonces encore et plus d'abonnés, et il nous serait possible d'ajouter au texte les huit pages ordinairement consacrées aux annonces et de reléguer celles-ci sur des pages de couvertures que nous pourrions alors donner à nos *Annales*; ce serait par année plus de 400 pages de texte, la valeur d'un volume en plus que nous pourrions fournir à nos souscripteurs. Mais les annonces et le prix des annonces viennent en proportion du nombre des abonnés; c'est donc toujours là qu'il faut en revenir, c'est la condition essentielle : des abonnés! des abonnés!

Nous voudrions que notre cinquième année fût marquée par l'amélioration dont nous venons de parler; ce n'est pas de nous qu'elle dépend ; que le nombre de nos souscripteurs actuels soit doublé, et la chose sera faite : peut-être même alors pourrons-nous faire davantage.

En attendant, pour compenser les pages perdues par la publication de Tables qui étaient arriérées et par des annonces qui nous viennent depuis quelque temps en plus grand nombre, nous nous proposons de publier, dans le courant de février prochain, un numéro supplémentaire qui pourra s'ajouter au volume qui va se terminer : ce numéro, nous l'espérons, offrira un intérêt tout spécial, en présentant le tableau complet de la hiérarchie catholique, les éphémérides de l'année 1875, et le tableau analytique de tous les travaux parus dans les *Annales* pendant la présente année. Il sera envoyé à tous ceux qui seront abonnés aux *Annales* au moment de son apparition : nous ne pourrions l'adresser à ceux qui auraient cessé à cette époque d'être nos souscripteurs.

En mettant fin à cette causerie en famille, nous remercions encore une fois tous ceux qui se font les coopérateurs de notre œuvre par leurs travaux, par leurs encouragements, par leur zèle à la propager, et nous prions Dieu et la sainte Vierge de continuer de la bénir, parce qu'elle est consacrée à la défense de l'Eglise et au triomphe de la vérité.

J. Chantrel.

CHRONIQUE DU VATICAN

Le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, lisons-nous dans le *Monde*, la noblesse romaine a envoyé au Vatican une députation nombreuse et de riches présents. Ça été une magnifique démonstration de fidélité et d'amour. Les premières familles de Rome se sont rendues au Vatican dans leurs plus

beaux équipages; et tandis que ceux-ci occupaient la vaste cour de Saint-Damase, des dames et des patriciens, au nombre de plus de deux cents personnes, se pressaient dans la galerie orientale des loges de Raphaël. Le Souverain-Pontife s'est présenté à l'assistance un peu après midi, accompagné de plusieurs princes de l'Église et de nombreux prélats. On remarquait Son Em. le cardinal Morichini, archevêque de Bologne, récemment arrivé à Rome, où sa santé l'oblige à passer l'hiver.

Mme la marquise Serlupi a exprimé dans une Adresse des plus touchantes les sentiments de la noblesse romaine envers le prisonnier du Vatican. L'Adresse faisait aussi allusion aux offrandes qui ont été ensuite présentées au Saint-Père et qui consistaient en vases et ornements sacrés. Il y avait des calices, des burettes, des chasubles, du linge d'autel, en tout douze services complets pour la célébration du saint sacrifice, sans compter un superbe ostensoir et de riches ornements pour le service des messes solennelles.

Le Saint-Père a exprimé en termes émus sa profonde satisfaction pour ce beau témoignage d'attachement et de zèle. C'est la troisième fois, cette année, que le patriciat romain est reçu en audience solennelle. Parlant des offrandes qui lui étaient présentées, le Saint-Père a dit qu'il était heureux de trouver dans la générosité de ses enfants comme une mine inépuisable pour subvenir aux besoins des églises pauvres ou dépouillées. Il a déploré la triste condition des sanctuaires les plus vénérables de l'Italie, qui ont aujourd'hui besoin des secours que l'on réservait jadis pour les missions lointaines. Et quand le Saint-Père envoie des ornements sacrés à quelque église pauvre, d'autres aussitôt recourent à lui pour être admises à participer aux mêmes bienfaits. A ce propos, le Pape a rappelé ce qui arriva à Jacob, alors qu'ayant donné à Joseph un vêtement précieux, il se vit obsédé par les demandes de ses autres enfants.

Enfin le Saint-Père a demandé les plus abondantes bénédictions du ciel pour la noblesse romaine, si dignement représentée auprès du trône pontifical, et avant de se retirer, il a daigné parcourir les rangs de l'assistance, donnant à tous ceux qui l'approchaient sa main à baiser.

Le dimanche suivant, 12 décembre, le Saint-Père a reçu en audience solennelle les pèlerins de Rennes, que devait accompagner le cardinal Brossais Saint-Marc, qui a été forcé par l'état de sa santé de retourner de Paris dans sa ville épiscopale. Nous donnerons dans notre prochain numéro les détails de cette audience.

On avait parlé, à l'occasion du voyage de l'éminent cardinal de Rennes, d'une nouvelle promotion de cardinaux ; il paraît que le consistoire qui devait se tenir le 20 décembre, est renvoyé au mois de février prochain.

Un jeune peintre demeurant au Vatican, M. Pietro Minoccheri, élève du célèbre professeur Consoni, qui dirige l'atelier pontifical des mosaïques, vient d'exécuter un magnifique tableau pour l'église de Notre-Dame de Montréal, dans le Canada. La commission lui en a été donné par M. l'abbé Larue, prêtre du séminaire de Montréal, et par M. l'abbé Captier, procureur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Le tableau représente la libération des âmes du Purgatoire en vertu du saint sacrifice de la messe. A l'autel, le célébrant est représenté au moment de la consécration ; sur les marches de l'autel sont agenouillés deux enfants de chœur, en soutane et surplis. Cette partie est surtout remarquable par l'expression de piété empreinte sur le visage du prêtre et des servants, par la fraîcheur du coloris et par le fini de l'exécution. Il y a dans la disposition et la pose des personnages un si frappant cachet de vérité et de naturel que, volontiers, on croit assister avec eux à la célébration des saints mystères.

Le Saint-Père, accompagné de plusieurs cardinaux et prélats de sa cour, voulant donner à l'artiste un précieux témoignage de sa haute approbation, s'est rendu, il y a quelques jours, dans la salle du Consistoire, où le tableau est exposé. M. l'abbé Larue, de Montréal, et M. l'abbé Captier, de Paris, se trouvaient présents, et le Pape les a félicités de l'heureuse idée qu'ils ont eue de choisir leur artiste au Vatican même. Il les a loués surtout du zèle dont ils faisaient preuve pour propager au loin la dévotion aux âmes du Purgatoire; et ayant appris que le ta-

bleau était destiné à l'église de Notre-Dame de Montréal, il a rappelé que lui-même avait envoyé à cette église, il y a quelques années, une statue en marbre représentant la Vierge immaculée.

Puis s'avançant vers le jeune artiste, Sa Sainteté a daigné écouter avec un vif intérêt les explications qu'il lui a données. Pendant que le peintre parlait, le Pape se tenait appuyé sur son épaule avec une familiarité toute paternelle, et à plusieurs reprises il a témoigné à M. Minoccheri la plus vive satisfaction par des paroles de louanges et d'encouragement. Enfin, à la demande de MM. Captier et Larue. Sa Sainteté a daigné bénir le tableau et exprimer le désir qu'il contribue à alimenter la dévotion aux âmes du Purgatoire parmi les catholiques du Canada, et en particulier parmi les membres de la pieuse Union de prières et de suffrages pour le repos des chrétiens trépassés, qui est érigée à Montréal.

Nous ne saurions mieux terminer cette Chronique qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs le récit que fait d'une guérison miraculeuse, récemment opérée par Pie IX, un correspondant du *Courrier de Bruxelles*, qui nous paraît bien informé. La correspondance est datée du 21 novembre.

« Je suis en état, dit le correspondant, de vous raconter dans tous ses détails, et d'après les informations les plus sûres, la guérison miraculeuse qui a été opérée par le moyen de la bénédiction pontificale. Il s'agit d'une religieuse du Sacré-Cœur, la Rév. Mère Julie N..., fille d'un des diplomates les plus distingués de la Belgique. Par suite d'une violente attaque de nerfs, la Rév. Mère Julie avait le bras droit entièrement paralysé et déformé, à tel point qu'il lui fallait le soutenir sur une planchette à l'aide de bandages. Les ongles de la main étaient devenus noirs et les os des doigts et du coude étaient déplacés et comme disloqués. En vain les médecins avaient-ils conseillé à la malade le changement de climat dans l'espérance que ses douleurs en seraient au moins allégées. A Vienne, où elle se rendit d'abord, puis à Rome, où elle arriva vers la fin de septembre, le mal ne fit qu'empirer. Cependant la Rév. Mère Julie

nourrissait une secrète confiance d'être guérie, et de l'être à Rome même, pourvu qu'elle pût voir le Saint-Père. Elle manifesta cette confiance à plusieurs de ses compagnes.

« Une audience fut, en effet, sollicitée et obtenue le 19 octobre dernier. La malade, qui demeurait à la villa Lante, maison de retraite dirigée par les Dames du Sacré-Cœur, se rendit au Vatican, accompagnée par quelques religieuses et par une nièce de Sa Sainteté qui mène une vie retirée à la Trinité-du-Mont, établissement d'éducation que dirigent également les Dames du Sacré-Cœur.

« Le Saint-Père, surpris d'abord de la demande de guérison qui lui était adressée et peut-être aussi voulant mettre à l'épreuve la foi de la malade, lui dit : « Ma fille, je n'ai pas le don des « miracles; » mais aussitôt il ajouta : « Ayez confiance en Dieu, « car rien n'est impossible à sa miséricorde. » Cependant comme les religieuses, et en particulier la nièce du Saint-Père, insistaient pour que lui-même il voulût bien recommander la malade à Dieu et la bénir, le Pape se recueillit un instant en prière, les mains jointes et les yeux élevés au ciel, puis s'adressant à la malade : « Ma fille, ayez la foi, lui dit-il, cette foi qui tranporte « les montagnes. » Il lui répéta plusieurs fois les mêmes paroles, et lui ayant demandé son nom, il en prit occasion pour insister de nouveau sur la foi : « Sainte Julie, dit-il, donna sa vie pour « Jésus-Christ et elle prouva par son martyre combien sa foi était « ardente. » Ayant ensuite pris l'anneau de la profession religieuse que la malade portait à la main gauche, le Saint-Père le bénit et le lui fit placer à la main droite. — « A cet instant même, « raconte la Révérende Mère Julie, je sentis la vie renaître dans « la partie paralysée et le sang circuler de nouveau dans tout le « bras droit. » Le Pape lui commanda alors de faire le signe de la croix, mais comme instinctivement et par suite de l'habitude acquise elle allait le faire de la main gauche : « Non, non, pas « comme cela, dit le Saint-Père, il faut faire le signe de la croix « de la main droit, un signe de croix catholique. » Et, en effet, la Rév. Mère Julie put se signer de la main droite, quoique hésitant encore et avec quelque difficulté. Sur l'ordre du Saint-Père, elle fit un second signe de croix, et cette fois sans la moindre hésitation, et d'une manière parfaite. Elle était guérie. De

retour à la villa Lante, la Rév. Mère Julie a pu écrire, le jour même, une longue lettre de remerciement au Saint-Père, et elle l'a écrite avec cette même main qui, quelques heures auparavant, était paralysée. La guérison ne laisse rien à désirer. Les ongles de la main ont repris leur couleur naturelle et les os des doigts et du coude se sont remis d'eux-mêmes à leur place normale.

« C'est sans doute à la réserve par trop prudente et modeste des Dames du Sacré-Cœur qu'il faut attribuer le silence qui a été gardé jusqu'ici sur ce fait prodigieux. J'en ai eu la première nouvelle, il y a quelques jours, par le médecin même qui avait soigné la Rév. Mère Julie. Plusieurs personnes me l'ont ensuite confirmé. Enfin, j'ai puisé les renseignements exposés ci-dessus auprès des religieuses mêmes qui avaient accompagné la malade à l'audience. Il était temps que la vérité tout entière fût divulguée à la gloire de Dieu et de son Vicaire. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Sommaire. — *Italie :* Circulaire du préfet Gadda. — *France :* l'Université catholique de Paris; l'Université de Toulouse; la fête du 8 décembre, à Lyon; une lettre de Mgr Lavigerie; apparition d'une croix lumineuse; la sœur Onésime; le Jubilé à la Nouvelle-Calédonie. — *Allemagne :* les évêques de Bavière; le synode de Berlin; l'apostat Ronge; expulsion des dominicains de Berlin. — *Suisse :* lettre d'un prêtre vieux-catholique. — *Canada :* l'affaire Guibord.

Rome et l'Italie

M. Gadda, préfet de Rome, a adressé aux recteurs des séminaires de la province de Rome la circulaire suivante qui prouve que le gouvernement italien poursuit son plan de destruction religieuse :

Rome, 30 novembre 1875.

La circulaire du 8 décembre 1874 vous a fait connaître que les séminaires dont les classes admettent des élèves laïques ne peuvent être regardés par le gouvernement que comme des instituts privés soumis aux lois de l'Etat ni plus ni moins que les autres.

Cela signifiait que les recteurs des séminaires qui voulaient continuer à instruire des laïques, étaient tenus de demander à l'office scolaire la faculté d'ouvrir leurs instituts et de présenter le tableau des enseignants, en indiquant la classe où ils enseignent et en joignant la patente de chacun.

Or, je regrette de vous dire que, bien que la circulaire parlât d'une façon très-claire, fort peu d'entre eux ont pris leurs dispositions pour observer la loi et un seul a pu être autorisé; quelques-uns se sont bornés à demander après cinq ans un nouveau délai pour se mettre en règle, ou bien à proposer quelque accord avec les communes. La plupart ont continué leur œuvre en silence comme si rien ne fût advenu.

Cela établi, le gouvernement, responsable de la marche de l'instruction envers les familles et le pays, ne pourrait tolérer plus longtemps une situation aussi anormale. Les séminaires, suivant les canons, ont un but purement ecclésiastique, et ils ne peuvent, d'après l'organisatiou qui leur est propre et dans laquelle ils demeurent parfaitement libres, tourner leur activité vers l'éducation de laïques destinés aux carrières de l'Etat, sans commettre la même *incongruence* que l'Etat encourrait, s'il s'arrogeait l'usage d'employer ses gymnases et ses lycées à préparer des prêtres.

D'autre part, la tolérance du gouvernement induit irréparablement en erreur un grand nombre de familles sur la valeur des études qui se font dans les séminaires. C'est précisément pour cela que dans la circulaire du 8 décembre il était dit que les séminaires, tant de fois avertis d'avoir à se conformer aux lois des instituts privés ou bien à cesser de donner l'instruction aux laïques, n'auraient point à s'étonner ni à se plaindre dans le cas où le ministère se trouverait contraint à provoquer l'observation des lois par une mesure efficace.

Or, il est clair que cette mesure ne peut consister que dans l'interdiction à tous les séminaires, non autorisés comme instituts privés, de recevoir des laïques dans leurs écoles, ou, pour parler plus exactement, des élèves ayant moins de douze ans, ne sachant ni lire, ni écrire et ne portant point l'habit ecclésiastique.

Dorénavant les élèves qui n'auront point toutes ces conditions ne sauraient être accueillis dans les classes d'un séminaire non autorisé conformément aux conditions mentionnées ci-dessus, sans que le gouvernement se trouvât dans la fâcheuse nécessité d'ordonner la clôture des classes servant aux laïques, quoiqu'elles servissent aussi aux jeunes gens dirigés vers la carrière ecclésiastique.

Car, conformément à une supposition qui, je l'espère, ne se vérifiera pas, on abuserait de ces écoles à l'usage des prêtres et il n'y aurait pour le gouvernement aucune garantie contre l'abus, que celle de fermer ces mêmes écoles.

Je répèterai toutefois que j'ai confiance dans votre prudence et votre grand sens pour éviter des résolutions qui me causeraient beaucoup de regrets et beaucoup de dommages au séminaire confié à vos soins.

Le président, GADDA.

France.

Université de Paris. — M. Auguste *Nisard*, ancien recteur d'académie, vient d'être nommé doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique de Paris. Il en prend immédiatement la direction ; mais il n'ouvrira son cours qu'au deuxième semestre.

La faculté des lettres de l'Université catholique de Paris a été ouverte le 15 décembre; voici les sujets qui seront traités dans le 1er semestre :

Philosophie : M. Antonin *Rondelet*, le jeudi à deux heures, traitera des applications de la morale à la société ; le vendredi matin, à neuf heures et demie, il commentera les ouvrages de philosophie compris dans le programme de la licence ès-lettres.

Cours libres de philosophie : Le R. P. *Bayonne*, le lundi et le vendredi, à quatre heures et demie, traitera de l'anthropologie ou de la connaissance de l'homme selon la science, la raison et la foi.

Histoire : M. l'abbé *Danglard,* le vendredi, à deux heures, fera l'introduction à l'histoire générale et traitera de l'histoire de l'Orient jusqu'à l'époque d'Alexandre; le samedi, à neuf heures et demie, il étudiera les histoires anciennes.

Cours libres de sciences géographiques : M. l'abbé *Durand* traitera le lundi, à trois heures et demie, de la géographie physique de l'Asie; et, le jeudi, à trois heures et demie, de la géographie historique d'Asie.

Littérature grecque : M. *Huit,* le mardi à deux heures, traitera de la critique littéraire chez les Grecs; le jeudi matin à neuf heures et demie, il commentera les auteurs grecs du programme de la licence ès-lettres.

Littérature latine : M. *Maignen*, le lundi, à deux heures, traitera de la prose latine au siècle de Trajan et spécialement de

Pline : le mardi matin, à neuf heures et demie, il expliquera le Ve livre et les auteurs latins du programme de la licence ès-lettres.

Littérature française : M. l'abbé *Demimuid*, le mercredi, à deux heures, traitera de Fénelon et de son temps ; le lundi, à neuf heures et demie, il commentera les auteurs français compris dans le programme de la licence ès-lettres.

Toulouse. — Nosseigneurs les archevêques et évêques de la région du Sud-Ouest se sont réunis à l'archevêché de Toulouse, le mercredi, jour de la fête de l'Immaculée-Conception, pour s'occuper du projet de création d'une Université catholique.

Etaient présents NN. SS. les archevêques de Toulouse, d'Albi et d'Auch ; NN. SS. les évêques de Cahors, de Rodez, de Montauban et de Carcassonne, ainsi que MM. les vicaires généraux délégués par NN. SS. les évêques de Perpignan et d'Agen.

La fondation d'une Université catholique à Toulouse a été décidée, en principe, à l'unanimité. Une commission a été formée pour étudier les détails d'organisation et pour mettre à profit les résultats des expériences qui se font en ce moment sur d'autres points de la France.

Les conclusions définitives seront portées à la connaissance des fidèles, dès qu'il y aura lieu, par une lettre collective signée de tous les prélats des trois provinces ecclesiastiques, et à laquelle est acquise, en outre, l'adhésion de Mgr l'évêque d'Agen.

Lyon. — Une belle manifestation religieuse a eu lieu, comme tous les ans, à Lyon, le 8 décembre, en l'honneur de l'Immaculée-Conception.

Dès sept heures du soir, la ville tout entière était illuminée, dit la *Décentralisation*. Le coteau de Fourvière, avec le clocher de sa chapelle, s'élevait comme un phare étincelant au-dessus de la ville ; des inscriptions à « Marie » et de longues banderolles de lumières bordaient les quais de la Saône et en dessinaient les gracieux contours ; ces lueurs vertes et rouges appa-

raissant par intervalles et sur divers points à la fois donnaient au tableau un aspect saisissant et féerique.

Par suite d'une décision du conseil municipal, qui avait refusé de voter les fonds nécessaires aux illuminations, les monuments publics n'avaient point été éclairés. Mais la *Décentralisation* constate que les appartements particuliers de M. le préfet, le grand balcon sur la place de la Comédie, les appartements de MM. les secrétaires généraux étaient illuminés.

Tous les directeurs de théâtre avaient fait relâche.

Alger. — Les journaux d'Alger publient la lettre suivante, qui leur est adressée par Mgr Lavigerie :

Monsieur le rédacteur,

Le *Moniteur de l'Algérie* se fait l'écho des journaux de France, d'après lesquels *je prétendais*, ce sont les expressions dont ils se servent, à l'archevêché de Lyon. Je me dois à moi-même, je dois surtout à mes œuvres, que ces bruits troublent inutilement, de démentir une pareille assertion.

Lors même que, par impossible, l'archevêché de Lyon me serait offert, je ne pourrais accepter un fardeau trop lourd pour mes forces, et sous lequel ma santé profondément ébranlée naguère ne tarderait pas à succomber de nouveau.

Si je me crois, d'ailleurs, le droit de me retirer, avec l'agrément du Saint-Siége, des fonctions actives de l'épiscopat le jour où je ne pourrai plus utilement les remplir, je ne me crois plus aujourd'hui celui d'échanger le diocèse d'Alger contre quelque diocèse que ce soit.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

CHARLES, archevêque d'Alger.

Séez. — La *Semaine religieuse* de ce diocèse publie la note suivante, avec l'autorisation de Mgr l'évêque de Séez :

Dans son numéro du 28 octobre, la *Semaine* a rendu compte du pèlerinage fait à Notre-Dame de la Délivrance par six cents personnes de Céaucé, de Passais et des paroisses environnantes. C'était le 23 septembre. La rumeur publique nous rapporte un fait

arrivé le même jour, dont peut-être il n'est pas inutile de dire un mot.

Avant que les pèlerins ne fussent de retour, entre six heures et six heures et demie du soir, une croix lumineuse apparut au firmament presque au-dessus du bourg de Céaucé. Elle semblait mesurer quatre mètres à quatre mètres cinquante centimètres de longueur sur vingt-cinq à trente centimètres de largeur, et se détachait parfaitement sur le ciel alors pur et sans nuage. Elle avait le pied au sud-est, et se dirigeait presque horizontalement vers le nord-ouest.

Comment a commencé ce phénomène? la croix a-t-elle paru tout d'un coup ou bien s'est-elle formée insensiblement? Personne ne peut répondre à ces questions. Tous les témoins du phénomène ne l'ont aperçu que dans son plein. La croix a brillé pendant près d'une demi-heure et s'est ensuite effacée partie par partie.

Faut-il voir dans cette apparition une chose miraculeuse? N'est-ce point seulement le résultat naturel d'une combinaison de lumière? Nous n'avons pas à répondre. Il nous suffit d'avoir constaté le fait. Nous ajouterons qu'une trentaine de témoins déclarent hautement avoir vu la croix et s'accordent exactement dans les détails qu'ils racontent. Si parmi eux se trouvent trois ou quatre enfants d'une douzaine d'années, on y compte aussi dix ou douze personnes, hommes ou femmes, âgées de plus de quarante ans.

D'autre part la *Semaine* de Laval publie, sur le même fait, des détails empruntés à une lettre particulière :

La croix, rouge et parfaitement dessinée, apparaissait un peu au-dessus de l'horizon : dans un ciel pur, environ à 800 mètres du bourg, on voyait une banderolle un peu roulée à la place du titre, et le pied semblait plus large. La croix, couchée presque horizontalement, regardait Céaucé. Un des témoins, d'un caractère peu crédule, après avoir vu cette croix, est rentré dans sa maison en s'écriant : *Tiens! on dirait là-bas la croix de nos pèlerins!*

Le procès-verbal de ce phénomène a été dressé par M. le curé de Céaucé, signé par plus de vingt témoins, et envoyé à Mgr l'évêque de Séez.

Martinique. — Le *Journal officiel* vient de publier la promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur d'une religieuse, Mme Pauline Lefèvre, en religion *sœur Onésime*, supérieure principale des sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny, à la Martinique.

« La sœur Onésime, dit le *Journal officiel*, compte cinquante-et-une années de service aux colonies, dont trente-six à la tête des pensionnats de jeunes filles à la Martinique; elle a constamment fait preuve d'un zèle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. Services exceptionnels. »

NOUVELLE-CALÉDONIE. — L'année jubilaire s'est ouverte le 7 septembre; le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, journal officiel, annonce ainsi l'ouverture du Jubilé :

Aujourd'hui l'Eglise catholique en Nouvelle-Calédonie, avec la fête de la Nativité de la Très-Sainte Vierge, date que le vainqueur de Sébastopol a rendue à jamais mémorable pour des Français, célèbre l'ouverture de l'année jubilaire.

A ceux qui sont privés de ce que M. Thiers appelait le bonheur de la foi, à ceux qui ont d'autres croyances et d'autres traditions, comme à ceux qui partagent les nôtres, nous ne pouvons que dire ici que ce temps, sacré pour nous, est pour tous un temps de réparations et de relèvement moral, pour lesquels l'Eglise nous offre des secours extraordinaires par la prédication, la prière et les sacrements.

Puisse l'exemple de Paris, de la France et du reste de l'Europe, qui, dans les premiers mois de cette année, rappelait les plus beaux jours du christianisme, être suivi dans la colonie!

Un accroissement de charité, un regard de plus jeté sur nous-mêmes et vers le ciel ne sauraient que contribuer à la paix et à la prospérité de ce beau pays, dont la France a confié les progrès et la gloire à notre patriotisme, à notre activité et à notre sagesse.

Les exercices du Jubilé auront lieu, à l'église paroissiale de Nouméa, durant les trois dernières semaines d'octobre, pour se terminer le 1er novembre, fête de la Toussaint, qui est aussi la date fixée pour la première communion des enfants du chef-lieu.

Allemagne

Une Adresse signée par tous les archevêques et évêques de Bavière, a été remise au roi Louis II pour l'entretenir de la situation fâcheuse faite à l'Eglise catholique par l'hostilité de ses ministres et par la législation nouvelle.

Cette Adresse traite de trois points principaux :

Le premier concerne les *vieux-catholiques*, dont les évêques bavarois ne demandent pas la persécution, mais à l'égard desquels ils réclament qu'une distinction formelle soit dorénavant établie entre les adhérents de la secte vieille-catholique et les défenseurs traditionnels de l'Eglise.

Le second point a rapport à la question scolaire : l'épiscopat se plaint que le gouvernement s'efforce de lui retirer peu à peu toute influence sur les écoles, et que le ministère cherche à entraver l'éducation chrétienne dans les établissements d'instruction.

Le troisième point, allant au-devant d'un danger que la récente conduite d'un autre gouvernement allemand peut faire prévoir, a pour but de solliciter du roi la promesse de ne pas étendre à tous les ordres et à toutes les congrégations religieuses la mesure de suppression qui est venue frapper, il y a trois ans, la société des jésuites.

Ainsi qu'on peut le voir par le résumé de cette Adresse, ce n'est pas seulement en Prusse que l'indépendance des catholiques est menacée et l'épiscopat bavarois est contraint lui aussi de se défendre et de protester contre l'esprit de persécution que M. de Bismark a soufflé de Berlin sur toute l'Allemagne.

Après les questions politiques, celle qui préoccupe le plus vivement l'opinion prussienne en ce moment est la réunion du synode général, dont l'ouverture a eu lieu le 24 novembre. Les séances se tiennent dans la Chambre des seigneurs et sont présidées par le docteur Hermann, chef du grand consistoire évangélique. Le but de cette réunion extraordinaire d'un synode composé d'une manière exceptionnelle est d'élaborer une nouvelle constitution synodale, c'est-à-dire un projet de réorganisation de l'Eglise évangélique de Prusse. Ce synode compte 193 membres, à savoir :

1° 150 membres élus par les synodes provinciaux des huit anciennes provinces de la monarchie, dans la proportion suivante : Prusse, 24; Brandebourg, 27 ; Poméranie, 18 ; Posnanie, 9; Silésie, 21 ; Saxe, 24 ; Westphalie, 12, et province rhénane, 15 ;

2° 6 délégués des facultés de théologie protestante, de Berlin, Bonn, Breslau, Greifswald, Halle et Kœnisberg;

3° 11 surintendants des provinces;

4° 30 membres désignés par le roi. Ces trente membres sont déjà nommés et l'on compte parmi eux 17 laïques et 13 surintendant ou pasteurs. Parmi les laïques on remarque M. de Bulow, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, son prédécesseur M. de Thile, le comte Adolphe d'Arnim, gouverneur de la Silésie, le comte de Stolberg-Wernigerode, président de la Chambre des Seigneurs, le feld-maréchal de Moltke, tous personnages dont l'orthodoxie est notoire et faite pour rassurer la *Gazette de la Croix.* Cette feuille se plaint néanmoins que, dans le projet de Constitution synodale, on fait de fâcheuses concessions au parti de l'Union protestante, qui est, au fond, le parti de la libre-pensée et du rationalisme. Mais est-il possible au protestantisme d'éviter de tomber du côté où il penche?

Le fameux Ronge, ce triste schismatique et sectaire, dont le nom était à peu près tombé dans l'oubli, s'est mis, probablement sur des conseils partis de haut, à parcourir la Silésie, où il fait des conférences sur la « nécessité pour les catholiques allemands de fonder une Eglise nationale, et de se détacher de Rome ». Ces exhortations trouvent peu d'écho parmi les populations, à preuve l'accueil qui a été fait au sectaire dans la ville de Glotskau. Un hôtelier a refusé de le loger, et quand il s'est rendu de son hôtel à l'hôtel de ville, où il devait faire sa « conférence, les enfants de la ville ont poursuivi sa voiture à coups de pierres. Le rédacteur d'un journal libéral de l'endroit, le *Burgerfreund*, qui servait de guide à Ronge, a été l'objet de la même attention et on lui a cassé toutes les vitres de son logement. Ces excès, répréhensibles à coup sûr, indiquent assez clairement que le terrain n'est pas favorable en Silésie pour le nouveau réformateur.

— Le faubourg de Moabit, à Berlin, habité en grande partie par les ouvriers, en majorité catholiques, de Borsig, le grand constructeur de machines, possédait un orphelinat où près de

cent enfants étaient élevés et instruits par six religieux dominicains, trois pères et trois frères. Ils ont dû évacuer l'établissement le 1er décembre et quitter le pays. Le supérieur de ce couvent est le père Robiano, fils du comte belge de ce nom, petit-fils par sa mère du célèbre comte Stolberg-Stolberg, un des plus grands convertis de ce siècle ; un autre de ses petits-fils, le comte Bernard de Stolberg, âgé de trente-sept ans, qui a servi huit ans dans un régiment de hussards autrichiens, vient d'entrer dans un noviciat de jésuites en Hollande. Depuis quelques années il desservait une humble paroisse catholique à Malmoe, en Suède, où il a fait construire une église et une école à ses frais. Il est cousin du comte Stolberg, qui a *fait dernièrement* le pèlerinage de Lourdes.

Suisse.

M. Pélissier, prêtre apostat que M. Carteret avait appelé à Genève pour remplir les fonctions de vicaire vieux-catholique, vient de donner sa démision et publie dans les journaux cette lettre qui est un des nombreux symptômes de la décomposition de la secte :

Tant que j'ai cru que l'œuvre de la réforme catholique entreprise à Genève n'était l'œuvre ni d'un gouvernement, ni de quelques rêveurs religieux, mais uniquement l'œuvre de Dieu même — qui bien souvent, pour arriver à ses fins, se sert des instruments les plus vils comme des causes les moins honorées — je m'y suis adonné de cœur et d'âme, je m'y suis dévoué avec passion, ne comptant pour rien ni les fatigues ni les insultes pour la faire triompher. Trop longtemps, hélas! a duré mon illusion. En vain de nouveaux évènements venaient faire éclater la vérité à mes yeux, je ne pouvais me résoudre à quitter une œuvre que j'aimais encore, ni à me séparer de ces pauvres âmes qui, de bonne foi comme moi, s'attachaient à ce qu'elles croyaient être le bien. Mais l'heure est enfin arrivée où j'ai dû forcément m'avouer mon erreur; et aujourd'hui que, loin de la lutte qni trouble et enivre, dans le recueillement et la prière, je reviens sur ces deux malheureuses années de ma vie, la réforme prétendue catholique m'apparaît comme l'une des plus gigantesques farces de notre siècle si fécond en toutes sortes de comédies.

Qu'a-t-on fait en vérité? On a voulu se débarrasser de l'autoritarisme religieux, et c'est là que je l'ai vu briller de son plus vif

p. 609 pour 640

ruisse constat. Ex hac mature prodiit illud ingenii et scientiæ lumen Hilarius, qui terrarum orbi et cunctæ affulsit Ecclesiæ ut, dicendi vi ac copia singulari, eodem tempore Constantii Augusti minas furoremque contunderet, Arianorum fraudes detegeret, erroresque refutaret. Nullus per ea tempora neque tam longinquus neque tam reconditus locus erat, quo Romanum nomen pervenerat, qui summis haud laudibus sanctitatem vitæ, puritatem doctrinæ, splendorem nitoremque eloquentiæ tanti fidei Confessoris efferret, adeo ut magnus ille vir ad propriæ justitiæ fructus eos adjecerit quos cæteri ab ipsius disciplina et scriptis uberes sane diuturnosque cepere.

Neque minori emolumento scientiis et humanioribus litteris in civitate Pictaviensi fuit Venantius ille Fortunatus, quem quasi dedisse Galliæ videtur Italia, ut suavitate poeseos ethnicorum reliquias Christianæ Religionis mysteriis sensim imbueret, caneretque illustrium virorum laudes et ingentia opera quæ in Galliarum Ecclesia tunc passim excitabantur.

Quare minime mirandum si, istorum Patrum vestigiis inhærens, juventus Pictaviensis in illud potissimum animum intenderet, ut in sacris profanisque studiis antecelleret. Itaque simul ac barbarorum incursionibus cessatum, depulsisque ignorantiæ tenebris, lycea magna resurgentium scientiarium ac litterarum domicilia, auspice Ecclesia institui cœpta sunt, Pictaviensi in civitate illud extitit quod, ad preces Caroli VII, Galliarum Regis, Eugenius IV, Prædecessor Noster erexit, et ab anno reparatæ salutis MCDXXXI, scientiarum ac litterarum cultui et honori fere usque ad nostra tempora stetit.

Tantæ veluti gloriæ hæres venerabilis Frater Ludovicus Eduardus Pie, Episcopus Pictaviensis, quo præsertim sacra Theologia, scientiarum omnium parens, ac fastigium, cunctarumque veritatum quæ ad exploratam felicitatem atque æternam hominis vitam, quin et ad ejus erga Deum erga seipsum et erga humanam communionem officia pertinent, custos et vindex, Pictavii proprio veluti in domicilio conquiesceret, daretque fructus ejus civitatis celebritati consentaneos, maximi exempli studio, atque industria, prope jam vicesimum annum adlaborat ut theologicæ Scholæ Pictavienses doctorum fama et disciplinarum amplitudine ac puritate præfulgeant.

Quo quidem in exequendo consilio egregios nactus est operis socios, et in omni doctrinæ genere maxime spectatos, Nobis vero diuturnissima experientia probatissimos, qui proximis hisce annis Alma in Urbe Nostra in tradendis Theologicis, Canonicis, Philosophicisque disciplinis summa sunt cum laude successuque versati.

Nuper vero idem venerabilis Frater nobis exposuit sibi ad augendum Theologicarum earumdem Scholarum splendorem esse in animo alias cathedras aliasque disciplinas adjicere, sociorum pariter qui supra scripti sunt curæ committendas, ac, propositis ad imitandum Theologicis Almæ hujus Urbis Facultatibus, quæ sub auspicio et patrocinio Romani Pontificis inter cæteras semper principem locum tenuere, id unum conari ut Pictaviensium Theologicarum Scholarum ratio illarum imaginem adumbret ac referat. Item à Nobis enixis precibus petiit ut Theologicis istius modi Scholis, satis jam tot annorum periclitatione probatis, atque ad tam salubrem frugiferamque normam exactis, quemadmodum alias deferendorum Baccalaureatus ac Licentiæ graduum candidatis qui, facto doctrinæ suæ solemni periculo, probitate morum, alacritate studiorum, scientiæ laude illo digni honore habiti fuerint, Sancta hæc Sedes jus impertiit, ut Lauream quoque doctoralem concedere ex Apostolica venia Nostra liceat.

Nos igitur qui probe scimus nihil in istis Scholis tradi quod omnino non sit saniori doctrinæ consonum, ac re experti novimus quot et quanti momenti fructus non modo in civitatem Pictaviensem ac finitimas diœceses quæ Metropolitæ Burdigalensis jurisdictione continentur, sed etiam in regiones longe dissitas inde redundarint, quique pro certo habemus memorati venerabilis Fratris et ejus sociorom diligentia factum iri ut eædem Scholæ acrius in dies impensiusque se dent ad veræ religionis scientiam propagandam ac strenue asserendam votis hujusmodi obsecundare, quantum cum Domino possumus, voluimus, atque ita tum sancto Hilario Doctori cæterisque Pictaviensis Ecclesiæ cœlestibus Patronis debitum habere honorem, tum eumdem Antistitem Ludovicum Eduardum propria ac præcipua Paternæ benevolentiæ Nostræ significatione complecti.

Quæ cum ita sint, singulos atque universos quibus Nostræ hæ

litteræ favent ab quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovis modo vel quavis de causa latis, si quas forte incurrerint, hujus tantum rei gratia absolventes fore censentes, Theologicas Scholas Pictavienses de quibus habita ante mentio est, in propriam ac vere dictam Facultatem Theologicam auctoritate Nostra Apostolica, tenore præsentium erigimus, eisque concedimus ut, præter potestatem conferendi minores academicos gradus, jure polleant conferendi, juxta methodum in hac Alma Urbe servatam, doctoralem lauream illis qui rite sacræ Theologiæ cursum ibi absolverint, et, facto doctrinæ periculo, coram quatuor saltem examinatoribus præter Præsidem studiorum Præfectum ejusve substitutum professoribus Theologicis, prudenti suffragiorum pluralitate digni hujusmodi honore fuerint judicati.

At enim præcipimus ut qui doctores ita fuerint renunciati laurea decorentur, postquam Fidei Catholicæ professionem emiserint juxta formam a Pio IV Prædecessore Nostro recolendæ memoriæ præscriptam, atque hujus fidei professionis conceptis verbis mentio fiat in diplomatibus sive litteris quæ ad rei fidem faciendam edentur. Eadem porro auctoritate per præsentes impertimus ut qui laurea, uti descripsimus, insigniti fuerint, eisdem honoribus, privilegiis, prærogativis uti ac frui optimo jure possint ac illi utuntur, fruuntur, qui in hac Alma urbe Nostra eo ipso honore decorantur.

Tandem decernimus præsentes Nostras litteras firmas, validas et efficaces fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere, illlsque ad quos pertinent pertinuerintque hoc futuris temporibus plenissime suffragari ; sicque in præmissis per qualescumque judices ordinarios vel delegatos, etiam causarum Palati Apostolici Auditores Sedis apostolicæ Nuntios, ac Sanctæ Ecclesiæ Romanæ Cardinales etiam de Latere Legatos, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari et definiri debere, ac irritum en inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, cæterisque speciali licet atque individua mentione ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die 1 Octobris MDCCCLXXV, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. Card. Asquinus.

(Locus sigilli.)

Traduction.

PIE IX, PAPE,

POUR LA PERPÉTUELLE MÉMOIRE DE LA CHOSE.

Il est constant que l'église de Poitiers, dès les premiers temps où le christianisme pénétra dans les Gaules, a brillé par toutes sortes de gloires. De son sein, au temps marqué, se leva cet astre brillant de génie et de science qu'on appelait Hilaire, et qui répandit ses clartés sur le monde et sur l'Église entière. On le vit simultanément, par l'incomparable énergie et la richesse de sa parole, dompter les menaces et la fureur de l'empereur Constance, découvrir les fraudes des ariens et réfuter leurs erreurs. De tant de lieux où le nom romain était parvenu, il n'en est pas un seul, à cette époque, si éloigné ou si retiré fut-il, qui n'ait retenti de louanges unanimement accordées à cet intrépide confesseur de la foi, et pour la sainteté de sa vie, et pour la pureté de sa doctrine, et pour la splendeur et la beauté de son éloquence. Si bien qu'au trésor de mérites acquis par ce grand homme, vinrent s'adjoindre les fruits vraiment innombrables et toujours renaissants que les autres ont tirés de son enseignement et de ses écrits.

Ce ne fut pas un profit moindre pour les sciences et les belles-lettres, que le séjour à Poitiers de Venance Fortunat: l'Italie semble l'avoir donné à la France afin que, par le charme de sa poésie, il coulât peu à peu dans les derniers survivants du paganisme la sève des mystères chrétiens, et célébrât dans ses chants la gloire des hommes illustres et des grandes œuvres qui surgissaient alors ici et là dans l'Eglise des Gaules.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que, marchant sur les traces de ses Pères, la jeunesse de Poitiers se soit principalement appliquée à tenir le premier rang dans les études sacrées et profanes. Les incursions des barbares avaient à peine pris fin ; à peine, pour dissiper les ténèbres de l'ignorance, commen-

çait-on à fonder, sous le patronage et la direction de l'Eglise, de grands établissements où se devaient abriter les sciences et les lettres renaissantes, que la ville de Poitiers devint le siége d'une université. Instituée à la prière du roi de France Charles VII, par Eugène IV, Notre prédécesseur, en l'année 1431 de l'ère chrétienne, cette université a subsisté presque jusqu'à nos temps, au grand profit et à l'honneur des sciences et des lettres.

Héritier de toute cette gloire, et sachant que la sainte théologie est la mère et le couronnement de toutes les sciences; qu'elle est la gardienne et la vengeresse de toutes les vérités qui se rapportent au vrai bonheur et à la destinée éternelle des hommes, ainsi qu'aux devoirs qui les obligent ici-bas envers Dieu, envers eux-mêmes et envers la société humaine; afin que cette science maîtresse pût se poser à Poitiers comme dans son domicile propre, et y donner des fruits appropriés an genre de célébrité de cette ville, Notre vénérable frère Louis-Edouard Pie, évêque de Poitiers, a travaillé depuis près de vingt ans, avec un zèle industrieux et digne d'être donné en exemple, à ce que les écoles théologiques de sa ville épiscopale brillassent par le renom de leurs maîtres aussi bien que par l'ampleur et la pureté de l'enseignement.

Pour le servir dans l'exécution de ce dessein, il a trouvé des coopérateurs éminents, renommés en toute espèce de sciences, et très-appréciés de Nous par la longue expérience que Nous avons pu faire de leurs mérites, attendu que, dans ces dernières années, aux applaudissements de tous et avec un grand succès, ils ont donné dans Notre ville de Rome l'enseignement théologique, canonique et philosophique.

Plus récemment encore, Notre vénérable Frère Nous a exposé que, pour augmenter la splendeur de ces mêmes Écoles Théologiques, il avait formé le projet d'établir de nouvelles chaires avec de nouveaux cours, et de les confier à ces mêmes coopérateurs sus-mentionnés. Se proposant pour modèles les Facultés Théologiques de Notre ville de Rome, lesquelles, sous les auspices et le patronage du Pontife Romain, ont toujours tenu le premier rang entre toutes les autres, il n'a d'autre désir que de voir les Écoles de Poitiers se former à la ressem-

blance de ces Facultés et en reproduire l'image. En même temps il a instamment demandé Nos faveurs Apostoliques pour ces Écoles de Théologie, éprouvées maintenant par une pratique de tant d'années, et établies d'ailleurs et dirigées d'après les règles les plus sûres et les plus fructueuses. Et comme le Saint-Siége leur a déjà concédé autrefois le droit de conférer les grades du baccalauréat et de la licence aux candidats qui, après avoir subi sur la doctrine un examen public, auraient été jugés dignes de cet honneur à raison de l'intégrité de leurs mœurs, de leur zèle à étudier et de leur science acquise, il Nous a prié de daigner désormais leur accorder le droit de conférer aussi la palme du doctorat.

C'est pourquoi, sachant pertinemment qu'il ne sera rien enseigné dans ces Écoles qui ne soit conforme à la plus saine doctrine ; comprenant aussi par expérience quels fruits nombreux et excellents sont acquis par là, non seulement à la ville de Poitiers et aux diocèses voisins placés sous la juridiction du métropolitain de Bordeaux, mais encore à des régions beaucoup plus éloignées ; tenant d'ailleurs pour certain que, grâce à la diligence de Notre vénérable Frère et de ses coopérateurs, ces Écoles s'appliqueront avec un zèle et un dévouement toujours croissants à la propagation et à l'affirmation vaillante de la science et de la vraie religion ; Nous avons voulu exaucer ces vœux autant que Nous le pouvons dans le Seigneur ; et, par là, non-seulement rendre au saint docteur Hilaire et aux autres patrons célestes de l'Église de Poitiers, l'honneur qui leur est dû, mais en outre donner à ce même évêque Louis-Édouard un gage personnel et très-particulier de Notre bienveillance paternelle.

Les choses étant ainsi ; absolvant à cet effet seulement, et déclarant absous tous et chacun de ceux que ces Lettres concernent de toute excommunication, interdit et autres censures ecclésiastiques, sentences ou peines, portées de quelques manière ou pour quelque cause que ce soit, s'ils les avaient par hasard encourues ; de Notre autorité Apostolique Nous érigeons, par la teneur des présentes, les Écoles Théologiques de Poitiers dont il a été fait mention plus haut, en propre et véritable faculté de théologie, et Nous leur concédons, outre le pouvoir de conférer les grades académiques inférieurs, le droit

de conférer, suivant la méthode usitée en cette ville de Rome, la palme de docteur à ceux qui auront régulièrement achevé chez elles leur cours de théologie, et qui, après avoir subi un examen sur la doctrine en présence d'au moins quatre examinateurs pris entre les professeurs de théologie, outre le président, préfet des études ou son substitut, auront été, à la prudente pluralité des suffrages, jugés dignes de cet honneur.

Nous ordonnons, en outre, que ceux qui auront été ainsi proclamés docteurs, soient décorés de la palme, après qu'ils auront récité la profession de foi catholique en la forme prescrite par Pie IV, Notre prédécesseur de vénérable mémoire ; et l'on devra mentionner en termes explicites cette profession de foi dans les diplômes ou lettres qui seront rédigés pour certifier ce qui s'est fait. En vertu de la même autorité, Nous accordons, par les présentes, que ceux qui auront reçu l'insigne du doctorat, en la manière que nous venons de le dire, usent et jouissent de plein droit des mêmes honneurs, priviléges, prérogatives dont usent et jouissent ceux qui ont été promus au même grade dans Notre ville de Rome.

Enfin, Nous décrétons que nos présentes lettres doivent être fermes, valides et efficaces, obtenir et ressortir leur plein et entier effet, profiter dans toute leur étendue à ceux qu'elles concernent présentement et concerneront dans l'avenir ; et que, par rapport à ce qui précède, il doit être jugé et défini ainsi par tous juges quelconques, ordinaires et délégués, même auditeurs des causes du palais apostolique, nonces du Saint-Siége, cardinaux de l'Église romaine, même légats *a latere*, leur ôtant à tous et à chacun d'eux toute faculté de pouvoir juger et interpréter autrement, et déclarant nul et sans effet ce qui y attenterait d'une façon consciente ou par ignorance, du fait et de l'autorité de qui que ce soit. Et ce, nonobstant les constitutions et règlements apostoliques, et toutes autres choses contraires même demandant mention et dérogation spéciale individuelle.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le premier jour d'octobre de l'année mil huit cent soixante-quinze, de Notre pontificat le trentième.

F. cardinal Asquini.

(Place du sceau.)

IV. — Suite de la Lettre pastorale.

Cette œuvre n'intéressât-elle que l'avenir des générations ecclésiastiques, elle serait assurément, par cela seul, digne des sympathies de tous les vrais catholiques, de ceux qui savent penser et prévoir. N'importe-t-il donc pas à l'honneur du monde chrétien, et et de tout fidèle en particulier qui a souci de son baptême, que le corps sacerdotal conserve, et, au besoin, recouvre la prééminence de doctrine et de savoir que tous les siècles avaient reconnue en lui ? Est-ce que, dans un temps où la haute culture des lettres, mais surtout celle des sciences naturelles, est l'objet de tant de patientes et profondes investigations, et parvient souvent à de si merveilleux résultats, est-ce que la théologie, c'est-à-dire la science des divines Ecritures et des dogmes sacrés, pourrait demeurer en arrière ? Tandis que les labeurs opiniâtres finissent par dérober à la nature ses plus intimes secrets, n'y aura-t-il personne pour sonder et pénétrer les mystères plus profonds et plus importants de la foi et de la grâce ? Faudra-t-il qu'aux travaux et aux découvertes de l'histoire, de la philologie, et à tout le mouvement de la science contemporaine, l'homme du sanctuaire n'ait rien à répondre, s'il se trouve en face d'une conclusion hostile, ou rien à leur emprunter, faute de savoir en tirer avantage pour la démonstration et la confirmation de la vérité révélée ?

Mais disons ce qui vous touchera de plus près, Nos Très-Chers Frères. Ce qui manque surtout au monde laïque d'aujourd'hui, et ce qui a fait la vraie supériorité du dix-septième siècle sur le nôtre, c'est la connaissance des principes fondamentaux de la théologie. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la religion est à la base et au sommet de toutes les questions qui s'agitent parmi les hommes. A ce point de vue, la Faculté de théologie est un édifice qui a des portes ouvertes sur toute l'étendue du domaine des sciences ; c'est un arbre immense qui plonge ses racines et qui étend ses rameaux si loin, qu'on ne saurait assigner les limites de sa circonférence. C'est d'ailleurs une institution complexe, et qui, lorsqu'elle est pourvue de toutes ses appartenances, mérite de porter et porte en effet le nom d'Université. Les langues, par le côté qui touche au texte et aux versions des saintes Ecritures ; l'histoire des peuples, devenue inséparable de l'histoire de l'Eglise qui, sous l'ancien et le nouveau Testament, les a vus tous naître et souvent mourir ; l'éloquence et les lettres dans leurs rapports avec les écrits des Pères et des docteurs ; les arts et les sciences dans

leurs points de contact avec les récits bibliques et avec nos monuments religieux ; par-dessus tout, le droit social et politique dans sa confrontation avec le droit naturel et le droit public chrétien ; enfin, la philosophie, vestibule majestueux, introductrice nécessaire, qui est en même temps le faîte de l'instruction humaine et le seuil d'entrée de la science divine ; n'est-il pas vrai que la Faculté de théologie, par ses ramifications, s'étend à tout, touche à tout, et qu'en elle se concentre l'étude générale, universelle : *Studium generale, Studium universale ?*

A la vérité, si le corps n'a de vie que par son union avec la tête, la tête aussi ne saurait exister sans le corps. Mais, grâce à Dieu, nous ne sommes pas une tête sans corps. Et quand je considère, en particulier, nos écoles libres d'enseignement chrétien, où sont cultivées toutes les connaissances et rassemblées toutes les parties de l'instruction, depuis la lecture, la grammaire et les humanités jusqu'aux cours supérieurs des sciences et des lettres, et que je les vois, sous ma direction et ma responsabilité épiscopale, rattachées, par un même et unique lien, aux chaires de philosophie scolastique, de droit naturel et de droit public chrétien et ecclésiastique qui sont les dépendances obligées de la Faculté de théologie, je n'ai plus à me demander pourquoi, dans la ville sainte, l'assemblage de ces mêmes éléments a été honoré du nom d'Université grégorienne.

La philosophie, enseignée selon les traditions des écoles chrétiennes, vient remettre debout dans les intelligences les principes d'une saine théodicée : par une lumière plus claire que celle du soleil, elle établit la soumission nécessaire de l'homme collectif, aussi bien que de l'homme individuel, à l'autorité de la loi divine. Ce point fondamental du droit naturel une fois admis, les déductions de la plus simple logique conduisent à reconnaître l'autorité sociale du droit chrétien : dès là que le symbole de notre foi nous apprend que Dieu, par l'incarnation de son Fils, est descendu dans son œuvre, qu'il a donné son Evangile à la terre, et qu'il y a institué une puissance souveraine pour l'interpréter et l'appliquer, les devoirs des peuples envers JésusChrist se confondent avec leurs devoirs envers Dieu. Ces devoirs, tels qu'ils résultent des définitions et des constitutions de l'Eglise, sont l'objet de l'enseignement du droit ecclésiastique ou canonique.

Or, cet enseignement, sans jamais varier dans ses principes, se diversifie dans ses applications à l'effet d'éclairer de son flambeau les routes diverses et souvent ténébreuses dans lesquelles se trou-

vent engagés les enfants de l'Eglise. Aux temps et aux pays qui ont eu le bonheur de vivre du droit commun de la chrétienté, les principes généraux pouvaient suffire. Au lendemain des conflits ont dû intervenir des contrats et des accords : et ici se présente la doctrine des concordats. Enfin, là où s'est criminellement consommée la rupture sociale plus ou moins absolue avec la loi de Dieu et de l'Eglise, il faut aux chrétiens, soit comme individus, soit comme hommes publics, des règles de conduite pratique. C'est ainsi, N. T. C. F., que le cours de droit canon, qui semble à quelques-uns ne regarder que les demeurants d'un autre âge, touche à toutes les questions les plus vives, à tous les problèmes les plus actuels de notre état social.

Aussi avons-nous confiance que l'auditoire laïque ne fera pas absolument défaut autour de nos chaires. Répétons, à l'honneur de Poitiers, que, par suite de sa fidélité aux traditions anciennes, et grâce à une succession ininterrompue de vrais talents et de noms célèbres, grâce surtout à la religion profonde du foyer domestique, les saines doctrines s'y sont maintenues en plus d'un point. N'en avons-nous pas la preuve sous nos yeux puisque, à l'heure où s'instituent les nouvelles Facultés catholiques de droit, c'est de notre cité et de ses écoles publiques que les principales d'entre elles reçoivent leurs maîtres? Ce n'est pas au moment où de précieuses ressources lui sont rendues, que notre province voudrait dégénérer.

Nous ne dissimulons pas, du reste, qu'il faudra, pour venir à nous, des intelligences fermes, des volontés courageuses et persévérantes : les esprits légers et inconstants n'y trouveront point ce qu'ils cherchent. Pour obvier tellement quellement à une désertion affligeante et presque générale, quelques-unes des chaires de l'enseignement séculier ont trop souvent substitué à la méthode scolaire et au langage technique, des discours à effet, des peintures émouvantes, des dissertations destinées à devenir articles de revues : dilettantisme littéraire ou historique qui n'a rien de commun avec les procédés classiques que requiert la vraie instruction. Pour nous, qui demeurons fidèles, non-seulement à la méthode, mais encore à la langue de l'Eglise, si nous y perdons quant au nombre des auditeurs, nous sommes assurés d'y gagner quant à la qualité. Dans un siècle où les hommes sont rares, nous serons assez récompensés de nos efforts et de nos sacrifices, et nous croirons avoir payé notre dette à la société, si nous contribuons à former pour la vie publique quelques hommes qui soient vraiment à la hauteur de ce nom.

La Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Poitiers se termine par l'indication des voies et moyens par lesquels il sera possible d'assurer l'existence de la nouvelle Faculté. Elle fait appel aux familles chrétiennes, indique une quête annuelle, et annonce la création d'un comité d'ecclésiastiques et de laïques pour l'organisation temporelle de l'Œuvre.

NOEL! NOEL!

Dom Guéranger décrit ainsi, dans son *Année liturgique*, la fête de Noël, telle qu'elle se célébrait autrefois dans les familles chrétiennes :

On s'entretenait avec une vive allégresse du mystère de la grande nuit; on compatissait à Marie et à son doux enfant exposés, dans une étable abandonnée, à toutes les rigueurs de l'hiver; puis, bientôt, on entonnait quelqu'un de ces beaux Noëls, au chant desquels on avait passé déjà de si touchantes veillées dans le cours de l'Avent. Les voix et les cœurs étaient d'accord en exécutant ces mélodies champêtres composées dans des jours meilleurs. Les naïfs cantiques redisaient la visite de l'ange Gabriel à Marie et l'annonce de la maternité divine faite à la noble pucelle; les fatigues de Marie et de Joseph parcourant les rues de Bethléem, alors qu'ils cherchaient en vain un gîte dans les hôtelleries de cette ville ingrate, l'enfantement miraculeux de la Reine du ciel; les charmes du nouveau-né dans son humble berceau; l'arrivée des bergers avec leurs présents rustiques et la foi simple de leurs cœurs. On s'animait en passant d'un Noël à l'autre; tous soucis de la vie étaient suspendus, toute douleur était charmée, toute âme épanouie.

L'un des disciples de Dom Guéranger, le P. Dom Legeay, vient d'éditer quarante de ces anciens noëls, revus avec soin, et il a eu l'heureuse pensée d'y joindre la musique des airs indiqués, avec un accompagnement de piano (1). C'est un véritable service qu'il a rendu ainsi à la piété chrétienne, l'un des meilleurs moyens de conserver ces chants naïfs et sublimes souvent dans leur simplicité, qui faisaient le charme de nos pères, et qui sont

(1) *Noëls anciens*, avec accompagnement de piano, par le P. D. Legeay, bénédictin de l'abbaye de Solesmes; grand in-4° de 86 pages, sur fort et beau papier. Paris, 1875, chez Victor Palmé, rue de Grenelle-Saint-Germain, 25; prix : **10 fr.**

si propres à charmer aussi les soirées passées en famille. Dom Legeay s'est contenté de publier de la sorte quarante noëls anciens; il fait espérer que si ce recueil est accueilli avec faveur, il pourra en publier un grand nombre d'autres également intéressants, et qui ne le cèdent en rien à ceux que nous avons sous les yeux. Nous pouvons donc être sûrs que le second recueil paraîtra, car il est certain que les *Noëls anciens* seront goûtés et que tous ceux dont ils auront fait les délices le prieront de compléter son œuvre.

Nous ne pouvons ici donner une idée des airs de ces Noëls ni de la simplicité charmante de l'accompagnement; beaucoup sont connus, plusieurs ne le sont que dans certaines contrées, tous ont cette naïveté douce et harmonieuse qui relève très-heureusement les paroles les plus naïvement populaires; nous nous contenterons de reproduire les paroles de l'un de ces anciens Noëls, où tous les oiseaux sont tour à tour convoqués autour du divin Enfant et sont proposés en exemple aux hommes; le temps de l'année où nous sommes est une raison de plus pour nous d'en enrichir nos *Annales*.

Pour honorer les langes
Du Roi de l'univers,
Tous les oiseaux divers
Volent avec les anges
Répandus dans les airs,
Et mêlent leurs louanges
Aux célestes concerts.

L'Enfant, dans son silence,
Par des signes parlants
Applaudit à leurs chants;
Eux par reconnaissance
Députent de leurs rangs
En sa sainte présence
Quelques-uns tous les ans.

Au monarque suprême
L'aigle dit : Je suis roi,
Partout je fais la loi,
Je suis empereur même;
Mes armes en font foi.
Mais de mon diadème
L'honneur n'est dû qu'à Toi.

Voici que l'hirondelle
Va payer son tribut;
Le merle et la putput
Volent d'un même zèle,
Et n'ont pas d'autre but
Que de rendre comme elle
Leur très-humble salut.

Que ce toit est austère,
Dit-elle en son jargon.
Tendre et charmant poupon
J'offre mon ministère
Pour une autre maison;
Je m'entends à l'affaire,
Je suis un peu maçon.

Après elle, la caille
S'approchant du Sauveur,
Témoigne sa douleur
De le voir sur la paille
Et lui dit : O Seigneur,
Souffrez que je vous baille
Un peu de ma chaleur.

La huppe en sacrifice
Sa fontange abaissa;
Le coucou s'enroua,
Le moqueur, par malice,
Plaisamment l'imita :
D'un sourire propice
Jésus les approuva.

Plaintive tourterelle,
Tu lui fais tendrement
Ton petit compliment,
Car ton cœur te révèle
Qu'un état si touchant
Est matière nouvelle
A ton gémissement.

La colombe avec zèle
Près de l'enfant chéri,
Vient roucouler aussi;
C'est l'époux qui l'appelle
Lui disant : Viens ici,
Ma colombe, ma belle.
Elle dit : Me voici.

L'alouette légère
Ayant volé trop haut,
Descendit aussitôt,
Voyant que sur la terre
Naissait un Roi si beau,
Et finit sa carrière
Tout auprès du berceau.

S'en vint la perdrix grise,
Et la rouge à son tour;
Le terrible vautour
Causa grande surprise
En rôdant tout autour ;
Mais nulle ne fut prise,
Grâce à ce Dieu d'amour.

Les étourneaux sans nombre
Ayant vu l'oiseleur,
Erraient avec frayeur,
Et l'aspect de leur ombre
Redoublait leur terreur.
Le Christ en la nuit sombre
Se montra leur sauveur.

La linotte fabrique,
Dans son petit cerveau,
Au doux Fils du Très-Haut
Un motet magnifique,
Et d'un air si nouveau
Que jamais la musique
N'eut de charme si beau.

Le pinson, non moins sage,
Divertit le Sauveur,
Lui disant de bon cœur,
Dans son petit langage :
Je vous aime, Seigneur ;
Recevez mon hommage,
Je vous suis serviteur.

Le chardonnet s'élance,
Puis, d'un air jovial,
Dit : Je suis cardinal,
Et le chapeau, je pense,
Ne me va pas trop mal;
Bénis mon Eminence,
O Seigneur sans égal.

D'un bosquet de Provence
Tout fraîchement parti,
Et non moins réjoui
Dans cette circonstance,
Le serin vint aussi,
Disant : Votre naissance,
Seigneur, m'amène ici.

Le moineau solitaire,
Toujours dans son taudis,
Voyant ce tendre Fils
Dans les bras de sa Mère,
Dit d'un ton fort surpris :
Voici que sur la terre
Descend le Paradis.

Une petite abeille
Bourdonnant en frelon,
S'approcha du poupon,
Lui disant à l'oreille :
J'apporte du bonbon ;
Il est doux à merveille,
Goutez-y, mon mignon.

Seul de sa compagnie,
Et perdant la raison,
Entra le papillon
Qui, par cérémonie
Ou par dévotion,
Au feu d'une bougie
Brûla son manteau long.

La cigale indiscrète
Entonna son long cri ;
On en fut étourdi.
Le chant de la fauvette
En parut plus joli ;
Par la bergeronnette
Il fut très-applaudi.

Voici margot la pie
Qui venait en sautant,
Et dans son bec tenant
Quelque friponnerie,
Pour donner à l'Enfant :
Doux Jésus, je vous prie,
Recevez mon présent.

C'est le corbeau qui n'ose
Faire entendre sa voix ;
Il apporte une noix,
N'ayant rien autre chose,
Digne du Roi des rois,
Doucement il la pose
Et s'en retourne au bois.

La cane fut fidèle,
Et s'en vint en canant.
Elle dit : Quand, quand, quand,
Quand j'appris la nouvelle
D'un tel avénement,
Et du bec et de l'aile
J'applaudis à l'Enfant.

Portant sa crête altière,
Et sa queue en cerceau,
Près de l'humble berceau,
Le coq d'une voix fière
Chante : Coquerico!
J'annonce la lumière ;
Salut, astre nouveau.

Dans la même chaudine
Arriva le dindon.
Aux pieds de l'enfançon
Le voilà qui s'incline ;
Par un noble abandon
Il s'offre à la cuisine
De la sainte maison.

L'oie, avançant la tête,
Se tient l'oreille au guet,
Apporte un fin duvet ;
Avec l'air pas trop bête,
Au cher enfantelet
Dit : Jamais on ne fête
Sans moi le cher Nolet.

Le paon, de son plumage
Toujours si glorieux,
Voyant le Roi des cieux
En si pauvre équipage,
N'osait trop à ses yeux
Faire un vain étalage
De ses joyaux pompeux.

Il lève enfin la tête,
Puis, d'un pas triomphant,
Vient, en se pavanant,
Présenter sa requête :
Veuillez, ô saint Enfant,
Dit-il, qu'en cette fête,
J'obtienne un plus beau chant.

Le tarin des bocages
S'envole promptement
Sur le sein de l'Enfant,
Et par ses doux ramages
Le plaint si joliment
Qu'il ravit les Rois mages
Arrivés d'Orient.

Le rossignol, à l'ombre
Des palmiers d'alentour,
Laissa passer son tour,
Et sur des airs sans nombre
S'exerçant tout le jour,
Attendit la nuit sombre
Pour mieux faire sa cour.

Serons-nous immobiles
A tous ces mouvements?
Si nos corps sont pesants,
Rendons nos cœurs agiles,
Et par des vœux ardents
Suivons les volatiles,
Car en voici le temps.

On rencontre aussi la note patriotique, la prière des cœurs français dans ces naïfs cantiques; témoin ce Noël qui termine le recueil :

O divin Enfançon
Qui viens au monde naître,
Pour nulle autre raison
Que pour la paix y mettre :
La paix, ô Dieu, mon espérance;
La paix au doux pays de France,
Donnez la paix!

Les anges, pour refrain
De leur douce musique
N'ont parmi l'air serein
Que ce cri pacifique :
La paix, ô Dieu, mon espérance,
La paix au doux pays de France,
Donnez la paix!

Esprits délicieux
Qui chantez sur l'étable,
Obtenez-nous des cieux
Ce joyau délectable :
La paix, ô Dieu, mon espérance,
La paix au doux pays de France,
Donnez la paix!

Colombe, qui portez
Cette branche d'olive,
Vierge, sollicitez
Que bientôt nous arrive :
La paix, ô Dieu, mon espérance,
La paix au doux pays de France,
Donnez la paix!

Gloire à Dieu, paix aux hommes, c'est le chant des anges, c'est le fruit de la venue du Sauveur; ce serait, pour la France, le retour de ses enfants au Christ Jésus. Enfant divin, sauveur des hommes, ô Christ-Roi, donnez la paix à ce doux pays de France que vous avez tant aimé, ramenez la concorde parmi ses enfants, et daignez vous servir encore de lui pour instrument de vos desseins sur l'Eglise et sur l'humanité, et alors nous répéterons joyeusement ce cri de nos pères : *Noël*! *Noël*! le Christ règne, le Christ est vainqueur, le Christ commande!

J. Chantrel.

L'ÉPISCOPAT CANADIEN.

(Suite et fin. — Voir les numéros 205 et 208.

VII. — DU SERMENT.

Le nom de Dieu est saint et terrible (Ps. cx, 9); il ne doit être prononcé qu'avec le plus profond respect, et *le Seigneur ne tiendra*

pas pour innocent celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur son Dieu (Exode xx, 7).

Il est encore écrit dans nos Livres saints : *Vous ferez serment en disant : Vive le Seigneur, mais que ce soit avec vérité, avec discrétion, avec justice* (Jérémie iv, 2).

Le serment est un acte de religion, et, par conséquent, il appartient avant tout à l'Eglise, qui seule a mission pour en définir et en exposer la nature et les conditions.

Dans tout serment il y a deux parties distinctes : 1° *l'affirmation* de quelque fait, ou de quelque volonté ; 2° *l'invocation de Dieu* comme témoin de la vérité de ce fait ou de cette volonté. Cette affirmation prend le nom de *formule* quand les expressions en sont déterminées par autorité, mais, au fond, cette diversité de nom ne change rien à la nature même de cette partie du serment.

Tout dépend de la conformité de cette affirmation ou formule avec la vérité telle que connue par celui qui prête serment.

Si l'affirmation ou la formule est vraie dans toutes ses parties, le serment est bon et vrai.

Il y a parjure du moment que dans l'affirmation ou la formule il se trouve quelque chose de faux connu comme tel par celui qui prête le serment. Quand même dans votre affirmation ou formule il y aurait un millier de vérités, si vous y mêlez sciemment un seul mot qui ne soit pas vrai, ce seul mensonge suffit pour vous rendre coupable de parjure.

De là il résulte deux conséquences pratiques fort importantes : 1° Avant de prêter serment, il faut bien examiner et comprendre la formule qu'on est appelé à affirmer, de peur qu'il ne s'y trouve quelque chose de contraire à la vérité telle qu'on la connaît : s'il y a quelque chose qu'on ne comprenne pas bien, s'il y a quelque doute, il faut se la faire expliquer et refuser de prêter serment jusqu'à ce que la conscience soit bien formée à ce sujet : autrement on s'expose à faire un parjure, et par conséquent on commet un péché grave ; 2° On ne doit jamais parler de la formule d'un serment comme d'une chose *de peu d'importance ;* et nous condamnons absolument la distinction que l'on voudrait faire entre les diverses formules pour en mépriser quelques-unes, ou pour leur donner un sens que ne peuvent comporter les expressions qu'elles renferment. Des paroles claires par elles-mêmes ne souffrent point d'interprétation, comme la lumière n'a pas besoin d'une autre lumière pour être aperçue. Quand une formule dit clairement et formellement que telle chose existe, il n'y a pas d'interprétation possible pour lui faire dire que cette chose n'existe point.

En entrant dans l'exercice de leur charge, les fonctionnaires publics sont tenus à prêter ce qu'on appelle un *serment d'office*. Ils promettent solennellement, en présence du Dieu tout-puissant, de remplir avec exactitude certains devoirs qui leur sont imposés. Ce n'est pas une vaine formule, une promesse vide de sens, mais une obligation des plus graves et qui dure aussi longtemps que l'on est en office. Ce doit être l'objet d'un examen de conscience spécial et sérieux quand on se prépare à s'approcher des sacrements.

Si l'on doit respecter le serment en soi-même, on ne doit pas moins le respecter dans les autres. Nous saisissons cette occasion pour condamner comme une impiété et une espèce de scandale la pratique de certains hommes de loi qui, pour les besoins de leur cause, ne craignent point de transquestionner les témoins jusqu'au point de les embrouiller et de les faire contredire et parjurer. Il ne suffit pas qu'une cause soit bonne; il faut que les moyens employés pour la faire triompher soient conformes aux règles immuables de la vérité, de la justice et de la charité.

VIII. — DE LA SÉPULTURE ECCLÉSIASTIQUE.

La *sépulture ecclésiastique* n'a pas, sans doute, le même degré de sainteté que les sacrements, mais elle n'en appartient pas moins tout entière et uniquement au jugement de l'Eglise. Nous voulons parler de la *sépulture ecclésiastique* telle que définie et réglée par les lois canoniques, c'est-à-dire, non-seulement les prières et les rites religieux qui accompagnent les funérailles, mais aussi la terre sanctifiée et consacrée spécialement par des prières et des bénédictions, pour la sépulture de ceux qui meurent dans la paix de l'Eglise catholique.

Nulle puissance temporelle ne peut prescrire à l'Eglise de venir prier sur la tombe d'un mort qu'elle a jugé indigne de ses prières; c'est un attentat sacrilége que de violer par la force la sainteté de la terre consacrée par les prières et les bénédictions de l'Eglise.

On dira peut-être que la privation des honneurs de la sépulture ecclésiastique emporte une dégradation et une infamie, et qu'ainsi considérée elle est du ressort de l'autorité civile chargée de protéger l'honneur des citoyens.

Nous répondons que le déshonneur et l'infamie sont plutôt dans la révolte d'un enfant contre sa mère et que rien ne peut laver la tache d'une désobéissance grave qui persévère jusqu'à la mort. Tous les procès, tous les appels, toutes les sentences du monde, ne feront que donner un plus grand retentissement à la faute et rendre la dé-

gradation et l'infamie plus notoires et plus déplorables aux yeux des vrais catholiques.

Jésus-Christ, dit l'apôtre Saint-Paul, *a aimé son Eglise et s'est livré lui-même pour elle* (Eph. v, 25). A l'exemple de notre dIvin maître et modèle, rien ne doit nous être plus cher en ce monde que cette même Eglise dont nous sommes les membres sous un même chef qui est Jésus-Christ. Elle est notre mère, puisqu'elle nous a engendrés à la vie de la grâce, nous devons l'aimer d'un amour filial, nous réjouir de ses triomphes, partager ses tristesses et au besoin élever la voix pour la défendre. Quand donc nous voyons sa liberté et sa dignité méconnues, il ne peut être permis à ses enfants, et encore moins à ses pasteurs, de garder un silence qui équivaudrait à une trahison.

La sainte Eglise catholique, fidèle aux enseignements de son divin Maître, apprend à ses enfants *à rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* (Matt. XXII, 21.) Elle leur répète avec le grand Apôtre : *Rendez à chacun ce qui lui est dû: le tribut à qui le tribut ; l'impôt à qui l'impôt ; la crainte à qui la crainte ; l'honneur à qui l'honneur* (Rom. XIII, 7). Ce devoir de justice et de respect qu'elle ne cesse de proclamer, elle a plus que personne le droit d'attendre qu'on l'accomplira à son égard et qu'on rendra à l'Eglise de Dieu ce qui est à l'Eglise de Dieu.

Or, N. T.-C. F., nous devons le dire avec douleur, une affaire tristement célèbre nous prouve que l'Eglise catholique du Canada est menacée dans sa liberté et ses droits les plus précieux. Et ce qui met le comble à notre affliction, c'est que l'Eglise peut dire comme le prophète : *J'ai nourri des enfants, je les ai comblés de bienfaits et ils m'ont méprisé ; filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me* (Isaïe I, 2)! Les premiers auteurs de cet attentat ont été élevés sur les genoux d'une mère catholique, ils se sont assis dans leur enfance à la table sainte, ils ont reçu le caractère ineffaçable de la Confirmation, et encore aujourd'hui, malgré leur révolte, ils se disent catholiques pour avoir le droit de faire ouvrir par la force l'entrée d'un cimetière consacré par les prières de l'Eglise et destiné par elle à la sépulture de ses enfants fidèles (1).

Pour déguiser cette usurpation criminelle on a invoqué les prétendues *libertés gallicanes*, comme si l'unité catholique fondée par Jésus-Christ sur l'autorité suprême de Pierre et de ses successeurs n'était qu'un vain nom! Qu'est-ce, en effet, qu'une autorité contre

(1) Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs qu'il s'agit ici de l'affaire Guibord, dont nous nous sommes occupés. (N. des *Ann. cath.*).

laquelle il serait permis au sujet de se pourvoir en invoquant *ses libertés!* Quel prince, quelle république voudrait reconnaître un pareil principe invoqué par une province, malgré les déclarations cent fois répétées de la constitution et des tribunaux suprêmes de l'Etat?

Que ceux qui sont en dehors de l'Eglise trouvent de pareils principes bons et admirables, nous ne pouvons nous en étonner, car ils ne croient pas à cette autorité qui fait le fondement de l'Eglise catholique. Mais que des hommes qui osent encore se dire enfants de l'Eglise en méconnaissent jusqu'à ce point l'enseignement et la hiérarchie, c'est une inconcevable erreur.

Ceux qui ont commencé, soutenu, ou encouragé par leurs souscriptions, cet inqualifiable attentat contre les droits les plus certains de l'Eglise, nous les tenons pour coupables d'une révolte ouverte contre l'Eglise et d'une grave injustice dont ils ne peuvent recevoir le pardon, s'ils ne s'efforcent de la réparer par tous les moyens en leur pouvoir.

Nous invitons tous les véritables enfants de l'Eglise à demander au Cœur divin de Notre-Seigneur d'avoir pitié de ceux qui se sont ainsi égarés des sentiers de la foi et de la justice, afin que, reconnaissant leur péché et le réparant, ils obtiennent miséricorde.

CONCLUSION.

Tels sont, N. T.-C. F., les avis importants que nous croyons devoir vous donner dans les circonstances actuelles.

Défiez-vous de ce *libéralisme* qui veut se décorer du beau nom de *catholique* pour accomplir plus sûrement son œuvre criminelle. Vous le reconnaîtrez facilement à la peinture qu'en a faite souvent le Souverain Pontife : 1° Efforts pour asservir l'Eglise à l'Etat; 2° tentatives incessantes pour briser les liens qui unissent les enfants de l'Eglise entre eux et avec le clergé; 3° alliance monstrueuse de la vérité avec l'erreur, sous prétexte de concilier toutes choses et d'éviter des conflits; 4° enfin, illusion et quelquefois hypocrisie, qui, sous des dehors religieux et de belles protestations de soumission à l'Eglise, cache un orgueil sans mesure.

Souvenez-vous que la véritable politique chrétienne n'a qu'un but qui est le *bien public*, qu'un seul *moyen* qui est la conformité parfaite des lois avec la vérité et la justice.

Respectez le serment comme un acte religieux de grande importance : avant de le prêter, examinez bien si la formule est vraie en tous points au meilleur de votre connaissance; accomplissez scru-

puleusement les devoirs de votre serment d'office et gardez-vous d'induire votre prochain au parjure.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office public, le premier dimanche après la réception.

Donné sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, le vingt-deux septembre mil huit cent soixante-quinze.

† E. A., *archevêque de Québec.*
† IG., *évêque de Montréal.*
† L. F., *évêque des Trois-Rivières.*
† JEAN, *évêque de S. G. de Rimouski.*
† E. C., *évêque de Gratianopolis.*
† ANTOINE, *évêque de Sherbrooke.*
† J. THOMAS, *évêque d'Ottawa.*
L. Z. MOREAU, *prêtre administrateur de S.-Hyacinthe.*

Par Messeigneurs,

C. A. COLLET, *prêtre secrétaire.*

REVUE DES LIVRES

Les livres d'étrennes. — 35. Le Nouveau Testament. — 36. Manuel du catéchiste. — 37. Petits poèmes.

Nous sommes à une époque de l'année où un mouvement extraordinaire se manifeste dans le commerce de la librairie. Celle des almanachs commence à se passer; on est pourvu, mais voici celle des étrennes, et c'est une émulation à qui présentera aux convoitises de l'acheteur, à son envie de faire de beaux et utiles cadeaux, les livres les plus luxueux, les plus agréables à l'œil : heureux le public quand on ne cherche pas à l'attirer par l'appât d'un livre corrupteur et d'illustrations qui ne le sont pas moins! Il y en a d'ailleurs pour tous les goûts et pour toutes les bourses, et l'on n'a souvent que l'embarras du choix. Sous ce rapport, la librairie française fait, depuis quelques années, de très-louables efforts, et le succès qui les couronne doit encourager nos éditeurs à faire de mieux en

mieux ; en voyant que ce sont les meilleurs livres qui ont la meilleure fortune, comme ceux, par exemple, qu'édite la maison Didot, ils devraient tous comprendre qu'on peut faire une bonne affaire en faisant une bonne action, et tout le monde y gagnerait.

On ne s'attend pas à nous voir passer ici en revue tous les livres qui peuvent être donnés comme étrennes ; nous n'en signalerons que quelques-uns, et nos lecteurs sauront bien, du reste, choisir parmi ceux dont nous nous occupons pendant l'année, pour les approprier aux diverses classes de lecteurs auxquels ils voudront faire quelque cadeau. Nous commencerons par le livre des livres :

35. Le *Nouveau Testament* de N. S. Jésus-Christ ; traduction nouvelle, avec introduction, sommaires et notes, par M. l'abbé A. Gaume, chanoine de Paris ; 2e édition, approuvée à Rome et publiée avec l'approbation de l'Ordinaire ; in-12 de LX-1042 pages ; Paris, 1875, chez Gaume et Cie, rue de l'Abbaye, 3 ; — prix : 6 francs.

Nous avons déja parlé de cette traduction ; nous devons ajouter que, sur le désir qui leur en avait été exprimé, les éditeurs ont reproduit en un seul volume, intégralement, et en gros caractère les deux volumes de l'édition précédente, qui a été approuvée à Rome « pour son exactitude, sa fidélité, sa précision, et sa clarté », qualités qu'apprécieront tous ceux qui savent quelles difficultés présente le texte, si simple d'ailleurs, du Nouveau Testament. Cette nouvelle édition est précédée d'une introduction, dans laquelle l'auteur explique ce que c'est que le Nouveau Testament, fait connaître les différents livres dont il se compose, expose l'esprit dans lequel il a fait son travail et indique les dispositions requises pour lire avec fruit l'Evangile et les livres qui le suivent ; ensuite vient une concordance des Evangiles sur la Vie de Notre-Seigneur, ses paraboles et ses miracles, et enfin la traduction accompagnée de notes (au nombre de quatre mille environ), qui sont un résumé clair et substantiel des commentaires les plus estimés, et dont un très-grand nombre ont surtout pour objet la réfutation des erreurs de la propagande protestante. Ajoutons que l'auteur a eu soin de placer en tête de chaque chapitre un sommaire qui

en indique les principales divisions, ce qui permet d'en saisir plus facilement l'ensemble. Le *Nouveau Testament*, traduit par M. l'abbé Gaume est certainement l'un des plus beaux cadeaux et des plus utiles à faire.

---

36. *Nouveau manuel du Catéchiste*, par M. l'abbé A. Jeannin, prêtre du diocèse de Verdun ; in-12 de IV-480 pages; Paris, 1875, chez Bloud et Barral ; — prix : 3 fr. 50 cent.

Voici un livre dont la lecture, comme le dit Mgr l'évêque de Verdun dans son Approbation, sera « très-utile aux prêtres, aux catéchistes et à tous ceux qui se livrent à l'instruction religieuse de la jeunesse. » C'est aussi la reproduction d'un ancien manuscrit qui date de 1784, mais auquel M. l'abbé Jeannin a fait des additions considérables en s'aidant du questionnaire qui résume le grand catéchisme de Bourges, et dont le célèbre Trotti de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, est l'auteur; en donnant un certain développement à la partie liturgique, et en ajoutant la substance de l'histoire de l'Eglise, qu'il y a traitée d'après le *Catéchisme de persévérance* de Mgr Gaume. M. l'abbé Jeannin a surtout voulu être utile. Il procède par demandes et par réponses, et passe en revue tout ce qui fait partie de l'enseignement chrétien, sous ces différentes divisions : Ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter, ce qu'il faut demander, ce qu'il faut recevoir, ce qu'il faut mériter et imiter. C'est complet dans un cadre facile à parcourir.

---

37. *Petits poëmes* de Mgr de la Bouillerie, publiés avec préface et réflexions par un de ses disciples; in-18 de VIII-82 pages; Paris, 1875, chez Bloud et Barral; — prix : 80 centimes,

Un disciple de Mgr de la Bouillerie a recueilli ces petits poëmes, écrits sans prétention, selon les circonstances, et qui renferment des pierres précieuses de poésie, de piété, d'amour de Dieu. Ce sont autant de petits cantiques et d'élévations de l'âme. Comment en faire connaître le mérite autrement que par des citations?

Voici le petit poëme intitulé : *Dieu.*

Qui dit au soleil sur la terre
D'éclairer tout homme et tout lieu?
Qui donne à la nuit son mystère?
O mes enfants, c'est Dieu.

Le bluet et le ciel superbe
Qui les a teints du même bleu?
Qui verdit l'émeraude et l'herbe?
O mes enfants, c'est Dieu.

Qui donne à chacun chaque chose,
A l'un beaucoup, à l'autre peu,
Moins au ciron, plus à la rose?
O mes enfants, c'est Dieu.

Qui donne à vos mères le charme
De rire à votre moindre jeu,
Pleurant à votre moindre larme?
O mes enfants, c'est Dieu.

Ce soir, après votre prière,
Quand vous nous aurez dit adieu,
Qui fermera votre paupière?
O mes enfants, c'est Dieu.

Voici maintenant un dialogue entre l'*Ange et l'Ame*, charmant cantique en l'honneur du Saint-Sacrement :

Un chérubin dit un jour à mon âme :
Si tu savais la gloire de mon ciel,
Si tu voyais les purs rayons de flamme
Que sur mon front projette l'Eternel!...
Je répondis à l'Archange céleste :
Toi qui vois Dieu plus brillant que le jour,
D'un Dieu caché sur un autel modeste
Sais-tu l'amour?

L'Ange reprit : Sais-tu ma joie immense
De contempler en face un Dieu si beau?...
Le ciel pour moi tous les jours recommence,
Et tous les jours mon bonheur est nouveau...

Je répondis : Sais-tu ce qu'est l'hostie,
Toi, dont le cœur ne s'est point égaré?
Près d'un Dieu bon, près de l'Eucharistie
As-tu pleuré?

Le Chérubin voulut parler encore :
Sais-tu, dit-il, mon aliment divin?
Aimer, servir le grand Dieu que j'adore,
M'unir à lui voilà mon seul festin...
Je répondis au lumineux Archange :
Tu te nourris de la divinité;
Mais l'humble pain que j'adore et je mange,
L'as-tu goûté?

O Chérubin de la sainte patrie,
Louons ensemble un Dieu si bon pour nous;
A toi le ciel, à moi l'Eucharistie!...
Notre partage à tous deux est bien doux.
J'aspire un jour à voir aussi mon Père;
Mais ici-bas l'autel est tout mon bien;
Voilà mon sort... Ton bonheur, je l'espère...
J'aime le mien.

Nous n'avons plus qu'à ajouter que le pieux disciple qui a recueilli ces paroles, les a délicatement enchâssées dans des réflexions qui sont en partie tirées des œuvres de Mgr de la Bouillerie. Son petit livre sera goûté de la jeunesse pieuse, et les plus délicats esprits y trouveront de précieux trésors d'élégante simplicité et de vraie poésie.

J. Chantrel.

Nous appelons l'attention de nos Abonnés sur les *Sanctuaires illustrés de la sainte Vierge;* ils verront, à l'une des pages consacrées aux annonces, que cet ouvrage va être achevé; nous prions ceux qui veulent y souscrire de le faire le plus tôt possible.

Le Directeur-Gérant : J. Chantrel.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

éclat, là que j'ai vu la dignité sacerdotale la plus méprisée de ceux-là même qui avaient pour mission de la sauvegarder. On n'a plus voulu de la confession obligatoire, on l'a rendue facultative, et l'on a pensé être logique en brisant les confessionnaux et en consacrant ainsi, forcément, la confession dans une sacristie ou dans un salon. On a exigé l'élection du prêtre par le peuple, et cette élection est presque toujours le fait d'une ambitieuse coterie. On a donné au prêtre la liberté de se marier, mais en même temps on a laissé subsister tous les abus du célibat volontaire. Et combien d'autres abus n'ont-ils pas pris naissance au sein même de la réforme! En résumé, une apparence de bien dans les paroles, une immense somme de mal dans les actes, voilà le dernier mot de la réforme catholique à Genève. C'est ce que j'appelle une farce gigantesque ; d'autres l'appelleraient un crime de lèse-conscience.

Tout ce que j'ai enduré de souffrances morales, en cet état de choses, Dieu seul le sait. Parfois des voix amies me disaient : Prenez patience ; dans une œuvre d'une si haute importance il est fort difficile que le mal soit inséparable du bien. Et, confiant, j'attendais ; jusqu'à ce qu'enfin l'abîme se creusant de plus en plus, la réforme, dont le principal caractère aurait dû être la douceur et la persuasion, a jeté bas le masque et nous est apparue une vraie guerre religieuse. Dès lors, je n'ai pas voulu attacher plus longtemps mon nom à cette œuvre d'hypocrisie, d'oppression et de haine. Je ne le pouvais plus ni comme prêtre, ni comme père, ni comme époux.

Voilà où en sont les prétendus réformateurs de l'Eglise !

Canada.

La *Minerve*, journal de Monréal, apprécie de la sorte l'inhumation forcée en terre consacrée de l'excommunié Guibord :

Toute la population a éprouvé un profond soulagement en apprenant que l'enfouissement civil de Guibord avait eu lieu paisiblement, et que les troubles qu'on avait redoutés sont par bonheur écartés. C'était bien assez de l'outrage fait à la conscience des catholiques et de la violation injuste de nos droits, sans qu'il vînt s'y ajouter une question politique et que l'affaire se compliquât d'une émeute.

Nous pouvons ajouter que ce résultat est dû à la sage intervention des autorités religieuses, et non au déploiement de forces militaires qui a été fait. Le clergé a donné l'exemple de la soumission à la loi, quelque injuste et odieuse qu'elle soit, et c'est à ses exhor-

tations bien plus qu'aux baïonnettes et aux canons de nos miliciens, qu'il faut attribuer l'attitude de la population.

Mais si le danger est passé, la responsabilité de ceux qui ont tout fait pour irriter le sentiment public et qui sont cause du péril que nous avons couru, ne cesse pas pour cela. Les hommes de l'Institut restent avec la satisfaction de leur vengeance accomplie, du sacrilége qu'ils ont commis, mais aussi avec le sentiment de la réprobation générale et de l'exécration de leurs compatriotes.

On trouvera plus loin la partie de la lettre pastorale des évêques du Canada qui traite de cette affaire.

LE TESTAMENT D'UN ÉVÊQUE.

Mgr Thibaudier vient de reproduire, dans un mandement à l'occasion de la mort de Mgr Ginoulhiac, le testament du vénérable défunt. Voici ce *Testament spirituel*, qui montre bien la foi et l'humilité d'un évêque catholique :

Au nom de la Très-Sainte Trinité Père, Fils et Saint-Esprit.

Après avoir fait mon testament dans la forme la plus simple, et, ce me semble, conformément aux règles de la prudence chrétienne, pour la sûre disposition des biens temporels, il est juste, il est conforme aux intentions de l'Eglise que je déclare les vrais sentiments de mon âme, ou que je fasse mon testament spirituel.

1° Avant tout, je rends grâce à Dieu de m'avoir fait naître et élever dans le sein de son Eglise, l'Eglise catholique, apostolique, romaine. Je crois tout ce qu'elle croit ; je condamne tout ce qu'elle condamne ; j'approuve ce qu'elle approuve. La servir dans les divers degrés de la sainte Hiérarchie a été l'honneur de ma vie ; j'espère qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin. Je regrette de ne l'avoir pas servie avec assez de zèle et de fidélité. Je serais heureux de mourir pour elle.

Comme j'ai composé plusieurs ouvrages, et que par irréflexion, par ignorance, par préjugé ou par toute autre cause, il a pu s'y glisser des inexactitudes, même des erreurs, je les désavoue, et je soumets absolument tout ce que j'ai écrit au jugement de l'Eglise et du Saint-Siége.

2° Quoique me connaissant coupable de bien des fautes, et capable de bien des illusions, j'ai conservé et je conserve une confiance profonde en la miséricorde et en la bonté de Dieu, ne m'ap-

puyant que sur les mérites de Jésus-Christ, mon Dieu et aimable Rédempteur. Combien je voudrais l'aimer, comme je désire de le voir et de jouir éternellement de lui; il le sait! Comme j'aurais voulu le faire connaître et aimer, mes quelques travaux le témoignent bien imparfaitement.

3° J'ai toujours aimé simplement, fidèlement mes amis. Je me recommande à leur souvenir devant Dieu.

Si j'ai quelque ennemi, je lui pardonne de grand cœur tout le mal qu'il m'a fait, ou qu'il a voulu me faire. Je pardonne aussi tous les faux jugements, toutes les censures, toutes les médisances dont ma personne ou mes actes ont pu être l'objet, de la part de qui que ce puisse être, et que ce soit par légèreté, par jalousie, ou même par malice.

Quoique je n'aie, par la grâce de Dieu, jamais souhaité du mal, ni, que je sache, fait du tort à personne, je demande pardon à tous ceux que je pourrais avoir blessés, offensés ou scandalisés, de quelque manière que ce puisse être.

4° Je déclare aux membres de mon clergé, que, dans les diverses nominations que j'ai faites, je n'ai jamais agi par des considérations humaines, et sans conseil; et que, dans les mesures pénibles que j'ai eu à prendre, je n'ai obéi qu'au motif surnaturel de la gloire de Dieu et du bien de l'Eglise. Que si je me suis trompé, et cela est arrivé souvent sans doute, j'en demande pardon à Dieu et à tous ceux qui en ont souffert, ou en ont été scandalisés : *ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo.*

J'ai aimé et j'aime sincèrement tous les prêtres de mon diocèse, sans faiblesse et sans partialité, sauf la préférence qui est due à ceux que l'on croit les plus fidèles serviteurs de Dieu, les ministres les plus utiles à son Eglise. J'aurais voulu pouvoir inspirer à un certain nombre l'amour des fortes études dogmatiques, cette soif de la vérité divine qui a été la passion et fait le bonheur de ma vie. Je ne l'ai pas su. L'esprit d'initiative me manque. Je fais avec plaisir le bien qui se présente; mais je ne sais pas aller au-devant.

Je conseille à tous les membres du clergé, comme la chose la plus utile et qui résume toutes les autres, de se faire un réglement de vie, pas impraticable, mais un peu austère; et d'être fidèles à l'observer. C'est le moyen le plus sûr de conserver et de ranimer, en certaines circonstances, la grâce sacerdotale. C'est aussi un moyen puissant pour exciter l'âme du Prêtre à l'étude, à la vertu ecclésiastique et au zèle sacerdotal, de considérer l'état de la so-

ciété actuelle, les projets horribles de l'impiété antichrétienne et ses progrès toujours croissants dans diverses classes de la société ; en ajoutant que le remède à ce mal immense n'est qu'en nous : *Vos estis sal terræ... vos estis lux mundi.*

5° Je recommande instamment à ma sœur, à mon frère et à leurs enfants de vivre toujours unis, de se bien persuader qu'il n'y a pas de bonne raison de rompre l'unité fraternelle et qu'il faut savoir, au besoin, sacrifier quelque chose à ce suprême intérêt.

Je leur recommande aussi de ne pas se borner à être fidèles aux lois de l'honneur et de la probité humaine la plus délicate ; mais de ne jamais oublier qu'ils sont chrétiens et que les devoirs du chrétien catholique, lorsqu'on a le bonheur de l'être, doivent être mis à la tête de tous les intérêts, de tous les devoirs, et consacrer tous les autres.

Que Dieu nous donne à tous sa miséricorde et sa paix ; et lorsque le moment fixé par sa Providence sera venu, qu'il agrée notre suprême sacrifice par la vertu du sacrifice unique de son Fils ; qu'il daigne nous faire entrer dans sa joie et nous admettre à jouir aussi les uns les autres en lui à jamais. *Amen.*

Au nom de la Très-Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit.

O Sanctissima Trinitas !

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS.

Nous avons dit, il y a quinze jours, que nous reviendrions bientôt sur la création de la Faculté de théologie qui vient d'être canoniquement érigée à Poitiers ; nous pouvons aujourd'hui tenir cette promesse.

Mgr Pie a publié une lettre pastorale, datée du 25 novembre 1875, qui raconte la création de la Faculté de théologie de l'Université libre de Poitiers et qui renferme les Lettres apostoliques érigeant canoniquement cette Faculté. L'étendue de la Lettre pastorale de Mgr Pie, qui occuperait plus de vingt-cinq pages de nos *Annales*, ne nous permet pas de la reproduire en entier ; mais nos lecteurs nous reprocheraient de ne pas leur en mettre sous les yeux les principaux passages, avec le texte intégral des Lettres apostoliques. Mgr l'évêque de Poitiers s'exprime ainsi :

I. — Ce que sont les Universités.

En tant qu'il signifie un assemblage de colléges et de maîtres, appliqués à l'enseignement général de toutes les sciences reliées entre elles par un principe supérieur d'unité, le mot même d'Université, à plus forte raison la chose, a une origine chrétienne. Je ne redirai point ici ce que notre vénérable frère l'évêque d'Angers a développé naguère avec autant de solidité que d'éclat. Pour unir, de la base au sommet, toutes les assises et les colonnes de l'édifice de la science, il fallait le ciment divin d'une doctrine une et immuable. Et comme l'Eglise de Dieu est l'unique dépositaire autorisée, la seule gardienne infaillible de cette doctrine venue du ciel, seule elle pouvait rapprocher et fondre dans un tout harmonique, en les subordonnant à la vérité suprême, les études isolées et les écoles souvent discordantes de l'enseignement profane.

Assurément, l'Eglise ne se flatte point d'avoir produit à elle seule tout cet ensemble et ce détail de connaissances qui sont rangées aujourd'hui dans le département de l'instruction publique. Encore qu'elle soit l'arche de refuge dans laquelle furent sauvés du naufrage de la barbarie les précieux débris de la civilisation antique, tout comme l'arche de Noé avait autrefois sauvé du déluge et transmis aux âges suivants la tradition de ces arts primitifs que l'homme, né adulte, avait appris à l'école même de Dieu (1), l'Eglise, toutefois, ne dispute à l'esprit humain aucune des conceptions et des productions, aucune des facultés et des puissances qui lui sont propres. Son époux, le Verbe incarné, l'a dotée de richesses tellement suréminentes, qu'elle ne saurait être tentée de jeter un regard de mesquine envie sur l'apanage naturel de ses fils. Que dis-je? ne l'avons-nous pas vue, dans le concile du Vatican, prendre la défense de cette portion même de leur patrimoine, compétente qu'elle est pour revendiquer les appartenances de la raison et de la liberté, comme les droits de la foi et de la grâce?

Mais enfin, sans se désintéresser des lettres, des sciences et des arts qui, par cela seul qu'ils sont l'expression du vrai, du beau et du bien, sont autant de reflets de la face de Dieu ; sans abdiquer surtout sa mission et son droit de participer à l'instruction de la jeunesse, attendu que la formation du cœur et de l'âme est à peu près inséparable de la formation de l'esprit, et que, chez tous les peuples du monde, le corps sacerdotal a été le grand éducateur ;

(1) Bossuet, *Discours sur l'Histoire univers.*, 1re partie, 2e époque.

malgré tout, cependant, l'Eglise ne s'est jamais ni dogmatiquement ni pratiquement arrogé le monopole en cette matière, et jamais elle n'a frappé d'ostracisme l'enseignement laïque. Au contraire, en appelant à elle des disciples, elle s'est toujours appliquée et souvent elle a réussi à préparer des maîtres; et quand les séculiers ont commencé d'étendre leur empire sur ces écoles et ces chaires qu'elle avait fondées, qu'elle avait dotées, qu'elle avait illustrées, loin de prendre ombrage de l'intervention et de la protection royale, l'Eglise a encouragé ce noble exercice de la puissance au profit du savoir.

C'est alors que, du concours des deux autorités, sont nées la plupart des Universités de l'Europe, et particulièrement celles de la France. Qui dit « Université », dit réunion de toutes les écoles, concentration de toutes les sciences. Or, il est une science, et c'est la régulatrice de toutes les autres, qui n'est point du ressort de la puissance séculière; il est une école, et c'est la plus haute de toutes, qui, de droit divin, ne relève que de l'Eglise : vous avez nommé la théologie. Fonder une Université, et, selon le langage d'alors, un *Studium generale*, d'où l'enseignement théologique serait exclu, c'est une pensée qui ne pouvait pas plus venir à l'esprit de nos pères que celle de créer un corps auquel il ne manquerait rien, sinon la tête. De là, la nécessité de recourir à l'Eglise, ce qui veut dire au Pontife romain.

Car c'est à juste titre que la fondation des Universités a toujours été rangée par le droit au nombre des causes ou affaires majeures réservées au Saint-Siége. Des écoles dont le rayonnement pénètre bien au-delà des juridictions ordinaires, des grades qui ont leur valeur académique et canonique dans toute la chrétienté, ne peuvent procéder que de la source même de la juridiction suprême et universelle. Certes, l'Eglise romaine ne s'est montrée ni avare ni défiante en ce point : pour s'en convaincre, il suffit de lire les bulles ou décrets de fondation des vingt-trois Universités qui se partageaient le sol de la France à la fin du siècle dernier.

Pourquoi faut-il, hélas! qu'un trop grand nombre d'entre elles aient peu à peu tourné contre leur mère les faveurs dont elle les avait investies; et qu'après les défections radicales de plusieurs grandes nations du Nord, notre patrie en soit venue à détruire d'un seul coup ces écoles séculaires, dans lesquelles l'alliance du génie chrétien et de l'esprit français avait formé des générations et préparé des siècles qui resteront l'éternel honneur de la France? Jetons un voile sur tous les maux qui ont suivi cette rupture vio-

lente avec les traditions chrétiennes du passé, et ne portons nos regards vers l'avenir que pour y chercher des motifs d'espérance.

II. L'Université de Poitiers.

N'en faut-il pas trouver un très-puissant dans l'ardeur généreuse qui se manifeste en ce moment de toutes parts pour le rétablissement des Universités catholiques? Entreprise laborieuse, organisation délicate, et qui a besoin de l'épreuve du temps avant de recevoir la consécration officielle de l'Eglise.

Mais si la Rome pontificale, toujours amie de l'expérience, réserve prudemment son approbation formelle, elle n'hésite point à donner et à prodiguer ses encouragements. Forts de la bénédiction du Pasteur suprême, les pasteurs des provinces particulières se sont mis incontinent à l'œuvre. Ne pouvant tout entreprendre à la fois, ils ont obéi aux vœux des familles chrétiennes, et porté leur attention d'abord du côté où se faisaient sentir des besoins plus actuels, des périls plus pressants.

Nous savons d'ailleurs, par l'histoire, que jamais les Universités n'ont été décrétées et enfantées tout d'un bloc. Les diverses chaires préexistaient, et chacune des écoles avait fait ses preuves, avant que le Saint-Siége intervînt pour les relier ensemble et les ériger en « Etudes universelles : » *in Studia universalia.*

A l'heure présente, effrayés des doctrines matérialistes qui tendaient à envahir quelques-unes des chaires publiques, les promoteurs chrétiens de l'enseignement libre n'ont rien épargné pour hâter l'ouverture d'écoles ou facultés de médecine, et il ne tiendra pas à eux que les derniers obstacles soient bientôt levés. L'érection des chaires de droit a pu s'effectuer plus facilement : et qui ne sent combien cette science, de nos jours surtout, demande à être complétée au point de vue des principes qui en sont la base et qui en déterminent la règle : isoler la justice de la religion, qu'est-ce autre chose que le renversement logique de tout l'ordre moral et social, au profit des passions et des révolutions qu'elles enfantent? Enfin, quoique, dans nos habitudes et nos nécessités présentes, l'immense généralité de la jeunesse contemporaine, fâcheusement aiguillonnée par l'imminence de la limite d'âge, soit amenée à se contenter du grade insignifiant qui constate la dose strictement suffisante d'enseignement secondaire, l'Eglise, toujours fidèle aux sciences et aux beaux-arts, ne veut pas désespérer de rallier des auditeurs et des disciples à un enseignement littéraire et scientifique plus relevé : tentative bien digne de celle qui, après avoir

façonné l'esprit et policé les mœurs de nos aïeux, avait fait de la France la seconde patrie de l'atticisme et de l'urbanité.

Hâtons-nous d'ajouter que si, pour des raisons multipliées, le haut enseignement théologique a dû être généralement ajourné, l'influence, la direction, et, au besoin, le redressement théologique ne feront pourtant pas défaut dans les Facultés nouvelles, puisque, indépendamment de la sollicitude vigilante des évêques, elles ne devront recevoir pour chefs et pour guides que des maîtres formés aux meilleures et aux plus pures sources de la doctrine sacrée.

Après avoir fait ici l'historique de l'ancienne et illustre Université de Poitiers, Mgr Pie arrive à ce qu'il a fait depuis le commencement de son épiscopat.

Vous le savez, nos chers coopérateurs: dès notre arrivée parmi vous, nos premières pensées se portèrent de ce côté, et les circonstances nous conduisirent bientôt à un commencement d'exécution. Le concile de Bordeaux, ratifié par le Saint-Siége, avait établi un jury provincial à l'effet de conférer des titres ou grades en théologie et en droit ecclésiastique aux candidats de la circonscription métropolitaine qui subiraient des épreuves satisfaisantes; et chacun des conciles subséquents tenus à La Rochelle, à Périgueux, à Agen et à Poitiers, insista sur l'application pratique et les développements de cette institution. A la suite de quelques objections administratives, nées d'une interprétation outrée des droits et priviléges du monopole universitaire, une première session, présidée par quatre évêques, eut lieu à Poitiers en janvier 1854, le lendemain de la solennité de saint Hilaire. Le procès-verbal des opérations de cette assemblée ayant été adressé au Saint-Siége, l'institut provincial fut aussitôt mis en possession de décerner canoniquement les diplômes de baccalauréat et de licence. Depuis lors, le cardinal métropolitain ayant voulu que Poitiers demeurât le centre ordinaire de cette œuvre, vingt-deux sessions annuelles y ont été tenues sans discontinuité, ordinairement en présence de plusieurs des évêques, et toujours avec la participation de leurs délégués; en outre, deux séances solennelles eurent lieu à Périgueux et à Agen, après la clôture du concile provincial célébré dans l'une et l'autre de ces villes. Pendant cette période de plus de vingt ans, l'institut provincial a délivré 354 diplômes de baccalauréat et 66 de licence en théologie, 98 de baccalauréat et 3 de licence en droit ecclésiastique. Les gradués appartiennent, dans des proportions différentes, il est vrai, à chacun des sept diocèses de la province

d'Aquitaine, et aux trois diocèses de nos colonies qui relèvent de la métropole de Bordeaux, sans parler d'un certain nombre d'autres sujets qui sont venus de diverses provinces ecclésiastiques, envoyés par leurs évêques et autorisés par le Saint-Siége. Les thèses écrites et souvent imprimées de nos récipiendaires offrent une série de travaux qui se sont fait remarquer par des juges très-compétents.

Naturellement plusieurs de ces gradués ont ambitionné la palme doctorale. En ce qui concerne notre seul diocèse, quatorze lauréats nous sont revenus de Rome, dix docteurs en théologie (2), et quatre en droit canon (2). La plupart d'entre eux, après avoir été disciples du Collége romain et de l'Apollinaire, ont été préposés chez nous aux diverses chaires de l'enseignement sacré, et nos aspirants aux premiers grades ont pu recevoir d'eux désormais les leçons d'un cours spécial de préparation.

Nous en étions là lorsque les organes de la publicité nous apprirent qu'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, déjà depuis longtemps à l'état de projet, ne tarderait pas à être portée devant l'Assemblée nationale. Ce fut aussitôt la matière d'une de nos communications synodales. Nous avions compris sans peine que l'érection canonique d'une Faculté de théologie serait subordonnée à trois conditions : une organisation et une méthode déjà consacrées, des maîtres éminents et déjà connus à l'œuvre, enfin un exercice datant au moins de quelques années et offrant pour l'avenir les garanties d'un professorat stable et compacte.

Rome avait été envahie et les corps savants allaient être bientôt dispersés. Encouragé par plusieurs de nos vénérables frères dans l'épiscopat et par notre éminentissime métropolitain, nous demandâmes et nous obtînmes que des professeurs distingués de Rome, qui avaient enseigné dans plusieurs grandes Universités, et dont quelques-uns avaient participé en qualité de théologiens aux tra-

(1) Nous comprenons dans ce nombre Mgr Frédéric Saivet, aujourd'hui évêque de Mende, que nous avions cédé comme professenr à Mgr l'évêque d'Angoulême, et qui, après avoir pris les premiers grades à Poitiers, a été reçu docteur à Rome, — Mgr Gustave Gallot, du diocèse de Luçon, camérier de Sa Sainteté, aujourd'hui supérieur de la Société des Pères de Mouilleron, a également pris le doctorat à Rome après avoir reçu le diplôme de licencié à Poitiers.

(2) Quelques-uns de nos licenciés, déjà engagés dans le professorat ou dans le saint ministère, n'ayant pu aller suivre les cours de la ville sainte, ont demandé à subir une troisième épreuve devant notre jury provincial. Le Saint-Père, auquel nous avons soumis leurs thèses écrites et le suffrage relatif aux épreuves orales, a daigné, par voie d'exception et à cause de l'absence de Facultés canoniques en France, confirmer et sanctionner leur titre de docteur *pro gratia in exemplum non adducenda*.

vaux du concile du Vatican, fussent envoyés vers nous. Comment taire ici le nom du si docte et si regrettable Père Clément Schrader, dont les dernières veilles nous ont été consacrées ? Notre école théologique s'honorera à jamais des beaux traités que ce maître illustre a publiés à Poitiers après en avoir fait la matière de ses leçons. Son premier compagnon, après avoir occupé avec une rare distinction la chaire de philosophie, nous avait été déjà douloureusement enlevé : tant il est vrai que le divin Crucifié met la souffrance et le sacrifice dans les fondations de toute construction qui intéresse sa gloire ! Une bouche plus autorisée que la nôtre vous dira tout à l'heure les services et les mérites de ceux qui leur ont succédé.

Le Saint-Siége, par l'organe de la sacrée Congrégation du Concile, avait approuvé notre façon de procéder, exposé en détail dans la dernière relation de l'état de notre diocèse (1). Nous ne fûmes donc point téméraire en sollicitant dès le lendemain du vote et de la publication de la loi et conformément à la déclaration faite à la tribune par le Rapporteur relativement aux Facultés de théologie (2), la sanction canonique de l'œuvre ainsi existante. Tous les documents requis à cet effet ayant été soumis à l'examen et au suffrage des consulteurs de la congrégation compétente, Pie IX, à la date du 1er octobre, a daigné nous faire expédier les Lettres Apostoliques suivantes, après la réception desquelles il nous est permis de dire : « Les rescrits sont venus de Rome : la cause est finie » *Rescripta Roma venerunt, causa finita est.*

Les Lettres apostoliques

PIUS PP. IX

AD PERPETUAM REI MEMORIAM

Pictaviensem Ecclesiam, jam inde a primis temporibus quibus Christiana Religio Gallias pervasit, omni laudum genere flo-

(1) Utinam per leges civiles gallicis episcopis aliquando fas sit eam statuere studiorum rationem quam ecclesiasticæ juventuti instituendæ magis congruere in Domino judicaverint. Interim optimo consilio Tu quidem ea apparas quæ veteri Pictaviensi Universitatis statim restituendæ, si res ex voto cesserit, necessaria existimas. Epist. E. E. Cardinalis Præfecti, 13 jun. 1874.

(2) « Nous avons tenu tout à fait en dehors de nos considérations la théologie... Qu'il se fonde des Facultés sous la direction des évêques, avec l'institution canonique, nous y applaudirons. » — Discours de M. Laboulaye, Rapporteur de la Commission, session du 8 juillet 1875, *Journal officiel* du 9, p. 5112.

p. 617 pour 606

ANNALES CATHOLIQUES

REMARQUES DIVERSES

La plupart de nos Abonnés veulent bien, à l'occasion du renouvellement de leur souscription, nous adresser des observations que nous accueillons, ils peuvent en être persuadés, avec la plus grande reconnaissance, et auxquelles nous faisons la plus grande attention.

Presque tous nous adressent des félicitations qui nous encouragent, et pour lesquelles nous les remercions bien vivement.

Quelques-uns nous soumettent des critiques qui ne nous encouragent pas moins, parce qu'elles nous prouvent qu'on prend intérêt à notre œuvre, et qu'on la voudrait voir s'améliorer de plus en plus : nous tenons note des observations et des critiques, nous nous efforçons de faire droit aux premières, de ne plus mériter les secondes.

Mais, comme l'a dit le Fabuliste,

> On ne peut contenter tout le monde et son père,

et nous nous trouvons fort embarrassés devant certaines observations qui se contredisent absolument.

Ainsi, il nous arrive très-souvent, par le même courier, une lettre dans laquelle on nous reproche de donner trop de place aux faits, pas assez aux questions, et une autre dans laquelle on nous demande plus de faits et moins d'articles de fonds. Un autre jour, l'un nous reproche de ne pas consacrer assez de place aux pages récréatives, un autre nous prie de supprimer toutes ces pages. Quelques-uns regrettent que nous scindions en deux ou trois arti-

cles les documents ou les études plus considérables, d'autres nous demandent une plus grande variété d'articles dans le même numéro. Quelques-uns enfin nous prient de traiter avec plus d'étendue, soit les questions scientifiques, soit les questions littéraires, théâtrales, etc.

En somme, nous voyons qu'on est généralement satisfait de ce que nous insérons dans les *Annales*, mais beaucoup de ceux qui nous adressent des observations nous indiquent des omissions qu'ils regrettent. Qu'on nous permette

Quelques mots de réponse.

D'abord, pour traiter tous les sujets qu'on nous prie de traiter, et avec l'étendue nécessaire, ce n'est pas une soixantaine de pages qu'il nous faudrait chaque semaine, mais plusieurs centaines, mais un volume. Nous reconnaissons que cela serait désirable; mais il y a ici une question d'argent devant laquelle nous sommes obligés de reculer, ne pensant pas que la majorité de nos Abonnés consentent à tripler ou quadrupler le chiffre de leur souscription.

Ensuite, quoique chacune des observations nous paraisse juste en elle-même, nous sommes bien obligés de compter avec l'observation contraire. Nous nous trouvons dans la position de l'arithméticien qui a une moyenne à faire. Nous prenons la moyenne des observations et nous tâchons de faire entrer dans chaque numéro, surtout dans le cours de chaque trimestre ou dans chaque volume, en proportion de leur importance religieuse, les diverses matières qui conviennent aux *Annales catholiques*.

Les observations contradictoires qui nous viennent de côtés différents, et les félicitations qui nous arrivent de presque partout, semblent nous prouver que notre moyenne est assez raisonnablement établie.

Nous ne prétendons pas pour cela qu'il n'y ait rien à faire de mieux, même dans le cadre restreint où nous devons nous renfermer. Sous ce rapport, nous sentons nous-même plus vivement que ne le peuvent sentir nos lecteurs, combien il est regrettable que nous n'ayons pas plus de place à notre disposition, et que nous ne puissions traiter avec les développements qu'elles comportent telles et telles questions qui sont du plus grand intérêt. Chaque semaine, nous pouvons le dire, nous amassons des matériaux qui pourraient remplir plusieurs numéros, quelquefois même un volume, et nous nous voyons dans la nécessité de les laisser de côté ; parfois, il nous arrive au dernier moment des documents, des faits, des études qu'il serait plus pressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs, mais le numéro est déjà aux trois quarts imprimé, l'espace et le temps manquent, il faut remettre à plus tard, et d'autres événements qui surviennent, d'autres questions plus actuelles qui se présentent, ne permettent plus de se servir des travaux préparés.

Quoi qu'il en soit, nous ne perdons jamais de vue le but que nous nous sommes proposé d'atteindre, savoir de mettre, au moyen d'une revue à bon marché, le lecteur chrétien au courant de tout ce qui intéresse le plus la religion, et, sous ce rapport, nous ne craignons pas de dire que nous sommes toujours restés fidèles à

Notre programme.

Ainsi, nous avons promis d'insérer dans les *Annales catholiques* :

Tous les faits importants qui intéressent la religion ;

Les discours du Saint-Père ;

Les documents émanés du Saint-Siége, et tous les autres documents qui ont un intérêt actuel et qu'on peut avoir besoin de consulter.

Nous avons promis de faire connaître :

L'enseignement épiscopal et ecclésiastique dans ses grandes lignes ;

Les principaux ouvrages qui paraissent ;

Les pricipales questions religieuses qui s'agitent ;

Les travaux les plus remarquables de la presse française et étrangère.

Tout cela, nous l'avons fait dans la mesure du possible avec les pages dont nous disposons, nous nous proposons de le faire d'une façon plus complète encore, nous le ferons d'autant plus complètement que le nombre de nos Abonnés, en s'accroissant, nous permettra d'ajouter quelques pages de texte à chaque numéro et d'adopter de nouvelles dispositions typographiques.

Mais pour cela, — nous le disions il y a huit jours, nous le répétons aujourd'hui, parce que c'est là une condition indispensable pour les améliorations que nous projetons et qu'on nous demande, — pour cela, il faut que nos excellents souscripteurs travaillent avec nous à

La propagande d'abonnement.

Dans presque chacun de ses admirables discours, le Saint-Père revient sur cette œuvre de la bonne presse, qui est l'une des œuvres les plus nécessaires de notre temps ; il recommande la diffusion des bons livres et des bons journaux, cette prédication qui va trouver au foyer ceux qui ont oublié le chemin de l'église, et qui fournit chaque jour à ceux qui sont restés fidèles des armes pour combattre l'erreur et pour faire triompher la vérité. Nous autres, écrivains, nous faisons ce que nous pouvons : nous donnons notre temps, nos forces, nos veilles, mais, seuls, nous ne pouvons rien ; il faut le concours de ceux qui savent combien une bonne lecture peut faire de bien, combien une mauvaise lecture peut faire de mal, et, nous

appuyant sur la parole du Saint-Père, nous osons dire qne cette propagande des bonnes lectures est une œuvre de charité bien plus urgente que l'aumône qui ne s'adresse qu'aux besoins du corps.

Certes, il faut l'une et l'autre, mais n'oublie-t-on pas trop que l'âme est supérieure au corps, et que souvent la santé rendue à l'âme est le meilleur moyen de chasser la pauvreté et la misère d'une maison?

Nous avons voulu créer une petite revue hebdomadaire qui fût à la portée des plus modestes bourses; nous savons que, même dans ces conditions, quelques-uns ne peuvent y souscrire sans gêne, mais ne peut-on se réunir à plusieurs? et ne faut-il pas s'imposer quelque sacrifice pour se tenir au courant de ce qui intéresse sa religion, ou pour répandre autour de soi une bonne lecture?

Nous remercions encore une fois ceux de nos Abonnés qui travaillent avec tant de zèle à faire connaître et à propager les *Annales catholiques*. Nous n'avons sollicité aucune subvention, nous n'avons pas songé à former un capital qui nous permît de marcher sans souscripteurs pendant quelque temps, et, grâce à Dieu! nous avons pu conduire notre publication jusqu'à l'entrée de cette cinquième année qui s'annonce pour elle comme une année de développements encore plus sérieux. Il ne lui faut, pour cela, que la fidélité des anciens Abonnés, malgré les défauts qu'ils pourraient avoir à lui reprocher, et que la continuation de ce mouvement de croissance dont chaque courrier nous apportes d'irrécusables preuves.

Que d'améliorations possibles, si chaque Abonné nous en procurait un autre!

Les prix d'abonnement,

que de récentes conventions postales vont nous per-

mettre d'abaisser pour certains pays étrangers, contribueront, nous en avons l'espoir, à propager au-dehors ces *Annales* qui y comptent déjà un grand nombre de souscripteurs.

Dès le 1er janvier 1876, c'est-à-dire à partir de notre prochain numéro, qui commencera le XVe volume de la collection, les conditions de l'abonnement seront ainsi fixées :

France et Algérie. Un an : 12 fr. ; six mois, 7 fr. ; trois mois, 4 francs.

Le numéro pris au bureau, 25 cent. ; par la poste, 30 centimes.

Pays d'Europe, Turquie d'Asie, Russie d'Asie, Egypte, Tunisie, Maroc. Un an : 16 fr. ; six mois, 9 francs.

Colonies françaises, Canada, Etats-Unis. Un an : 20 fr. ; six mois, 11 francs.

Autres pays. Un an : 24 francs.

Les abonnements continueront de partir du premier jour de chaque mois et devront être payés d'avance.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent., en timbres-poste ou autrement.

Les prix de l'abonnement annuel à l'édition sur beau papier, sont respectivement de 18, 24, 30 et 36 fr., au lieu de 12, 16, 20 et 24 francs.

Quelques mots encore.

L'administration des *Annales catholiques* s'est chargée jusqu'ici de procurer aux Abonnés qui le désirent, les livres et autres objets qu'on peut leur expédier de Paris.

Nous venons de prendre des mesures pour que ces *commissions* soient faites dans le plus bref délai possible et dans les meilleures conditions.

Nous prions nos Abonnés de vouloir bien envoyer d'avance, autant que possible, le prix des objets qu'ils demandent, et, surtout, de fournir toutes les indications nécessaires pour qu'on leur adresse bien exactement ce qu'ils désirent. On ne nous donne souvent que des indi-

cations vagues qui font perdre beaucoup de temps sans résultat satisfaisant.

Les avis

que nous plaçons à la seconde page de la couverture sont souvent très-importants; nous prions nos Abonnés de vouloir bien les lire, et surtout ce que nous plaçons sous le titre de

Petite correspondance,

où il se trouve des indications qui peuvent servir même à d'autres que ceux auxquelles elles s'adressent directement.

Enfin, pour

Le renouvellement d'abonnement

de cette époque de l'année, nous prions et supplions ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre, de vouloir bien le renouveler immédiatement, afin d'éviter une irrégularité de service dont ils pourraient avoir à se plaindre, et à nous une perte de temps et de matériel assez importante. Le renouvellement de cette époque de l'année est très-considérable; notre administration est plus zélée qu'elle n'est nombreuse; nous demandons cette promptitude de renouvellement comme un service que nos Abonnés ne nous refuseront certainement pas.

Il est possible que quelques-uns n'aient pas à leur disposition la somme nécessaire; ce que nous demandons, dans ce cas, c'est une lettre indiquant la volonté de renouveler l'abonnement, et la date à laquelle on en versera le montant.

Et maintenant, que nos honorables Abonnés nous permettent de leur offrir

Nos vœux

pour leur plus grand bonheur pendant l'année dans laquelle nous allons entrer et pour que les *Annales catholiques* continuent de les satisfaire de plus en plus, en leur présentant les faits et les questions qui intéressent la religion et la sainte Eglise catholique. Puisse cette Eglise voir enfin le terme de ses épreuves pendant l'année 1876, et Notre Saint-Père le Pape assister au triomphe que tous attendent, et auquel il aura tant contribué par ses épreuves, par ses vertus, et par son indomptable énergie !

J. CHANTREL.

CHRONIQUE DU VATICAN

Nous sommes heureux de terminer la Chronique du Vatican de cette année par un discours du Saint-Père, et par le récit d'une audience accordée à des pèlerins français.

C'est le dimanche matin, 12 décembre, que le Pape a reçu les pèlerins venus de Rennes, au nombre d'environ deux cent cinquante. On sait que l'éminent cardinal, archevêque de Rennes, devait les accompagner, et qu'arrivé à Paris, il s'est vu forcé, à cause de sa santé, de renoncer pour cette fois au voyage de Rome. M. le comte Palys a lu, au nom de tous ses compagnons de pèlerinage, cette Adresse au Saint-Père :

Très-Saint Père,

C'est avec un cœur plein de reconnaissance que vos Bretons viennent au pied de votre trône renouveler leurs solennels serments de fidélité et d'amour. Nous sommes reconnaissants et fiers parce que nous savons que Votre Sainteté nous aime.

Elle l'a dit en donnant à notre éminent archevêque l'honneur de la pourpre romaine, et cette parole est notre plus douce récompense. Ah ! Très-Saint Père, quel est le lieu du monde où vous êtes plus aimé que dans cette noble terre de Bretagne, qui donna si largement pour le Saint-Siége le sang de ses enfants! Dans nos

villes, dans nos familles, nous rencontrons à chaque pas quelques-uns de vos glorieux défenseurs! Et nous, nous qui n'avons pas eu le bonheur de nous compter parmi eux, c'est à notre tour de venir aujourd'hui vous affirmer que nous n'avons point dégénéré de ces glorieux devanciers, et vous promettre notre dévouement jusqu'à la mort. La pourpre de notre cardinal a dit à toute la Bretagne que vous comptiez non-seulement sur lui, mais sur elle, *usque ad effusionem sanguinis.*

Et maintenant, Très-Saint Père, pour vous dédommager autant qu'il est en nous des amertumes qui vous abreuvent, nous avons encore d'autres promesses à faire. Suivant l'exemple de Son Em. le cardinal de Rennes, qui eût été si heureux de nous présenter à Votre Sainteté, suivant l'exemple de ce Père bien-aimé, qui depuis trente-quatre ans n'a cessé de lutter pour former à Dieu les âmes de ses fils, et leur procurer les bienfaits de l'enseignement catholique, nous vous promettons de donner à nos enfants cet inestimable trésor, de former des familles généreuses et chrétiennes, attachées et soumises aux enseignements que vous donnez au monde.

Ce sont les hommes de notre âge qui sont chargés d'élever la génération nouvelle : pour nous, ce sera la génération des hommes du *Syllabus.* Nous ferons tous nos efforts pour que les Bretons destinés à nous succéder soient toujours les plus fidèles parmi les enfants du Saint-Siége, et qu'ils méritent à leur tour d'entendre dire de la bouche de Pierre qu'ils sont aimés de lui.

Daignez donc, Très-Saint Père, bénir tous ceux qui vous entourent, daignez bénir aussi nos familles qui envient notre bonheur, dont les cœurs et la pensée nous suivent aujourd'hui aux pieds de Votre Sainteté, et que cette bénédiction, après avoir été notre force dans les difficultés de la vie, soit la douceur, l'espérance et la consolation de nos derniers jours !

Pie IX a répondu :

Cet agréable et édifiant concours d'âmes dévouées qui, sous le titre de pèlerins, se succèdent ici, à Rome, d'une façon aussi fréquente et souvent aux prix de rudes fatigues, me rappelle à la mémoire la grande affluence de peuples et de nations diverses qui accoururent à Jérusalem dans la grande solennité de la Pentecôte, après la glorieuse ascension au ciel du divin Triomphateur de la

mort. On vit alors le grand prodige de la diversité des langues; car saint Pierre prêchant ainsi que les apôtres à ces multitudes appartenant à ces nations diverses, tous les entendaient et les comprenaient parfaitement, chacun dans la langue native de son pays; de façon que tous demeuraient émerveillés et confondus.

Or, nous admirons de même aujourd'hui ces pèlerins qui arrivent des diverses parties du monde et qui viennent, unanimes et dans un touchant accord, se prosterner devant le sépulcre des saints apôtres, afin de renouveler leur esprit et leur cœur, et d'être, par là, plus à même de combattre avec vigueur en repoussant les erreurs de nos ennemis et en dévoilant le poison mortel qu'ils cachent dans leur sein. Et comme alors l'esprit de Dieu pénétrait dans le cœur de ceux qui écoutaient, de quelque nation qu'ils fussent, pour les unir et les resserrer dans les liens de la même foi, ainsi, aujourd'hui encore, des millions de catholiques s'unissent dans le même esprit afin de démontrer au monde que le seul catholicisme rapproche et conjoint les peuples, malgré la différence de leurs mœurs, de leurs langues et de leurs usages, pour en faire en quelque sorte un seul cœur de tous les cœurs, et les unir ensemble du lien étroit d'une seule et même foi, tandis que certaines sociétés qui ne s'appuient pas sur la foi catholique, sont des édifices érigés sur le sable.

Toutefois, cette union merveilleuse qui remplissait de stupéfaction ceux qui écoutaient la parole des apôtres servit alors aussi de prétexte aux âmes les plus vicieuses et les plus incrédules pour vomir contre les disciples de Jésus les injures les plus grossières, allant jusqu'à dire que les prédicateurs étaient pris de vin et que ceux qui les écoutaient étaient des imbéciles. *Musto madere deputant quos Spiritus repleverat*, chante l'Eglise.

Aujourd'hui encore, la tourbe des incrédules, inspirée et poussée par le venin qui se trouve dans leur cœur,

qualifie du nom de *fanatiques* les catholiques les plus exemplaires, et appelle *fanatisme* toutes les pratiques extérieures de piété qui s'exercent de tant de manières diverses et qui ont pour but la sanctification personnelle, l'édification du prochain, l'amour et le respect envers l'Eglise, ainsi qu'envers le Saint-Siége. Il s'est même rencontré quelque coryphée de la présente Révolution qui, dans un langage de place publique, n'a pas eu honte d'appeler un ramassis d'*ivrognes* tous ces braves et honnêtes jeunes gens, vrais chrétiens, qui avaient abandonné toutes les douceurs du foyer domestique pour venir donner et répandre leur sang pour la défense du Saint-Siége.

Mais les premiers chrétiens étaient fermes et constants, même sous les yeux des insulteurs, à mettre en pratique la doctrine que les apôtres enseignaient : *Erant perseverantes in doctrina Apostolorum*. Ainsi devez-vous vous conduire, bons fidèles ! Demeurez fermes, en dépit du fanatisme des impies, à pratiquer la religion sans le moindre respect humain, accomplissant tout ce que la charité chrétienne pourra vous suggérer, soit pour votre propre sanctification, soit pour celle des diverses classes de la société. Ne craignez pas de vous montrer en public avec les insignes de votre piété, portant sur votre poitrine l'image de Marie ou bien la croix, ou encore le très-saint Cœur de Jésus. Que Dieu bénisse ce courage et vous donne, à tous et à chacun en particulier, cette rémunération qu'un Dieu tout puissant peut seul accorder.

Les premiers chrétiens *erant unanimiter in templo... collaudantes Deum*. Et vous aussi, sous les voûtes sacées du temple, élevez vos prières vers Dieu, et que, comme la fumée odorante de l'encens, elles montent jusqu'aux pieds de son trône de miséricorde afin d'apaiser sa justice irritée.

Les premiers chrétiens portaient aux pieds des apôtres

leur obole, qui pouvait alors aussi s'appeler *obole de saint Pierre*, puisqu'elle était déposée principalement aux pieds de saint Pierre ; elle servait à l'entretien des apôtres, au soulagement des veuves, aux besoins des malheureux et à diverses autres œuvres de charité. Ainsi faites-vous également en offrant des secours pour le maintien de tant d'œuvres pies au nombre desquelles se trouve celle de la *presse*, qui est de la plus grande utilité, *somma utilità*. Oui, je bénis avec une plus grande effusion du cœur tous ceux qui donnent des secours destinés à la diffusion des bons livres de peu d'étendue (*piccola mole*), afin que le peuple puisse avoir entre les mains l'antidote qui le préserve de toutes les impiétés de la presse déhontée et perverse.

Au milieu de tant de généreuses largesses, le Père commun des fidèles n'est pas oublié. Cet acte le console doublement, et parce qu'il peut par là admirer la piété de tant de millions de ses fils, et parce qu'il lui est donné de pouvoir partager, avec un grand nombre qui en ont tous également besoin, l'obole qu'on lui offre en grande abondance et de la façon la plus généreuse.

Et pour terminer la comparaison entre deux époques si éloignées l'une de l'autre, je dirai que, ainsi qu'aux premiers jours du christianisme, Dieu voulut reconforter les fidèles par des miracles, commençant par celui que le prince des apôtres, accompagné de saint Jean, opéra dans la guérison de l'estropié, et suivi de beaucoup d'autres que firent tous les autres apôtres comme saint Pierre. De même, de nos jours, Dieu multiplie les miracles qui s'opèrent par la main de la Reine des apôtres dans tant de sanctuaires de l'univers catholique, principalement les plus grands de tous, je veux dire les conversions de pécheurs qu'Elle conduit pleins de repentance dans les bras de la miséricorde divine.

Et, ainsi que saint Pierre, après le prodige opéré par

lui, voyant le peuple l'entourer en foule, éleva la voix, et, pris d'un saint zèle, s'adressa aux Hébreux en les sommant de se convertir : *Pœnitemini igitur, et convertimini ut deleantur peccata vestra*, (faites donc pénitence et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés); de même, moi aussi, j'élève actuellement la voix, à laquelle s'unissent celles de tant de vénérables frères et de prédicateurs évangéliques, et tous ensemble nous crions aux peuples : *Convertimini et pœnitemini!*

Un des moyens de pénitence est le jeûne. Eh bien, d'ici je jette un regard sur le monde catholique... Que vois-je? Je vois que cette sainte pratique est complétement mise en oubli en quelques parties de l'univers. Oui, je le dis à tous les catholiques répandus sur la surface du globe : Faites pénitence, *Pœnitemini, pœnitemini!* Je les avertis, en même temps, que pour le saint exercice de la pénitence il est besoin de revenir à la pratique des jeûnes prescrits par l'Eglise.

Avec une raison encore plus grande, toutefois, je m'adresserai à tous ceux qui non-seulement violent entièrement le précepte du jeûne, mais montrent de plus un superbe mépris pour toutes les prescriptions de l'Eglise, se moquant des miracles et blasphémant tout ce qu'ils ignorent, et je leur dirai que l'épée des divines vengeances est suspendue sur eux, et sur la tête surtout des injustes et sacriléges usurpateurs qui ont contribué à inonder tant de parties de l'univers de leurs doctrines perverses, de leurs obscènes provocations au mal, de leurs blasphèmes et de tant d'insidieux artifices qu'ils ont puisés à l'école de Satan. Oui, sur la tête de ceux-là est suspendue l'épée des vengeances divines, d'autant plus prompte à frapper qu'on en rit et qu'on la méprise davantage. Quant à vous, fils bien-aimés, et à tous ceux qui, comme vous, s'emploient activement à leur propre sanctification, à celle de leur prochain, à la défense de

l'Eglise et du Saint-Siége, je leur dirai la parole même de l'Apôtre : *Cum venerint tempora refrigerii*. Il viendra, oui, il viendra le temps du repos, non pas seulement celui qui nous rendra heureux pour toute l'éternité dans le paradis, repos auquel nous devons tous ardemment aspirer ; mais il est à croire aussi que ne tardera pas à venir le temps qui nous apportera une trêve après tant de tribulations ici-bas sur cette terre, qui nous rendra le repos et le calme, ce repos et ce calme qu'annonçait à la sainte Eglise celle dont nous célébrerons demain la mémoire, sainte Lucie, vierge et martyre, au moment même où elle versait tout son sang en témoignage de la foi de Jésus-Christ.

Toutefois, pour obtenir ce temps désiré, nous devons persévérer dans la prière, et, à la prière, nous devons joindre un soin constant, afin de conserver dans les familles la paix qui vient de Dieu, et afin aussi de conserver toujours en public cette conduite par laquelle se distingue l'homme qui a eu le bonheur de recevoir au front l'empreinte du caractère de chrétien.

Enfants bien-aimés, qui m'écoutez en ce moment, vous qui, dans votre diocèse de Rennes, vénérez avec tant d'affection la très-sainte Vierge Marie, sous le titre de *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, priez-la, oui, priez-la, afin que cette Mère si tendre, qui aime tant les fils qui lui sont dévoués, puisse enfin annoncer au monde entier, par le moyen qu'elle croira le plus opportun, la *bonne nouvelle* que son cher Fils admet au pardon tous ceux qui le demandent efficacement, et nous concède la paix que nous sollicitons avec des prières ardentes et multipliées.

Et puisque vous avez choisi pour votre protecteur saint Pierre, devant la tombe duquel vous êtes venus vous prosterner, eh bien, priez-le, conjurez-le de se souvenir qu'au milieu de la tempête déchaînée il cria à Jésus-

Christ : *Domine, salva nos !* et dites-lui de vouloir bien, aujourd'hui qu'il est glorieux dans le ciel, crier à Dieu en disant : *Salva eos, Domine Deus noster*, (sauvez-les, Seigneur notre Dieu). Qu'il le dise avec l'ardeur du prince des apôtres, qu'il le dise avec l'autorité du premier chef de l'Eglise, et, cette fois encore, une grande tranquillité répondra à la prière de ce puissant intercesseur.

En attendant, je lève la main et je bénis vos personnes et tout ce qui vous touche de plus près. Que cette bénédiction descende sur vos familles et en resserre davantage les liens d'affection, qu'elle descende sur vos concitoyens et les unisse dans une parfaite concorde entre eux, qu'elle descende sur le *Pasteur* et qu'elle lui apporte non-seulement des consolations à l'âme, mais aussi du soulagement au corps ; que cette bénédiction descende sur toutes les maisons religieuses, sur tout votre diocèse, enfin qu'elle descende sur la France tout entière, afin que Dieu lui fasse surmonter et vaincre tous les périls qui l'environnent, *la renda superiore et vincitrice dei tanti pericoli che la circondano*.

Qui ne serait touché de cette tendresse que le Saint-Père témoigne en toute occasion pour la France ! Mais ce qu'il importe surtout de faire, en ce moment, n'est-ce pas d'écouter et de suivre ces conseils que Pie IX ne cesse de renouveler, sur lesquels il insiste avec une énergie de plus en plus grande ? Si nous voulons être sauvés, socialement et individuellement, ne devons-nous pas nous mettre sérieusement à l'œuvre ? Or, que demande Pie IX, le Vicaire de Jésus-Christ ? La ferme et publique pratique des devoirs de la religion, la prière, les œuvres de charité, pour lesquelles il signale comme l'une des plus utiles la diffusion de la bonne presse et des bons livres de peu d'étendue, la pénitence du cœur, la pénitence du corps par le jeûne. C'est à ces conditions qu'il promet le salut, qu'il annonce l'arrivée prochaine d'un temps de repos pour l'Eglise ; peut-on espérer que le salut vienne, si les conditions ne sont pas remplies ? Notre salut est donc dans nos mains ; c'est

à nous qui croyons, à nous qui avons reçu les paroles de la vie éternelle, de travailler de toutes nos forces, par la prière, par la charité, par la mortification, par le bon exemple, par l'œuvre d'une bonne propagande, à éclairer ceux qui sont aveugles, à ramener les esprits à la vérité, les cœurs à la vertu. Les agitations de la politique sont peu de chose; tout dépend de cette commotion bien plus sérieuse et bien plus profonde qui atteint les cœurs et les intelligences, et qui fait sortir la paix de cet ordre moral et intellectuel qui en est l'essentielle et nécessaire condition : *pax tranquillitas ordinis.*

J. Chantrel.

LES EXAMENS DES JEUNES PRÊTRES.

De toutes parts les études se relèvent, et le clergé donne l'exemple : il y a un grand motif d'espérance dans les efforts, couronnés de succès, que font nos évêques pour ranimer les études ecclésiastiques, et pour se procurer un clergé ami de l'étude et de la science, reprenant les grandes traditions des siècles passés, et ne se contentant plus de travaux de seconde main et de compendium qui doivent être des memento, mais qui ne peuvent remplacer les Pères et les maîtres de la théologie. On sait qu'en France les jeunes prêtres sont généralement soumis, pendant quelques années, à un examen qui les oblige à continuer leurs études théologiques; ces examens donnent d'excellents fruits, comme les conférences ecclésiastiques qui se trouvent dans un grand nombre de diocèses, et ils tendent à devenir de plus en plus sérieux, c'est-à-dire plus utiles.

Mgr l'évêque de Rodez et de Vabres (1), qui montre une sollicitude particulère à ce sujet, vient d'adresser à son clergé (à la date du 3 décembre) une lettre circulaire qui contient les plus intéressants détails sur ces examens des jeunes prêtres.

Après avoir fait remarquer ce grand mouvement d'étude que la création d'Universités libres va encore augmenter, Mgr Bourret rappelle le voyage *ad limina* qu'il a fait l'année dernière et

(1) Mgr Bourret a récemment obtenu de joindre le titre d'évêque de Vabres à celui d'évêque de Rodez.

le compte-rendu de l'état de son diocèse qu'il a déposé aux pieds du Saint-Père. L'un des paragraphes de ce compte-rendu concernait les études du clergé, et, entre autres, celles qui sont imposées aux jeunes prêtres. Sur ce point, la Sacrée Congrégation des Études a écrit ces mots : *Providentissima illa diœcesana lex, qua junioni clero præcipitur, ut integro post initum presbyteratum sexennio universa ecclesiastica scientia periculum faciat;* c'est une loi très-sage et très-prévoyante que celle qui impose au jeune clergé, pendant les six premières années du sacerdoce, un examen sur l'ensemble de la science ecclésiastique.

Mgr Bourret ne s'était pas contenté de présenter le compte-rendu ordinaire; il avait voulu soumettre directement à l'examen de la Sacrée Congrégation des Etudes le programme des matières qu'il a fait dresser pour l'examen des jeunes prêtres, et le déférer *ex professo*, ainsi que le nom des auteurs qu'il indique comme sources, aux appréciations des savants consulteurs qui composent, à Rome, cette partie du gouvernement de l'Eglise. Le programme a été soumis, par la Sacrée Congrégation, au Saint-Père lui-même, et c'est d'après les ordres formels de Pie IX que la lettre suivante a été écrite à Mgr l'évêque de Rodez par le cardinal pro-préfet :

Illustrissime ac Reverendissime Domine,

Accepi litteras Amplitudinis Tuæ die 18 décembris superioris anni datas, ac simul programma complectens novam studiorum rationem pro juvenibus diœcesani Tui Seminarii, qui divino se devoverunt servitio, nec non alias quasdam præscriptiones, super examina, quæ sex annorum spatio post expletum ipsorum studiorum curriculum a Te decreta fuerunt. Jam cum Tu ad inceptum opus perficiendum velis approbationem ac observationes ab hac Sacra Studiorum Congregatione obtinere, ideoque a me postulaveris ut ab ea prius programma ipsum præscriptionesque a Te statutæ examini subjicerentur, nihil mihi potius fuit quam ut Sanctissimo Domino Nostro petitionem Tuam exponerem, exhibens ei sensus spectatæ Tuæ devotionis ac submissionis erga hanc Sacram Petri Sedem, qui Te ad hoc consilium capiendum impulerunt.

Hæc omnia cum plane Sanctitati Suæ fuerint probata, mihi in mandatis dedit, ut examen de quo supra mentio est, instituendum

curarem, ac simul Tibi patefacerem quam valde Ei placuerit nosse quanta contentione in id incumbas ut scilicet Sacra Tui Seminarii studia meliora evadant, et quod Tibi in votis sit penes Sacram Congregationem quæ a Summis Pontificibus instituta fuit ut custos et depositaria Sacrorum totius Christianitatis Studiorum approbationem obtineant.

Ad exequenda igitur Sanctissimi Domini Nostri mandata, peracto jam examine de quo agitur, gratum mihi admodum est, certiorem Te facere, exitus illius plene Tuis votis respondisse, cum Sacra Congregatio nonnulla tantum minoris momenti adnotanda censuerit, quæ tibi modo sub oculos ponam, eodem Tui programmatis ordine servato.

1° Ad studia philosophiæ quod attinet vellet Sacra Congregatio ut eadem nequaquam rudimentorum tantummodo finibus se continerent. Porro hisce nostris tam acerbis, tamque difficilibus temporibus cum pernisiosissimæ invalescant theoriæ, magno quidem ausu atque apparatu profusæ, sedulo adlaborandum est, ut juvenes gravioribus solidioribusque scientiarum metaphysicarum studiis animum adjiciant. Hæc autem studia ad tramites antiquæ Scholasticæ Scholæ essent reducenda. Nec desunt quamplurimi ætatis nostræ auctores, qui hanc optimam methodum impense foverunt ac sunt persecuti.

2° Quod spectat ad Sacrarum Litterarum studium, tantummodo observandum censeo Sacræ Congregationis in votis esse, ut juvenes in illis addiscendis, ac in examinibus super his subeundis, ubi assuescant latino idiomate, cum Latii lingua una propemodum sit, in qua recluduntur theologicæ scientiæ thesauri, et quæ aptissima suppeditare possit vocabula, quæ ad illam explanandam optima sint.

3° Relate ad Theologiæ moralis studia, nihil quod argui possit, Sacra Congregatio reperiit.

4° De mystica theologia tradenda cum omnes auctores propositi omnibus numeris sint absoluti, optimum est ut clerus diligentem operam iisdem impendat, nec recentioribus qui hodiernum mysticismum prædicant, studeant.

5° Quoniam vero ceteris scientiis, quibus clerum tuum ornatum voluisti, optimo sane consilio studium sacrorum canonum addidisti, gratissimam modo rem faceres Eminentissimis Patribus, si latinas litteras, quibus in suis scientiis ac ritibus Ecclesia nostra utitur, quæque præclarum illius decus et ornamentum constituunt, largius excolendas juberes, atque in philosophicis ac theologicis disciplinis tradendis D. Thomæ placita, quoad fieri possit, sequenda præscriberes, nisi forte id jam præstetur.

6° Relate ad historiam ecclesiasticam, excludendum esse censemus Fleury, recentiori etiam editione non excepta, quippe hujus auctoris scopus ad falsas ideas inducit atque inde historiæ studio perniciosas. Quod facile factu erit cum ceteri auctores ab Amplitudine Tua propositi optimi omnino existimentur.

7° Tandem de Liturgia, cum, Deo favente, Galliæ pene omnes Romanam complexæ fuerint, huic Tui Seminarii adolescentes studebunt. Cui studio maxime præclarum Illustris Guéranger opus conferet.

Hæ sunt observationes, quas Congregatio conficere existimavit, quæ cum parvulæ propemodum sint, certe aliquid molestiarum Tibi non afferent. Scias dein Sanctitatem Suam illas omnino cognovisse, imo mihi mandasse, ut eas Tibi transmitterem eo consilio ut Amplitudo Tua noscat, omnes curas quas in hoc impendisti maxime jucundas summi Pontificis animo fuisse, cui nihil hisce turbulentis temporibus optabilius contingere potest.

Interim ego hanc libenter occasionem arripio, ut eximiæ Tibi observantiæ meæ sensus pandam dum me profiteor Amplitudinis Tuæ.

Uti frater, Fr. Thomas N. C. Martinelli, *Pro-Præfect.*

Wladimirus Czacki, *Secretarius.*

Die 12 julii 1875.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer l'importance de cette lettre. La Sacrée Congrégation des Etudes approuve le programme présenté par Mgr Bourret ; elle désire qu'on substitue aux *Manuels* trop concis, qui peuvent seulement servir d'initiation, la théologie scholastique des grands maîtres, et particulièrement de saint Thomas ; elle recommande l'étude et l'emploi de la langue latine, l'étude de la philosophie et de la métaphysique; elle veut qu'on se tienne en garde contre les petits livres de faible mysticité qui ont cours aujourd'hui et qui n'ont rien de commun avec les grandes écoles du seizième et du dix-septième siècle; elle rejette l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, même amendée et corrigée, « tant il est vrai, dit Mgr Bourret, que lorsque le venin de l'erreur s'est glissé quelque part, et même dans des œuvres d'ailleurs recommandables par de bons côtés et d'incontestables mérites, il s'y est comme distillé dans l'ensemble, de façon que ce qui pourrait paraître sain et irréphensible se trouve pour ainsi dire infecté du

même mal par l'effet du contact et de l'esprit général qui y règne, » remarque extrêmement juste et qui doit s'appliquer à la critique de bien des ouvrages contemporains. Enfin la Sacrée Congrégation recommande, pour l'étude de la liturgie, les ouvrages de Dom Guéranger, nouvel hommage, qu'on est heureux de consigner ici, rendu à la science profonde et exacte du savant bénédictin.

Mgr Bourret termine sa lettre circulaire en se félicitant de l'esprit d'étude et de travail qui anime son clergé, et en publiant les noms des cinquante jeunes prêtres (sur 228 examinés) qui ont obtenu les premiers rangs dans les diverses épreuves qu'ils ont eu à subir, savoir : le sermon ou examen écrit, et l'examen oral sur les diverses parties de la science ecclésiastique. En voyant quelques-uns de ces noms placés toujours en tête des listes, on peut prédire pour eux un avenir non moins brillant qu'utile à leur diocèse et à la sainte Eglise.

J. Chantrel.

ŒUVRE DU VÉNÉRABLE DE LA SALLE

POUR LE RECRUTEMENT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

A propos de la séance générale de l'Œuvre du Vénérable de La Salle, qui s'est tenue à l'archevêché de Paris, le 15 décembre, nous venons rappeler à nos lecteurs cette Œuvre, l'une des plus utiles de notre temps.

Assurer gratuitement aux enfants du peuple les bienfaits de l'instruction primaire, leur enseigner leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes, telle est la grande et difficile tâche que, depuis plus de deux siècles, poursuit l'Institut fondé par le Vénérable abbé de La Salle. On sait dans quelle mesure la Providence a jusqu'à présent béni ses efforts. Au 31 décembre 1873, l'institut comptait en France 945 établissements et plus de 8,000 Frères. En dehors de la France, il est peu de contrée du globe civilisé où ne se rencontrent des Frères des Écoles chrétiennes. Chaque jour des demandes de créations nouvelles affluent à la Maison-Mère qui se trouve malheureusement dans l'impuissance d'y satisfaire.

Ce n'est pas que les sujets, ou pour mieux dire les vocations,

fassent défaut. Dans bon nombre de départements et surtout parmi les habitants des campagnes, là où les familles sont nombreuses, les mœurs simples et la foi encore vive, le désir de la vie religieuse se manifeste fréquemment chez les enfants, et les parents se montrent disposés à seconder ce désir. Ce qui manque, ce sont les ressources pour compléter l'éducation primaire de ces enfants et les conduire jusqu'à l'âge où l'Institut peut se charger d'eux en les admettant au noviciat.

Le noviciat est déjà, par lui-même, un lourd fardeau pour l'Institut.

Les écoles normales laïques sont en possession de bourses payées sur les fonds soit de l'État, soit des départements, il n'en est pas de même des Congrégations enseignantes. « Que donne-t-on aux Frères des Écoles chrétiennes, disait devant le Sénat, en 1866, S. Em. le cardinal-archevêque de Rouen? Six cent francs, peut-être un peu plus dans quelques villes, mais toujours à peine ce qui est nécessaire pour les nourrir, pour les chauffer, pour les vêtir et pour fournir à toutes les dépenses de la vie quotidienne la plus simple, la plus frugale, la plus mortifiée. Comment voulez-vous qu'ils économisent sur ce modique traitement de quoi fournir aux dépenses générales de l'Institut et surtout de quoi soutenir le noviciat?

On conçoit que, déjà placé, par l'absence de subvention pour le grand noviciat, dans une infériorité réelle en ce qui touche le recrutement de ses maîtres, l'Institut des Frères ne puisse par lui-même s'imposer de nouvelles charges. Et pourtant la nécessité d'une sorte d'*école préparatoire au noviciat* est si évidente, que l'œuvre qui semblait impossible est devenue une réalité.

Le fondateur même des Écoles chrétiennes, le Vénérable de La Salle, en avait eu la pensée, et avait tenté dans ce sens un premier essai. Il était réservé au T. H. F. Philippe de reprendre cette tentative et d'en faire sortir une institution durable.

Depuis 1835, un *petit noviciat* a été annexé à la Maison-Mère de l'Institut. Plus de deux mille sujets y ont été élevés; le plus grand nombre a persévéré; beaucoup de ces *petits novices* sont devenus d'excellents maîtres qui font honneur à la Congrégation, par leurs talents non moins que par leur zèle et leur piété.

L'expérience est donc faite; le succès est certain, à une seule condition: c'est que des libéralités venues du dehors suppléent à l'insuffisance manifeste des ressources de l'Institut et lui permettent d'accroître le nombre de ces membres d'une manière proportionnée au vœu des populations, aux besoins de la patrie et de la religion.

Les sacrifices à faire pour atteindre un but aussi important sont relativement assez légers. Trois ans de petit noviciat suffisent généralement pour préparer au grand noviciat.

En fixant à 400 francs la bourse des petits novices, 1,200 francs versés en trois ans donneraient un sujet de plus à l'Institut et, par conséquent, un éducateur religieux à des milliers d'enfants du peuple.

Quelle source de bénédictions pour tous ceux qui participeront ainsi à tout le bien que peut faire dans le cours de sa vie un religieux enseignant!

La moisson est abondante; de toutes parts on réclame des écoles de Frères; de toutes parts on fait des sacrifices incroyables pour le matériel des écoles; c'est du côté de la multiplication de la formation des maîtres qu'il faut aujourd'hui diriger les efforts de la foi et de la charité.

S. E. le Cardinal-Archevêque de Paris, appréciant l'importance majeure de l'entreprise, a daigné accepter le patronage de l'Œuvre qui se propose de travailler, sous les auspices du Vénérable de La Salle, au recrutement des maîtres chrétiens.

Organisation de l'œuvre.

Président d'honneur : Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Président : Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun.

Comité d'administration : MM. l'abbé d'Hulst, vicaire général de Paris, rue de Varenne, 90. — Le vicomte de Melun, rue Saint-Dominique, 76. — L'abbé Le Hardy du Marais, vicaire général d'Aix, rue de Grenelle, 9. — L'abbé Chaumont, premier aumônier de la maison-mère des Frères, rue de Babylonne, 53. — Adolphe Baudon, place du Palais-Bourbon, 6. — De Mont de Bentque, secrétaire général de la Banque de France. — Gabriel Carron, adjoint au VIIIe arrondissement, rue des Ecuries-d'Artois, 23. — Le

prince de Chalais, rue Saint-Dominique, 115. — L'abbé Charles, curé de Saint-Pierre de Chaillot. — Chardon-Lagache, rue Caumartin, 3. — L'abbé Chevojon, curé de Notre-Dame des Victoires. — Michel Cornudet, rue de la Chaise, 24. — Drouin de Lhuys, membre de l'Institut, rue François Ier, 55. — De Franqueville, maître des requêtes, au Conseil-d'Etat, au château de la Muette (Passy). — Le comte Eugène de Germiny, conseiller municipal de Paris, rue du Bac, 32. — Le général de Geslin, commandant la place de Paris, place Vendôme, 7. — L'abbé Gayrard, curé de Saint-Louis-d'Antin. — Le vicomte de Luçay, rue de Varenne, 90. — Frère Exupérien, assistant du supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes. — Edouard Didron, trésorier, rue Saint-Dominique, 23. — Denis Cochin, secrétaire, rue de Grenelle, 86. — L'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine. — Le comte de Madre, boulevard des Invalides, 35. — Mgr de Meneval, rue de Berri, 27. — L'abbé Méritan, curé de Saint-Sulpice. — Le duc de Noailles, de l'Académie française, boulevard de Latour-Maubourg, 60. — Le comte Werner de Merode, député, rue de Grenelle, 87. — Le marquis de Plœuc, sous-gouverneur de la Banque de France. — Poujoulat, rue du Cherche-Midi, 33. — Eugène Rendu, inspecteur de l'instruction publique, rue de Clichy, 55. — Ferdinand Riant, conseiller municipal de Paris, rue de Berlin, 36. — L'abbé Roche, professeur d'histoire ecclésiastique, à la Sorbonne. — Mgr de Ségur, rue du Bac, 39. — Silvy, conseiller d'Etat, rue de Vaugirard, 47. — L'abbé Taillandier, curé de Saint-Augustin.

Les personnes qui recevront cet appel du comité sont priées de le communiquer autour d'elles et de provoquer des souscriptions.

Les offrandes les plus minimes seront reçues avec reconnaissance, les organisateurs de l'Œuvre désirant surtout que le nombre des souscripteurs soit très-considérable, afin de prouver combien sont générales les sympathies de toutes les classes de la société pour l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, qui semble avoir été providentiellement suscité afin de répondre aux besoins actuels de l'enseignement primaire.

Pour tous les renseignements, s'adresser au siége de l'Œuvre, rue Oudinot, 37, ou à M. Didron, trésorier, 23, rue Saint-Dominique.

REVUE DES LIVRES.

38. Pèlerinages illustrés. — 39. Vie de N.-S. Jésus-Christ. — 40. Shakespeare. — 41. Les Astres. — 42. Les Météores. — 43. Les Pierres précieuses. — 44. Plantes. — 45. Grand Atlas de géographique. — 46. L'Art en Alsace-Lorraine.

38. *Histoire des Sanctuaires de la Mère de Dieu* (Pèlerinages illustrés), par M. J. de Gaulle; in-octavo d'environ 300 pages de texte, avec cinquante-deux gravures en taille-douce; Paris, 1876; — prix, 18 fr., et pour les souscripteurs qui sont abonnés aux *Annales catholiques*, 12 fr. rendu *franco* à domicile, et payables seulement à l'époque de la livraison.

Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs de cet ouvrage que nous sommes heureux de leur offrir en prime à un prix avantageux. Belles gravures, remarquables par leur fini et par leur exactitude, style élégant et pieux, voilà ce qui distingue ce livre, qui a sa place marquée dans les bibliothèques de tous les pèlerins et de toutes les familles chrétiennes. L'impression du texte était suspendue depuis quelque temps; en contribuant, par la souscripion que nous avons provoquée, à la faire achever, nous croyons avoir rendu service à la piété chrétienne, en même temps que nous avons contribué à une bonne œuvre, nous pouvons le dire. Nous désirons vivement que l'*Histoire des sanctuaires* trouve de nombreux souscripteurs, de nombreux acheteurs et de nombreux lecteurs. Nous rappelons que toutes les gravures sont tirées; le texte qui n'était pas encore imprimé est sous presse; on nous fait espérer qu'il sera prêt pour le 1er janvier; il ne dépendra pas de nous que les souscripteurs soient aussitôt servis.

---

39. La *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, ou les saints Evangiles coordonnés et développés d'après les saints Pères, les docteurs les plus célèbres et les hommes les plus éminents qui aient paru dans l'Eglise depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, par l'abbé Brispot, 8e édition, ornée de trente-six gravures sur acier; 3 vol. grand in-8° de XXXII-430, 444 et 462 pages; Paris 1868, chez Gaume et Cie, rue de l'Abbaye, 3; — prix : 30 fr.

On a écrit bien des *Vies* de Notre-Seigneur, surtout dans ces dernières années, depuis le livre aussi impie que pauvre de science d'un savant qui ne faisait qu'habiller à la française les

imaginations de quelques Allemands : Mgr Dupanloup et M. Louis Veuillot, pour ne citer que les plus illustres, ont magnifiquement vengé le Dieu Rédempteur, en même temps que vengé la science et le bon sens. Chacune de ces *Vie* a son mérite et se distingue par des qualités particulières qui font que la lecture de l'une ne dispense pas de la lecture de l'autre. Parmi les *Vie* récentes, et au milieu des plus anciennes, nous ne craignons pas de dire que celle qui a été publiée par l'abbé Brispot a une belle place marquée, une place spéciale qu'aucune autre n'occupe. Ne parlons pas des gravures que les éditeurs y ont ajoutées, de la beauté du papier, de la grandeur du format,toutes choses qui font de cette édition un ouvrage splendide ; ne parlons que du mérite même du travail de traducteur et de commentateur que M. Brispot a accompli, et par conséquent de l'utilité qu'il présente aux ecclésiastiques qui veulent étudier l'Evangile, aux simples laïques qui veulent à la fois s'édifier et s'instruire.

Voici, par exemple, le chapitre XIX qui nous tombe sous les yeux. Dans un court sommaire, l'auteur indique les principaux sujets qui sont traités dans le chapitre, et les chapitres de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean dont le texte s'y trouve fondu. Puis vient le texte de l'Evangile avec la traduction française en regard, traduction très-fidèle et très-exacte. Ce texte reproduit ensemble les quatre Evangélistes, qu'une des lettres, *a*, *b*, *c* et *d* désigne au lecteur, de sorte qu'il y a là une concordance évangélique parfaitement suivie. Au bas des pages, des notes succinctes donnent la solution des difficultés qui peuvent se présenter. Alors vient le commentaire. Les commentateurs des chapitres que nous prenons pour exemple ne sont autres que le pape saint Grégoire, Bourdaloue, Bossuet, de Boulogne et saint Jean Chrysostome. Enfin, à la suite du commentaire vient une *Élévation* qui résume sous forme de prière le chapitre qu'on vient de lire.

La *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* comprend cent-vingt chapitres ainsi traités. Il nous semble que nous n'avons pas besoin d'en dire d'avantage pour montrer l'utilité et la beauté du travail de l'abbé Brispot.

---

40. *Chefs-d'œuvre de Shakespeare*, traduction en vers, par M. Alexandre Cayrou, avec une introduction de M. Mézières, de l'Académie française; ouvrage orné d'un portrait de Shakespeare; 2 vol. grand in-8, de xvi-422 et 460 pages; Paris, 1876, chez E. Plon et Cie; — prix : 20 fr.

Traduire Shakespeare en vers français, non pas à la manière de Ducis, qui ne faisait que l'habiller à la française du dix-huitième siècle, mais avec l'exactitude et la fidélité qu'on exige de nos jours, ce n'était pas une entreprise facile, ce pouvait paraître une entreprise téméraire et presque présomptueuse. « Comment, dit très-bien M. Mézières dans l'Introduction qui précède la traduction des principaux chefs-d'œuvre de Shakespeare, comment soumettre à la régularité de notre alexandrin les caprices d'une poésie aussi variée et aussi féconde que celle du théâtre anglais? Comment surtout reproduire, sans choquer des lecteurs particulièrement sensibles à l'harmonie et à l'unité du ton, les disparates du style de Shakespeare? Quel vers français sera assez souple pour passer tout à coup, sans aucune nuance intermédiaire, de l'extrême énergie à la subtilité la plus raffinée, de la simplicité à l'emphase, de la délicatesse à la grossièreté, du pathétique au bouffon? » M. Cayrou ne s'est pas laissé effrayer par les difficultés d'une telle lutte; sa gloire sera d'avoir souvent réussi à les vaincre, et d'avoir ainsi contribué à mieux faire connaître ce grand poëte anglais, le poëte anglais par excellence, et que le catholicisme a le droit de revendiquer pour lui, comme l'ont prouvé de récentes recherches dont l'Angleterre s'est émue à juste titre.

Les chefs-d'œuvres traduits par M. Cayrou sont : *Macbeth, Hamlet, Othello* et *Roméo et Juliette*. En disant qu'il s'est attaché à tout traduire avec la plus scrupuleuse fidélité, sans coupures, sans accommodation d'aucune sorte, nous dirons suffisamment que son travail ne convient pas à tous les lecteurs : c'est aux esprits délicats, aux amis éclairés de la grande littérature qu'il l'offre, il n'a pas prétendu en faire un livre à l'usage de la jeunesse. Ceux qui savent l'anglais apprécieront doublement le mérite de la difficulté vaincue, et prendront un grand plaisir à contempler cette lutte du traducteur avec le génie et le style d'un auteur aussi original que Schakespeare.

---

41. *Histoire des Astres illustrée* ou Astronomie pour tous, par J. Rambosson, lauréat de l'Institut ; ouvrage illustré de 63 gravures sur bois, de 3 cartes célestes et de 10 planches en couleur ; grand in-8 de VIII-468 pages ; Paris, 1874, chez Firmin Didot ; — prix : 10 francs.

42. *Histoire des météores* et des grands phénomènes de la nature, par le même ; ouvrage illustré de 90 gravures et de deux planches chromolithographiques ; grand in-8 de 420 pages ; Paris, 1870, chez Firmin Didot ; — prix : 6 francs.

43. *Les pierres précieuses* et les principaux ornements, par le même ; ouvrage illustré de 43 gravures et d'une planche chromolithographique ; gr. in-8 de 300 pages ; Paris, 1870, chez Firmin Didot ; — prix : 6 francs.

44. *L'histoire et légende des plantes* utiles et curieuses, par le même ; ouvrage illustré de 20 gravures et de 120 vignettes insérées dans le texte ; grand in-8 de 420 pages ; Paris, 1871, chez Firmin Didot ; prix : 6 francs.

Nos lecteurs connaissent M. Rambosson ; ils savent que la signature de ce laborieux écrivain, placée en tête d'un livre, est une garantie de science et d'esprit religieux ; les quatre beaux volumes dont nous venons de transcrire les titres, méritent tous les éloges. Nous avons déjà parlé de l'*Histoire des astres* ; nous la recommandons de nouveau comme un livre où les plus récentes acquisitions de la science sont très-clairement présentées, et où les considérations religieuses s'ajoutent heureusement aux études scientifiques.

L'*Histoire des météores et des grands phénomènes de la nature* complète l'*Histoire des astres*. Il nous suffira d'indiquer les titres des chapitres : la science et les voyages, les agents de la nature en général, la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, l'atmosphère, les météores aqueux, la mer et les marées, la mer polaire, les trombes, les ouragans, l'arc-en-ciel, les mirages, les halos, la foudre, les paratonnerres, le feu Saint-Elme, les aurores polaires, les tremblements de terre, les volcans, le grisou, le feu follet, les étoiles filantes, pour montrer la variété de connaissances qu'on peut acquérir en parcourant ce volume, qui est un véritable traité de météorologie et qui formerait une partie considérable d'un traité de physique. Les gens du monde y trouveront des connaissances aussi utiles que variées, et les savants ne le liront pas sans profit.

Le volume consacré aux *pierres précieuses* et aux principaux

ornements n'est pas moins intéressant; il contient les notions les plus curieuses sur la formation des pierres précieuses, diamant, rubis, émeraude, saphir, topaze, opale, turquoise, agate, etc.; il initie aux secrets des trésors que renferme le sein des mers, nacre, perles, corail; il s'occupe du jais, de l'ivoire, de l'or, de l'argent, du platine, de l'aluminium, et se termine par une courte et agréable histoire des principaux ornements où sont racontés les faits scientifiques, curieux, anecdotiques, qui délassent en instruisant.

L'*Histoire et légende des plantes utiles et curieuses* présente le même intérêt. « C'est un magnifique volume, a écrit M. Frank, de l'Institut, qui charme à la fois les yeux et l'intelligence, et qui unit la science à la foi. » Cet éloge est parfaitement mérité. Le lecteur ordinaire se plaît à le parcourir, le botaniste y trouve à s'instruire et l'hygiéniste y puise d'utiles renseignements.

---

45. *Grand Atlas universel*, physique, historique et politique (géographie ancienne et moderne) composé et dressé par H. Dufour, gravé sur acier par Ch. Dyonnet, graveur du dépôt de la marine, complété et tenu constamment au courant des nouvelles découvertes; 40 cartes double in-folio; chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33; — prix : 90 francs, payables *cinq* francs par mois.

L'étude de la géographie, qu'on négligeait trop en France, quoique nos géographes de profession produisissent des travaux dont la perfection n'était surpassée par aucune autre nation, a été remise en honneur depuis la dernière guerre, et l'on ne peut qu'applaudir au mouvement qui s'est prononcé dans ce sens. Les livres se multiplient; seuls, ils ne suffisent pas, et, à défaut de voyages que tout le monde ne peut pas entreprendre, il y faut joindre des cartes que le voyageur lui-même consulte avec profit, parce qu'elles résument et placent sous ses yeux non-seulement ses propres observations, mais encore celles de tous les intrépides et laborieux voyageurs qui ont travaillé au progrès de la science géographique. Les altas classiques, obligés de se tenir dans certaines limites de prix, ne peuvent servir qu'à une introduction à la géographie; nous en avons d'exellents, de très-exacts et faits avec le plus grand soin. Il en faut d'autres qui soient destinés, si l'on peut s'exprimer ainsi, à

l'enseignement supérieur, et qui sans être toujours assez complets pour les hommes spéciaux, le soient au moins pour le grand nombre de ceux qui s'occupent sérieusement de géographie, par exemple pour les maîtres chargés de l'enseignement de cette science. Nous commençons aussi à en avoir ; parmi les plus recommandables doit être placé l'atlas de Dufour, dont les cartes, gravées avec soin sur acier sont assez grandes pour permettre des développements suffisants. L'édition que nous avons sous les yeux montre le zèle avec lequel l'éditeur veille à ce qu'il soit tenu au courant des plus récentes découvertes et des modifications qu'introduisent chaque jour les nouvelles routes tracées à travers les mers, les chemins de fer, les mouvements de la politique, etc.

Des soins particuliers devaient être donnés à la géographie de la France : cinq cartes y sont consacrées, l'une pour la région Nord-Est, l'autre pour la région Nord-Ouest, une troisième pour la région Sud-Est, uue quatrième pour la région Sud-Ouest ; la cinquième est une carte générale de la France avec le tracé des chemins de fer. L'éditeur, par un sentiment patriotique qui l'honore, n'a pas voulu, dans ces cartes, tenir compte du fait qui détache momentanément de la France — il l'espère et nous l'espérons aussi, — l'Alsace et une partie de la Lorraine; dans ces cartes, un simple trait au coloriage indique la limite séparative des parties occupées par l'étranger. Nous croyons qu'il prépare en ce moment une France par départements, qui contiendra les moindres détails de la carte de l'Etat-Major, tenue d'ailleurs au courant de tous les changements survenus ; nous ne saurions l'encourager trop vivement à poursuivre cette magnifique entreprise et à en presser l'exécution.

Nous devons ajouter, enfin, que M. Abel Pilon a adopté un très-ingénieux moyen de mettre à la portée des faibles bourses l'acquisition d'ouvrages d'ailleurs très-coûteux ; il en distribue le paiement sur un très-grand nombre de mois, et c'est ainsi que cet Atlas de 90 francs, dont le prix pourrait effrayer bien des acheteurs, leur paraît facile à acquérir parce que le paiement en peut être espacé sur dix-huit mois.

---

46. *L'Art en Alsace-Lorraine*, par René Ménard; grand in-4° de 558 pages, avec 17 grandes gravures à l'eau forte, 35 autres gravures hors texte, et 317 gravures dans le texte; Paris, 1876, chez Charles Delagrave; — prix : 40 fr. broché.

Voilà un splendide monument élevé à la gloire artistique de l'Alsace-Lorraine, une magnifique démonstration de l'esprit français qui anime ces deux généreuses provinces, et un acte très-intelligent de patriotisme. Les deux provinces arrachées à la France à la suite de nos désastres ont eu, en effet, dans l'histoire de notre art national, une part bien plus grande qu'on ne le croit généralement. Nous avons une telle habitude de ne regarder que Paris, qu'il nous semble ne pouvoir rien trouver de beau et de vivant en province. M. René Ménard prouve, par l'examen des monuments de l'art, que l'Alsace-Lorraine occupe un très-bon rang parmi les pays doués du génie artistique, et que la race qui peuple ces départements arrachés à la mère-patrie n'est pas moins française par l'esprit que par les sentiments. Dix-sept eaux fortes dues à nos meilleurs artistes, un grand nombre de bois imprimés hors texte sur fond chine, une quantité considérable de gravures de toutes sortes intercalées dans le texte, appuient la démonstration de l'auteur, et font de ce livre un véritable album, d'autant plus précieux à consulter qu'un grand nombre des pièces qu'il reproduit ont été détruites par les Allemands pendant la guerre.

Le livre s'ouvre par une étude sur l'art avant la constitution des provinces d'Alsace et de Lorraine, du temps des anciens habitants, sous la domination romaine et pendant la période des invasions des barbares. Ensuite vient un précis de l'histoire de l'art en Alsace : monastères, style roman, miniatures, architecture ogivale, statuaire monumentale, imagerie sculptée, sculpture, vitraux, fresques, Renaissance, dix-huitième siècle, et des notices sur les artistes contemporains, Bartholdi, Brion, Doré, Gluck, Gros, Laville, Marchal, Steinhal, Ulmann, Votter, etc.; cette partie se termine par la topographie artistique et monumentale de l'Alsace, Strasbourg, Haguenau, Saverne, Colmar, Mulhouse, Thann, etc. Une étude semblable est consacrée à la Lorraine, qui présente les noms illustres des Richier, des Gauvin, des Briot, à l'époque de la Renaissance;

des Callot, des Claude Lorrain, des Berain, des Le Clerc, des Nocret, etc., au dix-septième siècle; des Adam, des Claude Charles, des Jacquart, des Girardet, des Héré, des Lemire, au dix-huitième, et, de nos jours, la brillante pléiade des Feyen, des Grandville, des Isabey, des Monchablon, des Moyse, des Starcl, des Schwebach, des Yvon, etc., etc. Pour la topographie artistique et monumentale, que de trésors présentent Nancy, Lunéville, Toul, Epinal, Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Metz, etc.

Tel est l'ensemble de ce beau livre, qui sera certainement l'un des grands succès de la librairie française de cette année. Nous n'avons pas besoin de dire, d'ailleurs, qu'il ne s'adresse qu'à des lecteurs sérieux, et capables d'apprécier les productions du génie des arts. J. CHANTREL.

DANS LA NUIT DE NOEL (1).

Un potier, brave homme du reste, mais tout fier d'avoir gagné quelque argent, et, seul entre ses confrères, de posséder pour son trafic et voiture et mulet, se glorifiait tout haut d'être parti de rien, et d'avoir été seul ouvrier de sa fortune.

Il oublia bientôt, se complaisant en lui-même, que jadis dans ses prières il demandait au ciel de bénir ses travaux.

Il ne crut plus qu'en lui, traitant de vieilles fables ce qu'il croyait du fond du cœur en son enfance. Un bon Dieu?... que nenni! Une âme immortelle?... allons donc! Des gens fort bien placés disent tout le contraire... Tout est né du hasard... et voilà... voilà tout!

Donc, content de cela, notre homme cheminait, allant à la ville pour vendre ses produits.

— Où vas-tu? lui dit un passant.

— Je vais à la ville voisine vendre mes jattes et mes pots.

— Es-tu bien sûr d'arriver jusque-là? continue l'étranger.

— Et pourquoi pas? dit en riant le marchand.

— C'est que tu n'as pas dit, comme disait ton père: Je vais à tel endroit, si Dieu me le permet.

Un coup de fouet à sa mule, un hochement de tête, et le marchand s'en va, disant en ricanant:

(1) Nous regrettons de ne pas connaître le nom de l'auteur, que nous aurions voulu mettre au bas de cette légende (N. des *Ann.*)

— Si le bon Dieu permet, je m'en vais à la ville, et s'il ne le permet pas, j'irai bien tout de même.

Le voyageur était saint Pierre, envoyé sur la route pour éprouver cet homme. Il remonte là-haut et raconte la chose. Le bon Dieu réfléchit, mais ne lui répond rien.

Un peu plus loin, ce fut sa sainte Mère que Jésus envoya. S'adressant au potier :

— Mon ami, lui dit-elle, où t'en vas-tu, si fier et si sûr de toi-même ?

— Je vais à la ville voisine, porter mes produits et les vendre.

— Ne redoutes-tu rien ? Es-tu sûr d'arriver ?

— Pourquoi non ? répond l'homme en fronçant le sourcil.

— C'est qu'il est un Maître là-haut dont la permission est toujours nécessaire.

— Le bon Dieu !... c'est connu ! reprend le marchand. Eh bien, s'il le permet, j'arriverai, commère, et tout comme aussi s'il ne le permet pas.

La tendre Mère des humains s'envola bien vite là-haut pour ne pas en entendre plus long, et vint tristement dire à son Fils son aventure.

— C'est bien, j'aviserai, dit le Maître du monde, et sa magnanime bonté voulut encore tenter d'amollir ce cœur dur.

Or, cette fois, ce fut lui-même qui, beau comme l'enfant de Nazareth, lorsqu'il obéissait à ses parents, se présenta aux yeux du potier.

— Où vas-tu, bon père? lui dit-il.

Le marchand irrité lui lança un regard sombre.

— Que t'importe, petit répondit-il rudement.

— Je voulais seulement vous souhaiter bonne route, en priant Dieu qu'il vous conduise et qu'il vous garde.

— Passe-donc ton chemin, dit le potier d'un air méchant, je n'ai que faire de ton Dieu, et me garderai bien moi-même.

Jésus leva les yeux au ciel, comme pour arrêter la colère de son Père, prête à fondre sur le blasphémateur. Puis le doux enfant s'éleva glorieux à la droite du Tout-Puissant, demandant encore, pour le misérable potier, la grâce d'une dernière épreuve qui lui dessillât les yeux.

Le potier, plus que jamais enfoncé dans sa confiance orgueil-

leuse, rêvait au profit de ses ventes, et, tout en supputant les sommes qu'il croyait déjà posséder, il ne s'aperçut pas d'abord que la mule et le chariot longeaient un précipice rempli d'une eau bourbeuse et infecte. Il s'en avise enfin, crie et jure contre l'animal, qui, croyant déjà sentir sur son échine sa ration ordinaire de coups, fait un bond de côté et roule dans l'abîme entraînant avec lui et le chariot et le potier.

Voilà notre maraud barbottant dans la fange, après avoir bu plus d'un coup. Pourtant il rencontre une pierre, un monticule, que sais-je, un point enfin sur lequel il se juche, la tête hors de l'eau.

— Allons, allons, dit-il, c'est le temps de montrer tout ce que peut un homme... Je saurai bien sortir d'ici.

Il essaie, il s'accroche aux parois du trou profond ; mais ses mains, fiévreusement crispées, se déchirent en vain sur la roche; il jure, il tempête, et les heures passent sans qu'aucun secours lui advienne.

La nuit, nuit d'angoisse et de tortures, marche à pas lents, et minuit sonne.

Or, c'était la nuit de Noël ; à ce moment, toutes les cloches des hameaux parsemés le long de la vallée sonnèrent à la fois leur joyeux carillon ; mais, hélas ! le potier, écumant de colère et hurlant de douleur, n'entendait et ne comprenait pas cette voix de la prière s'élevant vers Celui qui peut tout.

Ses cris, ses blasphèmes se perdaient dans la nuit, et le silence seul leur répondait. Tout à coup cependant un son lointain le fait tressaillir ; oui, ce sont des chants bien connus de son oreille. Ne les disait-il pas lorsqu'il était enfant, aux jours d'innocence et de foi, ces purs et doux Noëls de nos vieilles campagnes.

Un rayon d'espoir passe dans son regard ; il espère être entendu, il appelle de nouveau, encore, toujours. Mais les paysans qui partaient en chantant dans leurs bruyantes charrettes, n'entendaient point cette voix qui sortait des profondeurs de la terre. D'ailleurs, un vent chaud et lourd, malgré la saison, annonçait un orage prochain, et chacun, au plus vite, rentrait dans sa demeure.

Enfin, la tempête se déchaîne; le malheureux perd tout espoir

d'être entendu. La pluie tombe avec violence, et le potier épouvanté voit le niveau de l'eau qui s'élève de minute en minute et menace de le submerger.

Les éclairs l'aveuglent, les éclats foudroyants du tonnerre lui font instinctivement courber la tête, le limon infect arrive presque jusqu'à ses lèvres, ses forces s'épuisent; encore un moment, il va disparaître sous les flots fangeux que soulève la tempête.

— Seigneur Jésus, s'écrie-t-il, sauvez-moi, je péris!...

Le cri de sa foi native, tant de fois prononcé par sa bouche d'enfant, s'était de lui-même échappé de sa poitrine, et cette fois c'était bien la surnaturelle espérance, dont la flamme brillait dans son regard élevé vers le ciel.

Un éclair effroyable déchirait la nue à ce moment, et un coup de tonnerre plus terrible qu'aucun autre ébranlait la vallée.

Une masse de terre énorme se détache du sommet du précipice, roule et vient s'écraser au fond du gouffre.

O merveille! un monticule s'élève au-dessus de l'eau et monte en pente douce jusqu'au sommet de l'abîme.

Mule et charrette ont disparu dans ce cataclysme; mais le potier, après mille peines, arrive sain et sauf au bord.

Le lendemain il se remet en marche, car il faut réparer ses malheurs.

Un voyageur l'aborde:

— Où vas-tu, potier? lui dit-il.

— Si Dieu me le permet, répond l'homme d'une voix calme et grave, en découvrant sa tête, je vais à la ville voisine, exercer mon métier.

— Dieu te garde, mon frère! dit en s'éloignant le passant, qui n'était autre que saint Jean, envoyé par Dieu même pour éprouver la fermeté du converti.

Le céleste envoyé monta vite là-haut pour annoncer la bonne nouvelle.

Le Seigneur en sa bonté suprême étendit sa main puissante sur le potier, disant: « C'est bien, travaille, sème; moi, je ferai germer demain. »

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

TABLE DES MATIERES

DU TOME XIV (1)

(tome IV de 1875.)

---

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

A

[1] Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

PRIME A NOS ABONNÉS

Nous avons le plaisir d'annoncer à ceux de nos abonnés qui ont souscrit aux *Sanctuaires illustrés de la Sainte Vierge*, que la partie de l'ouvrage qui restait à imprimer est actuellement sous presse. Nous espérons donc pouvoir le livrer prochainement aux souscripteurs.

Nous sommes heureux de pouvoir étendre aux souscripteurs qui s'adresseront encore à nous la faveur que nous avons obtenue de l'éditeur : le prix de la souscription reste donc à 12 francs pour les abonnés des *Annales catholiques*, au lieu de 18 francs que coûtera l'ouvrage mis en vente, et les souscripteurs n'auront à verser cette somme que contre la remise de l'ouvrage, qui leur sera adresse *francô* à domicile.

Nous rappelons que les *Sanctuaires illustrés*, qui peuvent être un très-beau livre d'étrennes, forment, avec le texte et les 52 belles gravures sur acier qui les composent, un ouvrage parfaitement placé dans la bibliothèque et sur la table de salon des familles chrétiennes.

P. Chantrel.
Administ. des *Annales catholiques*.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

Thλ.



